



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



32101 064991290

© 2000 University of Toronto

513

210

76

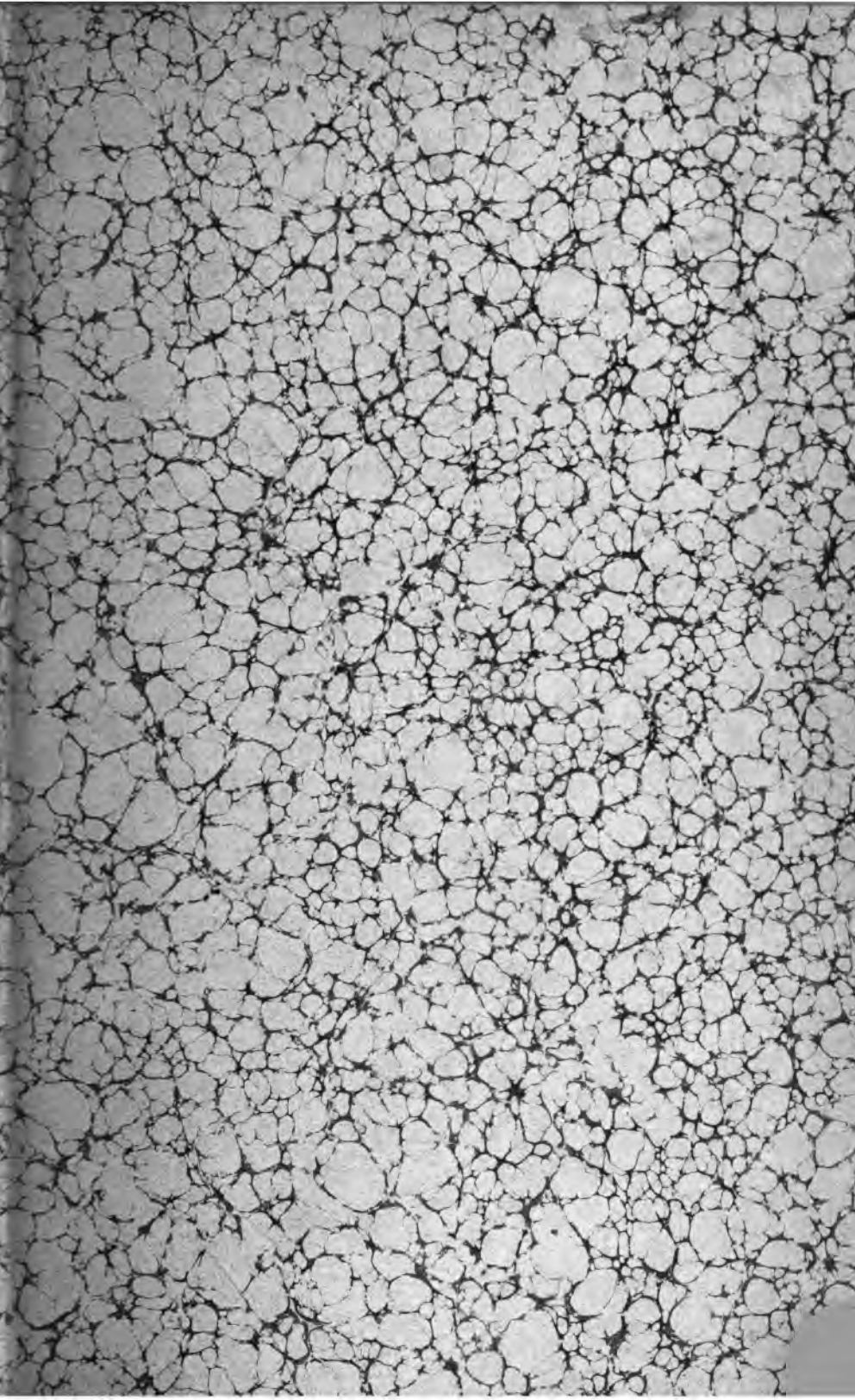
v. 12

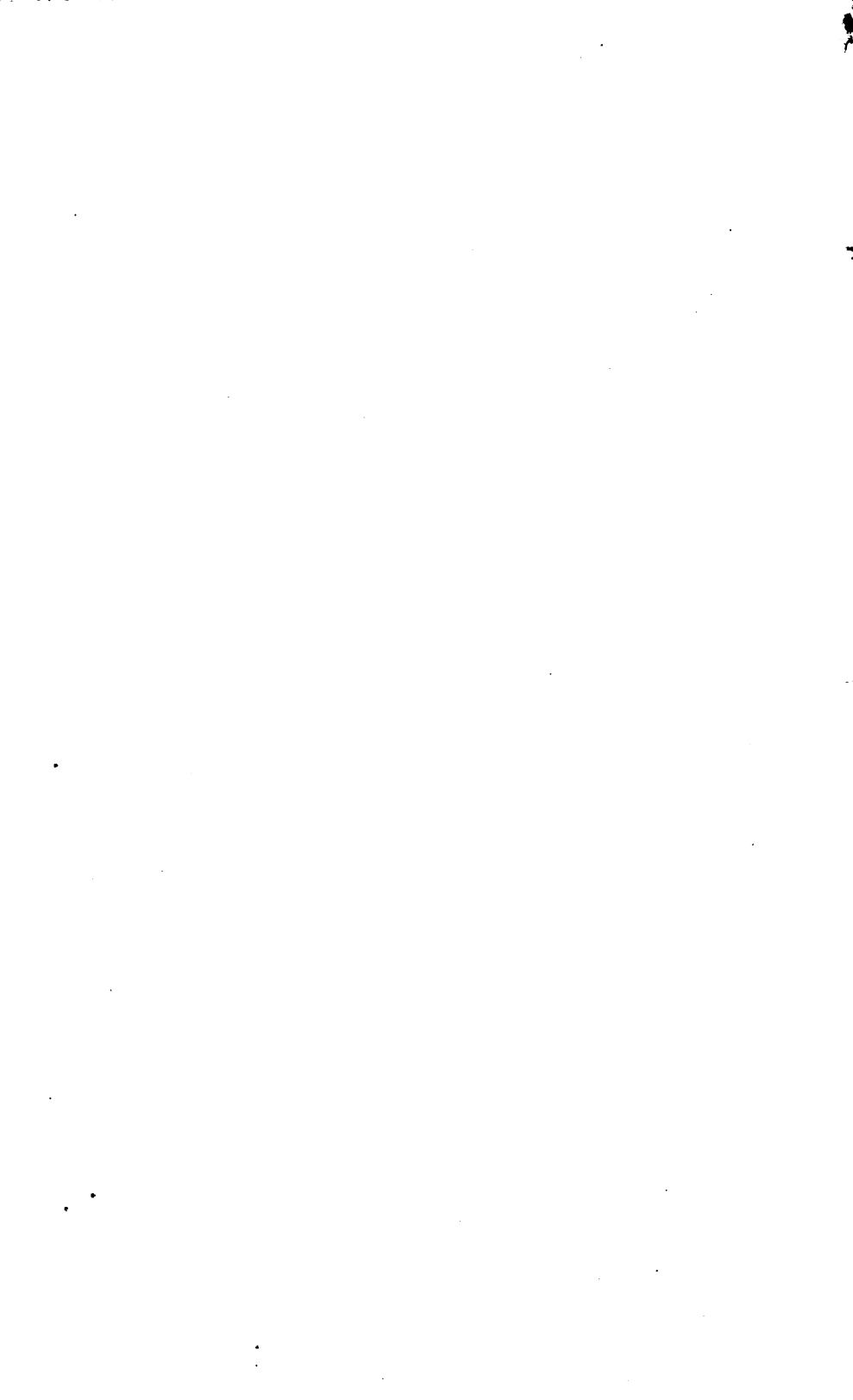
12

Library of

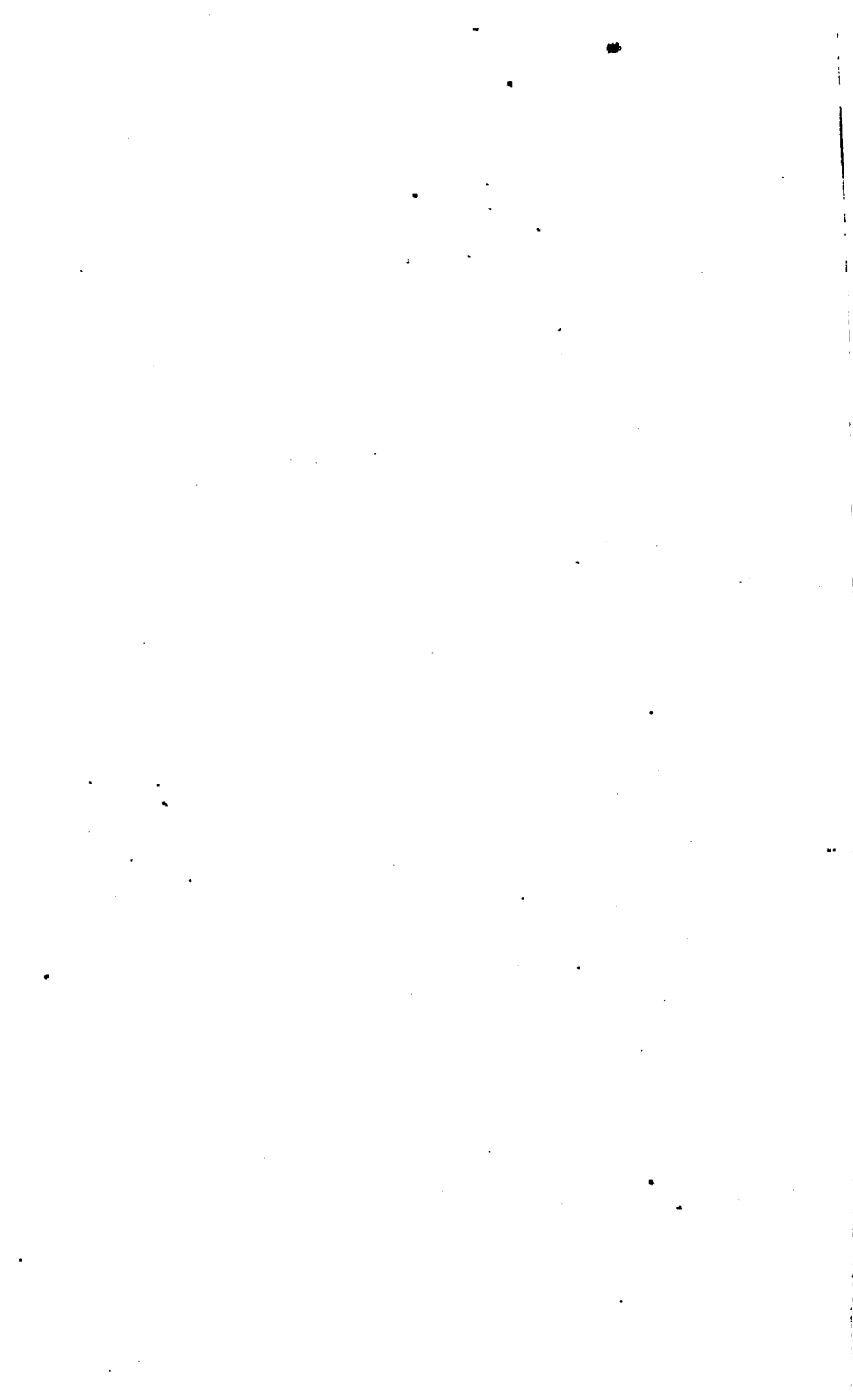


Princeton University.











**REVUE DE BRETAGNE**  
**ET DE VENDÉE.**



REVUE  
DE BRETAGNE  
ET DE VENDÉE.

---

SIXIÈME ANNÉE.

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME II.

---

ANNÉE 1862. — DEUXIÈME SEMESTRE.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

---

1862.

(RECAP)

1513

210

76

v. 12 (1862)

---

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 1.

---

# SITUATION RELIGIEUSE DE LA FRANCE

A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

---

LE PÈRE DE MONTFORT.

---

Le règne de Louis XIV a été, sans contredit, l'époque la plus brillante de ce qu'on a nommé en France l'ancien régime, qu'il faut bien prendre garde de confondre avec les véritables traditions de la monarchie. La haine de l'anarchie féodale, le dégoût des désordres récents de la Fronde, l'abaissement successif de toutes les barrières qui jusque là s'étaient opposées à l'exercice de l'autorité absolue, la passion de la nation pour les grandes choses que la concentration du pouvoir permet d'accomplir plus aisément, avaient doté le prince d'une sorte d'omnipotence que tempéraient seules les mœurs publiques et l'esprit chrétien, qui pourtant était déjà notablement affaibli. Toutes les forces morales ou matérielles de la société, tous les moyens d'action, toutes les influences venaient sans résistance se placer dans la main du chef de l'État. L'opinion, loin de combattre cette fâcheuse tendance, la secondait aveuglément. Pendant que l'Europe entière, domptée ou effrayée par la puissance de nos armes, séduite par l'enchantement de nos fêtes, trompée par notre prospérité intérieure, plus apparente que réelle, avait les yeux fixés sur la France à l'apogée de sa gloire et se montrait empressée à tout lui emprunter, sa langue, ses mœurs, ses lois, et jusqu'à ses travers et à ses vices, Paris donnait le ton

au royaume et se modelait à son tour sur la cour du grand roi. Celui-ci était, en définitive, l'arbitre suprême. Or, quelles que fussent les rares qualités du monarque, la rectitude habituelle de son jugement et la droiture de ses intentions, on ne saurait nier que son faste, son orgueil, les désordres de sa conduite privée, ne produisissent un funeste effet sur la nation, qui se sentait entraînée dans une corruption de mœurs d'autant plus dangereuse, que l'élégance et une certaine décence extérieure servaient à la dissimuler. Le mal remontait assez haut, et il convient d'en exposer l'origine.

Le paganisme, cette vieille erreur de notre nature, le paganisme, qui n'est, au fond, que la déification de nos passions charnelles, vaincu, mais non anéanti, par l'avènement du christianisme, avait traversé tout le moyen âge sous le déguisement de pratiques superstitieuses et grossières. On le croyait mort, il ne l'était point complètement. On le vit, en effet, reparaitre sous un nouvel aspect, à l'époque que l'on a nommée la Renaissance. Il eut même un moment d'éclat, non pas, bien entendu, comme culte ni comme doctrine, mais comme système artistique et littéraire. L'éducation morale elle-même s'en ressentit. L'ardeur extrême, justifiable au fond, dont les brillants esprits du XVI<sup>e</sup> siècle s'étaient pris pour le beau antique, leur avait inspiré un regrettable éloignement pour les usages simples et naïfs consacrés par la vénération des âges précédents. A un suprême dédain pour toutes les formes prétendues surannées et qualifiées de gothiques, on joignit une idolâtrie condamnable des procédés que recommandait la pratique des anciens. Une aussi étrange aberration persista longtemps; nous en voyons encore quelques vestiges de nos jours. Le siècle de Louis XIV fut trop fidèle à cette tradition fâcheuse que lui avait léguée son devancier, il manqua de ce que j'appellerai le sens chrétien. De là une certaine perversion de la conscience publique, qui cessa de s'indigner des scandales dont elle eût auparavant été révoltée.

L'austère et nue simplicité de l'Évangile faisait horreur. Il fallait en farder un peu la morale et en relever convenablement les ense

gnements à l'aide d'une rhétorique pompeuse <sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Maintenon portait jusque dans le confessionnal, aux pieds du ministre de Jésus-Christ, surpris et indigné de tant de grâces, cette suprême élégance et cette distinction de manières qui, jointes à son remarquable bon sens, faisaient le principal charme de sa personne. Le code des convenances le disputait à celui de la morale. Pour rien au monde on n'eût voulu enfreindre les lois du bon goût. L'étiquette régnait en souveraine jusque dans la pratique des choses saintes. Il n'était, pour ainsi dire, permis de prier Dieu, en public du moins, que d'une certaine façon. Nous rappellerons en passant comment un moraliste chrétien <sup>2</sup>, homme de cour pourtant, stigmatisa l'adoration que les seigneurs de l'entourage de Louis XIV semblaient adresser à leur maître, afin qu'il voulût bien lui-même, à son tour, la transmettre à Dieu.

Les personnes, en petit nombre, qui osaient secouer ce joug et se livrer simplement et naïvement aux inspirations de leur ferveur, à l'attrait de l'esprit intérieur, étaient bien vite connues et désignées. On ne les tournait pas en ridicule, parce qu'il y avait dans cette société, frivole mais sincère, un fonds de foi que la légèreté de mœurs commençante et l'impiété encore timide de quelques esprits forts n'avaient pu entamer; mais ces âmes fortement trempées qui se mettaient ainsi en dehors de la coutume, se voyaient en quelque sorte forcées de vivre à part et de renoncer au commerce des hommes. On avait trouvé un mot pour caractériser le genre de vie qu'elles embrassaient; on disait qu'elles donnaient dans la dévotion. C'est ainsi que la foule mondaine et dédaigneuse établissait et notait des limites qu'il fallait à tout prix respecter. On reconnaissait sans peine que la piété est utile à tout. Saint Paul l'avait dit au premier âge du christianisme, et M<sup>me</sup> de Maintenon le répétait sur tous les tons; mais la *dévotion* n'était guère de mise. On tolérait que vous fussiez dévot, sans doute, et même on vous admi-

<sup>1</sup> Il faut se rappeler que, dans le goût de l'époque, le disert Fléchier l'emportait parfois sur le grave Bourdaloue, et que Mascaron balançait Bossuet.

<sup>2</sup> La Bruyère. *Des Caractères*.

rait de bon cœur, sans toutefois songer à vous imiter, mais c'était à la condition que vous ne vinssiez point déranger par votre présence importune les belles proportions de cet ordre magnifique et un peu factice dont on était si épris. Vous étiez une note discordante dans un concert, et l'on se bouchait, en vous entendant, les oreilles, avec toute la vénération possible.

Ce qui prouve jusqu'à quel point on avait dévié, c'est la manière fausse, étroite et on pourrait dire impertinente dont on jugeait généralement le moyen âge. On avait presque complètement perdu l'intelligence de cette forte époque qui faisait de la pratique des vertus chrétiennes la base de l'ordre social, et rejetait bien loin dans l'ordre de l'importance, même au point de vue temporel, les formes plus ou moins polies, les manières plus ou moins élégantes. On ne se souvenait plus de ces siècles austères où la sainteté occupait le trône, nous disons une sainteté mâle et héroïque qui revêtait le cilice et se livrait aux macérations de la chair; ou plutôt on n'en conservait la mémoire que pour leur appliquer l'épithète de barbares. L'antiquité classique, païenne, était au contraire, nous l'avons déjà dit, souverainement en honneur.

A Versailles, cette œuvre favorite, cette résidence aimée du grand roi, où il se plaisait, au sein de la cour la plus brillante de l'univers, à recevoir un peu fièrement peut-être les hommages de ses adorateurs — le terme est à peine trop fort; — à Versailles, où se reflétaient fidèlement les mœurs du siècle, les vaines fables des poètes païens offraient presque exclusivement des sujets de décorations. Ces magnifiques plafonds, où Le Brun avait épuisé son art, ne représentaient guère que des scènes mythologiques. Dans ce parc majestueux qu'animait alors la foule des courtisans dorés, qu'était-ce que ce peuple de statues qu'on rencontrait à chaque pas sous ces ombrages récents? Des demi-dieux, des héros, des monstres marins, ingénieux mais puérils emblèmes, formes gracieuses mais surannées d'une civilisation morte depuis longtemps. Excepté la chapelle, d'un style correct et élégant, mais un peu dissimulée et comme perdue dans ce magnifique ensemble, aucune partie de l'édifice ne portait le caractère religieux. La croix était



absente de ce splendide palais, et le monarque qui l'habitait, longtemps séduit par des passions honteuses, repentant depuis et sincèrement converti, ce prince, que le poète nous représente non sans vérité rendant hommage au Dieu vivant et

Baisant avec respect le pavé de ses temples,

n'y rencontrait rien qui pût lui rappeler qu'il était chrétien et qu'il régnait sur un peuple chrétien.

Le désintéressement n'était point non plus, comme on pourrait être tenté de le croire, l'apanage de ce siècle corrompu. La richesse était fort courtisée et l'argent tenu en grand honneur. On dédaignait, il est vrai, les moyens de s'en procurer par un travail assidu auquel il était interdit à la noblesse de se livrer, sous peine de déroger; mais on recevait sans scrupule des dons immenses de la munificence royale, sans faire attention qu'on dévorait ainsi la substance du peuple. Les ministres et les favoris étaient assiégés d'importuns qui mendiaient basement leur appui et se constituaient sans pudeur leurs créatures. Les noms les plus illustres, les Créquy, les Richelieu, les Brancas, étaient compromis dans ce commerce peu honorable. Les plus grands seigneurs ne rougissaient pas de recevoir d'un Fouquet des sommes considérables. Celui-ci, plus coupable encore, n'avait pas craint de puiser à pleines mains dans le trésor de l'État pour édifier un palais féérique et se faire un entourage de faux amis qui l'abandonnèrent au moment du danger.

En un mot et pour résumer l'état général de la société d'alors, on voulait bien travailler à son salut, mais en gardant strictement les bienséances et surtout en ne s'imposant pas de trop dures privations. Des préjugés aussi répandus avaient nécessairement pour effet d'altérer dans les âmes les saines notions religieuses, et le véritable esprit du christianisme, qui est un esprit de renoncement et de mortification, allait se perdant de jour en jour.

Contre cet esprit de relâchement et de mollesse, il devait s'opérer et il s'opéra en réalité une réaction; mais cette réaction,

comme il arrive toujours, dépassa le but. Le remède, cette fois, fut même pire que le mal et se convertit en un funeste poison, parce que ceux qui le composèrent ne surent pas conserver ce sage tempérament qui, pour le dire sans détour, ne se trouve que dans l'orthodoxie, dont on s'écarta malheureusement à cette occasion. Nous voulons parler du jansénisme <sup>1</sup>.

Cette hérésie, issue en droite ligne de la Réforme, dont elle répudiait pourtant l'héritage tout en acceptant quelques-uns de ses principes, en devint l'auxiliaire secret, peut-être à son insu. Une rare souplesse distinguait les sectaires qui la professaient. Pleins, en apparence, de respect pour les décisions de l'Église, dont ils ne voulaient à aucun prix, disaient-ils, se séparer, ils inventaient toujours quelque faux-fuyant pour se dérober au devoir de la soumission. Ainsi, tout en protestant de leur docilité, ils ne désavouaient jamais aucune de leurs maximes. C'était un grand danger pour les faibles, qui, séduits par leur austérité de mœurs et de doctrines plus affectée que sincère, se rassuraient d'ailleurs en les voyant conserver soigneusement des relations extérieures avec le Saint-Siège. Aussi l'hérésie dont nous parlons avait-elle fait de rapides progrès, et l'on pourrait presque dire, en rappelant une expression célèbre, qu'un jour la France étonnée s'était réveillée janséniste.

C'est une chose douloureuse que de se rappeler les nombreuses conquêtes que fit le jansénisme à cette époque. Aucun ordre de l'État, aucune classe de la société ne sut échapper complètement à ses atteintes. Les plus belles intelligences, les plus nobles cœurs se laissèrent séduire. La rigueur apparente d'une logique en réalité mal assise, la fallacieuse austérité d'une morale dont la sévérité aurait dû suffire à dénoter la fausseté, expliquent en partie ce fatal entraînement. Les caractères superbes et les caractères tristes et sombres y furent également pris. On avait rendu le chemin du ciel

<sup>1</sup> Comme doctrine, le jansénisme ne fût pas sans doute une réaction contre le sensualisme de la cour de Louis XIV, car ce prince n'a régné que longtemps après son apparition. Mais il est évident pour nous que le spectacle des mœurs corrompues du temps, formant contraste avec la sévérité de la morale de ses principaux docteurs, lui recruta beaucoup d'adeptes.

trop facile et trop uni; on le hérissa d'épines et d'aspérités, on le fit inabordable. A l'indulgence, excessive peut-être, avec laquelle on avait accueilli les grands pécheurs contrits et les belles pécheresses repentantes <sup>1</sup>, succéda une sévérité outrée qui semblait prendre à tâche de désespérer la faiblesse humaine. Les novateurs exigèrent pour la réconciliation des âmes qui avaient failli des dispositions telles que les plus grands saints n'en offrent pas constamment de semblables. Pour approcher du banquet sacré où l'homme déchu va réparer ses forces épuisées, afin d'accomplir d'un pas moins chancelant son terrestre pèlerinage, il fallut à la pureté d'un ange ajouter un amour ardent et complètement désintéressé, partage à peu près exclusif des habitants de la céleste patrie. Les pratiques pieuses, les dévotions touchantes, puissants auxiliaires de notre infirmité, furent impitoyablement proscrites. Ainsi les jansénistes trouvèrent mauvais que la sainte Vierge comptât tant de dévoués serviteurs. Ces hommes aux vues étroites, parce qu'ils étaient orgueilleux, transportant dans le ciel les rivalités mesquines d'ici-bas, feignirent de craindre que Jésus-Christ ne fût jaloux des hommages rendus à Marie, comme si les honneurs dont une mère est l'objet portaient jamais ombrage à un fils, comme si le Verbe fait chair pouvait s'offenser de voir les chrétiens s'adresser à Celle que de toute éternité il a choisie pour qu'elle lui servit de sanctuaire.

Le Rédempteur lui-même fut représenté sous les traits d'un tyran armé d'une justice inflexible. On ne dut approcher des autels où il s'immole pour notre salut qu'avec un effroi que ne tempérerait nul sentiment filial. Il fut défendu aux pécheurs de jeter des regards d'une tendresse respectueuse sur le Saint-Sacrement. Les jansénistes, en un mot, transformèrent, autant qu'ils le purent, une religion d'amour en un culte désespérant.

L'Évangile, à leurs yeux, n'offrait de tous côtés  
Que pénitence à faire et tourments mérités.

<sup>1</sup> Nous parlons ici de l'indulgence du monde pour des désordres trop communs; car on sait par quelles sévères épreuves la plupart des ministres de l'Évangile, un Bossuet, par exemple, faisaient passer les âmes sensuelles qui, frappées de quelque grand coup, désiraient revenir à Dieu.

Le résultat le plus fâcheux de cette funeste hérésie fut de miner insensiblement et par d'adroits détours la soumission des fidèles à l'autorité de la chaire apostolique. Les autres sectaires, répudiant hautement le titre de catholiques, inspiraient dès l'abord une juste horreur aux âmes qui n'avaient point abjuré la foi. Ceux-ci, au contraire, nous l'avons déjà dit, se glorifiaient de porter ce nom, revendiquaient avec opiniâtreté l'honneur de professer les mêmes doctrines que les orthodoxes, et ne se séparaient guère de ces derniers que sur des points fort obscurs que la majeure partie de leur troupeau n'entendait point. Poussant l'audace, l'hypocrisie ou l'aveuglement jusqu'à l'extrême, ils prétendaient rester unis en communion avec Rome, au moment même où ils refusaient de souscrire à ses décrets. Les simples, abusés par cette manœuvre inqualifiable, rompaient peu à peu sans y prendre garde les liens qui les attachaient au centre de l'unité. On s'en aperçut bien au bout d'un siècle, lorsque la promulgation de la constitution civile du clergé, divisant la France religieuse en deux camps, permit aux ennemis du christianisme de poursuivre à leur aise leur œuvre de destruction sacrilège. Il n'est pas permis d'en douter : si tous ceux qui se disaient catholiques, mais dont plusieurs étaient jansénistes, n'eussent eu alors qu'une foi, qu'un cœur et qu'une âme, jamais leurs adversaires n'auraient réussi dans leur conjuration impie. Le jansénisme, en affaiblissant secrètement les premiers, favorisait les seconds. Aussi peut-on considérer les progrès de cette hérésie comme une des principales causes du triomphe des idées révolutionnaires.

Notons enfin un troisième vice qui minait sourdement cette société à l'extérieur si brillante. Le gallicanisme, déjà vieux, puis-qu'il avait pris naissance à l'époque du grand schisme d'Occident, était arrivé, après des fortunes diverses, à sa période de complet épanouissement. On vit sans surprise un monarque aussi sincère et aussi pieux que Louis XIV se livrer envers le Saint-Siège à des attentats qu'un prince hérétique se fût à peine permis. On a peine à comprendre comment un prélat aussi docte que Bossuet consentit

à attacher son nom à la fatale déclaration de 1682<sup>1</sup>. De pareils scandales ne s'expliquent que par la considération des progrès insensibles d'une doctrine ambiguë, sans limites précises, confondant ensemble, tout en affectant de les séparer, l'Église et l'État, et se présentant tout-à-coup en maîtresse, appuyée sur un des plus forts instruments de despotisme qui fut jamais : l'administration centralisée de Louis XIV. Chose étrange ! sous le roi très-chrétien, il y eut en France, dans l'espace de onze ans, de 1682 à 1693, trente-cinq sièges vacants. Il fallut toute la prudente condescendance de la papauté et tout le bon sens de la royauté française, revenue à de meilleurs sentiments, pour empêcher le schisme déjà menaçant d'être consommé.

Après la solennelle rétractation du roi, en date du 14 septembre 1693, après la soumission des évêques qui avaient pris part à la déclaration de 1682, l'union fut rétablie entre l'Église de France et la chaire de Pierre. Toutefois, l'isolement de plusieurs diocèses qui s'étaient administrés à part sans prendre aucun souci de l'Église-mère n'avait pas été complètement stérile. Un levain d'indépendance fermenta sourdement dans les têtes. On se sépara peu à peu de Rome sur des points secondaires, mais qui menaient fatalement à une scission plus profonde. La liturgie fut changée : chaque évêque innova, abandonna le bréviaire du monde entier, oublia ces hymnes éloquentes qu'avaient chantées nos pieux ancêtres et en adopta d'autres d'un style plus châtié sans doute, mais où l'on ne sent point circuler, comme dans les premières, un souffle inspirateur et chrétien.

Cette déviation funeste, ce schisme presque commencé qui se déguisait sous l'apparence innocente d'un simple changement de discipline, n'étaient pas loin de toucher au dogme dont la hiérarchie fait partie ; ils devaient produire avec le temps des fruits empoisonnés. L'unité et l'autorité, sans lesquelles rien de stable ne se fonde ni ne se maintient, gravement compromises, menaçaient en

<sup>1</sup> On sait parfaitement, et nous avons à peine besoin de le rappeler ici, que l'évêque de Meaux fit plus tard bon marché de cette fameuse déclaration, et qu'il finit par la désavouer totalement.

s'abîmant d'entraîner dans leur ruine l'édifice religieux tout entier.

Le jansénisme et le gallicanisme, partis de points bien différents, se rencontraient ainsi sur un terrain commun, celui d'une résistance sourde, mais obstinée à la chaire apostolique. C'est ce qui explique l'alliance qui s'établit promptement entre eux. Le jansénisme trouvait dans le gallicanisme une force de fait qui lui permettait de ne point s'incliner devant les décisions de Rome, et il présentait en retour à son utile auxiliaire l'appui non moins utile d'une prétendue puissance morale. Les parlements, entachés dès l'origine d'un regrettable esprit d'opposition au pouvoir pontifical, ne tardèrent pas à devenir jansénistes. Plus tard, les philosophes dont les doctrines sensualistes étaient assurément fort loin d'avoir des points de contact avec les principes d'austérité outrée professés par Port-Royal se prirent d'une belle et politique sympathie pour ce dernier asile des disciples d'une secte opiniâtre, et il se forma une coalition composée d'éléments bien différents, mais également ennemis de l'Église.

Le mal gagnait ainsi de proche en proche et on en soupçonnait à peine l'existence. Les liens qui rattachent par une condition indispensable l'épiscopat à la source divine de toute juridiction étaient tellement relâchés que la moindre circonstance, un caprice ministériel, peut-être, ou une défaillance royale pouvaient en amener la rupture. Toutefois ils subsistaient toujours et ce faible semblant d'une subordination légitime et nécessaire en imposait malheureusement aux plus clairvoyants. L'aveuglement était poussé à ce point que la Révolution elle-même qui engloutit tant de choses et fit périr de si fortes institutions, ne parvint point à dissiper cette illusion dans toutes les âmes qui en étaient imbuës. Cependant un grand coup avait été frappé ; la leçon était rude et devait porter ses fruits. Les jeunes générations, instruites par un tel événement, reconnurent le péril qu'on court à briser la chaîne des traditions antiques ; et nous voyons avec bonheur les catholiques se presser avec un ardent amour, surtout dans ces jours d'épreuve, autour de la chaire suprême dont nos pères avaient quelquefois par un coupable oubli

méconnu les sacrés privilèges, mais que nos aïeux, plus heureux et plus dévoués, avaient saluée durant le cours du moyen âge des témoignages de la vénération la plus profonde.

En attendant, le venin se répandait dans toutes les parties du corps social. Pour mieux apprécier l'abîme où marchait insouciant la société religieuse en France, il suffit de jeter un coup-d'œil sur le déplorable état auquel des doctrines, sœurs du gallicanisme français, ont réduit des peuples voisins. On sait tous les maux que le joséphisme et le fébronianisme ont enfantés en Autriche et en général dans l'Allemagne. Une vaste contrée qui se dit catholique et qui ne conserve presque aucune relation avec le Saint-Siège; la presse périodique devenue presque en totalité matérialiste et poussant quelquefois jusqu'à l'athéisme; un épiscopat plaçant l'État au-dessus de l'Église; le pouvoir civil réglant avec une minutie despotique les moindres détails du culte, et interdisant aux ministres du Seigneur la célébration du sacrifice eucharistique en dehors des jours et des heures fixés par la bureaucratie; les décrets du pape sans valeur, tant qu'ils n'avaient pas été revêtus du placet impérial; les ecclésiastiques considérés presque exclusivement comme fonctionnaires publics; les pèlerinages défendus; voilà le triste spectacle que présentèrent longtemps les pays d'Outre-Rhin, mais qu'un concordat providentiellement conclu avec le Souverain-Pontife commença à faire disparaître. Plaise à Dieu que des discordes intérieures n'aient pas pour effet d'en ajourner le bénéfice!

A l'époque dont nous retraçons l'histoire, de pareilles conséquences étaient loin d'être prévues. Mais Dieu qui les embrassait dans sa prescience infinie résolut d'en atténuer l'effet en préparant dès lors le remède au mal qui devait faire invasion. Il suscita toute une série d'hommes animés d'un zèle vraiment apostolique, qui réveillèrent en France l'esprit défaillant du christianisme. Pieux, austères, profondément dévoués au Saint-Siège (ce point est à noter), ces rénovateurs possédaient toutes les vertus nécessaires pour combattre les fléaux divers auxquels la société religieuse était en proie. Le vénérable M. Olier, dont nous parlerons plus loin, en créant un séminaire modèle, objet des désirs ardents de tant de

saints personnages, procura la réforme du clergé qui devait amener celle des laïques. Le P. Eudes, fondateur d'un institut encore florissant de nos jours; le vénérable Grignon de Montfort que les congrégations des *Sœurs de la Sagesse* et des *Missionnaires de Marie* reconnaissent pour leur père, firent, en Normandie, en Bretagne et en Poitou, un bien considérable. Montfort, surtout, par sa parole vive et en quelque sorte inspirée remuait profondément les populations.

Rappelons, en nous résumant, qu'un triple fléau moral désolait alors la France : le jansénisme, rétrécissant les cœurs et altérant dans les esprits les saines notions de la grâce, ce dogme fondamental de la religion chrétienne; le gallicanisme qui, par son opposition systématique à Rome, mettait obstacle à toute réforme durable et sapait par sa base le principe salutaire d'autorité; et enfin le sensualisme qui menaçait de ramener peu à peu la nation aux mœurs du paganisme. Montfort s'efforça d'appliquer à chaque espèce de mal un remède approprié. Il combattit le gallicanisme par un attachement inviolable à la chaire de Pierre, par une soumission sans borne aux décisions qui en émanaient. Ses biographes témoignent qu'il ne choisit jamais les directeurs de sa conscience que dans les sociétés, compagnies ou congrégations qui faisaient profession d'une obéissance absolue aux décrets de Rome. Dans la circonstance la plus décisive de sa vie, lorsque en proie à de cruelles perplexités, abandonné par ses guides naturels, il cherchait péniblement la voie que la Providence lui avait assignée, on le vit faire à pieds, sans ressources, le voyage d'Italie, bravant avec courage les intempéries des saisons, les angoisses de la pauvreté, et venir demander la solution de ses doutes au docteur des docteurs. Cette démarche, en comblant de joie le cœur du Souverain-Pontife, dut exercer une heureuse influence sur ses contemporains, qu'il rappelait, par un exemple, au centre de l'unité.

Quant aux jansénistes, formellement condamnés par le Saint-Siège, Montfort ne pouvait manquer de s'élever avec vigueur contre leurs sophismes. Associé à son insu, au début de sa carrière apostolique, à une congrégation suspecte, il la quitta sans ménagement,



dès qu'il la connut mieux et s'attira par là les persécutions de la secte pour le reste de ses jours. On sait qu'à cette époque un très-grand nombre de prélats et de membres des ordres religieux s'étaient laissé séduire par les artifices des disciples de Jansénius. L'évêque de Saint-Malo, M<sup>r</sup> Desmarets, qui depuis répara noblement ses torts et se montra franchement dévoué à l'orthodoxie, circonvenu par ces hérétiques déguisés, fit comparaître devant lui le P. Grignon, lui adressa le blâme le plus sévère et le moins mérité, et finit par l'interdire ou du moins par lui défendre de prêcher dans son diocèse. Le missionnaire écoute avec respect la réprimande de son supérieur, se soumet à ses injonctions, mais il quitte les lieux où il ne lui est plus permis d'annoncer la saine doctrine et va porter ailleurs la semence de la vérité. Le monastère bénédictin de Redon répandait le venin de l'erreur chez les habitants du voisinage. Montfort parvint à prémunir ceux-ci contre un funeste enseignement et à implanter solidement chez eux la foi catholique. Partout il suivit la même conduite; nulle part il ne pactisa avec l'hérésie.

Le réformateur breton ne montra pas moins de zèle à résister aux progrès de cette mollesse de mœurs qui présageait déjà les désordres scandaleux de la Régence. Aux objurgations les plus véhémentes il joignit avec succès la prédication de l'exemple. Tout dans sa personne respirait l'austérité. Des jeûnes prolongés, des travaux d'esprit et de corps qui dépassaient presque les forces humaines, des cilices, des disciplines, voilà les armes victorieuses qu'il employait contre le sensualisme. Quand on considérait ce visage pâle et décharné, témoin muet mais éloquent des rudes pénitences que Montfort s'infligeait en secret, on rougissait de demeurer esclave des commodités, des délices, des passions charnelles; on éclatait en sanglots, marque d'un sincère repentir, on se frappait la poitrine, on courait après les instruments de mortification dont il ne se séparait jamais durant ses courses apostoliques, avec autant d'ardeur que les mondains en mettent à rechercher ce qui peut éloigner la douleur. Nul spectacle n'était plus touchant, ni plus édifiant que ces longues processions de pénitents par lesquelles il terminait ses missions. On les voyait rangés sur plusieurs lignes, s'avancer avec

une contenance modeste et recueillie, les yeux fixés sur l'instrument du salut que chacun d'eux tenait à la main. Pour rendre durable le fruit de ces émotions passagères, il institua en plusieurs lieux des confréries des *Amis de la Croix* dont les membres se proposaient d'imiter spécialement Jésus-Christ en marchant à sa suite dans la voie étroite. Parmi les œuvres de Montfort, il existe une admirable lettre écrite, peu de temps avant sa mort, à ceux qu'il appelle les héros du christianisme. Ce testament sublime renferme la plus pressante exhortation à fouler aux pieds toutes les exigences de la nature corrompue.

C'est ainsi que Montfort luttait contre ce qu'il y avait de mauvais, d'antichrétien, dans les tendances de son siècle.

Cinq ou six hommes semblables au *missionnaire apostolique* (il avait reçu ce titre du pape Clément XI), auraient, à ce que nous croyons, renouvelé la face de la France. Le même résultat eût peut-être été obtenu si Montfort n'avait été enlevé dans la vigueur de l'âge, au moment où il allait se procurer des coopérateurs permanents. Il plut à la divine Providence de laisser imparfaite l'œuvre de réparation commencée; il lui plut de permettre au règne de l'erreur et du mal de s'établir dans notre pays et d'y causer d'incalculables désastres. Il entra peut-être dans le plan divin qu'il y eût une éclipse momentanée du sentiment religieux, afin qu'à une période de ruines et de bouleversements succédât plus tard une époque de résurrection sociale et catholique. Sans prétendre pénétrer les profondeurs des desseins éternels, nous pouvons nous rendre compte de la justice de cet arrêt sévère, mais mérité. Pendant quinze ans que Montfort exerça le ministère apostolique avec un zèle et une abnégation qui auraient dû lui concilier tous les suffrages, il rencontra trop peu de sympathie dans les classes éclairées et dominantes. La masse des populations répondait avec enthousiasme à son appel et se convertissait de cœur : elles en furent récompensées par le don de la persévérance dans la foi ; mais les riches et les grands, les représentants du pouvoir, et, il faut aussi le reconnaître, quelques membres du clergé, entassèrent parfois devant lui obstacles sur obstacles. Il fut odieusement

outragé, calomnié, persécuté, et Dieu retira dans son indignation à la France l'instrument de salut qu'elle avait follement repoussé.

Une partie de la Bretagne et le Poitou entier furent le principal théâtre des prédications de Montfort. L'Esprit souffle où il veut. Il dirigea de ce côté les pas du zélé missionnaire. Montfort tenta d'opérer dans ces provinces, par des voies différentes et qui lui étaient particulières, ce que saint Vincent de Paul avait essayé de réaliser ailleurs : le renouvellement de l'esprit religieux chez les laïques et dans le clergé. L'histoire nous apprend jusqu'à quel point il réussit. Ces contrées où la foi languissait, minée par les sourdes attaques du protestantisme que la révocation de l'édit de Nantes n'avait pas su extirper et du jansénisme condamné mais toujours rebelle, parurent, du temps de nos pères, animées d'une ferveur admirable. C'est là que surgirent ces bandes de héros-martyrs qui ne craignirent pas de tenir tête à cette terrible Convention devant laquelle tremblaient alors les rois de l'Europe. On peut dire sans exagération que le P. Montfort est un des créateurs de la Vendée catholique.

Les efforts du pieux missionnaire ne furent donc point complètement infructueux. Si une mort prématurée l'empêcha de donner à son œuvre tous les développements dont elle était susceptible ; si notre malheureuse patrie, que le Souverain-Pontife l'avait expressément chargé d'évangéliser, ne put entendre sa voix que durant un trop petit nombre d'années et sur un champ trop circonscrit, il réussit du moins, grâce à ses veilles et à ses prédications, grâce à l'imposante autorité de sa vie pénitente, grâce surtout aux bénédictions extraordinaires dont Dieu combla ses travaux apostoliques, grâce à la protection de la Vierge immaculée dont il s'était montré pendant toute sa vie le dévoué serviteur en cherchant à propager son culte, grâce enfin aux nombreuses missions que ses dignes héritiers donnèrent durant le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et qu'ils continuent encore de nos jours, à préparer dans l'Ouest de la France comme une citadelle vivante où la foi et les bonnes mœurs trouvèrent un dernier asile, et où se forma dans le silence une pieuse et invincible milice qui sut répandre son sang pour la sainte cause de la vérité.

L. ROUMAIN DE LA RALLAYE.

MŒURS ET COUTUMES D'AUTREFOIS.

---

## PIERRE KERVELA

OU

UN APOTHIKAIRE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE. \*

---

### I.

En l'an de grâce 1532, vivait dans la bonne ville de Nantes, où sa famille était alors bien connue, un digne et honnête jeune homme du nom de Pierre Kervela. L'histoire effectivement rapporte qu'à la joyeuse entrée, dans la patrie de l'illustre poète Meschinot, — qui, hélas ! n'avait pas de successeur, — de M<sup>er</sup> le dauphin, couronné duc de Bretagne sous le nom de François III, on députa à Jehan Bouchet, procureur de la sénéchaussée de Poitiers, afin d'en obtenir un plan et des vers pour les fêtes, maître Gilles Kervela, parent, père ou frère de notre héros. Ce dernier exerçait dans la vieille cité la profession d'apothicaire, que Molière n'avait pas encore signalée aux rires et aux sarcasmes des mauvais plaisants par les désopilantes saillies de ses comédies inimitables. C'était l'homme important du quartier, qu'il tenait au courant des nouvelles de l'évêché, du château et des événements du jour. Tout récemment, il avait obtenu l'honneur, bien envié par ses ambitieux confrères,

\* Le fond de cette histoire ainsi que la plupart des détails, se trouvent dans le texte des lettres d'abolition, données à Rennes le dernier jour de décembre 1532, par François I<sup>er</sup>. Ces lettres sont transcrites au registre de la chancellerie, B, 1196, lequel fait partie des titres de l'ancienne chambre des comptes de Nantes.

d'être nommé apothicaire de monseigneur le gouverneur, titre qui donnait le droit de porter l'épée, et assurait à son heureux possesseur la clientèle des hautes familles de l'aristocratie nantaise <sup>1</sup>.

Or, par une sombre et brumeuse journée de la fin d'octobre, notre praticien, que l'histoire ne dit point avoir été de la seconde ou de la première classe, mais que son zèle et son savoir rangeaient dans cette dernière catégorie, manipulait dans son obscur laboratoire. Un tablier vert devant lui, de massifs ciseaux pendus au côté, un ample gilet rond sous le tablier, il broyait dans un mortier une préparation fort en vogue à l'époque sous la dénomination d'*électuaire d'hyacinthe*, et composée de grenats, d'émeraudes, de topazes réduites en poudre. En un mot, voulez-vous avoir une idée exacte de maître Pierre? Visitez au Musée archéologique le fameux poteau cornier, enregistré sous le n<sup>o</sup> 146, qui, bien mieux que notre imparfaite description, vous reproduira d'une manière satisfaisante l'image d'un apothicaire au XVI<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>.

Les officines pharmaceutiques n'ont point, à l'instar des études de notaires, conservé la filiation de ceux qui successivement y travaillèrent, au plus ou moins de préjudice de la santé de leurs contemporains. Aussi, à notre grand regret, en sommes-nous réduit à la plus complète ignorance sur l'emplacement de la boutique en question, que surmontait peut-être l'enseigne dont nous venons de parler, ou qu'indiquaient aux passants des ornements du genre de ceux qui sont inscrits sous le même numéro du catalogue <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les anciens apothicaires et chirurgiens prenaient leurs degrés dans les universités, et s'ils n'étaient docteurs, au moins ils étaient licenciés, bacheliers ou maîtres aux arts, comme ont été jusqu'à présent les chirurgiens de robe longue, qui n'étaient point d'ordinaire barbiers, car ceux-ci dérogeaient.

Lorsqu'on a nommé les médecins apothicaires et pharmacopoles, c'est parce qu'ils apprêtaient des médecines et qu'ils avaient chez eux des remèdes. Mais depuis qu'ils ont commencé à vendre des drogues ils ont dérogé.

Dans un titre reconnu à Angers, le 9 septembre 1471, l'apothicaire de René, roi de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, prend les qualités de noble et honorable, et tient même rang que le physicien ou médecin du prince. (De la Roque, *Traité de la noblesse*, p. 432.)

<sup>2</sup> *Histoire de Nantes*, par M. Guépin. *Magasin pittoresque*, année 1839, p. 248.

<sup>3</sup> Une figure grimaçante, sans doute celle d'un patient, venant d'avaler une amère médecine; un apothicaire préparant une potion opiacée, à côté de son garçon faisant

Quoi qu'il en soit, l'étroit magasin de maître Pierre n'avait point le fastueux aspect des brillantes pharmacies de nos jours. Une demi-porte, à peine large de deux pieds, servait d'entrée à une chambre fort noire. De chaque côté était un comptoir, en bois à peine dégrossi. Les petits vitraux de la devanture, rarement nettoyés, ne laissaient passer qu'une lumière douteuse, encore diminuée par de grands pots en terre bleue ou jaune, destinés à la thériaque, à l'électuaire appelé mithridate, à l'antimoine, à l'ellebore..... A l'un des comptoirs, se tenait d'habitude, assis dans un grand fauteuil de bois, le maître de la maison. Au-dessus de l'autre, se trouvait suspendu un étui, contenant une seringue, des canules et des pistons de rechange. Cet instrument, qu'une bandoulière suspendait au cou, était celui que l'apothicaire emportait en ville. Les poutres, d'ordinaire assez basses, étaient garnies d'œufs d'autruches, de lézards, de serpents de toutes espèces, et autres pièces curieuses d'histoire naturelle. Les tablettes, toutes confuses comme celles de nos épiciers droguistes, étaient chargées de poteries, qui n'avaient aucun rapport avec nos poteries actuelles. Les étiquettes peintes sur faïence portaient : *Sirop alexandrin*, *Sirop de rhubarbe*, *Sirop de tortue*, *Baume tranquille*, célèbre composition qu'on ne fabriquait pas consciencieusement si l'on n'y faisait entrer six ou sept crapauds cuits dans l'huile, etc.; puis sur des bocaux, dont la forme a peu varié, on lisait : *Yeux d'écrevisses*, *Écailles d'huîtres*, *Coquilles d'œufs*, *Vipères*, *Cloportes* et *Araignée-loup*, *Crotin de lièvre*, *Nerf de cigognes*.

A son industrie médicamenteuse et chimique, l'apothicaire joignait encore d'autres branches de commerce, dont les unes lui valaient la faveur des petites-maîtresses, les autres la sympathie des gourmets de l'époque.

Ainsi, il était parfumeur, comme il résulte des comptes de la duchesse Anne <sup>1</sup>, où l'on voit : « Une aulne taffetas rouge, livrée à

des cornets, pendant qu'un peu plus loin, une cliente, décorée de sa quenouille, tenant sous son bras une cuillère à pot, se débarrasse de la façon la plus naturelle du purgatif qu'elle vient de prendre. Ces divers sujets, sculptés sur bois, proviennent réellement d'enseignes du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> *Vie d'Anne de Bretagne*, par M. Leroux de Lincy, Paris, 1851.

*Michel Carré*, apothicaire de ladictc dame, pour faire sachetz de senteur, à mectre des roses de Provins ou de la pouldre de violecte musquée, » pour les coffres du linge de la chambre et garde-robe de la reine.

Il était épiciier, comme le prouve un feuillet détaché d'un compte de la maison de Rohan, daté de 1534 <sup>1</sup>, où l'apothicaire, au chapitre *cuisine*, figure pour :

Une livre de cappes menues, cy. . . . . 5 sous.

Une livre olyves, cy. . . . . 4 sous.

Il était cirier, d'après le même compte où il fournit :

Deux flambeaux cyre, de demye livre demy quart cyre, à 8 sous la livre, cy. . . . . , . . . . . 4 sous 8 deniers.

A luy, deux torches, à 8 sous les deux, cy. . . . . 8 sous.

L'article suivant nous le montre confiseur :

A luy, une boete dragé, poisant six onces et demy, à 7 deniers l'once, cy. . . . . 4 sous 9 deniers.

## II.

Pierre Kervela broyait donc ses pierreries avec toute l'attention que méritait semblable besogne. Comme il était aussi jovial d'humeur que discret et sage — ce qui n'est pas commun, — il accompagnait son mouvement monotone d'une romance chantée à demi-voix. Elle était toute nouvelle, quoique datant d'une vingtaine d'années. Dans ce temps, la vogue ne passait pas si vite qu'à présent. En bon Breton, il avait conservé le souvenir de la duchesse Anne, et redisait souvent ce couplet d'une longue chanson faite à l'occasion de la maladie de la reine en 1512 :

Mettez vous y trestous, jeunes et vieux,  
 Priez du cueur et larmoyez des yeux  
 Pour la meilleure qu'on ayt veu soubz les cieulx,  
 Depuis qu'Hélène engendra Constantin.  
 S'ores la prend le puissant Dieu des dieux,  
 Vous nous verrez advenir des maulx tieulx (*tels*)  
 Qué de cler sang courront aval les rieux (*ruisseau*),  
 Par ce meschef soubdain a repentin <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cité par M. Bizoul dans son *Histoire inédite de Blain*.

<sup>2</sup> Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques français*, t. II, p. 43.

A peine le dernier mot était-il prononcé, qu'un personnage entré dans le magasin interpella ainsi le chanteur :

— Holà ! holà ! maître Pierre, « venez ça sans plus tarder à la maison de Guillaume Gérard, hostelier demourant au forsbourg de la Fosse, noble messire Jacques de Condest là malade et logé vous mande aller vers luy. »

Le nom de Condest marquait dans les fastes de l'aristocratie de la province. Les trois épées d'or, signe de commandement, de triomphe, ou encore glorieuses dépouilles des vaincus, brillant attribut héraldique de la famille, avaient souvent rougi leur éclatant métal dans le sang des ennemis de la Bretagne, se confondant ainsi avec l'écusson de gueules qu'elles décoraient. Comme récompense de son inviolable fidélité à son père et à elle-même, la duchesse avait donné à l'oncle de Jacques, capitaine des archers de sa garde, la riche vicomté de Loyaux en Saint-Père-en-Rays.

Quelques mots furent rapidement échangés, et après un instant d'absence, Pierre Kervela reparut ; puis laissant sa maison à la garde de son serviteur, s'achemina vers la Fosse en compagnie de son guide.

Mais probablement le cas était grave ou pouvait amener des complications quelque peu inquiétantes, car, consultation prise, le sire de Condest pria maître Pierre « qu'il luy eust fait venir un medecin. » Il se prêta volontiers à ce désir, et revint presque aussitôt accompagné d'un homme en robe noire, appelé maître Georges Phelippon. Après avoir questionné le patient, lui avoir vu la langue, etc., etc., ce dernier laissa tomber d'une voix nasillardre et traînante les mots suivants :

— *Medicina detur quarta matutina..... Capiat potionem in duas dosas, cum syropo de limonibus ; utatur ptisaná.....* Puis il ajouta du même ton d'autorité, et en s'adressant alors au seigneur de Condest : « Vous ferez clore les volets des fenestres, messire, et aultre n'arez céans qu'une petite bougie ; la lumière attire les humeurs en dehors, messire ; les ténèbres les attirent en dedans, où il faut qu'en ce moment elles soient attirées. »

— Notre corps, continua le docteur, n'est composé que de soufre, de mercure et de sel ; c'est du dérangement de la proportion ou de



l'équilibre de ces trois éléments que naît le dérangement de notre santé. Ainsi, les jaunisses, les fièvres, les inflammations, la pleurésie, viennent du dérangement du soufre; les tremblements, la frénésie, l'apoplexie, la paralysie et la léthargie, viennent du dérangement du mercure; la colique, la pierre, la goutte, la sciatique et l'érysipèle, ne doivent être attribués qu'au dérangement du sel.

— Ah ! je comprends, dit alors le malade; ma fièvre n'est que le dérangement de mon mercure; mes tremblements, que le dérangement de mon sel, et la terrible colique que j'ai n'est que le dérangement de mon soufre.

— C'est cela ! s'écria avec transport *dominus medicus*; c'est cela ! vous y êtes ! Vous entendez aussi bien que moi Paracelse.

Après ce compliment, Georges Phelippon se retira, recommandant de le rappeler sans retard, si le remède qu'il venait de prescrire ne rétablissait pas l'équilibre du soufre, du mercure ou du sel de son malade. Son acolyte le suivit, afin de recevoir ses dernières instructions <sup>1</sup>.

### III.

De retour au logis, notre apothicaire apprêta et composa la médecine suivant la savante ordonnance. Par malheur, l'hôtellerie était à une assez grande distance et la préparation quelque peu longue. Aussi, lorsque « ledit Kervela print chemin pour la porter, trouva la porte de ville, pour ce qu'il était déjà sur le soir, fermée; quoy voyant s'en retourna à sa maison. »

Il n'y avait rien de mieux à faire qu'à remettre au lendemain de très-grand matin l'envoi forcément retardé. Telle n'était cependant pas la pensée de l'honnête marchand, qui comprenait autrement ses devoirs, et désirait « rendre service audit sire de Condest et le secourir en sa maladie pour le don de sa charge. » Il redoutait quelque inconvénient, si la médecine n'était pas prise à l'heure indiquée, et mettait son esprit à la torture pour trouver un moyen sans pouvoir réussir.

<sup>1</sup> *Histoire des Français de divers états*, par Alexis Montell. T. V, stations 15, 16, 17, 18.

Assurément, ce n'était pas chose facile. L'ancienne capitale des Nannètes possédait encore intacte sa bonne ceinture de murailles et ses hautes tours, dont vainement on chercherait les débris. Elle n'est plus connue que par ouï-dire, et ne figure aujourd'hui que comme couronne commémorative au-dessus de l'écusson de gueules au navire d'argent. Le couvre-feu était sonné depuis longtemps ; la défense d'ouvrir était expresse et formelle. Kervela se désolait toujours ; il se figurait le patient attendant la malencontreuse médecine, et comme sœur Anne, de bretonnante mémoire, ne voyant rien venir. Il ne pouvait, suivant l'exemple des frères de la dame éplorée, enfoncer les huis ou les porter aux coteaux de l'Ermitage, à l'instar de Samson à Gaza. Tout-à-coup il entrevit la possibilité d'accomplir son projet. « Il se advisa avoir autresfoiz ouy dire qu'on passait par ung lieu où la rivière d'Erdre descend en Loyre quy se nomme le rasteau d'Erdre, quel rasteau est de bois et les passes d'iceluy assez larges <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Aux archives municipales de la mairie de Nantes, existe un dossier contenant 16 pièces relatives au rasteau d'Erdre. Presque toutes sont des comptes ou des procès-verbaux de réparations faites ou à faire. La plus ancienne date de 1665, la plus récente de 1754. La première est un procès-verbal auquel donna lieu, le 27 août de cette même année, la chute du rasteau situé au confluent de l'Erdre et de la Loire, appuyé du côté droit à la tour de Sainte-Catherine, et du côté gauche à la tour du Rasteau. Le mauvais état de cette partie des fortifications, dû principalement à sa grande vétusté, démontre qu'aucune modification notable n'y avait été apportée, et qu'à peu de chose près elle était alors ce qu'elle devait être sous François I<sup>er</sup>. On y lit « que le rasteau qui ferme l'ouverture de » la voulte en ogive qui est entre les deux tours, est composé de bois de cherpante et » grillons de fer, par le milieu duquel est une grande grille de fer et de bois de vingt » piedz de large ou environ et de pareille hauteur. Laquelle ordinairement se lève avec » de gros cables le long de deux grandes et grosses pieces de boys, appellées coulisses, » à force d'hommes, par le molen d'un tour qui est sur la muraille de la ville, pour » laisser entrer et sortir les batteaux lorsqu'il est besoing. Laquelle espee de grille est » tombée. Et l'ayant, à force d'hommes, voulu faire relever et mettre en place avec les » cables qui y servent d'ordinaire, aurions recogneu lesdits cables estre tellement vieiz et » uzés qu'ils se seroient trouvés Incapables de le faire. De sorte qu'il est absolument » nécessaire avoir des cables neufs. Comme aussi les deux pieces de boys qui servent de » coulisses sont pourryes et usées, et partant est requis en y mettre de neufs. Pareille- » ment ladite grille est tellement vieille et rompue, tant de cherpante que de grillons de » fer, qu'il est nécessaire la refaire de neuf, fors quelques grillons de fer qui pourront » servir estant reforgez. De plus est requis reparer le surplus dudit rasteau de plusieurs » pieces de boys qui y sont nécessaires. Lesquelles refections et reparations il est besoing » faire promptement, faulte de quoy la ville demeurera continuellement ouverte, dont il » pourra arriver accident, etc., etc. »

Sans perdre de temps, notre homme appelle son serviteur, et, plus avisé que les bourgeois de Falaise, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'il était breton, « luy donne une lanterne et une chandelle allumée dedans <sup>1</sup>. » Tous deux se dirigent vers l'endroit où ils espèrent passer. Il faut convenir ici que le jeune pharmacopole avait de la bravoure et du dévouement au cœur. A sa gauche, s'élevaient, noirs, humides et menaçants, les murs du vieux château du Bouffay, derrière lesquels s'abritait la prison qui l'attendait, s'il était découvert; en outre, les eaux fangeuses de l'Erdre ont peu d'attrait pour un bain forcé en cette saison, et les sentinelles du château ou des remparts, sans compter le guet, pouvaient, de leur côté, lui faire un très-mauvais parti.

Arrivé au râteau sans encombre, il trouva au-dedans de la ville un batelier couché dans sa barge, nommé Tuelou, auquel il expliqua son embarras et demanda s'il pouvait passer. Cinq ou six deniers facilitèrent l'affaire. Tuelou appela deux hommes, « quelz estoient de l'autre cousté dudit rasteau devers la Saulzaye <sup>2</sup>, quelz vindrent avecq une barge joignant ledit rasteau, et eulx arrivez, ledit Kervela avec sondit serviteur, ayant ladite lanterne, une chandelle allumée dedans, ne pensant faire aucun mal ains faire eupvre meritoire, pour secourir ledit mallade, passèrent entre les barreaux

En 1711, les râteaux d'Erdre ayant été endommagés par les débordements du fleuve, les maire et échevins adressèrent aux États une demande pour obtenir le rétablissement de ces deux râteaux, dépense évaluée à 4,888 livres. La municipalité nantaise représente « que ces deux râteaux servant à fermer la ville des deux côtés où l'abord est le plus fréquenté, elle se trouve ouverte et toujours prête à recevoir les ennemis jurés de son repos et de sa tranquillité, ce qui favorise les fraudes, les vols et les assassinats, dérange le bon ordre et rend inutile la vigilance des magistrats établis pour l'assurer. » — Il résulte clairement de ceci qu'il existait alors deux râteaux sur la rivière d'Erdre, l'un à son confluent, dont nous venons de parler, le second à son entrée dans nos murs, et très-probablement placé, pensons-nous, au pont des Petits-Murs. En 1721, il était encore défendu de passer des personnes avec des bateaux après dix heures du soir.

<sup>1</sup> Les réverbères n'existaient pas encore, et afin qu'après la fermeture des portes la ville ne fût pas plongée dans les ténèbres, les règlements prescrivaient de sortir une lanterne à la main. Ce mouvement de nombreuses lanternes sillonnant les rues égayaient un peu les sombres soirées d'hiver.

<sup>2</sup> La grève de la Saulzaye, l'île Feydeau actuelle, dont les flots de la Loire recouvraient alors toute la partie ouest. Elle ne consistait à cette époque que dans la portion attenante aux ponts de la Polssonnerie et de la Belle-Croix, sur laquelle s'élevaient quelques maisons de pêcheurs et la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

du dit rasteau sans rompre ne briser aucune chose, et entra en la barge quelle estoit de l'autre costé, et les bargiers d'icelle le menèrent et passèrent au port de la Fosse dudit Nantes. »

A la sortie du bateau, l'apothicaire, précédé de son falot et escorté des deux bargers, — tout comme une ronde-major en service de place, au XIX<sup>e</sup> siècle, — s'en alla au logement du sire de Condest, auquel « il bailla ladite médecine et luy déclara le régime qu'il devoit tenir après l'avoir prinse et de l'heure qu'il la devoit prendre. » En suite de quoi, nos quatre hommes s'en retournèrent à la barge, la chandelle toujours allumée, triple répétition du texte, pour bien démontrer qu'ils ne cachaient aucune intention mauvaise « ne affection de mal faire, ne malice, ne cas de maléfice. » Revenant par le même chemin, Kervela donna trois ou quatre sols à ses passeurs, et se mit au lit, où il dormit avec la conscience d'un homme qui a fait son devoir et n'a rien à se reprocher.

#### IV.

L'affaire fut ébruitée. Comment? le texte ne le dit pas. Pour mon compte, j'ai certains doutes à l'endroit du batelier Tuelou. Serait-ce à cause de son vilain nom? c'est fort possible. En tout cas, j'affirme que si le véritable délateur m'est connu, ce dont je doute, je m'empresserai de vous en faire part, ne fût-ce que pour rendre à Tuelou la justice qui lui appartient. Toujours est-il que bientôt le prévôt de Nantes ordonna une enquête et une information d'office contre notre malheureux ami Kervela. Son titre d'apothicaire du gouverneur ne le rassurant pas, il prit la fuite au moment où « contre luy fut décrétée prinse de corps. »

Bien entendu, le magasin fut saisi et fermé. Cela ne faisait point l'affaire des malades, qui perdaient un homme aussi zélé. Il y avait bien d'autres apothicaires à Nantes, mais nul n'était plus leste, plus adroit, plus patient, et surtout mieux tourné et d'une figure plus avenante que le pauvre fugitif. Les démarches du sire de Condest, auteur involontaire du délit, les instances de tous ceux qui se joignirent à lui, représentèrent l'apothicaire comme un homme de bien, « de bon rest et gouvernement, sans jamais avoir été actainct

d'un cas digne de reproche, » et lui firent adresser au roi une supplique qu'ils appuyèrent des plus puissantes recommandations.

François I<sup>er</sup>, « miséricorde préférée à rigueur, » pardonna de son autorité royale, « le cas et crime » reproché. Toutes les « peines, taux, punitions et amendes criminelles et corporelles, » auxquelles le coupable pouvait être tenu, lui furent remises. Ses possessions saisines et biens quelconques lui furent rendus, sous la seule condition d'être détenu prisonnier au chateau du Bouffay, jusqu'à ce qu'il eût fait satisfaction.

La captivité ne fut pas longue, et peu après maître Pierre reprenait ses importantes fonctions, à la grande joie de ses voisins et au grand soulagement de ceux qui avaient recours à ses talents.

En terminant cette véridique histoire, et en prenant congé de vous, bienveillant lecteur, nous souhaitons qu'elle tombe sous les yeux de quelqu'un de nos sémillants praticiens. Puisse-t-il apprendre, par l'exemple de son vénérable prédécesseur, non pas à affronter la prison, « pour le don de sa charge ne crainte que n'arrive quelque inconvénient, » mais seulement à quitter plus promptement sa couche moelleuse lorsque, la nuit, retentit à son oreille la sonnette qui l'avertit qu'il a une douleur à soulager, une souffrance à guérir.

Au reste, il faut bien le dire, les pharmaciens d'aujourd'hui sont des hommes instruits, souvent même savants et distingués, passant de longs et difficiles examens sur toutes les parties de leur art. Ils ont suivi les progrès de la science, et se trouvent à la hauteur de la considération dont ils sont justement entourés. Si, de temps à autre, on se surprend encore, dans un moment d'humeur, à qualifier de *comptes d'apothicaires* certaines notes par trop boursofflées, n'oubliez pas, sous peine de passer pour être en arrière de plus d'un siècle, qu'on ne traite plus leurs aides du nom de *garçons*, mais bien d'*élèves*, et que leurs *drogues* sont devenues des *médicaments* sérieux et efficaces.

STÉPHANE DE LA NICOLLIÈRE.

---

## ÉTUDES LITTÉRAIRES.

---

# POÈTES ET ARTISTES CONTEMPORAINS

PAR M. ALFRED NETTEMENT.

---

### II. — ARTISTES \*.

---

Venons maintenant à la partie artistique de l'ouvrage de M. Nettement. Elle comprend *une Visite à Paul Delaroche*, une étude sur Ary Scheffer, une appréciation du tableau de M. Court, le *Martyre de sainte Agnès dans le forum romain*, et des comptes rendus du Salon de 1859, de celui de 1861, et d'une exposition des envois de Rome.

M. Nettement n'affiche point la prétention de faire de la critique d'art absolument en artiste ; il la fait d'un point de vue plus élevé, de ce point de vue du bon goût et du bon sens qui, je l'ai déjà dit, est pour lui une règle invariable. Permis à ceux qui manient la brosse et qui ont pour elle un culte, de s'extasier devant les plus affreuses compositions, du moment qu'une certaine habileté de main s'y révèle ; mais le philosophe ne voyant dans le beau que *la splendeur du bien*, suivant l'ancien adage, ses jugements s'élè-

\* Voir la livraison de Juin, pages 447 à 457.

vent d'eux-mêmes à la hauteur de ce principe. « Je ne sais rien de l'art, dit M. Nettement, que l'impression que produit le beau sur l'âme humaine ; comme le vulgaire des spectateurs, je ne reconnais le beau qu'à l'émotion qu'il fait naître <sup>1</sup>. »

Est-il besoin, après tout, d'avoir pâli dans les ateliers pour comprendre l'art ? Dans l'atelier on s'habitue trop souvent à juger par la difficulté vaincue, et un habile *raccourci* vaut ainsi une expression sublime. Hors de l'atelier, au contraire, c'est l'expression qu'on apprécie tout d'abord ; c'est par le but de l'art bien plus que par ses moyens qu'on juge ; et ce sera toujours là, quoi qu'on dise, la critique la plus élevée. On le sent mieux que jamais, en lisant M. Nettement ; il y a dans ses pages une hauteur de vue qui forme contraste avec les menus détails d'art dont se préoccupe habituellement et surtout la critique.

M. Nettement commence par Paul Delaroche, l'un des plus grands et le plus populaire peut-être des artistes contemporains. Je me souviens que, dans un de ses précédents ouvrages, il le comparait à Casimir Delavigne, comparaison juste autant qu'une comparaison peut l'être. Dans le peintre, en effet, comme dans le poète, vous retrouvez la même science du drame, non pas du drame à la *Macbeth*, mais à la *Marino Faliero*, harmonieusement nuancé dans toutes ses parties et, je dirai presque, gracieux sans cesser d'être dramatique. Ajoutons toutefois que Delaroche est allé plus loin et plus haut que Delavigne. La main qui a tracé la tête d'Élisabeth avait autrement de vigueur que celle qui a dessiné Louis XI, et le génie qui a conçu et exprimé la douleur de Marie devant la couronne d'épines, autrement d'élévation que celui qui a fait ses adieux aux lettres par *Une famille au temps de Luther*.

M. Nettement divise la carrière de Paul Delaroche en trois phases : la première, qu'il appelle une phase de tâtonnements et d'essais et qui va, suivant lui, de 1822 à 1830. La seconde part de la révolution de Juillet. Delaroche est alors *en pleine possession de lui-même*, et sa pensée semble se complaire dans le terrible problème de la

<sup>1</sup> *Poètes et artistes contemporains*, p. 2.

souffrance humaine et presque toujours de la souffrance imméritée. Charles I<sup>er</sup>, *Strafford*, les *Enfants d'Édouard* et, plus tard, *Marie-Antoinette*, telles sont les douloureuses images qu'il met en scène. Cette phase de son talent ira jusqu'au jour où, après avoir été longtemps le plus heureux des hommes, il se verra tout-à-coup frappé à son tour dans celle qui fit sa joie et son orgueil, la charmante fille d'Horace Vernet.

A partir de ce moment, on dirait que la pensée de Delaroche se reporte vers Dieu ; pour se consoler des douleurs de la terre, il a besoin de regarder celles de la croix : il peindra d'abord la *Vierge chez les saintes femmes* pendant que Jésus-Christ marche au supplice, puis le Christ rendant le dernier soupir et Marie au pied de l'instrument de mort. Viendront ensuite l'*Évanouissement de la Vierge* au moment où l'on donne la sépulture à son fils, le *Retour du calvaire*, et enfin Marie devant une table sur laquelle repose la couronne d'épines. « Rien, dit M. Nettement, ne peut rendre la majesté de cette admirable scène. L'infini tient sur cette toile de vingt centimètres de hauteur sur cinquante et un de largeur, représentant la Vierge en contemplation devant la couronne dont toutes les pointes sont entrées si profondément dans son cœur maternel. C'est en vain que l'artiste a été arrêté dans son œuvre par le mal cruel qui devait le conduire bientôt après au tombeau ; la conception dans toute sa grandeur, la pensée dans toute sa beauté éclatent sur cette toile inachevée qui acquiert encore un mélancolique attrait de plus, lorsque l'on songe qu'elle est la confidente des suprêmes inspirations de l'artiste <sup>1</sup>. »

Rien de plus élevé et de plus vrai que cette appréciation de ce que j'appellerai le côté philosophique et moral du talent de Delaroche ; car, s'il ne s'agissait que de l'art, il me serait difficile de considérer les cinq ou six ans qui virent paraître le *Trocadero*, la *Mort d'Elisabeth* et *Richelieu* comme une époque de tâtonnements et d'essais. Jamais même peut-être, quelque sévère que soit M. Nettement pour le tableau d'*Elisabeth*, jamais, à part l'*Hémicycle*, Dela-

<sup>1</sup> *Poètes et artistes contemporains*, p. 30.



roche ne montra plus de verve. Sans doute *Jane Grey*, les *Enfants d'Édouard*, *Strafford* sont des œuvres éminentes. On y admire toutes les ressources d'un pinceau dont l'exquise délicatesse se fait sentir partout, dans les costumes, les fonds, les accessoires non moins que dans le drame lui-même; mais ce soin extrême des détails ne distrairait-il pas l'attention, et par suite ne jette-t-il pas un peu de froideur sur l'ensemble?

Je regrette que M. Nettement n'ait rien dit de l'*Hémicycle* qui, s'il ne faisait pas partie de l'exposition des œuvres de Paul Delaroche, n'était pas du moins très-éloignée. L'*Hémicycle* est en effet la plus grande page de l'auteur de *Jane Grey*, page doublement célèbre, et par la peinture du palais des Beaux-Arts et par la gravure d'Henriquel Dupont. Je remercie, d'un autre côté, le savant critique d'avoir fait ressortir l'un des traits caractéristiques de Delaroche; c'est cet amour des enfants dans lequel son génie aimait à se reposer des impressions terribles de l'histoire. « Nul, dit M. Nettement, n'a peint mieux que lui ces gracieuses figures qui sourient avec tant de confiance entre deux oublis<sup>1</sup>. » *Les Enfants surpris par l'orage*, *les Joies d'une mère*, *la Jeune fille à la balançoire*, *la Mère italienne*, *l'Enfance de Pic de la Mirandole*, sont des chefs-d'œuvre de grâce naïve. Nous pouvons tous en juger par ce dernier tableau, l'une des perles de notre musée. M. Nettement s'arrête avec complaisance devant cette tête d'enfant si admirablement intelligente et dont le regard semble deviner avant d'apprendre.

Par ce côté poétique de son talent, Delaroche n'est pas sans affinité avec Ary Scheffer, dont M. Nettement étudie ensuite les œuvres. Ary Scheffer fut une des plus brillantes étoiles de la pléiade allemande qui, principalement sous le règne de Louis-Philippe, se fit admirer à notre horizon : Winterhalter, Scheffer, Steuben, Lehmann, tels sont les noms qu'elle rappelle<sup>2</sup>. Winter-

<sup>1</sup> *Poètes et artistes contemporains*, p. 13.

<sup>2</sup> Scheffer naquit, il est vrai, à Dordrecht, en Hollande, mais son père était allemand.

halter était le peintre attiré des figures royales ; les deux Scheffer étaient les professeurs et les amis des enfants de la maison, et à cela ils avaient plus d'un droit ; c'étaient des amis de la veille. Ary Scheffer était, en effet, avant 1830, l'un des peintres officiels du libéralisme, et il n'était pas un des héros de l'opposition qui ne tint à honneur de voir ses traits reproduits par le peintre inspiré des *Femmes Souliotes*. C'est ainsi que nous avons eu les portraits de Francklin, de la Fayette, de Destutt de Tracy, de Béranger, de Dupont de l'Eure, etc. M. Nettement nous décrit très-spirituellement ce dernier portrait. « Le vertueux Dupont, dit-il, est bien saisi ; une large encolure, peu d'intelligence, mais quelque chose de rude et de revêché, une vertu politique qui se compose de deux ou trois défauts ..... »

Pour se rendre un compte précis du genre et du mérite d'Ary Scheffer, il y a une épreuve que je recommande, c'est d'étudier son œuvre après avoir étudié celle de David ; le contraste est saisissant. Autant les savantes académies de l'auteur du *Léonidas* manquent d'idéal (David n'a jamais compris l'idéal, pas même en dessinant la tête vénérable de l'auguste prisonnier de Fontainebleau), autant les créations de Scheffer lèvent le cœur et l'esprit au-dessus d'une froide nature ; elles ne se bornent pas à éveiller l'admiration, elles donnent à penser ; c'est la poésie dans son essence, au lieu de l'anatomie dans ses merveilles ; c'est la voix de l'âme, au lieu du sec langage du crayon<sup>2</sup>.

On a pu remarquer combien Delaroche était habile dans le choix de ses drames. Scheffer ne l'était pas moins dans celui des fleurs

1 *Poètes et artistes contemporains*, p. 171.

2 L'un des correspondants de l'*Indépendance belge* signale, il y a peu de jours, Ary Scheffer comme un élève indirect de David par Pierre Guérin, son maître. Pierre Guérin ne parut jamais dans l'atelier de David ; il était élève de Regnault ; et s'il subit plus ou moins l'influence que David exerça alors sur les arts, il lui fut aussi supérieur par le sentiment qu'inférieur par le dessin. Ary Scheffer se traça d'ailleurs sa voie à lui, qui ne fut ni celle de Guérin, ni celle de David. Il ne serait pas impossible cependant peut-être de retrouver dans les deux plus célèbres élèves de Guérin, Scheffer et Delacroix, artistes au fond si dissemblables, les traces de l'école. N'y a-t-il pas quelque chose, par exemple, de la poésie de Scheffer dans le *Marcus Scaurus*, et le romantisme de Delacroix n'était-il pas en germe dans la *Clytemnestre* ?

de poésie qu'il se plaisait à reproduire, fleurs charmantes mais tristes, d'une tristesse qui n'était pas complètement inconnue à Delaroche ; nous n'en voudrions pour preuve que sa tête de Jane Grey. Mais chez Delaroche le drame a toujours, en définitive, ses navrantes exigences, tandis que chez Scheffer la tristesse dépasse rarement les limites d'une douce ou quelquefois pénétrante élégie. Voyez, par exemple, saint Augustin et sainte Monique sur cette terrasse d'Ostie qui reçut leurs dernières confidences. Ils ne prévoient pas encore l'heure de la séparation ; et déjà leur conversation est dans le ciel ; ils y touchent *d'un bond du cœur*.

Puis, à côté, voyez Faust, à bout de science, d'orgueil et d'ennui, prêt à porter à ses lèvres la coupe qui va lui permettre d'*affronter hardiment l'abîme ténébreux*. — « J'offre, du fond du cœur, dit-il, ce suprême breuvage, cette libation à l'aurore du jour. » — Mais tout à coup les cloches des matines de Pâques se font entendre ; l'*Alleluia* de la résurrection retentit dans les airs, et Faust demeure interdit :

Célestes voix d'en haut, accords puissants et doux,  
 Dans ma poussière, hélas ! pourquoi me cherchez-vous ?  
 Allez, cloches, plus loin.....

Il y a tout un drame au fond de cette âme.

Chose étrange ! chaque fois que Goëthe, né protestant et devenu, avec les années, païen suivant les uns, panthéiste suivant les autres, veut demander à la religion des impressions fortes, ce n'est ni à Luther ni à Calvin qu'il s'adresse, mais à la grande Église catholique. Ainsi, c'est notre *Alleluia* et le son joyeux de nos cloches qui font tomber la coupe empoisonnée des mains de Faust ; c'est le chant du *Dies iræ* qui vient troubler les folles joies de Marguerite ; et Scheffer, protestant, lui aussi, croyons-nous, il s'associe à ces mêmes idées. Scheffer a emprunté le sujet de cinq tableaux au poème de Goëthe : *Faust à la coupe*, *Marguerite descendant les marches de la cathédrale*, *Marguerite chez Marthe*, *Marguerite au rouet*, *Marguerite à l'église* ; triste drame où l'on voit l'esprit du mal, s'attachant à la perte d'une pauvre fille inno-

cente, semer les écueils sous ses pas pour la livrer ensuite à la douleur sans consolation et sans repentir. Ce dernier trait, il faut le dire, reste enfoui dans le livre de Goëthe et ne paraît pas sur la toile, car il gâterait tout. Scheffer l'a bien compris et en cela il a été plus philosophe et plus poète que Goëthe.

Néanmoins et quelque touchante que soit, sous le pinceau de Scheffer, l'histoire de Marguerite, elle a le grand inconvénient de ne rien dire qu'à ceux qui ont commencé par se rendre familière la poésie allemande. C'est ce que fait très-bien remarquer M. Nettement et ce qui empêchera toujours les œuvres de Scheffer, inspirées, pour la plupart, des poètes d'outre-Rhin, d'être facilement accessibles à la foule. Ainsi n'en était-il pas des grands maîtres des vieilles écoles, et lorsqu'ils peignaient l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Fuite en Egypte, le Baptême, la Cène, le Calvaire, « il y avait dans ces sujets, pour emprunter le langage de M. Nettement, quelque chose qui parlait à l'âme de tous. Toute explication était inutile; il y avait une langue commune entre le grand artiste et le plus vulgaire de ses admirateurs, la langue de la foi, de l'espérance et de la charité<sup>1</sup>. »

C'était, il faut en convenir, un immense avantage, et ce n'était pas le seul. Grimm, tout incrédule qu'il fût, n'en considérait pas moins la religion chrétienne comme la plus favorable aux arts, en fournissant aux artistes l'occasion d'exprimer les grands mouvements de l'âme et ces instants heureux où l'homme est au-dessus de lui-même. « La mythologie, au contraire, disait-il, ne présente à l'imagination que des fantômes et des sujets froids.... la mythologie n'a tout au plus que quelques sujets voluptueux<sup>2</sup>. »

Il est en effet très-remarquable que ce sont surtout les inspirations chrétiennes qui ont porté bonheur aux peintres même les moins chrétiens. Voyez, par exemple, Titien, ce peintre dévot des Danaë de Venise, à quels tableaux doit-il surtout sa renommée? M. Viardot n'hésite pas à le dire, c'est à l'Assomption, à la Cène,

<sup>1</sup> *Poètes et artistes contemporains*, p. 175.

<sup>2</sup> *Correspondance*, février 1775.

au *Saint Pierre martyr*, à la *Descente de Croix*; « ce qui semble prouver *victorieusement*, ajoute-t-il, la supériorité des sujets religieux sur les sujets profanes. C'est qu'en effet dans les sujets religieux, — c'est toujours M. Viardot qui parle, — se trouvent et se trouveront longtemps encore, pour tous les arts, les *dernières difficultés et la dernière grandeur*. »<sup>1</sup>

Rien de mieux dit, mais aussi rien de plus vrai. On peut s'en convaincre en parcourant des yeux l'œuvre religieuse de Scheffer. *La tentation de Jésus-Christ*, le *Christ au roseau*, les *Saintes Femmes revenant du Sépulcre*. Ici, suivant la remarque de M. Nettement, à l'idéal a succédé l'extase. « Je n'hésite point, ajoute-t-il, à donner à ces dernières toiles la préférence sur tous les ouvrages d'Ary Scheffer. Outre que l'extase des saints est, au point de vue de la beauté morale, au-dessus de la rêverie idéaliste des poètes, le talent de l'artiste est arrivé à sa plus haute expression, à cette puissante sobriété de couleur, à cette pureté exquise de dessin qui rappelle la pureté du talent de Virgile et de Racine ».<sup>2</sup>

Mais il est un autre tableau religieux de Scheffer que je regrette de ne pas voir nommé par M. Nettement, à cause de l'importance qu'a prétendu lui donner une certaine école. Cette école, dont M. Viardot est le principal oracle, se distingue de l'école purement sensualiste de Stendhal par la supériorité qu'elle reconnaît, nous l'avons vu, aux sujets religieux sur tous autres, tandis que Stendhal reprochait crûment à la Bible d'avoir *retardé l'expression des sentiments nobles ou la beauté idéale des modernes*<sup>3</sup>.

M. Viardot a le bon sens de ne pas être d'un aussi bel avis; mais, peu croyant lui-même, il ne consent à admettre la religion dans les arts qu'à la manière dont les peintres de la Renaissance admettaient le paganisme, c'est-à-dire comme une mythologie, ou, mieux encore, à la traiter philosophiquement, sans égard pour le

<sup>1</sup> *Musées d'Italie*, 1842, pp. 345 et 346.

<sup>2</sup> *Poètes et artistes contemporains*, p. 181.

<sup>3</sup> *La Peinture en Italie*, t. 1, p. 227. — Stendhal, ou plutôt Beyle, car *Stendhal* n'était qu'un nom d'emprunt, est, depuis sa mort, l'objet d'un culte tout spécial de la part de la Bohême.

dogme. Cette pensée revient sans cesse sous sa plume. Ainsi il écrira : « Au XVI<sup>e</sup> siècle, la peinture a traité les sujets religieux avec la foi ; aujourd'hui, elle les traitera avec la philosophie <sup>1</sup>. » — Et ailleurs : « Tandis que Overbeck, Cornelius et l'école allemande, ayant ou simulant la foi, veulent retourner à la naïveté presque orthodoxe du XV<sup>e</sup> siècle, l'école française ne voit plus dans la religion qu'une *mythologie* qui règne encore, comme poésie, sur les esprits, après avoir perdu, comme croyance, son empire sur les âmes, et que la philosophie a le droit de *rajeunir*, de *transformer*, aussi bien que la société même et suivant les idées qui la gouvernent. *Le Christ au milieu des affligés*, de M. Ary Scheffer, est un exemple frappant et peut-être la plus belle expression de cette tendance actuelle où l'art peut trouver un nouvel aliment, une nouvelle vie <sup>2</sup>. »

Que représente donc ce tableau philosophique qui doit *rajeunir* et *transformer* l'Évangile ? Jésus-Christ, dont la main porte encore les stigmates du Calvaire et la robe la trace du sang qui coula de son côté, est assis entre deux groupes : ici, une jeune mère qui a perdu son enfant, comme Rachel, et qui ne veut pas être consolée ; puis, le Tasse, le poète méconnu, que son laurier n'a pu préserver de la foudre ; là, un Grec, un nègre chargé de fers, un Polonais percé de coups ; enfin, à droite et à gauche, des vieillards courbés par l'âge et des travailleurs courbés par la fatigue. A tous Jésus, avec l'expression ineffable de l'amour et de la bonté, tend ses mains sanglantes : — « Je suis venu, semble-t-il dire, comme dans le livre saint, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé et pour annoncer aux captifs leur délivrance. »

Eh bien ! l'avouerai-je, je suis à me demander en quoi cette belle peinture *rajeunit* la religion ou la *transforme*. Est-ce parce qu'elle ne représente pas une scène dont tous les traits soient empruntés à l'Évangile ? Mais, en vérité, lorsque le vieux Francia et le Pérugin multipliaient ces couronnements de la Vierge, dans

<sup>1</sup> *Musées de France*, p. 232.

<sup>2</sup> *Musées d'Italie*, p. 72.

lesquels s'exhalait avec tant de candeur la vivacité de leur foi, prétendaient-ils, je le demande, reproduire une scène biblique ? Et Raphaël, quand il faisait présenter une petite croix, comme un jouet, par le petit saint Jean à l'enfant Jésus; Garofalo, lorsqu'il faisait apparaître dans les airs le suaire et la couronne d'épines portés par les Anges autour de la Vierge à genoux devant son enfant endormi; Lanfranc, lorsqu'il représentait la délivrance par Marie d'une âme du purgatoire, avaient-ils la pensée de traduire mot pour mot les Écritures ? La religion n'a jamais emprisonné le génie des arts, pas plus que l'inflexibilité des lois de la nature n'emprisonne le génie des sciences, ou que le parapet d'un pont n'emprisonne le voyageur <sup>1</sup>. »

Restera d'ailleurs toujours aux scènes bibliques le double avantage d'être plus facilement comprises et d'atteindre plus sûrement la *dernière grandeur*. Voyez plutôt M. Delaroche; après avoir peint diverses scènes de la Passion, il a voulu créer à son tour; et c'est ainsi que nous avons eu l'*Évanouissement de Marie* et *Marie devant la couronne d'épines*. Eh bien ! quelque admirables que soient ces toiles, leur effet un peu cherché vaudra-t-il jamais ce portement de Croix qui a inspiré le *Spasimo* de Raphaël, et Marie au pied de la Croix qui a inspiré le *Stabat Mater* ?

Voilà une bien longue digression dont je demande pardon à M. Nettement et à mes lecteurs; mais les idées fausses ou hasardées sont toujours bonnes à combattre, et je n'ai pu laisser passer celle de M. Viardot en la rencontrant sur mon chemin.

M. Nettement termine son livre par un aperçu des deux expositions de 1859 et de 1861, aperçu où l'on retrouve le jugement élevé et distingué qui ne l'abandonne jamais. Triste spectacle, au reste, que les expositions d'aujourd'hui ! Au lieu de Gros, de Gérard, d'Ingres, de Scheffer, de Delaroche, que nous y trouvions autrefois, nous ne rencontrons plus que des noms sans écho, du

<sup>1</sup> L'intervention de la pensée religieuse ajoute toujours un grand charme aux œuvres d'art. Ainsi, dans un autre de ses tableaux, *L'Enfant charitable*, qui fait l'ornement de notre Musée de Nantes, Ary Scheffer a introduit un ange, comme l'ange Raphaël près du jeune Tobie, et cette intervention céleste donne un caractère tout *angélique* (je ne puis trouver un autre mot) à cette scène touchante.

moins dans la grande peinture. La grande peinture aujourd'hui, il faut la chercher dans les paysages de M. Troyon et dans les fantaisies de M. Gérôme. Ce n'est pas à dire que les grandes toiles manquent, mais c'est que l'art manque aux grandes toiles. Les mœurs s'en vont de l'art, et l'art s'en va ; c'est ce qu'on a vu à toutes les époques d'abaissement et de satiété. Rappelons-nous avec quel bonheur Diderot, malgré son peu de bigotisme, saluait le retour des mœurs dans l'art avec Greuze ; rappelons-nous ses paroles : — « Je veux bien voir des nudités, mais je n'aime pas qu'on me les montre. » — Que dirait-il de nos salons, où les chairs *lilas*, *bleudtres*, *tricolores* s'étalent, s'affichent, appelant la convoitise et le regard, comme jadis les esclaves dans les bazars de chair humaine de l'Orient !

Voici, par exemple, M. Gérôme qui tient à nous montrer Phryné devant l'Aréopage, c'est-à-dire le triomphe de la beauté sans vertu et sans voile. Voilà M. Garipuy qui, sous prétexte du mot d'Agripine : *Frappe au ventre*, lui fait ôter sa chemise. Ces nudités affectées sont tout simplement de la décadence. L'admiration suppose, en effet, un sentiment de calme et de repos d'esprit qui est incompatible avec le sensualisme, ce désir sans fin, cette *soif de la soif*, comme dit très-bien Goëthe. C'est ce que comprirent même les anciens, dans leur bon temps ; et voilà pourquoi leurs plus belles statues, l'Apollon du Belvédère, la Vénus pudique, la Diane chasse-resse, ont dans leur expression je ne sais quoi qui élève la pensée au-dessus des sens ; c'est ce que comprirent bien mieux encore les artistes chrétiens ; et voilà pourquoi les Vierges de Raphaël sont restées le *nec plus ultrà* de l'art. Aujourd'hui même, n'en déplaît aux Gérôme et aux Garipuy, quels sont les peintres qui sont le plus sûrs de l'immortalité ? N'est-ce pas d'abord Ingres, l'auteur du *Saint Symphorien*, de la *Dation des clefs*, de la *Vierge à l'hostie* ; Ingres, dont la verte vieillesse vient d'achever à quatre-vingt-deux ans ce tableau de *Jésus parmi les docteurs* <sup>1</sup>, qu'on n'a cru pouvoir

<sup>1</sup> Le sujet de *Jésus parmi les docteurs* a été rarement traité. Nous ne pouvons oublier cependant qu'un de nos compatriotes, Moïse Valentin, l'a heureusement rendu dans un tableau qui est aujourd'hui au Capitole.



dignement récompenser qu'en appelant le grand artiste à siéger dans le premier corps de l'État ? <sup>1</sup> N'est-ce pas Hippolyte Flandrin, son illustre élève, dont nous admirons à Nantes le *Saint Clair*, et dont tout Paris admire la grande frise des Saints et des Saintes à Saint-Vincent-de-Paul ? <sup>2</sup> C'est que, pour réussir dans l'art, deux qualités sont indispensables : *il faut*, c'est M. Viardot lui-même qui le dit, *il faut de la tête et du cœur, de la réflexion et de la dignité* <sup>3</sup>.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

<sup>1</sup> Ingres n'est pas, au reste, le premier peintre qui ait été appelé au Sénat. Vien l'avait été sous le premier Empire.

<sup>2</sup> Au moment où nous écrivons, M. Flandrin vient de découvrir les admirables peintures auxquelles il travaillait depuis longtemps à Saint-Germain-des-Prés. Nulle part mieux que dans ces nombreuses et grandes pages, le *Paradis terrestre*, le *Buisson ardent*, l'*Annonciation*, la *Nativité*, etc., ne se révèle la puissance sévère et grandiose de son talent.

<sup>3</sup> *Musées de France*, p. 89.

## LETTRES INÉDITES

DE

# LOUIS XIV ET DE COLBERT

EN FAVEUR DU COMMERCE DE SAINT-MALO

(1655 à 1672).

---

Les douze pièces que nous publions ci-dessous, et que nous croyons inédites, ne sont pas seulement curieuses pour l'histoire de Saint-Malo et pour celle de notre province, mais même pour l'histoire générale de France.

Une première preuve, qui pourrait suffire, c'est le soin mis, en ce moment même, par le gouvernement à rechercher et réunir les lettres inédites de Colbert, pour en faire à ses dépens l'objet d'une publication spéciale.

Une seconde preuve plus directe, plus décisive, se tire du contenu des pièces elles-mêmes. Sans en donner ici une analyse qui ferait double emploi, nous indiquerons brièvement les objets auxquels elles se rapportent.

Saint-Malo, avant la Révolution, avait un illustre privilège, celui de fournir exclusivement l'équipage du vaisseau-amiral de la flotte française. Plusieurs auteurs ont rapporté le fait, mais aucun, que je sache, n'a cité de titres authentiques justifiant ce droit si honorable pour les Bretons. On en trouvera quatre ci-dessous, dans les pièces imprimées sous les nos I, IV, V, VI (années 1655 et 1668).

La pièce n° II (1659) fait connaître les ressources, le mode original et le soin extrême avec lequel les Malouins savaient faire eux-mêmes la police de leur port.

Dans les nos III et VII (1668), Colbert offre aux habitants de Saint-Malo, de la part du Roi, des escortes de vaisseaux de guerre pour protéger leurs navires marchands, non-seulement sur les côtes de Bretagne et de France, mais aux lieux les plus lointains, en Espagne, en Amérique, à Terre-Neuve, aux Indes, etc.

Nous le voyons ensuite, dans le no IX (1669), presser les Malouins de lui faire connaître toutes les entraves à briser et les mesures à prendre pour favoriser le développement de leur commerce. — Puis il fait mieux, il provoque l'établissement d'un collège de marine à Saint-Malo (no IX, 1669); il expose lui-même, dans un mémoire spécial, aux négociants de cette ville le projet d'une compagnie pour le commerce du Nord qu'il veut mettre entre leurs mains (no X, vers 1670). Enfin, il fait écrire par le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, à la ville de Saint-Malo, de lui envoyer un député qui l'entretiendra directement des intérêts de cette cité et du commerce breton (no XI, 1671).

L'année suivante (1672) voit les utiles projets du ministre recevoir un commencement d'exécution. Un arrêt du conseil d'État, rendu sur la proposition expresse de Colbert (no XII), décrète l'établissement d'une école de tir et de navigation à Saint-Malo, et autorise en même temps l'exécution de divers travaux publics dans l'intérêt de cette ville.

Ces documents témoignent donc hautement, dans un noble et grand langage, du zèle constamment mis par nos rois à développer la prospérité de la France et le bien-être de leurs sujets. Notre temps n'en a pas moins la manie de dénigrer, à ce point de vue surtout, l'ancienne Monarchie, — semblable en cela, comme dit La Brayère, « à ces enfants » drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice. »

On reproche surtout à la Monarchie d'avoir manqué de grandeur dans ses vues, dans ses projets, dans ses entreprises. Selon le point de vue où l'on se place, peut-être a-t-on raison : il ne s'agit que de s'entendre sur la vraie grandeur. Car, — il nous faut le confesser, — jamais nos rois n'eurent assez de génie pour livrer, de gaité de cœur, le commerce, l'industrie et la fortune de la France en proie aux expériences des théoriciens; toujours, quand il s'agissait du bien de leurs peuples, ils eurent l'esprit assez court pour préférer l'humble conseil du bon sens au prestige éblouissant des aventures.

Comme on a vu où cela les a menés, on a suivi depuis d'autres méthodes.

## I.

ORDONNANCE DU ROI POUR LEVER, A SAINT-MALO, L'ÉQUIPAGE  
DU VAISSEAU AMIRAL.<sup>1</sup>

(1655, 18 mars).

DE PAR LE ROY. Sa Majesté, voulant mettre à la mer un nombre considérable de ses plus grands vaisseaux qui sont à présent au port de Toulon pour faire la guerre aux ennemis de cet estat, estant besoin pour cet effet de faire avec toute diligence et sans perte de temps *la levée des matelots nécessaires pour le vaisseau admiral*, qui est de ce nombre, *au port de Saint-Malo où l'on a accoutumé de faire la levée de son équipage*, Sadite Majesté veult et ordonne, par la présente signée de sa main, que par les syndic, habitans et communauté de ladite ville de Saint-Malo il soit incessamment et sans délai levé le nombre de trois cents matelots, y compris les officiers, marins et canonniers, huit jours après que les ordres leur en auront été rendus pour toutes préfections (*sic*) et délai. Lesquels officiers, mariniers et matelots étant levés seront livrés aux capitaines et commissaires qui seront ordonnés et départis pour les recevoir et conduire, après que par le Trésorier Général de la Marine il aura été payé, des deniers de sa charge à chacun officier, canonnier et mathelot, l'avance de trois mois de solde, selon la paie ordinaire, sur le pied des états de Sa Majesté, et ce sur les rôles qui en seront donnés et dressés par lesdits syndic, habitans et communauté, qui en seront responsables. Et lesdits capitaines et commisaires feront fournir auxdits officiers, canonniers et mathelots qu'ils conduiront, aux dépens de Sa Majesté, vivres et logements sur leur chemin et route, depuis ladite ville de Saint-Malo jusques en la ville de Toulon, où se fera l'embarquement. Et au cas que dans ledit temps de huit jours, lesdits syndic,

<sup>1</sup> Arch. de Saint-Malo. Carton 13, *Bailliage des sauz et Marine*.

habitants et communauté, sous quelque prétexte que ce soit, ne fournissent le nombre d'hommes qui leur sera demandé, veut Sa Majesté qu'ils soient contraints au remboursement de ce qu'aura coûté la levée des hommes qu'ils auront différé de fournir, attendu le pressant besoin de son service qui ne peut souffrir de délai. Et jusques à ce que par lesdits syndic et habitans les mathelots qui leur seront demandés soient fournis, Sadite Majesté fait expresses inhibitions et défenses à tous capitaines, maitres et patrons des vaisseaux, barques et bateaux françois et étrangers de sortir des ports de la province de Bretagne et de faire aucune levée de marins, canonniers et mathelots, sous quelque cause et prétexte que ce soit, à peine de confiscation desdits vaisseaux, barques et bateaux, et de punition corporelle contre lesdits capitaines et maitres qui y contreviendraient.

Et d'autant que Sa Majesté veut qu'à l'avenir les officiers et mathelots qui seront sur les vaisseaux de guerre soient traités plus favorablement que par le passé et empêcher que doresnavant, par l'avarice des capitaines, ils soient renvoyés sans avoir reçu ce qui leur sera ordonné à leur lieutenant, Sadite Majesté, attendant faire quelques bons réglemens pour prévenir tels abus et avantager les mathelots, autant qu'ils seront dans le service, de privilèges particuliers au soulagement de leurs familles, a ordonné et ordonne que les désarmemens se feront en présence d'un commissaire général qui sera à ce départi par le sieur duc de Vendosme, pair, grand-maitre et surintendant général de la navigation et commerce de France, lequel fera payer à chacun desdits mathelots, outre ce qu'ils auront reçu de solde pendant le service, une monstre de lieutenant, qui sera payée à chacun d'eux par les mains du trésorier général de la Marine sur les rôles certifiés dudit commissaire général, sans que les deniers passent par les mains des capitaines. Voulant en outre Sadite Majesté que lesdits officiers, canonniers et mathelots soient ramenés et conduits, et qu'il leur soit fourni de logemens et vivres aux dépens de Sa Majesté sur leur chemin et route, depuis le lieu de leur débarquement jusqu'en la ville de Saint-Malo.

Mande et commande Sadite Majesté au sieur duc de la Meilleraye, pair de France, son lieutenant-général en la Haute et Basse-Bretagne, au gouverneur de la ville de Saint-Malo et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance et de la faire publier partout où besoin sera, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Paris, le dix-huitième jour de mars 1655, signé LOUIS, *et plus bas DE LOMÉNIÉ*. Scellé.

*(Pris sur une expédition authentique délivrée à la requête du procureur fiscal de la juridiction de Saint-Malo.)*

## II.

### CONFIRMATION DU DROIT D'ANCRAGE.<sup>1</sup>

*(1659, mars).*

LOUIS, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir, salut. Noz chers et bien amez les bourgeois et habitans de nostre ville de Saint-Malo, nous ont fait remonstrer que la situation de nostredite ville sur un roc assez avancé dans la mer en rendant l'accès très-difficile et dangereux à cause des orages fréquents qui y surviennent, des amaz de pierres et sable qui s'y forment de temps en temps, et des divers rochers quy se trouvent aux environs, il n'y auroit point de seureté dans le port et hâvre de ladite ville, ny pour les vaisseaux que nous y faisons bastir, armer et esquiper pour servir en noz armées navalles, ny pour les navires estrangiers, ny pour les autres qui y viennent aborder, sy les exposants n'avoient le soin de faire maintenir ledit hâvre en bon estat, de remplir les soules et creux formez dans le sable par les vaisseaux, d'entretenir les ponts et les trenclées qui sont ès advenues de ladite ville, les postz<sup>2</sup> qui sont au-devant d'icelle,

<sup>1</sup> Archives de la Loire-inférieure, Chambre des Comptes, mandemens, vol. xxx, f° 216, recto.

<sup>2</sup> Posts ou poteaux.

auxquelles s'amarrent et s'attachent les vaisseaux et navires, et les balises qui sont posées en plusieurs endroitz sur lesditz rochers pour servir de signe et d'avis aux pilottes de les éviter et se garentir des naufrages ausquels aultrement ilz seroient journellement exposez ; et comme lesdictes balises subjectes à estre continuellement abattues et renversées par l'impétuosité de la mer, ne peuvent estres entretenues ny ledit port conservé sans faire des frais considérables ; lesdiz habitans ont de tous temps fait percevoir un certain droit d'ancrage sur les vaisseaux, navires et barques quy abordent chargées de marchandises audit port de Saint-Malo, lequel droit anciennement n'estoit que de six sols par chacun navire de quinze thonneaux et au-dessus, et de trois sols pour chaque barque au-dessous de quinze thonneaux, à l'exception de celles qui sont chargées de pierres, bois ou bled, pour lesquelles il n'est payé aucune chose ; et de dix sols pour le congé de délaister ou de laister soit de pierre ou sablon, qui est donné aux maistres des vaisseaux ; mais depuis, ledit droit ne s'estant trouvé suffisant pour satisfaire aux despenses nécessaires pour la conservation dudit port, les exposans auroient esté obligez de le faire augmenter du double ; ce qui auroit esté fait par délibération prise en l'assemblée de la communauté de ladicte ville, et la levée dudit droit d'ancrage auroit toujours esté recognue si utile pour l'intérêt commun de tous les propriétaires des vaisseaux, qu'il n'y a personne soit de noz subjectz soit des estrangers quy n'en facent fort librement le payement, et en effect le revenu dudit droit estant administré par deux personnes de probité qui sont choisies par chacun an en l'assemblée des habitans de ladicte ville pour exercer les deux charges de baillifs dudit hâvre <sup>1</sup> qui sont establis depuis un temps immémorial, sont ainsi appellez à cause qu'il est de leur soing de veiller à l'entretien et conservation dudit port et hâvre, et à cet effect de visiter continuellement lesdites balises, d'ordonner du lestage et relestage des vaisseaux, de réprimer les abus qui s'y comettent, congnoistre des différendz qui surviennent à ce subject,

<sup>1</sup> On les appelleit aussi les *Baillis des Eaux*.

qui sont par eux jugez sommairement à la satisfaction et soulagement du peuple, et enfin de faire observer les anciens reglementz faitz pour la police dudit hâvre ; lesquelz baillifz dudit hâvre ainsy esleuz, n'ont jamais esté depuis leur institution, assujettiz à rendre compte de leur administration en la Chambre des Comptes de Bretagne ny ailleurs, que par devant l'assemblée des habitans de ladicté ville, parce que la levée dudit droit d'ancrage estant lors modique, n'ayant jamais monté qu'à cinq ou six cens livres au plus, depuis ladicté augmentation estant très-incertaine, despendant de la diversité des temps de guerre ou de paix et de la varieté des saisons, et estant d'ailleurs très-pénible, se faisant en quantité de petites partyes, si lesditz baillifz estoient obligez de rendre compte a ladicté Chambre des Comptes dudit droit d'ancrage, la difficulté quy se rencontre assez souvent de trouver des habitans en ladicté ville capables d'exercer lesdites charges de baillifs qui vueillent les accepter, deviendroit beaucoup plus grande ; et les fraiz qu'il conviendroit faire pour la reddition desditz comptes dudit droit, absorberoit tout le fondz qui en pourroit provenir ; ce qui causeroit la ruïne dudit port et hâvre dont la conservation a toujours esté jugée très-importante pour le bien de l'estat et du public, etc. A ces causes, desirans que ledit havre de Saint-Malo soit toujours entretenu en bon estat, et que les exposantz soient conservez en leurs privilèges, droits, coustumes et usages, etc., de nostre grâce spéciale, plaine puissance et autorité royalle, par ces presentes signées de nostre main, approuvons et confirmons la levée dudit droit d'ancrage, l'administration qui en a esté faite, ensemble les comptes qui en ont esté renduz par lesditz baillifs dudit havre en l'hostel et maison commune de ladite ville ; et permettons ausditz exposantz de faire continuer à l'advenir ladite levée du droit d'ancrage, l'administration et employ des deniers provenans d'iceux, à l'entretienement des postes, balises, et autres choses nécessaires pour la conservation dudit port. Sy donnons en mandement, etc.

*(Lesdites lettres données par Louis XIV, à Paris, au mois de mars 1659, et enregistrées en la Chambre des Comptes, à Nantes, le 21<sup>e</sup> juin 1659.)*



## III.

COLBERT A LA COMMUNAUTÉ DE VILLE DE SAINT-MALO <sup>1</sup>.*(1668, 8 janvier).*

Messieurs, le Roy ayant résolu de pourvoir à la garde des côtes de sa province de Bretagne, suivant la supplication qui lui en a été faite par les États du pays, Sa Majesté a reçu la proposition de M. le marquis de Nérestang, grand-maître des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, d'armer cinq frégates pour y être incessamment et continuellement appliquées, et même pour donner escorte aux vaisseaux des marchands, suivant les différents lieux où ils voudront porter leur commerce, et l'a fait partir en même temps pour se mettre promptement en état de l'exécuter, après luy avoir fait remettre au préalable une instruction entre les mains qui lui explique clairement son intention sur le sujet de la garde-côte et de l'escorte. Et comme il est chargé par la même instruction de tenir correspondance particulière avec vous pour cette fin, j'ay été bien aise de vous en donner avis, et par même occasion, de vous assurer que je suis, Messieurs, votre très-affectionné serviteur. (Signé) COLBERT. A Paris, le 8 janvier 1668.

*(Et au bas de la page.) M<sup>rs</sup> les maire et eschevins de Saint-Malo.**(Pris sur l'original.)*

## IV.

LE DUC DE BEAUFORT AU PROCUREUR-SYNDIC DE LA COMMUNAUTÉ DE VILLE DE SAINT-MALO <sup>2</sup>.*(1668, 14 janvier).*

A Paris, le 14 janvier 1668. — Les ordres du Roy estant donnés

<sup>1</sup> Arch. de Saint-Malo, carton 12, *Autographes et Titres curieux.*<sup>2</sup> Arch. de Saint-Malo, carton 12.

pour l'armement naval de la prochaine campagne, j'escris en plusieurs endroits du royaume pour qu'on y travaille à nous ramasser les hommes dont nos derniers équipages étoient composés; et comme mes soins particulièrement doivent estre pour l'amiral, j'ai cru que je devois de bonne heure vous tenir averti de cette résolution, afin que vous vous employiez dès à présent à rassembler les mêmes matelots que nous vous avons renvoyés au dernier désarmement : le choix en ayant esté bien fait, je serois bien aise de ne les pas changer s'il y avoit moyen. Vous pouvez beaucoup à cela par votre charge. Mais j'attends plus de votre affection et de l'amitié que votre communauté me témoigne que de toute autre chose en ce rencontre. Je vous prie donc de vous y appliquer de la bonne manière et de faire courir le billet en toute diligence, en sorte que rien ne les retarde de partir quand je les enverrai quérir pour les mener à Brest, où est l'amiral. Je me promets extrêmement de votre zèle au service de Sa Majesté sur ce sujet; je vous prie, faites en sorte de ne pas diminuer en moi cette bonne opinion, la croyant tout à fait bien fondée. (Signé) LE DUC DE BEAUFORT. (*En post-scriptum*). N'oubliez pas surtout des canonniers. (*Et sur une bande de papier collée dans la lettre, de la même main*). Jamais admiral n'a armé en Ponant que Saint-Malo ne luy ait envoyé son équipage; vous le pouvez faire bien plus aisément mille fois que l'année passée. (*Et en suscription*). « A Monsieur, Monsieur , procureur-syndic de Saint-Malo, à Saint-Malo. »

(*Pris sur l'original*).

V.

LETTRE DU MÊME AU MÊME <sup>1</sup>.

(1669, 19 février.)

A Nantes, le 19 février 1668. — Quand j'ay occasion de vous écrire, je m'en sers toujours avec bien du plaisir, étant persuadé

<sup>1</sup> Arch. de Saint-Malo, *ibid.*

que vous vous portez volontiers à ce que je puis désirer de vous pour notre marine, l'ayant éprouvé en diverses rencontres avec toute la satisfaction du monde de ma part. C'est dans cette disposition d'esprit que je vous demande aujourd'hui de vouloir renouveler vos soins pour nous faire avoir des matelots de quoy armer le vaisseau-amiral du Roy. Outre ceux qui se peuvent rencontrer dans le païs et qui vous seront indiqués par M. de la Bellegrange, vous en aurez dans des bâtimens qui reviennent du Levant qui nous seroient très-utiles. Je vous prie de lui vouloir laisser choisir parmi tout cela ceux qu'il estimera les plus propres, en leur payant trois mois d'avance suivant les états du Roy, et de l'aider de votre autorité ensemble le sieur de Narp, en sorte qu'ils aient moyen de contraindre à obéir ceux qui ne voudroient pas s'y porter de gré à gré. Il s'agit en cela du service du Roy, et si je presse, ce n'est que parce que je suis obligé de mettre à la mer au dixième du mois prochain. Je m'attends donc, sur l'exemple de l'année passée, que vous m'envoyerez de bons hommes pour combattre les ennemis de Sa Majesté, afin que je puisse m'en louer auprès d'elle, selon ma coutume. (Signé) LE DUC DE BEAUFORT.

(Pris sur l'original).

## VI.

COLBERT A LA COMMUNAUTÉ DE VILLE DE SAINT-MALO <sup>1</sup>.

(1668, 10 mars).

Messieurs, le Roy ayant envoyé en personne Mr le duc de Beaufort, amiral de France, pour faire sortir promptement les vaisseaux qui s'arment dans le port de Brest et les commander luy-même, dans une occasion très-importante à son service et à l'avantage de l'Estat, je vous écris ces lignes par ordre de Sa Majesté pour vous dire qu'elle se promet de votre zèle et de votre affection pour son même service, dont vous luy avez donné diverses preuves, que vous

<sup>1</sup> Arch. de Saint-Malo, carton 12.

faciliterez la levée de l'équipage du *Saint-Philippe*, qui doit être monté par ledit s<sup>r</sup> duc, en vous entendant à cet effet avec le s<sup>r</sup> de la Bellegrange, capitaine de marine, et même des autres vaisseaux, dans l'étendue de votre territoire, vous pouvant assurer que les soins que vous y apporterez seront très-agréables à Sa dite Majesté, et que je les luy feray valoir autant qu'il dépendra de moy, qui suis, Messieurs, votre affectionné serviteur. (Signé) COLBERT. A Saint-Germain-en-Laye, le 10<sup>e</sup> mars 1668.

(*Et au bas de la page*). Messieurs de la communauté de Saint-Malo.

(*Pris sur l'original*).

## VII.

COLBERT AU SYNDIC DE LA COMMUNAUTÉ DE VILLE DE SAINT-MALO <sup>1</sup>.

(1668, 16 juin).

Monsieur, le Roy ayant redonné la paix à ses peuples, Sa Majesté ayant préféré leur repos aux grands avantages qu'elle pouvoit se promettre d'une juste guerre, sa plus forte application sera à présent de protéger ses sujets dans leur commerce tant au dedans qu'au dehors du royaume. C'est sur ce fondement que je vous écris ce mot pour vous dire que si vous estimez, après avoir conféré avec vos principaux négociants, qu'il soit nécessaire pour la sûreté de votre commerce maritime qu'elle vous donne des escortes de ses vaisseaux de guerre, soit pour l'Espagne, pour les îles de l'Amérique, pour le Nord, pour l'île de Terre-Neuve et même pour les Indes, elle vous les accordera volontiers, pourvu que tous les marchands qui auront affaire en tous ces différents endroits assemblent leurs navires pour faire leur partance en même temps et qu'ils profitent tous du convoi qui sera préparé pour chacun de ces lieux, ainsi qu'il se pratique en Hollande et en Angleterre, et sans quoy

<sup>1</sup> Arch. de Saint-Malo, carton 12.

le royaume en général et les particuliers qui trafiquent par mer ne recevraient pas une grande utilité de ces escortes. C'est donc à vous à bien peser en quoy vous pouvez avoir besoin de cette assistance, qu'elle vous offre avec tant de bonté, pour vous en servir effectivement dans les choses où cette même escorte peut vous être nécessaire, et à ne vous en point servir aussi sans nécessité. Et en attendant votre réponse, je demeure, Monsieur, votre très-affectionné serviteur. (Signé) COLBERT, A Saint-Germain-en-Laye, le 16 juin 1668.

*(Et au bas de la page).* Le syndic de Saint-Malo.

*(Pris sur l'original).*

### VIII.

COLBERT A LA COMMUNAUTÉ DE VILLE DE SAINT-MALO <sup>1</sup>.

*(1669, 15 mars).*

Messieurs, le Roy ayant eu la bonté de me pourvoir de la charge de Secrétaire d'État, a bien voulu en même temps joindre à mon département tout ce qui peut concerner le commerce tant dedans que dehors le royaume. C'est ce qui m'oblige de vous écrire ces lignes pour vous en donner part et pour vous dire en même temps que, Sa Majesté m'ayant ordonné d'en faire ma principale application, vous devez vous mettre en état de profiter en toutes occasions de l'extrême bonté que Sa Majesté a pour vous en me donnant particulièrement avis de tous les moyens que vous estimerez pouvoir être pratiqués pour le conserver et pour l'augmenter et même de tous les troubles qui seront apportés, et dedans et dehors le royaume, tant au commerce en général qu'en celuy des particuliers de votre ville, afin que, sur le rapport que j'en feray à Sa Majesté, vous puissiez ressentir les marques avantageuses de la puissante

<sup>1</sup> Arch. de Saint-Malo, carton 12.

protection qu'elle veut bien vous donner. Je suis, Messieurs, votre très-affectionné serviteur (Signé) COLBERT. A Paris, le 15 mars 1669. (*Et au bas*). Les maire et eschevins de Saint-Malo.

(*Pris sur l'original*).

## IX.

LETTRES DE COLBERT, ÉCRIVANT AU NOM DU ROI, A LA COMMUNAUTÉ DE VILLE DE SAINT-MALO<sup>1</sup>.

(1669, 10 septembre).

*A nos chers et bien amez les maire et eschevins de nostre ville de Saint-Malo.*

DE PAR LE ROY. Considérant l'établissement d'un collège de marine en notre ville de Saint-Malo comme un moyen qui peut beaucoup contribuer à l'avantage de votre commerce, que nous estimons l'un des plus importants de notre royaume, par l'instruction des matelots et des jeunes gens qui auront l'inclination portée à la marine en l'hydrographie, à la manœuvre du canon et aux autres choses qui regardent les fonctions des officiers mariniers et des matelots, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que nous voulons que vous confériez sur ce sujet avec les commissaires que nous avons nommés pour assister à l'assemblée des États de notre province et duché de Bretagne, qui est convoquée pour le present mois, auxquels nous avons ordonné de chercher avec vous les expédiens de faire cet établissement pour l'instruction et multiplication du nombre des matelots, pilotes, canonniers et autres gens propres pour la manœuvre et conduite des vaisseaux. Si, n'y faites faute, car tel est notre plaisir. Donné à Saint-Germain en Laye, le dixième septembre 1669. (Signé) LOUIS. (*Et plus bas*) COLBERT.

(*Pris sur l'original*).

<sup>1</sup> Arch. de Saint-Malo, carton 12.

## X.

MÉMOIRE ADRESSÉ DE LA PART DU ROI, PAR COLBERT, AUX HABITANTS  
DE SAINT-MALO.<sup>1</sup>*(Vers 1670).*

Comme le commerce est le moyen le plus infaillible pour enrichir le royaume et pour y introduire en peu de temps l'abondance de toutes choses, le Roy, depuis la paix, n'épargne ni ses soins ni ses deniers pour le faire fleurir dans ses États plus qu'en aucun lieu du monde. Ce que Sa Majesté a fait et ce qu'elle a déboursé jusques à présent pour les Compagnies des Indes Orientales et Occidentales sont des preuves aussi claires de cette vérité que des obligations éternelles que nous lui en avons. Mais en ce genre d'entreprises, qui tendent à rendre la France heureuse à jamais, Sa Majesté ne se rebute ni de la peine ni de la dépense ; elle cherche tous les jours des moyens de nous témoigner ses bontés par de nouveaux desseins et de nouveaux établissemens.

Elle voit à regret que nos voisins, qui ont moins d'adresse, moins d'industrie, moins de denrées et de commodités que nous, font à nos yeux, et sans que cela nous touche, le négoce du Nord, d'où ils rapportent des richesses immenses, et que les Hollandois, qui n'avoient mis en fonds que 300,000 liv. dans la compagnie qu'ils établirent pour ce commerce en l'année <sup>2</sup>, voient aujourd'hui ce même fonds augmenté de 15,000,000 liv. C'est la raison qui l'oblige à exhorter et à presser, autant qu'il lui est possible, tous ses sujets et principalement ceux de la Bretagne, qui le peuvent plus facilement et plus commodément que les autres, de tourner leurs pensées et leurs desseins vers cette région et d'établir de nouvelles compagnies pour les voyages du Nord.

<sup>1</sup> Arch. de Saint-Malo, carton 13.

<sup>2</sup> Ce blanc est aussi dans l'original.

Que s'il y a quelque ville dans la Bretagne qui le doive faire, c'est celle de Saint-Malo, à laquelle Sa Majesté s'adresse particulièrement, comme à celle dont les habitans sont puissans, plus experts, plus accoutumés et plus propres aux voyages de long cours. Et quoique les grands raisonnemens et les grands discours soient inutiles pour faire goûter un avantage si visible et si considérable à des personnes qui le connoissent parfaitement, Sa Majesté néanmoins, pour les y exciter plus fortement, leur déclare que, s'ils veulent faire une société de 300,000 liv. de fonds seulement, elle aidera avec joie cette société de sa royale protection et de toute son autorité, et que de plus elle emploiera jusqu'à la somme de 50,000 liv. de ses propres deniers, en pure perte et sans espérance d'aucun intérêt, pour la fonder et la fortifier.

Après quoi Sa Majesté ne doute point que les marchands de cette florissante ville ne prennent une prompte résolution d'entrer dans ce dessein, puisque, outre la satisfaction très-particulière qu'ils donneront au Roi de reconnoître et de prendre confiance en ses bonnes intentions, il est certain et indubitable qu'ils en recueilleront des profits infinis, dans lesquels Sa Majesté ne demandera jamais autre part que le plaisir de les leur avoir procurés aux dépens de ses veilles et de ses finances.

*(Pris sur l'original en papier).*

[Cette pièce non signée est de la même écriture que les lettres de Colbert; elle a donc dû être écrite par son secrétaire et envoyée de sa part aux habitans de Saint-Malo.]

## XI.

LE DUC DE CHAULNES AUX HABITANTS DE SAINT-MALO <sup>1</sup>.

*(1671, 6 septembre.)*

A Vitré, ce 6<sup>e</sup> septembre 1671. — Messieurs, monsieur Colbert,

<sup>1</sup> Arch. de Saint Malo, Reg. de la Communauté de ville, de 1659 à 1673.



désirant estre exactement informé de ce qui peut davantage contribuer à l'augmentation du commerce, demande un député de votre ville pour régler avec lui tout ce qui en dépend. C'est ce qui me fait vous écrire cette lettre pour vous dire que, jugeant le sr Gaillard très-capable de cet emploi et très-instruit de tous vos intérêts, vous ayez à le députer auprès de mondit sr Colbert le plus promptement qu'il vous sera possible, et le charger de tous les mémoires qui pourront procurer vos avantages. Devant être dans peu à Paris, je me joindrai avec lui à la députation, ne doutant point que ce voyage ne réussisse à votre satisfaction, à laquelle je prendrai toujours beaucoup de part, étant votre très-affectionné serviteur (Ainsi signé) LE DUC DE CHAULNES.

*(Extrait de l'assemblée de ville, du 20 octobre 1671, pris sur le registre original.)*

## XII.

### EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT<sup>1</sup>.

*(1672, 5 janvier.)*

Sur ce qui a esté représenté au Roy estant en son Conseil par les syndic et député de la ville de Saint-Malo que ladite ville qui est environnée de tous costez de la mer, estant non-seulement une des principales et des plus considérables de la province de Bretagne mais encore de tout le royaume, à cause de la navigation, du grand commerce et négoce quy s'y fait et par l'abord de plusieurs navires estrangers, Sa Majesté, outre ses deniers patrimoniaux, lui auroit aussi accordé divers deniers d'octroy, lesquels ils ont si bien ménagé qu'encores qu'ils aient esté obligez à de grandes et continuelles réparations, tant aux hâvres, ports et murailles de ladite ville, payer les charges ordinaires et acheter les munitions nécessaires pour se

<sup>1</sup> Arch. de Saint-Malo, Reg. de la Communauté de ville, de 1659 à 1673.

conserver eux-mêmes, comme ils ont fait depuis un très-long temps, il leur reste néanmoins fort peu de dettes qu'ils acquittent tous les jours. Mais d'autant que par les urgentes et extraordinaires nécessitez de ladite ville, lesdites charges ordinaires acquittées et leurs créanciers payez, on leur a seulement accordé, sur le revenant bon desdits deniers d'octroy la somme de 7,000 liv. par chacun an, que ladite ville n'a aucune maison où la communauté puisse s'assembler en corps de ville ni mesme pour l'exercice de la jurisdiction consulaire et est obligée d'en louer de plusieurs particuliers; qu'il a esté plusieurs fois jugé à propos de construire une grande citerne en ladite ville pour la commodité des habitants qui sont obligez d'aller chercher de l'eau douce fort loin d'icelle, en pouvant avoir disette, requérant à ces causes lesdits syndic et députés de ladite ville et communauté de Saint-Malo qu'il plût à S. M. les restablir dans l'entière jouissance de tous leurs deniers d'octroy, leur permettre de faire bâtir sur le grand cimetiére une maison commune, qui servira non seulement d'ornement à ladite ville, mais aussi pour y exercer la jurisdiction consulaire, et en même temps construire une grande citerne pour la commodité du public, suivant le plan qui en a esté dressé, aux offres qu'ils y font de payer sur leurs deniers d'octroy les charges ordinaires de ladite ville et communauté et d'entretenir un maître canonnier et de lui fournir des canons et de la poudre, nécessaires pour apprendre la jeunesse d'icelle en l'art de canonnier, et un autre maître qui leur enseignera pareillement la marine et à prendre les hauteurs sur la mer et les autres choses nécessaires pour les rendre capables de la conduite des navires, et ce à commencer depuis le 1<sup>er</sup> février prochain. Et Sa Majesté, inclinant volontiers aux bonnes intentions des habitants de ladite ville et communauté de Saint-Malo et à leurs offres de faire instruire la jeunesse en l'art de canonnier et se rendre bon pilotes et capables de toutes sortes de navigations, et voulant traiter favorablement les habitants de Saint-Malo et leur donner les moyens de continuer et d'augmenter leur commerce, *ouy le rapport du sr Colbert*, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur-général des finances, Sa Majesté étant en son Conseil a ordonné et ordonne que

ladite ville et communauté de Saint-Malo jouira de tous les deniers patrimoniaux et d'octroy d'icelles à la charge de payer incessamment ce qui lui reste de dettes et les charges ordinaires de ladite ville conformément à l'arrêt du Conseil du 18 août 1670. Et à l'égard du surplus desdits deniers, Sa Majesté leur a permis et permet de construire sur le grand cimetière d'icelle une maison commune et de ville <sup>1</sup> et une grande citerne pour la commodité du public, suivant le plan qui en sera dressé et approuvé par le s<sup>r</sup> duc de Chaulnes, gouverneur de ladite province, et à la charge aussi, suivant leurs offres, d'entretenir un maître canonier, de lui fournir des canons et poudre nécessaires pour instruire la jeunesse de cette ville en l'art de canonier et un autre maître qui leur apprendra pareillement l'art de naviguer, à prendre les hauteurs en mer et pour les rendre capables de conduire toutes sortes de navires, en mer, et ce à commencer dès le 1<sup>er</sup> février prochain...

.... Fait au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Saint-Germain-en-Laye, le 5<sup>e</sup> jour de janvier 1672. Ainsi signé :  
LE TELLIER.

*(Extrait de l'assemblée de ville, du 14 mars 1672, pris sur le registre original.)*

<sup>1</sup> Aujourd'hui le Collège.

---

## POÉSIE.

---

# LE ROUGE-GORGE DE KERANROUX

A MADemoiselle MARIA DE LA FRUGLAYE.\*

---

Quand Jésus, alors solitaire,  
Au bord du Jourdain se rendit,  
Sur le Dieu promis au Calvaire  
Une colombe descendit.

Paul vieilli dans la Thébaïde  
Trouvait aux fentes d'un rocher  
Le pain que d'une aile rapide  
Un corbeau venait y cacher.

\* Ces vers ont été adressés à M<sup>lle</sup> de la Fruglaye en octobre 1845. Aujourd'hui celle dont la modestie avait arraché à l'auteur la promesse de les garder inédits, n'est plus là pour s'opposer à leur publication, et nous croyons remplir un devoir en les donnant à la *Revue de Bretagne et de Vendée* pour honorer, autant qu'il dépend de nous, une mémoire bien chère  
(*Note de l'auteur.*)

« Ces stances, nous écrit de Morlaix M. Hippolyte Violeau, racontent une histoire » bien connue de la famille et des amis de M<sup>lle</sup> de la Fruglaye, car tout ce que je dis du » Rouge Gorge de Keranroux est de la plus rigoureuse exactitude. Cette femme admirable, » qui vient de mourir à Paris, au couvent des Oiseaux, où elle avait embrassé, après la » mort de son père, la vie religieuse, a été longtemps l'âme de toutes les bonnes œuvres » de notre pays. »  
(*Note de la Rédaction.*)

L'oiseau naquit pour le message :  
Il va de l'homme à l'Éternel ;  
Et son étape de voyage  
Est entre la terre et le ciel.

Vous le savez ! — à l'heure même  
Où vous disiez dans votre cœur :  
Pensons au maître qui nous aime ;  
Dressons un autel au Seigneur, —

Un rouge-gorge sur la pierre  
S'arrêtait, oubliant ses bois,  
Et la maison de la prière  
S'élevait au bruit de sa voix.

Les ouvriers, la châtelaine,  
Écoutaient du petit chanteur  
Le cri joyeux, la note pleine  
Et d'harmonie et de douceur.

Il vint ainsi toute une année,  
Constant, aimable, familier,  
Et, la chapelle terminée,  
Il y pénétra le premier.

Il mêlait son hymne aux louanges  
De la châtelaine à genoux :  
On eût dit la voix de deux anges  
Qui priaient ensemble pour nous.

Cet oiseau, la bonté céleste  
Semblait l'envoyer, le bénir ;  
Mais un jour, présage funeste,  
On ne le vit plus revenir.

Oh ! triste, bien triste présage ;  
Car pour les malheureux aussi

Le doux absent était l'image  
De celle qu'il aimait ici !

Ami que l'enfance révère,  
On dit que plus sombre autrefois,  
Le rouge-gorge, au mont Calvaire,  
Gémissait autour de la croix.

Et lorsque la tête divine  
Pâle et mourante se courbait,  
Il recueillit sur sa poitrine  
La goutte de sang qui tombait.

C'est votre histoire, noble femme,  
Si grande par la charité !  
Vous pleurez de toute votre âme  
Sur la croix de l'humanité.

Et pressant d'une étreinte pure  
Les affligés entre vos bras,  
Vous essayez chaque blessure  
De ceux qui souffrent ici-bas.

Toujours le malheur vous attire :  
Où trouver un réduit caché,  
Un obscur chevet de martyr  
Que votre amour n'ait point cherché ?

Oui, comme cet oiseau sans doute,  
O notre exemple, ô notre sœur,  
Vous avez en vous une goutte  
Du sang généreux du Sauveur !

Aussi nous que le ciel emploie,  
Ouvriers faibles et nouveaux,  
Nous vous saluons avec joie  
Toujours mêlée à nos travaux.

Devant vous, chacun, plein de zèle,  
Veut poser sa pierre à son tour :  
Cependant vous avez une aile  
Qui doit vous emporter un jour.

Ces prières mélodieuses  
Qui couvrent nos accents confus,  
Ces soupirs, ces larmes pieuses,  
Un jour nous ne les aurons plus !

Que ce jour soit bien loin encore !  
N'imitiez point l'oiseau perdu  
Quelques mois fidèle à l'aurore,  
Et puis vainement attendu.

Nous savons que votre sagesse,  
Au ciel, par delà le tombeau,  
En secret vous parle sans cesse  
Des trésors d'un monde plus beau.

Hélas ! à ce lieu de mystère  
Ne vous hâtez point de voler :  
On ne trouve que sur la terre  
Des malheureux à consoler.

HIPPOLYTE VIOLEAU.

---

## NOTICES ET COMPTES RENDUS.

---

ANNUAIRE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE BRETAGNE, par M. Arthur de la Borderie, Année 1862 (2<sup>e</sup> année). Rennes, Ganche, Paris, Victor Didron. Un vol. in-12. Prix : 2 francs.

Nous sommes, enfin, en possession de l'*Annuaire historique de Bretagne pour 1862*. Le mot *enfin* n'est point ici précisément un reproche : après avoir lu M. de la Borderie, il ne reste point de place pour ce sentiment là ; je dis *enfin* pour marquer simplement la longueur de l'attente ; car c'est un usage si constant de faire paraître les Annuaires dans la saison des Almanachs, que nous comptons sur ce livre depuis la lune de janvier ; or, plus le désir est vif, plus l'attente paraît longue.

Je n'ai point assez d'humilité, je l'avoue, pour ne pas constater, tout d'abord, que M. de la Borderie a bien voulu tenir compte de toutes les observations que je m'étais permis de lui adresser dans mon article sur l'*Annuaire de 1861*. Je demandais, à côté du calendrier usuel, la reproduction des vieux calendriers bretons ; M. de la Borderie fait bien mieux, il nous donne en tête du volume, un calendrier complet des saints de Bretagne : nous demandions qu'une place fût donnée à la biographie ; M. de la Borderie termine par une excellente notice sur M. Bizeul.



Je serais presque tenté de regretter de n'avoir plus rien à demander : mais ce serait un regret bizarre, puisque je ne puis pas faire un meilleur éloge du livre. Je dirais bien que je n'eusse pas voulu voir supprimer tous ces petits articles mélangés qui remplissaient, l'an passé, plusieurs bonnes pages du volume ; mais je ne saurais me plaindre de ce que cette place soit donnée tout entière à la continuation des Notions élémentaires sur les Origines de l'Histoire bretonne. Outre la seconde partie des Notions, dont l'auteur a dû encore laisser de côté les pièces justificatives et les dissertations supplémentaires, l'*Annuaire de 1862* ne contient plus que la division ecclésiastique du diocèse de Dol et la Bibliographie historique de Bretagne en 1861, comprenant le compte-rendu sommaire de huit ouvrages et de sept publications périodiques.

Mais cette seconde partie des Notions élémentaires est réellement un travail hors ligne, et nous ne louerons jamais trop l'immense érudition, la puissance de synthèse, la netteté de critique et la clarté de méthode dont l'auteur fait preuve dans cet abrégé, de si modeste apparence. Il s'agit de l'établissement des Bretons en Armorique, de leur histoire et de celle de la Marche franco-bretonne jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle et à la conquête carlovingienne. C'est précisément le point où nos origines ont été si merveilleusement embrouillées par Gallet. Quand on lit M. de la Borderie, après avoir lu, je ne dis pas Gallet, que personne ne lit, mais D. Morice et ses innombrables abrégiateurs, on éprouve la sensation d'un voyageur qui, après avoir traversé des fourrés où ne manquent même point les épines et les ronces, se trouverait tout à coup dans une clairière, en face de plusieurs sentiers convergeant tous vers un but lumineux et visible de tous points. C'est encore un peu un labyrinthe ; mais ses sinuosités n'ont plus rien d'obscur, et on est très-certain de ne s'y plus égarer.

L'éditeur des *Questions féodales*, ouvrage posthume du grand jurisconsulte Hévin, disait, avec toute vérité : « Cet ouvrage éclaircira les principes de notre coutume sur les fiefs. Nous verrez que cette partie, la plus obscure et la plus abstraite de notre droit coutumier, va être à présent celle sur laquelle on aura moins d'éclaircissements à désirer. » J'en dirais volontiers tout autant de M. de la Borderie : « Cette partie, la plus obscure de notre histoire, va

être à présent celle sur laquelle on aura moins d'éclaircissements à désirer. »

Ajoutez à cette lumineuse exposition que ces histoires, tout abrégées qu'elles soient, sont charmantes. Le chapitre V, intitulé : *Du Rôle historique des Saints de Bretagne*, est un bouquet des plus douces fleurs de la légende. Les premiers chefs, Fracan, Riwal, Grallon, Guerech, Deroch et Commore; les premiers saints, Briec, Guennolé, Gildas, Tugdual et Hervé, ont une physionomie toute personnelle et toute vivante. Gallet, pour vouloir que notre monarchie ressemblât à toutes les monarchies, nous avait fait une histoire qui ressemblait à toutes les histoires; voici, pour le coup, des Bretons qui sont des Bretons, et une histoire qui nous est propre.

L'histoire de la Marche franco-bretonne (Nantes, Rennes et une partie de Vannes), a une tout autre physionomie : jusqu'ici, on avait plus ou moins confondu tout cela.

Le chapitre consacré aux origines des Evêchés de Bretagne est des plus neufs. Si l'on est à peu près d'accord sur les commencements des évêchés bretons de Cornouailles et de Léon, le sort des évêchés de Dol, d'Aleth, de Saint-Briec et de Tréguier, avant les changements apportés par Nominoë, est des plus obscurs. C'est un peu matière à systèmes : il y en a deux ou trois. M. de la Borderie propose le sien : il l'appuie solidement sur la coutume où étaient les Bretons insulaires de multiplier les évêques auxiliaires. Il nous montre les premiers évêques insulaires, saint Briec, saint Tugdual, régissant les premiers émigrés en qualité d'évêques missionnaires, sans aucune institution de sièges épiscopaux ou de diocèses fixes; puis, l'établissement des Bretons en Armorique se consolidant, le royaume de Cornouailles forme un diocèse fixe, celui de Quemper; le comté de Léon en crée un autre, et la Domnonée un troisième, qui est Dol. Les Bretons de Browerech acceptent l'autorité des évêques de Vannes, en faisant asseoir sur ce siège, d'origine gauloise, des prélats de leur race. Mais la Domnonée est immense, et Dol est à l'extrémité du royaume; fidèles à la coutume insulaire, les évêques de Dol usent d'évêques auxiliaires, et ils les choisissent naturellement dans les grands monastères d'Aleth, de Saint-Briec et de Tréguier : ils se réservent seulement le prochain arrondissement de Dol et les domaines particuliers de leurs églises, pour les

régir directement. Nominoë saisit les choses en cet état. Des trois évêques auxiliaires d'Àleth, de Saint-Briec et de Tréguier, il fait trois évêques à diocèse fixe et indépendant, et de l'évêque de Dol, réduit à ce qu'il régissait directement, le prochain rayon de sa ville épiscopale et les *enclaves de Dol*, il fait un archevêque de toute la Bretagne.

Ce système est ingénieux et ne contrarie aucun fait ou aucun texte qui vienne, pour le moment, à ma mémoire. C'est le plus satisfaisant de ceux qui ont été exposés sur cette question ardue. Ceci veut-il dire que ce soit le vrai ? Il nous semblerait prématuré de l'affirmer.

M. de la Borderie termine son livre par une note dans laquelle il promet de compléter son *Précis des Origines Bretonnes*, et de le publier, en un volume séparé, dans le courant de la présente année. Nous prenons acte de cette promesse ; mais, comme *un bon : tiens, vaux mieux que deux : tu l'auras*, nous conseillons à tous nos lecteurs d'étudier d'abord, dans l'*Annuaire*, cette exposition magistrale, sans la connaissance de laquelle il n'est plus permis à personne de parler des commencements de notre histoire.

S. ROPARTZ.

VIE DU R. P. D. BERNARD, fondateur et premier abbé de la Trappe de Thymadeuc, par M. le V<sup>te</sup> Gouillon de Bélizal. — Un vol. in-12. Paris, Charles Douniol. Prix : 2 francs.

Ne désespérons pas de notre temps, car il représente à l'observateur attentif maints symptômes de régénération sociale et de résurrection religieuse. Un écrivain distingué<sup>1</sup> nous le faisait

<sup>1</sup> M. Paul Sauzet, auteur de *Rome devant l'Europe*,

remarquer, dans un récent entretien, avec l'autorité que lui donne sa longue expérience des hommes et des événements contemporains. Le mouvement religieux, favorable au catholicisme, s'accroît et s'étend de jour en jour parmi les sommités intellectuelles. Si l'on voulait invoquer des noms à l'appui de cette assertion, il faudrait citer ce que notre siècle compte de plus nobles et de plus fermes esprits. La société française a été pervertie et égarée, dans les générations qui nous ont précédés, par l'influence des classes élevées. Or, s'il est vrai que le mal doit être combattu par des moyens à la fois semblables et opposés, on peut se réjouir à la vue de cette influence religieuse partie de haut et qui tend à se généraliser. Les masses céderont facilement, quand l'heure sera venue, à cette action réparatrice. La jeunesse, espoir et germe de l'avenir, fleur aujourd'hui qui portera des fruits demain, la jeunesse participe à ce mouvement. Aux écoles de droit, à Saint-Cyr, à l'école polytechnique, à l'école normale elle-même, on rencontre des minorités considérables de jeunes hommes qui portent fier et haut l'étendard de leurs convictions religieuses. Ceux qui ne partagent pas leurs croyances les respectent, et entre les uns et les autres, il n'y a plus guère de place aux pusillanimes et aux indifférents.

La Bretagne concourt puissamment à cette réaction catholique par les œuvres de nombreux auteurs, d'un beau talent et d'un noble caractère. M. le vicomte Gouzillon de Bézilal vient de prendre rang parmi eux en publiant la *Vie du R. P. D. Bernard*.

L'esprit général dans lequel ce livre a été conçu et écrit, est tout à fait dans la direction du mouvement dont nous parlons; qu'on lise, pour s'en convaincre, l'*Introduction*, traitant de l'influence des ordres religieux et esquissant à grands traits l'histoire des institutions monastiques. La *Vie* proprement dite du fondateur de Thymadeuc plaira aux lecteurs catholiques, quand même ils ne connaîtraient pas Thymadeuc et seraient étrangers à la Bretagne. Si l'on nous permet cette expression, nous dirons qu'elle est de l'école de M. de Montalembert et qu'elle se rattache aux *Moines d'Occident*, comme une petite fleur à un bouquet: après s'être longtemps arrêtés sur la corbeille aux couleurs riches et variées, les yeux aiment encore à se reposer sur la simple parure de la modeste fleur.

A ceux qui ont visité Thymadeuc et qui ont eu le bonheur d'approcher du R. P. Bernard, nous osons promettre un plaisir extrême dans cette lecture. Il pense, il parle, il agit, il est vivant dans l'ouvrage de M. de Bézal. Pourquoi la vie de plusieurs saints religieux, écrite par des moines du même ordre, offre-t-elle tant de charmes? M<sup>sr</sup> Dupanloup répond qu'il faut en voir la cause dans la piété, dans la tendresse filiale avec laquelle ils faisaient revivre les personnages illustres de leur couvent. Cette observation trouve ici son application. L'auteur a vécu dans l'intimité du R. P. Bernard, et la reconnaissance de son cœur a voulu élever un monument à sa mémoire. Ajoutons que ces pages respirent un sentiment religieux d'une convenance, d'une délicatesse parfaite et qui fait le plus grand honneur à un homme du monde. « La foi et le talent s'y unissent pour édifier les âmes; » c'est le témoignage qu'en rend M<sup>sr</sup> David, évêque de Saint-Brieuc. Un autre prélat, dont le nom est cher à la Bretagne, M<sup>sr</sup> Epivent, évêque d'Aire, a pu transmettre de Rome à l'auteur les bénédictions paternelles du Souverain Pontife, qui a daigné prendre connaissance de ce livre et en agréer l'hommage.

Admirable fécondité de l'Église! puissance divine qui fera jusqu'à la fin le désespoir de ses ennemis! Sans s'inquiéter de leurs attaques incessantes et de leurs vaines clameurs, elle s'affirme! En plein XIX<sup>e</sup> siècle, soixante ans après les ruines de la Révolution, la France voit reflourir les beaux jours des institutions monastiques. Les moines sont revenus. « Ce n'est ni l'or ni l'argent qui les ont ressuscités, mais une germination spirituelle déposée dans le monde par la main du Créateur, et qui est aussi indestructible que la germination naturelle. Ils sont innocents de leur immortalité, comme le gland qui croît au pied d'un vieux chêne mort est innocent de la sève qui le pousse vers le ciel<sup>1</sup>. »

Quand on entre à Thymadeuc, quand on pénètre dans l'enceinte du monastère, on aperçoit, à gauche, une croix fort élevée, s'élançant du milieu de blocs granitiques entassés à ses pieds. Ces rochers, amenés là par les religieux, ont été arrachés au sol pour

<sup>1</sup> Lacordaire. *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des Frères Prêcheurs.*

faire place à la culture. Cette croix n'est-elle pas le symbole de la mission du religieux en général et du trappiste en particulier ? Arracher les corps à la mollesse, les esprits à l'ignorance, les âmes au vice, les arts au paganisme, les lettres à la licence, les sciences au scepticisme et la terre à la stérilité. Aux jours heureux que nous avons eu le bonheur de passer à Thymadeuc, combien nous aimions à voir les bons frères trappistes s'agenouiller devant ce pieux calvaire ! Ces souvenirs remplis de charmes, le livre de M. de Bélizal les a fait refleurir en nous comme s'ils étaient d'hier. Du milieu de l'agitation bruyante d'une grande ville, il fait si bon se reporter par la pensée dans la tranquille retraite des fils de saint Benoît !

J'admire ce touchant et beau spectacle, mêlé de grandeur et de simplicité, d'austérité surhumaine et de vraie poésie. J'entends encore, à l'heure de matines, la cloche du couvent, et j'aperçois, au milieu de la nuit, ces robes blanches qui se dirigent, le long du cloître, comme de douces apparitions. J'assiste dans l'église de l'abbaye à la communion générale et je crois avoir sous les yeux une scène de l'Apocalypse ou de la Jérusalem céleste. Puis j'accompagne les trappistes au travail ; j'entends le sourd grondement de la machine à battre ; mais c'est en vain que je cherche à distinguer le tumulte des voix : ces moines laboureurs, ces batteurs en robe de laine sont silencieux... Je traverse les champs couverts de riches moissons, ou je m'enfonce sous le couvert du bois ; je débouche par un chemin rapide sur l'immense prairie qui se déroule le long du canal : je me rappelle alors que saint Bernard pleurerait amèrement dans les premiers temps de son arrivée à Cîteaux, parce que ses mains délicates se refusaient au rude labeur des champs ; en voyant les trappistes se livrer à la fenaison, je comprends que ce grand génie ne se soit pas glorifié d'autre chose que d'avoir manié adroitement la faucille et d'avoir été l'un des meilleurs moissonneurs de son couvent.

Mais ce qu'on trouve surtout dans le livre de M. de Bélizal, c'est l'âme, la grande âme du P. Bernard. Tous ceux qui ont connu le vénérable abbé pourront rendre témoignage de la fidélité avec laquelle son biographe le fait revivre. Que dire de ses *Lettres* ? C'est une bonne fortune pour l'auteur d'avoir pu enrichir son livre de cette précieuse correspondance. Ce mot de Chateaubriand :

« On ne peint bien que son propre cœur en l'attribuant à un autre, » s'applique parfaitement aux lettres de D. Bernard.

Nous n'entrons dans aucun détail, nous ne faisons aucune citation, pour ne rien enlever au plaisir des lecteurs : nous avons voulu seulement souhaiter la bienvenue à cette publication doublement bretonne. C'est la première œuvre importante de l'auteur, elle donne beaucoup dès à présent et promet plus encore pour l'avenir. Le grand jour de la publicité révèle inévitablement des imperfections : le devoir de l'écrivain est de travailler à les faire disparaître. Le style est déjà facile et naturel, abondant et orné ; il acquerra, nous n'en doutons pas, de la vigueur et de la fermeté. On sent que ce talent, appuyé sur de solides convictions, arrivera de bonne heure à la maturité.

T. RICHOU.

Lyon, 1<sup>er</sup> juillet 1862.

---

SANS BEAUTÉ, par M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot (*Anna Edianez*). — Paris, C. Dillet, rue de Sévres, 15. — Nantes, Mazeau et Poirier-Legros.

« En commençant ce récit, il est inutile que j'avertisse le lecteur que je suis laide ; le titre seul de cet ouvrage le lui a appris. Mais ce qu'il ne sait pas, c'est que je l'ai toujours été.

» Peu importe aux gens, doués d'un physique agréable, de déclarer qu'ils ont été laids dans leur enfance, le présent expie le passé ; mais beaucoup de personnes aiment à se persuader qu'il y a eu un moment où leurs traits irréguliers ont été gracieux, et elles vous diront, avec un grand sang-froid : A deux ans j'étais charmant ou charmante.

» Cela mène si loin, qu'il n'y a pas souvent moyen de s'assurer du contraire; et cela est d'ailleurs souvent possible. La laideur s'inscrit rarement en toutes lettres sur un visage d'enfant, et d'un autre côté, les plus jolis enfants sont maintes fois devenus laids en grandissant; cette transformation se voit tous les jours.

» Je n'ai pas même la consolation de dire que j'ai eu un moment, fût-ce dans mon âge le plus tendre. Ma belle-mère m'a cent fois répété que lorsque je fus pour la première fois conduite à mon grand-père, il me regarda attentivement, et dit : Quelle petite horreur ! Dieu la bénisse. Plus tard, j'avais deux ans, je crois, on me fit faire la connaissance d'une tante, dont il sera parlé plus d'une fois dans le cours de ces pages; et en m'embrassant elle s'écria : C'est une fort jolie enfant, elle ressemble à son oncle. Or, mon oncle, le mari défunt de ma tante, était, sous le rapport physique, une sorte de monstre, et quand il s'était marié, on n'avait jamais dit avec plus de raison que l'amour est aveugle. Ma tante le trouvait bien, cela suffisait. »

Ainsi débute le journal de Gabrielle Perceval, la femme *sans beauté*, qui nous raconte, de la façon la plus attachante, comment, après avoir eu le malheur de perdre sa mère, à l'âge de quatre ans, elle fut élevée aux Rosaies par sa bonne et vieille tante Désirée, assistée de sa fidèle servante Renotte, « une grande fille sèche, aux traits anguleux, à la peau noire, qui marchait comme un tambour-major, et dont la figure avait quelque chose d'ascétique. » Gabrielle passa quatre ou cinq années bien heureuses dans cette solitude, entre ces deux femmes qui la chérissaient au point de la trouver belle. Elle vivait au grand air, au soleil, libre comme un oiseau ou comme un papillon, n'ayant parfois, pour compagnon de ses jeux, qu'un cousin, René du Bressy, qui habitait chez ses oncles, dans le voisinage. Mais un jour, comme Gabrielle atteignait sa neuvième année, son père, qu'elle ne voyait jamais auparavant, vint la redemander : il s'était remarié, et la pauvre petite fille dut s'arracher aux tendresses de tante Désirée et de Renotte pour aller subir les sévérités excessives d'une marâtre. Elle ne put pas supporter longtemps le joug de fer que lui imposa M<sup>me</sup> Edmonde Perceval, jeune, belle, mais sans cœur. Devant la révolte de l'enfant, accoutumée à d'autres procédés, le père comprit qu'une séparation devenait indispensable, et Gabrielle fut conduite au couvent. Là, sa laideur lui



attira d'abord quelques chagrins ; mais les bonnes sœurs intervinrent et surent tirer de cette nature intelligente et loyale les trésors qu'elle renfermait. A dix-huit ans, Gabrielle quittait toute en pleurs la pieuse demeure où elle avait appris l'art de souffrir et de se résigner.

Lisez le livre et vous avouerez qu'elle en avait grand besoin. Demandée en mariage par son cousin René, elle se voit abandonnée à cause de sa laideur : Sara, une ravissante sœur de sa belle-mère, lui enlève sans y songer le cœur de son fiancé. — M<sup>me</sup> Perceval, que la coquetterie et le luxe ont dominée toute sa vie, conduit son mari, le père de Gabrielle, à la ruine, puis à la folie et à la mort. — René qui avait épousé Sara, a dévoré lui-même toute sa fortune à Paris, dans des prodigalités sans frein ; il s'est enfui en Belgique, et sa pauvre jeune femme en est réduite à implorer, pour elle et pour la petite fille qui vient de lui naître, la pitié de tante Désirée, de Gabrielle et de MM. du Bressy, les oncles de René. Elle meurt bientôt aux Rosaies, d'une maladie de poitrine. La petite Sara avait perdu sa mère, mais elle en trouvait une autre ; « ce qu'elle aimait le plus au monde, c'était certainement celle qu'elle appelait dans son doux langage : maman Gabrielle. »

Le rayon du bonheur luit enfin sur l'existence, jusque là si sombre, de la jeune fille *sans beauté*, et je vous laisse le plaisir de chercher comment il advint qu'un an plus tard, Gabrielle avait acquis le droit de se faire appeler *maman* par la petite Sara.

M<sup>lle</sup> Fleuriot n'écrit pas seulement pour écrire et pour raconter ; chacun des récits qui tombe de sa plume féconde tend à un but moral et vous y conduit par le plus agréable chemin du monde : *Utile dulci*. Quelle thèse a-t-elle entrepris de soutenir dans *Sans beauté* ? Elle nous le montre elle-même en terminant, et puisque c'est elle qui a ouvert cet article, c'est elle qui le fermera ; d'où j'aurai le droit de dire, en imitant Petit-Jean : *Ce que j'ai fait de mieux, c'est mon commencement.... et ma fin.*

« Après avoir lu ce livre, chère lectrice, que vous soyez jolie, ce qui est agréable, ou que, comme madame du Bressy, la nature à cet égard vous ait mal traitée, vous penserez qu'avec un cœur aimant et dévoué, un caractère égal, des sentiments nobles et élevés, la ferme pratique de la religion bien entendue, une femme peut être

heureuse et se faire sérieusement aimer. Il ne suffit pas d'être belle. La beauté, ce charmant mais fragile avantage, a contre elle, non-seulement le temps qui la détruit sans pitié, mais un autre ennemi non moins implacable : l'habitude. Or, c'est cependant par l'habitude que se fortifient les affections qui doivent rester solides. Si les sympathies banales, l'attention flatteuse que le monde n'accorde qu'aux dons extérieurs sont refusées à la femme qui en est privée, elle peut toujours avoir pour elles les affections sincères de la famille et de l'amitié. Ce sont celles-là surtout que je vous souhaite, puisque ce sont les seules durables. »

ÉMILE GRIMAUD.

---

# CHRONIQUE.

---

SOMMAIRE. — Une visite de mon ami Pierre. — Le chroniqueur aussi désespéré que Vatel. — Voilà la marée ! — Un manuscrit que l'on pille. — *De l'abus des éloges.*

Il y a bien longtemps, bien longtemps de cela, — c'était, s'il m'en souvient, vers le milieu de l'an II de la fondation... de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, — je me donnai le plaisir, cher lecteur, de vous présenter le plus aimable de mes amis, mon ami Pierre. Mon ami Pierre, vous disais-je, est un original : il a de l'esprit et il n'a point d'amour-propre ; il a de la fortune et il n'a point de morgue ; il est érudit et il n'est point pédant ; il fait des vers et il ne les montre à personne ; il est excellent musicien et il ne joue d'aucun instrument ; enfin, il cultive avec succès la peinture et il ne fait point poser ses amis.

Je l'avoue en toute sincérité, chaque fois que votre très-humble chroniqueur se trouve dans l'embarras, la première pensée qui se présente à son esprit est celle-ci : « Prends donc conseil de ton ami Pierre. » Et il s'en est toujours parfaitement trouvé.

Or, l'autre soir, assis devant ma table de travail, je cherchais depuis plus d'une heure le sujet que je traiterais dans ma chronique, et j'avais beau sonder tous les horizons, rien ne m'apparaissait. Je ne voyais, pour parler comme Delille, que la nuit et n'entendais que le silence. Rien dans nos deux chères provinces qui méritât d'être signalé et qui pût servir de thème à ma causerie mensuelle. Je me trouvais, hélas ! dans la pénible et

humiliante situation du chasseur qui rentre bredouille après une longue battue. J'étais aussi désespéré que Vatel de voir la marée manquer, et il me venait des tentations de passer ma plume au travers de mon papier, trop inutile, lorsque j'entendis un pas s'avancer vers ma porte et une voix qui fredonnait un couplet de la *Chanson de la Gerbe* :

Voilà la Saint-Jean passée,  
Le mois d'août est approchant  
Où tous garçons du village  
S'en vont la gerbe battant.  
Ho! batteurs, battons la gerbe,  
Compagnons, joyeusement!

Je reconnus le pas, je reconnus la voix de mon ami Pierre, qui tombait au milieu de mes tourments comme le *Deus ex machina*. Je levai les yeux au ciel, en poussant un profond soupir de soulagement, et je m'écriai : — Voilà mon sauveur ! Voilà la marée !

Mon ami Pierre était entré le sourire aux lèvres et me regardait d'un air quelque peu sardonique. — Qu'avez-vous, Louis, qu'avez-vous ? Je ne vous vis jamais si sombre ! Auriez-vous, mon pauvre ami, été sifflé à l'Odéon !

— Hélas ! je crains bien de l'être, ce mois-ci, par mes lecteurs, pour la pauvreté de mon imagination, qui ne trouve pas à leur offrir le plus petit morceau de mouche ou de vermisseau...

— Diable ! fit mon ami Pierre, j'arrive bien mal : un estomac à jeun se contente de la plus maigre pitance et je crains, si je cède au désir qui m'amenait vers vous, que vous ne vous annexiez, pour le servir à vos lecteurs, un petit ragout de ma façon, ce qui ne me ferait pas du tout rire.

— Quoi ! m'écriai-je, vous auriez en poche une chronique toute faite !

— Si c'est chair ou poisson, chronique ou non chronique, je serais fort en peine de le dire. Au surplus, vous allez en juger, à la condition expresse que vous me promettrez de ne pas faire usage de votre mémoire, et d'oublier tout à fait mon petit *speech* quand vous causerez avec vos lecteurs.

Je lui en donnai l'assurance et mon ami Pierre tira de sa poche un manuscrit qu'il me lut. Après quoi, il le déposa machinalement sur ma table, et partit sans penser à le reprendre. Quelques jours après, il se dirigeait vers Lucerne, pour de là visiter toute la Suisse. Il ne verra point ma chronique avant un mois ou deux. Je me risque donc à copier quelques passages dudit *speech*, vous priant, cher lecteur, de ne point me dénoncer à mon ami Pierre, si vous le rencontrez, par hasard, sur les grands chemins, en wagon ou en bateau à vapeur. Au reste,

Il est avec l'*ami* des accommodements.

Il m'avait défendu de faire usage de ma mémoire; tant pis pour lui s'il n'a pas fait lui-même usage de la sienne en oubliant son manuscrit; je ne me sers, après tout, que de mes yeux et je cite, avec l'espoir que mon larcin ne sera pas sans quelque agrément pour vous. Et puis enfin, j'aurai la grande excuse du *fait accompli*. Ce sera mon *Tarte à la crème!* A chaque observation que pourra m'adresser mon ami Pierre, je répondrai imperturbablement : *Fait accompli! fait accompli!* Et il est trop spirituel pour ne pas s'avouer vaincu par la force de cet argument.

Sur ce, entamons la lecture de son manuscrit, lequel traite de l'*Abus des éloges*.

« Au nombre des travers particuliers à l'époque actuelle, il en est un qui les domine tous : la vanité...

« Mais ce que le siècle répand surtout avec une déplorable profusion, et ce qui entretient, dans toutes les têtes, cette effervescence de la vanité qui est devenue une folie générale, ce sont les éloges, dont on n'a jamais tant abusé : les éloges à brûle-pourpoint, à tout venant, à tout propos, et si souvent hors de propos; les éloges par complaisance, les éloges par réciprocité, les éloges par prudence, les éloges par dissimulation, les éloges par calcul, les éloges par trahison, les éloges par lâcheté.

» En aucun temps on ne fit pareille dépense de louange puérile, quand elle n'est pas vénale ou perfide. Les éloges sont devenus une monnaie courante; on la donne, on la reçoit partout. Il n'est pas même besoin de se tourmenter pour en avoir. Vous en voulez? en voilà! Le siècle en déborde : il a des éloges pour les gens de cour, les gens de bourse, les hommes d'église, les femmes du monde, les histrions, les diplomates, les rêveurs, les aigrefins, les danseuses, les savants, les faiseurs de drames où l'on rit, les faiseurs d'opéras où l'on pleure; il en a pour Turcaret, pour Tartuffe, pour Célimène, pour Armande, pour les cœurs étroits, les consciences larges, les esprits routiniers, les caractères aventureux; il en a pour tous; il en a pour bien d'autres encore...

D'éloges on regorge; à la tête on les jette,  
Et mon valet de chambre est mis dans la gazette.

» Qu'une action d'éclat ou de haute vertu, qu'un sacrifice héroïque devienne l'objet de publics et brillants éloges, rien de mieux; il y faut applaudir et du cœur et des mains. Les éloges, dans de pareilles conditions, ont toute la valeur d'un saint devoir rempli, puisque leur unique but est de donner plus de portée à un noble exemple.

» Oh ! que l'éloquence, alors, déploie ses vastes ailes en toute liberté ! Nous ne crierons pas à l'hyperbole ; nous voulons , au contraire , que la parole, devenue l'écho du sentiment général, se fasse belle et puissante comme le courage, comme le génie, comme la vertu qui a laborieusement conquis ce solennel témoignage d'admiration.

» Hélas ! l'occasion de décerner un pareil hommage est bien rare par le temps qui court et les hommes qui passent ! Il se débiterait fort peu de discours louangeurs si la reconnaissance publique était seule appelée à les prononcer, et combien de lauriers seraient vierges encore, si le droit d'en cueillir les branches symboliques eût été réservé uniquement au mérite !

Aussi, pour un éloge vrai, et le plus souvent refusé par l'envie ou l'ingratitude, combien de plates cajoleries, de viles adulations ! Le siècle ne se contente pas de tout excuser, il loue, il flatte, il caresse tout. Ses lèvres ont du miel pour toutes les témérités, et ses mains des couronnes pour toutes les fausses gloires. Si ses éloges tarissent, ce n'est point en présence de la couardise, de la félonie ou de l'iniquité, mais bien en face de l'indépendance ou devant le malheur !...

» Notre époque a été témoin d'une foule d'événements, sinon merveilleux, du moins en dehors de l'attente générale. Elle devrait être blasée sur l'extraordinaire ; on ne lui laisse même pas le temps de le désirer. Pourtant, il y a encore des gens qui s'étonnent de tout, admirent tout, et par conséquent sont toujours prêts à louer tout. Ces gens-là, malheureusement, c'est le grand nombre. Je devrais dire, pour être vrai : c'est tout le monde.

» Oui, notre âge est à l'état d'ébahissement continuel ; tout ce qu'il n'avait point prévu lui paraît une chose sans exemple, un prodige, un miracle. De cette disposition d'esprit à l'abus des éloges, il n'y a qu'un pas ; et quel est celui d'entre nous qui, plus d'une fois, ne l'a point étourdiment franchi ? Si nous nous jetions à la tête, les uns les autres, autant de pierres que nous avons, de très-bonne foi, donné d'inconséquents éloges, nous nous lapiderions mutuellement.

» Il n'est pas un coup d'essai qui ne soit sur le champ déclaré un coup de maître. Tout peintre qui débute est un Raphaël, tout avocat un Cicéron, tout médecin un Hippocrate ; et quelques années plus tard, Raphaël peindra des trumeaux, Cicéron ne trouvera pas la moindre cause à perdre, Hippocrate, le plus obscur malade à tuer.

» Parmi ceux qui sont entrés dans la vie artistique, littéraire ou scientifique, signalés comme des prodiges et dont le génie fut l'illusion d'une amitié facile à s'exalter, il en est qui supportent avec résignation le déboire des éloges trompeurs. Renversés du char de leur fortune illusoire, ils marchent résolument dans leur médiocrité. N'aspirant plus à

briller en première ligne, ils prennent sagement place au second rang. Convaincus qu'ils chercheraient en vain à devenir remarquables, ils s'en consolent en s'efforçant d'être utiles; et s'ils n'ont pas de titres à la gloire, du moins peuvent-ils, à force de conscience et de courage, acquérir des droits à l'estime.

» Mais, pour un de ceux-là, il en est dix, il en est cent qui s'obstinent à se croire à la hauteur des éloges outrés dont ils ont été l'objet. Aucun avertissement, aucun affront, aucune chute ne peut les désillusionner; et dans le délire d'une vanité imprudemment surexcitée, ils déclarent la guerre à la société, qui a l'audace de méconnaître leur génie....

» Des résultats fâcheux produits par les éloges exagérés, le moindre a pour effet de paralyser les efforts intellectuels, de désarmer la patience, d'attiédir le courage, en un mot, d'anéantir le progrès, au point de vue artistique surtout. Quand on est loué à l'excès pour avoir fait bien, on ne cherche pas à faire mieux. Notre époque abonde en peintres, en musiciens, en poètes, chez lesquels l'inspiration ne s'est point fait attendre, et qui furent proclamés illustres dès leurs premiers pas dans la carrière. Eh bien! ces jeunes fronts couronnés d'avance sur la foi d'une gloire future, ces triomphateurs par anticipation, se sont-ils donné la peine de vaincre? Satisfaits d'une renommée qui ne leur avait rien refusé, ils n'ont pas même combattu. C'étaient là de magnifiques espérances; mais quels efforts ont été faits pour les changer en réalité? Où sont les fruits de ces génies dont on a tant admiré les fleurs? De belles aurores se sont succédé; nous attendons encore le soleil!

» Tempérés ou ardents, si les éloges n'avaient d'autre but que de rendre hommage à ce qu'on croit être bien, il faudrait plaindre l'erreur de ceux qui les donnent mal à propos et pardonner à la bonne intention; mais trop souvent les éloges immérités n'ont pas d'excuse.

Combien de fois avons-nous vu le paradoxe et l'esprit de parti, dans l'espoir d'assurer le succès d'une cause déplorable, se faire un auxiliaire d'une louange fausement attribuée! Au théâtre, une coterie qui prétendait faire école, n'a-t-elle pas exalté le laid au préjudice du beau? n'a-t-elle pas essayé de nous montrer des charmes méconnus dans toutes les imperfections physiques? n'a-t-elle pas habillé en suprêmes vertus toutes les monstruosité de l'âme? Et sur la scène politique, que de faits odieux effrontément exhumés des gémonies de l'histoire par de rétrospectifs éloges, et présentés comme de glorieux souvenirs!

» Des éloges partout, des éloges toujours! Mais la cause de cette folie de la louange, où donc est-elle? Elle est toute dans la puérile pensée d'une flagorneuse réciprocité. Oui, si nous donnons beaucoup d'éloges, c'est dans l'espoir d'en recevoir davantage. Nos flatteries sont un capital que nous croyons toujours placer à gros intérêts. Nous semons dans

l'orgueil des autres, afin de récolter amplement dans notre propre orgueil; et, fous que nous sommes ! nous mettons le feu au cerveau d'autrui, dans l'unique but de faire incendier le nôtre !

» Que de sereines journées, que de paisibles nuits, que de pures jouissances de l'esprit et du cœur, sacrifiées à la vanité, à ce vampire insatiable auquel on jette en pâture sa jeunesse, ses plus chères affections, son indépendance, l'honneur même ! et qui, après avoir dévoré une vie tout entière, poursuit sa victime dans les bras de la mort, et se cramponne, toujours affamé, au marbre d'un mausolée !

» Quels ont donc été, en compensation des tourments qu'ils se sont donnés pour la satisfaire, les précieux avantages que la vanité a procurés aux plus favorisés des fils du siècle ? Partis de bien bas, quelques hommes se sont promptement élevés bien haut; mais ont-ils eu le loisir de s'asseoir dans leur prospérité ? A peine apparaissaient-ils au pinacle, que l'édifice de leur éclatante fortune croulait déjà. Ils n'ont pas même eu le temps de descendre; ils sont tombés !

» Les grands enseignements n'ont point manqué à notre âge; quand donc cessera-t-il de poursuivre d'insaisissables chimères ? quand donc accomplira-t-il la mission que Dieu lui a donnée ? Il serait temps qu'il y songeât ? Les siècles antérieurs au nôtre ne lui ont pas légué leur expérience et leurs lumières pour que celui-ci y trouvât facilement, avec la satisfaction de sa vanité, le complément des jouissances matérielles, mais bien pour qu'il fit servir les conquêtes du passé au triomphe de toute institution morale et féconde, de tout progrès véritablement social.....

» Et maintenant, je le répète, il serait temps que le bon exemple fût suivi, et que cette vanité qui ne soulève que de la poussière fît place à une sage et féconde émulation, à ce noble sentiment qui nous excite, non point à prendre notre élan vers des sphères chimériques, mais bien à devenir le premier et le plus honorable dans la condition que les hasards de la vie nous ont faite.

» Il serait temps que notre âge se dépouillât d'un amour-propre égoïste au profit des grands devoirs que l'état social impose; de ces devoirs exigeants, mais non point ingrats, et qui, en retour de quelques sacrifices particuliers, donnent à toute une nation, à tout un siècle, la force, la prospérité, la gloire, et ce suprême bien qui garantit la possession de tous les autres, la liberté ! »

LOUIS DE KERJEAN.



## UN ALMANACH ROYALISTE DE 1795.

---

Je ne sais s'il existe plusieurs exemplaires de cet almanach, qui est certainement des plus rares. Celui que j'ai sous les yeux appartient à M. de la Sicotière, le très-érudit avocat d'Alençon, à qui il fut donné, en 1837, par M. Mancel, alors préfet de l'Orne. En voici le titre :

*Almanac Royaliste pour l'année 1795, troisième du règne de Louis XVII. — Dédié à Monsieur, régent de France ; à M<sup>s</sup> le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume ; aux armées catholiques et royales de la Vendée et de la Bretagne, et à tous les François qui ont le désir de combattre sous leurs drapeaux.*

Au-dessous, on lit l'épigraphe suivante :

Nourri dans les douleurs, par le malheur instruit,  
La justice et la paix règneront avec lui.

(Ps. 71, v. 72.)

La rime n'est pas riche ; mais, ce qui vaut mieux, la pensée est généreuse et elle s'élève au-dessus des banalités d'almanach. A la même époque, l'*Almanach du Commerce* de Nantes avait pour épigraphe le mot d'Horace : *Quid est utile ? quid non ?* C'est-à-dire : *Qu'est-ce qui est utile ? qu'est-ce qui ne l'est pas ?* Très-bien choisi pour un recueil d'adresses ; et cependant, l'avouerai-je, il me semble

que, sous le règne de la Convention, l'hommage au malheur et l'appel à la justice et à la paix avaient à la fois plus d'*utilité* et d'*à-propos*.

Revenons à notre almanach. L'épigramme est suivi d'une vignette représentant les armes de France, les glorieuses fleurs de lys, se détachant d'un globe surmonté de la couronne royale et qui repose sur deux canons. Derrière le globe, on aperçoit des épées, des fusils et deux immenses drapeaux unicolores. Une croix d'un côté et une hache d'armes de l'autre, soutiennent, au-dessus de la couronne, une banderole portant cette inscription : *In sapientia robur* (la force est dans la sagesse). Une seconde banderole forme guirlande au-dessous des fleurs de lys ; on y lit . *Sic reflorescent* ( ainsi elles refleuriront ). Enfin, les extrémités de cette dernière banderole sont fixées à terre par les pattes de deux chats-huants qui servent de supports à l'écu. Il était impossible de mieux indiquer l'origine de ce nom de *chouan*, donné d'abord à Jean Cottereau et à ses frères, et qui avait fini par désigner tout un parti <sup>1</sup>.

Qu'on me permette maintenant de rapprocher de cette vignette celles que je remarque en quelques-uns des almanachs du temps. Voici d'abord l'*Anthologie patriotique* avec son calendrier dont les premiers saints sont : *Raisin, saffran, châtaigne, cheval, cuve, dne*, etc. Elle est ornée d'une gravure représentant un génie sans autre vêtement qu'un casque. D'une main, il brandit une torche ardente ; de l'autre, il soulève les chaînes non pas de quelque prisonnier, bien qu'on n'en manquât pas en 1795, mais sans doute d'un esclave, car la scène se passe en plein air. Tout le monde ne sait-il pas d'ailleurs qu'il y avait des esclaves en France au moment où éclata la Révolution ? Au-dessous du génie, le sol est jonché de couronnes, tiare, mitre, crosse, etc. Les vers suivants expliquent tout :

Brisant l'encensoir et le septre (*sic*),  
Je rends l'homme à la liberté.

<sup>1</sup> Suivant M. Crétineau-Joly, ce surnom remonterait à l'aïeul de Jean Cottereau, auquel on reprochait de se tenir toujours à l'écart comme un chat-huant. Suivant l'opinion commune, il aurait eu pour cause le cri que Cottereau et sa famille auraient adopté comme signe de ralliement dans leurs expéditions nocturnes.

J'ajouterai que l'*Anthologia* forme un petit volume très-propre, très-soigné, évidemment fait pour la haute société républicaine, et que, de plus, elle est postérieure au 9 thermidor.

L'*Almanach des Prisons* n'est pas moins curieux. Lui aussi est l'œuvre de la faction qui succéda à Robespierre, dont elle s'étudiait à mettre en lumière tous les crimes. La gravure de cet almanach représente une guillotine entourée de têtes coupées. Ces têtes forment des piles comme les boulets dans les arsenaux. Sur la pile la plus haute, on lit : *Peuple*, et sur les autres : *Clergé, parlement, noblesse, Constituante, Législative, Convention*. Enfin sur la plate-forme de la guillotine est étendu un brave homme qui vient de se guillotiner lui-même. C'est Sanson, le *Vengeur du peuple*.

Admirez de Sanson l'intelligence extrême ;  
Par le couteau fatal il a tout fait périr.  
Dans cet affreux état que va-t-il devenir ?  
Il se guillotine lui-même.

Gracieuses images et charmantes plaisanteries ! Ne trouvez-vous pas qu'après avoir vu d'abord le génie sans culotte qui, au nom de la liberté, brise couronne, mitre, tiare, tout ce qui soutient et protège ; qu'après avoir eu sous les yeux ces monceaux de têtes coupées, on revient, non sans plaisir, à ces deux chats-huants soutenant les fleurs de lys : *Sic reflorescent !* Elles reflouriront ! Quel charme de souvenir et d'espérance dans ce seul mot ! On dirait que toutes les douleurs de la Révolution s'effacent dans cette pensée touchante.

L'*Almanac Royaliste* ne porte aucun nom soit d'imprimeur, soit de libraire. On lit seulement au bas du frontispice :

A NANTES et se trouve dans toutes les villes de la Bretagne, de la Normandie, du Poitou, du Maine, du Perche, de l'Anjou, etc., et bientôt dans toute la France. MDCCXCV.

L'impression offre d'ailleurs des rapports frappants avec les publications qui avaient lieu, à cette époque, dans notre pays, et qu'il est facile de distinguer des impressions anglaises. On ne peut

donc douter que cet opuscule n'ait été imprimé en Bretagne, soit clandestinement dans quelque ville, soit par quelque presse ambulante au service de la chouannerie. Il est enfin très-remarquable que les almanachs du temps ne lui sont nullement supérieurs, comme exécution typographique.

L'*Almanac* commence par une *Préface* dont nous citerons quelques mots :

« Braves Bretons, bons chrétiens, bon sujets, bons parents, bons amis, vous ne pouvez pas être républicains françois, car un républicain françois n'est rien de tout cela. »

Ah ! s'il y a ici de l'exagération, comment s'en étonner au moment où la Révolution brisait le lien sacré du mariage par le divorce, le lien sacré de la paternité par la maxime que l'enfant appartient à l'État avant d'appartenir à son père, et que l'État a le droit de l'élever sans Dieu, s'il a lui-même renié Dieu ! Comment s'en étonner, lorsque les plus saintes lois du devoir, les plus douces affections de la famille, l'asile offert à un frère proscrit, la lettre écrite à un père dans l'exil étaient réputés des crimes dignes de mort !

« Écoutez-moi, continue l'auteur, je ne vous dirai que des vérités, des vérités dont vous êtes témoins ; je ne vous les dirai pas toutes, car il y auroit trop à dire.... »

Suit un énergique résumé des crimes de la Révolution ; résumé où, en effet, l'on n'a pas tout dit. Lorsqu'on le compare aux faits qui résultent des correspondances révolutionnaires, on ne peut que rendre hommage à la discrétion des victimes. Sans doute l'auteur de l'almanach parle de massacres ; sans doute il dit : — « Il n'y en a pas un de vous qui n'ait un voisin, un ami, un parent à pleurer. » — Mais qu'est-ce que cela près des termes dont se servait le commandant du 3<sup>e</sup> bataillon de Maine-et-Loire, en rendant compte de la prise de Rochefort, dans le Morbihan : — « Nos soldats entrent dans la ville, et les chefs se donnent bien de garde de prendre aucune mesure pour empêcher le pillage. On l'avait au contraire permis expressément, quelques jours avant l'attaque.... les portes sont brisées, les domiciles violés, les propriétés pillées,

les meubles fracassés. Rochefort offre de toutes parts *une scène dégoûtante de meurtre, de pillage et de débauche* <sup>1</sup>. » — Qu'est-ce auprès des odieuses révélations que les représentants Faure et Bollet adressaient à la Convention au mois de vendémiaire de l'an III ! « On cite, disent-ils, des faits *horribles d'atrocité* ; on nous apporte des jugements d'un ridicule à faire peur. » — Ici viennent des détails qu'on ne peut reproduire, puis ils ajoutent : — « A Rennes, à Vannes, *partout* enfin, on raconte de pareils scandales. Dans les campagnes, dont il aurait fallu respecter l'entêtement populaire, on n'a rien respecté <sup>2</sup>. » On remarquera que nous ne disons rien ni de la Vendée, ni de Carrier, ni des *noyades*.

Voilà ce qui se passait dans un pays où, suivant la déclaration même des représentants Dubois-Crancé, François et Alquier, *là où il y avait un homme, il y avait un chouan de fait ou d'intention*. Eh bien ! l'*Almanac* des chouans se borne à dire : — « Pour la » moindre faute ils vous ont massacrés.... Voilà la Liberté, l'Égalité » et le Bonheur qu'ils vous promettent depuis quatre ans. » — Ce que l'almanach dénonce avec le plus d'énergie, ce sont les crimes contre la Monarchie et la Religion : — « Ils ont pillé les » vases sacrés, les calices, les reliquaires ; ils ont brisé les croix et » les autels ; ils ont fouetté les religieuses hospitalières ; ils ont » vendu les églises ; ils ont défendu la messe ; ils ont caressé les » Juifs *parce qu'ils avaient crucifié Jésus-Christ* ; ils ont supprimé » la prière, les fêtes, les dimanches même. On les a vus condamner » à mort des gens qui n'étaient coupables à leurs yeux que d'avoir » fait le signe de la croix. »

La préface se termine par ces paroles touchantes :

« Bretons, acceptez ce petit présent ; au moyen de leurs décades » vous ne savez plus comment vous vivez. C'est pour vous que j'ai

<sup>1</sup> Voir Créteineau-Joly, — *Vendée militaire*, t. III, p. 99.

<sup>2</sup> Suivant une certaine école, toutes ces abominations seraient des représailles. D'abord, je ne sache pas qu'à aucune époque les Vendéens et les Bretons se soient souillés de rien de pareil aux faits que signalent les représentants Bollet et Faure. Quant aux atrocités de Souchu à Machecoul, en 1793, j'avais toujours cru qu'elles avaient été précédées des horreurs du 10 août et des crimes sans nom de septembre. Reste donc à prouver que 1793 est antérieur à 1792.

» fait ce petit *Almanac chrétien* ; vous y trouverez des prières  
 » courtes, mais ferventes, et il servira à vous rappeler vos mal-  
 » heurs et vos devoirs. Dieu vous ait dans sa sainte garde. »

Suit une lettre pastorale de l'évêque de Dol, vicaire apostolique du Saint-Siège, aux ecclésiastiques non assermentés de son diocèse et autres vénérables prêtres attachés aux fonctions du saint ministère près l'armée catholique et royale de Bretagne. Cette lettre, datée de Londres, 1<sup>er</sup> janvier 1795, les félicite de leur zèle, de leur courage et de leur fermeté. L'évêque de Dol les remercie et, avec eux, il remercie cette armée qui se glorifie du titre auguste d'armée catholique et royale, armée aussi imposante, dit-il, par l'activité et la valeur des chefs qui la commandent, que par son dévouement à la religion et sa fidélité à son légitime souverain ; puis il termine en demandant des prières pour le prince infortuné que les circonstances les plus malheureuses ont appelé au trône (Louis XVII), ainsi que pour les autres princes sur lesquels repose la destinée de la France.

L'*Almanac*, proprement dit, commence immédiatement après. Suivant l'ancien usage chrétien, chaque jour a son saint patron ; mais, en outre, et ceci est une innovation du moment, chaque mois est consacré au souvenir de quelqu'une des victimes de la *Liberté*. En tête de janvier, nous lisons : LOUIS XVI, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, MARTYR.

En tête de février : LA ROCHE JAQUELIN, deuxième généralissime (lisez troisième) de l'armée catholique et royale de la Vendée, MARTYR.

En tête de mars : DELBECQ (pour d'Elbée), premier généralissime (d'Elbée ne fut que le second), de l'armée catholique et royale de la Vendée, MARTYR.

En tête d'avril : BONCHAMPS, général d'une division.... MARTYR.

En tête de mai : M<sup>me</sup> ÉLISABETH DE FRANCE, sœur du roi, MARTYRE.

En tête de juin : L'ESCURE (pour Lescure), général d'une des divisions..... MARTYR.

En tête de juillet : JACQUES FOCARD, aide-de-camp de l'armée

*catholique et royale de Bretagne*, MARTYR ; — nous reviendrons sur ce Focard.

Au mois d'août : LA TRÉMOUILLE, *prince de Talmont, général de la cavalerie....* MARTYR.

Septembre : CATELINEAU (pour *Cathelineau*), *l'un des premiers chefs (le premier) de l'armée catholique et royale de la Vendée*, MARTYR.

Octobre : MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE, *reine de France et de Navarre*, MARTYRE.

Novembre : GAULTIER, *prêtre, curé de Brutz, aumônier de l'armée catholique et royale de Bretagne*, MARTYR.

Enfin décembre : CROSSON, *prêtre, curé de Châtillon, aumônier....* MARTYR.

Voilà bien l'égalité cette fois ! L'aide-de-camp Focard placé sur le même rang que Louis XVI ; l'abbé Gaultier et le curé Crosson à la même hauteur que Marie-Antoinette. Nous n'avons rien à dire d'ailleurs sur la plupart des noms que rappelle cette liste glorieuse ; mais les trois que nous venons de citer sont peu connus ; ils ont droit à un souvenir.

Lorsque le comte de Puisaye passa de Normandie en Bretagne, à la fin de juillet 1793, il était accompagné d'un colonel nommé Leroy et d'un médecin, Jacques Focard, qui lui servait à la fois de docteur et d'aide-de-camp. Puisaye mena, pendant plusieurs mois, une vie cachée et errante, tâchant d'organiser le pays, et se réfugiant souvent dans un souterrain de la forêt du Pertre. Un traître livra le secret de cette retraite, et, le 28 décembre 1793, à la pointe du jour, un bataillon entier, le 6<sup>e</sup> de la Manche, et des gardes nationaux parurent en vue du souterrain. Puisaye s'y trouvait avec Le Melorel de la Haichois, les deux frères La Massue, Leroy et Focard. La Haichois et les deux la Massue s'élancent les premiers. Puisaye, Leroy et Focard sortent à leur tour. — *En avant !* s'écrie Focard avec force. Les Républicains répondent par une décharge qui atteint mortellement le jeune La Massue et La Haichois, et renverse Focard ; puis, craignant d'être cernés dans les bois, ils se dispersent. Puisaye put sauver son aide-de-camp et se sauver lui-même ; mais, au

bout de quelques mois, Focard fut moins heureux ; il tomba entre les mains des républicains et fut conduit à Rennes. C'était l'habitude : — « Les chefs, écrivait Rossignol au ministre, seront traduits à Rennes, le reste sera raccourci sur les lieux. » — L'*Almanac* donne, dans ses *éphémérides* de juillet, les détails suivants, sur la mort de Focard : — « En ce mois, M. Jaques Focard, aide-de-camp de M. le comte Joseph de Puisaye, fut guillotiné à Rennes. Il refusa de reconnaître le tribunal du jury qui le jugea et de lui répondre. Son dernier cri fut celui de : *Vive la Religion! Vive le Roi!* »

L'*Almanac* ne donne pas de détails sur les deux prêtres, sans doute parce que leur souvenir était trop vivant encore dans tous les cœurs. L'abbé Joseph Crosson que l'*Almanac* désigne comme curé de Châtillon, était vicaire de *Corps-Nuds*, en 1789. Caché dans la paroisse de Noyal-sur-Seiche, il fut trahi par un de ses parents qui pénétra jusqu'à lui sous prétexte de vouloir se confesser <sup>1</sup>. Traîné à Rennes, il fut guillotiné le 16 juillet 1794 en même temps que l'abbé Gaultier. C'était un jour de foire et l'échafaud avait été dressé dans le champ de foire même, mais, lorsqu'on sut les noms des victimes, les habitants des campagnes disparurent tous et la foire fut abandonnée.

L'abbé Gaultier était vicaire, et non curé de Brutz, à trois lieues de Rennes. Il avait à peine trente ans. Caché dans une pieuse famille de cultivateurs du nom de Robloit, il fut trahi par des misérables. Lorsqu'on vint pour l'arrêter, le jeune Robloit voulut le défendre ; mais il reçut dans la lutte un coup de sabre qui lui mit les entrailles à nu. Le prêtre et le paysan furent alors placés dans une charrette ; le paysan se mourait ; le prêtre à genoux dans le *tombereau* lui administrait l'Extrême-Onction. Avant qu'on fût arrivé à Rennes, il dût réciter les prières des morts. Affreux mais touchant spectacle ! Aujourd'hui il n'éveille que de douloureuses émotions ; mais alors, mais dans ces temps d'*affranchissement et de liberté*, de

<sup>1</sup> C'est du moins la version de l'abbé Tresvaux. Suivant M<sup>re</sup> Bruté, l'abbé Crosson aurait été pris à Rennes où il était caché chez M<sup>me</sup> le Grand. Se sachant trahi, il se serait tenu près de la porte commune qui donnait entrée à la maison, afin qu'on ne pût pas savoir avec certitude quel était le locataire qui lui avait donné asile.



pareilles scènes n'étaient accueillies trop souvent que par des hurlements frénétiques. Tel fut en effet l'accueil que reçut à Rennes la charrette qui portait l'abbé Gaultier et le cadavre de son généreux défenseur. Le cadavre fut déposé à la mairie et l'abbé Gaultier à la prison des Portes-Saint-Michel, où il languit plusieurs mois avant de monter à l'échafaud. — Son testament, adressé à ses paroissiens, a été publié par l'abbé Carron : — « J'ai dans mon cœur, en ce moment, disait-il, tous mes chers paroissiens. Je prie le Dieu des miséricordes de les conserver dans sa grâce. Je ne veux pas qu'ils pleurent sur moi, mais qu'ils pleurent sur leurs péchés, et qu'ils se souviennent de moi dans leurs prières...— Puis, s'adressant directement aux habitants de Brutz : — Je vous demande maintenant, leur dit-il, de vous rappeler ce dont je vous ai souvent parlé, *supportez avec patience les maux dont Dieu a permis que vous fussiez affligés*. Qu'il n'y ait chez vous ni murmure, ni blasphème, ni rébellion contre Dieu qui vous a envoyé ces calamités comme une punition pour nos péchés. Pleurez amèrement sur le déluge de crimes qui vous environne et espérez que vous en verrez bientôt la fin. *Ne laissez aucune pensée de vengeance pénétrer dans vos cœurs*. Ce sentiment est indigne d'un chrétien qui non-seulement doit pardonner, mais encore prier pour ses ennemis. Ces derniers sont, en réalité, nos meilleurs amis, puisqu'ils nous donnent tant d'occasions de manifester notre foi et de confesser Jésus-Christ. Heureux ceux qui le confessent devant les hommes, il les confessera devant son père dans le ciel.... Que les jeunes gens demeurent paisibles à leurs travaux.... Qu'ils *s'occupent le moins possible de politique*.... Donnez-vous de bons exemples les uns aux autres ; dites vos prières avec ferveur. *Vivez en chrétiens et vous mourrez en chrétiens*.

» Je prie pour ceux qui vont me mettre à mort ; je pardonne, du fond du cœur, à ceux qui ont été la cause de mon arrestation. *Je les connais, mais je ne les nommerai point*. Si dans la suite vous les découvrez, rappelez-vous que mon commandement est que vous ne leur *fassiez aucun mal*. Je remercie ceux qui m'ont rendu service ; que le bon Dieu les en récompense. »

Assurément, s'il était quelque peu hardi, au point de vue canonique, de placer chaque mois sous le patronage spécial de *martyrs* que l'Église n'avait pas canonisés, on comprend du moins, à la lecture de telles pages et de telles morts, la pieuse confiance des populations en des hommes qu'elles avaient connus et qui venaient de renouveler, sous leurs yeux, les prodiges de courage et de vertu des âges les plus chrétiens.

Des éphémérides révolutionnaires accompagnent ces hommages du respect et de l'admiration. Elles occupent l'espace consacré, dans nos almanachs de tous les jours, aux levers du soleil et de la lune, et aux prédictions du temps, *sombre, pluie, frais*, etc. Ainsi, nous lisons en janvier : — « Le 21 de ce mois, fut sacrifié à la fureur, à la rage, à la scélératesse et à l'impiété des monstres composant la Convention, dite nationale, notre roi très-chrétien Louis XVI..... Le ciel et la terre crient vengeance. » — En février : — « Le 5 de ce mois, l'intrus de la paroisse de Vertaison tomba roide mort en montant à l'autel. — Le mardi-gras, mort de M. de la Rochejacquelein, assassiné par un prisonnier patriote auquel il venait de sauver la vie. » — En mars : — « Le 16 (1793), on commence à guillotiner les fameux scélérats qui ont conduit Louis XVI à l'échafaud. C'est l'accomplissement du texte de l'Évangile qui dit que celui qui frappera de l'épée périra lui-même par l'épée. — Le 10 (1792), on rase la tête et on coupe les oreilles aux prêtres et aux femmes qui ne veulent pas reconnaître les faux pasteurs. On les promène sur des ânes le long des rues. » — Ceci rappelle évidemment quelques faits locaux dont le bruit s'était répandu au loin; mais ce qui n'était pas local, c'étaient les emprisonnements, les assassinats, les profanations. A chaque instant, nous les voyons revenir : — « Le 21 juin 1792, on commence à faire la chasse des prêtres dans le département du Finistère, comme on la ferait aux bêtes sauvages. » — Plus loin, ce sont les massacres de septembre à Paris, les massacres de novembre à Savenay, les massacres de décembre à Nantes, la Loire corrompue par les cadavres au point que défense est faite de boire de ses eaux; puis, çà et là, quelques exemples frappants de la vengeance de Dieu, de grands coupables

frappés de mort subite, mais surtout les régicides s'entretenant les uns les autres <sup>1</sup>.

Sur le *verso* de chaque mois se trouve une *courte et fervente* prière, comme l'annonçait la préface. Tantôt elle s'inspire des circonstances politiques, tantôt des dévotions du mois. Comment lire, sans en être attendri, celle par exemple du mois de juin. — « Ah ! » que sont devenus, Seigneur, ces temps heureux, ces jours de » félicité, où, soir et matin, pendant l'octave du Sacre, nous avons » la douce consolation d'aller vous rendre nos hommages et nos » adorations sur vos autels, et de recevoir, pour prix de ces hom- » mages, votre sainte bénédiction ! Sommes-nous encore privés » pour longtemps, Seigneur, du plaisir ineffable de réitérer dans » nos églises nos adorations au très-saint sacrement de l'autel ? » Ah ! qu'il vienne, qu'il vienne ce moment tant désiré ! »

Le même sentiment se retrouve dans plusieurs des chansons qui suivent le calendrier, car, même sous la Terreur, un almanach ne pouvait se passer de chansons. Celles-ci sont réparties par mois ; il y en a douze ; puis viennent des *chansons royales* et des *hymnes guerriers*.

On sait ce que sont, en général, des chansons d'almanach. Eh bien ! je ne sais si je me trompe, mais il me semble que celles-ci ne manquent pas d'un certain cachet. Voici d'abord la chanson de janvier :

Je vois que toute la nature  
Partage le deuil de mon cœur ;  
Nos champs ont perdu leur verdure,  
Tout n'est que froid et que langueur.  
Janvier me désole et m'accable,

<sup>1</sup> Que les faits rappelés par les *éphémérides* soient tous authentiques, il est permis d'en douter ; les bruits du temps, les légendes de la guerre ont dû y trouver un écho ; mais ce qui est frappant, c'est que l'exagération y est très-rare. Ainsi, l'*Almanac Royaliste* ne parle que de 180 prêtres massacrés aux Carmes ; il y en eut 197, sans compter 47 autres personnes. Elles ne donnent aucun chiffre pour la dépopulation de la Bretagne et de la Vendée, qui se serait élevé, suivant le conventionnel Prudhomme, à plus de 900,000 âmes. Il y a d'ailleurs des erreurs de dates, comme nous avons vu des erreurs de noms : on écrivait sous le couteau et les renseignements étaient difficiles.

Tout m'y rappelle avec effroi  
Ce jour à jamais détestable  
Où l'on massacra notre roi.

Il est puni ce crime horrible !  
Ses indignes persécuteurs  
Tombent sous l'instrument horrible  
Qui servit si bien leurs fureurs ;  
Mais, grand Dieu, qui, dans ta justice,  
As creusé leurs affreux tombeaux ,  
Faut-il que l'innocent périsse  
Pour le crime de ces bourreaux !

Grandeur de la pensée, dignité de l'expression, rien ne manque  
en ces vers de ce qui constitué la haute poésie.

La chanson de mars est toute guerrière :

Voici la saison des combats ;  
Jeunes gens, volez à l'armée.....

Celle d'avril, toute mélancolique :

Non, il n'est plus de plaisirs pour la France,  
Pas même, hélas ! les plaisirs du printemps.  
Ce doux plaisir qu'embellit l'innocence  
Est inconnu sous les lois des méchants.

Même sentiment en mai :

Je vois la rose nouvelle  
D'un regard indifférent ;  
La tulipe la plus belle  
N'a pour moi rien d'attrayant.  
Un lys penché sur sa tige  
A captivé tous mes sens.  
Son nom même qui m'afflige  
Me rappelle un autre temps.

Jeune lys, en ce bel âge  
D'innocente volupté,  
Dont ta blancheur est l'image,  
*Nous vivions en liberté !*  
Depuis qu'une main profane

A souillé ta tendre fleur,  
Feuille et tige, tout se fane;  
Adieu plaisirs et bonheur !

Quel charme naïf de sentiment et de style ! comme on sent battre le cœur de toute une population souffrante !

La chanson du mois d'août s'adresse plus particulièrement aux laboureurs :

Le soleil dans la plaine  
Fait jaunir nos moissons ;  
Espérance incertaine !  
Hélas ! (nous le craignons),  
D'une loi que j'abhorre  
Les vils exécuteurs  
Raviront-ils encore  
Les fruits de nos sueurs ?

N'y a-t-il pas là quelque chose du sentiment de Virgile, lorsque sa pensée se reportait sur ces champs de Mantoue qu'envahissaient les soldats de César : *Linquimus arva coloni !*

Enfin, la chanson de décembre résume toutes les tristesses de l'année :

Passer le printemps sans plaisirs,  
L'été sans aucune espérance,  
L'automne en regrets, en soupirs,  
L'hiver en misère, en souffrance;  
Être tour à tour de la mort  
Les ministres et les victimes !  
Tel est notre-malheureux sort  
Dans ce pays couvert de crimes.

Parmi les chants royalistes, j'en remarque deux ; l'un dont le refrain unit toujours *Dieu et le Roi* ; c'est l'enthousiasme de la fidélité sous une forme hautement poétique. L'autre est un hymne guerrier sur l'air de la *Marseillaise* ; le refrain est celui-ci :

Aux armes, compagnons, le ciel combat pour nous,  
Frappez, un Dieu vengeur, un Dieu conduit vos coups.

Cette substitution de Dieu au *sang impur* dont les républicains demandaient à voir *inonder leurs sillons*, suffit, à elle seule, pour marquer la différence des hommes et des causes. La *Marseillaise* est, en effet, l'hymne républicain par excellence. Musique et paroles, tout y ressent l'excitation fébrile d'une pensée qui ne s'appartient plus. Chacun, au reste, sait plus ou moins la *Marseillaise*; il est donc inutile de la citer; mais peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de rapprocher des vers de chouans que nous venons d'emprunter à un almanach de contrebande, ceux dont les verves patriotes enrichissaient alors les almanachs officiels.

Je dois déclarer d'abord, en toute franchise, qu'il y est sans cesse question d'*humanité*, de *sensibilité*, de *vertu*, etc. Tandis que les têtes tombaient, on fredonnait la romance : *Vous, aimable fillette....* ou encore :

Clairval, bien plus amant qu'époux,  
Près d'Aglé vivait tranquille....

Ce qui n'empêchait pas d'ailleurs de mettre la guillotine en flons-flons, ou à peu près :

L'émigré croit qu'il reviendra,  
Que bientôt il triomphera,  
Mais gare à sa tête !  
Tra deri dera la la la la  
Tra la deri dera.

Voilà en effet de quoi *dérider* des patriotes, et la chanson continue, sur l'air de *Colinette au bois*, avec une gaieté dansante qui ne laisse pas que d'avoir ses agréments. Après les émigrés viennent ceux qu'*on suspectera*, ce qui rime admirablement avec *deri dera*. Oh ! l'amour de la rime ! Celui qu'on suspectera,

On le dénoncera,  
On l'emprisonnera,  
On le jugera,  
Et chacun dira :  
N'y a pas d'mal à ça, Colinette,  
N'y a pas d'mal à ça.

Que pensez-vous de ces petit catéchisme de la probité et de l'humanité? Il y en a bien un autre, un catéchisme non moins curieux : c'est celui de l'*Être suprême* :

Ah! le patriote enchanté  
Chérit les lois, l'égalité;  
Son niveau, voilà son emblème;  
Sa devise est la vérité,  
Et son flambeau l'*Être suprême*.

Il est bien entendu que cet *Être suprême* n'a d'autre temple que l'*espace*, d'autre encens que la *vertu* et d'autres prêtres que la raison et le cœur des sans-culottes. Quant aux vieux saints, on en *fera de la monnaie* :

Marthe, Marie et Madeleine,  
Femmes qu'adorait le Sauveur,  
Saint Hubert et vous, sainte Hélène,  
Saint Charlemagne, l'empereur,  
*Saint Louis, nom qui fait horreur,*  
Et vous, cochon de saint Antoine,  
Ah! plus vous serez gros et gras,  
Plus vous produirez de ducats  
Dans la fonte avec l'antimoine.

Tout cela est assurément très-joli et très-spirituel, et je me reprocherais de le laisser en oubli. S'il n'y a pas grande monnaie à en tirer, il n'en est pas moins bon de le faire passer par le creuset de l'histoire.

Je ne puis omettre non plus quelques chansons à l'adresse des *brigands de la Vendée*. Ce ne sont pas les plus mauvaises :

Toi, brigand de la Vendée  
Qu'un prêtre mène aux combats,  
Ta dernière heure est sonnée,  
La France a levé son bras.  
Le feu vengeur étincelle  
Sur la trace de tes pas,  
*Ton sang à grands flots ruisselle,*  
L'airain vomit ton trépas.

Soldats, *foncez sur ces prêtres,*  
 La bayonnette à la main,  
*Point de quartier pour ces traîtres,*  
*Bourreaux-nés du genre humain.*  
 Que la croix, ce signe antique  
 De leur superstition,  
 Soit le manche d'une pique  
 Ou serve d'écouvillon.

Faut-il qu'au bruit de la cloche  
 Je me rende à leurs leçons?  
 Pour éviter tout reproche,  
 J'en veux fondre des canons.  
 Ce signal du fanatisme  
 Ne peut plus sonner pour moi;  
 Qu'il serve le patriotisme  
 Pour *tuer le dernier roi.*

Que les rois, leur race impie,  
 Consumés par ton flambeau,  
 Entraînent la tyrannie  
 Avec eux dans le tombeau.  
 Conspirateur, vil sicaire,  
 Tigre de sang altéré,  
 La loi frappe Robespierre,  
 Et le peuple est délivré <sup>1</sup>.

Ainsi ne nous y trompons point, ce n'est pas sous la Terreur que cette jolie chanson a été écrite; c'est sous le règne des modérés qui avaient envoyé Robespierre à l'échafaud.

Je m'arrête là : aussi bien, qu'ajouterais-je? Nous avons fait connaissance avec la muse de ceux qu'une certaine histoire appelle *les brigands*; nous connaissons maintenant la muse de ceux qui s'intitulaient eux-mêmes : *citoyens honnêtes et sensibles* <sup>1</sup>.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

<sup>1</sup> Beaucoup de ces chansons sont signées et quelques-unes de noms connus. Je ne les répéterai pas. Autant il importe de rappeler sans cesse les leçons du passé, autant il convient d'éviter tout ce qui pourrait éterniser des haines. Et à quoi bon des haines? Les noms d'il y a soixante-dix ans ont-ils d'ailleurs tous la même signification aujourd'hui?

<sup>2</sup> L'*Almanac Royaliste* contient, en outre de ce que j'ai cité, deux proclamations des généraux et chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne (ces proclamations sont connues.) Vient ensuite le testament de Louis XVI, et enfin une lettre du comte d'Artois aux chefs de l'armée bretonne.



# UNE HÉROÏNE DE ROMAN.

NOUVELLE.

---

## L'ENTREVUE.

Un jeune homme mis avec une élégance pleine de goût frappait un matin vers les six heures à la porte d'une maison de belle apparence.

— M. Delbon ? demanda-t-il au domestique qui se présenta.

— Il y est, Monsieur, répondit le garçon ; veuillez entrer.

Et il introduisit le visiteur dans un grand salon où le luxe moderne s'étalait avec tous ses raffinements.

Le regard du jeune homme fit lentement le tour du salon et s'arrêta sur un portrait de femme placé entre les deux fenêtres. Il se leva et alla se poser en face de lui.

— Ce doit être elle, pensa-t-il tout haut. — Et cette réflexion faite, il demeura pensif et les bras croisés, les yeux attachés sur la toile. Elle représentait une jeune fille blonde, dont les yeux pouvaient passer pour bleus, bien qu'ils fussent de cette nuance indécise due au mélange du gris et du bleu pâle. Les traits étaient ordinaires, mais légèrement allongés ; les épaules larges et fortes faisaient supposer une taille au-dessus de la moyenne. Ce portrait était en définitive celui d'une jolie femme, et on pouvait supposer

que l'original n'avait pas cette pose prétentieuse et ce sourire apprêté qui choquaient dans la copie.

— Ah! c'est vous enfin, s'écria tout à coup un homme d'âge moyen et d'apparence florissante, en entrant dans le salon par une porte du fond; j'ai, ma foi, cru que vous n'arriveriez jamais.

Le jeune homme, ainsi brusquement interrompu dans sa contemplation ou plutôt dans son examen, s'était détourné et s'avancant vers le nouveau venu :

— Une indisposition de ma mère m'a retenu, Monsieur, dit-il en serrant la main qu'on lui tendait; j'ai voulu attendre son parfait rétablissement.

— C'est tout simple, mon cher Gustave, et puisque vous voilà, tout est bien; asseyez-vous, je vous prie. Vous arrivez juste à temps pour déjeuner avec nous et pour voir ma femme et ma fille, qui ont, je vous jure, le plus grand désir de vous connaître.

Quelque chose comme une expression de déplaisir passa sur la sérieuse figure du jeune homme.

— J'espère, Monsieur, dit-il avec une certaine hésitation, que vous n'avez pas oublié nos conventions et que M<sup>lle</sup> Delbon ne verra pas en moi le fiancé que lui impose la volonté, ou même le désir de son père. Je serai honoré de devenir votre gendre, et j'ai obéi sans peine aux ordres de mon père dont vous êtes le correspondant et l'ami; mais j'ai voulu rester libre et ôter à cette visite tout caractère d'entrevue décisive. Je ne suis pas certain de plaire à M<sup>lle</sup> Athénaïs, et j'avoue ma répugnance à contracter un mariage de pure convenance.

M. Delbon examinait son interlocuteur, et quand il l'entendit exprimer un doute sur l'effet qu'il produirait sur M<sup>lle</sup> Athénaïs, un sourire entr'ouvrit ses lèvres épaisses.

— Diable, vous êtes resté modeste, mon cher Gustave, dit-il, et vos idées sur le mariage me paraissent un peu sentimentales. Soyez d'ailleurs parfaitement tranquille, et fiez-vous à moi pour bien gouverner tout cela. J'ai désiré ce mariage, j'ai décidé qu'il se ferait et je connais trop les femmes pour m'être imprudemment avancé vis-à-vis de ma fille. Ce n'est pas que je craigne un refus de

sa part ; je suis le maître chez moi, je m'en flatte, et je n'ai qu'à parler pour me faire obéir ; mais mon autorité n'aura pas besoin d'agir dans cette occasion-ci.

Athénaïs a, du reste, comme sa mère, l'humeur fort douce. C'est une enfant que vous façonnerez sans peine. J'ai tant d'affaires sur les bras que je n'ai guère pu m'en occuper, il est vrai ; mais je vous garantis le caractère. Elle aime le plaisir ; c'est de son âge, et j'ai été le premier à lui inspirer des goûts mondains. J'avais peur qu'elle ne tombât dans ces excès de dévotion qui sont un des travers de nos dames bretonnes. Sous ce rapport, je l'avoue, j'ai pris la haute main dans son éducation, et j'ai laissé M<sup>me</sup> Delbon jeter les hauts cris. Un peu de religion sied bien à une femme ; mais le fanatisme est toujours à craindre, et j'y ai mis bon ordre. J'ai voulu manger gras les jours d'abstinence et manquer à la messe le dimanche sans que ma fille me crût un criminel.

M. Delbon sourit et regarda son interlocuteur pour juger de l'effet qu'il produisaient ses phrases. Le jeune homme l'écoutait avec une attention polie ; mais sa physionomie n'exprima aucun sentiment d'approbation.

En ce moment dix heures sonnèrent à la pendule placée sur la cheminée du salon. M. Delbon se leva.

— Ces dames nous attendent sans doute dans la salle à manger, dit-il ; venez, Gustave, je vais vous présenter.

Il précéda le jeune homme et l'introduisit dans un petit salon, au milieu duquel se trouvait une table déjà couverte de plats fumants sur leurs réchauds argentés. Une femme d'un certain âge, au visage placide et doux, se tenait debout auprès de la table.

Le jeune homme s'inclina devant elle, tandis que M. Delbon disait :

— Ma chère amie, je vous présente le fils de mon ami Aubry. Il a bien voulu consentir à prendre sa part d'un mauvais déjeuner. Où donc est Athénaïs ?

Le long rideau de damas rouge de la fenêtre se souleva et l'original du portrait apparut aux yeux de Gustave Aubry.

M<sup>lle</sup> Delbon n'était pas grande, et sa taille n'était pas en harmo-

nie avec le développement de ses épaules. A part ce défaut qui choquait au premier abord, c'était une assez jolie femme, d'une tournure vive et gracieuse et de manières aisées. Ses yeux gris se fixèrent sur le jeune homme qui lui adressait un profond salut ; il lui trouva le regard hardi.

Pendant l'échange ordinaire de politesses, un domestique avait mis un quatrième couvert et le déjeuner commença. M. Delbon mangeait comme quatre et parlait pour deux ; aussi le rôle silencieux que Gustave semblait s'être imposé fut-il facile à remplir. Il écoutait poliment les discours de son hôte, tout en examinant fort attentivement M<sup>lle</sup> Athénaïs.

Celle-ci mangeait du bout des lèvres, souriait à son voisin et ne faisait aucune attention à sa mère qui ne parlait que pour proposer à Gustave tel ou tel mets.

Le déjeuner fini, on passa dans le salon où Gustave avait d'abord été introduit, et sur les insinuations clairement répétées de M. Delbon, il pria M<sup>lle</sup> Athénaïs de chanter, après s'être enquis si elle était musicienne.

La jeune fille commença par refuser en minaudant, puis elle se dirigea vers son piano, l'ouvrit et chercha quelques minutes dans ses cahiers de musique.

L'instrument résonna bientôt sous ses doigts habiles et sa voix forte et bien timbrée se fit entendre. Gustave écoutait avec attention. Excellent musicien lui-même, il était apte à juger du talent de M<sup>lle</sup> Delbon ; il reconnut qu'elle avait la voix belle, et qu'elle était réellement d'une certaine force sur le piano. Un moment il fut sous le charme ; mais ce moment dura peu. M<sup>lle</sup> Athénaïs avait fait un choix malheureux. Elle avait pris une de ces romances pleines de sentiments extrêmes et d'expressions outrées, qu'une jeune fille se permet à peine de chanter dans le cercle intime de la famille.

Et ces mots passionnés, elle les prononçait nettement avec accompagnement de mouvements d'épaules et d'airs de tête complètement ridicules.

— Vous chantez avec beaucoup d'âme, Mademoiselle, dit Gustave

d'un ton légèrement ironique ; mais cette romance ne va pas à votre voix.

— C'est pourtant celle que je préfère, Monsieur, répondit Athénaïs langoureusement.

Gustave s'inclina sans répondre et retourna près de M<sup>me</sup> Delbon qui travaillait à un ouvrage de tapisserie dans un coin du salon. Il y eut quelques minutes de conversation générale et le jeune homme se leva pour prendre congé.

— Partez-vous ce soir, Monsieur ? lui demanda M<sup>me</sup> Delbon, de sa voix basse et timide.

— Ce soir ! s'écria son mari en lançant à Gustave un regard d'intelligence, j'espère bien que notre jeune ami nous accordera plus de temps. Dans tous les cas, ajouta-t-il, vous nous devez une seconde visite ; ne l'oubliez pas, et si vous pouvez disposer de votre soirée, ces dames seront enchantées de vous compter parmi nos habitués.

Gustave remercia, salua et sortit.

Au moment où il allait franchir le seuil de la porte de la rue, M. Delbon l'arrêta en lui posant la main sur l'épaule.

— Eh bien ! dit-il à demi-voix et de cet air content de lui-même qui ne le quittait jamais, n'ai-je pas bien mené les choses ? On ne s'est douté de rien, vous avez dû vous en apercevoir ?

— Oui, et je vous en remercie.

— Quand vous reverrai-je ?

— Ce soir, à huit heures, je serai dans votre salon, avec l'espoir d'être agréé par M<sup>ll</sup> Athénaïs, ou la voiture m'aura déjà emporté loin de votre ville. Je ne demande que ces quelques heures de réflexion.

— Parbleu, ce n'est pas trop : tout cela était d'ailleurs convenu entre nous et j'aime votre manière de traiter les affaires ; vous ferez un excellent banquier. Adieu, adieu, ou plutôt, je l'espère, au revoir.

La porte se referma et Gustave Aubry reprit à pas lents le chemin de l'hôtel où il était descendu.

## ENTRE AMIS.

— Monsieur, lui dit la maîtresse d'hôtel, comme il entra dans la vaste cuisine pour y prendre la clef de sa chambre appendue à la cloison à son numéro, un de nos pensionnaires, après avoir lu par hasard votre nom sur votre malle, m'a demandé de l'avertir quand vous rentreriez.

— Et comment s'appelle votre pensionnaire, Madame ?

— M. de Meurice, substitut du procureur impérial.

— Albert ! s'écria Gustave, dont la figure sérieuse et préoccupée s'éclaira soudain ; où est-il ?

— Dans le petit salon. Il vous y attend depuis le déjeuner.

— Veuillez m'y conduire, Madame.

Et il la suivit vers un petit salon particulier du rez-de chaussée.

Un jeune homme l'arpentait d'un pas inégal et rapide, en tirillant avec de petits mouvements d'impatience ses épais favoris taillés à la mode du jour.

— Eh bien ! s'écria-t-il quand la porte s'ouvrit, arrive-t-il enfin, M. Aubry ?

A ce moment apparaissait au-dessus de la taille monstrueusement épaisse de la maîtresse d'hôtel, le visage subitement épanoui de Gustave.

L'énorme hôtesse se dérangea et le deux amis purent échanger de cordiales et nombreuses poignées de main.

Albert de Meurice était un ancien condisciple de Gustave Aubry, et si depuis qu'ils étaient hommes, la correspondance qu'ils avaient longtemps entretenue avait cessé, ils n'en conservaient pas moins au fond du cœur les sentiments d'une amitié sincère et dévouée.

— Aujourd'hui je ne mettrai pas les pieds au parquet, dit le substitut ; tu n'as pas, je l'espère, disposé du reste de l'après-midi. Gustave hésita.

— Je puis toujours te promettre une heure, dit-il enfin.

— C'est bon. Madame, cela vous dérangerait-il de nous laisser ce salon pour une heure ?

— En aucune façon, Monsieur.

— Alors veuillez nous y servir le café que j'ai commandé, et le plus tôt possible, s'il vous plaît.

La maîtresse d'hôtel se hâta de donner des ordres, et les deux amis, entre les exhalaisons aromatiques de la liqueur fumante et le nuage odorant formé par la fumée de leurs cigares, entamèrent la conversation.

Les souvenirs du passé furent d'abord évoqués et la gaité communicative du jeune magistrat éloigna momentanément de l'esprit de Gustave toute préoccupation.

— Ah ! ça, dit tout à coup Albert, tu ne m'as pas encore confié ce que tu viens faire dans cette ville dont j'ai l'honneur d'être le premier substitut.

Cette question ramena tout naturellement le jeune homme à son étrange et délicate position. Il secoua les cendres de son cigare et hocha la tête.

— J'y suis venu chercher une femme ; avant un mois je serai peut-être marié, répondit-il.

Albert éclata de rire.

— Dois-je t'adresser un compliment de condoléance ? dit-il. Ton air mélancolique, en parlant de ce mariage futur, me fait trembler ; on dirait tout simplement qu'un grand malheur te menace.

— Il t'est facile de m'accabler du haut de ton indépendance, répondit Gustave avec gravité ; mais écoute et puis tu jugeras. Depuis que j'ai atteint vingt-cinq ans, le rêve de mes parents est de me voir marié. Mon père, plus positif que ma mère, a cherché dans ses connaissances, et m'a indiqué cette jeune fille, en me disant qu'il serait heureux de la voir devenir sa belle-fille. Il connaît beaucoup le père, elle aura une belle fortune, et c'est même pour moi ce qu'on appelle un bon parti.

J'ai cédé au désir de ma mère ; mais nous avons posé des conditions. Fut-elle dix fois millionnaire, si elle ne me plaît pas, elle ne sera jamais ma femme. Cela entendu, j'arrive ici pour la voir.

— Et tu l'as vue ?

— Je l'ai vue et je reste indécis.

— Pourquoi ? Serait-elle laide ?

— Non. Ce n'est pas précisément ce genre de beauté que j'aime ; mais je dois reconnaître que c'est une jolie femme. Je n'ai pas paru lui déplaire non plus, et l'influence paternelle est prête à seconder mes projets. Malgré cela, je ne puis me décider pour l'affirmative. Il y a en elle quelque chose qui m'est antipathique, et son père m'a fait des demi-confidences sur le caractère de sa fille qui ont produit un effet tout contraire à celui qu'il attendait. Cependant je n'ose refuser ; je voudrais même me persuader que je l'ai vue sous un mauvais jour et qu'il sera plus tard possible qu'elle acquière auprès de ma mère le naturel qui lui manque ; et puis au milieu de ces beaux raisonnements j'ai des tentations de partir sans la revoir.

— Si je ne craignais d'être indiscret, dit Albert en s'accoudant sur la table, je te demanderais le nom de celle qui te jette dans de telles perplexités. Je vais beaucoup dans le monde ; j'ai un peu partout des connaissances et je puis me flatter d'être le favori de quelques vieilles dames qui m'en apprennent sur le caractère des jeunes filles de P. plus long qu'elles ne le pensent. Dans tous ces petits commérages, souvent contradictoires, on découvre parfois la vérité. Ta future est jeune, jolie et riche, je pourrais peut-être l'édifier sur son esprit et sur sa bonté.

— Au fait, pourquoi ne te confierais-je pas ce secret ? Le meilleur moyen qui puisse me faire revenir de mes préventions est peut-être de savoir ce qu'on pense dans le monde de M<sup>lle</sup> Delbon.

Le demi-sourire qui n'avait pas quitté les lèvres du jeune magistrat, pendant cet entretien, s'effaça et il garda le silence.

— Eh bien ! demanda Gustave dont l'œil interrogeait curieusement la physionomie de son ami.

Albert paraissait embarrassé.

— Tu m'as dit qu'elle ne te plaisait pas, n'est-ce pas ? demanda-t-il brusquement.

— Sans doute.



— Alors à quoi bon hésiter ? ne l'épouse pas, parbleu, et je te dirai que tu as bien fait. M<sup>lle</sup> Delbon ! je ne m'y attendais pas vraiment !

— Voyons, explique-toi, que lui reproches-tu ?

— Moi, je ne lui reproche rien. Dans le monde où je l'ai rencontrée, les femmes sont les femmes et on s'incline aussi profondément devant celles qu'on méprise que devant celles qu'on respecte. Je danse avec M<sup>lle</sup> Delbon, je m'en amuse, je la salue ; mais je ne l'estime pas. Or, quand on veut donner son nom à une femme, il faut pouvoir l'estimer, n'est-ce pas ?

— Cela ne se demande pas.

— Eh bien ! Mademoiselle Delbon est une triste exception parmi les jeunes filles de P. On la dit coquette, romanesque, extravagante. C'est déjà une sorte d'esprit fort comme son père. Tout cela se dit en secret, à voix basse, car les inédisants respectent en général la fortune et la position de ceux qu'ils attaquent, et je ne garantis pas l'exacte vérité de ces bruits ; mais ce que je puis dire, c'est que la conversation de M<sup>lle</sup> Delbon est un tissu d'absurdités ; on dirait une page détachée des romans dont la lecture fait sa principale occupation et que je ne tolérerais pas entre les mains de ma sœur, tu peux m'en croire. Sa tenue dans le monde est à l'avenant ; elle rit en plein salon des observations que lui fait sa mère, quand celle-ci souffre des inconvenances de sa fille.

— Et c'est cette femme que j'ai été sur le point de donner pour fille à ma douce et sainte mère ! s'écria Gustave en joignant les mains ; mais elle en fût morte de chagrin. Ah ! elle m'avait bien recommandé de ne pas m'engager à la légère et de tâcher de bien connaître M<sup>lle</sup> Delbon. Et comment la connaître, je te le demande ? Aller aux renseignements. Aux renseignements ! mais c'est insulter une femme de cette espèce.

— Bon, je reconnais en toi le chevaleresque Gustave ; crois-moi, il est pourtant sage de s'enquérir du caractère de la femme qu'on épouse, quand l'inclination n'est pas positivement de la partie. Après tout, les femmes ne sont pas toutes des anges ; je puis avoir la mauvaise chance de tomber sur une exception, et quand j'aurai

épousé une femme acariâtre, ou jalouse, ou coquette, elle me rendra malheureux sans que j'aie le droit de me plaindre : Madame paraît si gracieuse dans le monde ! Non, non, on ne vient pas toujours à bout de certaines femmes. Telle femme petite, nerveuse, faible en apparence, martyrisera tout doucement son mari dont elle narguera le bon sens et la force ; ce sera pour lui un terrible adversaire auquel la victoire restera. Avant d'accorder leur fille à un homme, les parents fouillent dans son passé et ils ont raison ; mais ils devraient aussi essayer de connaître le caractère réel de celle qui devient leur fille par alliance et ne pas se contenter de dire : Elle est suffisamment riche. C'est mon avis, et ce qui arrive prouve que j'ai raison. Enfin que s'en est-il fallu pour que tu fusses tombé dans le piège ? rien, moins que rien, le hasard d'une rencontre. Une fois lié, on regarde à deux fois avant de faire l'esclandre d'une rupture, et cependant dans le cas présent il n'y aurait pas eu à hésiter, car je ne t'ai pas tout dit. M<sup>lle</sup> Delbon se sépare de plus en plus de ses compagnes et se compromet sans le savoir, sans le vouloir peut-être. Son père, qui avait tant de peur que sa fille ne prit du goût pour — cet odieux cloître — ce sont ses paroles, ne tardera pas à reconnaître que ses craintes ont pris une fausse voie. Il est sans doute le seul qui ignore ce qui se dit. On assure que M<sup>lle</sup> Delbon veut épouser un aventurier, un mauvais musicien, qui se croit un homme de génie parce qu'il s'est ruiné deux fois et que ses cheveux flottent sur le collet de son habit. Il est allé se loger vis-à-vis de chez M. Delbon et il joue une grande passion pour M<sup>lle</sup> Athénaïs ; ce qui ne l'a pas empêché de dire à ceux qui ont voulu l'entendre qu'elle lui a écrit pour l'autoriser à la demander à son père.

— Ouf ! cria Gustave, ceci est un peu fort, et je m'aperçois que l'enfant — qu'il m'eût été facile de façonner — s'émancipe plus qu'il n'est possible de le supposer. Sais-tu, mon cher Albert, que tu nous a rendu, à ma mère et à moi, un service signalé ? Je suis dans l'état d'un homme qui ose à peine sonder de l'œil la profondeur du précipice dans lequel il a failli être englouti. Il me tarde de faire connaître ma résolution définitive à M. Delbon.

— Tu n'as pas ici ce qu'il faut pour écrire, dit le substitut ; viens chez moi. Ton épître composée, nous causerons en attendant l'heure du départ des voitures. Où diable ai-je fourré mon chapeau ? Le voici, allons ! es-tu prêt ?

Les deux jeunes gens sortirent de l'hôtel et se dirigèrent bras dessus bras dessous vers le domicile d'Albert.

## SCÈNES D'INTÉRIEUR.

— Eh bien ! Athénaïs, comment trouves-tu M. Aubry ? avait demandé M. Delbon à sa fille, après le départ de Gustave. N'est-ce pas un charmant cavalier ?

— Il ne m'a pas semblé mal, répondit la jeune fille.

— Hum ! hum ! pas mal ! tu es, ma foi, un peu difficile. Mais c'est un fort joli garçon que Gustave Aubry ; avec cela de l'esprit, de bonnes manières, un air distingué. Peste, peu de jeunes gens, même parmi les mieux posés, réunissent autant d'avantages !

— C'est possible ; mais il y a mieux que lui cependant, et je n'hésite pas à le ranger dans la catégorie des niais.

— Comment, des niais ?

— Sans doute ; il lève à peine les yeux ; il est silencieux comme un pensionnaire timide ; il n'a pas de ces élans qui entraînent : enfin c'est un homme incapable de comprendre une femme.

— Qu'est-ce donc que tout ce jargon, s'écria M. Delbon d'un ton mécontent ? Ah ça ! mais voyons ! quel genre d'homme te faudrait-il pour mari ?

Athénaïs soupira et leva les yeux vers le plafond.

— Réponds, fit M. Delbon en frappant du pied avec impatience.

— Je ne sais, dit languissamment Athénaïs ; mais M. Aubry n'est pas certes l'idéal que j'ai rêvé.

M. Delbon détestait la contradiction. C'était une sorte de tyran domestique devant lequel tout avait plié jusque-là ; il pressentit

que sa fille oserait peut-être lui résister ; tout préoccupé par cette pensée, il ne fit aucune attention au tour excessif et romanesque qu'Athénaïs avait pris pour exprimer son opinion.

— Et si M. Aubry était précisément le mari qu'il m'aurait plu de te choisir ? demanda-t-il en fronçant ses épais sourcils.

— Oh ! papa ! s'écria Athénaïs, en portant son mouchoir de batiste à ses yeux que ne remplissait pourtant aucune larme.

— Eh bien ! je ne vois pas qu'il y ait besoin de se récrier.

— Je te le répète, je serais malheureuse avec un homme qui ne me comprendrait pas.

M. Delbon haussa les épaules.

— Assez de phrases de roman comme cela, dit-il ; les héros sont bons dans les livres ; ailleurs ils sont ridicules. Je veux Gustave Aubry pour gendre, et il le deviendra, que cela te plaise ou non.

Eh bien, qu'y a-t-il, Guillaume, ajouta-t-il en s'adressant au domestique qui venait d'ouvrir la porte ? Ah ! une lettre, donnez.

Et après avoir congédié Guillaume d'un geste, il brisa le cachet de la missive qu'on venait de lui apporter.

M<sup>me</sup> Delbon travaillait en silence à sa tapisserie. Athénaïs regardait son père en dessous, et démêlant tout à coup une certaine émotion dans sa physionomie, elle se leva pour sortir. Mais M. Delbon, sans interrompre sa lecture, fit un mouvement du bras : Restez, dit-il d'une voix brève.

Elle rougit légèrement et alla s'étendre sur le canapé.

Les brillantes couleurs qui animaient le teint de M. Delbon avaient fait place à une pâleur livide, quand après avoir lu en entier la lettre qu'on lui avait adressée, il se tourna vers sa fille :

— Il est question de vous dans cette lettre, fit-il d'une voix qui tremblait de colère, et j'espère que vous allez me dire que ce sont d'infâmes calomnies. Connaissez-vous M. Garandier ?

— Oui, répondit faiblement Athénaïs.

— Ah ! et où l'avez-vous vu, s'il vous plaît ?

— Un peu partout ; dans la rue, à la promenade, aux concerts de l'hiver dernier.

— Lui avez-vous quelquefois parlé ?

— Jamais.

— Mais vous lui avez écrit ?

La jeune fille devint pourpre.

— Non, dit-elle.

M. Delbon délia la lettre qu'il froissait entre ses doigts et lut :

— Tous les propos de cet individu nous déplaisaient depuis longtemps. Hier au café, il est allé plus loin et il a dit qu'un de ces jours il allait demander ta fille. Or, comme nous semblions traiter ce projet d'insensé, il a ajouté qu'il pouvait montrer une lettre d'Athénaïs qui l'autorisait à faire cette démarche près de toi. Mon fils Charles a vu la lettre. C'est ce qui me décide à t'avertir de ce qui se passe. Ce ne peut être qu'une étourderie de la part d'Athénaïs ; mais il y va de sa réputation.

— Nierez-vous encore ? demanda le père irrité.

— C'est vrai, papa, s'écria Athénaïs qui fonda en larmes ; mais je suis sûre qu'il n'a pas montré ma lettre. C'est une malice de mon cousin Charles qui déteste M. Garandier.

— Que vous ne détestez pas, vous, il paraît ! Écrire à ce misérable, morbleu, c'est un peu fort, et comment avez-vous pu mettre cet absurde projet à exécution ?

— J'avais reçu plusieurs lettres par Guillaume, sanglota la jeune fille, M. Garandier me suppliait à genoux de lui écrire que je ne verrais pas avec déplaisir la démarche qu'il se proposait de faire près de vous.

— Et qu'il n'a pas osé faire ; qui sait ? il est maintenant le premier à vous mépriser, folle que vous êtes.

— Non, non, il m'aime.

M. Delbon regarda sa fille avec une colère mêlée de mépris.

— Ainsi donc, c'est pour cet ivrogne, pour ce joueur, pour ce fou que vous vous êtes rendue la fable de toute la ville, dit-il, et vous croyez que je me ferai le complice de ce projet extravagant. Cet homme qui livre ainsi au premier venu ce qu'il aurait dû respecter : votre réputation ; cet homme a fait un calcul infâme qui sera trompé, sachez-le bien. Votre dot ne servira pas à payer ses dettes, car vous ne serez jamais sa femme.

Athénaïs, qui s'essuyait les yeux, secoua la tête comme pour protester contre cet arrêt.

— Vous résistez, je crois ? cria M. Delbon dont la fureur se ralluma. Montez dans votre chambre, Mademoiselle, et ne la quittez pas sans mon ordre. Tout ceci va finir et sans qu'on vous demande votre avis.

Athénaïs se leva d'un air maussade et elle sortit du salon, les yeux rouges, mais fort satisfaite sans doute du rôle qu'elle venait de jouer dans cette scène dramatique.

Après son départ, M. Delbon continua de marcher de long en large, les mains enfoncées dans les poches et le regard furieux. Tout à coup il s'arrêta devant sa femme qui n'avait pas interrompu son travail. Elle avait à peine levé les yeux pendant l'explication qui venait d'avoir lieu ; mais on aurait pu voir, au tremblement de ses doigts et à sa pâleur croissante, qu'elle n'y était pas restée insensible.

— C'est donc ainsi, Madame, que vous avez veillé sur votre fille ? dit M. Delbon, dont la colère cherchait de nouveau à s'épancher.

A cette accusation nettement formulée et que la voix rauque et saccadée de son mari rendait insultante, M<sup>me</sup> Delbon ne répondit pas. Seulement deux larmes parurent au bord de ses paupières baissées.

— Vous ne savez que pleurer, reprit-il en s'animant de plus en plus ; que n'avez-vous plutôt rempli vos devoirs de mère. Avez-vous surveillé votre fille ? Vous étiez sans doute à l'église alors que cet intrigant osait lui faire porter des messages par mes propres domestiques. Dans tout ceci, ce n'est pas seulement elle qui est coupable, c'est vous.

M<sup>me</sup> Delbon était habituée à la violence et à l'injustice de son mari ; mais ces reproches immérités déterminèrent l'explosion jusque-là contenue de ses sentiments d'épouse et de mère, et, frappée en plein cœur, elle se raidit cette fois devant l'outrage. Laisant tomber sa tapisserie sur ses genoux, elle essuya d'une main tremblante les larmes qui roulaient sur ses joues pâles qui s'empourprèrent soudain et elle leva sur son mari son regard humide encore, mais ferme.

— C'en est trop, dit-elle, et je me permettrai enfin de me défendre. C'est moi qui ai perdu ma fille ! Ah ! Monsieur, vous venez mentez à vous-même, car vous ne savez que trop que cela n'est pas. Le vrai coupable, c'est celui qui est venu dire à cette enfant qu'il ne fallait pas qu'elle devînt une dévote comme sa mère ; c'est celui qui s'est ri devant elle de tout ce qu'il y a d'auguste et de sacré ; celui enfin qui sans le vouloir peut-être, hélas ! a étouffé dans son cœur ce qui devait être pour elle une puissante sauvegarde : l'amour de Dieu et l'amour de sa mère !

M<sup>me</sup> Delbon s'arrêta un instant ; l'émotion la suffoquait. M. Delbon paraissait pétrifié. On osait l'accuser, lui ; et l'accusateur était cette faible créature dont il avait dédaigné l'amour et dont il était parvenu à se faire une sorte d'esclave. La surprise lui clouait la langue dans le palais et il demeurait immobile, les yeux fixés sur le visage transformé de sa femme.

— Oui, vous m'avez enlevé la confiance et l'affection de ma fille, reprit M<sup>me</sup> Delbon, et vous n'avez pas réfléchi que quand on n'a plus de respect pour sa mère, on méprise ses avis et ses conseils. Athénaïs voulait de l'indépendance ; mon autorité lui semblait gênante et mes principes sévères. En s'affranchissant de ma surveillance qu'elle trouvait trop active, elle a cru secouer un joug. Nous avons vécu sous le même toit en étrangères, et vous ne vous en êtes pas aperçu. C'est moi qui l'ai perdue ! Allez, montez dans sa chambre et vous la trouverez continuant le mauvais roman commencé cette nuit. Là, vous découvrirez la vraie source du mal. C'est là qu'elle a puisé les idées romanesques qui l'ont poussée à cette démarche qui la compromet à jamais ; c'est là que son cœur s'est dégradé, que son jugement s'est faussé ; c'est là qu'elle a appris à se dépouiller de cette dignité de caractère qui doit accompagner toutes les actions d'une femme. Vous ne pouvez le nier ; vous avez donné en pâture à sa jeune imagination ces livres dangereux que je lui défendais ; et maintenant que le poison versé par votre main produit ses tristes effets, vous venez m'accuser ! J'ai été malheureuse et jamais une plainte n'est sortie de mes lèvres ; j'ai souffert, cruellement souffert, et toujours en silence. Mais je n'assumerai pas

l'effrayante responsabilité que vous voulez faire peser sur moi. Ah ! je le dis sans crainte, ce ne sera pas à moi que Dieu demandera un jour compte du malheur qui arrive, et s'il est une conscience que doive bourreler le remords, c'est la vôtre !

M<sup>me</sup> Delbon se tut ; elle en avait assez dit.

Ces paroles brûlantes qui avaient jailli de son cœur froissé, déchiré, stupéfiaient M. Delbon. Il éprouvait la surprise mêlée d'effroi qu'éprouve le touriste en voyant la lave dévorante s'élancer soudain du volcan qu'il croyait éteint et sur les cendres refroidies duquel il s'était figuré pouvoir marcher sans crainte.

Ce n'était pas qu'il voulût consentir à s'avouer coupable, et son orgueil révolté allait parler à son tour ; mais en ce moment la porte du salon s'ouvrit.

— Qu'est-ce encore, Guillaume ? demanda-t-il avec brusquerie, bien que cette interruption ne lui fût pas, au fond du cœur, aussi désagréable qu'il eût voulu le faire paraître.

— Une lettre pour vous, Monsieur.

M. Delbon la prit, l'ouvrit, et son regard courut à la signature.

— Gustave Aubry, murmura-t-il, voyons.

Et il se mit à lire.

A mesure qu'il lisait, son front devenait sombre. Quand il finit, il la déchira par un geste de colère, prit son chapeau et sortit du salon en tirant avec violence la porte derrière lui.

M<sup>me</sup> Delbon, restée seule, laissa échapper de nouveau sa tapisserie et appuyant son front pâle sur sa main, elle pleura.

---

#### LES CAUSES ET LES EFFETS.

Les reproches que M<sup>me</sup> Delbon avait adressés à son mari, dans un de ces moments où l'âme la plus timide et la plus façonnée au joug retrouve une inconcevable énergie étaient vrais : c'étaient les romans qui avaient perdu Athénaïs. Il en est de ces mauvais livres



comme de ces substances vénéneuses qui ne tuent pas tout de suite, mais qui déposent un germe de mort dans le sein de ceux qui les absorbent. Leur action sur les femmes est surtout redoutable. C'est une mauvaise influence qui bat en brèche les sentiments religieux à peine développés et qui neutralise leur effet. Cependant la conduite d'une femme est toujours sévèrement jugée par le monde ; une imprudence peut la perdre, et ces sentences, une fois prononcées, sont sans appel.

Athénaïs Delbon voyait la froideur et la mésintelligence régner entre ses parents.

Elle n'avait pas compris ce qu'elle dédaignait en dédaignant le trésor d'affection enfoui au fond du cœur de sa mère ; la morale et les principes relâchés de son père avaient plu à cette imagination à la fois ardente et faible. Les pieuses pratiques de la religion l'ennuyèrent sitôt qu'elle eut goûté du fruit défendu par M<sup>me</sup> Delbon, et elle ne vécut désormais que dans le monde chimérique et romanesque que lui créaient ses lectures. Il était naturel qu'elle désirât se poser, elle aussi, en héroïne et que son héros ne lui parût pas un homme ordinaire. M. Garandier avait les cheveux longs et le teint décoloré ; il se regardait comme un génie méconnu et il avait eu des duels. C'en était assez ; M. Garandier devait être du bois dont on fait les héros. Elle accepta les hommages qu'il osait à peine lui adresser, et franchit sans hésiter cette barrière des convenances que toute femme d'un caractère un peu élevé regarde comme infranchissable. Elle n'avait pas réfléchi que la lettre si instamment demandée, une fois écrite, elle se trouvait à la merci d'un aventurier, qui, d'un mot, pouvait la compromettre et la perdre.

Ce fut cependant ce qui arriva, et ce fut en vain que M. Delbon s'opposa quelque temps à ce mariage qui froissait son orgueil. Un homme d'honneur se résout difficilement à donner son nom à une femme dont l'inconséquence a défrayé la conversation dans les cafés aussi bien que dans les salons, et Athénaïs dut épouser le héros de son roman, devenu aux yeux de tous un homme méprisable.

Le jour où elle quitta la maison paternelle, M. Delbon lui déclara

que sa porte lui serait dorénavant fermée et qu'il se montrerait inexorable.

Il aurait pu, en remontant des effets aux causes, se dire qu'il y avait dans tout cela un peu de sa faute et se montrer plus indulgent ; mais il lui semblait digne de conserver ce rôle de père irrité, et l'égoïsme s'était trop largement établi dans son cœur pour qu'il ne parvint pas à y étouffer l'amour paternel dont la voix importunée cessa vite de se faire entendre.

Maintenant, mes lecteurs, vous plairait-il de savoir ce qu'est devenue la triste héroïne de cette histoire ?

Venez ; nous allons nous transporter ensemble dans la petite rue sur laquelle ouvre la porte du jardin de M. Delbon.

Il est sept heures du soir. C'est l'heure à laquelle le riche banquier sort de sa maison pour aller à son cercle, où il passe la soirée.

La voiture qui l'emmène a à peine tourné l'angle de la petite rue, qu'une femme, jeune encore, mais pauvre et fanée, et qui était là dans l'ombre, prêtant l'oreille au bruit des roues sur les pavés retentissants, se dirige vers la porte du jardin, l'ouvre et y entre traînant après elle deux enfants en bas âge.

Elle se glisse sans bruit dans l'allée dont le sable crie sous les petits pieds des enfants, qui ne cherchent pas, eux, à rendre leur marche légère, et quand une voix d'homme se fait entendre au-delà du mur, elle s'arrête avec effroi.

Arrivée à la porte vitrée de la salle à manger qui donne sur un parterre, et dont on a oublié de fermer le lourd volet, elle frappe trois coups sur la vitre, timidement, craintivement, comme si de cet appel pouvait naître un danger. La vieille femme de chambre de M<sup>me</sup> Delbon accourt, et, par un escalier dérobé, fait monter les enfants et la mère dans la chambre où sa maîtresse passe ses langues soirées solitaires.

Cette femme, qui ose à peine franchir le seuil de cette luxueuse maison où elle a cependant commandé en maîtresse, vous l'avez reconnue sans doute, c'est Athénaïs Delbon, autrefois fille ingrate et désobéissante, aujourd'hui épouse délaissée. Nous quittons, vous

lè voyez, le terrain du roman et nous entrons de plain-pied dans la réalité. M. Garandier avait rêvé la fortune, hélas ! comme un simple mortel, et quand il se vit déçu de ses espérances, il abandonna, sans hésiter, celle qu'il n'avait pas longtemps aimée. Réduite à la plus profonde misère, méconnue et repoussée par ceux qu'elle traitait naguère en égaux, elle sent se déchirer le voile d'erreurs qu'elle avait complaisamment étendu sur ses yeux ; la souffrance et l'humiliation amènent les regrets et les remords.

M. Delbon s'y montre insensible, et son courroux semble grandir de jour en jour, mais M<sup>me</sup> Delbon a senti se réveiller dans son cœur sa tendresse de mère ; elle console aujourd'hui sa fille repentante et malheureuse ; elle aime ses petits-enfants abandonnés. Qui le croirait ! cette période de sa vie, qui a commencé le jour où Athénaïs est venue se jeter à ses genoux, en lui demandant pardon et en offrant à ses caresses maternelles les deux innocentes créatures dont elle devenait le seul soutien, comptera parmi ses courts moments de bonheur, et, par sa durée, deviendra peut-être la période heureuse de son existence éprouvée. Ainsi des événements les plus funestes en apparence, Dieu fait sortir, quand il lui plaît, des conséquences qui font éclater la profondeur de l'ignorance humaine à laquelle on donne souvent à tort le nom de sagesse.

C'est à l'insu de son mari que M<sup>me</sup> Delbon reçoit sa fille et ses petits-enfants. Athénaïs doit à sa mère de ne pas voir la faim s'asseoir à son seuil désert, et elle reconnaît que son roman devait tristement finir. On peut hardiment l'affirmer, c'est ainsi qu'ils finissent tous. Ce n'est jamais impunément qu'une femme manque à ses devoirs les plus sacrés et se laisse entraîner hors de la voie droite. Si elle n'y marche, appuyée sur la foi et sur la vertu, elle sera tôt ou tard malheureuse. Dans la vie réelle, bien des romans sont, hélas ! mis en action ; tout commence d'une manière identique ; cela finit-il ainsi ? L'abandon, la misère, le mépris, voilà ce qui atteint invariablement les femmes dont la tête égare le cœur. Cherchez dans vos souvenirs et dans toutes ces histoires scandaleuses que vous n'avez pu empêcher vos oreilles d'entendre, car on les murmure un peu partout, il faut le dire, vous n'en trouverez pas

une qui fasse exception à cette vérité générale. Dieu pardonne encore, il est le refuge des pécheurs; mais le monde est inexorable, et à ses yeux il n'y a pas de repentir qui absolve. La tache imprimée reste indélébile; le temps, l'absence, les circonstances peuvent l'affaiblir, mais non l'effacer. Et ce doit être, pour une mère, une honte et une souffrance que de ne pas oser dérouler devant sa fille tous les jours passés de sa vie, comme un livre dont les pages immaculées puissent lui servir, à la fois, de modèle et d'enseignement.

ZÉNAÏDE FLEURIOT (ANNA EDIANEZ.)

---

# L'ENTRÉE DE M<sup>GR</sup> DE JUMILHAC A VANNES

EN 1742.\*

---

M<sup>sr</sup> Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumilhac, né à Limoges en 1706, après avoir été vicaire-général de Chartres pendant plusieurs années, fut consacré évêque de Vannes le 12 août 1742, et fit son entrée dans sa ville épiscopale le 1<sup>er</sup> septembre suivant.

Une spirituelle châtelaine, qui assistait sans doute à cette entrée du prélat à Vannes, quoiqu'elle ne nous le dise pas, en fit le récit qu'on va lire et qui ne manque ni d'entrain, ni de charme. Un confrère m'en a communiqué l'original, dont le papier a souffert, mais permet encore la lecture.

Sans plus de préambule, écoutons l'aimable auteur.

RELATION VÉRITABLE DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS LA VILLE DE  
VANNES, EN BRETAGNE, AU SUJET DE L'HEUREUX AVÈNEMENT DE  
M<sup>SR</sup> DE JUMILHAC A L'ÉPISCOPAT EN 1742.

## I.

M. l'abbé Jumilhac, vicaire-général de Chartres, ayant été nommé à l'évêché de Vannes, la Déesse aux cent voix, qui en répandit la nouvelle, publia hautement que son mérite était infiniment au-dessus de cette place; que c'était un prélat digne des premiers siècles, que l'on verrait revivre en lui tous les plus saints évêques

\* L'entrée dans sa ville épiscopale, le 17 juillet dernier, de M<sup>sr</sup> David, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, a donné à l'un de nos excellents collaborateurs l'idée de nous adresser la pièce inédite suivante, à laquelle les circonstances ajoutent le mérite de l'à-propos.

dont l'Église vénère la mémoire, et que son troupeau serait trop heureux d'avoir un aussi excellent pasteur.

C'était faire en peu de mots un assez beau panégyrique; aussi tous les diocésains en furent si contents, qu'ils firent éclater leur joie par un million d'actions de grâces rendues à la divine Providence.

Il se trouva cependant parmi eux quelques-uns de ces espèces d'incrédules, qu'on nomme esprits forts, qui se faisaient un point d'honneur de ne pas croire comme les autres, les regardaient en pitié, parce qu'ils se fiaient si pieusement au rapport de la Renommée, que l'on sait n'être pas toujours véridique. Ils prétendaient que les exagérations lui étaient familières; elle pouvait bien en avoir usé en faveur du nouveau prélat. « Attendons à le voir, disaient-ils, pour juger de son mérite, et ne nous livrons point indiscrètement à une joie prématurée. Il y a quelquefois de la prudence à ne croire que ce que l'on voit bien clairement. Ce n'est point ici une matière qui exige la foi d'une soumission aveugle; il nous est permis de faire ici usage de nos propres lumières. »

Les autres répondaient à cela qu'on ne peut croire trop tôt à ce qui fait plaisir, et qu'il y a toujours du profit à se repaître d'une idée agréable.

C'est ainsi que l'on raisonnait diversement en attendant l'évêque. Il arriva enfin le neuf septembre, et fut reçu avec toutes les cérémonies usitées en pareils cas. On courut en foule à sa rencontre, petits et grands s'empressèrent également pour le voir, il semblait qu'il ne dût paraître qu'un moment, tant l'assiduité des regards était impatiente. Toutes les fenêtres étaient occupées, et les rues même ne pouvaient contenir la prodigieuse affluence du peuple qui s'y étouffait; à peine MM. du présidial et tous les autres corps de la ville purent-ils se faire jour pour aller complimenter Sa Grandeur, qui répondit à toutes les harangues avec une merveilleuse présence d'esprit. Cela dura jusqu'à la fin du jour, et la nuit vint trop tôt, au gré des spectateurs, leur dérober l'objet de leur juste admiration. Tous battaient des mains en s'en retournant, et s'écriaient dans les transports d'une joie naïve : « Nous l'avons vu ! nous l'avons vu !!!... »

On nous disait bien qu'il était tout charmant. Vive notre évêque ! que Dieu le conserve ! »

Il soupa le premier soir chez M. l'archidiacre, et les jours suivans il fut régalaé tant par son chapitre que par plusieurs des principaux de la ville, qu'il régala aussi à son tour ; mais en se prêtant par complaisance aux innocents plaisirs de toutes ces assemblées, il ne perdit point de vue les soins fatigans de l'épiscopat, auxquels il commença de se livrer dès le lendemain de son arrivée. Ayant bien voulu examiner lui-même les ordinands, qui étaient en grand nombre dans son séminaire, il y employa plusieurs heures chaque jour, jusqu'à la Saint-Mathieu, qu'il conféra les ordres.

Dans les intervalles de ces édifiantes occupations, il reçut une quantité de visites, qu'il rendit avec une gracieuse exactitude. Il donna ensuite quelques moments à l'arrangement des affaires domestiques, et partit à la fin du mois pour se rendre à l'ouverture des États de la Province.

Ce fut alors que, les yeux n'étant plus fixés sur sa personne, les langues se délièrent sur ses louanges, l'air en retentissait, et tous les échos ne suffisaient pas à les répéter. Les uns louaient sa belle taille, son air noble, la douceur et la beauté dépeintes sur toute son heureuse physionomie, les autres admiraient la vivacité de son esprit sublime, la politesse de ses manières engageantes. Les plus dévots s'attachaient à exalter au-dessus de tout la pureté de sa foi et son attachement à la saine doctrine, garants de la fermeté de son zèle à soutenir la religion par tous les moyens que la prudence et la charité peuvent suggérer ; enfin chacun parlait de ce qui l'avait le plus charmé dans l'illustre prélat.

Les seules incrédules ne disaient mot, ils paraissaient houdés, mortifiés et déconcertés ; les dociles croyants les insultaient, en leur demandant d'un air victorieux : « Eh ! bien ! Messieurs les esprits forts, avons-nous tort de nous réjouir ? Aviez-vous raison de douter de ce que la Renommée nous annonçait du mérite de notre évêque ? » — « Oui, répondaient-ils brusquement, nous avons raison de nous méfier du rapport de cette messagère infidèle ; vous aviez tort de vous abandonner imprudemment aux indiscrets trans-

ports d'une joie qui n'avait pour fondement qu'un bruit toujours incertain et suspect aux esprits raisonnables ; aussi vous avez agi, vous, en étourdis qui s'exposent à être trompés, nous, en gens prudents qui ne hazardent point leurs jugements, ni leurs suffrages aux discours vagues. » — « Il est vrai, répondaient les croyants, que nous pouvions être trompés ; mais heureusement nous ne l'avons point été, puisque nous voyons dans notre prélat tout ce que la Renommée nous avait promis, et même beaucoup plus. » — « C'est justement en cela qu'elle vous a trompés, répliquaient les mécréants ; c'est ce qui prouve qu'elle trompe toujours d'une façon ou d'une autre, et qu'elle ne dit jamais la vérité précise ; dès que vous convenez que vous n'avez pas trouvé l'évêque tout à fait ressemblant au portrait qu'elle vous en avait tracé, vous ne pouvez disconvenir d'avoir été trompés. Vous direz que c'est l'être agréablement, mais enfin c'est toujours l'être, et nous avons tous également à nous plaindre de l'infidélité de la messagère. » — « Plaignez-vous en donc, vous autres, gens prudents, répondirent tout net les croyants, si votre prudence vous inspire assez de mauvaise humeur pour imiter ceux qui se plaignent que la mariée est trop belle ; mais pour nous qui sommes contents et qui croyons avoir lieu de l'être, nous n'irons point nous plaindre de ce que nous avons de commun avec la reine de Saba, d'avoir trouvé notre Salomon infiniment plus parfait que la Renommée ne nous l'avait dépeint ; si elle nous a trompés en cela, nous lui pardonnons ; qu'on nous trompe toujours de même, et nous le prendrons en patience. En attendant, permettez-nous, s'il vous plaît, de nous féliciter d'être l'heureux troupeau confié aux soins d'un si digne pasteur. » — « Nous ne nous en félicitons pas moins que vous, Messieurs, répliquaient les incrédules, mais cela ne nous ôte pas le droit de dire que la Renommée est trompeuse et qu'elle nous a tous trompés, nous le lui dirons bien à elle-même. Venez, venez voir un peu comment nous allons la haranguer. » Ils coururent en effet de ce pas la chercher au bureau de la poste, où ils savaient qu'elle descendait trois fois la semaine, ils demandèrent de ses nouvelles, et, l'ayant trouvée, ils lui firent publiquement les reproches suivants.



## II.

*Reproches des Vannetais à la Renommée, sur ce qu'en leur annonçant M<sup>r</sup> de Jumilhac comme un prélat parfait, sans leur avoir détaillé toutes ses perfections, ils ont été surpris de lui en trouver plus qu'ils n'en attendaient.*

Tu ne disais pas vrai, bruyante Renommée,  
Lorsqu'à nos vœux tu vins annoncer ce prélat,  
Toi, qui nous étourdis d'un excessif éclat,  
Souvent pour ériger un géant en pygmée.

La pure vérité n'est jamais exprimée  
Dans tes récits pompeux, dont on fait trop d'état;  
On y voit l'honnête homme, au même rang qu'un fat,  
De ton banal encens recevoir la fumée.

Tu diras : c'est l'usage, il faut le tolérer.  
Soit, mais en t'arrogant le droit d'exagérer,  
Quand sur le moindre fait, brodant un commentaire,

Tu parcours l'univers de l'un à l'autre bout,  
Pourquoi sur notre évêque affecter de te taire ?  
D'où vient qu'en le louant tu ne disais pas tout ?

La Renommée fut d'abord un peu surprise de s'entendre, chose extraordinaire, reprocher le silence, mais elle se remit promptement, et, n'étant pas femme à demeurer sans réplique, elle répondit sur le haut ton en ces termes :

Mortels audacieux, quelle est votre insolence  
De m'oser demander compte de mon emploi ?  
Est-ce à votre caprice à m'imposer la loi ?  
Ne puis-je, à mon gré, rompre ou garder le silence ?

Quand de me quereller vous prenez la licence,  
Sur quoi vous fondez-vous à vous plaindre de moi ?  
Votre évêque est parfait ; je l'ai dit, et je crois  
Que c'était assez dire en pareille occurrence.

Ai-je dû vous donner, dans mes relations,  
Un éloge complet de ses perfections ?  
Les compter en détail n'est pas chose facile ;

De trop de qualité Jumilhac est doué.  
 Je n'avais que cent voix, il m'en eût fallu mille  
 Pour le louer autant qu'il doit être loué.

Tous les assistants applaudirent à cette réponse, et crièrent unanimement que la Renommée avait raison. Ce que voyant les querelleurs, ils convinrent qu'ils avaient eu tort de se plaindre, et parurent contents d'avoir un évêque au-dessus de toutes louanges.

### III.

Un prêtre, qui avait lu la susdite relation avant qu'elle fût répandue, ayant charitablement averti l'auteur que si elle tombait entre les mains de l'évêque, il ne la verrait pas de bon œil, parce qu'il n'aimait point les louanges, il fut incorrigible, et au lieu de profiter de cet avis, et de supprimer sa pièce, il fit encore celle qui suit :

#### *Dialogue entre un abbé et l'auteur de la relation.*

L'AUTEUR.

Vous me déconcertez, l'abbé, je vous l'avoue,  
 En venant m'annoncer qu'à ma relation  
 Notre évêque fera la mouë,  
 Au lieu de l'honorer d'une approbation.  
 Comment à Sa Grandeur pourrait-elle déplaire?  
 J'y raconte uniment la pure vérité,  
 Et j'ose me flatter, sans trop de vanité,  
 Qu'elle est bien écrite et bien claire!

L'ABBÉ.

La pièce est, si l'on veut, parfaite ou peu s'en faut;  
 Je conviens avec vous de tout ce qu'elle vaut;  
 Et le public peut-être en conviendra de même,  
 Mais du prélat craignez la modestie extrême.  
 Je vous l'ai déjà dit : il n'aime pas l'encens.  
 Quand pour le préparer la plus savante muse  
 Aurait d'Apollon même emprunté les accens,  
 Elle y perdrait sa peine et s'en irait camuse,  
 Avec un pied de nez, reporter tristement  
 Dans le sacré vallon son encensoir fumant.

L'AUTEUR.

On trouve quelquefois un moment favorable ;  
Je pourrai le trouver....

L'ABBÉ.

Ne vous en flattez point ;  
Je vous garantis , en ce point ,  
Le bon prélat inexorable.

L'AUTEUR.

Il serait donc bien dégoûté  
S'il n'aimait pas l'enceas.

L'ABBÉ.

Je le répète encore ,  
Bien loin de l'aimer , il l'abhorre ,  
De la plus belle main lui fût-il présenté !  
Il défend qu'on le loue , et suivant son système ,  
Qui , soit dit entre nous , n'est pas fort approuvé ,  
La plus simple louange est un petit blasphème ,  
Et l'éloge complet est un cas réservé.

L'AUTEUR.

C'est porter à l'excès l'humble délicatesse.  
Tout excès est blâmable , il doit le corriger ;  
Et le vrai correctif , si je sais bien juger ,  
Se trouve dans sa politesse.

Que ma relation aille à ses yeux s'offrir ,  
Sans aimer la louange il s'aura la souffrir  
Et n'imputera point à crime  
Qu'à son mérite on paye un tribut légitime.  
Au pis aller , si le récit

De ce qu'en public on a dit  
Est mis au rang des cas dignes de pénitence ,  
J'irai du cher pasteur implorer la clémence.  
Et je lui dirai : — Monseigneur ,  
J'ose avertir Votre Grandeur  
Qu'entreprendre au public d'imposer le silence ,  
Sur votre autorité c'est un peu trop compter ;  
La voix publique est libre et ne peut se dompter.  
Si la louange vous offense ,  
Le seul moyen de l'éviter  
C'est de ne la point mériter. —  
A cela qu'aurait-il à dire ?

ENTRÉE DE M<sup>sr</sup> DE JUMILHAC A VANNES

Mon compliment le fera rire,  
 Pendant qu'à ma relation,  
 Dont le plus grand mérite est d'être véritable,  
 Au refus du prélat, le public équitable  
 Donnera l'approbation.

L'ABBÉ.

Prévenue en faveur de votre cher ouvrage,  
 Vous brûlez du désir de le manifester;  
 Et déjà du public comptant sur le suffrage,  
 En secret contre moi je vous entends pester  
 De ce qu'à votre impatience  
 Je fais, par mes avis, trop longtemps violence.  
 Il faut donc abrégér ces avis superflus :  
 Allez, courez, volez, je ne vous retiens plus.

Madame \*\*\* ne se contenta pas d'écrire ce qui précède sur M<sup>sr</sup> de Jumilhac. Ce prélat avait donné une lettre circulaire qui prescrivait de lui dénoncer, dans ses visites pastorales, les pécheurs publics et scandaleux afin de parvenir à leur conversion. Le Parlement crut ses droits atteints, et le 27 juin 1744 il prononça la peine d'abus et supprima le mandement. Le mois suivant la sentence du Parlement fut annulée par le Conseil-d'État; de là la pièce suivante, qui n'est autre chose qu'une chanson composée par le même auteur.

*Triomphe de M<sup>sr</sup> de Jumilhac par la cassation de l'arrêt du Parlement.*

AIR : Ne m'entendez-vous pas ?

Jumilhac est vainqueur,  
 Son mandement subsiste,  
 Le parti janséniste  
 Dira-t-il de bon cœur :  
 Jumilhac est vainqueur ?

Il ne le dira pas  
 Sans en frémir de rage.  
 Pour lui c'est un outrage  
 Dont il gémit tout bas.  
 Il ne le dira pas.

Un arrêt de fureur  
 Charmait ces fanatiques ;

Mais les vrais catholiques  
Voyaient avec horreur  
Un arrêt de fureur.

L'ordre était renversé,  
Par l'injuste entreprise  
D'établir dans l'Église  
Un système insensé.  
L'ordre était renversé.

Tout crime était permis,  
Vol, adultère, usures,  
Blasphèmes et parjures  
Notoirement commis ;  
Tout crime était permis.

En faveur des pécheurs  
On outrait l'indulgence,  
En imposant silence  
A la voix des pasteurs,  
En faveur des pécheurs.

Le thème est corrigé  
Par un arrêt en forme.  
D'un attentat énorme  
L'évêque est bien vengé :  
Le thème est corrigé.

Rions de cet éclat ;  
Gardons-en la mémoire,  
Puisqu'il comble de gloire  
Notre illustre prélat :  
Rions de cet éclat.

De votre autorité,  
Laïc aréopage,  
Apprenez que l'usage  
Doit être limité,  
De votre autorité.

L'auteur avait de proches parents qui siégeaient au Parlement de Bretagne; elle leur avait écrit les plus curieuses lettres, qui malheureusement ont été détruites il y a peu d'années.

L'ABBÉ \*\*\*.

## LES GUILLERY.

1604-1608.

Il est curieux de voir comment une erreur historique répandue, commentée, exagérée et répétée, peut, la crédulité populaire aidant, acquérir une autorité dont ne jouirait pas, pour un fait authentique, l'affirmation d'un homme grave. Guillery, chef de voleurs de grands chemins, a eu la chance de grandir après sa mort; il est devenu un aimable et galant voleur, un de ces brigands polis qui ne se voient guère en chair et en os que dans les opéras-comiques; bien plus, il a été anobli : Guillery et ses frères, cachant un nom de vieille race sous un pseudonyme emprunté aux légendes séculaires du Poitou, sont devenus des gentilshommes bas-bretons.

Il n'était pas cependant bien difficile de trouver le mot de ce mystère historique; il suffisait de jeter un coup-d'œil sur un document conservé à la Bibliothèque impériale<sup>1</sup>. Je suis étonné que ceux qui se sont occupés de l'histoire de Guillery<sup>2</sup>, n'aient pas eu recours à ces quelques pages qui sont notées dans la *Biographie universelle*. Je m'étonne bien plus que l'auteur de l'article de Guillery, dans cette Biographie, se soit contenté de répéter les erreurs de ses devanciers, alors que, quelques lignes plus bas, il signalait, parmi les documents à consulter, le texte que je donnerai dans un instant<sup>3</sup>.

Je confesse que j'avais à cœur de retrouver le véritable nom de famille des Guillery; les travaux que j'ai entrepris depuis longtemps sur l'histoire de Bretagne, les pièces nombreuses que j'ai réunies sur les guerres de la Ligue dans l'Ouest de la France, tout cela me faisait vivement désirer de connaître ces personnages mystérieux. Il me semblait d'ailleurs bien singulier que l'on eût

<sup>1</sup> Fonds des Minimes, n° 38.

<sup>2</sup> *Hist. véridique des grandes et exécrales voleries et subtilitez de Guillery, depuis sa naissance jusqu'à la juste punition de ses crimes.* Pontenay, 1848. Robuchon; tiré à 50 exemplaires.

<sup>3</sup> Voici les sources auxquelles renvoie l'auteur de l'article de la *Biographie*: Rosset, *Hist. trag. XIX<sup>e</sup> histoire.* Lyon, 1701, in-8°, p. 349. — *Hist. de Guillery*, livre populaire qui se réimprime sans cesse à Epinal. — Le travail ci-dessus mentionné de

pu conserver l'anonyme après avoir été publiquement roué ou pendu.

Le prévôt-général du Poitou se charge de lever toute incertitude : le vrai nom de ces fameux brigands était..... Guillery ; ils n'étaient pas gentilshommes, mais de simples laquais issus d'un maçon ; leur père n'était pas bas-breton, mais vendéen ou bas-poitevin, du bourg de Boulogne <sup>1</sup>.

Pendant quatre années, le prévôt du Poitou avait dépensé tout son temps et, ce qui était plus important pour lui, pas mal d'argent pour venir à bout des Guillery et de leur bande. Lorsque le dernier de ces voleurs eut terminé sa triste et laborieuse carrière, le prévôt voulut être indemnisé de ses avances ; à cet effet, il présenta au roi un rapport sur les expéditions qu'il avait dû faire à ses frais en donnant sur tous les Guillery les détails les plus précis : c'est ce rapport que le lecteur va avoir sous les yeux. Disons quelques mots sur M. le prévôt ; j'emprunte ici largement aux renseignements qu'a bien voulu me donner mon confrère et ami M. Beauchet-Filleau, si compétent en tout ce qui touche à l'histoire des familles du Poitou.

André le Geay, sr de la Gestière, avait été reçu prévôt-général et provincial du Poitou le 31 juillet 1598 ; en 1630, il versait 4,400 livres pour obtenir que son office fût déclaré héréditaire ; il eut pour successeur son frère Louis, sr de la Coutandière. A sa demande de remboursement d'avances, Henri IV fit la sourde oreille ; André le Geay fut simplement anobli et eut dès lors le droit de porter *d'or au chevron de gueules, accompagné en chef d'un aiglon de sable à dextre, d'un croissant d'azur à senestre, et d'un pin de sinople en pointe.*

Le document que je publie aujourd'hui se termine par la note suivante : « Sadicte Majesté ayant sceu les services rendus par » ledit sr de la Gestière, provost général de Poitou, et les des- » pances cy-dessus par luy faictes, ne l'en récompensant en de- » niers, auroyt icelluy annobli et sa postérité, comme il appert » par ses lettres d'annoblissement vérifiées par nosseigneurs de » la chambre des comptes et ceuz des aydes es registres au greffe » desdictes cours. »

M. B. Fillon. — L'Estoile, *Journal de Henri IV*, année 1608 (édition Michaud et Poujoulat, p. 475) — *Ms. des Minimes*, 58 au lieu de 38. — *Prise, deffaicte et punition des Guilleris, fameux voleurs*; choix des journaux, t. VI, p. 32. — Fournier, *Var hist. et littér.*, Bibl. elzévir., t. 1, p. 289. — *La prinse et deffaicte du capitaine Guillery qui a esté pris avec 62 volleurs qui ont esté roués le 25 novembre 1608, avec la complainte qu'il a faict avant que mourir*. Paris, 1609, in-8°.

<sup>1</sup> Le biographe qui résume les avis des historiens anciens et modernes dit positivement que les Guillery « étaient trois frères issus d'une famille de gentilshommes bretons » dont les historiens ont caché le nom ; celui qu'ils adoptèrent était célèbre bien avant » eux dans les légendes saintongeaises et vendéennes. »

Philippe Guillerye, en son temps cappitayne des volleurs du Bas-Poitou, estoit fils du nommé.... Guillerye, masson de son mestyer, demeurant en ung village appelé les Landes, parroisse du bourg de Boullongne audit pais de Bas Poictou, quy avoyt deux autres enfens, son ainsné nommé Mathurin et le jeune aussy Mathurin; lesquels troys furent consécutivement lacquais du sieur de Garnaud, gentilhomme leur voysin<sup>1</sup>; et après Mathurin laisé porta les armes pour le service du Roy comme fit aussy au commencement ledit Philippe son second filz. Mais après se randit à la Ligue et s'en alla à Nantes où il fust de la troupe des chevaux légers du sieur de la Mallonniere (ou *Mullenière*), cappitayne de Touffou; et en ce temps là se maria avecques la fille d'un marchand de Legé, nommé de la Mothe, et d'une vieille damoiselle; et la paix estant faicte quelque temps après il se retira à Machecoul où il commança à faire quelques volleryes pour lesquelles se voyant recherché s'en voullut aller en Flandres; et s'achemina jusques à Paris où estant il changea d'avis et s'en retourna au pais, où estant en la ville de Saumur il fut prins par le provost dudict lyeu quy l'amena audit Bas Poictou pour luy confronter des tesmoings. Où estant il se sauva par intelligence ou autrement, et après assembla sept volleurs dont quatre furent exécutés, ung par jugement du sieur de la Gestière, provost général du Poictou, deux par sentence des présidiaux de Nantes et le quatriesme par jugement du vi-seneschal de Fontenay. Ce que voyant ledict Philippe Guillerye, et qu'il estoit sy fort poursuivy, s'en alla demeurer avecques

<sup>1</sup> Ceci enlève assez d'intérêt et de vraisemblance au drame que M. Victor Séjour a fait représenter le 3 mars 1860 au théâtre de l'Ambigu-Comique; à plusieurs reprises, Guillery tranche du parfait gentilhomme; je citerai particulièrement ces quelques mots, empruntés à la 2<sup>e</sup> scène du 2<sup>e</sup> tableau du 1<sup>er</sup> acte: « J'ajouterai enfin que nous sommes gentilshommes, de sang breton, nés Guillery; et que nous sommes tous de cette même couvée de saucons qu'il faut écraser ou respecter. » — Voilà comme on écrit l'histoire pour l'usage des nombreux spectateurs qui cherchent des émotions aux drames du *Boulevard du Crime*.



sa femme et son jeune frère, l'un desdicts volleurs, en la ville de Cosmon où il traficqua des draps. Mais enfin ayant fait séjour de deux ans s'en retourna en Poictou, où estant, se résolut pour la seconde fois de s'en aller en Flandres, et s'achemina de rechef jusques en la ville de Paris où estant tombé malade de fiebvre s'en retourna audict Bas Poictou. Et en l'année mil six cens quatre commença à assembler des volleurs, ce qu'il fist jusques au nombre d'environ quarante dont la plus grand part avoient porté les armes durant les guerres, qui fut cause que ledict sieur de la Gestière, provost général de Poictou, en ayant sceu advis en la ville de Poitiers s'achemina audict Bas Poictou environ le mois de juillet de ladite année, où estant, auroit commancé à leur courir sus et les poursuivre tant par les bois, forestz que aultres lieux, assisté de quelqu'uns de ses archers et de plusieurs des habitans des paroisses dudict pays, tant en Tallemondays que pays de Rays, et néantmoins quelques dilligences et poursuites qu'il peust faire tant à pied qu'à cheval, de jour et de nuit, par les forestz et villages et aultres lieux escartés n'en peult appréhander aulcun, à cause de l'allarme qu'ils avoyent de luy, et la grandeur desdicts bois où ils se retiroient, que le nommé Thavenes qu'il fist pandre à Nyort, et le nommé Denyau accusé de les receller, lequel il fist banir et empescha par ce moyen plusieurs volleryes qu'ils seussent commis et les fist escarter et retirer et s'en retourna audict Poitiers; ce que lesdicts volleurs ayant sceu se rassemblèrent et vollèrent comme auparavant ce quy occasionna ledit de la Gestière avecques le commandement de Monseigneur de Sully <sup>1</sup> de retourner audict pais avecques

<sup>1</sup> Ordre par Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, baron de Sully, gouverneur de Poitou, Chatelleraudois et Loudunoy, « au s<sup>r</sup> de la Jettière, prévost des maréchaux » de France au département de Poitiers et Lusignan, de se transporter avec sa troupe » entière aux environs des forets et en tels autres lieux qu'il advisera nécessaire avec les » autres prévôts pour, d'après l'ordre qu'il recevra du s<sup>r</sup> de Parabère, lieutenant général » pour S. M. en Poitou, courir sus aux voleurs qui se sont rassemblés en grand nombre » dans les grandes forets du Bas-Poitou où ils font leur séjour et où ils se sont habitués » soit par la négligence des officiers, soit par la connivence et la malice de certains » habitans qui les retiennent. » — De Paris, 22 novembre 1605. — (Communication de M. Beauchet-Filleau). — Une autre commission, du 23 novembre, fut adressée par Henri IV à André le Jay, s<sup>r</sup> de la Gestière, pour se réunir « selon l'ordre qui lui en sera

toute sa troupe, où estant, il print, pendant ung mois qu'il retinst sadicte troupe à plusieurs et diverses courses faictes comme dessus, les nommés Vrignault, beau-frère desdits Guillerye, Delhoumeau, dit des Rouillemigneu, Jullien Mareschal, dit Tochonniere (ou Cochonnière) quy estropia ung bras d'un coup de pistolet Jehan Gaultier archer dudict de la Gestière; lesquels Vrignault et Cochonnière il fist pandre à Nantes, et rouher ledict Desrouillemigneu; puis renvoya sadicte troupe dont les volleurs qui s'estoyent retirés advertys se rassemblèrent jusques au nombre de trante quy a obligé ledict de la Gestière d'assembler lesdicts habitants des parroisses voisines et sur l'avis qu'il seust de la retraicte desdits volleurs prests les forestz de Thounois et Leseliere les y faire charger la nuict du jedy gras pour essayer en appréhander ou les tailler en pièces; mais à cause de la deffiance qu'ils firent, et de la nuict, l'on ne peust appréhander aucuns, et en fut seulement thué trois scavoyr : Lacombe du Tablier lieutenant desdits Guilleryes, et les nommés Charier, de Legé, et Médard dict le Brethon, du bourcq de Chasteauneuf. Mais ledict de la Gestière y perdit aussy le nommé Gaultreau sieur du Pin, l'ung de ses archers, quy fut thué à ladicte charge quy espouventa fort lesdicts volleurs, avecq plusieurs aultres courses que leur fit fayre ledit de la Gestière, ausquelles il en estoyt tousjours attrappé quelqu'un; comme à l'une d'icelles fut pris le nommé Michel Goillaudeau quy fut pendu à Nantes et ung autre le nommé Aigron quy fut pendu à Poitiers; et aussy que à l'une d'icelles ledict de la Gestière les fit charger dans la forest de la Rocheserviere à laquelle charge il y en heust de blessé d'une part et d'autre, et entrautre Urbain Restreau archer dudict sieur de la Gestière d'une harquebuzade dans le nez, sans que néantmoins ils heussent peu prandre aucun desdits volleurs à cause qu'ils se jettèrent et cachèrent dans la forest; et se voyans ainsy poursuivys ils se résollurent de s'absanter du pays pour

» donné par le s<sup>r</sup> de Rosny, gouverneur de Poitou, aux autres compagnies de maré-  
 » chausées, et ensuite courir sus aux nombreuses bandes de voleurs qui infestaient le  
 » Bas-Poitou, et ce, sous peine de perdre sa charge. » (Communication de M. Beauchet-  
 Filleau).

quelques mois, tellement que ledict de la Gestière n'en entendant plus de nouvelles s'en retourna en ladicte ville de Poitiers, et de là trouver Monsieur le duc de Seully en la ville de Chastelleraut où les députez de ceux de la Relligion estoient assemblez par permission du Roy; où ayant sceu le retour desdicts volleurs audict pays et ravages qu'ils y faisoient, il seroyt de rechef acheminé et contigué ses courses contre eulx jusques au mois d'octobre qu'il fut obligé par son devoir de retourner de rechef en la ville de Chastelleraut au devant de Sa Majesté et pour recevoir ses commandemens et de mondit seigneur de Seully qu'il auroyt accompagné jusques en la ville de Montmorillon, d'où il l'auroyt renvoyé en Bas Poictou pour contigner les recherches desdicts volleurs; ce qu'il auroyt fait, assisté d'aulcuns de ses archers et des habitans dudict pays ordinairement au nombre de 25 ou 30, et continué jusques à la fin de l'année; à l'une desquelles courses auroyt esté thué le nommé Micheleau parent et complice desdicts Guilleryes ayant esté trouvé en armes et s'estant mis en deffances; et au commencement de l'année six cent six ayant ledict de la Gestière esté commandé par Sadite Majesté et mondit seigneur de Seully, comme il appert par leurs commissions, d'accompagner Monsieur de Parabère<sup>1</sup> avecques sa troupe pour exterminer lesdits volleurs quy forçoient les maisons des gentilshommes et autres, volloyent sur les grands chemins de foyres royales de Fontenay et Nyort, rançonnoient les marchans et riches paysans, les taxoyent à des sommes de deniers qu'ils les contraignoient payer crainte d'estre thuez, seroict allé audit Poitiers querir ladicte troupe et esté trouver mondit sieur de Parabère avecq'icelle, et l'auroyt accompagné jusques en la ville de Fontenay d'où il auroyt envoyé ledit de la Gestière devant à cause qu'il scavoit ledit pais et y avoit de la cognoissance en Tallemondays où il auroyt pris le nommé Pierre Vrignault frère dudit Vrignault exécutté à Nyort, quy luy dist que partye desdits volleurs s'en alloient en Bretagne; les auroyt suivy

<sup>1</sup> Jean de Baudéan, comte de Parabère, marquis de la Mothe Sainte-Heraye, se<sup>r</sup> de Saint-Sauvant et des Roches, châtelain de la Roche-Buffin, Salles et Fougeray, lieutenant général du Haut et du Bas-Poictou.

et séparé sa troupe en deux, et estant aux marches du pays de Bretagne et ayant rejoint sadicte troupe sans avoir apprins nouvelles desdits volleurs auroyt commandé à dix de ses soldats en aller apprendre pour luy en rapporter, avecques charge néantmoins de les suivre s'ils tiroient de longue; ce-qu'ils auroyent sy bien fait qu'ayant esté assurés qu'ils avoynt passé l'Hoire, dès la nuit mesmes, lauroynt aussy passé et iceux surpris et jointcs le lendemain au bourg Dannereray † près Chasteaubriant estant au nombre de cinq dont troys s'estant mis en deffances scavoyr La Jeunesse, Belouard et le Prieur de Saint-Laurans beau frère dudict Guillerye auroyent estésthés, ayant aussy thés ungs desdicts archers, et les deux aultres scavoyr Mathurin Guillerye le jeune et Guerry Lisleau se seroyent rendus et les ayant ammenés les auroyt ledict de la Gestière fait rouher à Nantes et anvoyé ledict Pierre Vrignault aux gallères : puis retourna trouver mon dit sieur de Parabere quy se seroyt retiré en sa maison après avoir séjourné cinq semaines audict pais voyant lesdicts volleurs escartés, et y auroyt laissé ledict de la Gestière. Et ayant demeuré quelque temps sans apprendre aulcunes nouvelles des aultres volleurs, ny mesme du nommé Philippes Guillerye capitaine d'iceux, se seroyt achemyné en la ville dudict Poitiers d'où il seroyt encores retourné sur l'advis qu'il auroyt heu que ledict Guillerye estoit encores audict Bas-Poictou, n'en auroyt néantmoins appris aulcunes nouvelles ny du lyeu où ils se retiroynt pendant son absence dudict pais; et l'année six cens sept ensuyvant auroyt fait trois ou quatre voyages audict Bas-Poictou à mesme temps qu'il scavoit que ledict Guillerye estoit de retour sans l'avoir peu appréhender accause du peu de séjour qu'il faysoyt audict pais quy n'estoyt que d'un mois à chescun voyage, et bien souvent de moins, sellon qu'il se voyoit poursuivy par ledict de la Gestière qui auroyt contynué lesdictes recherches toute l'année ensuyvant six cens huict jusques à la Saint Michel sans, comme dit est, avoyr peu scavoyr aulcunes nouvelles, ne l'avoyr peu prendre accause qu'il ne bougeoit le jour des forestz et faysoyt ses volleries la nuit;

† Auverné le Grand.

et environ ladicte Saint Michel icelluy de la Gestière ayant sceu que ledict Guillerye estoyt retiré en Gascongne auroyt despesché deux de ses archers avecques l'homme quy luy avoit donné ledict avis nommé Crongné pour chercher ledict Guillerye par tout le pays feignant de traffiquer les ungs de vin et les aultres d'aultres marchandises ; et ayant sceu le lyeu où il estoyt, l'ung desdicts archers en estant venu advertir ledict de la Gestière, sy seroyt incontynant acheminé et auroyt icelluy prins près Bazas en la mayson de Rocque-Neufve appartenant à Monsieur de Barau ; et auroyt esté le nommé la Mothe-Baudry, beau frère dudict Guillerye tuhé le voullant prendre ; et auroyt ledict de la Gestière amené ledict Guillerye en la ville de la Rochelle où il l'auroit fait rouher pour les susdicts meurtres, volleries, et rançonnemens : à fayre lesquelles courses, voyages, captures et jugemens desdicts volleurs auroyt icelluy de la Gestière despandu et desboursé de son argent 7 ou 8000 livres pour le moings, gasté pour 12 ou 1500 livres de chevaux outre la despance qu'il auroyt faite en sa maison de la Gestière audict Bas-Poitou, où il auroit heu quasi pendant ledit temps mesmement depuis le moys de Juillet six cens quatre jusques au moys de may six cens six, vingt ou vingt-cinq hommes pour courir sus ausdicts volleurs qui ce montent à plus de 3 ou 4,000 livres, et encores la récompense qu'il auroit fait et donné à celluy quy luy donna l'advis du pays ou estoyt ledict Guillerye. Pendant lequel temps aucuns desdicts volleurs jusques au nombre de quinze ou seze se separoyent de leurs compagnons pour se mieux cacher pour l'exacte recherche dudict de la Gestière auroyent esté prins quelques uns par les provosts particuliers de Fontenay et Thouars, d'aultres par des gentilshommes et habittans des parroisses dudict pays qui en avoyt mené et envoyé les ungs à Fontenay les aultres à Nantes où ils auroyent iceux fait exécutter en sorte qu'il n'en seroyt resté aucuns <sup>1</sup>.

## ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

<sup>1</sup> Après les Guillery, le sieur de la Gestière eut encore à exercer sa charge d'une manière vigoureuse : le 10 novembre 1609 il recevait une commission royale pour arrêter les sieurs de Jarrèges, Chefbobin et de Champmartin, son fils. (Communication de M. Beauchet-Filleau.)

# VIE DE M. DE BARILLON,

ÉVÊQUE DE LUÇON, 1671-1669,

ÉCRITE PAR LUI-MÊME.\*

---

1680. — Dieu m'a fait la grâce d'établir le 14 janvier une congrégation qui s'assemble souvent les dimanches après vespres chez moi, où l'on examine toutes les affaires considérables du diocèse. J'espère que cet établissement sera très-utile pour le bon gouvernement du diocèse; il y avoit longtems que j'avois pris cette résolution, mais plusieurs considérations m'avoient empêché de l'établir plus tôt. J'y ai appelé M. le doyen, MM. les trois archidiacres, MM. Louis Gaytte de Hillerin, Allement et Valette. Je prie Dieu d'y donner sa bénédiction.

J'ay établi un hôpital général à Luçon avec six sœurs de la charité pour avoir soin des malades.

Heureux succès du voyage de Bordeaux dans la fin du mois de mars pour la députation de l'assemblée du clergé. Quasi toutes les affaires se terminèrent devant moi.

Dieu m'a fait la grâce de recommencer mes visites depuis le 4 mars jusques au 29 mars, depuis le 16 septembre jusqu'au 2 octobre et depuis le 11 novembre jusqu'au 28 novembre, pendant lesquelles j'ai visité soixante-quatorze paroisses. Dieu me fait beaucoup de grâces pendant ces visites, et dans la plus part j'ai

\* Voir la livraison de juin, 471-482.

trouvé les choses en assés bon état, peu de prêtres déréglés, les églises en assés bon état, la plus part des ordonnances observées, beaucoup de bons curés, exacts à faire la prédication et à s'acquitter de leurs devoirs.

Dieu m'a fait la grâce de m'envoyer plusieurs prêtres pour servir dans mon diocèse, dans le tems que j'en avois un grand besoin, parce qu'il m'étoit mort plusieurs curés.

Dieu a permis que j'aye découvert de grands désordres d'impureté dans quelques prêtres du diocèse qui étoient capables d'en corrompre un grand nombre. On y a remédié et j'espère que cela n'aura pas de suite. Il faut néanmoins y veiller.

Résolution de mieux servir Dieu, de m'appliquer à la prière, d'éviter la promptitude et d'avoir plus de charité pour le prochain. Revue de l'année. Pour le clocher 600 livres.

1681. — Dieu m'a fait la grâce pendant cette année de faire cinquante-cinq visites de paroisses, plusieurs affaires m'ont empêché de les continuer, j'ai trouvé les églises en aussi bon état et les curés assez exacts à s'acquitter de leurs devoirs. Pas de prêtres déréglés.

Conversion de 40,000 huguenots dans le Haut-Poitou par les soins et le zèle de M. de Marillac, intendant de la Province. Je regarde cela comme une grande grâce pour mon diocèse, quoiqu'il n'ait participé que très-peu à cette bénédiction, parce que cela a ébranlé les esprits et en a porté plus de 400 à se convertir, quoi que pour l'ordinaire il ne s'en convertit qu'une trentaine par an; de plus la conduite qu'on a gardée envers eux a fait connoître un des meilleurs moyens de les ramener.

Heureux succès du voyage de Bordeaux dans la fin d'août pour députer à l'assemblée générale touchant la régale. Dieu permit que je ne fus pas du nombre des députés, quoi que ce fût à mon rang. J'ai sujet de l'en remercier à cause des difficultés qui se trouvoient dans cette affaire.

Plusieurs bons prêtres viennent s'établir en mon diocèse, quelques curés qui étoient déréglés se retirent et quittent leurs bénéfices.

Dieu me fit plusieurs grâces et m'inspire le désir de me donner plus parfaitement à lui. — Pour le clocher 600 livres.

1682. — J'ai fait dans le mois de janvier, avec M. de Marillac, intendant de la province, la visite de la plupart des paroisses de mon diocèse où il y avoit des huguenots; cela a été cause de la conversion de plus de cinq cents, qui, par la grâce de Dieu et par les soins que les curés ont pris de les instruire, sont devenus bons catholiques, au moins pour la plupart. J'ai été fort édifié du zèle, de la patience et de la piété de M. de Marillac, pendant ces visites.

J'ai promis à Dieu de donner 4,000 liv. aux pauvres, s'il lui plaisoit de répandre sa bénédiction sur les conversions. Je l'ai fait, il s'en est converti plus de neuf cents.

J'ai visité tout l'archidiaconé de Parez et quelques autres paroisses, jusqu'au nombre de cinquante-deux. J'ai trouvé plusieurs bons curés et les paroisses en meilleur état qu'à la première visite. Il y a néanmoins encore bien des désordres auxquels il faut remédier.

La mort de ma mère le 20 avril, après une maladie de peu de jours, où elle a fait paraître beaucoup de piété et une grande soumission à la volonté de Dieu. Comme sa vie a été remplie de bonnes œuvres, il y a tout lieu d'espérer que Dieu lui aura fait miséricorde.

Cette mort et le jugement des exercices de la réforme protestante dans mon diocèse m'ont porté à faire le voyage de Paris. Je suis parti de Luçon le 10 juin.

Comme les affaires des prêches n'avançoient pas, je pris la résolution d'aller faire un voyage chez M. de Chastellux, et de là, voir M<sup>r</sup> l'évêque de Grenoble; j'ai demeuré dix jours avec lui. J'ai été très-édifié de sa conduite, de sa vie pénitente et de ses autres vertus. Je prie Dieu de me faire la grâce d'en imiter quelques-unes.

J'ai aussi fait un voyage à la Trappe, où j'ai été très-édifié de la sainteté et de la pénitence de ces bons religieux, mais particulièrement de leur saint abbé, dont les entretiens m'ont été très-utiles. J'y ai demeuré six jours; cela m'a engagé à lire son livre de la *Sainteté de la vie monastique* et à l'approuver; c'est un livre admirable.



Ces deux voyages m'ont servi à prendre la résolution de mieux servir Dieu et de mieux m'acquitter de mes devoirs.

Pour le clocher, 600 liv.

1683. — Heureux succès du procès pour le temple de Mouchamp le 15 janvier. L'arrêt ordonne qu'il sera démoli. Je n'aurois pu l'obtenir sans une protection de Dieu toute particulière. 300 liv. d'aumône.

Heureux succès du mémoire présenté au Roi et aux ministres, qui empêche le jugement des prêches personnels de mondit diocèse et donne occasion à un règlement général.

Translation du temple de Pouzauges.

Tous ces succès ont fort mortifié les huguenots de mon diocèse, et j'espère que cela servira dans la suite à leur conversion.

Je crois que ce voyage a été utile pour aider à dissiper le reste des mauvaises impressions qu'on avoit données contre moi.

Je suis parti de Paris le 30 mars, je tombai malade en chemin à Blois; mais Dieu me rendit la santé plus tôt que je n'osois l'espérer. Arrivé à Luçon le 12 avril. J'ai été en état de faire toutes mes fonctions.

Après Pâques, j'ai commencé les visites des conférences de mon diocèse, que j'ai continuées en différents temps et les ai achevées au mois de novembre; j'ai connu par expérience que ces sortes de visites étoient très-utiles pour suppléer aux visites particulières des paroisses, pour m'informer de ce qui se passe dans le diocèse et pour exciter les curés à assister avec plus de soin aux conférences.

Dans le mois d'août, j'ai visité dix paroisses dans les marais de Mont; mais je n'ai pu achever cette visite à cause d'une maladie qui m'est survenue. Dieu m'a fait la grâce de découvrir plusieurs désordres d'impureté dans quelques ecclésiastiques de mon diocèse, auxquels j'ai tâché de remédier.

Dieu permet que j'aye eu pendant cette année quatre attaques différentes de néphrétique assés violentes; je dois reconnaître que c'étoit autant de grâces que Dieu me faisoit pour me détacher de l'amour de la vie et me soumettre entièrement à sa volonté.

Plusieurs conversions considérables de huguenots dans mon diocèse : M. de la Joubertière, M<sup>me</sup> des Bigautières, etc.

Arrêt par lequel l'exercice des touches est réduit aux seuls habitants de la justice. C'est la suite du mémoire que j'ai présenté au Roi ; assurance de semblables arrêts pour les autres presches personnels, ce qui sera d'une grande conséquence pour la religion et attirera dans la suite un grand nombre de conversions.

Revue de trois années, le 29 décembre, résolution de mieux servir Dieu, d'acquérir l'esprit intérieur et de prière ; d'avoir plus de charité envers le prochain et d'éviter la promptitude. Aumône, 1,200 liv. ; pour le clocher, 800 liv.

1684. — J'ai eu pendant cette année quelques attaques assés violentes de la colique néphrétique ; c'étaient autant de grâces dont je devois profiter pour me détacher de l'amour de la vie et me purifier par les souffrances.

Plusieurs arrêts et déclarations très-favorables à l'Eglise contre les huguenots, et particulièrement la déclaration générale pour la limitation des exercices de fiefs aux seuls habitants de la justice, et l'arrêt du conseil qui déclare que pour faire l'exercice dans les fiefs, il faut qu'ils aient toujours été possédés par ceux de la retraite pastorale depuis l'édit de Nantes, et qu'ils leur soient échus par succession ; je crois que c'est la suite du mémoire présenté au Roi en 1683. Cela détruit quasi tous les exercices de mon diocèse et la plus grande partie de ceux du royaume ; cela pourra produire beaucoup de conversions dans la suite.

J'ai visité à la fin du mois de septembre, huit ou dix paroisses dans les marais de Mont, où Dieu m'a fait la grâce de terminer quelques affaires considérables et particulièrement au Périer, où il y avoit de grandes divisions.

La lecture de quelques livres spirituels et principalement la *Vie de la Mère Magdelaine de Saint-Joseph* m'a fait faire plusieurs réflexions très-utiles sur moi et m'a fait prendre la résolution de mieux servir Dieu et de penser plus souvent à la mort.

Revue de l'année faite le 30 octobre, résolution de mieux servir Dieu, de vaquer davantage à la prière et à l'oraison, de travailler à éviter les distractions dans l'office, messe et prières, d'avoir plus de charité pour le prochain, ne parler de ses défauts que dans la nécessité et pour son utilité, d'avoir plus de zèle à corriger ou à em-

pêcher les désordres, de mieux employer le temps, d'avoir plus de charité envers les pauvres. Aumône, 1,400 liv. ; pour le clocher, 800 liv.

1685. — J'ai obtenu au commencement de cette année plusieurs arrêts particuliers qui ont interdit, les uns après les autres, tous les exercices personnels de la réforme protestante qui restoient dans mon diocèse. Cela a beaucoup disposé aux conversions qui se sont faites dans la suite.

J'ai fait dans le mois d'août un établissement aux Sables-d'Olonne pour l'instruction des filles des matelots ; j'ai obtenu du Roi une pension de 600 liv. par an pour cet établissement, et qui apprendront à ces filles toutes sortes d'ouvrages pour gagner leur vie.

Les personnes que j'y avois mises au commencement n'y ont pas été propres. J'ai réuni cet établissement à celui des Nouvelles Catholiques de Luçon, sous la conduite de M<sup>me</sup> de la Mullenière. J'espère qu'il réussira.

Le 1<sup>er</sup> mars, on surprend une femme, nouvellement convertie, dans le temple de Pouzauges, qui y faisait la Cène. On poursuit le procès par devant M. de Basville, intendant de la province, qui rend un jugement suivant lequel le temple est démoli ; c'est le seul qui restoit dans mon diocèse.

Une attaque violente de colique néphrétique dans le mois de juin.

Commencement des conversions dans le Poitou au mois d'août et dans mon diocèse le 12 septembre. Presque toutes les conversions des bourgeois, des paysans furent achevées dans ce mois, avec une rapidité extraordinaire. Révocation de l'Édit de Nantes le 17 octobre. C'a été la ruine de l'hérésie.

Assemblée de toute la noblesse huguenote de mon diocèse à Luçon, le 20 octobre ; il n'y eut que douze ou quinze gentilshommes qui promirent de se convertir, le reste témoigna vouloir persister à rester dans sa religion ; mais par le logement des dragons ils se convertirent presque tous avant la fin de l'année avec assés de facilité.

Revue de l'année faite le 29 décembre, résolution de me mieux acquitter de mes devoirs, de vaquer davantage à la prière et à l'oraison, d'avoir plus d'attention en récitant mon office, moins

parler des défauts du prochain et faire plus d'aumônes. Aumône, 3,140 liv.; pour le clocher, 800 liv.

1686. — Continuation des conversions des gentilshommes; il y en a quelques-uns qui paroissent l'être sincèrement, mais la plupart ne le sont qu'à l'extérieur.

Grande misère par la cherté du bled dans plusieurs paroisses du diocèse; ç'a été apparemment la cause des grandes maladies qui s'en sont suivies.

Dans les premiers jours d'avril, commencement de maladies à Luçon, pourpre.

La mort de Fournier, mon valet de chambre, le 22 avril.

Celle de M. Bois-David, grand archidiacre, le 23 du même mois. Celles de M. Vainet, archidiacre et directeur du séminaire, et de M. Grelaud, précepteur, le 2 mai.

La mort de M. de Morangis, le 18 mai, qui me détermina à faire promptement le voyage de Paris pour mettre ordre aux affaires que sa mort cause dans la famille.

Je suis parti de Luçon le 14 juin, et je suis arrivé à Paris le 27 du même mois.

Par mes soins, j'oblige M. de Barillon à convenir de s'en rapporter à M. le chancelier pour terminer toutes les affaires de la famille, sans cela il n'y auroit eu rien à faire.

Grande mortalité dans mon diocèse par le pourpre et la dysenterie dans les mois de septembre, octobre et novembre. Mort de M. le curé de Luçon en septembre. Plusieurs chanoines, avec grand zèle et charité, visitent les malades et leur administrent les sacrements. Par la grâce de Dieu, pas un n'a été malade.

Mort de trente-six prêtres dans une année, dont il y avoit vingt-un curés; plusieurs sont morts en assistant les malades de leurs paroisses.

Attaque de la colique néfrétique à Paris, à la Toussaint, fort longue et douloureuse. Je la dois regarder comme une grâce pour me punir de toutes mes fautes.

Point de revue; foibles résolutions de mieux faire. Aumônes, 5,240 liv.; pour le clocher, 800 liv.

1687. — Au commencement de cette année, Dieu m'empêche

par sa grâce de faire certaines démarches qui auroient été cause apparemment d'une translation. Je fis une retraite de quelques jours à l'Institution, pour demander à Dieu de ne rien faire contre sa volonté, à Pâques et à la Pentecôte.

Entretien avec le père de la Chaise par deux fois ; je lui expliquai mes véritables sentiments sur la translation. Dieu me soutint dans ces occasions.

Dieu m'a fait la grâce de terminer tous nos différends et partages le 30 mai. Cela met la paix dans la famille, qui est une grâce toute particulière. Cela s'est fait avec une grande tranquillité.

Voyage de quelques jours à la Trappe. Je regarde comme une grâce particulière l'amitié que ce saint abbé a pour moi ; j'ai grande confiance en ses prières. Son exemple m'est utile.

Départ de Paris le 8 juillet pour aller aux eaux de Vaats. Il ne m'arrive aucun accident dans ce voyage fort long. Je reçois quelque soulagement en prenant les eaux.

Voyage à Grenoble. J'ai demeuré huit jours auprès de ce saint cardinal ; ç'a été pour moi une consolation et joye particulière ; je regarde encore comme une grâce singulière la liaison que je conserve avec lui. Son exemple m'a beaucoup profité.

Retour dans mon diocèse le 30 octobre. Dieu m'a fait la grâce d'y arriver heureusement et de me délivrer d'une partie de mes peines.

Visite de la plupart des curés et prêtres. J'apprends des nouvelles de grands désordres. Dieu m'a fait la grâce de remédier à quelques-uns.

Continuation de la mortalité dans les prêtres jusqu'à mon arrivée. Il en est mort vingt-quatre dans cette année, quinze curés ; plusieurs en assistant les malades.

Attaque de la néphrétique à la fin de décembre ; grandes douleurs. Aumônes, 1,730 liv. ; pour le clocher, 800 liv.

1688. — J'ai eu au commencement de cette année une attaque fort violente de la néphrétique et une autre dans le mois d'août. Je dois regarder comme une grâce particulière de Dieu sur moi de ce qu'il me donne de temps en temps des occasions de souffrir, et que ces maux qu'il m'envoie servent à me détacher du monde, à me faire songer à la mort. Je le prie de tout mon cœur de me faire

la grâce de profiter de tous ces avertissements qu'il me donne. Dieu m'a fait la grâce de découvrir beaucoup de désordres dans le diocèse et de remédier à quelques-uns en chassant plusieurs prêtres déréglés, et m'inspirer les désirs d'employer les remèdes nécessaires pour cela, synodes, visites, informations, avertissements, etc.

Visites de M. de Pom..., M. de Nant..., M. Dormesson ; elles ont été très-utiles pour mon diocèse.

Plusieurs visites des conférences dans les mois de mai, juin, septembre et octobre ; elles ont été utiles aux prêtres et aux nouveaux convertis par les instructions que leur a données M. des Mahis.

Aumônes, 2,130 liv. ; pour le clocher, 800 liv.

1689. — Voyage dans le mois de janvier à Poitiers, où étoient les Grands-Jours, utile à mon diocèse pour plusieurs affaires. Le retour d'Angleterre de M. de Barillon fait qu'on me presse d'y venir. J'ai différé jusqu'à la fin de l'année à cause des besoins de mon diocèse et de l'état des affaires.

Visite de plusieurs conférences pendant les mois de mai et juin, et particulièrement des paroisses des nouveaux convertis ; elles leur ont été utiles.

Synode pour le 6 juillet avec succès. Continuation des conférences pendant les mois d'août et de septembre ; elles ont été utiles pour me faire connoître plusieurs désordres auxquels on a tâché de remédier.

Attaque de néphrétique assés longue et rude dans le mois de septembre ; je la dois regarder comme une grâce.

Départ de Luçon le 23 octobre, arrivée à Paris le 5 novembre, pour y voir mon frère absent depuis dix-huit ans.

Aumônes, 1,560 liv. ; pour le clocher, 800 liv.

J'ai obtenu une diminution de 3,000 liv. sur la taxe de Luçon, ce qui a fait beaucoup de bien à une paroisse qui étoit ruinée. Le passage de M. le maréchal de Lorge y a été utile en détournant celui des troupes.

1690. — Dieu détourne les vues qu'on pouvoit avoir sur moi à l'occasion epis. forn. et carn.

Dans le mois de mars, j'obtiens la permission de voir à la Bastille quatre de mes diocésains nouvellement convertis qui étoient

prisonniers ; ils en furent fort consolés, et assurance d'être délivrés à la fin de l'année. Cela fut fait au mois de novembre. J'espère que cela produira de bons effets dans les esprits des nouveaux convertis ; M. de Chaligny seul en a profité.

Arrivée à Luçon le 11 mars, le voyage ayant été fort heureux.

J'ai commencé les visites des conférences au mois de juillet ; je les ai achevées au mois d'octobre. Cela a fait du bien. J'ai connu et remédié à plusieurs désordres.

J'ai obligé plusieurs curés déréglés à se retirer.

Les visites de trois de mes neveux.

Aumônes, 1,800 liv. ; pour le clocher, 800 liv.

1691. — Le 3 janvier, le feu prit à ma maison ; mais par une protection de Dieu particulière, on s'en aperçut de bonne heure et le dommage ne fut pas grand ; si on avoit encore été un quart-d'heure sans y remédier, ou que le feu eût pris la nuit, toute ma maison et l'église auroient brûlé.

Le 24 avril, je fus obligé, à cause de l'extrémité de la maladie de M. de Barillon, mon frère, d'aller à Paris, où j'arrivai le 5 mai. Je demeurai quasi toujours auprès de lui jusques à sa mort.

Il mourut le 23 juillet, après une maladie de six mois fort douloureuse, qu'il souffrit avec beaucoup de patience. Il reçut plusieurs fois les sacrements dans sa maladie, et il mourut avec de très-saintes dispositions qui donnent grand sujet d'espérer que Dieu lui aura fait miséricorde.

Je fis au mois de septembre un voyage à la Trappe ; j'y fus fort édifié de la sainteté de l'abbé et de ses religieux. J'espère que leurs prières me seront utiles.

Le mariage de ma nièce de Barillon avec M. le procureur-général le 30 septembre. J'espère qu'il sera utile à toute la famille. C'est un bien honnête homme et qui a de la piété.

Je suis parti de Paris le 15 novembre pour m'en retourner dans mon diocèse, et j'y suis arrivé le 29 du même mois.

La mort de M<sup>lle</sup> de Sainte-Mesme le 20 décembre, et de M. le comte de Torcy le 28 du même mois. Ils sont morts avec des dispositions qui ne permettent pas de douter de leur bonheur : c'est la plus solide consolation.

J'ai obligé plusieurs curés et prêtres déréglés à se retirer de mon diocèse.

J'ai eu pendant cette année cinq ou six attaques de néphrétique, dont quelques-unes ont été assez violentes. Je les dois regarder comme des grâces que Dieu me fait pour me détacher du monde et pour me préparer à la mort.

Aumônes, 1,600 liv.; pour le clocher, 800 liv.

1692. — J'ai recommencé les visites du diocèse au mois d'août, je les ai continuées à différentes reprises jusques au mois de novembre. J'en ai visité cinquante-deux avec succès; Dieu y a répandu plusieurs bénédictions.

Le 18 juin, le synode a été tenu et quelques ordonnances faites avec succès. Tous les curés approuvèrent le dessein des retraites. Il y a longtemps que j'avois dessein de les faire, mais j'en ai été détourné par différentes raisons. Dieu m'a fait la grâce de lever tous les obstacles qui s'y sont formés.

Elles ont commencé le 27 août jusques au 5 septembre, et le 9 septembre jusqu'au 19 du même mois. Elles se sont faites avec beaucoup d'assiduité et de ferveur de la part des curés qui y ont assisté presque tous, n'ayant que ceux qui étoient malades qui ne s'y sont pas trouvés; ils ont presque tous fait des confessions générales; ils m'ont paru, quand je leur ai parlé, dans de très-bonnes dispositions et dans la résolution de faire encore mieux leur devoir. Ils ont paru tous être contents et s'en sont loués publiquement. Enfin, le succès a passé mes espérances.

Dieu m'a fait la grâce de faire les deux retraites avec les curés quoique j'eusse eu dans le mois d'août une attaque de néphrétique assés rude.

J'ai toujours espéré que Dieu me feroit la grâce d'être présent aux retraites.

J'y ai fait une confession générale de toute ma vie avec des sentiments de douleur et de confusion de tous mes péchés. Dieu m'a fait la grâce de prendre la résolution de mieux remplir mes devoirs, d'être plus assidu à la prière, à l'oraison, à la lecture de l'Écriture Sainte, à la pratique des vertus opposées à mes défauts, patience, charité, humilité,



J'eus le 17 septembre une attaque qui m'a fait craindre d'avoir la pierre, Dieu m'en délivra par une grâce particulière pour achever la retraite, je ne le scaurois assés remercier de toutes les grâces qu'il m'a faites pendant ces retraites.

Mes neveux de Barillon, le chevalier de Chastellux, M. Amelot et sa femme me sont venus voir et y ont demeuré plus d'un mois; j'ai sujet de remercier Dieu des bons sentiments qu'il donne à mon neveu de Barillon.

J'ai obtenu que Luçon fût déchargé plutôt que les autres lieux du logement de l'arrière-ban, et j'ai empêché qu'il ne lui ait été trop à charge par le moyen de M. le maréchal d'Estrées et de M. de Tessé.

Dieu m'a fait la grâce cette année de faire sortir plusieurs prêtres peu utiles au diocèse et de m'en envoyer plusieurs que j'ai lieu d'espérer qu'ils y feront mieux leur devoir; quelques curés peu réglés se sont retirés. — Aumônes 2,500 liv.; pour le clocher, 800 liv.

1693. — J'ai continué les visites des paroisses du diocèse, à plusieurs reprises depuis le mois d'avril jusques au mois de novembre. J'en ai visité quatre-vingt. Dieu y a répandu ses bénédictions et m'a préservé de plusieurs accidents et maladies au mois de novembre.

Le synode tenu le 3 juin, publication des ordonnances et du nouveau prosne, les curés en ont paru contents.

Dieu me fait la grâce pendant cette année de remédier à plusieurs désordres, d'obliger plusieurs curés à renvoyer leurs nièces et servantes qui n'avoient pas l'âge. Il n'en reste quasi point dans le diocèse.

Plusieurs curés incapables se sont retirés, on a tâché de bien remplir leurs places.

Mort de M<sup>sr</sup> l'évêque de La Rochelle, le 22 novembre et de M. d'Ancognée, le 1<sup>er</sup> décembre. — Aumônes, 3,740 liv.

1694. — J'ai continué les visites des paroisses du diocèse pendant les mois de mai, d'août, septembre, octobre et novembre, je les ai achevées le 17 novembre. J'ai visité pendant cette année quatre-vingt-dix-huit paroisses. Dieu y a répandu ses bénédictions, et j'ai remédié à plusieurs désordres, les églises et les peuples paroissent en meilleur état que dans les précédentes visites. Il est juste d'en re-

mercier Dieu et de m'avoir donné les forces et la santé de les faire.

Le synode le 7 juillet, les curés soigneux d'y assister, il s'est passé avec succès.

Le 11 août, la mort de M. Louis; c'est une perte pour moi et pour le diocèse auquel il avoit rendu de grands services par la publication des résultats des conférences. J'espère que Dieu nous fera la grâce de trouver quelque personne capable de travailler à la continuation.

Mort de M<sup>me</sup> de Barillon le 16 octobre et de M<sup>me</sup> de Torcy le 18 avec des dispositions très-chrétiennes qui font espérer que Dieu leur aura fait miséricorde.

Dieu m'a fait la grâce de renvoyer du diocèse plusieurs curés et prêtres peu réglés avec assés de facilité et d'en mettre de meilleurs en leur place. Aumônes 5,222 liv.

1695. — Je suis parti de Luçon le 17 janvier pour aller à Paris travailler aux affaires de la famille, j'y suis arrivé le 29 par un très-vilain temps en bonne santé.

J'ai terminé pendant que j'ai été à Paris plusieurs affaires importantes pour mon diocèse, l'abonnement pour les amortissements qui a sauvé plus de 1,000 liv. à mon diocèse, le jugement de l'affaire du curé de la Jonchère, de Saint-Jacques de Montaigu, du chapitre contre M. de Champagné; j'ai fait retirer le prieur de l'abbaye de Noirmoutier.

On a songé à moi pour l'archevêché de Paris, j'en ai été averti de plusieurs endroits.

J'ai travaillé pendant plusieurs mois à terminer les affaires de la famille, j'y ai employé trop de temps, il me semble que j'y ai fait ce que je devois. Dieu n'a pas voulu me donner cette consolation, je l'en remercie, j'avois besoin d'être humilié de la trop grande tendresse que j'ai pour ma famille, je regarde cela comme une grâce.

Je suis reparti de Paris le 13 octobre et je suis arrivé heureusement à Luçon le 27 du même mois.

Dieu m'a fait la grâce de changer pendant cette année les curés de Saint-Hilaire-le-Vouf, Saint-Cyr, Anglé et de mettre de bons pasteurs en leur place.

Mort de M. le comte de Chastellux le 8 juillet, mon beau-frère,

dans des dispositions très-chrétiennes, après avoir passé trente ans dans une vie de retraite, de prières et remplie de bonnes œuvres. Il y a tout lieu de croire que Dieu lui a fait miséricorde.

Aumônes, 2,200 liv.

1696. — J'ai eu dans les mois de février, mars et d'avril plusieurs attaques longues et fâcheuses de la colique néphrétique même avec des marques de la pierre, mais Dieu m'en a délivré d'une manière extraordinaire.

Trois sœurs de charité établies dans l'hôpital des Sables et entretenues par le Roi.

J'ai commencé la quatrième visite générale pendant les mois de may, d'août, septembre et novembre et j'ai visité pendant cette année soixante paroisses, j'ai trouvé beaucoup de bons pasteurs appliqués à leurs devoirs, faisant très-exactement les prédications, plusieurs paroisses en meilleur état, les églises mieux réparées. Il est bien juste d'en remercier Dieu.

Établissement d'un hôpital général à Montaigu.

Le synode tenu le 4 juillet, les curés y ont assisté exactement, point d'absents sans raisons.

Bombardement des Sables et de la Chaume le 18 et le 19 juillet. Dieu par une protection particulière empêcha la ruine de ces paroisses et conserva les églises, le dommage n'a pas été si grand qu'il y avoit lieu de craindre. Dieu m'a fait la grâce de faire tout ce qui dépendoit de moi pour les faire soulager.

Le 22 août la voûte de ma cuisine tomba et emporta les planchers de la grande chambre et de la salle, par un grand bonheur personne ne fut enseveli sous ses ruines parce qu'il y avoit quelques jours que j'étois parti pour mes visites.

Dieu m'a fait la grâce d'obliger à se retirer deux ou trois curés scandaleux et de faire rendre un dernier jugement contre celui de la Jonchère, après sept ans de procédures, cet exemple sera utile au diocèse. — Aumônes, 4,100 liv.

1697. — J'ai porté le chapitre et les communautés de Luçon de faire une contribution gratuite pour décharger les habitants d'une partie de la taxe pour le bois et charbon, la contribution a été de près de 800 liv., dont j'ai donné 200 liv.

J'ai continué les visites des paroisses du diocèse pendant les mois d'avril, may, juillet et octobre à plusieurs reprises, j'en ai visité pendant cette année cinquante-six. J'ai trouvé la plupart des curés très-exacts à prêcher et à remplir leurs devoirs et les peuples dans la meilleure disposition, y paroissant plus de dévotion, moins de désordre et approchant plus souvent des sacrements.

J'ai fini plusieurs affaires dans le monastère des Sables, où ma présence étoit nécessaire.

Deuxième retraite générale des curés. La première a commencé le 28 août, la deuxième le 9 septembre jusqu'au 19 septembre. Ces deux retraites se sont faites avec piété, ferveur et assiduité de la part des curés, très-peu hors les malades s'en sont excusés. Ils m'ont paru être dans de très-bonnes dispositions et de travailler à mieux faire leur devoir. Presque tous ont fait des revues, depuis la dernière retraite, j'ai sujet d'espérer que Dieu y donnera sa bénédiction.

Quelques curés dont je n'étois pas satisfait, m'ont promis de se retirer et de quitter leurs cures. Tous ont paru contents. Dieu m'a fait la grâce de faire les deux retraites avec les curés. On leur a fait des instructions très-fortes et très-utiles, dont plusieurs ont été touchés.

J'y ai fait une revue depuis ma dernière confession générale en 1692 avec beaucoup de confusion de la continuation de mes péchés et de n'avoir pas pratiqué avec plus de soin et d'exactitude les résolutions que j'avois prises dans la dernière retraite. Résolution de mieux faire à l'avenir.

J'ai appris qu'on avoit songé à moi pour me placer à Bordeaux ; mais Dieu, par une faveur particulière pour moi, ne l'a pas permis. Le fardeau étoit trop grand, je dois l'en remercier ; il a détourné ce choix par des moyens auxquels je ne devois pas m'attendre.

Aumônes, 3,326 liv.

1698. — J'ai commencé à ressentir les douleurs de la pierre dans la fin du mois de janvier, et j'en ai été entièrement assuré au commencement du mois de may. Je dois regarder ce mal comme une marque de la bonté de Dieu sur moi, qui veut me donner par les souffrances qui sont les suites inséparables de ce mal, un moyen de faire pénitence de mes péchés, n'ayant pas asse

de force sur moi pour me l'imposer telle qu'elle seroit nécessaire, à cause de la multitude de mes péchés. Je prie Dieu de me faire la grâce de porter cette maladie avec la patience et la soumission nécessaires aux ordres de sa volonté.

J'ai appris qu'on avoit encore songé à moi à Pâques pour l'archevêché de Bordeaux. Dieu n'a pas permis que cela eût de suites ; je l'en remercie de tout mon cœur. L'état dans lequel j'étois et mon incapacité pour un fardeau aussi grand, m'auroit obligé de le refuser.

Dieu m'a fait la grâce, nonobstant mon mal, de faire toutes les fonctions nécessaires à mon diocèse, jusques au temps de mon départ pour Paris.

Visite de M<sup>sr</sup> l'évêque de Nantes, qui me témoigne présentement beaucoup de confiance et être revenu de l'éloignement qu'il avoit de moi. M<sup>sr</sup> l'évêque de la Rochelle commence aussi à revenir. J'en dois remercier Dieu, parce que leur éloignement de moi pouvoit produire de mauvais effets dans mon diocèse, quoique je ne crusse pas y avoir contribué.

J'ai pris la résolution de venir à Paris consulter mon mal, et voir si je devois me déterminer à la dernière opération. J'ai tâché, avant de partir, de mettre les affaires du diocèse dans le meilleur état qu'il m'a été possible ; je prie Dieu d'en prendre soin pendant mon absence et d'y empêcher les désordres.

Je suis parti le 13 septembre et je suis arrivé à Paris le 27 du même mois. J'ai été assez incommodé de la fatigue du voyage et j'ai souffert pendant vingt-cinq jours d'assez grandes douleurs.

J'ai fait ce que j'ai pu pour porter ceux qui avoient part à la déclaration touchant les nouveaux convertis à joindre la sévérité à la douceur, la croyant plus nécessaire pour leur conversion ; on n'y a pas eu d'égard.

Dieu m'a fait la grâce pendant cette année d'être plus exact à la lecture de l'Écriture Sainte et des livres de piété, de faire plus de réflexions sur moi pour tâcher de me disposer à me soumettre à la volonté de Dieu sur moi. — Aumônes, 3,600 liv.

# CHRONIQUE.

---

**SONNAIRE.** — I. Cambronne a-t-il dit le *mot* ou bien a-t-il prononcé la *phrase*? *That is the question.* — Encore les *Misérables* ! — Un journaliste célèbre.... il y a quarante-cinq ans. — II. M. Sainte-Beuve et l'*Eloge* de Chateaubriand. — S'il est vrai que M. Edmond Dupré ait *injurie l'univers*? — Une statue et un buste. — Le rêve du chroniqueur.

## I.

Je montrais l'autre jour les curiosités de la ville de Nantes à un Parisien de mes amis qui se rendait au Croisic, pour y prendre les bains de mer. Arrivés sur le cours Henri IV, nous nous arrêtàmes devant la statue du général Cambronne. Mon ami lut l'inscription qui décore le piédestal : *La garde meurt et ne se rend pas !* — « Eh ! eh ! me dit-il, je vois que vous avez préféré, vous autres Nantais, la phrase consacrée au *mot* que M. Victor Hugo, dans son récit de la bataille de Waterloo, a placé dans la bouche du général.... Il est certain que la phrase est plus monumentale que le *mot*, mais le *mot* ne serait-il pas plus historique que la phrase ? »

Telle est la question que je voudrais traiter rapidement dans cette chronique, à laquelle je donnerais volontiers pour épigraphe le vers de Voltaire :

Glissez, mortels, n'appuyez pas.

Je réclame d'avance votre indulgence, ami lecteur. Le terrain sur lequel je m'aventure aujourd'hui est en effet un terrain que l'on évite d'ordinaire et sur lequel on n'aime pas en général à mettre le pied.

Je suis arrêté tout d'abord par une première difficulté. Une question bien posée est, dit-on, à moitié résolue. Je n'en disconviens pas ; mais ici comment poser la question ? Comment en faire connaître les termes ? L'un de ces termes, la *phrase*, est bien connue et je l'ai citée plus haut ; mais l'autre terme, le *mot*, comment le prononcer ? Comment l'écrire ? Le papier souffre tout, assure un vieux proverbe, oui, tout.... excepté justement le mot dont il s'agit. Cependant, puisque M. Victor Hugo, usant des privilèges du génie, n'a pas reculé devant le mot et l'a écrit en toutes lettres, je vous engage à l'aller chercher là où il l'a déposé, au bas de la page 170 du tome III<sup>e</sup> de ses *Misérables*.

Je suppose donc que vous avez fait consciencieusement cette recherche et qu'elle a été couronnée de succès ; vous connaissez maintenant à merveille les deux termes de la question : comment doit-elle être résolue ?

Le plus récent historien de la campagne de 1815, M. Edgar Quinet, nous offre une solution assurément fort commode et très-conciliante : il s'agit tout simplement de reconnaître, 1<sup>o</sup> que Cambronne a prononcé la phrase : *La garde meurt et ne se rend pas!* 2<sup>o</sup> qu'il ne l'a pas prononcée. Voici de quelle manière M. Quinet, dans son livre d'ailleurs si complet et si éloquent, présente cette solution qui, pour vouloir satisfaire tout le monde, pourrait bien ne satisfaire personne : « A la fin, il ne resta plus qu'un seul carré, le colonel Halkett, à la tête des Hanovriens, l'enveloppe sur trois faces; il crie entre chaque décharge : « Rendez-vous! » Une voix répond : « La garde meurt et ne se rend pas! » C'était la voix de Cambronne. » — Tel est le récit de M. Quinet, il est aussi clair et aussi affirmatif que possible : mais il est accompagné d'une toute petite note dans laquelle l'auteur fait observer que Cambronne n'a point prononcé précisément la fameuse phrase, mais qu'« il ne serait plus possible de revenir à la vérité nue sans paraître l'altérer. » Timidité singulière, il faut l'avouer, chez l'historien de *la Campagne de 1815*, mais qui s'explique de la part du poète, ami des légendes, à qui nous devons *Ahasvérus*, *Prométhée* et *Merlin l'enchanteur*.

Mettant de côté ce bizarre système qui altère sciemment la vérité, afin de ne pas paraître l'altérer, M. Alfred Nettement, au tome II de sa belle *Histoire de la Restauration*, parle ainsi de l'héroïsme du dernier carré de la garde et de son chef : « Le deuxième bataillon du troisième régiment de la garde, après avoir soutenu avec une constance héroïque la mitraille de l'artillerie et plusieurs charges d'une nombreuse cavalerie qui l'assaille sur tous ses côtés, meurt tout entier au champ d'honneur, pour protéger la retraite de l'armée. Le mot prêté à Cambronne : « La garde meurt et ne se rend pas, » n'a point été dit; mais l'action est supérieure aux paroles, ces héroïques soldats, entourés de monceaux de cadavres tombés sous leurs halles et leurs bayonnettes, sont tous morts pour ne pas se rendre. »

Voilà la vérité. Admirez ces braves qui sont tous tombés morts ou mourants au pied de leur drapeau; laissons dans l'ombre, s'il a été prononcé, un mot (celui des *Misérables*), qui, chacun le sent, n'est pas de ceux auxquels s'arrête l'histoire; mais ne nous attachons pas non plus, dans la crainte de paraître altérer la vérité, à une phrase sonore, brillante, qui fait bien dans un récit, mais qui n'est pas vraie.

Elle n'est pas vraie, et sur ce point la démonstration est facile. Cambronne, après s'être battu comme un lion, après avoir refusé de se rendre, criblé de coups et de blessures, renversé par un éclat d'obus à la tête, sans voix et presque sans vie, était tombé aux mains des Anglais. Rappelé à l'existence et bientôt rendu à sa patrie, il a survécu près de vingt-huit ans à la journée du 18 juin 1815; il est mort à Nantes le 29 janvier 1842. Aussi simple dans la vie privée qu'héroïque sur le

champ de bataille, il était facilement abordable et nous l'avons tous connu. Homme de tête et de cœur, ce n'était rien moins qu'un bel esprit et les phrases académiques dans le goût de celle : « *La garde meurt et ne se rend pas* , » n'étaient point du tout son fait. Quoique poli et bien élevé, il ne laissait pas que d'avoir l'expression vive et de parler quelquefois avec la franchise

D'un soldat qui sait mal farder.... la vérité.

Aussi, qu'il n'ait pas lâché le fameux *mot*, que M. Victor Hugo lui attribue, je n'y voudrais pas mettre la main et je n'en voudrais pas répondre. Ce qui est certain, ce qui est incontestable, c'est que le général Cambronne s'est toujours défendu d'avoir prononcé la phrase : *La garde meurt et ne se rend pas !* Il s'emportait même, quelquefois avec violence, lui le plus doux et le meilleur des hommes, contre ceux qui voulaient à toute force, et malgré lui, lui faire déclarer qu'il avait dit ce qu'il n'avait pas dit ! — La question est donc vidée ; elle est jugée en dernier ressort par l'autorité la plus compétente et la plus irrécusable, celle de Cambronne lui-même.

Poussés par le plus respectable des sentiments, les enfants du général Michel, tué à Waterloo, ont revendiqué pour leur père l'honneur d'avoir prononcé la phrase dont Cambronne repoussait si énergiquement la paternité. Mais quelles preuves fournissent-ils à l'appui de leur prétention ? Une seule, bien fragile on va le voir, quoiqu'elle repose sur une pierre. Le général Bertrand a écrit sur un fragment de pierre détaché du tombeau de l'Empereur à Saint-Hélène : « A la veuve du général Michel, tué à Waterloo, où il répondit aux sommations de l'ennemi par ces paroles sublimes : *La garde meurt et ne se rend pas !* » Mais outre que le général Bertrand ne se trouvait pas à la Haie-Sainte, lorsque l'artillerie anglaise foudroyait la garde, son témoignage tombe devant un simple rapprochement, devant un fait aujourd'hui démontré. Or, rien n'est aussi brutal qu'un fait : les pierres elles-mêmes n'y peuvent rien. Voici le fait qui réduit en poussière la pierre, je veux dire l'argumentation de MM. Michel fils.

La bataille était finie, elle était perdue ; la poursuite était commencée et la déroute, hélas ! Seul, un carré de la garde résistait encore, s'arrêtant par intervalles, croisant le fer, et se dégageant par un feu à bout portant des masses ennemies qui le pressaient. C'est à ce moment, — il était neuf heures du soir, — que les officiers anglais, émus d'admiration crièrent : Rendez-vous ! rendez-vous ! C'est à ce moment que, de l'aveu de tous, la phrase : *La garde meurt et ne se rend pas !* aurait été prononcée, — si elle l'avait été.

Or, à ce moment-là même, le général Michel était mort depuis plus d'une heure, sur un autre point, il avait été tué à sept heures du soir, dès le



début de la première attaque de la garde, aux côtés du maréchal Ney. — Ainsi donc, il y a là un *alibi* sans réplique, aussi glorieux pour la mémoire du général Michel que concluant contre la prétention de ses enfants. En présence de ce fait, que devient la pierre de Sainte-Hélène? Ne trouvez-vous pas qu'elle pèse d'un poids bien faible dans la balance et ne saurait la faire pencher du côté des enfants du général Michel? Qu'importe après tout? leur père est tombé au premier rang, à la tête des plus braves, avant que la bataille ne fût perdue et la déroute commencée. Qu'est-ce que la plus belle parole du monde pourrait ajouter à la gloire d'une telle mort?

Mais alors, me direz-vous, ami lecteur, si la phrase en litige n'est pas du général Cambronne et si elle est encore moins du général Michel, de qui donc est-elle? Eh! mon Dieu! elle est tout simplement d'un journaliste fort connu en 1815, de Rougemont, qui écrivit le 22 juin, alors que l'on n'avait encore que des nouvelles très-confuses de la bataille, un récit de sa façon, publié le lendemain 23, dans le *Journal général de France*. Rougemont, homme d'esprit, dont la spécialité était de faire des mots, en avait placé un, merveilleusement réussi, dans la bouche de Cambronne : le mot de Rougemont a fait le tour du monde.

Aujourd'hui, — et c'est là la conclusion morale que je voudrais tirer de ce petit épisode, — aujourd'hui, tandis que l'oubli a recouvert les noms de Michel, de Mallet, de Donzelot et de tant d'autres, tombés comme eux le 18 juin 1815, le nom de Cambronne est connu de tous, même des enfants; c'est un héros légendaire, un des capitaines les plus fameux de l'épopée impériale! Et toute cette célébrité, toute cette gloire, il la doit, il faut bien le reconnaître et le dire, à des paroles qu'il n'a pas prononcées, à une phrase trouvée par un feuilletoniste dans le bureau d'un journal! — Je me hâte d'ajouter que le général Cambronne, — qui devint sous la Restauration le vicomte Cambronne, — s'est montré, par sa rare modestie, par la délicatesse et l'élévation de ses sentiments, vraiment digne de la gloire qui s'est attachée à son nom : il est demeuré jusqu'à son dernier jour le type de l'homme d'honneur. Combien, parmi ceux que couronne la gloire, cette déesse souvent aveugle, qui ne pourraient prétendre à ce titre, cependant le premier de tous, au titre d'homme d'honneur!

## II.

*Sed paulo minora canamus.....* Si M. Sainte-Beuve qui lit quelquefois la *Revue de Bretagne et de Vendée* et qui la cite, jette les yeux sur cette chronique, il m'adressera peut-être, comme à M. de Pontmartin, le reproche de ne pas savoir scander les vers latins : il reprochait bien l'autre jour <sup>1</sup> à notre collaborateur et ami, M. Edmond Dupré, d'*injurier*

<sup>1</sup> Voir le *Constitutionnel* du 28 Juillet 1862.

*tout l'univers!* En l'absence de M. Edmond Dupré qui prend en ce moment les eaux dans une petite ville d'Allemagne, où ne pénètre pas le *Constitutionnel*, je voudrais essayer de répondre, en son nom et au nom de la *Revue*, à la singulière accusation de M. Sainte-Beuve.

Le 23 juin dernier, le *Constitutionnel* annonçait à ses lecteurs que M. Sainte-Beuve, en vertu d'un traité passé entre lui et la direction, allait prendre un congé d'un mois, pendant lequel les *Causeries du lundi* seraient forcément suspendues. Presqu'au même moment, l'affiche de l'Opéra-Comique annonçait que M. Montaubry, prenant le congé de six semaines qui lui était assuré par son traité, les représentations de la pièce en vogue, *Lalla Rouck*, seraient suspendues momentanément.

Certes, les droits de M. Sainte-Beuve à prendre un peu de repos ne sont pas moins incontestables que ceux du premier ténor de l'Opéra-Comique. Depuis le 7 octobre 1861, jour de la reprise de ses *Causeries*, jusqu'au 23 juin 1862, il n'a pas manqué un seul *lundi* de paraître devant le public du *Constitutionnel* avec une exactitude admirable. Signalons rapidement quelques-uns des épisodes les plus marquants de cette laborieuse campagne.

Dès le 7 octobre 1861, il prit à partie M. Victor de Laprade, poète comme lui, académicien comme lui et comme lui professeur de littérature : *voilà les ressemblances*, comme dit la chanson. Seulement, M. de Laprade est un poète aux inspirations élevées, dont les vers ont de l'écho dans tous les cœurs généreux, un académicien aimé de ses confrères, un professeur applaudi de son auditoire : *voilà les différences*. Aujourd'hui et depuis l'article de M. Sainte-Beuve, il existe entre lui et le poète des *Symphonies* une ressemblance de plus : M. Victor de Laprade a été obligé, comme l'auteur des *Causeries du lundi*, de renoncer à sa chaire de professeur ; mais ce n'est pas précisément pour le même motif.

Après M. de Laprade est venu le tour de M. Cuvillier-Fleury, à qui M. Sainte-Beuve reproche de tout voir par la lucarne de l'orléanisme, comme si lui-même n'avait pas regardé un peu par cette lucarne, — avant le 24 février 1848.

Dois-je continuer le dénombrement des victimes de M. Sainte-Beuve ? Dois-je parler des critiques qu'il a dirigées contre M. Cousin, M. Albert de Broglie, M. de Carné, Louis-Philippe,

Et d'autres que je sais et d'autres que j'oublie ?

Cela m'entraînerait trop loin. Comment en effet ne pas rappeler, lorsqu'il demande que l'on entoure M. Cousin de *garde-fous*, que c'est M. Cousin qui en 1840 a nommé M. Sainte-Beuve conservateur de la bibliothèque mazarine ?

Lorsqu'il refuse à Louis-Philippe d'avoir eu une forte tête et lui accorde tout au plus d'avoir eu une bonne *caboché*, comment ne pas rappeler au

spirituel académicien qu'en 1847 il écrivait dans le *Journal des Débats*, absolument comme M. Guvillier-Fleury ?

M. Sainte-Beuve a couronné sa campagne de 1861-62 par deux articles sur Bossuet. Selon l'auteur de *Port-Royal*, l'auteur de l'*Histoire universelle* n'est pas un historien ; selon l'auteur de *Volupté*, l'auteur de la *Connaissance de Dieu et de soi-même* n'est pas un philosophe, Bossuet n'est pas autre chose qu'un orateur : il avait une belle sonnerie et voilà tout. Il n'avait ni esprit ni caractère ; « il était pliant et un peu faible devant les puissances. » Quel malheur que Bossuet n'ait pas vécu de nos jours et qu'il ne lui ait pas été donné d'apprendre la fermeté à l'école du *Constitutionnel* !

Franchement, lorsque je vois le poète des *Pensées d'aout*, le chantré de *Monsieur Jean* parler ainsi de Bossuet, entourer ce grand homme de ses petites phrases et décocher sur le géant ses petites pointes, il m'est impossible de ne pas sourire et de ne pas songer aux Lilliputiens essayant d'enchaîner Gulliver avec leurs petits brins de fil et s'efforçant de le piquer avec leurs flèches imperceptibles.

Cette tentative contre Bossuet, — tentative dont je ne conteste point la hardiesse, — a été suivie, peu de temps après, par un portrait à la plume de S. A. I. la princesse Mathilde, tracé par M. Sainte-Beuve pour une publication illustrée. En voici le début :

« Elle a le front haut et fier, fait pour le diadème ; les cheveux d'un blond cendré relevés en arrière découvrent de côté des tempes larges et pures, et se rassemblent, se renouent en masse ondoyante sur un cou plein et élégant. Les traits du visage nettement et hardiment dessinés ne laissent rien d'indécis. Un ou deux grains jetés comme au hasard montrent que la nature n'a pas voulu pourtant que cette pureté classique de lignes se pût confondre avec aucune autre. L'œil bien encadré, plus fin que grand, d'un brun clair, brille de l'affection ou de la pensée du moment, et n'est pas de ceux qui sauraient la feindre ni la voiler ; le regard est vif et perçant ; il va par moment au-devant de vous, mais plutôt pour vous pénétrer de sa propre pensée que pour sonder la vôtre. La physionomie entière exprime noblesse, dignité, et dès qu'elle s'anime, la grâce unie à la force, la joie qui naît d'une nature saine, la franchise et la bonté, parfois aussi le feu et l'ardeur. La joue, dans une juste colère, est capable de flamme. Cette tête si bien assise, si dignement portée, se détache d'un buste éblouissant et magnifique, — se rattache à des épaules d'un blanc mat, dignes du marbre. Les mains les plus belles du monde, sont tout simplement celles de la famille : c'est un des signes remarquables chez les Bonaparte que cette finesse de la main. La taille moyenne paraît grande, parce qu'elle est souple et proportionnée ; la démarche révèle la race : on y sent je ne sais quoi de souverain et la femme en pleine possession de la vie. »

Vous vous rappelez peut-être, ami lecteur, le portrait du prince Napoléon tracé, il y a un an, par la main un peu lourde de M. Edmond About. Que M. About retourne à l'école ; qu'il étudie sous toutes ses faces le portrait que M. Sainte-Beuve vient d'esquisser de sa main la plus légère,

et l'auteur de *Gaëtana* reconnaîtra qu'il n'est encore qu'un élève et qu'il a bien du chemin à faire avant de passer au rang des maîtres.

Je suis, on le voit, fort éloigné de méconnaître le rare talent que M. Sainte-Beuve a déployé dans cette photographie en pied de S. A. I. la princesse Mathilde, mais je me demande si cette étude, « d'une vivacité pittoresque, » — pour me servir des expressions mêmes du *Constitutionnel*, — est faite pour désarmer les mauvaises langues et les esprits mal faits qui reprochent quelquefois à M. Sainte-Beuve d'être *pliant et un peu faible devant les puissances!*

Quoi qu'il en soit, après la longue campagne dont je viens de rappeler les principaux épisodes et après les courtes vacances dont elle a été suivie, M. Sainte-Beuve a fait sa rentrée au *Constitutionnel* le lundi 21 juillet dernier. Il a débuté par un article, que dis-je? par deux articles contre Chateaubriand. Quoi! encore! — Mon Dieu! oui. M. Sainte-Beuve espérait bien que ses deux gros volumes sur *Chateaubriand et son groupe littéraire* avaient porté le dernier coup à l'illustre Breton: heureusement, le projectile, bien que fort lourd, n'était cependant pas mortel; ces Bretons, d'ailleurs, ont la tête si dure! M. Sainte-Beuve se flattait d'avoir terrassé le grand écrivain: il ne l'a pas même atteint. Chateaubriand est toujours debout; son nom rayonne encore de tout l'éclat du génie associé à l'honneur, et l'Académie française vient de mettre son *Éloge* au concours. C'est là justement ce qui *veux*, ce qui *dépote* M. Sainte-Beuve (pour parler son propre langage); c'est ce qui lui donne (pour employer encore une expression dont il ne craint pas de se servir à propos de Bossuet lui-même), c'est ce qui lui donne *un pied de nez!* Aussi essaie-t-il de faire entendre à ceux qui se proposeraient de concourir pour l'*Éloge* de Chateaubriand qu'ils devront avoir bien soin de « *supposer en dessous* ce qui est dorénavant acquis et démontré. » Que dites-vous des *suppositions* de M. Sainte-Beuve? L'ingénieur critique en sera pour ses frais d'éloquence et d'habileté. Les concurrents célèbreront dans l'auteur du *Génie du Christianisme*, en même temps que le grand écrivain, l'homme d'honneur resté fidèle à ses principes et à son drapeau. Ils n'auront d'ailleurs, pour remplir cette double tâche, qu'à s'inspirer des articles aussi nombreux qu'enthousiastes consacrés par M. Sainte-Beuve à la gloire de Chateaubriand, — alors que celui-ci vivait encore.

La mise au concours de l'*Éloge* de Chateaubriand n'est pas le seul déboire qu'ait eu à supporter dans ces derniers temps M. Sainte-Beuve: M. de Pontmartin a tracé de lui, dans les *Jeudis de madame Charbonneau*, un portrait que la victime déclare elle-même un des plus malins du volume. Je ne le citerai pas, l'espace me manque et je suis convaincu que tous mes lecteurs connaissent les *Jeudis de madame Charbonneau*. L'irritation de M. Sainte-Beuve contre leur spirituel auteur, qu'il déclare atteint et convaincu de *trissotinisme*, s'étend jusqu'aux amis de M. de Pont-

martin, et c'est en parlant d'eux, en faisant allusion notamment à l'article de M. Edmond Dupré <sup>1</sup> dont il cite même une phrase, qu'il leur reproche *d'injurier tout l'univers!* Je viens de relire l'article de M. Dupré et je ne vois qu'un seul écrivain, — un seul — qui y soit, non pas *injurie*, à Dieu ne plaise! mais discuté; — discuté avec vivacité, je le reconnais, mais avec convenance. Allons, M. Sainte-Beuve, ne vous exposez pas en criant ainsi, pour quelques petites piqures, que l'on injurie l'univers, ne vous exposez pas à vous entendre dire à votre tour que vous êtes atteint et convaincu de *trissotinisme*. Vous avez trop d'esprit, vous êtes trop parisien, pour jouer, vis-à-vis de pauvres écrivains de province tels que nous, le rôle de l'abbé Cotin :

Qui n'aime pas Cotin n'estime pas son Roi,  
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

On pouvait, il y a deux siècles, ne pas aimer Cotin, sans être pour cela un malhonnête homme; on peut aujourd'hui ne pas aimer M. Sainte-Beuve, sans pour cela être coupable *d'injurier l'univers*.

Pour moi, si j'ai le tort de n'aimer guère M. Sainte-Beuve, je ne laisse pas cependant que de faire grand cas de son talent; je sais par cœur plus d'un vers de ses *Consolations*, et je relis souvent avec plaisir quelques-unes de ses *Causeries* littéraires. Aussi, je ne m'opposerais point à ce que l'Académie française, lorsqu'il sera mort, — le plus tard possible, à l'âge de feu M. le duc Pasquier, par exemple, — lui votât un petit buste qui serait placé dans un angle de la salle des séances, à une distance respectueuse de la statue de Chateaubriand.

Sur le piédestal de la statue de l'illustre Breton (puisqu'il me fait un rêve, que M. Sainte-Beuve me permette d'aller jusqu'au bout), on inscrirait ces nobles paroles, tombées un jour de sa plume, — c'était en 1807, — et que le buste de M. Sainte-Beuve pourrait lire du coin de l'œil :

« Il y a des autels, comme celui de l'honneur, qui, bien qu'abandonnés, réclament des sacrifices. Le Dieu n'est pas anéanti, quoique le temple soit désert. Après tout, qu'importent les revers, si notre nom prononcé dans la postérité fait battre un cœur généreux deux mille ans après notre mort! Nous ne doutons pas que du temps de Sertorius les âmes pusillanimes qui prennent leur bassesse pour de la raison, ne trouvaient ridicule qu'un citoyen obscur osât lutter contre la toute-puissance de Sylla. »

Sur le socle du buste de M. Sainte-Beuve, on lirait ces paroles que je lui emprunte à lui-même et qu'il publiait en 1852 :

« Je suis l'esprit le plus brisé et le plus rompu aux métamorphoses. J'ai commencé franchement et crûment par le XVIII<sup>e</sup> siècle le plus avancé, par Tracy, Daunou, Lamarck et la physiologie : là est mon fond véritable. De là, je suis passé par l'école doctrinaire et psychologique du *Globe*, mais en faisant mes réserves et sans y adhérer. De

<sup>1</sup> Voir la *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome II, 1862, pp. 140-149.

» là, j'ai passé au romantisme poétique et par le monde de Victor Hugo,  
 » et j'ai eu l'air de m'y fondre. J'ai traversé ensuite, ou plutôt côtoyé le  
 » saint-simonisme, et presque aussitôt le monde de La Mennais, encore  
 » très-catholique. En 1837, à Lausanne, j'ai côtoyé le calvinisme et le  
 » méthodisme, et j'ai dû m'efforcer à l'intéresser. Dans toutes ces traver-  
 » sées, je n'ai jamais aliéné ma volonté et mon jugement (hormis un  
 » moment dans le monde de Hugo et par l'effet d'un charme). Je n'ai  
 » jamais engagé ma croyance, mais je comprenais si bien les choses et  
 » les gens, que je donnais *les plus grandes espérances* aux sincères qui  
 » voulaient me convertir et qui me croyaient déjà à eux. »

Comme on le voit, cet aperçu sommaire, cette table des matières de l'Odyssee intellectuelle de M. Sainte-Beuve est bien incomplète et ne va pas jusqu'à nos jours. J'arrête cependant ici la citation, car elle est déjà bien longue pour être inscrite sur le socle étroit d'un petit buste.

LOUIS DE KERJEAN.

LE COLLECTIONNEUR BRETON, recueil historique, archéologique et littéraire; tome I. Les deux premières livraisons, juillet et août 1862. In-12. Nantes, place du Commerce, 1. Prix annuel, 6 fr. (Voir la 3e page de la couverture.)

Au mois de juillet dernier a paru à Nantes une nouvelle revue, aussi utile dans son but que modeste dans ses allures. Après les deux premières livraisons, il est permis de juger l'esprit et la valeur de ce recueil.

Quant au but, il est clairement indiqué par le titre et amplement détaillé dans une sorte de préface. Il s'agit de recueillir les meilleurs articles relatifs à la Bretagne, et disséminés depuis vingt ans et plus dans une trentaine de journaux. Il s'agit de sauver de l'oubli et de mettre à la portée de tous les meilleurs parmi ces travaux, signés souvent des noms les plus aimés, et presque introuvables pour leurs auteurs eux-mêmes. Qui est-ce qui s'amuse à collectionner des journaux de province? Qui est même en mesure de recevoir et de lire toutes ces feuilles d'annonces imprimées dans chacun de nos chefs-lieux d'arrondissement?

En parcourant les deux numéros du *Collectionneur*, on peut pressentir l'intérêt qu'offrira la concentration de ces opuscules épars. Les directeurs avaient annoncé qu'ils partageraient chaque fascicule d'une manière à peu près normale, en quatre parties distinctes: I. *Histoire et archéologie*; II. *Bibliographie*; III. *Biographie*; IV. *Mélanges*. Ils ont été fidèles à ce programme.

Le premier numéro s'ouvre par des *Études* de M. de la Borderie sur *Vitré*, publiées dans le *Journal de Vitré* en 1850. Le chapitre reproduit par le *Collectionneur* est le récit d'une fête publique à Vitré au XVI<sup>e</sup> siècle. C'est une de ces pages piquantes qui font pénétrer jusqu'au vif dans la vie intime de nos pères. M. de la Borderie excelle dans ces études familiaires, où une prodigieuse érudition se cache sous un style plein à la fois de bonhomie et de causticité.

Vient ensuite une notice riche de curieuses révélations sur les *rapports de l'ingénieur Ogée avec les États de Bretagne*. Ce travail de M. du Cleuziou, publié par la *Foi Bretonne* en 1858, a une importance hors ligne. On a voulu faire du Dictionnaire d'Ogée un livre classique et une sorte de monument national. Il faut qu'on sache ce qu'était au fond cette

entreprise; et qu'on comprenne toute la justesse du rude mot de M. de la Borderie : « Ogée n'est un savant que pour les ignorants. » La bibliographie est représentée par une savante note de M. Ropartz sur les divers historiens du combat des Trente, à propos de la brochure de M. de Courcy sur ce même combat, note également extraite de la *Foi Bretonne*.

Le *Collectionneur* emprunte ensuite au *Lannionnais* la touchante biographie d'un simple ouvrier sculpteur sur bois, un de ces patients imagiers qui retrouvent de nos jours les meilleures traditions du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle.

Enfin la livraison se termine par des vers exquis de feu René Kerambrun, publiés dans le *Français de l'Ouest* en 1840. C'est une ballade où revit cette tradition populaire que les bêtes parlent, la nuit de Noël, et révèlent l'avenir.

Le numéro, paru le 1<sup>er</sup> août n'est pas moins bien rempli. Il débute par la monographie de la chapelle de Notre-Dame-de-Confort, imprimée en 1849, dans le journal le *Lannionnais*, par feu M. de Penguern. C'est une des seules pages que ce savant ait jamais publiées. On y trouve une finesse d'aperçus archéologiques bien précieuse et bien rare, en même temps que l'exacte description d'un des monuments les plus importants du pays de Lannion. Cette même livraison contient une notice biographique sur M. de Penguern, écrite avec une sympathie profonde par M. R. de Fréminville et publiée en 1856 par la *Foi Bretonne*.

On voit ensuite la liste des compagnons de Jacques Cartier, extraite des archives de Saint-Malo par feu M. Cunat et publiée en 1858 par le *Commerce breton* : il est inutile d'insister sur toute l'importance historique de ce document.

M. du Cleuziou continue ses études sur Ogée.

M. de la Borderie remplit la partie bibliographique par un compte-rendu des ouvrages de M. le comte de Carné, emprunté au *Journal de Rennes*. Cet article renferme les notions les plus justes et les plus vraies sur la différence essentielle qui existe entre l'unité nationale et la centralisation administrative, sur les rôles si profondément divers de Richelieu et de Colbert.

Dans les variétés, on lit d'abord une note de feu M. de Courcy (de la Roche-Héron) sur le rétablissement d'une croix au pied de laquelle la duchesse Anne, se rendant à Saint-Jean-du-Doigt, mangea des galettes de Bretagne, puis une traduction en vers de la chanson populaire des *Hirondelles*, par M. Émile Grimaud, un Vendéen devenu Breton sans avoir rien à oublier de sa patrie; et enfin une tradition très-originale du pays de Tréguier sur le géant Rannou, recueillie par M. Kerambrun, et publiée en 1841 dans le *Français de l'Ouest*.

Par cette seule nomenclature, il est aisé de voir deux choses : la première c'est que le *Collectionneur* est une œuvre sérieuse, dirigée par une main habituée à manier et remanier les publications relatives à la Bretagne et vouée à la défense exclusive des vrais principes historiques, qui sont à la fois les vrais principes religieux et les vrais principes sociaux; la seconde, c'est que le *Collectionneur* par la variété des articles qu'il reproduit, s'adresse à tous les Bretons, qui ne peuvent lui faire défaut, et que le succès de cette nouvelle Revue est assuré et sera durable.

LOUIS DE KERJEAN.

— M<sup>r</sup> David, évêque de Saint-Brieuc, a fait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, le jeudi 17 juillet. Des mâts vénitiens bordaient les rues que devait parcourir le prélat, et de nombreux arcs de triomphe s'échelonnaient depuis les boulevards jusqu'à l'évêché. A quatre heures précises, Sa Grandeur est descendue de voiture au pied de l'arc de triomphe dressé entre les boulevards : c'est là qu'un prie-Dieu ayant été placé, Monseigneur s'y est agenouillé et a fait sa première prière au milieu d'une immense population réunie sur ce point et accourue de toutes les parties du diocèse. S. G. a été reçue par le doyen du chapitre, entouré d'un nombreux clergé avec lequel elle s'est rendue à la chapelle Saint-Guillaume, pour revêtir ses habits pontificaux. Après une courte station dans cette chapelle, le cortège s'est mis en marche pour se rendre à la cathédrale. Ce trajet s'est en quelque sorte effectué sous une voûte de guirlandes de fleurs et de banderoles de diverses couleurs. Arrivé à la cathédrale, S. G. a été complimentée par le vénérable doyen du chapitre, M. l'abbé Souchet, qui lui a dit, entre autres choses : « Si ce beau jour avait lui quelques mois plus tôt, nous n'aurions pas été sans représentant dans la glorieuse solennité romaine qui vient de réveiller le monde catholique et d'étonner ses ennemis jusqu'aux extrémités de la terre... Vous allez trouver, Monseigneur, un chapitre édifiant, un clergé remarquable par ses vertus sacerdotales, des fidèles pleins de foi et de docilité qui, tous, souhaitent à leur évêque bien-aimé une longue vie, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

— M. de Lanascot, père du jeune zouave pontifical tué au combat de Castelfidardo, vient de recevoir de Sa Sainteté Pie IX la croix de chevalier de son ordre.

— Notre ami, M. Émile Grimaud, avait fait déposer aux pieds du Saint-Père son livre des *Vendéens*, des « Vendéens, écrivait-il, qui ont mérité l'admiration et la reconnaissance de tous les siècles, parce qu'ils se sont levés pour défendre la grande et sainte cause de l'Église. » Voici la traduction de la lettre que lui a valu cet hommage :

« Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX a accueilli avec une extrême bienveillance votre lettre si respectueuse, et le volume de vers où vous vous êtes proposé de célébrer les louanges et les exploits des héros illustres de votre province, et il m'a chargé de vous en exprimer toute sa reconnaissance. Au milieu des graves affaires qui l'accablent, Sa Sainteté eût été heureuse de trouver quelques instants pour goûter votre poésie ; mais comme jusqu'à présent Elle n'en a pas eu le loisir, Elle veut que je vous exprime ses remerciements pour la déférence et l'amour que vous manifestez envers le Siège Apostolique et sa Personne sacrée, et que je vous transmette la bénédiction apostolique qu'Elle vous accorde très-affectueusement.

» Il ne me reste, illust. Mons., qu'à vous assurer de mon sincère dévouement, et qu'à prier Dieu de vous accorder tous les biens.

» Donnée à Rome, le 5 juillet 1862.

» Signé : JEAN SITTOVIA,  
» Secrétaire des Lettres latines. »

— Le concours de composition musicale pour le prix de Rome a eu lieu les 4 et 5 Juillet, à l'Institut. Il a donné le premier prix à M. du Coudray-Bourgault, né à Nantes, élève de M. Ambroise Thomas.

L. DE K.



## ÉTUDES HISTORIQUES.

---

# LA SECONDE CAPITULATION DE PARIS

( 3 JUILLET 1815. )

---

La négociation de l'armistice ayant échoué comme elle devait échouer, et l'armée prussienne, suivie d'un peu loin par l'armée anglaise, continuant à manœuvrer de manière à rendre un choc inévitable, il allait arriver ce qui arrive toujours dans les situations complexes tiraillées entre deux influences contradictoires : c'est qu'on ne saurait pas plus faire la guerre que la paix. Pour bien faire la guerre, en effet, il faut la vouloir, sans arrière-pensée de transaction et profiter de toutes les chances militaires qui se présentent en poussant l'ennemi à outrance. Comment les hommes qui regardaient la paix comme nécessaire, comme imminente, et qui étaient en négociation pour l'obtenir, ayant en même temps la conduite de la guerre, car ils siégeaient au gouvernement provisoire et tenaient le premier rang dans l'armée, n'auraient-ils pas fait tous leurs efforts pour éviter une action générale et prévenir une effusion de sang inutile, une collision dont les conséquences pouvaient être désastreuses pour Paris et pour la France ? C'était la situation la plus fautive qu'on pût voir. Les passions des uns entravaient les négociations ; la raison des autres allait paralyser les opérations militaires. La question politique, sans cesse mêlée à celle des armes, arrêtait l'épée du commandant en chef au moment de

donner le signal, et les mouvements diplomatiques entravaient les mouvements de guerre. C'est ce qu'on a appelé les trahisons militaires de 1815, sans voir que ce qu'il y avait de radicalement faux dans la situation faussait toutes les conduites.

Les mouvements de Blücher, qui tenait la tête de l'armée d'invasion, se trouvaient déterminés par la manière fort inégale dont Paris était fortifié. Sur la rive droite de la Seine, la ville était presque inattaquable : nous avons un témoignage incontesté et incontestable à l'appui de ce fait, celui du duc de Wellington. Il écrivait au comte de Bathurst, à la date du 2 juillet 1815 : « L'ennemi a fortifié d'une manière formidable les hauteurs de Montmartre et la ville de Saint-Denis, et, au moyen de deux petits cours d'eau, le Rouillon et la Vieille-Mer, il a inondé le terrain au nord de cette ville, et l'eau ayant été introduite dans le canal de l'Ourcq, la rive, à l'aide des terres tirées du lit du canal, a été transformée en un parapet sur lequel on a établi des batteries. De ce côté de Paris, la position est très-forte. Les hauteurs de Belleville sont de même puissamment fortifiées. Mais je ne sache pas qu'aucun ouvrage définitif ait été construit sur la rive gauche de la Seine. <sup>1</sup> »

Ces détails donnés par le duc de Wellington étaient exacts ; sur la rive gauche de la Seine, les travaux demeurés presque nuls se bornaient à trois ou quatre redoutes encore inachevées. Il était donc indiqué que, pour aborder Paris, il fallait passer sur la rive gauche de la Seine. Il fut convenu que Blücher transporterait toute son armée sur la rive gauche de ce fleuve, investirait Paris à l'ouest et au midi en s'établissant sur toutes les collines qui le dominent de ce côté, et l'inquiéterait pour ses approvisionnements, pendant que l'armée anglaise, remplaçant l'armée prussienne sur la rive droite, prendrait position devant les retranchements qui couvrent Paris au nord et à l'est. Dès la journée du 30 juin, on l'a vu, le corps de Thielmann occupait le pont du Pecq et Saint-Germain ; dans la soirée du même jour, le corps de Zieten, laissant ses avant-postes devant nos lignes pour dissimuler son mouvement,

<sup>1</sup> Dépêche du duc de Wellington datée de Gonesse, le 2 juillet, et adressée au comte de Bathurst.

s'était emparé du village de Maisons, situé en aval de cette ville, et qui avait aussi un pont sur la Seine. Bulow, qui avait gardé sa position pour masquer le mouvement, s'ébranla le 1<sup>er</sup> juillet vers six heures du matin, et marcha sur Saint-Germain par Argenteuil, en faisant filer ses troupes à mesure que les premières divisions anglaises arrivaient pour occuper la position qu'il abandonnait. C'était donc un mouvement général des armées ennemies qui allaient prendre leurs positions d'investissement ou d'attaque.

Quand le mouvement des Prussiens fut connu, il y eut une surexcitation extraordinaire dans nos lignes. On aspirait ardemment, on demandait hautement à combattre, on espérait vaincre. Si en effet on avait été décidé à vider la question par les armes, c'était ce moment qu'il fallait choisir. L'armée prussienne tout entière en marche vers ses positions ne pouvait-elle pas être prise en flagrant délit ? L'armée anglaise, qui avait également commencé son mouvement, ne pouvait-elle pas être attaquée en colonnes de marches ? Blücher, malgré son ardeur militaire, qui dégénérait quelquefois en témérité, aurait peut-être hésité à tenter cette pointe hardie en prêtant le flanc aux Français, si les démarches du gouvernement provisoire et du prince d'Eckmühl pour obtenir un armistice, et le langage même des commissaires, ne lui avaient pas révélé d'une manière manifeste l'hésitation et l'incertitude qui régnaient dans les conseils des Français et lui permettaient de beaucoup oser. Encore moins le duc de Wellington, ce général si prudent et habitué à calculer toutes ses démarches, aurait-il hasardé ce mouvement devant une armée qu'il aurait cru décidée à prendre une offensive hardie. Voilà ce qu'ont dit, non sans apparence de raison, les hommes du métier. On a ajouté, car on a voulu tout expliquer par des trahisons, que Fouché avait donné officieusement avis aux deux généraux ennemis qu'ils ne seraient pas attaqués dans leurs mouvements. Le caractère de Fouché ne repousse point cette accusation, dont rien cependant ne démontre l'exactitude ; mais ces confidences n'étaient point nécessaires au quartier général ennemi. La connaissance que les deux généraux avaient de la situation suffisait pour les éclairer sur ce point.

Le prince d'Eckmühl, placé entre ses instincts militaires et sa

raison politique, hésitait. Le 1<sup>er</sup> juillet, dans les premières heures de la matinée, il avait connu le mouvement des Prussiens. Il disposait de forces assez considérables pour frapper contre eux un coup hardi sans être téméraire. Les troupes réunies en corps après Waterloo se montaient à 57,626 hommes, ainsi répartis : infanterie, 38,142 hommes; cavalerie, un peu moins de 14,000; artillerie et génie, 5,200. Il fallait ajouter à ces troupes des détachements formant un peu plus de 13,000 hommes et provenant des dépôts de la garde et de la ligne et comprenant aussi des hommes revenus isolément de Waterloo. Les tirailleurs de la garde nationale ou fédérés formaient une force supplémentaire de 6,000 hommes. Le prince d'Eckmühl avait une armée de 70,000 hommes de troupes de ligne, 6,000 fédérés de Paris, et un millier de gardes nationaux des départements à opposer aux 120,000 Anglo-Prussiens qui investissaient la capitale. Il n'était pas impossible de distraire de cette armée une force offensive assez considérable pour attaquer les Prussiens avec avantage. Dans la matinée du 1<sup>er</sup> juillet, Davoust prit des dispositions qui semblaient le prélude d'une grande bataille. Il donna au général Vandamme, qui commandait en chef sur la rive gauche, l'ordre de lancer Excelmans sur Saint-Germain, par Versailles, et de le soutenir avec les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> corps d'infanterie, et prescrivit au corps du comte d'Erlon et à la garde d'être prêts à marcher au premier signal pour appuyer cette opération en passant la Seine au pont de Neuilly; après avoir ainsi pourvu aux éventualités de la guerre, il partit vers dix heures pour Paris, où la politique l'appelait.

Fouché avait fixé pour cette heure la réunion d'une espèce de conseil de guerre où le prince d'Eckmühl était naturellement convoqué. Avant d'engager la bataille, il fallait savoir si l'on était résolu à la donner. Le conseil réuni par Fouché aux Tuileries était formé des membres du gouvernement provisoire, des ministres, des présidents, des vice-présidents et secrétaires des deux Chambres, des maréchaux Davoust, Soult, Masséna, Lefebvre, Grouchy, des généraux Gazan, Evain et Mouton-Duverney, et du colonel Deceaux. Le duc d'Otrante ouvrit la délibération en en indiquant l'objet : il s'agissait de savoir si notre armée se porterait

au-devant de l'ennemi et lui livrerait bataille<sup>1</sup>. Personne ne se pressant de prendre la parole, le duc d'Otrante, interpellant brusquement un des membres du bureau de la Chambre avec lequel il avait eu de fréquentes relations depuis la réunion de l'assemblée, l'invita à ouvrir la discussion. M. Clément, c'est son nom, un peu étonné de cette préférence, déclina l'invitation ; il répondit que, n'étant pas militaire, il ne pouvait avoir une opinion à priori sur une question de cette nature, et qu'il s'en formerait une quand il aurait entendu MM. les maréchaux qui faisaient partie du conseil. Il exprima surtout le désir de connaître l'opinion du prince d'Essling, l'illustre défenseur de Gênes. Le duc d'Otrante invita ce dernier à parler. Le maréchal Masséna, soit que ses idées ne fussent pas arrêtées, soit qu'il ne voulût prendre aucune initiative, se tint dans des généralités, et finit sans conclure. Après lui deux secrétaires de la Chambre des pairs, MM. de Forbin-Janson et Thibeaudeau, parlèrent avec une grande violence et exprimèrent l'avis qu'il fallait, coûte que coûte, livrer bataille, ne fût-ce que pour l'honneur du drapeau.

Dans le discours de Thibeaudeau, quelques paroles indirectes avaient atteint le maréchal Davoust comme un écho injurieux des bruits offensants qui commençaient à courir contre lui dans l'armée. Celui-ci s'en émut, et, se levant immédiatement, demanda vivement la parole. Il dit qu'il n'ignorait pas qu'on répandait à Paris le bruit qu'il n'était pas disposé à se battre ; que c'était une odieuse calomnie contre laquelle il protestait de toutes les forces de son âme. Il ajouta qu'il ne demandait, au contraire, qu'à se battre, et qu'il était prêt à livrer bataille si le gouvernement l'y autorisait. L'accent avec lequel le prince d'Eckmühl avait parlé, l'émotion de son âme qui éclatait dans sa voix et dans son geste, avaient produit une vive impression sur les auditeurs. Le duc d'Otrante sembla craindre que cette impression ne fût défavorable au parti pacifique qu'il voulait faire prévaloir, et, comme s'il espérait embarrasser le prince d'Eckmühl, il le somma en quelque sorte

<sup>1</sup> Nous suivons la relation inédite d'un témoin oculaire de cette délibération, qui y assista comme membre du bureau de la Chambre des représentants, et qui, en l'écrivant en juin 1855, déclare n'avoir cédé qu'à l'amour de la vérité.

de dire si, en demandant avec tant d'assurance à livrer bataille, il croyait pouvoir répondre de la victoire. Le prince d'Eckmühl, sans se laisser déconcerter : « Oui, dit-il ; j'ai une armée de 73,000 hommes pleins de courage et de patriotisme, je réponds de la victoire ; je repousserai les deux armées anglaise et prussienne, si je ne suis pas tué dans les deux premières heures de l'action. »

Ces paroles prononcées avec fermeté firent une profonde impression sur les esprits, et peut-être allaient-elles entraîner le conseil, lorsque Carnot, revêtu de l'uniforme de la garde nationale et encore tout gris de poussière, prit la parole. Il descendait de cheval, dit-il, il venait d'inspecter pour la seconde fois les travaux entrepris pour la défense de Paris. Certes, en exprimant l'opinion qu'il allait exprimer il ne pouvait être suspect. Il avait voté la mort de Louis XVI, et ne pouvait attendre que des persécutions et l'exil de la part des Bourbons à la veille de rentrer dans la capitale avec l'appui des armées coalisées. Mais avant tout il était Français, et, à ce titre, il se croirait coupable s'il conseillait une résistance qui serait inutile et aboutirait, en définitive, au siège de Paris. Il représenta alors avec beaucoup d'énergie la responsabilité qui pèserait sur ceux qui auraient exposé aux horreurs d'un siège dont l'issue était certaine, une capitale renfermant une population aussi nombreuse et tant de monuments et de richesses de tout genre. Les travaux de campagne exécutés sur la rive droite, venant s'ajouter à la difficulté des lieux, étaient suffisants pour mettre Paris à l'abri de toute insulte de ce côté. Aussi n'était-ce pas par ce point que l'ennemi allait l'aborder. Mais, sur la rive gauche, tout était à découvert, et le champ restait libre aux entreprises de l'ennemi. Les Prussiens avaient réussi à porter la masse de leurs forces de ce côté, et paraissaient disposés à attaquer. Sans doute, il serait facile de les repousser, mais ils pourraient revenir à la charge après avoir fait leur jonction avec l'armée anglaise, ou se retrancher sur la ligne de hauteurs qui s'étend à gauche de Sèvres vers Meudon, à droite vers Saint-Cloud ; et, dans cette position, ils donnerait aux autres armées de la coalition le temps d'arriver, de compléter l'investissement de Paris, de le réduire par défaut de subsistances, de couper toute retraite à nos troupes et de les forcer

à se rendre à discrétion. En cet état de choses, et tout en rendant justice au patriotisme et au courage du prince d'Eckmühl, Carnot déclara qu'en son âme et conscience il regarderait comme un crime de contribuer à exposer Paris à un siège, attendu qu'il était sans défense.

Ces graves paroles tombées d'une telle bouche et prononcées avec cette conviction morne et désespérée qui les fait entrer d'autant plus profondément dans les âmes qu'on sent ce qu'elles coûtent à celui qui les laisse échapper, firent évanouir tout espoir. La réalité était apparue, l'évidence se faisait dans les esprits. Ce n'étaient pas seulement Blücher et Wellington que Paris avait devant ses murs; c'était l'Europe dont les armées prussienne et anglaise n'étaient que l'avant-garde. Une victoire serait stérile, une défaite désastreuse. Il faudrait toujours finir par traiter, et on traiterait plus difficilement, à des conditions plus dures, si l'on irritait par une effusion de sang inutile l'Europe avec laquelle on était déjà entré en négociation. Seul, le maréchal Lefebvre, brave soldat mais sans autorité militaire, objecta que les retranchements du nord permettaient de faire une longue résistance, et demanda combien il faudrait de temps pour en construire au midi, comme si les Prussiens n'avaient pas déjà pris position de ce côté. Cette question fut renvoyée à un comité purement militaire convoqué pour la soirée du même jour au quartier général du prince d'Eckmühl, c'est-à-dire à la Villette. Mais il était dès lors constant pour tous que la question se trouvait tranchée par les paroles de Carnot. Son autorité militaire incontestable et incontestée, jointe à ses antécédents régicides, à ses sentiments hostiles aux Bourbons et à sa situation personnelle, donnait à son opinion un poids décisif.

Le prince d'Eckmühl ne pouvait plus songer à livrer la bataille qui lui apparaissait encore le matin comme une des éventualités de la situation. Il envoya donc un contre-ordre aux deux divisions d'infanterie de Vandamme qui devaient soutenir la cavalerie d'Excelmans, et ne fit pas parvenir au corps de Drouet-d'Erlon et à la garde l'ordre de mouvement qu'ils attendaient. La guerre se trouvait subordonnée à la politique, l'on ne pouvait tenter rien de considérable par les armes avant le conseil de guerre qui devait

être tenu, le soir même, au quartier général : c'eût été préjuger la décision à prendre et engager une question réservée. . . . .

.. . . . Toute la journée du 1<sup>er</sup> juillet s'était passée, dans les camps français qui environnaient Paris, en attente fiévreuse, en récriminations passionnées. Là, il n'y avait qu'un seul point de vue, le point de vue militaire. Les Prussiens offraient l'occasion d'une revanche : pourquoi ne pas la saisir ? d'où venait cette oisiveté dans les rangs pendant que l'ennemi agissait ? Les murmures croissaient de moment en moment avec les soupçons, et le mot de trahison circulait de bouche en bouche. Ce fut au bruit de ces murmures que le conseil de guerre se réunit le 1<sup>er</sup> juillet, à neuf heures du soir, à la Villette, au quartier général du prince d'Eckmühl. Tous les maréchaux présents à Paris y avaient été convoqués, ainsi que les généraux que le prince d'Eckmühl avait jugés capables d'éclairer la discussion. L'arrêté du gouvernement provisoire qui prescrivait cette convocation était ainsi conçu :

« 1<sup>er</sup> juillet 1815. La Commission du gouvernement arrête ce qui suit :

» Article 1<sup>er</sup>. Le maréchal prince d'Eckmühl réunira ce soir, à la Villette, un conseil de guerre auquel il appellera les officiers généraux commandant les corps d'armée sous ses ordres qu'il croira susceptibles d'éclairer la délibération, ainsi que les officiers généraux commandant en chef l'artillerie et le génie.

» Art. 2. Tous les maréchaux présents à Paris et le lieutenant général Gazan sont invités à se rendre au conseil de guerre et à concourir à la délibération.

» Art. 3. L'objet de la délibération se composera des questions suivantes :

» Quel est l'état des retranchements et leur armement, tant sur la rive droite que sur la rive gauche ?

» L'armée peut-elle défendre toutes les approches de Paris, même sur la rive gauche de la Seine ?

» L'armée pourrait-elle mener le combat sur tous les points en même temps ?

» En cas de revers, le général en chef pourrait-il réserver ou recueillir assez de moyens pour s'opposer à l'entrée de vive force à Paris ?



- » Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats ?
- » Enfin, peut-on répondre du sort de la capitale, et pour combien de temps ? »

La discussion, malgré le programme qui lui traçait des limites, s'engagea bientôt sur le terrain de la politique. Les maréchaux furent unanimes à faire observer qu'il y avait un dénouement inévitable que des succès partiels et momentanés ne pouvaient pas changer. Le retour des Bourbons était la solution nécessaire du problème. Quelques jours plus tôt, quelques jours plus tard, il faudrait accepter cette solution. Les jours qu'on pourrait gagner par une résistance désespérée, si le succès couronnait les efforts qu'on proposait de faire, valaient-ils l'immense effusion de sang et les risques désastreux qu'on ferait courir à Paris et à la France ? Le seul avantage qu'on aurait obtenu, si l'on repoussait l'ennemi, serait d'attendre l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche qui suivaient de près, à la tête de leurs armées, les Anglais de Wellington et les Prussiens de Blücher. Quand l'Europe entière serait en armes autour de Paris, on n'obtiendrait pas de meilleures conditions, puisqu'on serait plus faible et que l'ennemi serait plus fort. Pourquoi donc ce sang versé ? Pourquoi ces risques courus ? N'était-il pas plus sage, plus digne même de rappeler Louis XVIII ? Son caractère devait inspirer la confiance, et avec les institutions qu'il avait données à la France et qu'il respecterait, le pays trouverait, à la fin, le repos dont il avait tant besoin, la liberté politique et la prospérité. Le maréchal Soult parla longtemps dans ce sens ; Davoust, Masséna, Grouchy et les chefs militaires les plus illustres l'appuyèrent.

Sur les cinquante personnes présentes à la conférence, trois ou quatre seulement parlèrent dans un sens opposé ; mais elles parlèrent avec une grande véhémence. On ne pouvait se fier aux puissances étrangères sans condition, ni se livrer aux Bourbons sans garanties. Il fallait d'abord risquer une bataille, rejeter les Anglais et les Prussiens par une victoire au-delà de l'Oise. Quand on les aurait vaincus, on ferait appel au patriotisme des départements, on les soulèverait contre les étrangers, et, par un déploiement énergique des forces nationales, on imposerait aux coalisés, qui seraient

obligés d'accorder de meilleures conditions. Dans le cas même où l'on éprouverait une défaite improbable sinon impossible, on continuerait le combat dans Paris, et l'ennemi verrait si c'était une œuvre facile que d'entrer de vive force dans une ville de sept cent mille âmes décidée à résister. Ceux qui parlaient ainsi citaient à l'appui de leur opinion la Russie et Moscou, l'Espagne et Saragosse, toutes les villes enfin qui avaient illustré leur désespoir par une résistance héroïque.

Les partisans de la résistance à outrance oubliaient une chose : c'est que la France ne se trouvait pas dans les conditions où les populations qu'ils citaient avaient déployé cette énergie désespérée. Elle n'avait rien à craindre pour sa liberté politique que personne ne voulait lui ôter ; rien à craindre pour ses lois civiles que personne ne voulait changer ; rien pour sa nationalité que personne ne voulait détruire. Elle n'avait point un gouvernement national à défendre, elle n'avait aucune espèce de gouvernement, puisque la Chambre des représentants s'était chargée de détruire l'œuvre éphémère du 20 mars, et qu'une commission provisoire présidait à ses destinées. Au fond, la France avait laissé Napoléon s'en aller, comme elle l'avait laissé venir trois mois plus tôt, selon ses propres expressions. On ne pouvait attendre que la France et Paris fissent pour défendre une révolution militaire (résultat de l'ascendant de Napoléon sur ses soldats), que la France et Paris n'avaient ni faite ni souhaitée, et que la Chambre des Cent-Jours elle-même venait de condamner en exigeant l'abdication de l'Empereur, les efforts et les sacrifices des Espagnols à Saragosse et des Russes à Moscou. Quelques chefs compromis, ou dont l'âme militaire était exaspérée par le désastre de Waterloo, pouvaient se faire illusion et prêter à la capitale et au pays tout entier leur résolution de s'ensevelir sous les ruines de la capitale. Quelques révolutionnaires des Chambres enivrés de leur pouvoir d'un moment, ou qui haïssaient la maison de Bourbon avec le souvenir implacable de leurs torts envers elle, pouvaient les déclarer impossibles pour ne pas devenir impossibles eux-mêmes. Mais la France ne pouvait être entraînée dans les extrémités où on voulait la jeter, ni contrainte à jouer sa fortune sur une chance perdue, pour éviter la liberté politique que

Louis XVIII lui avait apportée, et le retour d'une dynastie nationale qui avait pendant huit siècles présidé à ses destinées, dynastie qui, du moment que Napoléon disparaissait de la scène, devenait la seule base raisonnable de gouvernement à l'intérieur, en même temps qu'elle était la seule garantie raisonnable d'une paix nécessaire pour la France comme pour l'Europe.

C'était là le fond de la situation, et c'est ce qui rendait impossible le triomphe de l'opinion de ceux qui voulaient la guerre à outrance et à tout prix. Quand la discussion eut roulé pendant longtemps sur la question politique, on en vint aux questions militaires posées, et le prince d'Eckmühl envoya au président du gouvernement provisoire les réponses suivantes arrêtées presque à l'unanimité ; deux voix seulement avaient maintenu l'avis contraire :

« 1° L'état des fortifications et leur armement sur la rive droite de la Seine, quoique incomplet, est en général assez satisfaisant ; sur la rive gauche, les retranchements peuvent être considérés comme nuls ;

» 2° L'armée pourrait couvrir et défendre Paris, mais non pas indéfiniment. Elle ne doit pas s'exposer à manquer de vivres et de retraite ;

» 3° Il est difficile que l'armée soit attaquée sur tous les points à la fois ; mais, si cela arrivait, il y aurait peu d'espoir de résistance ;

» 4° Aucun général ne peut répondre des suites d'une bataille ;

» 5° Il existe des munitions pour plusieurs combats ;

» 6° On ne peut répondre du sort de la capitale ; il n'y a aucune garantie à cet égard. »

Cette pièce, datée de la Villette le 2 juillet, à trois heures du matin, fut immédiatement envoyée au président du gouvernement provisoire. Après une courte délibération, tous les membres déclarèrent à l'unanimité qu'il fallait immédiatement traiter, en prenant pour bases de la capitulation la reddition de Paris et la retraite de l'armée sur la Loire. On envoya, séance tenante, au prince d'Eckmühl l'autorisation d'entrer en négociation.

Cette détermination dominait tout, et l'on comprend que plus

que jamais l'action militaire allait se trouver paralysée. Tous les chefs de corps avaient assisté à la conférence de la nuit, et ils connaissaient le résultat de la délibération. Le prince d'Eckmühl, autorisé à entrer en négociation pour signer une capitulation, n'avait pas caché à ceux qui exerçaient sous lui les principaux commandements les instructions qu'il avait reçues. Pourquoi, dès lors, tenter des efforts sans motif ? Pourquoi faire couler inutilement le sang français ? Ce sentiment de l'inutilité des efforts militaires du moment où l'on était décidé à traiter, et de l'impossibilité d'éviter un dénouement certain, énervait chez les chefs les plus vigoureusement trempés la résistance qui devenait à la fois un effet sans cause et un effort sans but. C'est l'explication de la mollesse avec laquelle les opérations furent conduites de notre côté dans la journée du 2 juillet. Les esprits prévenus y ont vu un nouveau symptôme de trahison, et, oubliant les résolutions prises la veille, après les avoir eux-mêmes racontées, des historiens ont demandé pourquoi le prince d'Eckmühl n'avait point profité, dans la journée du 2 juillet, des mouvements de l'armée prussienne pour chercher à la prendre en flagrant délit ; pourquoi Vandamme avait attaqué sans vigueur et n'avait engagé qu'une partie de ses forces ? Le 2 juillet, dans la matinée, le prince d'Eckmühl avait envoyé à Blücher, dont il fallait surtout arrêter les opérations, parce qu'il avait pris la tête du mouvement, le général Revest, chef d'état-major de Vandamme, en le chargeant de demander un armistice pour traiter de la reddition de Paris. Il n'était point facile, au milieu des mouvements hostiles de deux armées en présence, d'arriver jusqu'au quartier général de Blücher. Pendant que le général Revest cherchait à remplir sa mission, l'armée prussienne avait continué son mouvement pour venir se placer au sud de Paris. Après avoir fait réparer les ponts de Bezons et de Chatou, Blücher partagea son armée en deux colonnes : celle de gauche, conduite par Zieten, marcha par Ville-d'Avray, Sèvres, Meudon ; celle de droite, sous les ordres de Thielmann, par Rocquencourt, Versailles et Vélizy. Bulow, formant la réserve, suivit cette dernière route. Le général Revest, en cherchant à parvenir jusqu'à Blücher, fut arrêté par l'avant-garde de Zieten et conduit devant ce général. Celui-ci, après

avoir appris de sa bouche les propositions verbales dont il était chargé, lui fit rebrousser chemin vers Paris en lui remettant pour le prince d'Eckmühl une lettre où respirait la jactance dont les Prussiens étaient remplis depuis la bataille de Waterloo ; dans cette lettre, il lui disait qu'il n'osait pas même annoncer au généralissime prussien la demande d'un armistice, et qu'une suspension d'armes serait acceptée seulement dans le cas où Paris et l'armée voudraient se rendre. Cette réponse ne devait arriver au prince d'Eckmühl qu'assez tard dans la journée. Pendant ces pourparlers, les Prussiens étaient arrivés devant Sèvres, que Zieten fit attaquer et qu'il enleva au bout de deux heures de combat, après une vive résistance ; les Molineaux et Meudon furent également emportés, et Vandamme, après avoir vainement tenté de reprendre la première de ces deux positions, se replia sur Issy. Zieten, malgré l'heure avancée de la journée, fit attaquer Issy, et à minuit il en était maître. De notre côté, on avait mollement combattu. L'inquiétude et la défiance agissaient sur le moral des soldats ; les chefs, tous plus ou moins initiés au secret de la détermination prise et des négociations entamées, évitaient d'engager l'action à fond. Dans la soirée du 2 juillet, les bivacs de Zieten étaient établis à Issy, au moulin de Clamart, à Meudon, aux Molineaux ; ceux de Thielmann à Chatenay, à Vélizy, enfin dans une position intermédiaire, à mi-chemin de Chatenay et de Sceaux, ceux de Bulow à Versailles, à Meudon, à Rocquencourt. De son côté, le duc de Wellington, qui avait concentré ses troupes dans la plaine Saint-Denis, avait jeté un pont sur la Seine à Argenteuil, et dans l'après-midi il avait envoyé une division à Asnières, Courbevoie et Suresne, de manière à observer le débouché du pont de Neuilly. De cette manière, les deux armées prussienne et anglaise évitaient le détour par Saint-Germain et diminuaient la distance qui les aurait séparées, si, pour communiquer, elles avaient été obligées de suivre les contours de la Seine.

Fouché, auquel le prince d'Eckmühl avait fait parvenir la réponse de Zieten, profita de la nuit pour envoyer deux émissaires : l'un à Blücher, c'était le général de Tromelin qui arriva dans la nuit du 2 au 3 juillet au quartier général prussien à Versailles ; l'autre au

duc de Wellington, c'était un ancien aide-de-camp de Murat nommé Macirone, qui fut retenu aux avant-postes de l'armée française et faillit être fusillé.

Dans la matinée du 3 juillet, il y eut un nouvel engagement. On n'avait pas encore la réponse de Blücher et de Wellington. Vandamme, qui avait sa gauche à Gentilly, son centre à Montrouge, sa droite repliée derrière Vaugirard, attaqua, vers trois heures du matin, Issy, où les Prussiens s'étaient barricadés. Une première tentative échoua ; il recommençait l'attaque, quand Tromelin, qui avait rejoint Blücher, reparut aux avant-postes de Vandamme, en annonçant que Blücher consentait à entrer en négociation pour un armistice sur ces deux bases : la reddition de Paris, la retraite de l'armée derrière la Loire. Tromelin était chargé de prévenir le chef du gouvernement provisoire, qu'il eût à choisir des négociateurs et à les envoyer à Saint-Cloud, où ils rencontreraient, à quatre heures du soir, les négociateurs prussiens et anglais. Le feu cessa. Il était sept heures du matin.

A la nouvelle des conditions auxquelles on allait traiter, il y eut une explosion de murmures dans les lignes françaises, et l'on put un instant craindre une sédition militaire. Fouché, le gouvernement provisoire, les maréchaux, les principaux généraux, étaient confondus dans la même accusation de trahison. La France et l'armée avaient été, disait-on, vendues à beaux deniers comptants. Comme il arrive dans ces circonstances extrêmes, tout le monde affirmait ce que personne ne savait. L'on allait jusqu'à indiquer le tarif de ces vénalités, comme si l'on avait eu les quittances de la trahison. Les fédérés, de leur côté, remplissaient les faubourgs de leurs clameurs. Mais à ces colères de la foule, à ces murmures des soldats, il manquait un chef qui voulût accepter la responsabilité d'une initiative prise et d'un signal donné. Ceux qui se laissaient aller au sentiment et à la passion se répandaient en appels aux armes ; ceux qui avaient l'intelligence de la situation se refusaient à l'entraînement général.

A quatre heures, les négociateurs se rencontrèrent au palais de Saint-Cloud. C'étaient, pour les coalisés, le général prussien Muffling et le colonel anglais Hervey ; pour le gouvernement provisoire,

Bignon, son ministre des affaires étrangères, Guilleminot, chef d'état-major général de l'armée, Bondy, préfet de la Seine; Wellington et Blücher assistaient à la conférence. Au point où l'on avait laissé venir les choses, les situations respectives étaient changées. Les Prussiens occupant dans la matinée du 3 juillet Saint-Cloud, les hauteurs de Meudon et Issy, Paris se trouvait ouvert sur son point vulnérable, et le duc de Wellington, ayant jeté un pont sur la Seine à Argenteuil et ayant fait passer un corps anglais sur la rive gauche, était en position de coopérer à une attaque avec l'armée prussienne. C'est ainsi qu'on était acculé à une convention militaire dont les conditions allaient être moins favorables que celles qu'on aurait pu signer deux jours plus tôt. Blücher, pour mieux constater qu'il ne reconnaissait pas le gouvernement établi à Paris, ni aucune des autorités constituées, avait exigé que les commissaires reçussent leurs pouvoirs du prince d'Eckmühl, commandant en chef de l'armée française.

La préoccupation constante des généraux anglais et prussien, en discutant les termes de cette convention, avait été de ne pas en étendre les conséquences au delà de celles d'un acte purement militaire engageant seulement les chefs des armées opposées. Pour en demeurer convaincu, il suffit de comparer le projet primitif élaboré par M. Bignon au projet définitif adopté par les commissaires<sup>1</sup>. S'il

<sup>1</sup> Dans un écrit publié en 1859, M. le baron Ernouf, mû par un sentiment honorable, celui de rendre hommage à la mémoire de son beau-père M. Bignon, a publié les deux textes en regard, avec un Mémoire de M. Bignon tendant à établir que la Convention du 3 juillet était obligatoire pour Louis XVIII. Là se trouve enfin ce fameux secret de M. Bignon dont on fit tant de bruit sous la Restauration. Beaucoup de bruit pour rien, comme on va le voir; car le secret de Bignon se réduit à ce raisonnement: Le roi Louis XVIII ayant invoqué dans une note adressée par M. de Talleyrand au comte de Götze, ministre de Prusse, l'article XI de la Convention portant que « les propriétés publiques seront respectées, » se trouvait par là même obligé d'observer toutes les clauses de la Convention. Le vice de ce raisonnement saute aux yeux. Il était naturel que le roi Louis XVIII, rentrant à Paris, invoquât en faveur de cette ville l'article XI de la Convention, qui protégeait les monuments de sa capitale, pour empêcher les étrangers de faire sauter le pont d'Iéna, puisque ces articles faisaient loi entre Paris et les chefs des armées étrangères. Mais il ne s'en suivait pas le moins du monde que ces articles fissent loi contre l'indépendance de l'autorité du Roi, qui ne les avait ni discutés ni signés. Dans le premier cas, il agissait comme roi de France; dans le second, il aurait fallu qu'il consentît à se considérer comme puissance étrangère. Toute cette publication faite avec une grande loyauté établit le contraire de ce que l'auteur a voulu établir. Du reste, on comprend la pensée qui avait

s'était agi d'un acte politique qui engageait le gouvernement royal, la convention aurait dû couvrir, non-seulement les habitants de Paris et ceux qui se trouvaient dans cette ville, mais tous les Français, quels qu'ils fussent, et sur quelques points de la France qu'ils se trouvassent, qui avaient pris part aux actes des Cent-Jours ; car pourquoi, les conduites ayant été égales, la présence à Paris au moment de la capitulation eût-elle été un brevet d'impunité ? Au lieu de cela, il est dit formellement dans l'article XII : « Les habitants, et en général tous les individus *qui se trouveront dans la capitale*, continueront à jouir de tous leurs droits et libertés, sans pouvoir être ni inquiétés ni recherchés en rien relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques. » Quelque chose de plus. Dans le projet de M. Bignon, on lisait un article ainsi conçu : « Les personnes qui, à dater de ce jour jusqu'à l'évacuation du territoire, voudraient sortir de France recevront des généraux étrangers des passe-ports et toutes sûretés pour leur personne et leur propriété. » Cet article a été supprimé, il ne figure plus dans le projet définitif. Les généraux anglais et prussiens avaient eu même soin de stipuler (article XVI) que la Convention, pour être commune à toutes les armées alliées, aurait besoin d'être ratifiée par les puissances dont dépendaient ces armées ; cette condition avait été ajoutée par les commissaires anglais et prussiens, car le projet primitif rédigé par M. Bignon portait : « La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, et MM. les commandants des armées anglaise et prussienne *s'engagent* à la faire ratifier et exécuter par les commandants respectifs des autres nations. » Pas un mot qui pût étendre les engagements qu'ils prenaient au gouvernement qui allait reparaître en France, et auquel il n'était pas fait la moindre allusion, quoique les deux généraux eussent eu soin de marquer, dans des termes presque dérisoires, les limites étroites dans lesquelles ils comptaient renfermer leur respect provisoire pour les autorités

dicté le mémoire de M. Bignon : c'était le besoin de justifier la capitulation de Paris, dont il était signataire. Sa justification se trouve dans sa nécessité. Au fond, on avait laissé arriver les choses à un tel point, qu'on ne discutait pas les conditions ; on les subissait.



actuelles. « Les commandants en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs subordonnés les autorités actuelles tant qu'elles existeront. » Dans le projet de M. Bignon, l'article était ainsi conçu : « La ville de Paris étant le siège du gouvernement, les commandants en chef des armées prussienne et anglaise s'engagent à respecter et à faire respecter le gouvernement, les autorités nationales, les établissements et les administrations qui en dépendent, et à ne s'immiscer en rien dans les affaires intérieures du gouvernement et de l'administration de la France. » Blücher et Wellington, s'ils avaient signé cet article, auraient été obligés non-seulement à respecter, mais à faire respecter par la France comme par leurs soldats, le gouvernement provisoire et les deux Chambres des Cent-Jours. Aussi presque tout cet article est biffé. Ils ne reconnaissent point Paris pour le siège du gouvernement, ils ne veulent donner aucune garantie d'existence aux pouvoirs précaires qui existent dans cette ville. Les deux chefs anglais et prussien s'engageaient pour eux et pour leurs subordonnés, rien de plus, et il faut ajouter que cet engagement qu'ils prenaient dans l'article XII à l'égard « des individus qui ne devaient être ni inquiétés ni recherchés à cause de leurs fonctions, de leur conduite ou de leurs opinions politiques, » ne pouvait paraître superflu quand on songeait aux violences de langage et aux menaces prodiguées par Blücher avant et depuis le commencement de la campagne. C'était si bien l'intention du duc de Wellington de n'engager que son action militaire et de réserver l'action politique qui appartenait à la seconde Restauration, qu'il écrivait de Gonesse au comte de Bathurst, à la date du 4 juillet 1815, en lui envoyant la copie de la convention militaire du 3 juillet : « Cette convention décide toutes les questions militaires existant ici en ce moment, et ne touche en rien à la politique <sup>1</sup>. » Il écrivait de Paris dans le même sens au même ministre à la date du 10 juillet 1815, pour répondre sans doute à une question que celui-ci venait de lui poser : « La convention ne lie personne, à l'exception des parties contrac-

<sup>1</sup> « This convention decides all the military questions at this moment existing here and touches nothing political. » (*Letters and dispatches*, vol. XII, p. 542.)

tantes, savoir : l'armée française d'une part, et les armées alliées de l'autre ; et l'article XII n'a jamais eu pour objet de lier et ne saurait être considéré comme liant aucune autre puissance ou autorités quelconques, à moins qu'elles ne deviennent parties à la convention <sup>1</sup>. »

Quant au gouvernement provisoire et à la Chambre des représentants, il est difficile d'admettre qu'ils se soient mépris sur le sens de la convention du 3 juillet. Le premier connaissait la proclamation de Louis XVIII du 25 juin et celle du 28, qui, en accordant une amnistie complète pour tous les faits postérieurs au 23 mars, jour où le roi avait passé la frontière, faisait des réserves pour les faits antérieurs à ce jour, et Fouché, le 3 juillet 1815, en communiquant à neuf heures du soir, par un message, aux Chambres réunies en comité secret, la convention qui venait d'être signée, eut soin d'y joindre une copie de ces deux proclamations. Cet envoi simultané indiquait clairement qu'il y avait deux actions distinctes, celle des chefs militaires étrangers qui promettaient, en échange de l'éloignement de l'armée et de la reddition de Paris, de n'exercer aucun sévices contre la capitale et les personnes compromises dans les événements du 20 mars qui se trouvaient dans ses murs ; celle de Louis XVIII, qui précisait d'avance les limites étroites dans lesquelles sa clémence enfermerait sa justice,

ALFRED NETTEMENT.

<sup>1</sup> L'article XII, on s'en souvient, est précisément celui que pouvaient invoquer les personnes compromises par leur conduite, leurs fonctions ou leurs opinions politiques. Comme cette question historique est importante et a été très-controversée, nous citerons textuellement les paroles de la lettre du duc de Wellington : « The convention binds nobody, excepting the parties to it, viz, the french army on one side, and the allied armies on other; and the 12 th. article cannot be considered and never was intended to bind any other person or authorities whatever, unless they should become parties to convention. » (*Letters and dispatches*, vol. XII, page 558.)

## RÉCITS VENDÉENS.

---

# LA MÉTAIRIE BRULÉE.

---

### I.

La Fromentière est une ferme cachée dans un des cantons les plus sauvages et les moins accessibles du Bocage vendéen. C'est ce qui explique pourquoi, au moment où s'ouvre notre récit, c'est à dire dans les derniers jours du mois de mars 1794, elle est debout, intacte, habitée, comme dix ans auparavant et comme si rien d'extraordinaire ne se passait dans les campagnes environnantes. — Il est des nids si bien enfouis dans l'épaisseur du buisson qu'ils échappent à toutes les investigations des maraudeurs. — Grâce à Dieu et aux impraticables chemins des alentours, la Fromentière n'avait pas jusqu'à cette heure cessé de jouir de ce rare et inestimable privilège.

Il est environ huit heures du soir. Au dehors, l'obscurité profonde n'est éclairée de temps à autre que par quelques rayons de la lune qui essaie de percer les nuages, poussés par un vent d'ouest assez impétueux. Dans la ferme, le repas vient de finir. Un feu de genêt qui s'éteint et la chandelle de résine, brûlant comme un cierge dans le coin de la cheminée, jettent des lueurs incertaines et rougeâtres qui laissent à peine distinguer les personnages réunis dans la chambre principale.

Pierre Blaineau, le chef de la famille, a pris une chaise en quittant la table et s'est posé en face du foyer. Les deux mains sur ses

genoux, il regarde la flamme du genêt et se laisse aller à une rêverie qui l'absorbe entièrement. C'est un homme de quarante-cinq ans, de moyenne taille, et encore dans la vigueur de l'âge. Ses longs cheveux commencent à grisonner ; ses traits accentués indiquent un caractère plein d'énergie.

A droite et à gauche du foyer, ses deux fils, Jean et René, l'un âgé de dix, l'autre de treize ou quatorze ans, sont assis sur des escabeaux et s'amuse à pousser dans le feu les petits morceaux de genêt et les brindilles qui n'ont pas été saisis par le premier embrasement de la flamme.

Debout, le long d'un des lits, la mère Blaineau accroche sa quenouille à son côté et se dispose à tourner son fuseau, jusqu'à l'heure peu éloignée du coucher.

Au milieu de la chambre, une jeune fille débarrasse sa table des restes du repas, enveloppe le pain dans sa nappe, va serrer les plats dans le garde-manger, mais sans rompre, autrement que par le bruit léger de ses pas, le silence que chacun observe depuis un bon moment, et que le grillon de l'âtre met à profit pour lancer son cri monotone.

Autant qu'il est possible d'en juger dans la demi-obscrité qui l'enveloppe, Madeleine paraît avoir entre seize et dix-huit ans. Lorsqu'elle se rapproche de la lumière, on entrevoit que sa figure respire la douceur ; elle est blonde, ne manque pas de fraîcheur, et — chose peu commune — le hâle des champs n'a pas étendu sur sa physionomie sa disgracieuse empreinte.

Tout à coup Pierre Blaineau se lève comme poussé par un ressort, monte sur sa chaise, et saisit un fusil étendu au-dessus du manteau de la haute cheminée.

— Eh ! Jésus Maria ! quelle idée te prend donc, mon pauvre Pierre ? s'écrie sa femme, qui ne sait trop où il en veut venir. Pourquoi faire, ton fusil ? Vas-tu te mettre en campagne ?

A ces mots, Madeleine, René et Jean ont relevé la tête et attendent avec une certaine anxiété la réponse de leur père.

— Calmez-vous, calmez-vous, les enfants ; ce ne sera toujours pas pour ce soir, si le bon Dieu le permet. Je pensais qu'il y a déjà

du temps que ce brave fusil-là n'a pas été soigné, et m'est avis qu'un petit coup de nettoyage ne lui fera sûrement pas trop de mal. Quand on attend de bons services de ses amis, faut pas les négliger.

— Mon père, fit Madeleine, est-ce que vous craignez.... ?

— Les temps sont durs, vous le savez bien, les enfants. A propos, comme dit l'autre, va toujours et ne t'y fie point. Nous sommes tranquilles chez nous pour le quart d'heure ; ça durera-t-il ? Le bon Dieu le veuille ! En attendant, préparons nos défenses.

Sur un signe de leur père, René et Jean sortent prestement de leur coin, et bientôt ils déposent devant lui de vieux chiffons, de l'huile, et tous les ustensiles nécessaires à l'opération annoncée.

Et le Vendéen se met à fourbir la carabine.

— Mon père, dit Jean, racontez-nous donc comment vous avez pris ce beau fusil ; vous savez bien, ce jour là que les paysans ont donné une si belle chasse aux soldats.... aux soldats.... comment les avez-vous donc surnommés ?

— Aux *soldats de faïence*, s'écrie René, *parce qu'ils ne tiennent pas au feu.*

Pierre Blaineau céda sans peine au désir de ses enfants et, pour la dixième fois au moins, il leur narra, à sa manière, la grande journée de Torfou à laquelle il se faisait gloire d'avoir assisté. En arrivant sur le champ de bataille, il n'avait pour arme qu'une faux retournée, — arme terrible, mais incommode. La bataille finie, il était revenu à la Fromentière, un sabre au côté — celui là même qui pend le long du mur — et dans ses mains un excellent fusil, le tout formant les dépouilles opimes d'un Mayençais avec lequel il avait longtemps lutté et qu'il avait enfin *moissonné* d'un revers de sa redoutable faux.

Madeleine, qui s'était mise à filer près de la table, écoutait, bouche béante et le fuseau suspendu, le récit de cette lutte gigantesque, et, comme sa mère, poussait des soupirs et des exclamations de pitié. Quant aux deux enfants, le cou tendu vers le narrateur, ils ne respiraient plus, leurs cœurs battaient, leurs yeux brillaient, et l'on sentait que s'ils plaignaient quelqu'un, c'était eux qui, trop jeunes, n'avaient pu prendre part à cette héroïque mêlée.

— Oh ! ce Louis, est-il heureux d'être venu avant nous au monde ! s'écrièrent-ils en même temps.

Pierre Blaineau avait achevé de polir le fusil, qui luisait comme un étang sous le soleil. Il le tint debout entre ses jambes, puis, le faisant sonner d'un coup sec de sa main droite :

— Ah ! nous en avons vu tous deux, mes bons amis ! et si j'entreprenais de vous raconter nos aventures brin à brin, nous ne ferions pas, cette nuit, grand mal à nos draps.

— Dieu merci, mon père, dit Madeleine, voilà tantôt deux mois bien comptés que le sabre et le fusil n'ont pas bougé de dessus la cheminée. Si le ciel écoutait mes prières....

— Et les miennes donc ! interrompit la mère Blaineau, en joignant les mains et levant les yeux.

— Si le ciel voulait nous entendre, il ne serait plus question de cette affreuse guerre.

— A qui la faute, mes pauvres enfants ? répartit Pierre Blaineau. Que ces Bleus de malheur nous laissent en paix, qu'ils s'en aillent chez le diable — d'où ils sont venus, — et nous sommes tout prêts à accrocher au clou nos fusils et nos sabres ; et nous ne songerons plus à rien autre qu'à labourer, semer, moissonner, faucher, panser nos bestiaux, prier le bon Dieu soir et matin, et à aller prendre la messe au bourg, le dimanche. Mais, je vous le dis, ces enragés ne sont pas à bout de causer de la misère au pauvre monde. Ils font le mal partout, toujours, et rien que pour le plaisir de le faire. Et tenez, la dernière fois que ce fusil m'a servi, ne se sont-ils pas conduits encore en infâmes scélérats qu'ils sont ? Nous étions, comme vous savez, réfugiés dans le bois de Vézins. Voilà tout soudain que monsieur Henri et monsieur Stofflet nous disent comme ça : « Mes enfants, les Bleus sont à deux pas d'ici, à Nuailly, où ils mettent le feu. Chassons-les, et vive le Roi ! » — Et nous courons. Pan ! pan ! pan !... Ces beaux messieurs décampent, que c'était une bénédiction de les voir filer comme des lièvres. Nous avons toujours suivi monsieur Henri. Il tressautait d'aise sur son cheval. — « Ça va bien, mes amis, ça va bien ! » nous criait-il. — Nous revenions sur la route qui mène à Cholet. Voilà que quelques bons gars sautent vite dans

un champ de blé, et courent, et courent, mon bon Jésus!.. Monsieur Henri s'arrête, regarde : — « Qu'y a-t-il ? Que se passe-t-il ? » — « Monsieur Henri, voyez-vous pas ? ce sont deux grenadiers qui sont *dépaves*. Les gars vont leur enseigner leur chemin. » — « Arrêtez ! arrêtez ! » s'écrie monsieur Henri. — Et il pique son cheval, et le voilà ventre à terre dans le champ. Il était temps, sans quoi le compte des Bleus était bon. — « Ne leur faites pas de mal, mes bons amis ; je veux leur parler ; je leur fais grâce ! » — Comme de juste, les gars s'écartent, quoique ça leur en coûte joliment. Un des deux maudits s'approche, présente son fusil par le petit bout à monsieur Henri, qui va pour le saisir.... le coup part!..

Pierre Blaineau ne put achever ; les larmes lui étranglaient le gosier. Sa femme et ses enfants pleuraient en silence, et il en était toujours ainsi, chaque fois qu'il revenait sur ce lamentable drame.

— Justice du ciel ! reprit-il en se redressant, quand nous vîmes ce pauvre cher jeune homme, cet ange du bon Dieu, pour qui nous aurions donné dix fois notre sang, quand nous le vîmes étendu là, mort.., oui, mort ! le crâne fracassé, oh ! avec quelle rage nous saisîmes nos fusils ; et l'assassin fut abattu comme un chien gâté par vingt coups à la fois, et massacré, haché, pilé !.. Il nous semblait que sa mort allait rendre la vie à notre général bien-aimé !.. Hélas ! c'était fini, c'était à jamais fini !.. Et vous voulez, après cela, les enfants, que j'attende quelque chose de bon de ces damnés !.. Non, non, voyez-vous, entre eux et nous c'est une guerre à mort !..

Pierre Blaineau se rassit. Madeleine s'approcha de lui et avec son mouchoir essuya la sueur qui dégouttait de son front, et l'embrasant avec tendresse :

— Si vous voulez, mon père, nous dirons ce soir ensemble un *Pater* et un *Ave* pour le repos de l'âme de ce bon monsieur Henri.

— Disons-le tout de suite, fit la mère, et allons au lit, car il se fait tard, et les bêtes en pâtiraient demain matin.

Le fusil fut réintégré à sa place accoutumée ; on s'agenouilla sur la pierre du foyer et sur la terre qui faisait le sol de la chambre ; Madeleine dit à haute voix et avec un recueillement touchant le *Pater* et l'*Ave*, auxquels on répondit, puis on se leva pour aller se

coucher, quand un sifflement aigu se fit entendre au milieu du silence.

— Qu'est cela? dit Pierre Blaineau à demi-voix et en courant à son fusil.

— Jésus, Marie, protégez-nous! s'exclamèrent les deux femmes.

Le petit Jean s'était réfugié dans la robe de sa mère, tandis que René s'efforçait d'atteindre le sabre du Mayençais.

Au bout d'une minute, le même sifflement se répéta en se rapprochant, puis un troisième, et l'on entendit des pas pressés dans la cour.

— Ah! Dieu soit loué! s'écria Pierre Blaineau, en déposant son fusil, c'est Louis qui nous arrive!

Au même instant, celui que l'on appelait Louis franchissait le seuil, et tous les bras s'ouvraient pour le recevoir, et toutes les lèvres se hâtaient pour l'embrasser, au milieu des cris de joie et des exclamations du bonheur le plus vrai.

## II.

Louis était le fils aîné de la maison.

Difficilement eût-on trouvé, dans les paroisses circonvoisines, un garçon plus vigoureux, plus leste, plus adroit, et d'une physionomie plus avenante. Sa bonne mine le faisait remarquer partout, aux foires ou aux *préveilles*, au travail comme au plaisir et au repos. — Quand, le dimanche, son bâton de houx à la main, il était arrêté, devant la porte de l'église, à deviser avec quelques connaissances, en attendant le dernier son de la grand'messe, les métayères, qui arrivaient par tous les sentiers et qui entraient prendre leur place, le lorgnaient complaisamment du coin de l'œil, en murmurant : — « Le beau gars! » — Et nous ne répondrions pas que les jeunes filles passassent, elles aussi, sans s'apercevoir de sa présence et sans songer quelque peu à lui dans leur for intérieur.

Entre messe et vêpres, il fallait le voir jouer aux boules, à l'ombre des grands chênes du chemin du pâtis. Avec quelle grâce il savait



*rouler* ; avec quelle dextérité et quelle vigueur il savait *tirer* et déplacer les boules de ses adversaires ! Les joueurs les plus consommés lui cédaient le pas, à l'exception d'un seul pourtant, auquel il ne rendait pas de points et qui le battait quelquefois : c'était Joseph Allard, son meilleur ami, son camarade d'enfance et un peu son cousin.

Le père Allard habitait la métairie de la Fresnaye, située à quelques portées de fusil de la Fromentière, d'où l'on apercevait son toit de tuiles rouges surgissant au milieu d'un bouquet d'ormes, au sommet d'un coteau. Un bon marcheur ne mettait guère plus d'un gros quart-d'heure pour franchir la distance qui séparait les deux fermes.

Le père Blaineau et le père Allard avaient resserré le lien de parenté, un peu éloignée, nous l'avons dit, qui les unissait, par une amitié des plus étroites. Ils avaient, dès leur plus petite enfance, gardé les bestiaux ensemble, déniché des nids ensemble, fait leur communion le même jour, s'étaient mariés à deux mois d'intervalle ; en un mot, ils n'étaient ni amis, ni cousins, ils étaient véritablement frères.

Or, ce qui s'était passé pour eux, se répétait aujourd'hui pour leurs enfants : Louis et Joseph étaient aussi inséparables que les deux doigts de la main, que deux bœufs fortement liés au même joug. — Disons de suite que, chez Joseph Allard, ce sentiment profond de l'amitié s'était doublé d'un autre sentiment, qui ne lui enlevait rien de sa force, bien au contraire : il aimait la sœur de son ami, et il y était d'autant plus autorisé, que les parents avaient rêvé une alliance, dès le jour où la petite Madeleine était venue au monde. Puis, à des signes non équivoques, Joseph avait reconnu en plus d'une rencontre que son cœur ne brûlait pas pour une indifférente.

Venus au monde la même année, Louis et Joseph étaient du même tirage. — Un jour du mois de mars — il y avait juste un an de cela — ils étaient partis pour aller mettre la main dans l'urne, sans avoir le moindre soupçon de ce qui se préparait. En cheminant, ils avaient fait rencontre d'autres jeunes gens, appelés comme eux à

tirer à la milice, qui leur avaient raconté les événements dont le bruit commençait à se répandre dans le Bocage : — que l'on allait faire fermer les églises ; que le Roi avait été mis en prison, puis assassiné ignominieusement comme un voleur de grande route ; qu'ils allaient, pour le quart-d'heure, remplir une pure formalité, car personne ne serait exempt du service : les assassins comptaient bien les prendre tous pour les envoyer tuer loin, bien loin du pays !...

Le soir, les familles Allard et Blaineau, réunies à la *croisée* de la Lande-Bergère, là où le chemin se bifurque pour conduire à la Fromentière et à la Fresnaye, attendaient avec impatience le retour de leurs jeunes gens. Les deux mères et Madeleine s'étaient dévotement agenouillées devant une vieille croix de pierre moussue, plantée depuis des cent ans au bord de ce chemin, et au pied de laquelle étaient piquées une multitude de petites croix de bois, indices du passage d'autant de corps portés au cimetière du bourg prochain. Elles récitaient leur chapelet et imploraient le ciel pour que leurs chers enfants ne fussent pas arrachés à leur tendresse et à leurs travaux. — Quant aux deux amis, ils demeuraient assis sans mot dire sur un tronc de châtaignier abattu le long de la berge, pendant que René et Jean allaient jusqu'à un coude que faisait le chemin et revenaient pour dire qu'ils ne voyaient rien encore.

Soudain, le père Allard se lève, prête l'oreille : — Entends-tu, Pierre ? M'est avis qu'on chante ?

Les femmes s'étaient rapprochées subitement et écoutaient.

— Dame, oui, fit le père Blaineau, on chante pour sûr, et même je parierais bien cinq sous contre un liard que ce sont nos gars. Il n'y a qu'eux dans la paroisse pour tenir la note et *houpper* si gentiment !

Les chants se rapprochaient, et le petit groupe se livra bientôt à une vive joie en reconnaissant la voix de Joseph et de Louis. — Ils étaient donc sauvés ! Si l'on ne pleure pas quand on a apporté un mauvais numéro, du moins on se tait ; on n'oserait pas chanter.

Lorsque les jeunes gens furent à portée de les entendre, les deux pères se prirent à continuer l'air de leur chanson pour hâter leur

arrivée. Trois minutes après, Louis et Joseph avaient joint le groupe, où la surprise n'avait pas été peu grande lorsqu'ils étaient apparus ayant chacun un fusil sur l'épaule.

— Vive le Roi ! nous ne partirons pas ! s'étaient-ils écriés en apercevant leurs familles. Et ils agitaient leurs chapeaux à larges bords, entourés de longs rubans blancs, tandis que René et Jean couraient à leurs côtés et secouaient joyeusement leurs bonnets de laine brune.

En quelques mots ils avaient exposé leurs faits et gestes de la journée. — On avait voulu leur faire tirer leurs numéros ; tout le monde était présent, mais personne n'avait répondu à l'appel. Un officier avait ordonné à la troupe de faire feu sur eux ; alors, les bâtons en avant, les gars avaient foncé sur la troupe, l'avaient désarmée, mise en fuite, avaient renversé l'urne, déchiré et jeté au vent les numéros ; puis chacun avait, comme eux, regagné sa métairie ou son village, en chantant et en criant : Vive le Roi ! nous ne partirons pas !

Et cependant ils étaient partis bien des fois depuis un an. Comme il fallait toujours quelqu'un pour rassurer et protéger les femmes, et faire les travaux les plus urgents de la métairie, les pères et les fils avaient alterné, et tour à tour ils avaient assisté à la plupart des combats de la grande armée catholique et royale.

Or, il y avait tantôt deux mois que Louis et Joseph étaient absents, et plus de trois semaines que nul messenger n'avait apporté de leurs nouvelles. — Leur serait-il arrivé malheur, comme à tant d'autres ?... — C'était la pénible pensée qui préoccupait tant chacun des habitants de la Fromentière au début de ce récit, et qui les rendait mornes et silencieux. Tous les cœurs étaient tournés vers le cher absent, mais aucun n'aurait voulu avouer ses craintes pour ne pas accroître celles des autres.

Rien n'était donc plus naturel que l'explosion de bonheur qui se fit à la vue du jeune soldat, aussi vivant que jamais, et que les longues étreintes qui l'accueillirent.

## III.

Le premier moment de joie passé, le premier besoin du cœur satisfait, Louis sentit qu'il y en avait un autre non moins impérieux à satisfaire : la faim le tourmentait depuis longtemps. A peine avaient-ils eu, son compagnon et lui, un méchant morceau de pain dur à grignoter pour tout le jour.

Madeline eut bientôt déplié la nappe ; et ce fut une jouissance indicible, que comprendront ceux-là seuls qui ont véritablement eu faim quelquefois dans leur vie, que la jouissance éprouvée par Louis en face de cette abondance inaccoutumée : de bon pain, du lard aux choux, du beurre frais, du mil au lait et une bouteille de vin que le père était allé tirer de la réserve pour fêter ce bienheureux retour.

Je vous laisse à penser si le brave garçon, affamé, pour nous servir d'une expression locale, comme un loup de quatre ans, s'acquitta convenablement de son rôle. On brûlait de le faire parler, mais on appréhendait de troubler son appétit, et l'on se contentait de le contempler et de lui imposer silence lorsqu'il voulait interrompre son repas pour satisfaire la curiosité générale.

— Patience, patience ! disait Pierre Blaineau, ton estomac est encore plus pressé que nous.

Puis, quand il vit que Louis s'apprêtait à fermer son couteau :

— Ma fille, dit-il à Madeleine, apporte-moi donc un verre, que je trinque avec ce coquin-là, qui nous a donné une si fameuse alerte tout à l'heure.

Son verre rempli, il l'éleva à la hauteur de ses yeux :

— Allons, mes enfants, à la santé de ce brave Louis, qui a si bien fait son devoir ; à la santé de monsieur Stofflet et de tous les honnêtes gens qui se battent pour Dieu et le Roi !.... Et maintenant, mon Louis, à toi de causer ; nous t'écoutons.

Le jeune soldat raconta tout ce qu'il avait vu durant ces deux mois d'absence ; et ce qu'il avait vu n'était pas fait pour réjouir l'âme, mais bien pour la soulever d'horreur, d'indignation, et arra-

cher des larmes aux plus endurcis. — Les *colonnes infernales* avaient entrepris et poursuivi leur œuvre, digne de l'exécration des hommes et de Dieu, leur *promenade*, qui devait effacer du sol, comme si le feu du ciel y eût passé, plus de sept cents communes et détruire deux cent mille animaux. — « Tous les villages, mé-  
» tairies, bois, genêts, et généralement tout ce qui peut être brûlé,  
» sera livré aux flammes, » — avait ordonné le père de cette idée satanique, le général Thurreau, et jamais programme n'avait été si ponctuellement rempli. — Les Vendéens, ajoutait Louis, malgré leurs efforts héroïques, ne pouvaient pas arrêter ce torrent. Ils avaient pourtant eu une petite compensation dans les premiers jours de février : conduits par Stofflet, ils avaient attaqué Cholet et battu à plate couture les républicains, qui avaient fui comme des lâches, à tel point qu'il avait vu lui-même, de ses propres yeux, leur commandant, le général Moulin, pris d'un accès de désespoir, se faire sauter la tête d'un coup de pistolet au milieu d'une rue de la ville. — Mais, hélas ! ce brillant fait d'armes n'avait pas empêché les progrès du mal ; et s'ils avaient une peur, Joseph et lui, en revenant, c'était de ne plus retrouver la Fromentière et la Fresnaye. Ils devaient donc bien bénir le ciel d'avoir été ainsi préservés de la tempête. Le seraient-ils longtemps et le bon Dieu ferait-il une exception en leur faveur ? Il le souhaitait de toute son âme ; néanmoins il jugeait prudent de se tenir sur ses gardes et de s'attendre aux plus grands malheurs.

La consternation se peignait sur tous les visages.

Après un assez long silence, durant lequel chacun s'abîma dans les plus sombres pensées, Pierre Blaineau releva la tête comme un homme qui a fait son sacrifice, et prenant la parole :

— Mes pauvres amis, ne nous livrons pas à la désolation avant qu'il y ait sujet, et rappelons-nous ce que monsieur le curé nous a si souvent répété au prône : — « Un chrétien doit toujours être prêt à tout. » — Soyons donc chrétiens, et si le bon Dieu vient à nous éprouver aussi nous, disons-lui du fond du cœur, comme dans la prière que nous récitons il n'y a qu'un instant : *Notre Père, que votre sainte volonté soit faite !*

Cette petite exhortation pieuse remonta un peu le courage de toute la famille, et Louis en profita pour intervertir les rôles et pour devenir, de narrateur qu'il était, questionneur à son tour. Deux mois hors d'une métairie, c'est si long ! tant de choses s'y passent chaque jour ! Les moissons, les bestiaux, les variations du temps, favorables ou contraires, mille petits incidents qui nous paraissent infimes et qui sont les vrais événements de la vie du laboureur, les retinrent encore au moins une heure autour du foyer. Toutes les questions épuisées, on parla de lever une seconde fois le siège et d'aller définitivement se mettre au lit.

— Je le veux bien, dit Louis, d'autant mieux que mes jambes commencent à s'apercevoir qu'elles ne se sont pas beaucoup reposées depuis hier matin, et qu'il y a un bon bout de chemin du camp de Vezins à la Fromentière ; mais pour dormir tout à mon aise, j'ai encore un petit devoir à remplir. Si ça ne vous fâche pas, mon père, nous allons allumer la lanterne et j'irai souhaiter le bonjour à nos bêtes. Je dois bien une petite visite à Marjolet, à Mazarin et à la Rousse, qui ne vont peut-être plus me reconnaître, les pauvres chers animaux.

La lanterne fut allumée, et le père et le fils se rendirent à l'étable.

La lumière n'était pas un luxe inutile. Les nuages avaient complètement caché la lune sous un voile impénétrable. Ainsi qu'on le dit vulgairement, il faisait noir comme chez les loups.

La visite terminée et la porte de l'étable refermée avec soin, Pierre Blaineau souffla la chandelle tout en causant et sans trop songer à ce qu'il faisait. Ils furent donc subitement plongés dans les ténèbres. Heureusement qu'ils savaient s'orienter et qu'il n'y avait que la cour à franchir.

— Mon père ! mon père ! s'écria tout à coup Louis d'une voix effarée et en coupant Pierre Blaineau au milieu d'une phrase ; regardez donc cette lueur du côté de la Fresnaye ! C'est un incendie, pour sûr !

— Un incendie ! Ah ! malheureux ! Est-ce que..... ? Oh ! mon Dieu !.....

Il n'osa pas achever.

— Je m'y connais, dit Louis, et je parie que c'est une colonne infernale !

Les entendant parler assez haut, la mère Blaineau, Madeleine, René et Jean étaient sortis de la maison, et tous, la mort dans le cœur, ils regardaient la pyramide de feu et de fumée qui montait, rouge et livide, au sommet du coteau où s'élevait la ferme de leurs amis. Ils auraient voulu douter, mais il fallait se rendre à la terrible évidence : hélas ! c'était bien la Fresnaye qui brûlait. Le reflet de la lumière éclairait sinistrement le bouquet d'ormes ; la toiture, d'où les flammes s'élançaient en gerbes qui ondoyaient sous le vent, apparaissait aussi visible à leurs yeux que sous les rayons du plus clair soleil. Dans le cercle lumineux, on voyait des ombres passer, repasser et s'agiter, comme des démons occupés à attiser les brasiers de l'enfer, et des clameurs lointaines arrivaient par instants jusqu'à leurs oreilles.

Et ces six malheureux étaient là, pétrifiés, cloués au sol ; leurs yeux hagards se tenaient fixés sur cet horrible spectacle, et ils n'avaient plus de voix pour se communiquer les impressions qui les bouleversaient.

Soudain un pas rapide retentit dans le chemin de la Lande-Bergère à la Fromentière.

Un homme se précipite à la porte de la maison ; l'on court à lui : ses mains crispées tiennent un fusil, ses cheveux sont en désordre, ses yeux sortent de leurs orbites ; il est tout haletant ; on dirait un fou.

— Joseph Allard ! s'écrient six voix en chœur.

— Pierre Blaineau !... Louis !... Madeleine !..... sauvez-vous !... sauvez-vous !...

Il n'en peut dire davantage ; il tombe sur le banc de la table ; puis, quand il a repris un peu ses sens :

— Mes bons amis, nous sommes perdus !... Les Bleus sont là-bas... Sauvons-nous !... Cent contre un !... Notre pauvre maison, ils la brûlent, ils brûlent tout !... Quand je suis arrivé, le feu y était déjà... Je me suis caché, j'ai rôdé, j'ai cherché mon père... ma mère... Qu'en ont-ils fait, les maudits !... Ah ! ils les auront égorgés !...

Et Joseph se lève, met son fusil en joue vers la porte :

— Le premier qui se présente est mort ! Oh ! s'ils n'étaient que vingt... mais ils sont cent, les lâches ! ils sont deux cents !... Sauvons nous !... sauvez-vous, mes bons amis, au nom du ciel !... J'en ai entendu qui riaient, qui chantaient et qui disaient : — « Joli feu de joie ! ça vous réchauffe par ces nuits froides ! C'est bientôt fini ici, ça va recommencer là-bas ; il y a une certaine métairie de l'autre côté du vallon ; nous allons lui dire deux mots ; chacun son tour, comme à confesse, du temps que les calotins confessaient !... » Les infâmes ! ils ont brûlé la Fresnaye, ils vont brûler la Fromentière !...

Il est des douleurs que ni la plume ni le pinceau ne parviendront jamais à peindre. Nous nous trouvons en présence d'une de ces désolations immenses qui font, en une seconde, de tels ravages dans le cœur, qu'il n'est pas donné à l'œil de les sonder, au langage humain de les traduire. Aussi imiterons-nous ce poète ancien qui, dans une situation analogue, jeta un voile sur la tête de son personnage et se contenta de lui faire traverser la scène en silence. Nous laisserons le lecteur imaginer les angoisses qui inondèrent le cœur des infortunés habitants de la Fromentière, quand il leur fallut se résoudre à quitter brusquement et au milieu d'une pareille nuit, le toit où ils avaient vécu de père en fils, et où ils comptaient bien mourir ; s'arracher de cette terre où ils avaient pris racine ; partir en se disant qu'ils ne reverraient plus cette trop chère demeure, et que la flamme, dans quelques instants, avant une heure peut-être, allait dévorer toute leur petite fortune et les souvenirs sacrés de toute leur vie !

Et ils s'en allèrent vers l'inconnu ; et quand le jour revint, la Fromentière n'existait plus que dans la pensée des sept pauvres fugitifs.

ÉMILE GRIMAUD.

*(La suite à la prochaine livraison).*

---



## POÉSIE.

---

# LES FRÈRES NANTAIS

MYSTÈRE EN UN ACTE.

---

### PERSONNAGES :

SAINT ROGATIEN.

SAINT DONATIEN.

RICTIOVARUS, préfet de Belgique pour

Maximien, envoyé en Armorique.

OCCISMOR, druide.

MARBODIUS, capitaine des Lètes.

BACULUS, esclave, bouffon de la suite de

Rictiovarus.

UN HÉRAUT.

PEUPLE.

*La scène est dans l'atrium de la maison occupée par le Préfet durant son séjour à Nantes.*

---

### SCÈNE PREMIÈRE.

RICTIOVARUS, BACULUS.

BACULUS.

Vraiment, par Jupiter ! on n'est jamais plus près  
De la chute, qu'à l'heure où l'on touche aux sommets !  
L'empereur vous tenait pour un préfet modèle,  
Et vantait en tous lieux les fruits de votre zèle ;  
Chaque pas du préfet, chéri de Maximien,  
Faisait sourdre du sol un flot de sang chrétien :  
Auguste était content ; mais la fortune avare  
Sur les bords du Liger attend Rictiovarus,  
Je le crains. Votre bras, qui devient impuissant,  
Depuis trois jours entiers n'a pas versé de sang.  
Je vois, je vois déjà votre étoile pâlir ;  
Auguste attend peut-être, et Baculus s'ennuie.

RICTIOVARUS.

Heureux qui n'aurait pas d'autre échec que le mien !  
 A Nantes je n'ai pu trouver un seul chrétien.  
 Qu'est-ce à dire, voyons ? — Que toute la province  
 Est sagement soumise aux saintes lois du prince.

BACULUS.

Douce et facile erreur ! voici la vérité :  
 Les Nantais portent mal votre joug détesté ;  
 Ils gardent le secret de leurs frères parjures ,  
 Et ne se feront point vengeurs de vos injures.

RICTIOVARUS.

Un Romain serait donc le jouet des vaincus !  
 Un préfet de César vraiment ne saurait plus  
 Des barbares percer les naïfs artifices ?

BACULUS.

Vous leur avez tout pris, en leur donnant vos vices ,  
 Ils vous valent. J'ai vu , moi-même, ce matin ,  
 Me promenant sans but, en un quartier lointain ,  
 J'ai vu devant mes yeux disparaître sous terre ,  
 Des femmes, des enfants fuyant avec mystère ,  
 Groupes silencieux, aux timides maintiens ;  
 On les reconnaît là : c'étaient bien des chrétiens.

RICTIOVARUS.

Quelque troupe rustique, et que ta laide face  
 Epouvantait. Pourquoi me faire une grimace ?  
 Tu t'enlaidis encor.

BACULUS.

Vous me comblez, Seigneur !

Je vous ai dit déjà que votre serviteur  
 A Nantes s'ennuyait. Je deviens imbécile.  
 Un bouffon qui s'ennuie est un meuble inutile,  
 Chassez-moi. Voici bien, pour tenir mon emploi,  
 Deux baladins nantais, qui valent mieux que moi.  
 L'un, c'est Marbodius, capitaine des Lètes,  
 Métis gallo-romain, né pour les épauettes,  
 Ainsi que le mulet est né pour le licol.  
 Couronné de rameaux, comme d'un parasol,

L'autre c'est Occismor, le cauteleux druide,  
Type d'Arméricain sanguinaire et perfide;  
Ils vous amuseront.

## SCÈNE II.

RICTIOVARUS, OCCISMOR, MARBODIUS.

MARBODIUS.

Vous partez dès demain ;  
Par quel crime avons-nous irrité le destin,  
Pour que Votre Grandeur quitte cette contrée,  
De son trop court séjour à jamais illustrée ?

RICTIOVARUS.

D'autres devoirs ailleurs m'appellent sans retard.  
J'étais ici venu par l'ordre de César,  
Pour détruire chez vous l'erreur nazaréenne ;  
Grâce aux Dieux, j'ai rempli ma mission sans peine,  
Puisque je n'ai trouvé ni temple, ni prêcheur  
Répandant parmi vous un poison séducteur.

MARBODIUS.

Nous avons ouï parler de cette secte impure ;  
Mais la ville n'a pas contracté sa souillure.

OCCISMOR.

On te trompe, Préfet ; on ment. Ces murs sont pleins  
Des sombres sectateurs du faux Dieu des chrétiens.  
Dans un heure tu peux, si sur eux ton bras tombe,  
Aux Dieux des empereurs offrir une hécatombe.

MARBODIUS.

Des esclaves sans nom, venus d'autres pays,  
Peut-être, des marchands, des marins, des proscrits ;  
Car la Loire nous lie à tous les coins du monde,  
Mais les Nantais sont purs de cette lèpre immonde.

OCCISMOR.

On te trompe, Préfet : voilà plus de cent ans,  
Que Nantes vit venir un prêtre en habits blancs,  
Un évêque, dit-on dans leur langage impie.  
Il se nommait Clarus et sortait d'Italie ;  
Du pontife romain il avait mission

De semer parmi nous cette contagion.

Et, comme pour montrer son mandat authentique,  
Il portait dans sa main une infâme relique,  
Un des gros clous de fer, dont Néron, autrefois,  
Fit dans Rome attacher le juif Pierre à la croix.

RICTIOVARUS.

Très-pieux Occismor, c'est une vieille histoire,  
Que tu racontes là. Depuis cent ans la Loire  
A versé bien des flots dans le vaste Océan  
Qui n'avaient jamais vu ton prêtre en habit blanc.

OCCISMOR.

Vous ne savez donc plus que jamais de l'ivraie  
Le laboureur ne peut guérir la vive plaie ;  
Que jamais l'on ne peut rendre saine, la chair  
Que mordent une fois la lèpre ou le cancer ?  
Mais, laissant de côté les histoires lointaines,  
S'il faut, pour réveiller vos légitimes haines,  
Des faits d'hier : hier, un évêque chrétien  
Dans Nantes enseignait. Il a nom Similien ;  
Chaque enfant le connaît, chaque femme le nomme.  
Comme tout imposteur, il vient aussi de Rome,  
Car c'est là le foyer. César règne en ces lieux,  
Vous le dites du moins. Un prêtre faible et vieux,  
Empereur des chrétiens, roi de leur secte immonde,  
Dicte ses lois à Rome et gouverne le monde.  
D'exterminer le Christ si César prend souci,  
Il a tort d'envoyer ses préfets jusqu'ici ;  
Pour ce but, je connais un moyen plus facile :  
Qu'il écrase du pied ce scorpion sénile,  
Leur Pape qui, caché dans vos tombeaux romains,  
Sous le trône miné creuse des souterrains.  
Et hâtez-vous : demain vous entendrez peut-être  
Rome pour empereur acclamer ce vieux prêtre.

RICTIOVARUS.

O barbare impudent, dont la témérité  
Blasphème de César la sainte éternité,  
Tu me fais souvenir de ce mandat suprême  
Qu'en m'envoyant ici, Maximien m'a lui-même  
Confié : « Va, dit-il, ô Rictiovarus ;  
Désormais dans l'empire entier il ne faut plus

D'autres dieux que César, et les dieux que le maître  
 Dans sa sagesse adore et veut bien reconnaître ;  
 Chrétien, bonze, ou druide, ou brahmine, ou rabbin,  
 Tous doivent se courber sous le sceptre divin  
 Du prince, de la terre empereur et grand prêtre. »  
 Cet ordre est fait pour toi, comptes-tu t'y soumettre ?

## OCCISMOR.

Toujours des empereurs l'esprit vaste et profond,  
 Sans souci de la forme a regardé le fond,  
 De l'empire les dieux, pour le fond, sont les nôtres ;  
 Vous leur donnez des noms, nous leur en prêtons d'autres ;  
 Variés d'attributs comme de vêtements,  
 Comme de langue aussi nous sommes différents ;  
 Que sont donc tous ces dieux ? Des mythes, des symboles.  
 Il faut aux sens grossiers du peuple, des idoles ;  
 Ce que nous adorons sous ces signes divers,  
 C'est le grand Tout, l'Esprit, l'Ame de l'univers,  
 Dont César, ici-bas, est le pontife auguste,  
 Et l'incarnation. Vois, Préfet, s'il est juste  
 De nous assimiler, dans ta haine, aux chrétiens ?

## RICTIOVARUS.

Ta doctrine me platt, ô druide, et je tiens  
 Qu'on peut laisser debout sans que rien périlite  
 Vos cromlec'hs, vos menhirs, vos tables de granite,  
 Et Teutatès et Bel et tous ces noms enfin,  
 Qui grattent en passant le gosier d'un Latin.  
 Seulement souviens-toi que je hais un prophète  
 Qui menace l'empire, et jamais ne répète  
 Ton propos alarmiste. Ici-bas tout est bien,  
 Quand César est content. Reviens à Similien.  
 Dis, qu'est-il devenu ?

## OCCISMOR.

Tout est ombre et mystère,  
 Chez les chrétiens. Il a, je crois, fondu sous terre.  
 Ici de ta venue à peine il était bruit,  
 Qu'il a fui : j'ai perdu sa trace dans la nuit.  
 J'ai pour le retrouver pris un soin inutile,  
 Et je suis convaincu qu'il n'est plus dans la ville ;  
 Mais ses disciples sont, à Nantes, par milliers :  
 Les seuls esclaves ? non. Les plus hauts, les premiers,

Parmi les citoyens et romains et namnètes.  
 Seigneur Marbodius, capitaine des Lètes,  
 Connais-tu Donatien, fils du feu gouverneur,  
 Et ton neveu, sans doute, étant né de ta sœur ?  
 Sais-tu bien si du Christ il suit la secte impure,  
 Ou s'il est vierge encor de l'immonde souillure ?  
 Sais-tu si, non content d'abandonner les Dieux,  
 Il ne les honnit pas hautement, en tous lieux ?

MARBODIUS.

Donatien ! un enfant trop imprudent, sans doute,  
 Qu'un seul mot du Préfet remettra dans la route  
 Du devoir et des lois. C'est faire un bruit bien grand  
 Pour une étourderie et des propos d'enfant.

OCCISMOR.

Il est encor vêtu de la robe prétexte  
 Et l'empereur n'a pas d'ennemi plus funeste ;  
 C'est encore un enfant, et nul, autant que lui,  
 Pas même Similien, ici ne nous a nui.  
 — T'a famille t'est-elle à ce point étrangère,  
 Que tu ne saches point si Rogatien, son frère,  
 Son aîné, par ses soins n'est pas initié  
 Aux mystères obscurs du Juif crucifié ?

MARBODIUS.

Rogatien, je le sais, je l'atteste moi-même,  
 N'a point sali son front des eaux de leur baptême.

OCCISMOR.

C'est vrai. Le temps manqua pour le lui conférer,  
 Quand leur évêque a dû de Nantes s'esquiver.  
 Mais, aux dieux, au pays, à son père infidèle,  
 Il est chrétien.

RICTIOVARUS.

O cieux ! quel secret se révèle !  
 Qui se trompe ? ou plutôt qui trompe-t-on ici ?  
 Malheur à vous, Nantais, si vous m'avez trahi !  
 Quoi ! Rogatien chrétien ! Voilà deux jours à peine,  
 Stupide, ou traître, ou fou, toi même, capitaine,  
 Tu me parlais ainsi : « Dites à l'empereur  
 Que Nantes n'aura pas un meilleur gouverneur,  
 Que du décurion toute la ville est fière,

Et voit renaitre en lui le sénateur, son père. »  
Et cet homme est chrétien !

MARBODIUS.

Occismor seul le dit.

OCCEIMOR.

Et Nantes avec moi. Dans la ville il n'est bruit  
Que de leur trahison. Forts de cette conquête,  
Les chrétiens hautement osaient lever la tête ;  
Ils se cachent devant l'envoyé de César,  
On les croit morts. Demain, aussitôt son départ,  
Sûre de ses appuis, plus vivante et plus fière,  
La secte, en plein soleil, sortira de sous terre.  
Le péril est immense. Il faut, il en est temps,  
Pour rassurer les bons, effrayer les méchants.  
Il faut faire en ce jour un éclatant exemple,  
Ou des dieux détrônés fermer demain le temple.  
Le vrai peuple, fidèle à l'empire, à la loi,  
Depuis deux jours attend, les yeux fixés sur toi,  
Préfet des empereurs. — Sur cette place immense,  
Vois la foule là bas, qui gronde et qui s'avance.  
Entends les cris mêlés dans sa grande clameur :  
« Les chrétiens aux lions ! » et « Vive l'empereur ! »  
C'est là tout son amour, et c'est toute sa haine.  
Au milieu d'eux vois-tu cet enfant qu'on entraîne,  
Et qu'on t'amène ici ? C'est lui, c'est Donatien.  
Étais-je donc le seul à le dire chrétien ?

RICTIOVARUS.

Comme on m'avait trompé ! Quelle excellente garde  
Auguste avait céans ! Tout ceci te regarde  
Un peu, Marbodius !

MARBODIUS.

Tremblant à vos genoux,  
Innocent et coupable, éperdu devant vous,  
Par ces genoux sacrés, par vos pieds que j'embrasse,  
O Rictiovarus, oh ! rendez-moi la grâce  
Des divins empereurs, ou prenez tout mon sang !

RICTIOVARUS.

Qui compromet l'État n'est jamais innocent.

MARBODIUS.

Pour réparer mes torts, calmer votre colère,  
Mériter mon pardon, Seigneur, que faut-il faire ?

RICTIOVARUS.

Te souvenir toujours du devoir des soldats.  
Un soldat n'a ni cœur, ni tête ; c'est un bras  
Qui frappe. Dans sa main un glaive fatal brille,  
Un autre le dirige. Il n'a plus de famille,  
Ni d'amis. Il se tient prêt à tout.

MARBODIUS.

Je comprends.

Des rebelles chrétiens ne sont plus mes parents.  
Frappe : ma hache est sourde et mon épée aveugle.

RICTIOVARUS.

Je vais parler moi-même à ce peuple, qui heugle  
A faire s'écrouler les murs de mon palais.  
Leur dévouement criard devient fatigant. Mais  
Je dois récompenser ces Namnètes fidèles.  
Je veux mettre, au milieu de fêtes solennelles,  
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés,  
Parmi les dieux romains les dieux que vous servez.  
César leur offrira d'abondants sacrifices.  
Toi même, je t'élève au rang des aruspices,  
Occismor. — Pour prouver que tu n'es pas chrétien,  
Marbodius, cours vite arrêter Rogatien ;  
Fais le mener ici, sous suffisante escorte,  
Et, sans perdre un instant, dispose ta cohorte,  
Aux abords du palais. Avertis les bourreaux  
De se tenir tout prêts pour leurs sanglants travaux.

## SCÈNE III.

OCCISMOR, *seul*.

Romains dégénérés, eunuques homicides,  
Gaulois abâtardis, valets plats et cupides,  
Tyranneaux, attelés par des traits d'or, au char  
Des tyrans, successeurs amoindris de César,  
Je vous hais. Je maudis par les mêmes paroles  
Et vainqueurs et vaincus, fléaux communs des Gaules !



Couchés sous les menhirs, libres, indépendants,  
 Nos pères, par ma voix, maudissent leurs enfants !  
 Qui comprend aujourd'hui ces implacables haines  
 De l'homme qui scruta nos histoires lointaines ?  
 Mais, avant que pour toi le jour fatal ait lui,  
 César, fais ton office, écrase l'ennemi,  
 Le Christ. Écrase-le, dans le sang, dans la boue.  
 Pour cette œuvre, tyran, le druide te loue,  
 Et te sert. Je te hais ; mais je hais encor plus  
 Cet initiateur qu'ils appellent Jésus,  
 Qui donna la doctrine en pâture à la foule ;  
 Jésus, soleil fatal, devant qui tout s'écroule,  
 Oracles de la nuit, rites mystérieux,  
 Pouvoir du sacerdoce et prestige des dieux !  
 Oui, ces dieux menacés soutiennent ta fortune,  
 César ; car tu les sers pour la cause commune.  
 Mais tu portes au front les arrêts du destin,  
 Je les lis, et je vois, dans l'avenir prochain,  
 La terre, qui gémit sous ton poids inutile,  
 Se dresser, renversant le colosse d'argile :  
 Je vois, sous les regards de l'univers surpris,  
 L'empire et l'empereur crouler dans le mépris !

## SCÈNE IV.

DONATIEN, RICTIOVARUS, OCCISMOR, LE PEUPLE.

LE PEUPLE.

Le peuple veille au salut de l'empire,  
 Son bras vengeur sait défendre les Dieux ;  
 Et des chrétiens qui voulaient le séduire  
 Bientôt le sang réjouira ses yeux.

RICTIOVARUS.

Est-il vrai, Donatien, que ta folle jeunesse,  
 Dans une secte impie ait pris la hardiesse  
 De blasphémer tout haut Apollon, Jupiter ;  
 Zeus, le maître du monde, et Phœbus, dieu de l'air,  
 L'un qui donne le jour, l'autre qui le conserve ?  
 Est-il vrai que, perdant enfin toute réserve,  
 Tu prêches à ce peuple, au nom d'un Dieu nouveau,  
 Une seconde vie au-delà du tombeau ?

## LES FRÈRES NANTAIS.

DONATIEN.

Rien n'est plus vrai, seigneur, et je n'ai d'autre envie  
Que de faire renaitre à la seconde vie,  
Tous mes frères nantais, qui gémissent encor  
Dans la profonde nuit, dans la nuit de la mort.

RICTIOVARUS.

Tu naquis cependant sous une heureuse étoile ;  
Le plus doux des zéphyrs semblait enfler la voile  
De l'esquif fortuné qui porte ton destin.  
Beau comme un demi-dieu, libre comme un Romain,  
Fils des vieux bretons gaulois, ton antique noblesse,  
Est rehaussée encor par ta grande richesse.  
Rien ne met une borne à tes jeunes désirs :  
Sans crainte d'épuiser le trésor des plaisirs,  
Tu peux laisser carrière à l'ardeur de ton rêve.  
Quel sombre sortilège a su tarir la sève  
Des naissantes amours dans ton cœur desséché ?  
Sur quel abîme obscur ton œil s'est-il penché ?  
Qu'as-tu vu, pour fouler aux pieds des dons si rares ?  
Oh ! laisse, laisse enfin tous ces dogmes barbares,  
Cesse de regarder par delà le tombeau,  
Puisque les dieux ont fait pour toi le sort si beau.

DONATIEN.

Deux hommes, réunis pour un même voyage,  
Arrivent vers le soir dans un pays sauvage.  
L'un, songeant aussitôt aux périls de la nuit,  
Tout fatigué qu'il soit, veut préparer son lit.  
Il arrache à l'entour, de ses deux mains saignantes,  
Les halliers épineux, consolide ses tentes,  
Allume des brasiers, effroi des animaux,  
Et par un long travail achète son repos.  
Le second, mollement étendu sur la mousse,  
Aspire des forêts l'haleine fraîche et douce,  
Il chante, il rêve, il boit, et cependant se rit  
Du dur labeur de l'autre. Arrive enfin la nuit,  
La nuit immense et vide, et sa sombre épouvante.  
Le premier voyageur dort en paix sous sa tente,  
Et le second devient la pâture des ours.

RICTIOVARUS.

Tu veux de ta jeunesse empoisonner le cours,

Pour tous ces songes creux ? Soit, mais la loi s'oppose  
 A ce qu'on parle haut de ces sortes de chose,  
 De crainte d'entraîner le peuple dans l'erreur.  
 De plus, le même édit du divin empereur  
 Ordonne expressément d'offrir des sacrifices  
 Aux grands dieux qui pour lui se sont montrés propices :  
 D'abord au roi du monde, au puissant Jupiter,  
 Puis à son fils sublime, Apollon, dieu de l'air.  
 Et la prison, l'exil, les tourments, la mort même  
 Punissent qui résiste à cet ordre suprême.  
 Le sais-tu ?

DONATIEN.

Je le sais. Mais dès le premier jour,  
 Où le Christ à mon cœur révéla son amour ;  
 Le jour où l'Homme-Dieu, vivant dans ma poitrine,  
 Pénétra tout mon corps de l'essence divine,  
 Le Seigneur m'a montré la douceur de la mort.  
 Je sentis, à cette heure, avec un saint transport,  
 (Est-ce une vision, était-ce un simple rêve ?)  
 Mon sang vermeil couler sous le tranchant du glaive.  
 C'était sur la colline, où deux jeunes ormeaux  
 Dans un nœud fraternel enlacent leurs rameaux ;  
 Mon doux frère avec moi donnait à Dieu sa vie :  
 Nous étions bien heureux !

RICTIOVARUS.

Quelle étrange folie !  
 Voir cet enfant gâté, ce favori du sort,  
 Désirer les tourments et souhaiter la mort !

DONATIEN.

Le plus fou de nous deux n'est pas celui qu'on pense :  
 J'ai grand pitié de vous et de votre démence.  
 Et comment vous guérir, pauvre aveugle, orgueilleux  
 De nier le soleil, en lui fermant vos yeux ?

RICTIOVARUS.

Fouler aux pieds les lois, et prodiguer l'outrage  
 Aux juges, des chrétiens c'est l'ordinaire usage :  
 Tu n'y déroges pas. Pour te calmer un peu,  
 Et voir si les tourments ne sont pour toi qu'un jeu,  
 Comme tu dis, j'ordonne une heure de torture,

Et charge le bourreau de venger mon injure :  
A moins que.....

DONATIEN.

N'attends rien.

RICTIOVARUS.

Emmenez-le, licteurs.

LE PEUPLE.

Les chrétiens aux lions ! Vivent les empereurs !

Le peuple veille au salut de l'empire ;  
Son bras vengeur sait défendre ses Dieux,  
Et du chrétien qui voulait le séduire  
Bientôt le sang réjouira ses yeux.

### SCÈNE V.

ROGATIEN, RICTIOVARUS.

RICTIOVARUS.

Salut à Rogatien.

ROGATIEN.

Que fait-on de mon frère ?

RICTIOVARUS.

Je vais le faire un peu torturer, et j'espère  
Qu'un tour de chevalet nous le convertira ;  
Et qu'en sentant ses os craquer, il comprendra  
Que César est puissant.

ROGATIEN.

Le mot me paraît juste.  
Les bourreaux montrent bien la puissance d'Auguste ;  
Ils prouvent un peu moins celle de Jupiter.

RICTIOVARUS.

Sans doute, Rogatien, ce sont propos en l'air  
Qui me sont parvenus, ce matin, sur ton compte ?  
Je n'en crois pas un mot.

ROGATIEN.

Et qu'est-ce qu'on raconte ?

RICTIOVARUS.

On disait qu'en secret, séduit par Donatien,  
Toi-même tu songeais à te faire chrétien.

ROGATIEN.

J'ai vu pendant quatre ans, sous le toit de ma mère,  
 Un enfant, doux pour tous, et pour lui seul austère,  
 Puis, quand l'âge est venu des plus folles amours,  
 J'ai vu l'adolescent chaste en tous ses discours.  
 Simple et fort, humble et droit, il marchait dans la vie;  
 Il était grand en tout : et j'ai senti l'envie  
 De connaître pourquoi ce frère tant chéri,  
 Issu du même sang, du même lait nourri,  
 Me ressemblait si peu. J'ai connu la doctrine,  
 Qui donne aux plus petits cette force divine,  
 Et bien mieux qu'en un livre, en mon frère j'ai vu  
 La vérité vivante, en voyant la vertu.

RICTIOVARUS.

C'est faire honneur au Christ des dons de la nature,  
 Qui met en quelques-uns une essence plus pure;  
 Et ce vaste univers serait bien vicieux,  
 S'il fallait être au Christ pour être vertueux.  
 Car, combien compte-t-on de chrétiens dans l'empire ?

ROGATIEN.

Voici tantôt cent ans, un chrétien pouvait dire :  
 « Nous sommes nés d'hier; déjà nous remplissons  
 Non-seulement, proscrits, vos bagnes, vos prisons;  
 Mais vos cités, vos forts, vos bourgs, vos colonies,  
 Le palais, le sénat, les camps, les décuries;  
 Et nous ne vous laissons que les temples des dieux. »

RICTIOVARUS.

J'ai bien su qu'autrefois, rhéteur facétieux  
 Et menteur impudent, un prêtre de Carthage  
 Osait, en plein sénat, tenir ce beau langage;  
 Mais, depuis lors, un bras implacable et puissant  
 A noyé les derniers des chrétiens dans leur sang.

ROGATIEN.

Et ce sang a germé, graine à jamais féconde,  
 Et de nouveaux chrétiens peuplent encor le monde!

RICTIOVARUS.

Mais tu n'es pas chrétien, pauvre cher imprudent,  
 Qui parles, sans savoir ! Tu connais seulement  
 Les dehors de la secte, et ton âme est séduite

Par tous ces faux semblants d'une vie hypocrite.  
 Au fond, chez les chrétiens, tout est cruel et bas.  
 Toi, si noble et si franc, ami, tu ne sais pas  
 Qu'ils s'assemblent, la nuit, loin des yeux du profane,  
 Pour rendre un culte abject à la tête d'un âne :  
 Puis que, sur une tombe immolant un enfant,  
 Ils se gorgent de chair et s'enivrent de sang!

## ROGATIEN.

Mensonge ! calomnie odieuse et stupide,  
 Qu'a sans doute inventée un délateur cupide !  
 Tu n'y crois pas, Préfet ; et pour moi, je sais bien  
 Que les chrétiens sont purs, si mon frère est chrétien.

## RICTIOVARUS.

Naïf entraîné ! qui part d'une belle âme,  
 Et te ferait tomber en quelque piège infâme,  
 Si la loi ne veillait, et sur eux, et pour toi.  
 Crois-moi, cher Rogatien, se soumettre à la loi,  
 C'est la religion de tout esprit honnête,  
 C'est la vertu. Ton frère a compromis sa tête,  
 Comme un enfant. Il vient de me braver ; eh bien !  
 Je veux tout oublier et sauver Donatien,  
 Si, toi-même, donnant un salutaire exemple,  
 Tu veux publiquement m'accompagner au temple.  
 Tu prieras, dans ton cœur, ou mes Dieux, ou ton Dieu,  
 Ou tu ne prieras rien ; cela m'importe peu.  
 Songes-y cependant : pour un homme flexible  
 Et souple à propos, tout, de nos jours, est possible.  
 Fils des rois, si tout bas tu nourris des regrets,  
 Si tu rêves un trône, un sceptre, des sujets ;  
 Si le pouvoir suprême excite ton envie ;  
 Regarde Maximien, né dans la Pannonie  
 D'un laboureur obscur, et César aujourd'hui.  
 N'as-tu pas, Rogatien, plus de chances que lui ?  
 Si tu veux être adroit et croire à mes paroles,  
 Tu seras quelque jour empereur pour les Gaules.  
 L'armée est souveraine, et l'empire romain  
 Est à l'encan. Voilà mon dernier mot. Demain  
 Tu répondras.

## SCÈNE VI.

ROGATIEN, RICTIOVARUS, OCCISMOR.

OCCISMOR.

Demain ! Ton imprudence est rare  
De lui laisser la nuit, préfet Rictiovare.

RICTIOVARUS.

Me crois-tu si bénin, qu'il me puisse échapper ?

OCCISMOR.

Non. Mais la longue nuit suffit pour dissiper  
Aux quatre vents du ciel un amas de richesses,  
Que n'ont point épuisé ses chrétiennes largesses,  
Et qui sent à nous deux, de moitié, si j'ai bien  
Compris la loi. Demain, nous ne trouverons rien.

RICTIOVARUS.

Il passera la nuit, ici, sous bonne garde.

OCCISMOR.

Le peuple comprend mal que la justice tarde.

RICTIOVARUS.

Et n'ai-je point livré ce jourd'hui Donatien  
A ce peuple ennuyé ? L'autre n'est pas chrétien.

OCCISMOR.

Alors, devant nous tous, aux Dieux qu'il sacrifie.

RICTIOVARUS.

Nous verrons à cela ; mais je n'ai nulle envie  
D'aller au sacrifice avant d'avoir dîné.  
On me servit hier, fort mal assaisonné,  
Certain poisson nantais qu'on appelle l'alose ;  
C'est un joli poisson à la chair ferme et rose,  
Mais fade. J'ai rêvé d'un nouveau condiment,  
Et veux aller moi-même y mettre le piment.  
Qu'est ce bruit ?

OCCISMOR.

Donatien, tout sanglant, qu'on rapporte.

RICTIOVARUS.

C'est bien. Qu'il entre seul, puis, qu'on ferme la porte.  
Rogatien, je vous laisse une heure à tous les deux.

Songez à ce que j'ai dit et voyez ce qui vaut mieux  
Pour ton frère et pour toi.

## SCÈNE VII.

ROGATIEN, DONATIEN.

DONATIEN.

Rogatien !

ROGATIEN.

O ma mère !

Dans quel état horrible ils me rendent mon frère !

DONATIEN.

Frère, ne me plains pas : peut-on plaindre un vainqueur ?  
Soyez béni, mon Dieu, seul amour de mon cœur,  
Bon père qui cachiez de si douces délices  
Sous l'aspect effrayant de ces cruels supplices ;  
Qui, sur les chevalets, me serrant dans vos bras,  
M'inspiriez tant d'amour, que je ne souffrais pas !  
Mais toi, frère chéri, durant cette journée,  
Quelle épreuve, à ton tour, le ciel t'a-t-il donnée ?

ROGATIEN.

Quand le peuple, excité par ses prêtres méchants,  
Est allé t'arracher à la maison des champs,  
Les soldats commandés par notre oncle en personne  
(Que l'ombre de sa sœur un jour le lui pardonne !)  
Dans notre autre maison, au nom de l'empereur,  
M'arrêtant, m'ont conduit devant le gouverneur.  
Celui-ci s'est montré d'une douceur extrême ;  
Nous étions seuls tous deux. Il n'a pas voulu même  
Me laisser proclamer le secret de ma foi.  
Puis il a fait appel à mon amour pour toi.  
Enfin, quand de sa main j'attendais le martyr,  
A mes regards surpris il a montré l'empire  
Facile à conquérir — ou, pour mieux dire encor,  
A vendre au plus offrant. — Donatien, j'ai de l'or !  
Le sang des rois gaulois gonfle toutes mes veines.  
Et je sens en mon cœur des révoltes soudaines.  
Si ce préfet félon disait vrai, par hasard ?....  
Si je puis acheter la pourpre de César ?....  
Le Seigneur Jésus monte avec moi sur le trône....



## DONATIEN.

A quelles visions ton âme s'abandonne !  
 Visions de l'enfer ! car, pour les vrais chrétiens,  
 Le but ne peut jamais rendre purs les moyens.  
 Cacher ta foi serait et d'un traître et d'un lâche,  
 Tu n'effacerais pas, sous la pourpre, la tache  
 Imprimée à ton front. L'avenir est à Dieu ;  
 Le Seigneur saura bien, en son temps, en son lieu,  
 Faire tomber le sceptre en quelque main chrétienne.  
 Mais cette mission, frère, n'est pas la tienne.  
 — Cependant, fils des rois, ton tour vient, le voici,  
 De ceindre la couronne et de régner aussi !  
 Empourpre de ton sang ton propre diadème ;  
 Le ciel t'a décerné le triomphe suprême.  
 Regarde à l'horizon, voilà de toutes parts,  
 Les guerriers, les chevaux, les chars, les étendards !  
 Du barbare Chillon, c'est l'innombrable armée  
 Qui presse tes Nantais et ta ville alarmée.  
 Ton peuple te réclame. Allons ! debout, ô roi !  
 Moi-même, à tes côtés, je combats avec toi.  
 Les ennemis ont vu notre tunique blanche,  
 Et leur foule éperdue, ainsi qu'une avalanche,  
 Roule sur elle-même et s'échappe à grand bruit.  
 Notre blanc escadron dans l'ombre les poursuit.  
 Ils s'arrêtent soudain ; et leur chef vient lui-même,  
 Invoquant notre Dieu, demander le baptême.  
 Regarde encore, frère, à cet autre horizon.  
 Quel est celui qui vient ? C'est un machthyern breton ;  
 Il a passé les mers que le couchant colore.  
 Un évêque le suit, puis des moines encore,  
 Des femmes, des enfants, toute la nation  
 Sur notre péninsule a fait irruption.  
 Et bientôt oublieux de notre gloire antique,  
 Du doux nom de Bretagne ils nomment l'Armorique ;  
 Mais ils n'effacent pas ni ton nom, ni le mien :  
 Ils acclament toujours Rogatien, Donatien.  
 Et leurs ducs à nos pieds déposant leurs couronnes,  
 Sèment sur nos manteaux les hermines bretonnes.

## ROGATIEN.

Ah ! que je comprends bien tous ces honneurs pour toi,  
 Martyr de Jésus-Christ, prince du ciel ! Mais moi,

Enfant déshérité de ce père que j'aime,  
 Je n'ai pu recevoir encore le baptême !  
 Que tes larmes, du moins, en coulant sur mon front,  
 O mon frère ! d'Adam viennent laver l'affront.

DONATIEN.

Ce ne sont point mes pleurs ; c'est ton sang, ici-même,  
 Répandu pour le Christ, qui sera ton baptême.  
 O mon Dieu ! qui lisez au fond de notre cœur,  
 Récompensez la foi de votre serviteur.  
 Vous-même plongez-le dans ce bain qu'il désire,  
 Baptisez-le, Seigneur, dans les eaux du martyr.  
 Par vos ordres divins, si le Pontife a fui,  
 Que le bourreau sanglant le remplace aujourd'hui !  
 — On vient.

### SCÈNE VIII.

ROGATIEN, DONATIEN, BACULUS.

BACULUS.

Pardonnez-moi ; je ne suis qu'un esclave,  
 Mais j'ose présenter au prince jeune et brave,  
 Que j'ai vu méprisant les tourments et la mort,  
 Un peu de ce vin vieux, qui le rendra plus fort  
 Pour soutenir bientôt une dernière épreuve.

DONATIEN.

Que le Dieu qui bénit le denier de la veuve,  
 Même le verre d'eau, donnés en son saint nom,  
 Frère, vous récompense.

BACULUS.

Un esclave, un bouffon !  
 Vous l'appellez mon frère ! Amère raillerie ;  
 Je n'ai point de famille et n'ai point de patrie.  
 Je ne suis qu'une chose, un peu plus qu'un mulet,  
 Un peu moins que le singe admiré du préfet !  
 Car je coûte plus cher que la bête de somme  
 Et moins cher que le singe.

DONATIEN.

Étrange oubli de l'homme !  
 Jésus, Dieu revêtu de notre humanité,  
 A ce frère montrez quelle est sa dignité ;

Rappelez à ce roi déchu son origine,  
 Rouvrez à l'exilé sa demeure divine;  
 Et pour payer enfin sa noble charité,  
 A l'esclave, Seigneur, rendez la liberté !

## SCÈNE IX.

ROGATIEN, DONATIEN, RICTIOVARUS, OCCISMOR, MARBODIUS, BACULUS,  
 UN HÉRAUT, LE PEUPLE.

LE PEUPLE.

Du jour mourant voici la dernière heure;  
 Le blond Phœbus va désertier les cieux.  
 Le peuple veut, en l'honneur de ses dieux,  
 Que Donatien sacrifie ou qu'il meure !

RICTIOVARUS.

Assis au tribunal, me voici de rechef  
 Pour vous interroger. Avant tout, qu'on soit bref.  
 Épargnez-moi l'ennui de rendre une sentence.  
 Rien mieux qu'un bon dîner ne pousse à l'indulgence.  
 Je veux bien oublier vos fureurs de tantôt,  
 Et pour vous pardonner je n'attends qu'un seul mot :  
 Renoncez-vous au Christ, à sa doctrine impie ?

DONATIEN.

Nous adorons le Christ !

RICTIOVARUS.

Il y va de la vie.  
 A périr à l'instant, si vous vous obstinez,  
 Au nom de l'empereur vous serez condamnés.

ROGATIEN.

Nous adorons le Christ !

RICTIOVARUS.

L'exécuteur s'avance....

DONATIEN ET ROGATIEN.

Nous adorons le Christ !

LE PEUPLE.

Les dieux veulent vengeance !

RICTIOVARUS.

Au nom de l'empereur Hercule Maximien,  
 J'ordonne qu'aujourd'hui le nommé Donatien,

Pour ses rebellions, ait la tête coupée.  
 Je condamne de même à périr par l'épée  
 Rogatien, son complice; — et te charge, au surplus,  
 De l'exécution, seigneur Marbodius.

MARBODIUS.

Le préfet peut compter sur mon obéissance.

RICTIOVARUS.

Qu'au peuple le héraut répète la sentence.

LE HÉRAUT.

Au nom de l'empereur Hercule Maximien,  
 J'ordonne qu'aujourd'hui le nommé Donatien,  
 Pour ses rebellions, ait la tête coupée.  
 Je condamne de même à périr par l'épée  
 Rogatien, son complice.

RICTIOVARUS.

Allez !

LE PEUPLE.

Gloire à nos dieux !

Gloire à nos empereurs toujours victorieux !

#### SCÈNE X.

BACULUS, *seul*.

Hurle, immonde troupeau, dans ton atroce joie !  
 Occismor, tigre affreux, ne lâche pas ta proie.  
 Marbodius, rampant et vil comme le chien,  
 Lèche bien tout leur sang, car ce sang est le tien !  
 Reviens dormir, préfet, dans ta maison dorée,  
 Comme en son antre l'ours ronfle après la curée.  
 Dors en paix, et sois fier des acclamations  
 De ces renards à qui tu livres les lions !  
 — Mais qui suis-je moi-même et quel est ce mystère ?  
 Quand ces nobles enfants m'ont appelé leur frère,  
 Moi, qui faisais métier d'applaudir le bourreau,  
 En moi j'ai vu germer un sentiment nouveau,  
 J'aime ! Je sens un cœur qui s'émeut et qui vibre,  
 Le cœur d'un homme enfin ; j'aime, donc je suis libre !  
 O Christ ! par un prodige ineffable et profond,  
 Feriez-vous un chrétien d'un ignoble bouffon ?

S. ROPARTZ.

## ESSAIS D'HISTOIRE FÉODALE.

---

### LES SIREs

# DU QUÉMENET-HÉBOI ET DU PONTCALLEC

---

#### § I. ANCIENS SEIGNEURS DU QUÉMENET-HÉBOI.

Le Quémenet-Héboi est une division territoriale des plus anciennes de Bretagne <sup>1</sup>. Dans les actes de saint Gurthiern ou Gunthiern et dans ceux de sainte Ninnoch, il en est déjà question.

Les premiers portent que Gunthiern, un des mille petits rois de la Grande-Bretagne, ayant quitté par piété son trône et sa patrie, aborda à l'île de Groie, où sur le bruit de ses miracles, les plus nobles hommes du Quémenet-Héboi s'empressèrent à lui porter leurs hommages <sup>2</sup>.

Quant à Ninnoch, fille d'un autre roitelet de la Grande-Bretagne, elle vint en la paroisse de Plœmeur fonder, au bord de la mer, un monastère appelé de son nom Lan-Ninnoch, représenté encore maintenant par un village appelé Lanennec. Son biographe nous assure que, tant qu'elle vécut, Dieu, docile à ses prières, donna aux arbres, aux blés, aux flots, une fécondité telle que tous les habitants du Quémenet-Héboi ne cessèrent de nager dans l'abondance <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir ce que nous en avons dit dans notre article publié par la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. X, pp. 371-387.

<sup>2</sup> « Dimisit (Gurthiernus) patriam suam, et in parvo lembulo venit ad insulam quæ vocatur Groia, in qua persistens fecit plura miracula : et hic nobilissimi Chemenet-Heboſu dederunt sibi honorem. » *Vita ms. s. Gutherni*, Bl.-M. XXXVIII, p. 756.

<sup>3</sup> « Tantum etiam tam segetum quam arborum copiam in tota Kemenet-Hebouſ terra, ipsa (Ninnoca) superſite, ut refertur, ejus præcedentibus meritis, Dominus contulit, ita

Or ces deux saints personnages étaient contemporains de Guérech I<sup>er</sup>, comte du Vannetais breton, qui vivait au commencement du VI<sup>e</sup> siècle. Le Quémenet-Héboi remonterait donc aux premiers temps de la colonisation bretonne; ce qui d'ailleurs n'aurait pas lieu d'étonner, car, enfermée entre l'Ellé, la mer et le Blavet, le Quémenet-Héboi est une circonscription bornée presque de toutes parts par des limites naturelles, et l'on sait que d'ordinaire ce sont là les plus anciennes.

Du VI<sup>e</sup> siècle nous passons sans transition à la fin du X<sup>e</sup>.—Pierre Le Baud, dans ses *Chroniques de Vitré*, raconte l'histoire d'un seigneur de Quémenet-Héboi, qui vivait et qui mourut sous le règne de Geoffroi I<sup>er</sup>, duc de Bretagne, c'est-à-dire de 992 à 1008. Cette histoire est curieuse et mérite être citée. — Après avoir rapporté, au chapitre V de ses Chroniques, que ce duc Geoffroi, pour favoriser Riwallon de Vitré, « luy donna à femme une noble » dame de son lignage, appelée Générgande la Vicairie, avec tout » le droit qui lui appartenait, c'est à sçavoir la terre et seigneurie » d'Auray o toutes ses coustumes, » etc., Le Baud continue ainsi au chapitre VI :

« Et advint ce temps pendant que ledit Riwallon et Générgande demeuroient à Auray, que le duc Geoffroy assembla en celuy lieu d'Auray grand parlement et tint cour de ses barons et autres féaux. Auquel parlement il s'esmut contens<sup>1</sup> entre ledit Geoffroy et le sire de Guémené-Héboi. Si s'effrena ledit sire de Guémené-Héboi en tel outrage qu'il desmentit Geoffroy devant toute sa cour. De laquelle chose ledit Geoffroy fut si très-indigné qu'il abandonna le parlement, et entrant en sa chambre, maudit son lignage et sa nourriture<sup>2</sup>, s'ils ne le vengeoient du seigneur de Guémené-Héboi. Et quand Riwallon le Vicairie, qui estoit outre l'eau en sa maison, entendit celle injure avoir esté faicte à son seigneur, il s'arma incontinent, monta à cheval, et print sa lance. Si rencontra en la ville ledit seigneur de

ut incolis ipsius terræ cultura et vicini maris piscium captura assidua abundanter administraret humanæ vitæ necessaria: » *Vita sanctæ Ninnoce*, apud Bolland. Junii, t. 1, p. 440.

<sup>1</sup> Contention, querelle.

<sup>2</sup> C'est-à-dire, ses parents et ses vasseaux.

Guémené-Héboï et l'occit. Et après ce fait, retourna en son hostel et print sa femme et son fils, puis brusla ses maisons, et d'illec se départant s'en vint à Rennes, où il demoura. Car il sçavoit, s'il se tenoit à Auray, qu'il auroit guerre aux amis dudit seigneur de Guémené-Héboï, qui estoit homme de grant puissance <sup>1</sup>. »

C'est là le plus ancien seigneur de Quémenet-Héboï dont le souvenir nous ait été conservé ; il est regrettable que Le Baud n'ait pas pu ou voulu nous dire son nom. Je serais un peu tenté d'y voir le Bérenger dont il va être question tout à l'heure et dont le fils possédait certainement en 1037 le Quémenet-Héboï ; mais peut-être ce Bérenger était-il seulement le fils de la victime de Riwallon de Vitré. Quoi qu'il en soit, c'est lui-même qui commencera la série des seigneurs du vieil Hennebont et de Quémenet-Héboï que nous avons pu découvrir.

I. BÉRENGER ; tout ce qu'on sait de lui avec certitude, c'est qu'il fut père du suivant.

II. HUÉLIN d'Hennebont, fils de Bérenger, épousa *Avan*, sœur d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille, dont il eut deux fils, *Guégon* qui lui succéda, et *Tanguai*. — En 1037, il donna à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé l'île de Tanguethen ( qu'on croit être l'île Saint-Michel dans la rade de Lorient ), l'église de Saint-Gunthiern et celle de Saint-Méloir dans l'île de Groie avec toutes les terres qui en dépendaient. Sa femme et ses deux fils sont nommés dans cette charte <sup>2</sup>. — Huélin figure aussi comme témoin dans la donation de l'île de Locoal à l'abbaye de Redon <sup>3</sup>. — Le Nécrologe

<sup>1</sup> Les *Chroniques de Vitré* sont imprimées à la suite de l'*Histoire de Bretagne* de Pierre Le Baud ; comme ce dernier ouvrage, elles fourmillent de fautes d'impression. J'en ai corrigé quelques-unes dans le passage ci-dessus, à l'aide d'un manuscrit des *Chroniques* qui m'appartient.

<sup>2</sup> Cartul. de Quimperlé, dans D. Morice, *Pr.* I, 373-374. L'acte débute ainsi : « Ego Huélin, Berengarit filius, etc., » à la fin, dans la liste des témoins, après Huélin, sa femme et son fils Tanguai, on nomme : « Bidan, Even, Carl, Dongual, Moisan, Halarn, et plures alii Kemenet-Heboë. » Cf. D. Placide Leduc, *Hist. de l'abbaye de Quimperlé*, p. 3.

<sup>3</sup> Sous le nom de *Hugolinus de Henbont*, dans D. Morice, *Pr.* I, 364 ; quelque datée de 1027, cette pièce n'est réellement que de 1037 ; l'éditeur l'a très-faussement intitulée : *Commencement du prieuré de Quiberon*, tandis qu'il s'agit de l'île et du prieuré de Locoal (*insula S. Gutuali*) dans la lagune d'Étel.

de Quimperlé le fait mourir le 26 juillet, sans dire l'année : « VII. Cal. Augusti, Huelinus de Haenbont nostræ societatis <sup>1</sup>. »

III. GUÉGON d'Hennebont, fils du précédent. De son temps, un moine de Quimperlé découvrit dans l'île de Groie une certaine quantité de reliques de saints bretons, entre autres, de saint Gunthiern, de saint Guennolé, de saint Guenaël, etc. Dans la relation de ce fait, Guégon est formellement qualifié *fils d'Huelin, du château d'Hennebont*<sup>2</sup>. Dans sa curieuse *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* (manuscrit des Archives départementales du Finistère), dom Placide Leduc met ce fait vers 1069, et ajoute que Guégon mourut peu de temps après sous l'habit monastique<sup>3</sup>.

IV. TANGUI, fils du précédent, figure comme témoin dans plusieurs chartes d'Alain Fergent, duc de Bretagne, et de sa femme Constance, entre autres dans une donation considérable faite par cette princesse à l'abbaye de Quimperlé, en 1088<sup>4</sup>. — Tanguï eut deux fils, *Guillaume* qui était l'aîné et lui succéda, et *Rivallon*, qui donna au prieuré de Saint-Michel, dépendant de l'abbaye de Quimperlé, « une mine de froment à prendre sur le village de » Treizfaven<sup>5</sup>. »

V. GUILLAUME est connu pour avoir, en qualité de seigneur supérieur, approuvé le don fait à Sainte-Croix de Quimperlé, d'un tiers du village de Kermadiou en la paroisse de Cléguer. Il eut aussi avec cette abbaye un différend, à raison de droits qu'il prétendait comme fondateur d'un de ses prieurés. (Saint-Michel des Montagnes); à la suite d'une enquête édictée au château même d'Hennebont, il fut reconnu que tous ses droits ne consistaient qu'en un dîner ou souper qu'il pouvait prendre avec toute sa suite chez le prieur en question quand il passait dans l'île de Groie, et en une somme de pain que ledit prieur lui devait fournir, quand il allait à

<sup>1</sup> D. Leduc, *Hist. ms. de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 2.

<sup>2</sup> « De inventione reliquiarum sancti Gurthierni allorumque sanctorum, tempore Benedicti abbatis et Guigoni filii Huelin de Castro Henpont, in insula Grès a Boëdris monacho revelatarum. » *Vita ms. S. Guthierni*, dans les Bl.-M., XXXVIII, 756. — Benoit fut abbé de Quimperlé de 1066 à 1114.

<sup>3</sup> *Hist. ms. de l'abbaye de Quimperlé*, p. 15.

<sup>4</sup> D. Morice, *Pr.* I, 464; cf. D. Leduc, *Hist. de Quimperlé*, pp. 22 et 23.

<sup>5</sup> D. Leduc, *Hist. de Quimperlé*, p. 39.



l'armée du Duc, rendue sur un cheval au village de Kerancroës, aujourd'hui Kergrois près de Lorient<sup>1</sup>. L'acte qui mit fin au différend fut passé à Hennebont au temps de Gurhand, sixième abbé de Quimperlé, c'est-à-dire de 1114 à 1131.

VI. SOLIMAN d'Hennebont, fils ou petit-fils du précédent, renouvela contre l'abbaye de Quimperlé la chicane relative au prieuré de Saint-Michel, sur quoi, l'acte passé précédemment à ce sujet entre Guillaume d'Hennebont et l'abbé Gurhand ayant été lu en présence des gentilshommes du Quémenet-Héboi assemblés, à Pontscorff, ceux-ci crièrent tout d'une voix : « Ce témoignage est véritable, nous certifions que nos pères ont été justes en ce point ! » Ce qui mit fin à l'affaire. Ce fait est de 1164, d'après D. Leduc<sup>2</sup>.

VII. HENRI, fils du précédent, confirma en 1200, aux moines de Saint-Melaine de Rennes tout ce qu'ils avaient à Hennebont, dépendant de la chapelle de Notre-Dame, et grâce aux nouveaux bienfaits qu'il leur accorda, il peut être considéré comme le fondateur du prieuré de Notre-Dame d'Hennebont, dit aussi Notre-Dame de Kerguelen, établi pour deux moines<sup>3</sup>. Il n'y a d'ailleurs nul rapport entre ce prieuré de Notre-Dame et la belle chapelle de Notre-Dame de Paradis, qui sert aujourd'hui de paroisse à la ville d'Hennebont ; le prieuré de Notre-Dame de Kerguelen était de l'autre côté du Blavet, sur la rive droite ; il se transforma au XVII<sup>e</sup> siècle en un couvent de religieuses Ursulines, dont on voit encore l'enclos à gauche et sur le bord de la route d'Hennebont à Lorient, au pied de la colline jadis couronnée par le très-antique château du vieil Hennebont. — Henri d'Hennebont eut au moins un fils et une fille, l'un et l'autre désignés par leurs initiales dans la charte de fondation du susdit prieuré, le fils par H. et la fille par A<sup>4</sup>. Celle-ci fut mariée, comme on le verra plus loin, à Hervé de

<sup>1</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 38.

<sup>2</sup> *Hist. de Quimperlé*, p. 47.

<sup>3</sup> D. Morice, *Pr.* I, 783-784.

<sup>4</sup> « Ego Henricus, Solimani filius, notum volo fieri... me concessisse et confirmasse monachis S. Melanii Redonensis totam terram Sanctæ Mariæ de Henbont, etc.... Actum est hoc apud Henbont, anno gratiæ M. CC. die Paschæ. Hæc concesserunt H. filius meus et A. filia mea. » D. Morice, *Pr.* I, 783-784.

Léon. Mais on ignore si le fils H. succéda à son père ; car après Henri, fils de Soliman, le premier seigneur d'Hennebont mentionné dans les actes qui nous restent est

VIII. EON ou EUDON d'Hennebont, qui, en 1235, attribua à l'église de Notre-Dame de Pontscorff, sise au Bas-Pontscorff, en la paroisse de Cléguer, une dotation suffisante pour y entretenir un prêtre ou chapelain en titre d'office, chargé de la desservir régulièrement<sup>1</sup>. — Quoiqu'on ne sache si cet Eon était un second fils ou bien un petit-fils de Henri qui précède, on ne peut guère douter qu'il n'en descendît en ligne directe. Mais il paraît qu'il n'eut pas lui-même d'enfants et se vit forcé d'appeler à sa succession le fils d'un collatéral, ou peut-être simplement d'un ami, qui fut

IX. GEOFFROI I<sup>er</sup>, fils d'Olivier de Lanvaux, lequel Geoffroi prit le surnom d'Hennebont, sous lequel on le trouve mentionné dans plusieurs chartes des années 1264, 1265, 1270<sup>2</sup>. De sa femme, Catherine de Rohan, il eut une fille appelée *Alice*, qui paraît avoir été sa seule héritière<sup>3</sup>.

X. ALICE d'Hennebont, fille du précédent, épousa avant le mois d'août 1261, *Eon Picaut*, chevalier, et eut en dot, du vivant même de son père, la terre de Tihenri, d'où vient qu'on la trouve souvent appelée dame de Tihenri. Elle est nommée avec son mari en diverses chartes des années 1261, 1270, 1271, 1274, et avec son fils aîné dans une pièce de 1281<sup>4</sup>. Ce fils s'appelait *Geoffroi*, comme son aïeul, et laissa le nom de Picaut pour celui d'Hennebont. Du reste, avant d'épouser Alice, Eon Picaut avait eu, d'un premier lit, un fils aîné, appelé Guillaume Picaut, et mentionné dans une charte de 1278, la dernière de celles où on voit figurer son père<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> D. Morice, *ibid.*, 894-895.

<sup>2</sup> 1265. — « Universalis..... *Gaufridus de Haebunt* salutem. Noveritis quod Alanus bastardus, frater noster... excambialvit totam terram quam habebat in vicecomitatu de Roehen, in feodo nostro, ratione donationis *Oliveiis de Lanvaos patris nostri*. » D. Morice, *Preuves* 1, 996; cf. même vol., col. 992, 1021, 1022.

<sup>3</sup> Mai 1270. — « Universalis..... *Adelicia, filia Gaufridi de Henbont*, uxor Eudonis Picaut, salutem.... Bone memorie *Katarina de Rohan, mater mea*, in ultima voluntate constitua, dedit abbat et conventui de Bona Requite unum locum, etc. » D. Morice *Pr.* 1, 1021.

<sup>4</sup> D. Morice, *Pr.* 1, 982, 1021, 1024, 1033, 1060. — Dans l'acte de 1281, il est question « de la dame de Tyhenry et *Giefroi son filz esné*. » (*Ibid.*, 1060.)

<sup>5</sup> 1278. — « .....Eudo Picaut, miles, cum assensu *Guillelmi Picaut, scutarii, primogeniti dicti Eudonis*, vendidit Joscelino de Rohan, » etc. D. Morice, *Ibid.*, 1045.

XI. GEOFFROI II d'Hennebont, fils aîné d'Alice d'Hennebont et d'Eon Picaut, nommé avec sa mère dans des actes de 1274 et de 1281, et seul dans une autre pièce de 1288. — Après cette date, les actes venus jusqu'à nous ne font plus mention ni de lui, ni d'aucun autre seigneur du nom d'Hennebont.

§ 2. DÉMEMBREMENT DU QUÉMENET-HÉBOI, SEIGNEURS DES FIEFS-DE-LÉON ET DE LA ROCHE-MOISAN.

Le premier démembrement du Quéménet-Héboi résultait du partage en terres donné à la fille d'Henri d'Hennebont, laquelle ayant épousé Hervé II, vicomte de Léon, de la branche cadette<sup>1</sup>, constitua ainsi le noyau de la châtellenie appelée depuis lors les Fiefs-de-Léon. Le chef-lieu primitif de cette seigneurie fut le château de Tréfaven ; car, en 1218, au moment où cet Hervé II se préparait à partir pour la Croisade, il donna un acte ainsi daté : « *Datum apud Treisfaven, in motu peregrinationis nostræ ad Jerosolymam, anno gratiæ M. CC. XVIII<sup>2</sup>.* »

L'extinction de la première maison d'Hennebont et la translation de cette seigneurie dans la famille de Lanvaux ne purent manquer de contribuer à accélérer le démembrement. De quelque façon que se soit opéré ce passage, un suzerain aussi habile et aussi intéressé que Jean le Roux, alors duc de Bretagne, ne put manquer d'en retirer de gros bénéfices. Aussi voit-on, en 1264, Pierre de Bretagne, fils aîné de ce duc, posséder, dans le Quéménet-Héboi, des droits et des fiefs considérables, entre autres, dans les paroisses de Caudan et de Saint-Caradec-Hennebont, et jusqu'à la motte même et à l'emplacement de l'ancien château d'Hennebont, chef-lieu du Quéménet-Héboi, alors indivis entre Pierre de Bretagne et Hervé IV de Léon, petit-fils d'Hervé II<sup>3</sup>. L'année

<sup>1</sup> D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. 1<sup>er</sup>, p. XVI.

<sup>2</sup> D. Morice, *Preuves* 1, col. 709.

<sup>3</sup> Dans une chartre donnée en août 1264, cet Hervé IV parle ainsi : « Sachez que pès e acort est fet entre nos, d'une partle, e monsor Pierres de Breisaigne, d'autre partle. en tele manère que la mote de Henbont e totes les autres choses qui communes sont entre nos jusque au jor de la date de ceste letres, à Henbont e à Saint-Karadec e en

suiivante, ce Pierre céda à son père Jean le Roux toute sa terre d'Hennebont <sup>1</sup>.

En 1272, le duc de Bretagne avait le *bail* de la terre de Tronchâteau, dont le sénéchal de Cornouaille compta, cette année-là, au château de Carnoët <sup>2</sup>; cette terre avait donc été aliénée, non au Duc, mais à un seigneur particulier, depuis 1235; car on sait qu'elle comprenait toute la paroisse de Cléguer <sup>3</sup>, qui était encore, en 1235 (on l'a vu plus haut), aux mains d'Eon d'Hennebont.

En 1281, le duc Jean le Roux venait d'acheter « de la dame de Tyhenry et de Giefroi son fiuz esné (Geoffroi II d'Hennebont) ce que ils avoient et pouoient avoir en la ville de Plouzay (c'est le bourg de Plouay) et Bécherel <sup>4</sup>. » Il avait même bâti à Plouay une cohue neuve, qu'il rendit commune entre lui et Hervé IV de Léon, pour ses sujets des Fiefs-de-Léon, moyennant une somme de 89 livres payée au Duc par Hervé <sup>5</sup>.

A cette époque, la Roche-Moisan avait aussi été détachée du corps de l'ancien Quémenet-Héboi pour former une châtellenie séparée; car, en 1283, nous voyons figurer dans un acte un seigneur particulier de la Roche-Moisan <sup>6</sup>.

En 1291, le duc de Bretagne Jean II, fils et héritier de Jean le Roux, fit faire la chaussée et le grand étang du Pontcallec, qui inonda plusieurs terres de la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel, lesquelles relevaient du vicomte de Rohan par la seigneurie de Gué-

tote la parroesse de Caudan, en terres e en èves e en mer, demorront communes entre nos à tozjors mès. » (Trésors des Ch. de Bret., L. E. 6 et *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. X, pp. 385-386.

<sup>1</sup> D. Morice, *Pr.* I, 998-999.

<sup>2</sup> « N. CC. LXXII, die Mercurii ante Magdalenam, apud Carnoit computavit senescallus Cornubie de terra domini Petri de Trunco Castris. » D. Morice, *Ibid.* 1009.

<sup>3</sup> En 1280, « Eudo de Regeni (Réguini), armiger, recognovit se devuisse in excambium Petro de Valle Castris, militi, teneuram Frezor pro quibusdam teneuris terris sitis apud Pontem Scorvi, in parochia Clequer et in feodo dicti militis. » Id., *Ibid.* 1051. — D. Morice, au lieu de *Clequer et*, a imprimé *Clequarec*, mauvaise lecture évidente, mais qui pourrait causer quelque méprise. *Vallis Castris* est la traduction littérale du breton *Traon-Castel*, Tronchâteau.

<sup>4</sup> D. Morice, *Ibid.* 1060. Le Bécherel dont il s'agit ici est un gros village qui touche presque le bourg de Plouay (Morbihan).

<sup>5</sup> Id., *Ibid.* 1060, 1062.

<sup>6</sup> 1283. « Comme proces fust émeu entre dame Sibille, abbesse de l'abbaye de la Jole, » et Geoffroi de la Roche-Moisan, esueyer, sur une donation, etc. » Id., *Ibid.* 978.

mené-Guingan. Le vicomte se plaignit de cette usurpation au Parlement général, c'est-à-dire aux États même du duché de Bretagne, et demanda la destruction de l'étang et de sa chaussée<sup>1</sup> ; mais on trouva sans doute quelque arrangement, car l'étang fut maintenu, et sur le bord l'on construisit un château qui devint bientôt le chef-lieu de tout ce que possédait le Duc dans le Quémenet-Héboi.

Ainsi, des débris de cette antique principauté, contemporaine de la colonisation bretonne, on voit sortir et se former peu à peu les trois nouvelles seigneuries qui devaient persister jusqu'à la chute et à l'extinction radicale de la féodalité. Geoffroi II d'Hennebont étant mort sans héritiers, probablement vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est à ce moment que les trois châtellenies issues du Quémenet-Héboi achevèrent de se constituer définitivement.

Sur leurs possesseurs depuis cette époque, j'ai peu de chose à dire, du moins en ce qui concerne les Fiefs-de-Léon et la Roche-Moisan.

Les Fiefs-de-Léon restèrent dans la maison de Léon, branche cadette, jusqu'à ce que Jeanne de Léon, fille d'Hervé VI, les ayant reçus en dot, les porta dans la maison de Rohan par son mariage avec Olivier, qui fut vicomte de Rohan de 1303 à 1326<sup>2</sup>. Dans les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle, la branche aînée de Rohan s'en dessaisit, pour constituer, en faveur de Charles de Rohan, fils puîné du vicomte Jean I<sup>er</sup> mort en 1396, une partie de ce riche et grand apanage, si connu plus tard sous le nom de principauté de Guémené. En cet état, les Rohan-Guémené gardèrent les Fiefs-de-Léon jusqu'à la Révolution.

Quant à la Roche-Moisan, elle eut à traverser plus de vicissitudes.

En 1283, elle était aux mains d'un seigneur appelé Geoffroi de la Roche-Moisan<sup>3</sup>. Onze ans après, en 1294, on voit dans le *Livre des Ostz* qu'elle appartenait à Olivier de Tinténiac<sup>4</sup>. Mais la maison

<sup>1</sup> Id., *Ibid.* 1096.

<sup>2</sup> D. Morice, *Hist. de Bret.*, t. I. pp. XXIII et XXIV.

<sup>3</sup> D. Morice, *Preuves*, I, 978.

<sup>4</sup> « Monsour Olivier de Tynffniac, pour la terre de la Roche-Moisan (doit) deux chevaliers. » Id., *Ibid.* 1113.

de Tinténiaç ne la garda pas longtemps non plus, car, en 1323, elle avait pour maître un chevalier nommé Étienne Gauvein de la Roche-Moisan, qui, ayant eu quelques différends avec son voisin Hervé VI de Léon, eut le bon esprit de les finir par un accord dont le texte est venu jusqu'à nous <sup>1</sup>. Dire comment des Gauvein, la Roche-Moisan passa à la célèbre maison de Vendôme, me serait aussi impossible que d'expliquer comment elle était venue et aux Tinténiaç et aux Gauvein. Ce qui semble certain, c'est que les Vendôme la possédaient au XIV<sup>e</sup> siècle, pendant la sanglante querelle de la succession entre Blois et Montfort. Naturellement, ils tenaient le parti français; ce pourquoi Jean de Montfort, s'étant emparé de la seigneurie de la Roche-Moisan, la donna, le 5 janvier 1357 (nouveau style), à un Anglais appelé « Gautier de Bentelée » (et non *Bertelée*, comme l'imprime D. Morice), ou plutôt Walter Bentley, « et à la dame de Belleville et de Cliczon (Clisson), sa » compagne, et à M<sup>r</sup> Olivier de Cliczon et ses hoirs <sup>2</sup>. — Mais Olivier de Clisson ayant fini par devenir un des plus déterminés ennemis du Duc, celui-ci lui reprit la Roche-Moisan, et, après l'avoir gardée quelque temps, la donna, par lettres du 14 avril 1380 (nouveau style), à Jean I<sup>er</sup>, vicomte de Rohan, qui d'ailleurs avait pour bru une fille de Clisson <sup>3</sup>. Comme les Vendôme, malgré toutes ces donations, n'avaient nullement renoncé à leurs droits, les Rohan les leur achetèrent, par un acte en forme du 2 février 1383 (nouveau style), « pour la somme de 12,300 florins d'or » nommés *francs*, du coign du Roy <sup>4</sup>. — La Roche-Moisan entra aussitôt, comme les Fiefs-de-Léon, dans l'apanage des Rohan-Guéméné, qui, ayant abandonné le vieux château de la Roche-Moisan, donnèrent pour chef-lieu à la seigneurie, en 1482 (ainsi qu'on l'a vu <sup>5</sup>), celui de Tréfaven, jusqu'alors toujours compris dans les Fiefs-de-Léon.

<sup>1</sup> Id., *Ibid.* 1328-1329.

<sup>2</sup> Id., *Ibid.* 1512.

<sup>3</sup> D. Morice, *Pr.* II, 282.

<sup>4</sup> Id., *Ibid.* 436.

<sup>5</sup> Voir la *Revue*, t. X, page 387.

## § 3. SEIGNEURS DU PONTCALLEC.

Je ne crois pas que la châtellenie du Pontcallec ait eu avant le XIV<sup>e</sup> siècle des seigneurs particuliers. Je trouve bien, dans les actes, un *Petrus de Pontcallouc* en 1276 <sup>1</sup>, et un *Conan du Pontquellec* en 1505 <sup>2</sup>; mais ni l'un ni l'autre n'habitaient l'évêché de Vannes et n'avaient de commun avec notre châtellenie qu'une quasi-similitude de noms, dont l'origine, pour ne nous être pas connue, peut néanmoins s'expliquer de plus d'une façon.

L'accord d'Hervé de Léon et de Pierre de Bretagne prouve qu'en 1264 ce dernier prince possédait déjà une bonne partie au moins des terres, des fiefs et des droits dont l'ensemble composa la châtellenie du Pontcallec <sup>3</sup>. — En 1288, un compte (inédit) des exécuteurs testamentaires du duc Jean le Roux nous montre que cette seigneurie était constituée définitivement et comprise parmi les terres du domaine ducal <sup>4</sup>, et l'on a même vu plus haut qu'en 1291 le duc Jean II, successeur de Jean le Roux, fit ériger la chaussée qui, en barrant la vallée du Pontcallec, forma le magnifique étang de ce nom.

Cette terre resta dans le domaine ducal jusqu'en l'an 1332, époque où le duc Jean III, petit-fils de Jean II, donna au sire de Derval, lui-même appelé Jean, « toute la chastellenie du Pont-  
 » caillouc (*sic*), les prez, landes, pastures, foretz, et toutes autres  
 » choses appartenant à ladite chastellenie, les estangs, les moulins,  
 » les bois, avec les domaines et le manoir dudit lieu de Pontcail-  
 » louc, et tout quanque nous avons (dit le Duc) ès paroisses de  
 » Beubry, de Questinic, de Inquiniel, de Berené, de Plouzaey  
 » (Plouay), de Cléguer, de Caudan, de Colzan (Cazlan ou Calan) et

<sup>1</sup> D. Morice, *Preuves*, I, 1040.

<sup>2</sup> Reg. de la chancellerie de Bretagne de l'an 1506 (N. S.), et *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. I.

<sup>3</sup> Voyez cette *Revue*, t. X, p. 385.

<sup>4</sup> Leditis exécuteurs reconnaissent avoir reçu, au mois de mai 1288, « Per manum Ryoc Costerez 124 libras et 3 solidos, de terra de Ponquellec et de locis circumvicinis, » et à la Toussaint de la même année, « Per manum Ryoc Costerez et Alani, clerici sui, de redditibus, rachatis et vendis de *Kemenet-Euboay*, pro parte executorum, 97 l, 5 s. » Trésor des Chartes de Bretagne, R. F. 13.

» de Saint-Caradouc près Hembont, et l'estang de Kernesleden <sup>1</sup>,  
 » et tout ce que nous avons et poions et devons avoir esdites  
 » paroisses et lieux par raison de ladite chastellenie, excepté le  
 » peçoy de la mer, la garde des églises et des chemins et les autres  
 » cas appartenans à nostre souveraineté et droit du duchié, et le  
 » port de Hembont lequel nous retenons à nous. »

Jean de Derval et son fils, nommé aussi Jean, jouirent de cette donation pendant une douzaine d'années. Mais ces Derval ayant pris dans la guerre de succession le parti de Charles de Blois, Jean de Montfort, rival de ce prince, s'empara, en 1345, de la seigneurie du Pontcallec et la donna à Jeanne de Belleville, dame de Clisson et de Blain, et après elle à ses hoirs <sup>2</sup>. De son côté, Charles de Blois, ayant remis la main sur cette seigneurie, en fit présent à ce vaillant Jean de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, tant illustré par la célèbre bataille des Trente; du moins, en 1356, lorsque ce seigneur, veuf de Thiphaine de Chemillé qui lui avait laissé des enfants, épousa en secondes noces Marguerite, fille d'Alain VII, vicomte de Rohan, il mit dans son contrat de mariage cette clause-ci : « Et pour ce que ledit mariage se feist, le sire  
 » de Beaumanoir a promis et gréé donner et octroier ès hers qui  
 » seront nez et procréez de lui et de ladite Marguerite toutes les  
 » terres et héritages dou Pontquellec, o les appartenances que Mon-  
 » sieur et Madame de Bretagne li ont donné à héritage à eux et à  
 » leurs hers à jamais; et se est fait fort ledit sire de Beaumanoir  
 » que ceux terres et héritages dou Pontquellec sont ses propres  
 » héritages par ladite donaison..... Et au cas que il ne pourroit  
 » garantir lesdits héritages de Pontquellec esdits hers de li et de

<sup>1</sup> C'est la même chose que l'étang du Pontcallec; mais D. Morice a eu tort d'écrire ce nom *Kervesleden*, qui est une faute certaine. C'est de même par erreur qu'il a imprimé *Juquimet* au lieu d'*Inquinet* ou *Inguinet*. Du reste, cette pièce omet, dans la liste des paroisses, Lanvauden et Lomelec, l'une de ses trèves; mais il n'en faut point conclure qu'elles ne fissent point alors partie du Pontcallec, car il est extrêmement rare que les énumérations insérées dans ces sortes de pièces soient complètes. D. Morice a imprimé cette donation dans ses *Preuves*, I, 1360.

<sup>2</sup> L'acte de donation, du 13 septembre 1345, est dans D. Morice, *Preuves*, I, 1452-1453. Neuf ans après, le 11 juillet 1354, Thomas Holland, « gardien de Bretagne pour le roy d'Angleterre » pendant la minorité du jeune comte de Montfort, confirma cette donation. (D. Morice, *Ibid.*, 1494).



» ladite damoiselle, il a promis, gréé et octroïé esdits hers à hériter  
 » tage 600 livres de rente en ses héritages de par son père et de  
 » par sa mère <sup>1</sup>. »

Cette précaution était en effet fort opportune; car Jean de Montfort ayant fini, comme on sait, par triompher, la donation de son rival fut nécessairement tenue pour non avenue. D'autre part, le fameux Clisson, héritier de Jeanne de Belleville, s'étant lui-même, peu après la guerre de succession, déclaré l'adversaire du duc Jean IV, ne put manquer de se voir reprendre la châtellenie du Pontcallec, qui revint au domaine ducal et y demeura unie jusque vers 1440. Il nous reste à expliquer comme elle en sortit.

Dans les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle et les premières du suivant, la châtellenie de Plancoët, près Dinan, appartenait à dame Thiphaine du Guesclin qui, se voyant sans héritiers directs, céda en 1418 cette seigneurie au duc de Bretagne Jean V, sous la condition que ce prince lui donnerait ailleurs une terre d'égal revenu <sup>2</sup>. Jean V échangea, deux ans après (en 1420), Plancoët pour la châtellenie de Moncontour avec Robert de Dinan, baron de Châteaubriant, sire de Beaumanoir, de Montafilant <sup>3</sup>, etc. Mais Thiphaine mourut vers le même temps, sans que le Duc lui eût remplacé Plancoët. Jean de l'Argentaie, sieur de l'Argentaie, son neveu et principal héritier, ne semble pas avoir suivi cette affaire, parce que probablement il recevait du trésor ducal une indemnité sous forme de rente annuelle. Mais sa fille, Perrette ou Perronelle de l'Argentaie, ayant pressé le Duc de remplir ses engagements et le Duc ayant fait estimer par des experts la terre du Pontcallec, il sembla, au rapport de ces derniers, que la compensation fût suffisante, et en conséquence Perrette de l'Argentaie prit possession de cette

<sup>1</sup> Cet acte est du 3 juin 1356, dans D. Morice, *Preuves*, I, 1508.

<sup>2</sup> Le Laboureur (*Hist. du maréchal de Guedbriant*), fait mourir cette Thiphaine en 1417, mais sans indiquer ses preuves. M. de Barthélemy, au contraire, dans ses *Mélanges historiques sur la Bretagne* (3<sup>e</sup> cahier, p. 47), nous apprend, d'après les titres authentiques des Archives de Penthièvre, que la cession de Plancoët par Thiphaine n'eut lieu qu'en 1418. Ce témoignage est donc, on le voit, bien mieux fondé et par conséquent très-préférable.

<sup>3</sup> M. de Barthélemy, *Ibid.*

châtellenie en 1440<sup>1</sup> ; C'est donc à elle qu'on doit commencer la suite généalogique des seigneurs du Pontcallec.

I. PERRETTE ou PERRONNELLE de l'Argentaie, dame du Pontcallec en 1440, mariée à *Hervé de Malestroit*, dont elle eut Jean, qui suit. — A peine mise en possession du Pontcallec, elle découvrit ou crut découvrir une erreur des experts, tout à son détriment. Elle prétendit en effet que, dans l'estimation des domaines congéables dépendant de cette seigneurie, on avait considéré les maisons et édifices des terres convenancières comme la propriété du seigneur, tandis qu'ils étaient véritablement celle des domaniers. Elle se plaignait, en outre, qu'après avoir compris dans l'estimation générale la paroisse de Cléguer (formant la seigneurie de Tronchâteau), le Duc s'était refusé à la lui céder et l'avait gardée pour lui. Perrette mourut sans avoir eu, sur ces points et quelques autres, la satisfaction qu'elle demandait<sup>2</sup>.

II. JEAN (I<sup>er</sup>) de Malestroit, seigneur de l'Argentaie et du Pontcallec vers 1455, épousa *Anne de Penhoët*, dont il eut *Jean II*, qui suit. — Il reprit et soutint avec vigueur les plaintes de sa mère; il alla même jusqu'à réclamer à titre d'indemnité une somme ronde de 6,000 écus d'or. Le 13 décembre 1455, une transaction intervint entre lui et Pierre II, duc de Bretagne, suivant laquelle ce dernier céda à l'autre toute la paroisse de Cléguer, avec l'étang de Tronchâteau, plus l'étang de Kernascleden ou du Pontcallec, sur lequel il y avait aussi débat, et enfin, en un mot, toute la châtellenie de Pontcallec, sans autre réserve que le droit de présentation du titulaire de la chapellenie du Bas-Pontscorff en Cléguer, fondée, on se le rappelle, en 1235 par Eon d'Hennebont; Pierre II devait payer en outre 600 *saluts* d'or valant 700 livres monnaie audit Jean de Malestroit, qui, en retour, déclara renoncer pour jamais à toutes ses réclamations<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> D'après les lettres d'érection de la terre de Pontcallec en marquisat, citées plus loin à l'Appendice.

<sup>2</sup> Transaction de 1455 entre Pierre II, duc de Bretagne, et Jean de Malestroit, seigneur de Pontcallec, au Tr. des Ch. de Bretagne, G. D. 18.

<sup>3</sup> L'original de cette transaction est conservé au Trésor des Chartes de Bretagne, G. D. 18.

III. JEAN (II) de *Malestroit*, mourut le 31 décembre 1507. De sa femme, *Marguerite de Rosmadec*, il eut

IV. LOUIS de *Malestroit*, marié à *Marguerite de Rohan*, fille de Jean de Rohan, seigneur de Landal, grand-maitre de Bretagne, et petite-fille de Louis II de Rohan, sire de Guémené, laquelle *Marguerite* mourut en 1551 <sup>1</sup>, et donna à son mari une fille,

V. ANNE de *Malestroit*, dame de Pontcallec, mariée à *René Papin*, seigneur de la Tévinrière, dont elle eut

VI. JEAN (III) *Papin*, seigneur de Pontcallec, qui épousa *Marie de Brignac*, dont il eut

VII. MARIE *Papin*, dame de Pontcallec, mariée le 30 avril 1598 à *Charles de Guer*, seigneur de la Porteneuve, en Riec, dont elle eut deux fils et quatre filles, savoir : 1<sup>o</sup> *Olivier*, qui suit ; 2<sup>o</sup> *Josias*, mort sans alliance ; 3<sup>o</sup> *Anne*, mariée à Claude de Videlou, sr de la Goublaye, président aux enquêtes ; 4<sup>o</sup> *Marie*, mariée à Claude du Botdéro, sr de Kerdrého ; 5<sup>o</sup> *Anne* la jeune, mariée à François de Sallou, sr de Toulgouët ; 6<sup>o</sup> *Moricette*, mariée à Jean Corric, sr de Kerdaoulas.

VIII. OLIVIER de *Guer*, seigneur du Pontcallec, né en 1605, épousa en 1626 *Jeanne de Kerméno*, dont il eut : 1<sup>o</sup> *Alain*, qui suit ; 2<sup>o</sup> *Sébastien*, sr du Hénant, sénéchal de Vannes, marié à Charlotte de Quimcampoix de Vignory ; 3<sup>o</sup> *Louise*, mariée en 1651 à René de Tinténiac, seigneur de Quimerch, et, en secondes noces, à Sébastien du Fresnay, seigneur du Faouët, conseiller au Parlement.

IX. ALAIN de *Guer*, premier marquis de Pontcallec, né en 1628, marié en 1649 à *Françoise de Lannion*, dame des Aubrays, vivait encore en avril 1699. Il eut de sa femme trois fils et quatre filles : 1<sup>o</sup> *Charles*, qui suit ; 2<sup>o</sup> *Bertrand-Jean*, 3<sup>o</sup> *Hyacinthe-Jean* ; ces deux derniers morts sans alliance. Quant aux filles, trois d'entre elles, savoir : *Marie-Joseph*, *Mauricette* et *Anne*, furent religieuses, la première aux Hospitalières de Guémené, la seconde à Saint-Sulpice près Rennes, la troisième à Locmaria, près Quimper <sup>2</sup>;

<sup>1</sup> Voyez D. Morice, *Hist. de Bret.*, I, p. XXIIV.

<sup>2</sup> La généalogie manuscrite que je suis ici dit : « A Locmaria, près Vannes ; » mais ce doit être une erreur, car, près Vannes, il n'y avait point de couvent de Locmaria.

quant à la dernière, *Louise*, tout ce qu'on sait d'elle c'est qu'elle n'était pas encore mariée en septembre 1700. C'est au temps d'Alain de Guer que la châtellenie de Pontcallec se vit érigée en marquisat par lettres-patentes du Roi de l'an 1657, qui ne furent enregistrées à la Chambre des Comptes que onze ans plus tard, en 1668<sup>1</sup>. Cet Alain se démit de ses biens longtemps avant sa mort<sup>2</sup>, et au moins en 1680; car dans la déclaration du Pontcallec rendue cette année-là au Roi, c'est Charles-René de Guer qui figure comme seigneur et marquis dudit lieu, et il affirme l'être par démission de son père Alain.

X. CHARLES-RÉNÉ *de Guer*, épousa en 1678 *Bonne-Louise Le Voyer*, dame de Trégomar et de la Haie-Painel, dont il eut six enfants, trois fils et trois filles, savoir, les fils : 1<sup>o</sup> *Claude*, l'aîné, né en 1684, reçu aux Pages de la Grande-Écurie du Roi le 1<sup>er</sup> mai 1699, mort avant son père; 2<sup>o</sup> *Clément-Chryso gone*, qui suit; 3<sup>o</sup> *Henri-Marie*, qui suit. Et les filles : 1<sup>o</sup> *Marie-Gabrielle*, mariée en 1698 à Pierre-Hyacinthe de Cosnoul, sr de Saint-Georges; 2<sup>o</sup> *Françoise*, 3<sup>o</sup> *Louise-Marie*; ces deux dernières n'étaient pas mariées en 1700.

XI. CLÉMENT-CHRYSOGONE *de Guer*, marquis de Pontcallec, servit d'abord quelque temps dans les mousquetaires du Roi, puis, de retour en Bretagne, entra dans une vaste association ayant pour but de défendre les libertés bretonnes contre les attentats du commandant de la province, M<sup>r</sup> de Montesquiou. La conjuration ayant échoué, Clément de Guer, l'un des chefs, fut pris et décapité avec trois autres à Nantes, sur la place du Bouffai, le 26 mars 1720. Le nom de *conspiration de Pontcallec* est demeuré attaché à cette entreprise. — M<sup>r</sup> de Pontcallec mourut sans alliance. D'ailleurs l'arrêt qui le condamnait à mort avait confisqué ses biens, et, suivant quelques auteurs, le séquestre n'eût été levé qu'en 1810. C'est là, je crois, une erreur, puisqu'une ordonnance royale, en forme de brevet, du 3 avril 1721, annula tous les effets de cette

<sup>1</sup> Voir ces lettres ci-dessous, à l'Appendice.

<sup>2</sup> C'est de lui, si nous ne nous trompons, qu'il est question dans la vie du Père Mauncir sous le nom de M. de Pontcallec; il fut disciple de ce grand apôtre et devint, s'étant fait prêtre, l'un de ses actifs auxiliaires.

confiscation quant aux héritiers des condamnés, auxquels héritiers il attribua la succession desdits condamnés, comme si ceux-ci eussent péri de mort naturelle. La terre du Pontcallec dut donc passer à

XII. HENRI-MARIE *de Guer*, frère puîné de Clément, capitaine au régiment Royal des Vaisseaux, et qui épousa *N... du Loup*<sup>1</sup>. Mais j'ignore absolument s'il eut ou non de la postérité et ce que devint après lui la seigneurie de Pontcallec. Ce qui est sûr, c'est que cette famille de Guer est aujourd'hui entièrement éteinte, et que la terre de Pontcallec est passée dans la maison de Brissac ; mais je ne sais comment ce passage s'est opéré.

---

## APPENDICE.

---

On trouvera dans cet appendice les lettres d'érection de la terre du Pontcallec en marquisat, et la généalogie de la famille de Guer depuis l'an 1400 jusqu'à ce Charles de Guer, devenu en 1598 seigneur du Pontcallec par son mariage avec Marie Papin.

Les lettres d'érection contiennent beaucoup de détails historiques et descriptifs, tant sur les familles de Malestroit et de Guer, que sur la terre même du Pontcallec ; il est commode de voir toutes ces notions réunies, d'autant qu'il y en a plusieurs qu'on ne rencontre que là.

Quant à la généalogie de la famille de Guer, j'ai cru qu'on ne serait pas fâché de la voir ici, à raison de l'intérêt que présente, du moins à nos yeux, tout ce qui touche ce généreux et infortuné marquis de Pontcallec, victime de son dévouement aux libertés séculaires de la Bretagne, froidement et cruellement sacrifié par le despotisme du Régent.

<sup>1</sup> Toute cette généalogie des seigneurs du Pontcallec est tirée de trois sources, savoir : en premier lieu, la déclaration du marquisat de Pontcallec de 1680 (Ch. des C. de Nantes, Déclarations *Hennebont*, IX, n° 3), qui débute par une notice de ce genre ; et en outre deux généalogies de la famille de Guer, déposées à la Bibliothèque Royale, dép. des Manuscrits, Cabinet des Titres.

## I.

## ÉRECTION DE LA TERRE DE PONTCALLEC EN MARQUISAT.

1657. — LOUIS, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Ayant, à l'exemple de nos prédécesseurs roys toujours gratifié les gentilshommes de grande naissance et élevé <sup>1</sup> à des honneurs et dignités convenables à leurs services ou à ceux de leurs prédécesseurs; mettant en considération l'antiquité de noblesse des maisons de Guer, de Malestroît, de Cornuaille (*sic*) de notre province de Bretagne, et les signalés services que les seigneurs de ces noms ont rendus aux roys nos prédécesseurs et aux ducs de Bretagne : étant certain que Jacques de Malestroît assista en l'an 1119 aux obsèques du duc Allain Fergent en la ville de Redon en qualité de prince, et dénommé avant les seigneurs de Léon et de Dinan; que Judicaël de Malestroît estoit l'un des principaux capitaines qui combattoient pour le duc Conan de Bretagne, son prince, en l'an 1144 contre ses sujets rebelles; que Péan de Malestroît assista le duc Artur de Bretagne contre le roy Richard d'Angleterre et s'arma l'an 1186 avec les autres barons pour venger la mort de son prince. Geffroy de Malestroît, l'un des principaux capitaines du duc Jean de Bretagne, dit de Montfort, soutint le siège de Vannes contre l'armée de Charles de Bloys, et tailla en pièces six mille hommes de Charles d'Espagne aux années 1341 et 1342. Hervé de Malestroît défendit la ville de Saint-Malo contre les Anglois l'an 1376. Jean de Malestroît combattit et mit en fuite l'armée de l'amiral d'Espagne l'an 1380; commandant l'armée du même duc au siège du château de Brest que les Anglois avoient surpris, il exécuta ce valeureux exploit remarqué en l'histoire, en ce que, voyant l'armée qu'il commandoit se retirer, il prit une hache d'armes, et s'écriant : « *Qui m'ayme me suyve !* » donna avec tant de vigueur sur les ennemis qu'il remporta une mémorable victoire, si bien qu'il en fut honoré de la charge de lieutenant-général en Bretagne pendant la minorité du duc Jean VI <sup>2</sup> en l'an 1402. Geffroy et Jean de Malestroît furent tués en la bataille d'Azincourt, l'an 1415,

<sup>1</sup> C'est-à-dire les ayant élevés.

<sup>2</sup> C'est-à-dire Jean V, comme comptent ordinairement nos historiens; il régna de 1399 à 1442.

pour le service du roy Charles VI, notre prédécesseur. Un autre Geffroy de Malestroit fut tué en la bataille de Verneuil, en l'an 1424. Jean et Philippe de Malestroit, principaux capitaines de l'armée du connétable Artur de Bretagne, par leur valeur et sage conduite contribuèrent au gain de la bataille de Formigni, l'an 1450. Jean, sire de Malestroit, maréchal de Bretagne sous les règnes des derniers ducs, et autre Jean de Malestroit, évêque de Nantes, et Hervé de Malestroit, évêque de Vannes, ont rendu notables services à leur patrie et à leurs princes en qualité de leurs chanceliers.

Et quant aux seigneurs de Guer, la terre de leur nom, qui est une grande paroisse <sup>1</sup> et seigneurie en l'évêché de Saint-Malo, étant tombée en quenouille, passa par mariage en la maison d'Acigné, d'où elle est venue par partage en celle de Montbourcher et du Bordage, le nom ayant esté conservé en la famille d'un puîné, seigneur de la Porte-Neuve <sup>2</sup>, et les armes sont d'azur à sept mailles <sup>3</sup> d'or, au canton d'argent fretté de gueulles, estimés en Bretagne les plus nobles pièces après les hermines. Guillaume de Guer, troisième, seigneur du Parc, espousa Catherine de Morillon, fille et héritière de Jean de Morillon, seigneur de la Porte-Neuve, fils de Thibaut de Morillon, chevalier, duquel est fait mention dans l'histoire de Bretagne au règne de la comtesse de Montfort, du nombre de ces chevaliers bretons qui assistèrent à ce grand tournoi qu'assigna le duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, roy de France, à Paris, l'an 1343; et y étoient les sires de Clisson, d'Avaugour, de Malestroit, Thibaud de Morillon, père de Jean de Morillon, dernier des Morillon, seigneur de la Porte-Neuve. Il se trouve pareillement qu'un de Morillon, puîné de la Porte-Neuve, étoit lors abbé de Saint-Germain-des-Prés de Paris.

Et quant au nom de Cornuaille, porté par les seigneurs de Hennant, il est si ancien que l'on ne peut marquer le temps auquel ceux de cette maison sortirent puînés des comtes de Cornuaille, desquels ils ont porté les armes pour marque infailible d'une seigneurie, étant notoire que les comtes de Cornuaille vinrent au duché de Bretagne par succession, et que leur postérité a porté la couronne ducale jusques à la duchesse Anne, deux fois reine de

<sup>1</sup> Aujourd'hui commune et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Ploërmel, département du Morbihan.

<sup>2</sup> En la paroisse de Riec, qui est aujourd'hui commune du canton de Pont-Aven, arrondissement de Quimperlé, département du Finistère.

<sup>3</sup> Ou miâcles.

France. Enfin les gentilshommes du nom de Malestroit, de Guer et de Cornuaille ont cette glorieuse marque, qu'il ne se trouve titre ni histoire qui fasse mention qu'ils aient jamais pris le parti contre le service de leurs princes. Et néanmoins, après tant de services, il se trouve que, de toutes les belles terres possédées par les seigneurs de ces noms, aucune n'a été érigée en dignité que la seule terre de Malestroit, qui fut érigée en baronnie, l'an 1451, par le duc Pierre de Bretagne.

Et étant informé que notre amé et féal Allain de Guer, chevalier, seigneur de Pontcallec, de la Porte-Neuve, de Hennant, de Quer-gunuz et de plusieurs autres belles terres, est issu par succession de Guer, de Malestroit et de Cornuaille, désirant reconnoître en sa personne les services de ses prédécesseurs, lesquels n'ont retiré autre récompense de leurs généreuses actions que la gloire de les avoir faites; considérant que la reconnoissance du bien est aussi nécessaire en un État que la punition du mal; voulant faire un acte de justice autant que de libéralité en la personne dudit sieur de Pontcallec, duquel, à l'imitation de ses prédécesseurs, nous avons sujet d'espérer de bons services; faisant aussi réflexion sur les alliances de ces maisons: la seigneurie de Malestroit, de laquelle ses prédécesseurs de Pontcallec sont issus, étant tombée en l'illustre maison de Brissac et celle de Guer en celle de Montbourcher du Bordage, l'une des plus qualifiées de notredite province; et les titres dudit de Guer justifiant que, de l'estoc paternel, il est issu par alliance des maisons de Plœuc, du Timeur, de Rosmadec, de Morillon, du Juch, du Chastel, de Trévallot, de Queslen, de Quersauson et de Quermeneau, et de l'estoc de Pontcallec, des sieurs de Malestroit, du Glesquin<sup>1</sup>, de Rieux, de Rohan, de Penhouët, de Montbourcher, des Papin, de la Jaille, de Longueval et de Beaumanoir; étant aussi bien informé que ledit Allain de Guer possède la terre et seigneurie de Pontcallec, celle de Tronchasteau, de la Bruyère et de Thierry<sup>2</sup>, sous le proche fief de nostre ville et séné-

<sup>1</sup> Ou du Guesclin; « du *Glesquin* » est l'ancienne orthographe.

<sup>2</sup> C'est Tihenri ou Tyhenry, en Ploual, dont on trouva même plus loin le nom écrit *Tierry et Thierry*. — Quant à la Bruyère, donnée ici comme une châtelainie distincte, la déclaration du Pontcallec de 1682 semble en faire une dépendance ou annexe de Tihenri; car aussitôt après avoir décrit le château, le moulin et le bourg de Tihenri, cette déclaration continue: « Le moulin de la Bruyère, situé au pied de la moite de l'ancien château » dudit lieu, avec son étang, bié, chaussée..., avec un autre étang au-dessous dudit moulin; » ledit château de la Bruyère avec sa métairie noble à présent possédée à domaine congéable, » etc. (Ch. des Comptes de Nantes, Déclarations, *Hennebont*, IX, n° 2.) Du



chaussée de Hennebont, lesquelles s'étendent aux paroisses de Berné, de Bubry, de Plouay, d'Inguiniel, de Cléguer, de Lanvaudan, de Lomellec, de Callan, de Caudan, de Quistinic, de Thierry <sup>1</sup> (*sic*), de Saint-Caradec-Trégomel, et de Saint-Caradec-lès-Hennebont en l'évêché de Vannes ; lesquelles quatre terres de Pontcallec, Tronchasteau, la Bruyère et Thierry, étoient anciennement quatre châtellenies distinctes <sup>2</sup> appartenant aux ducs de Bretagne nos prédécesseurs, qui annexèrent et composèrent une terre ducale et grande seigneurie, qu'ils possédèrent pendant plusieurs siècles, et jusques en l'an mil quatre cens [dix-huit], que Jean, duc de Bretagne, la transporta, par échange et récompense de la terre et seigneurie de Plancoût, à dame Tiffaine du Glesquin, dont l'assiette fut faite, en l'an 1440, à dame Perrette de l'Argentaye, veuve de Hervé de Malestroit et héritière de ladite du Glesquin. Par la succession directe desquelles du Glesquin et de l'Argentaye, ledit Allain de Guer possède à présent lesdites seigneuries, lesquelles sont décorées de toutes les belles marques qui se peuvent souhaiter, comme de château, logemens somptueusement bâtis, vergers, jardins, domaines, étangs, colombiers, fondations, droits honorifiques, supériorité et premières prééminences en plusieurs églises paroissiales et chapelles, partageant mêmes les droits honorifiques en quelques églises avec le sieur prince de Guémené, chef du nom et armes de Rohan. Lesquelles seigneuries sont encore décorées de deux grandes forêts, savoir celle de Pontcallec, cernée d'un grand enclos contenant environ sept lieues de circonférence, que l'on appelle le *Mur au Duc*, et celle de Couëtorgan, — et ont grandes étendues de fiefs en toutes lesdites paroisses et autres qui bornent notre ville de Hennebont, et tiennent plus de dix lieues de pays. Desquelles seigneuries du Pontcallec, Tronchasteau, la Bruyère et Thierry, ledit sieur Allain de Guer est chef de nom et d'armes, et la juridiction

reste cet ancien château de la Bruyère étoit, comme Tihenri, en la paroisse de Plouai, mais presque à l'extrémité opposée, Tihenri au sud-est, sur la limite de Plouai et de Bubri, et la Bruyère tout à-fait au nord, sur le ruisseau qui sépare Plouai d'Inguiniel.

<sup>1</sup> Thierry, c'est-à-dire Tihenri, est nommé par erreur ; car jamais il n'y eut de paroisse de ce nom.

<sup>2</sup> Depuis la constitution définitive de la châtellenie du Pontcallec, Tronchâteau, Tihenri et la Bruyère furent toujours considérés comme trois fiefs dépendants de cette seigneurie ; plus d'une fois, sans doute, l'un ou l'autre de ces trois fiefs eut des maîtres particuliers ; au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, par exemple, le duc de Bretagne Jean III donna Tronchâteau à Jean, son fils naturel, de qui il le reprit en décembre 1334 (D. Morice, *Pr.* I, 1368). Mais cela même ne détruisoit aucunement le droit de mouvance de la châtellenie de Pontcallec sur la terre ou fief de Tronchâteau.

s'exerce au bourg ou petite ville de Plouay, tous les lundis, par sénéchal, alloué, lieutenant, prévôt, procureur fiscal, greffier et tous autres officiers de justice. En laquelle ville de Plouay se tient treize foires par an et marché le lundi de chacune semaine, où les seigneurs de Pontcallec jouissent de tous droits de coutume, péage et havage, et où ils ont auditoire, prison, carcan et halle, et pareillement une foire au bourg de Caslan à chaque lundi de la Trinité, où les plaids généraux de ladite seigneurie se tiennent ledit jour par privilège et sans assignation. Et de plus, a privilège de trois foires l'an, qui se tiennent à la chappelle de Saint-Elbaud près ladite maison de Pontcallec. Ladite terre est aussi en possession d'avoir patibulaires à quatre piliers comme les hauts barons, — droit de menée en notredite juridiction et barre royale de Hennebon, immédiatement après les terres du sieur prince de Guémené et avant celles du marquis de Carman (*sic*), — ses sergenteries féodées et prévôtés, — mêmes des juridictions inférieures, desquelles les appellations ressortissent de celles du Pontcallec, comme supérieure, desquelles juridictions les officiers sont reçus et installés par ceux du Pontcallec. Et d'autant que par ce moyen ladite terre de Pontcallec peut composer un nom, titre et dignité convenable à son ancienne noblesse, ledit sieur de Guer, seul possesseur d'icelle, nous a fait supplier lui vouloir sur ce pourvoir.

A ces causes, inclinans à ladite supplication, Nous, de notre propre mouvement et grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons créé et érigé ladite terre de Pontcallec en titre, qualité et dignité de marquisat, à laquelle avons joint, uni et incorporé les fiefs, terres et seigneuries de la Bruyère, Tronchasteau et Thierry, leurs dépendances et appartenances, tenues à foi et hommage de nous, à cause de nostre barre royale de Hennebond, pour en jouir par ledit sieur de Guer, ses hoirs, successeurs et ayants cause tant mâles que femelles, aux droits, privilèges, exemptions et immunités accoutumés, etc.....

Donné à la Fère, au mois de juin, l'an de grâce 1657 et de notre règne le quatorzième. (Signé) LOUIS (et sur le reply) Par le Roy, DE LOMÉNIE, et scellées du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte. — *Enregistrées à la Chambre des Comptes de Bretagne, le 9 mars 1668.*

(Arch. de la Chambre des Comptes de Nantes. *Livres des Mandemens*, vol. 34<sup>e</sup> (coté XXXVI), fol. 124, r<sup>o</sup> et ss.)

## II.

## GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE GUER.

I. GUILLAUME (I<sup>er</sup>) de Guer, seigneur du Parc, vivait en l'an 1400 ; il eut pour fils

II. GUILLAUME (II), seigneur du Parc, marié en 1445 à *Catherine Morillon*<sup>1</sup>, dame de la Porte-Neuve, en Riec, dont il eut 1<sup>o</sup> un fils, *Yvon* qui suit, et quatre filles, savoir : 2<sup>o</sup> *Marguerite*, mariée en 1463 à Riou de Penmorvan, 3<sup>o</sup> *Marie*, qui épousa Jean s<sup>r</sup> du Tertre, 4<sup>o</sup> *Plessou*, mariée à Germain de Kersauson, et 5<sup>o</sup> *Françoise*, qui fut femme de Guillaume de Saint-Nouan.

III. YVON (I<sup>er</sup>), s<sup>r</sup> du Parc et de la Porte-Neuvé, épousa en 1476, *Anne de Plæuc*, dont il eut un fils, *Charles* qui suit, et deux filles, *Marie* qui fut femme de Pierre du Tertre, s<sup>r</sup> de Rosgrand, et *Catherine* mariée en 1503 à Yves du Liscouët.

IV. CHARLES (I<sup>er</sup>), épousa en premières noces *Françoise de Kerharo*, en secondes *Françoise de Kervichart*. Du premier lit, une seule fille, *Magdeleine*, dame de Kerharo, mariée à Guillaume de Tivarlen, s<sup>r</sup> de Quilliquifin. Du second lit, deux fils, *Charles* et *Yvon*, qui suivent, et une fille, *Claudine* mariée en 1578 à Tristan Le Scauf, s<sup>r</sup> du Pélinec.

V. CHARLES (II), s<sup>r</sup> de la Porte-Neuve, épousa en 1545 *Marie de Rosmadec*, et, étant mort sans enfants, eut pour successeur

VI. YVON (II), d'abord s<sup>r</sup> de Kervichart, puis de la Porte-Neuve après la mort de son frère, épousa, le 1<sup>er</sup> février 1570, *Catherine de Quélen*, dont il eut un fils, *Charles* qui suit, et une fille, *Marie*, mariée en premières noces, en 1612, à Vincent du Chastel, s<sup>r</sup> de Mesle, puis en secondes noces à N. de Saint-Alouan, s<sup>r</sup> de Kerousi, morte sans enfants en 1628.

VII. CHARLES (III) de Guer, s<sup>r</sup> de la Porte-Neuve, épousa en 1598 *Marie Papin*, dame du Pontcallec. Leur descendance est donnée ci-devant, à l'article VII de la suite généalogique des seigneurs du Pontcallec<sup>2</sup>.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

<sup>1</sup> Voir ci-dessus ce qui est dit de Jean et de Thibaud Morillon, père et aïeul de cette Catherine, dans les lettres d'érection de la terre de Pontcallec en marquisat.

<sup>2</sup> Cette généalogie est extraite de deux notices généalogiques, présentement déposées à la Bibliothèque royale, Manuscrits, Cabinet des Titres.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS.

---

L'ÉGLISE RUSSE ET L'ÉGLISE CATHOLIQUE, LETTRES INÉDITES  
DU PÈRE ROZAVEN, publiées par M. le prince Augustin Galitzin.

Le père Rozaven est un enfant de la Bretagne, qui a vécu et est mort loin de son pays. Comme il n'a cherché ni la renommée, ni la gloire, ni la reconnaissance, il a été ignoré de ses plus proches, ses œuvres n'ont été connues que de Dieu à qui il les consacrait et de quelques fidèles à qui il vouait son saint ministère. L'oubli auquel il s'était condamné aurait recouvert éternellement sa tombe, si la Providence n'eût voulu que le témoignage de l'une de ses actions se fût trouvé déposé dans une famille digne de le posséder, et de le faire connaître ensuite.

Voici en quels termes le prince Augustin Galitzin nous révèle l'existence du père Rozaven :

— Né à Quimper le 9 mars 1772, décédé à Rome le 2 avril 1851, Jean-Louis de Leissègue-Rozaven appartenait à une noble famille de Bretagne. La tourmente révolutionnaire le jeta, en 1792, sur les côtes d'Angleterre : il la quitta pour recevoir la prêtrise à Paderborn, y revint en 1799, avec l'abbé de Broglie, pour établir à Kensington un pensionnat en faveur des jeunes catholiques anglais, puis alla, vers 1804, en Russie pour se consacrer encore plus complètement au salut des âmes, dans cette compagnie qui, selon Saint-Simon, par sa piété, son application à l'instruction de la jeunesse, l'étendue de ses lumières et de son savoir a toujours fait de grands biens.

Il était professeur au collège des jésuites à Pétersbourg, et comptait parmi ses élèves un jeune prince, Alexandre Galitzin, dont l'oncle était ministre des cultes.

Ce jeune homme avait pour le père Rozaven beaucoup d'estime et d'affection. Jamais cependant celui-ci ne parlait de controverse

avec son élève. Les pères, d'après les ordres de l'empereur, devaient s'interdire tout prosélytisme, et quelque pénibles que fussent pour leur zèle les entraves qu'on leur opposait, ils se soumettaient loyalement à la nécessité et à l'accomplissement des promesses qu'ils avaient dû faire pour obtenir le droit de donner de l'éducation à la jeunesse. Il leur restait néanmoins un genre de prosélytisme que ni les ordres de l'empereur, ni leur propre volonté ne pouvaient enchaîner : l'influence résultant des instructions générales qu'ils donnaient à leurs élèves, et surtout de la considération dont leurs talents, leurs bonnes manières et leur conduite édifiante entouraient leurs personnes. Un jour, le jeune Galitzin, dans un entretien intime avec son maître, se prit à lui dire d'un ton triste et affectueux : — Quel dommage, mon père, qu'étant si bon, vous soyez engagé dans l'erreur! — Si je suis dans l'erreur, répondit le père, ce n'est pas sciemment. Je vous assure que si je venais à découvrir que la religion que je professe n'est pas la bonne, je ne balancerais pas à la répudier pour embrasser la véritable. — Quoi, vous embrasseriez la foi *orthodoxe* si je vous prouvais que c'est la véritable foi? — Sans aucun doute. — Alors, mon père, j'espère que bientôt nous serons d'accord. Je puis vous donner six ou sept motifs qui prouvent évidemment que l'Église romaine n'est pas dans la vérité, et que c'est l'Église russe qui est la véritable Église. — Voyons, dit le père. — Le jeune homme, qui avait étudié le sujet, exposa le premier motif; le père l'écouta attentivement, puis, à son tour, lui présenta, avec calme et une grande force de logique, les raisons qui ne lui permettaient pas de se rendre.

— J'avoue, mon père, reprit l'élève que je n'avais pas pensé à ce que vous venez de me dire, et je conviens que j'avais tort sur ce premier point. Mais j'ai bien d'autres raisons à vous apporter et je suis sûr que vous n'y répondrez pas si facilement. — Et il en présenta une autre, qu'il fut obligé d'abandonner lorsqu'il eut entendu la réfutation. Une troisième, une quatrième et d'autres ensuite eurent le même sort. — Continuons, dit le père. — Mais j'ai dit tout ce que j'avais à dire. — Il y eut un moment de silence : — Mais, mon père, dit le jeune Alexandre, vous m'avez dit que vous changeriez de religion, si je vous prouvais que l'Église *orthodoxe* est la véritable Église. C'est le contraire qui est arrivé : je ne vois rien à répondre à vos preuves en faveur de l'Église romaine. Que dois-je faire? —

Sur cela, dit le père, je n'ai rien à vous dire, suivez votre conscience. — Peu de temps après, Alexandre Galitzin embrassa la foi catholique. Le ministre, son oncle, en conçut un si vif ressentiment qu'il se mit à la tête de toutes les intrigues tramées contre la Compagnie de Jésus et finit par obtenir de l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> l'expulsion des jésuites. L'oukase qui les bannissait, datée du 15 décembre 1815, ne leur donnait que vingt-quatre heures pour quitter leurs maisons. Confinés dans la Russie-Blanche, ils durent en sortir en 1820.

Depuis cette époque jusqu'en 1848, le père Rozaven, nommé assistant, ne quitta pas Rome. Lorsque son ordre fut dispersé, il suivit le père Roothaan dans le midi de la France, rentra avec lui à Rome, dans le courant de 1850, et ne tarda pas à y achever sa carrière en s'appliquant galamment ce vers :

Mon Dieu ! j'ai combattu soixante ans pour ta gloire.

La controverse du père Rozaven avec le jeune Alexandre Galitzin fut écrite par lui et donnée à son élève. Elle s'est trouvée dans les papiers de la princesse Alexis Galitzin, à laquelle sont adressées les meilleures lettres de M<sup>me</sup> Swetchine, et que cette belle âme, la plus belle que le Christianisme ait formée de nos jours, regardait comme sa *seconde conscience*.

Le prince Augustin Galitzin auquel nous empruntons ces touchantes expressions, a recueilli avec un soin pieux cette part de l'héritage de sa grand'mère ; et en l'offrant au public, il a accompli deux bonnes œuvres, celle de faire connaître une discussion remarquable et utile même à d'autres points de vue que l'opposition à l'Église grecque, et celle de révéler à la Bretagne la vie si pieuse, si dévouée, si digne de nos hommages, de l'un de ses enfants, ignoré de la plupart de ses compatriotes, le père Jean-Louis de Leissègue-Rozaven. *L'Église russe et l'Église catholique, Lettres inédites du père Rozaven*, est un petit volume qu'on ne lit point sans être touché.

CH. DE SOURDEVAL.

---

SOUVENIRS ET RÉFLEXIONS D'UN PÈLERIN DE ROME EN JUIN 1862,  
par M. l'abbé PETIT, missionnaire de l'Immaculée-Conception, à Nantes.  
— Chez Mazeau et Poirier-Legros.

Voici un petit livre à peine âgé d'un mois et qui déjà a fait son chemin ; si l'âge se mesurait au succès, il aurait déjà plus vécu

que de nombreux et prétentieux in-octavo de notre connaissance. Par ce temps de fièvre universelle, où la vie et la mort sont également actives, un mois voit naître et mourir trente ouvrages. Il en est autrement de celui-ci. La vogue qu'il s'est acquise dès son apparition, pourrait nous dispenser d'en parler dans ce recueil. Pourtant le talent dont il témoigne, l'intérêt de plus en plus puissant du sujet qu'il traite, et, ajoutons aussi, l'amitié, nous engageant à en dire quelques mots, ne fût-ce que pour en constater le succès.

Il est des sujets ingrats et stériles que l'écrivain ou l'orateur ne sait comment féconder. Il en est d'autres, au contraire, qui présentent une si vaste étendue, une telle richesse d'aspects, une profondeur et une élévation si grandes, que l'esprit le plus robuste se sent ployer sous leur poids. Rome est de ceux-ci, avec cette différence aggravante qu'outre ces difficultés si ardues déjà, elle en offre une plus redoutable encore à ceux qui veulent parler d'elle aujourd'hui. Jamais sujet ne se vit traiter par des juges plus divers et avec autant d'éclat, surtout dans ces dernières années. En ces jours d'ardentes controverses, tout a été dit sur Rome : le pour et le contre, l'affirmation et la négation, l'amour et la haine se sont donné libre cours. Nous ne serons injuste envers personne en constatant que, dans ce solennel tournoi, la palme du talent a été conquise par les défenseurs de Rome ; leurs adversaires eux-mêmes ont dû en faire l'aveu. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le pouvoir temporel était destiné à succomber sous les coups des haines et des ambitions conjurées, ses funérailles auraient du moins été saluées par la plus magnifique oraison funèbre. L'épiscopat français, sans parler des autres avocats de cette grande cause, a montré que, par l'ensemble de ses talents et de ses lumières, il était digne de marcher à la tête de la société littéraire, comme il marche à la tête de la société religieuse. La littérature française comptera un jour parmi les chefs-d'œuvre de la polémique et de l'éloquence, telle lettre ou telle homélie du Chrysostôme d'Orléans, dont le génie si vif, si étincelant, a si prodigieusement grandi dans cette dernière lutte.

M. l'abbé Petit, venant après ces illustres devanciers, ne s'est pas senti découragé. Sa confiance l'a heureusement inspiré, et son livre peut revendiquer sa place parmi les meilleures publications dont Rome a été récemment l'objet. L'auteur n'a pas affiché, comme cer-

tains grands politiques de brochure, l'ambitieuse prétention d'apporter des aperçus neufs, encore moins une nouvelle solution en matière si débattue. Son opuscule a néanmoins son cachet personnel; c'est le récit ému et émouvant d'un témoin qui a vu et étudié les choses et les hommes sur les lieux. Ce petit livre respire un sentiment profond et vrai, dont la sincérité même exclut l'emphase, écueil des sujets à vaste horizon. Le style est pur et souvent élevé; une forme oratoire le soutient constamment; les traits éloquents ne sont pas rares, et il nous serait aisé de citer ici des pages qui pourraient, sans trop faiblir, affronter un rapprochement dangereux avec plus d'un passage applaudi chez les maîtres.

M. l'abbé Petit, dont le nom, déjà populaire dans le diocèse de Nantes, commence à se répandre au dehors et verra de plus en plus s'accroître sa notoriété, vient de prouver à ses nombreux et sympathiques auditeurs qu'il est écrivain aussi distingué qu'orateur facile et disert. C'est un début qui oblige.

LUCIEN \*\*\*.

---

#### M. L'ABBÉ TRESVAUX.

Le chapitre métropolitain de Paris vient de perdre le plus ancien de ses membres en la personne de M. l'abbé Tresvaux du Fraval, chanoine titulaire et ancien vicaire-général du diocèse. — M. l'abbé Tresvaux était un des prêtres les plus pieux et les plus vénérables de la capitale; ses douces vertus, sa rare aménité s'unissaient à une vaste érudition et à un agréable talent d'écrire. Il appartenait à une ancienne et noble famille de Bretagne qui a de tout temps défendu les saines doctrines, et dont un jeune représentant a offert à Pie IX son épée et sa vie.

Le docte chanoine laisse des travaux très-intéressants, entre autres une *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, et un livre sur le diocèse de Tréguier. Ces œuvres sont empreints d'un savoir étendu et d'un vif amour pour la Religion et pour les principes fondamentaux des sociétés chrétiennes.

---



# CHRONIQUE.

---

## UNE PROMENADE A LONDRES.

---

J'ai fait comme tant d'autres, j'ai suivi le torrent, et j'ai été à Londres voir.... quoi? Londres d'abord, puis l'exposition. Je me hâte d'ajouter que j'ai été fort intéressé par ce que j'ai aperçu plutôt que vu dans ce court voyage, et j'ai formé le projet d'en entretenir ceux qui veulent bien me lire. — Je n'ai point d'ailleurs l'intention de faire ce qu'on appelle un travail complet, sérieux, bien ordonné; je n'ai ni les matériaux qu'il faudrait, ni la place, ajoutons, ni le goût. La fantaisie m'a conduit dans mes courses; c'est la fantaisie qui me guidera encore dans cette causerie.

Londres est immense; tout le monde le dit; mais qu'il y a loin de l'idée qu'on s'en fait à la réalité! Paris n'offre sur ce point qu'une image très-imparfaite de ce qui attend le voyageur. La ville d'ailleurs est loin d'être laide, comme on aime à l'écrire; elle est percée de rues fort longues et parfaitement alignées, en général, aérées, point trop boueuses quoique macadamisées, et suffisamment larges; le trajet d'un côté à l'autre ne devient pas un voyage, et quoique le mouvement des voitures soit au moins aussi grand qu'à Paris, on peut l'entreprendre sans courir les risques d'être écrasé. Les maisons, il est vrai, sont noires en grande majorité, mais régulièrement bâties et d'extérieur fort propre. Il y a des rues entières composées de façades très-ornementées. On dit que ce n'est qu'une apparence, et qu'au fond elles sont mal bâties; soit, mais ne sommes-nous pas un peu partout au régime des apparences, et devons nous trop gratter les surfaces!

En fait de monuments; Londres n'est pas riche. Quand on a vu Saint-Paul, le palais du Parlement, la Tour et surtout l'abbaye de Westminster, on a déjà beaucoup vu; et encore cette célèbre église, la plus belle

de Londres, ne vaut-elle pas Notre-Dame de Paris. Ce qui est d'une tristesse immense, c'est l'intérieur de ces temples. Il n'y a rien; ce mot dit tout, et c'est le seul qui puisse rendre l'effet produit. Le protestantisme lui-même l'a senti, mais en ayant ôté la vie avec la divine Eucharistie, il a été conséquent avec lui-même et y a introduit la mort. Comme il n'y a plus d'adorateurs pour peupler la solitude écrasante des nefs et des chapelles, on les a encombrées de tombeaux; on en a mis partout, souvent au-dessus les uns des autres, et j'ajouterai que ces tombes, sans intérêt au point de vue du cœur, puisqu'il n'y a ni croix, ni pensée pieuse, ni espérance de vie exprimées, non plus qu'aux yeux de l'artiste, puisqu'aucune n'offre les traces d'un génie supérieur, défigurent les vieilles nefs catholiques au lieu de les orner. C'est une végétation parasite qui, s'attachant aux parois du noble édifice, l'a complètement déformé. Pour en jouir et lui rendre sa beauté primitive, il faut supprimer ces œuvres, et, levant les yeux plus haut, les fixer sur les voûtes et sur le ciel qui sourit à travers les belles fenêtres gothiques. — Autour du chœur, dans les chapelles, se trouvent les tombeaux de plusieurs rois et reines d'Angleterre; mais dans quel état! Tout cela est sali, couvert de poussière et de décombres, brisé, cassé, dans un déplorable abandon. Sous la crasse qui les couvre, j'ai remarqué les effigies de la douloureuse Marie d'Ecosse et de l'odieuse Élisabeth. La postérité s'est levée pour l'une et pour l'autre; elle a pris la première dans sa prison, sur son échafaud, et l'a montrée à tous comme un admirable exemple de dignité royale, de résignation chrétienne et de fermeté catholique. Marie Stuart est une martyre, et nous autres, ses frères dans la foi, nous sommes fiers de pouvoir ajouter que nous n'avons rien à cacher d'elle..... L'histoire moderne se dégage enfin des allusions et des boues dont le protestantisme avait couvert ses victimes. Mais il est aussi bien des héros qui tombent de leur piédestal; demandez aux Anglais ce qu'ils pensent de leurs auteurs, d'Henri VIII, leur premier roi-pape, et de sa fille la reine-vierge, qui, dans la seizième année de son règne, au dire de Cobbet, un protestant, fit rendre une loi qui assurait la couronne à ses *enfants naturels*, quel que fût leur père. — J'ai passé en frémissant devant la face de damné de ce monstre. Au chevet, se trouve annexée à l'église la fameuse chapelle de Henri VII, tant de fois décrite et louée. Je ne l'aime pas; cela peut paraître une œuvre extraordinaire, mais c'est du plus mauvais style, et tellement découpé de nervures perpendiculaires à jour et fermé par des vitraux, qu'on dirait une serre, ou, comme on parle maintenant, un palais de cristal. Les Anglais en sont néanmoins très-fiers, et ont adopté ce genre qu'on retrouve partout, et qu'ils ont appliqué au palais du Parlement. Ce palais, merveilleux pour le vulgaire qui aime les détails et la richesse des accessoires, manque de grandiose.

Si c'était mon goût à moi seul, je n'oserais l'exprimer avec cette netteté, mais j'étais accompagné par des personnes fort aptes à juger des œuvres d'art et j'ai vu avec plaisir que je pensais comme elles. — Pour en revenir aux tombes royales, je n'aurai garde d'oublier les deux, plus remarquables, celle de Henri III, toute revêtue de mosaïques dans le goût normand, et celle de saint Edouard-le-Confesseur, derrière le maître-autel; tombe abandonnée et dépouillée de tous les ornements qu'on a pu lui ôter sans la détruire, mais la plus glorieuse néanmoins et la seule vivante, car là gisent les immortels ossements d'un saint de Dieu. J'étais au milieu d'une foule immense et indifférente, dans une enceinte que les souvenirs du passé et des grandeurs de la terre ne pouvaient seuls animer; tout était froid, mort, peut être ennemi, autour de moi; ma prière en a été d'autant plus ardente; j'ai compris l'hymne des Israélites aux rives de Babylone, et les harpes de Sion me rappelaient celles dont se servaient les vieux bardes dans les palais et à la table du roi saxon. — A Saint-Paul, même solitude, même tristesse; ce temple est inhabité; il n'y a ni Dieu ni adorateurs. La grande nef est complètement abandonnée, le dôme seul est garni de bancs sur lesquels s'asseyent les visiteurs dans l'attitude de promeneurs fatigués. J'en ai vu qui oublièrent d'ôter leur chapeau et qui continuaient sans interrompre une conversation commencée; personne ne s'en choquait, et pourquoi se serait-on découvert? Est-ce devant la table qui figure l'autel, ou en face de soi-disant grands hommes peu connus souvent et assez peu honorables de leur vivant? Ce n'était point de la part de ces gens oubliés des convenances ou mauvais vouloir; c'était distraction, et distraction bien pardonnable. Du reste le monument est admirable de proportion et d'exécution. Il est bâti en belle pierre blanche de Bath, ce qui lui donne à l'extérieur un aspect tout particulier, car la fumée en ayant noirci toutes les parties saillantes et les autres étant demeurées toutes blanches, on dirait qu'il a neigé dessus. Devant la principale entrée est dressée la statue de la reine Anne Stuart; mauvaise fille et mauvaise sœur; l'ambition et le protestantisme étouffèrent chez elle les sentiments du cœur; et elle préféra voir passer la couronne à une famille étrangère plutôt que de la maintenir dans sa race redevenue catholique et fidèle à ses traditions.

Chacun sait tout ce que réveille de larmes, de drames terribles et d'exécutions sanglantes ce seul mot : la Tour! Il faut avouer que le théâtre ne fait aucune illusion comme monument; la Tour n'offre qu'un médiocre intérêt. J'ai suivi avec les autres le gardien costumé comme au temps d'Henri VIII, et j'ai entendu répéter par cet homme à la livrée d'un roi sanguinaire la série des crimes qui furent commis en ce lieu. Je ne les redirai pas; aussi bien serait-ce impossible. Dans la cour, est une

Pierre gravée sur laquelle j'ai mis le pied; elle indique la place où tomba la tête d'Anne de Boleyn, cette femme perdue dont la coquetterie coupable, les manèges et l'impudeur furent la cause première des malheurs de sa patrie. Ah! quand je vois les arts s'éprendre d'un bel amour pour cette mémoire, je ne puis que m'étonner du chemin que nous avons fait dans l'erreur, ou de l'ignorance profonde où nous sommes des plus simples notions historiques. Anne de Boleyn n'a pas même la triste excuse de l'emportement dans la passion; tout fut calcul chez elle; elle n'avait pas de cœur et nul sentiment des convenances. Le jour où l'on enterra Catherine d'Aragon, elle osa se vêtir de blanc, quoique le roi Henri eût ordonné à sa cour de prendre le deuil. Elle fut accusée d'adultère, d'inceste, et condamnée à être décapitée. Quand on lui lut son arrêt, elle ne protesta point de son innocence, mais elle demanda à la femme du lieutenant de la Tour d'aller trouver la princesse Marie, la fille de sa victime, et de la prier de lui pardonner. Elle fut exécutée le 19 mai 1536. Ce jour-là, Henri VIII s'habilla de blanc, et le lendemain il épousa sa troisième femme, Jeanne Seymour!... La cinquième reine, Catherine Howard, fut décapitée au même lieu; il en eût été ainsi de la sixième, si le roi ne fût mort avant.... Et c'est là le père du protestantisme anglais, le réformateur envoyé de Dieu pour rétablir la religion du Christ dans sa pureté! En vérité, on ne sait comment expliquer la bassesse et la sottise des hommes.

J'ai hâte de quitter cet antre, mais non toutefois sans saluer les mémoires vénérées des martyrs, du saint évêque Fisher et de Thomas Morus. Lorsque le chancelier sortit de l'audience où on l'avait condamné, sa fille Marguerite qui l'attendait se jeta à son cou en s'écriant au milieu de ses larmes : — « Quoi! mon père, vous allez mourir innocent! » — « Mon enfant, voudrais-tu que je mourusse coupable? » — Et il lui donna sa bénédiction.

Dé la Tour je descends vers la Tamise. Quel fleuve! ou plutôt est-ce un fleuve ou déjà la mer? Quelle force, quelle profondeur, quelle majesté dans ce flot qui nous supporte, car j'ai pris un de ces bateaux à vapeur qui remontent et descendent et font le service d'omnibus. Je passe la ville en revue; je vois la cité, le dôme de Saint-Paul, Sommerset-House et Westminster-Abbey; et sur l'autre rive, Greenwich, et, plus près, le palais et le parc de l'évêque anglican de Londres. — Ce pasteur est très-bien logé. — Chemin faisant, je cause avec un brave Irlandais, seul lien catholique existant entre nous, mais quel lien que celui-là, et comme on sent en pays infidèle que la véritable fraternité est bien celle qui a le doux nom de charité, c'est-à-dire union dans la même foi et la même espérance! Il me mit au courant de ses petites affaires; c'était un matelot; il était marié; il avait conduit sa femme, son beau-père et sa belle-sœur

aux États-Unis, et, quant à lui, il s'allait s'embarquer pour l'Australie, afin de gagner quelque argent qui lui permît de les rejoindre et de vivre tranquille auprès d'eux. J'étais avec un prêtre; au moment de nous quitter, l'Irlandais m'offrit sa main, que je serrai, et il baisa celle de mon compagnon. Rien n'est touchant comme la foi de ce peuple-martyr. — Dans les rues de Londres, souvent en passant avec mon cher guide, nous voyions des pauvres s'incliner à sa vue, de petites marchandes se lever et se signer; dans l'intérieur des maisons on s'agenouillait devant lui, et le jour où l'évêque de Clifton donna la bénédiction papale, à son retour de Rome, ils étaient tous, hommes et femmes, au bas de l'église, les bras étendus comme pour la mieux recevoir et la mieux garder. — Mon Irlandais nous dit son nom.... C'est celui d'un vieux roi celte; il en est le dernier descendant; on le sait bien dans son village et on l'honore. Il le quitte pourtant; il a longtemps combattu contre la faim; mais il vaut mieux s'exiler qu'abjurer sa foi. Il me serait impossible de dire avec quel respect je pressai la main qu'il me tendit; mes lecteurs me comprendront.

Au reste, cet héroïsme est partout sur ce sol, alors que le rayon catholique le frappe. Combien d'Anglais convertis souffrent journellement le martyre! La liste en serait bien longue, et ce n'est pas ici le lieu d'en parler; seulement, qu'on ne me vante plus la tolérance protestante.

Je descendis de mon bateau-omnibus tout près du palais du Parlement, et je remontai cette grande artère de Londres qu'on appelle White-Hall, Charing-Cross, Trafalgar-Square, Regent's-Street et Oxford-Street. Je saluai en passant le palais et la statue de Charles 1<sup>er</sup>, et je me dis que si l'Angleterre nous donna le mauvais exemple du premier assassinat juridique d'un roi, elle nous offre aussi celui d'une réparation publique que nous n'avons pas su imiter à Paris.—Nantes, du moins, a son Louis XVI honoré sur la plus belle de ses places. — Je me hâte, à regret, car combien j'aurais encore à dire! Je n'ai parlé ni de *British-Museum*, ni du musée de Kensington, ni de l'exposition, ni des parcs, cette parure inimitable de Londres, dans lesquels de grandes villes de France tiendraient à l'aise. Regent's-Parc, Hyde-Parc, Green-Parc et Saint-James-Parc, coupent Londres par une immense zone de verdure où l'on retrouve les grands arbres, les rivières limpides, le silence profond et les troupeaux paissant; autour, les équipages luxueux, les cavaliers et les amazones; et, au milieu, le peuple dans la plus complète liberté, errant, assis ou étendu sur l'herbe, sans crainte d'un policeman ou d'un gardien qui le fasse relever ou lui dise que ces ombrages et ces gazons sont uniquement pour le plaisir des yeux. Une lisière d'Hyde-Parc est seule soustraite au public et plantée d'arbustes et de fleurs : c'est là que fut jadis le gibet de Tyburn. C'est une terre consacrée; là périrent, sous les persécuteurs du XVI<sup>e</sup> siècle, les défenseurs du catholicisme anglais; là, Henri VIII,

Elisabeth et les autres pendaient, éventraient et démembraient leurs sujets fidèles à Dieu et à la religion qu'eux-mêmes avaient honorée et pratiquée.

Au Musée britannique, j'ai surtout admiré les frises du Parthénon et les sculptures du temple d'Apollon de Phigalée. Quel art admirable, et combien notre statuaire lui est inférieure ! Ce ne sont souvent que des torses sans bras ou sans jambes, des corps sans têtes ou des têtes sans corps ; mais comme tout cela est vivant ! Oh ! je comprends, devant ces débris, que l'homme ayant laissé obscurcir par sa faute les notions de la divinité dans son cœur, se soit épris de son œuvre et se soit agenouillé devant elle. Phidias m'a révélé Pygmalion. — Une admirable collection est celle des antiquités égyptiennes et ninivites, et des bijoux trouvés dans les ruines du palais de Nemrod. Il y a là des œuvres ravissantes de fini et de délicatesse, des coupes ciselées, gravées, incrustées, et des bagues avec pierres fines et camées qui n'ont rien à envier à ce qui est exposé dans le palais de l'*internationale exhibition*.

J'y arrive enfin, en laissant de côté, bien à regret toutefois, le musée si curieux de Kensington, enrichi encore momentanément par l'exposition des trésors archéologiques, historiques et artistiques, possédés par les grands seigneurs, qui tous ont répondu avec un patriotique entrain à l'appel qui leur a été fait. La reine, les princes, le cardinal Wiseman, les banquiers, tous y ont envoyé d'admirables choses : porcelaines, émaux, bijoux, dentelles, cristaux, coupes, aiguières, vaisselle, monceaux d'or et d'argent. J'y ai vu, entre autres choses, avec attendrissement, le chapelet que porta Marie Stuart sur l'échafaud, et la mitre de saint Thomas Becket, redevenus possessions de l'Église catholique d'Angleterre, et un superbe trône en fer ciselé, donné par je ne sais plus quelle ville d'Allemagne à l'empereur Rodolphe de Hapsbourg.

D'après ce que je viens de dire, on voit que Londres tout entier est pour le voyageur, en ce moment surtout, une vaste exposition dans laquelle celle qui est le prétexte de ce mouvement n'est qu'un détail. Entrons-y et parcourons-la rapidement ; aussi bien tant d'autres en ont parlé avant nous, qu'il est bien peu de lecteurs qui n'aient eu déjà l'occasion de la parcourir en pensée avec de meilleurs guides que moi. — Ce qui m'a frappé tout d'abord, ce sont les inscriptions du dôme, des paroles de l'Écriture : *Gloria in excelsis Deo et in terrâ pax*, et d'autres analogues. J'aime cette prière muette des arts et de l'industrie au Dieu qui ouvrit ses mains sur la terre et la remplit de ses dons ; mais je voudrais aussi qu'on ne mésusât pas de ses biens et que la terre se rendit digne de la paix qu'elle souhaite. Il est un autre adage qui, pour n'être pas écrit sur les murs, éclate terrible dans l'enceinte : *Si vis pacem, para bellum*. On ne voit partout que caissons, fusils, sabres et gueules béantes des

canons, dans lesquelles se posent en riant les têtes blondes de jeunes filles. J'ai beaucoup admiré les bronzes, les bijoux, les dentelles, les porcelaines et les faïences françaises, les marbres et agathes d'Algérie, les tapisseries des Gobelins et de Beauvais, les reliquaires de la sainte couronne d'épines et de Saint-Ouen de Rouen, les orfèvreries d'église. J'ai regretté l'absence des broderies de M. Lemoine, de Nantes; je n'ai rien vu qui approchât de ses ornements, et je ne doute pas qu'il n'eût remporté le prix. Les Anglais ont de fort belles porcelaines, et des cristaux qui doivent faire notre envie. Nous n'avions rien qui pût leur être comparé, il faut bien en convenir; c'est une place à reconquérir. Ils ont aussi de charmants ustensiles d'autels; leurs artistes s'inspirent uniquement des modèles que le moyen âge nous a laissés, et ils s'en inspirent bien; j'ai vu des lampes, des flambeaux, des couronnes, des burettes, des calices et des ostensoirs, tous plus désirables les uns que les autres pour une cathédrale, et si j'avais jamais une chapelle, je voudrais avoir recours à eux pour l'orner. Je laisse de côté toute la partie commerciale ou industrielle, intéressante sans doute, mais, vous l'avouerez, assez difficile à présenter dans une chronique qui doit être courte et que je sens déjà trop longue, et après avoir mentionné comme elles le méritent les porcelaines de Saxe et de Berlin, et l'imprimerie de Vienne, j'ai hâte de monter à la galerie des beaux-arts.

Ces galeries sont, comme je viens de l'indiquer, au premier étage, et parfaitement disposées et éclairées. Elles se divisent en deux parts fort distinctes. L'école anglaise en a pris une tout entière pour elle seule. Ce n'est pas la plus attrayante; je ne puis m'accoutumer à ces vives couleurs, à ces tons crus, à ces ombres heurtées, à ces lumières éclatantes sans transitions ménagées. J'ajouterai que les sujets choisis ne relèvent pas ces tableaux; ce sont tous ou presque tous des intérieurs et des scènes bourgeoises, le plus souvent d'un réalisme trivial. Il y a quelques exceptions, mais bien peu. La main d'ailleurs est généralement habile; vus de près, les figures et les accessoires sont bien étudiés, mais cette couleur, oh! cette couleur est ahurissante! On dirait que, pour se venger du soleil parcimonieux à leur égard, les peintres anglais sont décidés à en abuser... en peinture. — L'autre galerie est donnée aux écoles étrangères; là règne véritablement la France, et après elle la Belgique, puis la Hollande, l'Allemagne, la Suède même.... Quant à l'Italie, je ne sais où sont ses tenants. — Parmi nos tableaux français, j'ai admiré Ary Scheffer dans son *Saint-Augustin*, Paul Delaroche dans la *Martyre flottant sur les eaux*, et dans *Marie-Antoinette sortant du tribunal révolutionnaire*. J'ai retrouvé là plusieurs tableaux que nous avons vus à Nantes, l'année dernière, les *Gladiateurs* et le Rembrand de Gerôme, le *Marché aux chevaux* de Luminais. Baudry y est représenté par ce qui a fait sa réputation, *La*

*Fortune et l'Enfant.* Dois-je le dire? cela m'a semblé d'une mièvrerie puérile, d'une grâce cherchée et d'un maniéré de mauvais goût. — Décidément, cette fortune là n'est pas honnête et je ne lui confierais pas ma fille si j'étais mère; j'aimerais mieux la remettre aux mains des *Sœurs de charité* de M<sup>me</sup> Browne. Quel pinceau sûr de lui-même et quelle sérénité, quelle pureté dans ces figures! C'est un art élevé et sain; on sent que l'artiste s'inspire des plus nobles traditions et que sa vie se reflète dans ses œuvres. M. Baudry, qui a lui-même une palette si riche et si sobre tout à la fois, une couleur et un dessin si distingués, devrait s'inspirer aux mêmes sources et choisir de meilleurs modèles. Au reste, M<sup>me</sup> Browne — ce n'est qu'un pseudonyme — appartient par sa famille à notre Bretagne, et le culte élevé de l'art, en quelque branche que ce soit, peinture, musique ou littérature, est un legs de famille, un capital qu'elle fait fructifier au centuple. Les Bretons et les Vendéens sont donc bien représentés à Londres, et cela en sculpture aussi, car auprès du *jeune Berra* de Nantes, par David d'Angers, j'ai vu, sans désavantage pour lui, une statue de bronze exposée par Gaston Guitton, de Napoléon-Vendée.

Il faut finir, non toutefois sans engager ceux de nos lecteurs qui voudront faire l'excursion à Londres, à se rendre à Sydenham au *Palais de cristal*. C'est un lieu enchanteur par la vue dont on jouit, par ses jardins et ses eaux jaillissantes et aussi par l'exposition permanente qui s'y trouve des plus curieux monuments du globe, de quelque genre et de quelque siècle que ce soit. Je n'entrerai pas dans le détail; je dirai seulement ce qui m'advint le jour que j'y fus. On y donnait un concert; les exécutants étaient au nombre de cinq mille, tous enfants élevés dans les écoles de charité. Les chants étaient religieux; c'étaient, entre autres, notre *Adeste fideles* traduit en anglais et des psaumes en langue vulgaire; l'orgue accompagnait ces airs graves et tout parfumés de catholicisme. Les pauvres protestants les suivaient attentivement sur les programmes, et mêlaient leurs voix à celle des chœurs; tout cela était émouvant et fort loin assurément des habitudes sceptiques de nos populations parisiennes. Tout à coup l'assistance se lève et se découvre, toutes les voix s'unissent pour répéter le *God save the queen*.... Oh! alors je n'y tins plus et je fis, je vous le jure, des réflexions fort tristes.

LOUIS DE KERJEAN.



# LA COMMUNE DE NANTES

ET LES BIENS DE MAIN-MORTE AVANT 1789.

---

## I.

Pierre Mauclerc et la *Clergie*. — Les Chartreux et l'étang de Barbin. — M. de la Muzanchère et les moulins de Saint-Félix. — L'évêque de Nantes et le cimetière des protestants. — La Motte-Saint-André et le fief du Chapitre. — Les Minimes et l'hôtel l'Aubespain. — Les Cordeliers et la rue Royale. — Les vieux cimetières. — Le lieu *noble* de la Bouteillerie. — M. Lemasne de Chermont et la poudrière. — Dom Nicolo Albergati et les Godivelles. — Florentins à Nantes au XVI<sup>e</sup> siècle, Peruzzi, Strozzi, Corbinelli, la tenue du Marabotin. — La *grande allée* du Calvaire.

J'entends souvent dire qu'autrefois il était impossible aux villes d'entreprendre aucun travail sérieux d'embellissement ou d'utilité publique, à cause des couvents qu'on y rencontrait à chaque pas, avec leurs cloîtres, leurs chapelles, leurs vastes enclos, toutes propriétés sacrées. Ainsi, vouliez-vous, dans l'étroite enceinte des remparts, donner un peu d'air aux rues, un peu d'espace aux constructions? jetez-vous les yeux avec un œil d'envie sur les Cordeliers, les Jacobins, les Pénitentes, qui seuls jouissaient du privilège de respirer à l'aise, et leur demandiez-vous de vous faire part, à beaux deniers comptants, de leur air et de leur soleil? La réponse était toute prête. — Les biens de l'Eglise sont biens de main-morte et par suite inaliénables; défense d'y toucher sous peine d'excommunication.

Voilà ce que j'ai bien des fois entendu dire, ce qu'on imprime même assez volontiers. Mais, à ce compte, l'histoire de notre ville

est vraiment inexplicable. Si je considère en effet sa topographie avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'y vois-je? Les Minimes occupant une bonne partie de l'espace que couvrent depuis cent ans les maisons de la rue du Lycée; les Cordeliers s'étendant sur notre rue Royale et sur la place de la Préfecture; les dames Calvairiennes en possession exclusive de l'avenue de leur couvent, de cette grande allée qui se nomme maintenant *la rue du Calvaire*; les pères Capucins cueillant des pommes dans un verger que nous appelons *la rue Voltaire*, ou récitant leur bréviaire à l'ombre de grands ormeaux dont il nous serait difficile de retrouver la trace dans les bureaux de diligences de la place Graslin.

Je ne parle, qu'on y prenne bien garde, que de modifications accomplies ou décidées avant la Révolution, et je pourrais en citer bien d'autres. Que penser donc de cette prétendue opposition des couvents à tout projet d'utilité publique? Que penser de cette inaliénabilité de leurs biens qui frappait d'impuissance la bonne volonté des officiers municipaux? Que ce sont deux niaiseries historiques et rien de plus.

Entrons dans quelques détails; mais, avant tout, il est un nom qui se présente ici de lui-même, c'est celui de Pierre Mauclerc. Personne n'ignore, en effet, que le nom de *Mauclerc* lui vint de ses longues mésintelligences avec le clergé<sup>1</sup>, et que ces mésintelligences furent causées précisément par l'invasion que Pierre se permit des biens de l'Eglise dans un but, suivant lui, d'utilité publique. L'Eglise résista, protesta, excommunia. Quels furent ses motifs? c'est ce qu'il est convenable d'examiner.

Rappelons-nous d'abord le portrait que trace d'Argentré dudit Mauclerc: — « Il était *intolérable*, dit-il, et de dure convention<sup>2</sup>; » — puis il ajoute: — « Le duc Pierre faisait rage contre le clergé, de tous les points dont il se pouvoit adviser tant en leurs personnes » que sur leurs biens qu'il prenoit et exploitait, *sans forme de justice*,

<sup>1</sup> « Lequel, à la vérité, de ceste seule cause, fut appelé et surnommé *Mauclerc*, comme odieux au clergé et fléau d'iceluy, et non pour autre cause, quelque chose qu'on en ait deviné depuis. » D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 189.

<sup>2</sup> *Histoire de Bretagne*, p. 187.

» maltraitant et emprisonnant leurs hommes et subjects et tous  
 » ceux qui fuyoient aux franchises des églises, lesquels il faisoit  
 » enclorre et murer les portes et mourir de faim..... Pour bastir, il  
 » ruinoit des églises esquelles il trouvoit de belles pierres et les  
 » presnoit pour ses bastiments particuliers, et, à ces enseignes,  
 » furent les églises de Saint-Clément et celle de Saint-Cyr, aux  
 » forsbourgs de Nantes, ruinées et démolies, destruisant sembla-  
 » blement les maisons des prêtres et serviteurs des églises, au  
 » travers desquelles et de leurs cemetières, il faisoit des fossés et  
 » passages. Il y avoit pour lors un prélat en l'Eglise de Nantes,  
 » nommé Estienne (*de la Bruère*), *fort homme de bien*, mais de  
 » sa nature *simple et bénin*.....<sup>1</sup> »

Ainsi, voilà d'un côté un homme *simple et bénin*, de l'autre un  
*homme intolérable*. De quel côté, je le demande, devait se trouver  
 la justice? D'Argentré n'hésite pas à le dire; il qualifie même les  
*contraintes* et *exécutions* de Pierre de Dreux de *rigoureuses*,  
*violentes*, faites *sans respect de justice ni de raison*<sup>2</sup>. Quelles étaient  
 en effet ces *exécutions* et *contraintes*? Je me bornerai à en citer  
 une dont d'Argentré ne parle pas : — « Les officiers du Duc, aussi  
 » violents que leur maître, — c'est Travers qui parle — mirent  
 » le feu à plusieurs domaines de l'évêché, *brulèrent le faubourg*  
 » *du Marcheix*, abattirent plusieurs maisons sur le fief de l'Eglise,  
 » enlevèrent les matériaux, les firent entrer dans les nouveaux  
 » murs de ville et dans les fortifications que le Duc faisoit cons-  
 » truire, arrêterent plusieurs clercs et poussèrent si loin le dépit  
 » que l'évesque Etienne et son clergé, dans la juste appréhension  
 » d'être arrêtés dans leurs personnes, cédèrent à la violence et se  
 » retirèrent ailleurs<sup>3</sup>. »

Je le répète, c'est Travers qui parle ainsi, Travers, le prêtre  
 janséniste, le détracteur attiré des droits, privilèges et juridictions  
 des évêques. Eh bien! ne fut-ce pas un grand bonheur qu'il se  
 trouvât dans la société une force morale capable de faire reculer,

<sup>1</sup> *Histoire de Bretagne*. p. 190.

<sup>2</sup> *Hist. de Bretagne*, pages 186.

<sup>3</sup> *Histoire de Nantes*, t. 1, p. 325.

à une époque où la force brutale tendait à s'ériger en droit, tout ceux qui ne s'appuyaient que sur la force? N'est-ce pas un grand spectacle que de voir ce puissant Duc qui triomphait de l'intrépide noblesse bretonne à Saint-Aubin-du-Cormier, et qui, dans ses heures de loisir, brûlait des quartiers et ruinait des églises, réduit, en fin de compte, à s'humilier devant la justice représentée par une crosse, une mitre et un *fort homme de bien*?

En deux mots, cependant, de quoi s'agissait-il entre l'évêque et le Duc? Le Duc voulant modifier l'enceinte fortifiée de Nantes, avait envahi le domaine épiscopal, détruit une paroisse, un couvent, des cimetières, et réduit à coucher à la belle étoile toute une population qui était établie sur la terre de l'Eglise. L'évêque demanda réparation du dommage, ou bien une indemnité; le Duc refusa, et sur ce refus, il fut frappé d'excommunication. — « Sur son refus » de restituer à l'évêque ce qu'il lui avait pris, dit M. Levot, *ou de lui accorder tout au moins une indemnité*, le prélat l'excommunia et frappa d'interdit les biens qu'il possédait en Bretagne.<sup>1</sup> — C'est-à-dire que l'évêque fit, avec les seules armes qu'il eût en sa main, ce que le premier magistrat venu, j'aime à le croire, n'hésiterait pas, en pareille occurrence, à faire aujourd'hui.

Veut-on savoir cependant à combien s'élevait le dommage? — « La valeur des propriétés détruites aux hommes de l'évêque seulement, nous dit M. de la Borderie, fut estimée à 2,500 livres d'alors, ou 250,000 francs d'aujourd'hui<sup>2</sup>. » — Quant au dommage total, il aurait atteint, suivant un mémoire, rédigé en 1244, par Galeran, évêque de Nantes, la somme de 24,600 livres et 300 marcs d'argent, c'est-à-dire plus de 2,500,000 francs, valeur actuelle<sup>3</sup>.

Il me semble que nous sommes désormais suffisamment édifiés sur les mérites de Pierre Mauclerc et sur les torts de la *Clergie*, comme il l'appelait. La *Clergie* maintint son droit de propriété et elle eut raison; elle réclama une indemnité et elle fit bien; c'est

<sup>1</sup> *Biographie bretonne*, t. II, page 602, col. 2.

<sup>2</sup> *Revue des provinces de l'Ouest*, t. II, p. 736.

<sup>3</sup> *Revue des provinces de l'Ouest*, t. II, p. 741, et Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, p. 264.

en agissant toujours de la sorte qu'elle finit par rendre la propriété de chacun inviolable et qu'elle fit entrer dans nos mœurs comme dans nos lois le principe aujourd'hui fondamental que nul ne peut être exproprié de son bien sans une *juste et préalable indemnité*.

Et elle fut la première aussi, toutes les fois qu'il s'agit de l'utilité publique, à en accepter largement pour elle-même l'application, encore bien que ses propriétés fussent, de leur nature, inaliénables. C'est ce qu'on put voir surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où notre ville commença à prendre le développement que nous lui voyons aujourd'hui.

Ainsi, en 1752, la communauté de ville, voulant rendre l'Erdre complètement navigable, se décida à acheter des Chartreux *l'étang de Barbin* et les marais y joignant *depuis la chaussée dudit Barbin jusqu'aux moulins des Halles*, avec tous droits de bac, passage, pêche, tels en un mot que les P. Chartreux en jouissaient par concession de la duchesse Anne en date du 26 décembre 1498, concession depuis lors renouvelée de neuf en neuf ans, par tous les rois ses successeurs. Le prix offert par la ville fut une rente perpétuelle et non franchissable de 600 livres, laquelle en vaudrait aujourd'hui 4,200 <sup>1</sup>. Ce prix fut immédiatement accepté. C'est à la suite de ce marché que fut construit le quai du Marais et le quai Le Bret, et que l'Erdre, resserrée dans son cours, devint à la fois une ressource pour la navigation et un ornement pour la ville.

L'achat des moulins de Barbin devenait cependant nécessaire pour que l'œuvre fût complète; mais ces moulins appartenaient à l'évêque depuis le jour où ils furent créés par Saint-Félix,

Laborieux édile et pontife inspiré,

comme a dit Brizeux; et l'on pouvait d'autant mieux craindre un refus de sa part, qu'il y avait là, en dehors du droit de propriété, un respectable et pieux souvenir. Les maire et échevins se rendirent néanmoins à Chassais où se trouvait l'évêque, M<sup>sr</sup> Pierre

<sup>1</sup> Le pain commun, dit *Pain de batelier*, était alors coté, à Nantes, 23 deniers la livre, c'est-à-dire environ *deux sols*. Aujourd'hui son prix moyen est de 19 centimes, environ *quatre sols*. Les valeurs semblent donc à peu près doublées.

Mauclerc de la Muzanchère, et lui exposèrent leur demande. L'évêque répondit qu'il *voulait contribuer, autant qu'il était en lui, à l'exécution d'un projet aussi avantageux au public, et, en particulier, aux citoyens et à l'étranger*<sup>1</sup>. Il s'agissait toujours de la navigabilité de l'Erdre. L'accord fut des plus aisés, et la ville devint propriétaire des *chaussée, moulins et maisons*, moyennant une rente de 1800 livres.

Ce chiffre, au reste, pas plus que celui de 600 fixé pour l'indemnité des Chartreux, ne peut nous dire quelque chose qu'autant que nous connaissons le revenu réel des biens acquis. Nous avons cherché ce revenu dans les comptes des miseurs et nous avons trouvé, pour les moulins de Barbin et les pêcheries y attenantes, un bail de 2515 livres, commençant en 1767, et un autre bail de 3724, commençant en 1770. Quant à l'*étang* et aux *marais*, leur produit se trouva diminué par la construction des quais qui entrava momentanément la pêche et rendit la récolte des roseaux moins considérable<sup>2</sup>. Aussi, ne figurent-ils que pour un chiffre de 500 livres dans le compte de 1766; mais à partir de 1771 le bail fut porté à 800. Ainsi la ville touchait de ses fermiers, pour les moulins et pour l'étang, une somme totale de 3,015 livres, et même, à partir de 1771, de 4,524, tandis qu'elle n'avait à payer à l'évêque et aux Chartreux que 2,400 livres. Il était assurément difficile de faire un marché plus avantageux.

Une autre transaction avait eu lieu avec l'évêque, l'année précédente. La ville ayant voulu prolonger la rue Mercœur, le cimetière des protestants ou, comme disent les registres, des *étrangers professant la religion prétendue réformée*, se trouva rétréci de huit toises. C'était beaucoup pour son étendue; mais où reprendre les huit toises? On les reprit sur un terrain appartenant à l'évêque, et de son aveu<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Archives municipales, Registres, 17 mars 1753.

<sup>2</sup> Nous trouvons notamment, à la date du 4 août 1764, une demande en réduction de bail faite par le fermier de la pêche, lequel expose avec détails toutes les pertes que lui occasionnent les travaux de la ville. Il demandait une réduction de 150 livres; on lui en accorda une de 55.

<sup>3</sup> Il fut convenu, par contre, qu'une rue serait ouverte pour l'usage du terrain de l'évêque. Cette rue devait être close par une porte que quatre clefs seulement devaient

A la même époque, de grands travaux étaient entrepris dans une autre partie de la ville. Dès lors, en effet, et depuis du temps, on s'occupait de niveler les mottes Saint-André et Saint-Pierre; mais là encore on se trouvait plus ou moins sur le terrain de l'Eglise, et l'entente, cette fois, fut plus difficile parce qu'il y avait contestation sur la propriété. Le chapitre de Saint-Pierre invoquait la célèbre donation que l'évêque Quiriac (Quiriacus) fit, en 1063, à ses fils les chanoines de la vénérable église des saints Apôtres Pierre et Paul. — « Nous leurs concédons, confirmons, de droit canonique, disait-il, pour en jouir et le posséder sans trouble, tout ce que contient » la présente charte, à savoir..... l'église de Saint-André avec la » terre qui en dépend, bornée d'un côté par la voie publique qui » conduit à Saint-Donatien, d'un autre côté, par la terre du bien- » heureux martyr saint Cyr, d'un troisième, par la terre des saints » Donatien et Rogatien, et enfin, du quatrième côté, par le fleuve » de l'Erdre <sup>1</sup>. »

Les termes étaient précis; on ne pouvait y échapper qu'en arguant de la désuétude. C'est ce que fit la communauté de ville. Il y eut donc procès, puis transaction. Les maires et échevins reconnurent, au nom de la communauté, — que le terrain vague, nommé la Motte-Saint-André, était enclavé dans le fief de Messieurs du chapitre et qu'il faisait partie du domaine de leur fief. — Et, de leur côté, reconnurent Messieurs du chapitre que, dans l'état actuel de la ville et fauxbourgs de Nantes qui se trouve extrêmement angustiée et embarrassée par le défaut de places, le terrain en question est absolument nécessaire pour l'utilité publique, pour la tenue des foires, pour l'exécution des projets ci-devant formés et approuvés, et notamment pour l'exécution du grand projet de la continuation

ouvrir : l'une au sieur évêque, une seconde au prêtre curé de Saint-Nicolas, une troisième au sieur du Pavillon, à qui la tenue de ce nom appartenait. Quant à la quatrième, elle devait rester déposée à l'Hôtel-de-Ville. Les précautions de ce genre étaient fréquentes autrefois pour empêcher les ruelles et culs-de-sacs de devenir des repaires de voleurs. Il fut convenu, en outre, que l'évêque ne pourrait jamais, s'il bâtissait, ouvrir des jours sur le cimetière des protestants. — Voir aux Archives municipales, arrêt du conseil en date du 31 octobre 1752.

<sup>1</sup> Preuves de dom Morice, ad annum 1063.

de la navigation de la rivière d'Erdre le long des murs de la ville, la Motte-Saint-André étant le seul endroit qui pût servir d'entrée, de sortie et de décharge au port qui s'établira à cette occasion, dans le lieu appelé la *grosse tour*. Par toutes ces considérations, ajoutait l'acte, les doyens et chanoines, voulant, autant qu'il est en eux, *contribuer au bien public et procurer l'avantage de leurs concitoyens*, consentent à *donner et céder*, à titre d'afféagement purement roturier, comme de fait, ils *donnent et cèdent* ledit terrain.... à charge de faire les obéissances requises et de payer, par chacun an et à perpétuité, à la recette de ladite seigneurie, une rente féodale, et en juridiction, de dix livres, nette et quitte de tous droits de quittances et autres.

L'acte se terminait enfin par ces mots : — Et pour *remboursement et indemnité des frais que Messieurs du chapitre ont été obligés de faire*, tant au conseil qu'au présidial de Nantes et aux requêtes du palais à Rennes où l'affaire est actuellement pendante, MM. les maire et échevins s'engagent à leur faire payer par le miseur de la ville *la somme de 3,000 livres*, au moyen de quoi tout procès demeure éteint et assoupi, sans autres avances ni dépens de part et d'autre <sup>1</sup>.

Voilà cependant ce que M. Renoul, dans un écrit fort intéressant d'ailleurs sur les *cours Saint-Pierre et Saint-André*, appelle un *jugement*, et bien mieux, une *condamnation* du chapitre <sup>2</sup>. Le fait

<sup>1</sup> *Archives municipales, Registres*, à la date du 23 juin 1752. — Cette transaction fut approuvée à l'intendance, le 6 juillet suivant.

<sup>2</sup> *Ainsi la ville*, dit M. Renoul, *était reconnue propriétaire*; nous venons de voir, au contraire, que le chapitre lui *donnait et cédait*, à titre d'afféagement. Or, pour afféager il fallait avoir le domaine. (Voir *Coutume de Bretagne*, art. 358.) Un instant après, M. Renoul revient sur le *jugement qui avait condamné* le chapitre. (*Les cours Saint-pierre et Saint-André*, p. 16.) Je ne sais en vérité où il a vu ce jugement, car il est impossible que ce soit de la transaction dont je viens de donner les termes qu'il ait voulu parler.

Ceci soit dit, tout en reconnaissant d'ailleurs l'intérêt et le mérite des études de M. Renoul sur notre ville. On ne saurait trop le féliciter de l'heureuse idée qu'il a eue d'utiliser, pour nous tous, la riche collection de nos archives municipales, collection des plus précieuses et qui aujourd'hui, grâce aux persévérants travaux de M. Etiennex, est des plus faciles à consulter. On nous permettra seulement un regret, c'est que ces études ne soient pas dans le commerce, et que, pour les consulter, il faille recourir aux collections publiques.



est, on le voit, qu'il n'y eut pas de *jugement* ; il y eut transaction amiable et indemnité au chapitre pour les frais du procès, ce qui n'implique assurément pas une *condamnation*. Que prétendait en effet le chapitre ? Le droit d'afféager. Il lui fut si bien reconnu que le chapitre afféagea immédiatement le terrain en question à la ville ; seulement il renonça à maintenir les afféagements qu'il avait consentis à des particuliers, mais il n'y renonça que pour cause d'*utilité publique*.

Son fief demeurait d'ailleurs entier ; or, parmi les droits qui en étaient la conséquence, se trouvait celui de *rachat* qui était de nature à entraver considérablement la vente des terrains dont allait être entourée la nouvelle promenade<sup>1</sup>. Le chapitre pouvait aussi, comme seigneur, réclamer certains droits sur les foires qui se tenaient à Saint-André, et que la ville se proposait de transférer à la place Viarmes. Il fallut donc un nouvel accord qui fut signé le 23 mars 1766. Par cette convention, le chapitre renonçait à assujettir au droit de rachat, *dans aucun temps et en aucun cas*, le terrain appelé la Motte-Saint-André, dont afféagement avait été fait à la ville, et les acquéreurs ne devaient jamais être tenus qu'aux *droits seigneuriaux suivant l'usage des fiefs*. Le chapitre renonçait pareillement à faire dresser tout poteau d'armoiries sur la Motte, mais son droit sur les foires n'en était pas moins confirmé. En conséquence, la ville s'obligeait à faire placer, à perpétuité et à ses frais, un poteau sur le terrain dépendant du fief du chapitre, au plus près possible de la place Viarmes, sur lequel poteau serait une plaque avec cette inscription : *Les foires de Saint-André, de Saint-Marc et de Saint-Clair appartiennent au chapitre de la cathédrale*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le droit de *rachat* consistait en une année de revenu, qui était due au seigneur, à la mort du vassal : « Quand aucun meurt, dit l'acte 67 de la Coutume de Bretagne, en quelque âge que soient les héritiers, le prince ou autre ayant droit de rachat, prendra et lèvera, pour un an, les fruits et issues des terres, héritages et rentes du décédé. »

<sup>2</sup> *Archives municipales, Registres*, 22 mars 1766. M. Verger a parfaitement résumé toute cette affaire de la Motte-Saint-André dans ses *Archives curieuses*, t. III, pp. 142 et 242. Les foires de Saint-André, de Saint-Marc et de Saint-Clair étaient les seules qui se fussent jamais tenues sur la Motte-Saint-André.

Toute difficulté étant ainsi vaincue, les travaux marchèrent rapidement. Déjà les deux cours étaient nivelés; leurs alentours commencèrent à se bâtir. Ce fut à la fois une magnifique promenade et un splendide quartier. Avant cette époque, la population exubérante de notre vieille ville restait emprisonnée dans ses rues sombres qu'enserrait l'étroite enceinte de ses murailles, et, si elle voulait respirer le grand air, jouir du soleil et de l'horizon, il fallait aller chercher, par delà le pont-levis, deux mottes informes qu'ornait du moins un signe devenu trop rare parmi nous, la croix du calvaire<sup>1</sup>. Aujourd'hui les murs tombent, les mottes s'aplanissent, une promenade plantée s'étend de la Loire à l'Erdre, et l'œil jouit à la fois de la vue des eaux, des coteaux et des champs, en même temps que de l'aspect monumental de deux rangs d'édifices grandioses.

Le chapitre de Saint-Pierre fut le premier à l'œuvre dans ce travail d'édification. Il possédait des terrains, au haut du cours Saint-André; dès l'année 1769, il y construisit deux hôtels. M. Mabilley-Desgranges, auditeur à la Chambre des Comptes, bâtit à son tour, sur le terrain du *Vieux Manège*, en 1770; M. d'Aux et Ceineray lui-même qui, tout en bâtissant pour les autres, bâtit du moins cette fois pour lui, suivent l'exemple en 1774; M. Pepin de Bellile, chef d'escadre, le suit en 1772, etc<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> M. Renoul, en parlant de l'aspect que présentaient les deux mottes, a toutefois un peu exagéré le tableau. Ainsi elles n'étaient pas complètement *incultes*. Une description de Nantes qui date de la mairie Proust (1693-1716), nous montre en effet la cathédrale s'élevant majestueusement au milieu d'une ceinture de feuillage que lui formaient les jeunes arbres de la butte Saint-Pierre. Il n'y avait pas non plus que les enfants et parfois quelques curieux qui vissent s'ébattre sur les mottes, et jouir de l'air et de la vue. Les ouvriers, dit la même description, « ont un lieu nommé la *Danse des Dames*, vis-à-vis le bastion et au bas de la Motte-Saint-André, où ils se divertissent fort, pendant les soirées d'été. Les marins n'y vont guère; mais souvent les commis négociants et les écoliers qui s'y prennent quelquefois de belles passions ou de querelles. » — Ceci rappelle qu'au temps de la Ligue, la ville avait fait « bécher, aplâner et rendre commode à la *danse des Dames*, dont M<sup>me</sup> de Mercœur, dit Travers, était la principale danseuse, le terrain de la Motte-Saint-André, depuis l'éperon ou la casemate, jusqu'à la descente au port de la Grosse-Tour. » (Travers, II, 63.) Il paraît seulement que, depuis lors, la *Danse des Dames* avait quitté la Motte proprement dite pour se réfugier au bas.

<sup>2</sup> *Les cours Saint-Pierre et Saint-André*, par M. J. C. Renoul, pp. 31 et 32.

Il n'est pas sans intérêt de savoir à quel prix les terrains furent achetés. La ville donna,

Les pères Minimes, de leur côté, élèvent des constructions sur leur rue et arrentent une partie de leur enclos sur la rue du Séminaire<sup>1</sup>, avec condition d'y construire. C'est ainsi qu'ils arrentèrent, par adjudication du 21 février 1778, l'emplacement actuel de l'hôtel l'Aubespın. Le terrain devait avoir 423 pieds de longueur sur 76 de profondeur, en tout 32,148 pieds, dont le prix fut représenté par une rente foncière et non franchissable de 900 livres. Cette rente ne devait commencer à courir que six mois après l'adjudication. Enfin l'adjudicataire, M. le Lieurre de l'Aubespın, juge civil et criminel de l'Amirauté de Nantes, s'obligeait à bâtir, dans deux ans, des maisons et édifices suffisants pour garantir les engagements pris<sup>2</sup>.

On conçoit combien cette forme d'arrentement, qui était la forme la plus habituelle des aliénations de biens de main-morte, devait faciliter les constructions; l'acquéreur n'ayant point ainsi de capital à déboursier, gardait son argent pour les maçons et l'architecte.

comme gratification à Ceineray, en 1767, un terrain sur la Motte-Saint-André, à l'entrée de la rue Saint-Clément, qu'elle estima elle même 20 sols le pied. M. Desgranges offrit, en 1767, 26 sols du terrain du *Vieux Manège*, et il l'obtint sans difficulté à ce prix. En 1770, l'emplacement de l'hôtel d'Aux ne trouvait, au contraire, acquéreur qu'à 11 sols, et, deux ans après, celui de l'hôtel de Bellile à 12. L'obligation de doubles façades très-couteuses, pour l'hôtel d'Aux et l'hôtel de Bellile, pesa certainement sur l'adjudication. Nous allons voir, en effet, le terrain de l'hôtel l'Aubespın vendu également 12 sols, quoique beaucoup moins bien situé.

La comparaison de ces prix avec ceux des terrains de l'île Feydeau, dès qu'on put y bâtir avec sécurité, et surtout avec ceux du quartier Graslin qui se vendirent, de 4 à 12 livres le pied, suffit pour prouver quelle était l'importance relative du quartier du commerce. Ainsi, un terrain de 4,462 pieds, comme celui de l'hôtel de Bellile, était payé, sur le Cours, 2,677 livres en 1772; il eût été payé à la même époque, plus de 9,000 livres dans l'île Feydeau, et il eût atteint 50,000 livres, en 1784, sur la place Graslin. Voici, au reste, un tarif très-curieux qui fut voté par la communauté de ville, en 1773, pour les indemnités de terrains à la suite d'élargissements ou de redressements de rues. Les terrains sont divisés en huit classes, et l'indemnité est de 10 livres pour la première classe, 8 pour la seconde, 6 pour la troisième, 4 pour la quatrième, 3 pour la cinquième, 2 pour la sixième, 30 sols pour la septième et 20 sols pour la huitième. — Voir, pour tous ces faits, *Archives municipales, Registres*, aux dates suivantes: 19 septembre 1767, 16 septembre 1769, 23 mars 1770, 4 juillet 1772, 14 août 1773, les deux mémoires de M. Renoul sur l'île Feydeau et le quartier Graslin, — et Verger, *Archives curieuses de Nantes*, t. III, p. 277.

<sup>1</sup> Aujourd'hui rue du Lycée.

<sup>2</sup> L'acte est aux archives de la préfecture, *Titres des Minimes*.

L'Eglise, en outre, ne pouvait aliéner que par voie d'adjudication, ce qui coupait court à toute prétention folle, ou sur dire d'experts et lettres patentes, ce qui donnait également toutes les garanties d'une stricte équité.

Les biens de main-morte n'étaient donc jamais un empêchement, et parfois même, à une époque où le clergé était riche, ils devenaient une facilité. Possesseur en effet de vastes enclos qui n'étaient pas toujours de grand produit, le clergé et les experts avec lui se montrèrent, plus d'une fois, très-accommodants. Le clergé ne se bornait pas d'ailleurs à bâtir et à arrenter sur nos rues et nos promenades ; il mettait encore de sa bourse, pour l'embellissement de la ville, quand il le fallait. Ainsi les fonds manquant, en 1759, pour la continuation des travaux des cours, et une souscription ayant été ouverte, l'évêque s'inscrivit le premier pour une somme de 900 livres. Quatre ans après, en 1763, les fonds manquant encore, un emprunt fut émis en titres de 50 livres dont le remboursement devait avoir lieu *sans intérêts*, par un tirage au sort, en six paiements égaux, année par année, à partir de 1765. « Le succès de cette souscription, dit M. Renoul, ne se fit point attendre. Toutes les classes de la société y apportèrent leur contingent. Le clergé surtout se fit remarquer par son empressement à souscrire. L'évêque de Nantes avait donné personnellement l'exemple, et le chapitre, les curés vinrent aussitôt à sa suite. Le duc d'Aiguillon prit 20 actions, la Chambre des Comptes 92, le chapitre 20, etc. <sup>1</sup>

L'ouverture des cours, nous l'avons dit, avait été accompagnée de la démolition des anciens murs de la ville. Cette démolition fut poursuivie dans la direction de l'Erdre, et les bords de cette rivière, sur toute l'étendue du quai Le Bret <sup>2</sup>, ne se trouvèrent plus séparés de la cité. Il y avait là un fort bel espace libre. La Chambre des Comptes s'en empara en 1763 et y fit bâtir son palais. Mais ce palais grandiose manquait d'espace autour de lui ; il était isolé et resserré, d'un côté par des jardins, de l'autre par des ruines. Les

<sup>1</sup> *Les cours Saint Pierre et Saint-André de Nantes*, p. 24; voir aussi p. 19.

<sup>2</sup> Aujourd'hui Quai Ceineray.

gravures du temps nous représentent tout près de lui, à l'est, la tour du Papegault, une haute tour démantelée ; au sud, une seconde tour plus petite, flanquée des débris d'une épaisse muraille ; à l'ouest, on aperçoit les flèches aiguës de deux chapelles, et, dans la direction de la cathédrale, le vaste enclos des Cordeliers que suivent le jardin et l'auditoire des Regaires. Une place cependant était indispensable devant un monument tel que celui que venait d'édifier Ceineray, et une rue ne l'était pas moins pour relier ce monument au plus beau de nos édifices religieux. Mais il fallait pour cela s'entendre et avec les Dames pénitentes, et avec les pères Cordeliers, et avec l'évêque. L'accord avec les pères Cordeliers fut des plus faciles. La ville leur prenait 16,457 pieds  $1/2$  dont 6,103 pour l'ouverture d'une rue qui devait aller de la place neuve à la rue Garde-Dieu, et 10,354 pieds  $1/2$  pour la place et la rue projetée dans l'axe de la cathédrale. Les 6,103 pieds de la rue latérale furent payés en raison de six sols le pied, et le reste en raison de vingt-cinq sols, ce qui faisait un total de 14,774 livres. Mais la ville donnait à compte aux religieux, sur cette estimation de vingt-cinq sols, 3,990 pieds de terrain, comprenant des parcelles de jardin et les anciens murs de la ville, soit un total de 4,998 livres à déduire. L'indemnité payée se trouva donc être seulement de 9,776 livres<sup>1</sup>. Quand on pense qu'il ne fallut que cette somme, grossie de quelques débris de murs, pour doter la ville de la rue d'Aguesseau et des deux tiers de la rue Royale, on ne peut que faire un retour quelque peu philosophique sur ce que de pareilles entreprises nous coûteraient aujourd'hui. Le procès-verbal constata d'ailleurs, — c'était justice, — les *bons procédés* des pères et leur *désintéressement pour faciliter des travaux d'utilité publique*<sup>2</sup>.

L'acquisition du terrain des Pénitentes eut également lieu sans difficulté ; mais la convention pour les Regaires, après avoir été promptement conclue, ne fut exécutée que lentement et pénible-

<sup>1</sup> La ville s'engageait, en outre, bien entendu, à reconstruire le mur de clôture aux nouvelles limites du couvent, afin de le protéger contre les *incursions des malfaitors et coureurs de nuit*.

<sup>2</sup> *Registres de la Chambre des Comptes*, cités par M. Verger : *Archives curieuses de Nantes*, t. IV, p. 15.

ment, du moins par la ville. L'évêque était propriétaire du terrain des Regaires qui occupait tout le haut de la rue Royale actuelle jusqu'à la rue Chauvin d'un côté, et, de l'autre, jusqu'aux environs de l'hôtel du Parc-Bessard. Il céda ce terrain pour une rente de 1,200 livres, ce qui n'était pas exorbitant sans doute; mais il fut stipulé de plus que la ville construirait un nouvel auditoire pour les Regaires, l'ancien devant être démoli pour faire place à la rue. Ceci se passait en 1763. Treize ans après, l'auditoire n'était point encore construit, et il fallut un arrêt du Parlement pour y contraindre la ville<sup>1</sup>.

Citerons-nous d'autres faits? Nous pourrions les multiplier à l'infini. Ainsi, par exemple, lors de la construction des quais Flesselles et Brancas, la ville songea à construire aussi des quais le long de l'Erdre, à partir de son embouchure qui venait d'être débarrassée des deux tours de Sainte-Catherine et du Râteau (année 1756); mais là encore se trouvaient des biens de main-morte; à l'est la maison de la *Tête-Noire* et autres immeubles dépendant du vieil hôpital; à l'ouest, la Commanderie et la chapelle de Sainte-Catherine. La *Tête-Noire* et les maisons contiguës furent payées 35,000 livres; c'est aujourd'hui le quai Jean-Bart. La chapelle Sainte-Catherine fut estimée 8 livres le pied, indépendamment de la valeur des matériaux. C'est aujourd'hui le quai Cassard.

Revenons cependant à notre sujet. Dans la plupart des faits que nous avons cités jusqu'ici, le clergé trouvait, il faut en convenir, un avantage incontestable à voir la population se presser plus nombreuse autour de ses églises. Le terrain qui lui restait gagnait d'ailleurs une plus-value, et les arrentements qu'on lui demandait se faisaient à des conditions meilleures. Mais, dans d'autres circonstances, les alentours, loin de gagner, perdaient. Supposez, par exemple, qu'il

<sup>1</sup> Il faut convenir aussi que la ville se trouvait dans une position difficile, par suite de la qualité noble du domaine des Regaires, qui eût soumis, en cas de vente, tout acquéreur roturier aux droits de francs-fiefs, tant sur le fonds que sur les bâtiments construits ou à construire. Il lui était donc presque impossible de revendre les parcelles du terrain qu'elle avait acquis. Aussi finit-elle par solliciter un arrêt du conseil qui transformât en domaine roturier la terre noble de l'évêque. Graalin dut recourir, quelques années après, au même moyen, lorsqu'il voulut édifier un quartier neuf dans son domaine de Bouvet.

s'agisse d'un cimetière et, mieux encore, d'une poudrière, tout le monde réclame et beaucoup s'enfuient. Or, il s'agit précisément, pour Nantes, de l'un et de l'autre, dans les années 1774 et 1786. On s'imagine peu ce qu'étaient autrefois les cimetières dans notre ville et dans presque toutes les villes, sans excepter Paris : des espaces étroits, sans air, entourés parfois de charniers humides, toujours de hautes maisons, car les populations s'étaient agglomérées peu à peu autour de leur enceinte, de manière même à en rendre l'agrandissement impossible. Plus d'un d'entre nous a vu, au commencement de ce siècle, l'ancien cimetière de Saint-Nicolas gardant encore sa place au centre du quartier populeux de l'Érail. Il était là, tel encore, après plus de trois cents ans, qu'à l'époque où les habitants, peu nombreux alors de la paroisse, en acquirent le terrain de Michel Botinard, abbé de Pornic ; et pendant trois cents ans, les générations pressées d'une population toujours croissante étaient venues s'enfouir dans ces quelques toises perdues, comme un peu de verdure, à l'ombre de l'église <sup>1</sup>.

Un cimetière au moyen âge, c'était surtout un reliquaire, le reliquaire de ceux qu'on avait aimés, et l'on tenait à l'avoir près de soi ; mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, un cimetière fut surtout considéré comme un foyer d'infection et l'on trouva plus raisonnable de le rejeter loin de soi. Ne blâmons point une mesure devenue nécessaire, mais sachons comprendre en même temps ces vieux âges, où le culte, aveugle, exagéré, je le veux bien, mais enfin le culte des souvenirs passait avant l'hygiène <sup>2</sup>.

Plusieurs cimetières furent donc interdits, les inhumations dans les églises le furent également, et chaque ville dut se pourvoir de vastes champs funèbres. Mais à qui demander le terrain ? Ce fut aux Chartreux qu'on s'adressa. Ces religieux possédaient, par delà le couvent des Ursulines et la ruelle des *Trois-Pen-*

<sup>1</sup> Le cimetière de Saint-Nicolas comprenait toute la partie supérieure de l'église actuelle, à partir du transept, et la rue de Feltre.

<sup>2</sup> A Nantes, du moins, on a eu le bon esprit de ne pas rejeter les cimetières au loin, comme cela se fait dans beaucoup d'autres villes. On a eu égard à l'hygiène et l'on a bien fait, mais en tenant compte aussi des souvenirs.

*du*<sup>1</sup>, le lieu noble de la Bouteillerie, avec *fuie et refuge à pigeons, droit d'icelle, droit de garenne et refuge à conils*, grande et belle propriété qu'ils avaient achetée en octobre 1651, de Messire Hardouin de Coutances, seigneur de l'Aulnay. Si nous voulions remonter plus haut, nous dirions que Valentin de Coutances, père de Hardouin, en avait lui-même acquis une partie en 1615, de Guillaume Levasseur, sieur de la Gendronnière, et, qu'outre le prix principal, il avait dû donner, comme épingle, à la dame compagne du vendeur, un *cotillon de velours couleur de pesché*. Enfin, avant Guillaume Levasseur, nous remarquons, parmi les propriétaires de la Bouteillerie, Christophe de Sévigné, seigneur de Vigneux, deux noms qui nous rappellent le Buron et la belle marquise<sup>2</sup>.

Puisqu'il s'agit d'un cimetière, on nous pardonnera, j'espère, cette revue des morts. Bref, on demanda aux Chartreux deux journaux sur les dix dont se composait la Bouteillerie. Ils les accordèrent sans difficulté, moyennant une rente de 200 livres<sup>3</sup>, qui feraient aujourd'hui environ 400 fr. Combien de fois la ville n'est-elle pas rentrée depuis lors dans ses fonds par les concessions<sup>4</sup>?

1 Cette ruelle séparait les enclos de la Bouteillerie et des Ursulines et aboutissait à la maison de Beauvoir-sur-Loire. L'origine de son nom ne nous est que trop indiquée par ces mots d'un ancien titre : *La rue des Trois pendus où il y avait autrefois un calvaire*.

2 Ce Christophe de Sévigné est le premier membre de la famille qui ait possédé le Buron. Il le tenait, ainsi que la terre de Bodégat qui nous rappelle la *folie fermière de Bodégat* de M<sup>me</sup> de Sévigné, de sa femme Gillette de Tréal. Celle-ci avait eu le Buron de sa mère Marie de Rames, et cette dernière également de sa mère Jeanne de Roban. On sait que les Sévigné vendirent le Buron, avant 1718, aux du Breil de Champcartier, d'où il est venu par alliance aux Hersart, en 1806. Quant à la Bouteillerie, elle appartenait originairement à l'évêque de Nantes qui en consentit bail emphytéotique perpétuel en 1477, pour une rente de 40 sols monnaie.

3 Cette rente qui fut payée à partir de 1775, était servie par la fabrique de Sainte-Croix. Voici, au reste, les noms des paroisses qui y contribuaient, et la quote-part de chacune : Sainte-Croix, 84 livres ; Saint-Saturnin, 38 livres 5 sols 6 deniers ; Saint-Léonard, 29 livres 2 sols ; Saint-Denis, 20 l. 14 s. 3 d. ; Saint-Vincent, 12 l. 9 s. 3 d. ; Notre-Dame, 6 l. 13 s. 3 d. ; Sainte-Radégonde, 2 l. 2 s. 3 d. ; Saint-Laurent, 6 l. 13 s. 6 d. Les autres paroisses gardaient leurs cimetières.

4 Ces concessions dans les différents cimetières de Nantes s'élevaient déjà, en 1840, à un chiffre de 124,916 fr. et elles augmentaient d'année en année. (Mellinet, *Commune*



En 1786, nouvel embarras ; M. Lemasne de Chermont, qui donnait depuis quelque temps l'hospitalité aux poudres et salpêtres, dans sa maison de Chermont, au faubourg de Gigant, signifia tout à coup congé à la ville, et comme la ville faisait sourde oreille, il obtint un arrêt qui la condamna à vider les lieux. Où mettre les poudres et salpêtres ? Personne ne se souciait d'un aussi inflammable voisinage. On va encore au couvent des Chartreux. Le prieur était alors Dom François L'Honoré et le procureur Dom Nicolas Albergati ; — « et ayant trouvé, portent les Registres, les pères prieur et procureur *aussi favorablement disposés qu'on s'y était attendu, à se prêter à tout ce qui intéresse le service du Roi et du public,* » on eut peu de peine à s'entendre. Mathurin Crucy, architecte-voyer de la ville, avait jeté son dévolu sur la tenue des Godivelles, située à peu de distance de Barbin <sup>1</sup>. On s'y rendit avec les religieux, et un espace de 3746 pieds carrés fut immédiatement délimité dans la partie la plus élevée de la tenue. Le prix de cette cession fut une rente de 40 livres. Ne fallait-il pas être moine pour se donner un tel hôte à pareil prix ?

Nous venons de dire que le procureur de la Chartreuse était, en 1786, Dom Nicolas Albergati. Comment prononcer ce nom sans se rappeler aussitôt cet autre Nicolas Albergati, disons mieux, le *bienheureux* Albergati qui, au XV<sup>e</sup> siècle, fut successivement archevêque de Bologne sous Martin V, nonce en France sous Charles VII et définitivement cardinal, après avoir commencé par être simple moine, puis prieur à la Chartreuse de Florence. On voit que les cellules de saint Bruno étaient, pour les Albergati, un héritage de famille.

Il est au reste très-remarquable que le couvent des Chartreux de Nantes était le couvent préféré des Italiens qui habitaient notre pays. Ainsi, parmi ses bienfaiteurs, nous remarquons deux Peruzzi ;

*et milice de Nantes, t. II, p. IV du tableau des budgets.*) — Le cimetière de la Boutellerie a d'ailleurs été agrandi, mais je doute qu'il l'ait été à de meilleures conditions qu'au temps des Chartreux.

<sup>1</sup> Sur le chemin nommé aujourd'hui *rue de la Poudrière*, et qui était autrefois désigné par la périphrase de *chemin de la chapelle Saint-André à Barbin, par la fontaine des Godivelles*.

l'un d'eux est qualifié *civis et mercator Florentinus* (citoyen et marchand Florentin), qualification d'autant plus à noter que les Peruzzi appartenaient à la noblesse de Florence. Nous y remarquons un Strozzi, nom illustre ; ce Strozzi est désigné comme *Florentin et député en cette ville* ; un Marabotin Corbinelli, *natif de Florence et habitant banquier à Nantes depuis plus de cinquante ans*. Ce Corbinelli voulant *aiser et accomoder* ledit couvent, lui donna par acte du 3 juillet 1574, la belle tenue du Marabotin avec *maison, airal et jardin*, le tout présentant une longueur de 192 pieds sur le pavé de Saint-Clément, vis-à-vis l'église conventuelle <sup>1</sup>. On le voit, les Florentins étaient nombreux à Nantes, au XVI<sup>e</sup> siècle, et, ce qui est un trait des mœurs du pays, les races les plus distinguées s'y livraient à la banque et au commerce <sup>2</sup>.

Passons maintenant des révérends pères Dom François L'Honoré et Dom Nicolas Albergati aux deux révérendes mères Françoise Agathe de Saint-Placide dite, au monde, Joulain du Coudray, et Germaine-Françoise de Sainte-Rosalie, en son nom Fresneau de la Templerie. La première est supérieure générale et la seconde procureuse des filles Bénédictines de la congrégation de Notre-Dame du Calvaire. Cette congrégation du Calvaire avait été introduite à Nantes, sous le règne de Louis XIII, par une princesse de la maison d'Orléans-Longueville, et la reine Anne d'Autriche avait daigné poser elle-même la première pierre du couvent, lors du séjour qu'elle fit à Nantes, en 1623. L'enclos des nouvelles religieuses, formé de l'ancien pré Balline, descendait à l'est jusqu'à la Motte-Saint-Nicolas, et s'étendait au nord vers la tenue du Pavillon et la rue Mercœur, c'est-à-dire vers les environs du Palais-de-Justice. On voyait encore, il y a peu d'années, quelques vestiges des bâtiments claustraux dans l'espace qui sépare la rue Dugommier de la rue du Calvaire. Ce

<sup>1</sup> La tenue du Marabotin devait donc se trouver à l'est de la ruelle Bascher, dans la direction du Séminaire de philosophie. Corbinelli la donna à la charge d'une tombe, office convenable, trentain et anniversaire perpétuel, plus une aumône à l'hôpital des pauvres de Nantes et une autre au chapitre de Notre-Dame pour un *Libera* sur sa tombe, le lundi de Pâques et le lundi des Rogations.

<sup>2</sup> Le Tasse dans un de ses dialogues (*Il Gonzaga*) fait dire à un Napolitain à propos de Florence : *La vostra Fiorenza ch'è dè priparati cittadini è di mercanti sia madri*.

n'était pas toutefois sur une rue que se trouvaient alors ces bâtiments, mais sur une *grande allée* qui, partant de ce que nous appelons la place du Bon-Pasteur, longeait les murs du couvent, passait devant sa porte et son église, et allait aboutir à la petite rue du Perthuis-Morel dont une partie, celle qui se dirigeait vers le Bignon-Lestard, nous est représentée aujourd'hui par la rue Le Kain <sup>1</sup>. L'allée et le Perthuis étaient fermés par des portes dont les religieuses avaient les clefs. Il en était de même d'une autre ruelle encore existante, et dont la porte, tantôt close, tantôt même murée, était un objet perpétuel de convoitise pour les propriétaires du Chapeau-Rouge. Enfin, au-delà de l'allée du Calvaire et du Perthuis-Morel, se trouvait la belle propriété de la Grille et, par-delà, la Croix des Gastineaux, au faubourg de Gigant.

Quelque belle que fût l'allée du Calvaire avec sa largeur de 31 pieds et sa longueur de 924, c'était une propriété gênante et de petit revenu. Les religieuses, pour en tirer profit, l'affermèrent à un cordier qui leur en donna 300 livres, mais qui étendit bientôt ses cordes jusque dans l'étroit espace du Perthuis-Morel. Le passage s'en trouvait fort rétréci ; il fallait donc lutter contre le cordier, lutter contre les voisins, faire la police dans l'allée et dans le Perthuis, ce qui était une charge un peu lourde pour des religieuses ; elles le sentaient bien.

Les choses en étaient là, lorsque les vastes projets de Graslin firent remanier le plan de Nantes. On ne se borna pas à tracer des rues et des places sur le coteau de la Fosse ; on s'occupa aussi des

<sup>1</sup> L'autre partie forma, quelque temps, un *cul-de-sac*, de l'autre côté de la rue du Calvaire ; mais au mois de thermidor de l'an III, les voisins se plaignirent qu'il s'y *distribuait* fréquemment des coups de sabre. — C'est un vrai coupe-gorge, disaient-ils, et de plus une latrine publique, au grand détriment de la santé des habitants. — Cette ruelle fut aussitôt fermée. On peut la voir encore dans cet état vis-à-vis de la rue Le Kain.

On n'arrivait alors à Gigant que par le Bignon-Lestard, c'est-à-dire par la rue Rubens. Nous ne saurions trop protester, avec Mellinet, contre cette proscription des noms primitifs dont l'effet est d'embrouiller les origines et de rendre l'histoire incompréhensible. Qu'est-ce que nous dit la rue Rubens ? Rien. Et lorsque nous rencontrons le nom du Bignon-Lestard, si fréquent dans nos annales, nous ne savons plus ce qu'il signifie. Il en est de même de la Croix des Gastineaux, dont il eût été si naturel de conserver le nom à la place de Gigant, puisque Gigant est déjà le nom de la rue qui y conduit.

hauteurs de Gigant, et une vaste rue fut dessinée de la croix des Gastineaux jusqu'aux Changes, en empruntant dans toute sa longueur l'allée du Calvaire. La seule annonce de cette rue fit hausser les valeurs sur tout son parcours, et la propriété de la Grille, dont le produit ne s'élevait pas au-dessus de quatorze ou quinze cents livres, fut immédiatement estimée en partage 78,000 (nov. 1787).

La communauté de ville, de son côté, malgré les énormes charges que lui imposait le quartier Graslin, n'hésita point à se mettre à l'œuvre. « Il a été représenté par M. le maire, portent les Registres, que le plan approuvé des projets qui s'exécutent sur le terrain du sieur Graslin contient une nouvelle rue *très-intéressante* qui vient de Gigant, passe dans l'avenue des Dames religieuses du Calvaire et se prolonge, par la rue des Halles, jusqu'à la place des Changes. » — Le maire demandait, en conséquence, autorisation pour traiter. L'autorisation accordée, une expertise eut lieu et l'indemnité fut fixée à *dix sols* le pied, ce qui faisait un total d'un peu plus de 16,000 livres; mais comme la ville se chargeait d'indemniser le cordier, le chiffre net fut réduit à 15,000. Les religieuses consentirent à tout, et le traité fut signé.

Mais l'intendant de Bretagne, Bertrand-Molleville, refusa l'homologation <sup>1</sup>. Il ne voyait rien d'urgent dans le projet, surtout en face des engagements pris avec Graslin. Il s'agissait d'ailleurs, disait-il, d'un *quartier éloigné*; le haut de la rue *aboutirait en pleine campagne*; et, quant à l'allée du Calvaire, la ville n'en jouissait-elle pas déjà, puisque les religieuses la laissaient ouverte jusqu'à dix heures du soir, et que leur fermier avait même soin de l'éclairer à la nuit. Bertrand espérait enfin avoir l'avenue pour rien; c'était là, on le conçoit, une considération très-importante. N'avait-il pas vu, en effet, tout récemment, Graslin donner gratuitement à la ville plus de 100,000 pieds de terrain, à la seule condition de les transformer en rues et en places dont l'effet immédiat devait être de décupler

<sup>1</sup> C'est donc à tort que Mellinet dans son 1<sup>er</sup> volume, p. 303, et M. Verger dans ses *Archives curieuses*, t. III, pp. 345,350, font remonter à l'époque du traité dont nous venons de parler, l'ouverture de la rue du Calvaire,

la valeur des 394,000 qui lui restaient; et il ne doutait guère que les religieuses ne finissent par être aussi avisées que Graslin.

La ville insistait cependant; elle faisait valoir la modicité du prix (*dix sols* le pied); mais Bertrand demeura inflexible, non sans raison. A peine, en effet, le traité fut-il rompu que l'inquiétude prit, sinon les religieuses, du moins leurs deux voisins du Chapeau-Rouge et de la Grille, MM. Béconnais et de L'Orme<sup>1</sup> privés ainsi des issues sur lesquelles ils avaient compté. M. Béconnais surtout, qui avait proposé à la ville de contribuer pour 3,000 livres au traité et pour 1,000 aux charges, ne pouvait se résoudre à voir sa ruelle de nouveau fermée. Il va donc trouver les religieuses. Sa position était d'autant meilleure vis-à-vis d'elles, que le propriétaire de la Grille eût pu seul lui faire concurrence et que, son intérêt étant le même que le sien, il se trouvait naturellement avec lui. Au lieu donc des 15,000 livres offertes par la ville, il n'en offre, tant en son nom qu'au nom de de L'Orme, que 6,000 payées net et comptant. C'était petit prix; mais les religieuses se rendaient parfaitement compte de la position; elles n'étaient point d'ailleurs sans voir, comme l'avait prévu Bertrand, que certaines parties de leur enclos gagneraient beaucoup à l'ouverture d'une rue, et qu'on pourrait y faire des arrentements très-profitables. Le couvent était délabré, il avait des dettes; c'était une occasion excellente de tout réparer. Le traité fut donc accepté sans hésitation; mais il fallait encore le faire accepter par l'autorité souveraine, protectrice née des mineurs et dont les lettres-patentes étaient indispensables pour la validité de la convention. Il y eut donc, suivant les formes voulues, requête longuement motivée des religieuses, avis du sénéchal, enquête, etc., et les lettres furent définitivement expédiées en novembre 1788. La principale clause du traité portait que la *Grande-*

<sup>1</sup> J'écris son nom comme je l'ai trouvé écrit par lui-même sur une pétition en date de Nivôse de l'an III, c'est-à-dire en pleine République. M. de L'Orme (Nicolas) était vérificateur des comptes des domaines du Roi. Il possédait la Grille du chef de sa femme, M<sup>lle</sup> Brée.

*Allée* serait ouverte et son portail abattu. C'est aujourd'hui la *rue du Calvaire* <sup>1</sup>.

Et maintenant, ne pourrions-nous, avant d'aller plus loin, tirer une conclusion des faits qui précèdent? Au moyen âge, que voyons-nous? Le clergé résiste souvent, mais pourquoi? Parce qu'il y a violation brutale de la propriété et envahissement sans compensation. C'est en définitive cette énergique résistance qui a contribué, plus que toute autre chose, à fonder la propriété sur un roc que les coups de bélier du socialisme n'ont encore pu qu'ébrécher. Mais lorsque la propriété eût conquis tous ses droits, la scène change. Quel est alors, je le demande, l'agrandissement ou l'embellissement que les biens de main-morte aient entravé dans notre ville? Où plutôt, quel est celui que le clergé n'ait pas facilité par son concours bienveillant et parfois généreux? On me dira peut-être : — Vous oubliez les Capucins et pour cause ; il est difficile, en effet, que vous ignoriez leurs exigences ridicules et leur opposition interminable aux plans de Graslin, pour 60,000 pieds d'un verger assez aride et 25,000 d'un bois d'agrément qui ne perdait réellement rien à cette légère coupure. Croiriez-vous qu'à entendre les bons pères, *cinq sols* le pied pour des rues et *dix sols* pour des terrains à bâtir, c'était peu de chose ! Ils n'auraient voulu rien moins qu'une expertise ! Et le père Arpenteur ! Est-ce que vous n'auriez pas entendu parler de l'étrange manie qu'il eut d'arpenter le terrain que cédait son couvent ? — Si fait, j'en ai beaucoup entendu parler. J'ai toujours professé, d'ailleurs, une trop vive admiration pour l'œuvre de

<sup>1</sup> M. de L'Orme, de son côté, traça immédiatement un quartier nouveau, une place, des rues et une partie du boulevard actuel dans sa propriété de la Grille. Il abandonnait à cet effet 60,000 pieds de terrain, à la condition de pouvoir donner à la place le nom qu'il voudrait. Ce plan fut approuvé à l'intendance, le 8 avril 1789, et de L'Orme donna à la place le nom de *Mirabeau* ; mais quand Mirabeau cessa d'être en honneur, son nom fut officiellement rayé et la place devint *place de la Montagne*. Enfin, de L'Orme finit par réclamer son droit et demanda que la place prit le nom de son fils, *tué à Petit-Mars lors de l'insurrection des campagnes, au mois de mars 1793*. Il y avait été envoyé comme commissaire du district pour le recrutement et fut une des premières victimes des révoltés. Cette demande fut accueillie par délibération du conseil-général de la commune, en date du 8 floréal de l'an III.

Graslin; j'ai toujours eu une trop haute idée de son intelligence, de sa hardiesse, de ses grandes et généreuses vues pour ne pas avoir recherché tout ce qui se rattachait de plus ou moins près à son histoire. Le père Arpenteur est donc pour moi une vieille connaissance. J'ai même ouï dire qu'il avait le propos cru, ce qui n'est pas à son éloge. Si je l'ai omis cependant à sa date, cela tient uniquement à ce que l'histoire est longue et que je voulais en finir avec les petites; mais patience, nous y arrivons.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

*(La fin à la prochaine livraison).*

---

## RÉCITS VENDÉENS.

---

# LA MÉTAIRIE BRULÉE.

---

### IV. \*

Quelle saison charmante que le réveil de la nature, que le retour du printemps dans le Bocage de la Vendée ! Sous les rayons caressants du soleil d'avril, tout s'anime, tout renaît : chênes, ormeaux, frènes, saules, bourgeonnent à l'envi. Les buissons d'aubépine se recouvrent de leur verte draperie, qui disparaîtra bientôt elle-même sous la *neige odorante* ; et cette verdure, tendre et un peu pâle comme la joue d'une jeune convalescente, fait ressortir le feuillage persistant du houx, de la ronce, de l'ajonc et du genêt, sombre décoration de l'hiver. Sur la berge des prés exposés au midi, les primevères commencent à piquer le gazon, et les pâquerettes, pressées d'offrir leurs frais disques d'argent aux caresses de la brise, naissent par myriades et semblent vouloir rivaliser avec les étoiles innombrables que le soir fait éclore au firmament. Les abeilles se suspendent aux grappes d'or de l'ajonc épineux ; la fauvette a retrouvé sa voix joyeuse, et célèbre, à l'ombre d'une haie, le bonheur de vivre dans un si aimable moment de l'année, tandis que l'alouette, jaillissant comme une fusée du milieu des

\* Voir la livraison de septembre, pp. 179-192.



sillons, monte, monte au plus haut des airs, et va porter au Dieu qui fit l'hiver et qui fait le renouveau le cri de reconnaissance et d'amour de tout ce qui a vie sous le ciel.

Tel est, dans ses principaux traits, le printemps du Bocage, chaque fois que l'ordre des saisons le ramène; mais tel il n'était point au mois d'avril de la fatale année 1794. Les hommes avaient voulu gâter la belle œuvre de Dieu, et ils n'y avaient que trop réussi. — Comment les arbres auraient-ils bourgeonné, les haies reverdi, les ajoncs étalé leurs fleurs, les blés ondoyé sous les haleines de la brise, les genêts dressé leurs bras touffus, les oiseaux chanté leurs airs de fête; arbres, ajoncs, buissons, genêts, avaient été rasés, abattus, incendiés, et c'était à peine si, de loin en loin, quelques troncs avaient échappé aux ravages du fer et du feu, comme ces héroïques et rares demeurants d'une furieuse bataille. L'homme avait tout détruit ou essayé de tout détruire. S'il eût été à la portée de ses mains impies, il eût éteint le soleil lui-même, le soleil assez *liberticide* pour éclairer et réchauffer les *Brigands!*

Disons, pour être fidèle à la vérité, qu'en dépit de leurs laborieux efforts, les colonnes infernales n'étaient pas encore parvenues à ravager si complètement la malheureuse contrée qu'il n'y restât plus aucune trace de végétation ni de culture. On rencontrait de longs espaces dévastés et qui rappelaient le désert; puis, à côté de ces steppes, verdissaient des oasis que la flamme avait respectées, — quelque obstacle l'avait arrêtée dans sa marche — et que n'avait pas touchées la hache des pionniers épuisés ou se reposant, pour achever la besogne, sur leur terrible auxiliaire.

Il faisait jour depuis une heure. Au pied d'un chêne, sur le talus d'un chemin creux, dont les arbres n'avaient pas connu l'incendie et qui traversait une de ces oasis dont nous venons de parler, sont assis deux êtres humains, les seuls peut-être qui respirent à cinq ou six lieues à la ronde. Le plus grand est enveloppé dans une mante noire; à sa coiffe blanche, nous reconnaissons une femme. Son compagnon tient à la main un bâton de houx à *riboule*; une panière est passée sur sa veste de grosse bure marron, et sa tête

est couverte d'un chapeau noir à larges bords. Ce ne sont point des étrangers pour nous ; hier soir, nous avons passé quelques heures auprès d'eux, sous le toit de leur chaumière : cette jeune fille blonde, fraîche comme une églantine, mais dont les traits sont altérés par la fatigue et les émotions vives, les yeux, rouges et brulés par les larmes, c'est la fille de Pierre Blaineau, c'est la craintive et pieuse Madeleine. Et ce jeune gars, un peu trapu, mais déjà vigoureux, à l'air moitié naïf, moitié rusé, qui rêve, le menton appuyé sur son bâton, n'est autre que le vaillant petit René, son frère.

Ils semblent accablés de lassitude. Ils font des efforts pour résister au sommeil qui les gagne ; ils voudraient veiller, mais peu à peu leurs paupières alourdies se ferment ; ils s'appuient au tronc du chêne, et les voilà qui dorment profondément.

Pendant qu'ils réparent leurs forces épuisées, jetons en arrière un rapide coup d'œil.

Ce n'était pas à tort que Joseph Allard pressait, suppliait ses amis de la Fromentière de se sauver au plus vite. Ils n'avaient guère balancé à suivre son conseil, et pourtant il était déjà trop tard. Ils n'avaient pas fait deux cents pas dans la campagne, qu'ils tombaient dans une escouade de Bleus, en marche sur la Fromentière. Ceux-ci, ne sachant pas à quel petit nombre d'ennemis ils avaient affaire, avaient tiré tous à la fois, dans l'obscurité. Pour défendre les femmes et les enfants et faire croire à une attaque sérieuse, Pierre Blaineau, Louis et Joseph avaient riposté de leur mieux, tout en battant en retraite ; mais les Bleus les avaient cernés. Qu'étaient devenus les trois hommes, la mère Blaineau et Jean, son plus jeune fils ? L'avenir nous l'apprendra peut-être ; mais combien de pauvres familles ainsi attaquées, ainsi dispersées, et dont les membres survivants sont restés à jamais sans nouvelles de leurs proches ! — Quant à Madeleine, remplie d'épouvante, elle avait saisi la main de René et s'était enfuie à travers champs comme une folle. Trois soldats républicains s'étaient lancés à leur poursuite avec d'autant plus d'ardeur qu'ils avaient reconnu une femme, et avaient été bien près de les atteindre ; mais le poids de leurs

fusils, dont ils ne voulaient pas se débarrasser, avait retardé leur course et sauvé les deux malheureux fuyards.

Ceux-ci couraient encore à perdre haleine, bien longtemps après que les Bleus eurent abandonné leur chasse. En vain, le petit René suppliait sa sœur de s'arrêter, l'assurant que le danger n'existait plus ; Madeleine ne voulait rien écouter, et elle se précipitait à travers les haies, les halliers, les genêts, comme une biche effarée qui croit toujours entendre retentir à ses oreilles les sinistres aboiements de la meute. Ils étaient déjà loin, bien loin de la Fromentière, quand elle consentit enfin à ralentir son pas ; cependant elle ne voulut point cesser de marcher de toute la nuit. Une ou deux fois, elle avait essayé de s'asseoir, mais le moindre bruit lui causait une telle frayeur, qu'elle n'y pouvait tenir et qu'elle reprenait pour un instant sa course furibonde.

Ils atteignirent ainsi la limite du pays qui leur était familier et où les colonnes infernales n'étaient pas entrées encore ; puis ils errèrent à travers la zone désolée, jusqu'à ce que l'aube vint les surprendre dans ce chemin couvert où nous les avons rencontrés, et où ils dorment d'un sommeil de plomb.

Le soleil était déjà haut dans le ciel, lorsque Madeleine se réveilla en sursaut et se dressa sur ses pieds. Le cri d'effroi jeté par elle avait tiré René de sa torpeur, René qui peu à peu s'était laissé tomber sur le talus et s'y était étendu comme dans le lit le plus moelleux.

— Qu'as-tu, Madeleine ? Comme tu es blanche !

— Oh ! j'ai eu bien peur !.... J'en tremble encore de tous mes membres. Je dormais sans penser à rien, comme une vraie motte ; tout à coup j'ai entendu un bruit ; l'idée des soldats m'a saisie ; j'ai cru qu'ils étaient encore à nos trousses ; mais en ouvrant les yeux, j'ai aperçu dans ce buisson qui est là devant nous un merle qui s'enfuyait en sifflant. C'est lui qui m'a causé cette frayeur.

— Je ne t'en veux pas, Madeleine, de m'avoir tiré d'un si bon somme ; mais c'est vrai que je n'aurais pas eu besoin d'être bercé pour le pousser plus loin.

— Eh bien ! mon René, il ne tient qu'à toi de continuer ; moi,

je suis éveillée comme une grive et j'aurais grand' peine à m'y remettre. Dors, dors, je veillerai.

— Grand merci. Nous avons, me semble avis, bien d'autres choses à faire qu'à paresser le long de ce chêne. Car ça n'est pas un gîte, et, avec le secours du bon Dieu, j'espère bien que nous ne passerons pas la nuit prochaine à la belle étoile.

— Eh ! qui sait, mon pauvre ami ? Le malheur n'est-il pas sur nous !

Sentant que sa sœur s'attendrissait et qu'elle allait pleurer, comme elle n'avait, hélas ! cessé de le faire depuis la séparation d'avec leurs parents, René, qui dévorait lui-même ses larmes, afin de remonter le courage de Madeleine, essaya de lui prouver que le reste de leur famille aurait eu comme eux le bonheur d'échapper aux soldats, d'autant mieux que Joseph, Louis et leur père savaient bien se défendre ; qu'avant peu sans doute ils les retrouveraient, mais qu'en attendant les larmes ne remédieraient à rien, et que le mieux était de se mettre en quête d'une habitation.

— Pour marcher, ajouta René d'un ton qui voulait être gai, il faut des jambes, et je sens que je n'en ai plus, ou que je n'ai que des jambes de lainè, tant je me trouve failli. Si nous tâchions de nous en donner en mangeant une bouchée ?

Ce disant, il ouvrit la panetière, en retira un assez gros morceau de pain bis, en coupa deux tranches, en offrit une à sa sœur et dévora l'autre à belles dents.

Madeleine ne l'imitait point ; elle ne toucha presque pas à la sienne, sous prétexte qu'elle n'avait point d'appétit. Dans le fait elle voulait, la bonne fille, laisser son frère l'achever et ménager leurs vivres en sa faveur, dans la prévision d'une disette absolue.

Ce maigre repas terminé, ils s'enfoncent dans le chemin, sondant à tout moment l'horizon autour d'eux. Leste comme un écureuil ou comme tout petit paysan dénicheur de nids, René grimpe de distance en distance dans les arbres un peu élevés. Hélas ! rien n'apparaît, rien, pas un clocher, pas un village, pas une maison, pas un homme, pas un animal !

Des heures et des heures encore s'écoulèrent dans cette inutile perquisition.

Le chemin creux s'était bifurqué plusieurs fois ; espérant être plus heureux dans un autre, ils l'avaient abandonné : toujours même solitude, toujours même silence effrayant. Oh ! comme ils soupiraient après un de ces bruits auxquels leurs oreilles avaient été habituées dès l'enfance, — après le mugissement d'un bœuf, le chant d'un coq, les abois d'un chien, le refrain d'une bergère au bord du pré, ou d'un laboureur dans son champ.

A une *croisée*, ils demeurent stupéfaits en présence d'un calvaire de pierre renversé sur le sol et brisé..... C'était la première fois qu'ils rencontraient cette marque infallible du passage des soldats de la République.

— On nous l'avait bien dit, s'écria Madeleine, que ces impies abattaient les croix du bon Dieu !

— Par bonheur, fit René, que cela n'empêche pas le bon Dieu d'être toujours dans le ciel.

Après avoir contemplé un instant cette sacrilège dévastation, Madeleine ajouta :

— Mon bon René, je songe que nous étions si bouleversés ce matin, que nous n'avons pas dit notre prière ; et pourtant nous en avons bien besoin !

René se découvrit, et tous deux ils s'agenouillèrent sur l'herbe, auprès des tronçons de la croix, sur lesquels leurs regards demeuraient attachés, comme s'ils y voyaient le divin Supplicié lui-même. Peu à peu les larmes roulèrent au bord de leurs paupières brûlantes, puis ruisselèrent sur leurs joues : leur cœur laissait déborder dans le sein du Consolateur suprême les flots d'amertume et de tristesse dont il était plein jusqu'aux bords ; ils pleuraient sur leurs parents, peut-être morts à cette heure ; ils pleuraient sur eux-mêmes qui auraient sans doute à vider jusqu'à la lie le calice de douleur, ils pleuraient, mais ils priaient, et la prière fit sentir par degrés son charme bienfaisant à leur âme abattue ; et ils se rappelèrent ce que, dans sa foi robuste, leur père leur disait la veille : — « Un chrétien doit toujours être prêt à tout ! Si le bon

Dieu vient à nous éprouver, disons-lui du fond du cœur : « *Notre Père, que votre sainte volonté soit faite !* »

Et quand Madeleine et René se relevèrent, ils étaient plus forts pour supporter les maux à venir.

La nuit tomba sans qu'ils eussent découvert aucune retraite bâtie de main d'homme, et, malgré la confiance et l'espoir de René, il fallut passer la nuit à la belle étoile; seulement, au lieu du talus d'un chemin, ce fut une touffe de genêts qui les abrita jusqu'à l'aurore suivante.

## V.

L'aurore suivante se leva dans un brouillard assez épais, qui finit par se résoudre en une pluie fine.

Nos pauvres fugitifs avaient quitté leur asile nocturne, qui ne les eût pas longtemps garantis, et ils s'étaient réfugiés dans un fossé à sec, dont le fond était tapissé d'herbes, de menthes et de ces diverses plantes qui aiment à pousser au frais. Des ronces et des houx vigoureux qui partaient du sommet du fossé formaient en retombant un abri impénétrable au-dessus de leurs têtes.

Mornes et sans voix, ils regardaient tomber cette pluie qui entravait leurs recherches en voilant les objets à vingt-cinq pas; et ils tremblaient qu'elle ne persistât et ne les enchaînât ainsi tout le jour. Que deviendraient-ils? La panetière s'était considérablement allégée; elle ne renfermait plus qu'un petit morceau de pain qui, en temps ordinaire, n'aurait même pas suffi au repas de l'un d'eux. Si la Providence ne venait promptement à leur secours, c'en était fait : ils se voyaient réduits à périr d'inanition.

Cette épouvantable pensée était née à peu près en même temps dans leur esprit, mais ils se gardaient bien de l'exprimer, chacun espérant que son compagnon n'en était pas obsédé et n'en souffrait pas comme lui.

Le ciel se chargea d'y apporter quelque trêve en se dégageant et en laissant le soleil triompher de la bruine.

Le premier rayon qui perça les nuages pénétra jusqu'au fond de leur cœur et fit renaître l'espérance.

Les petits oiseaux secouaient leurs ailes trempées de pluie, voletaient çà et là sur les hautes branches pour se sécher, et lançaient gaiement leurs chansons autour des orphelins.

— Ma foi, dit René, faisons comme les pinsons et les merles : secouons-nous, et en marche !

Et le brave enfant recommença ses ascensions de la veille, sous les yeux de sa sœur, qui attendait, anxieuse, au pied de l'arbre, le résultat de son exploration.

Au moment où il embrassait un peuplier élancé vers le ciel comme la flèche de l'église de leur village :

— Prends bien garde, mon René, ne va pas trop haut et cramponne-toi bien ! Oh ! Jésus ! si tu allais cheoir !

Rendu au quart de la hauteur, René pousse une exclamation :

— Tiens, tiens, tiens ! Qu'est-ce que c'est que ça ?

Et il monte, et il monte avec une ardeur fébrile. Bientôt il s'arrête et se tient suspendu du bras gauche, tandis qu'il pose sa main droite en abat-jour sur ses yeux.

— Madeleine n'ose l'interroger, mais son cœur bat à rompre sa poitrine.

Tout à coup et avec cette solennelle émotion qui remplit la voix d'un naufragé signalant à ses compagnons de radeau l'apparition d'une voile, le petit René crie de toutes ses forces :

— Une maison ! une maison !... Sœur, nous sommes sauvés !

— En es-tu bien sûr, au moins ?

— sûr comme de ma vie !... A droite du chemin... trois portées de fusil... quatre au plus... C'est drôle ! ça ressemble à la Fromentière.

— La Fromentière !... Oh ! si ça l'était !

Et la pauvre fille lève au ciel des yeux suppliants,

— Mais ça ne l'est tout de même point....

— Ça paraît-il habité ?

— Je le crois..... Je ne distingue pas très-bien, mais..... oui, ma foi, la cheminée fume.... allons nous en assurer.... Maintenant que j'ai pris mes mesures, je *devalle*.

Ils eurent franchi en un clin-d'œil l'espace qui les séparait de l'objet aperçu par René.

Il avait parfaitement vu : c'était une maison, une métairie, assise sur le plan supérieur d'un petit coteau, dont la première pente était couverte d'une assez large prairie bordant les bâtiments, et à laquelle succédait un taillis descendant jusqu'au bord d'une petite rivière que l'on voyait briller à travers les branches. Le revers du coteau ne portait aucune habitation, mais des bois semés de gros rochers et coupés de champs en friche ou dégarnis de toutes moissons.

L'œil si clairvoyant de René ne s'était trompé que sur un point; ils eurent un serrement de cœur en le constatant : la cheminée ne fumait pas.

Loin de précipiter leur marche, ils la modèrent instinctivement. Cette solitude, cette absence de toute apparence de vie leur faisait peur.

Et pourtant ils approchaient.

— Oh ! René, que ces murs sont noirs !

— Ma sœur, je n'osais te le dire.

Ils atteignirent le seuil en tremblant. Là, toute illusion s'évanouit : ils avaient devant eux... une métairie brûlée !

C'était un spectacle navrant : les flammes étaient sorties à pleines ouvertures, — les traces en étaient trop visibles, — et avaient léché les parois extérieures. De la porte, de la fenêtre, du mobilier, il ne restait plus que des cendres. Le plancher du grenier avait subi le même sort ; seulement des planches et des poutrelles à demi carbonisées s'étaient accumulées dans un coin, auprès du manteau de la cheminée, avec une partie des débris du toit qui s'était effondré. Evidemment c'était par là que, faute d'aliments, le feu avait fini.

A l'aspect de cette ruine, de cette désolation, Madeleine sentit le courage lui manquer ; elle n'eut pas la force de franchir le seuil ;



elle s'affaissa sur elle-même, cacha sa tête dans ses mains, et se prit à sangloter.

René, plongé dans la stupeur la plus profonde, s'était appuyé au chambranle de la porte, et son regard terrifié errait sur ces informes débris. Enfin il se décida à entrer. Il fouilla d'abord machinalement les cendres, du bout de son bâton ; il ne trouvait que des morceaux de tuiles calcinées ou des ferrures, seuls restes des meubles anéantis. Il souleva quelques planches, qui se brisèrent en retombant, et il acquit la conviction que l'incendie n'avait rien épargné.

Il sortit ; sa sœur était toujours livrée à son désespoir, la tête penchée sur sa poitrine, que les spasmes brisaient et soulevaient.

Quelle consolation lui offrir ? Le pauvre enfant comprit qu'il n'en existait plus d'aucune sorte et qu'il valait mieux se taire. La vue de cette grande douleur sans remède lui perçait l'âme. Il s'éloigna un peu, le front baissé, et, tâtant sa panetière, il se disait qu'ils ne mourraient pas de faim ce soir encore, mais que, dans un ou deux jours, c'en serait fait d'eux. Ah ! pourquoi n'étaient-ils pas aussi bien à l'automne ! Ils auraient vécu comme les oiseaux ; les buissons les auraient nourris ; avec des mûres, des prunelles, des cormes, des poires sauvages, on suffit à calmer les angoisses de la faim.

Sans y songer, il avait tourné autour de la maison. A une cinquantaine de pas, il aperçut un second bâtiment parallèle à celui-ci. Il s'y porta vivement ; encore une déception : c'était l'étable ; il n'en restait que les quatre murs.

En revenant vers sa sœur, René prit le chemin opposé à celui par lequel ils étaient arrivés. Tout à coup, dans l'un des côtés de la métairie qu'il n'avait pas encore longé, il remarque une porte ; il la pousse, et elle cède sans trop de difficulté.

Trois minutes après, il se précipitait vers sa sœur comme un insensé. Sa figure rayonnait d'allégresse.

— Madeleine, Madeleine, criait-il, viens donc vite !... Ne pleure plus... Nous ne périrons pas !

Et il l'entraînait vers la porte qu'il venait d'ouvrir.

Les métairies du Bocage ne se composent souvent que d'une

seule chambre, mais plus généralement de deux : la première est celle où l'on couche, où l'on fait la cuisine, où l'on mange, où l'on reçoit ; c'est la pièce principale, la pièce d'honneur. La seconde est une sorte d'annexe où l'on dépose tous les objets encombrants, et qui, lorsqu'il ne fait pas un petit bâtiment à part en dehors du logis, renferme le four et tous ses ustensiles et accessoires.

Grâce à Dieu, c'était là le cas, et je vous donne à penser les yeux qu'ouvraient, les impressions que ressentait Madeleine et René en explorant ce réduit providentiel, qu'avaient à peine effleuré les flammes, interceptées par l'amas de planches, de tuiles, de poutres qui s'était produit le long de la porte de communication avec la chambre principale, amas qui avait dérobé cette ouverture à René.

Que sont tous les trésors de l'univers près de cette maie dont il a levé le couvercle et qui leur montre du levain et quelques mesures de farine !..... près de ce petit tas de pommes de terre, qu'il a trouvé dans un coin obscur de cette chambre bénie, et près de ce sabot, pendu au mur par un clou et qui contient un briquet, une pierre à feu et de l'amadou !.....

Les extrêmes se touchent ; l'affliction sans bornes a fait place à l'ivresse sans mesure ; et c'est grand plaisir de voir rayonner à présent ce doux visage de Madeleine, et sourire ces yeux encore mouillés des larmes récentes, et René bondir comme un chevreau pour fournir à sa sœur les moyens de mettre à profit tant de richesses.

Le soir venait ; la brune approchait ; il fallait se hâter.

Saisir une terrine, qui avait dû renfermer du lait, l'emplir à la rivière et la déposer au pied de la maie, fut pour lui l'affaire d'un instant. Madeleine prépara aussitôt son levain et sa pâte pour le lendemain matin.

Puis ils allèrent recueillir aux alentours des feuilles mortes et des fougères séchées dont ils emplirent à plusieurs fois la mante de Madeleine, et qu'ils étendirent sur le sol de la chambre ; ensuite ils se partagèrent le dernier morceau de pain de la Fromentière, élevèrent leurs cœurs reconnaissants vers Celui qui *donne la pâture*

*aux petits des oiseaux* et aux enfants abandonnés ; et des rêves enchanteurs les bercèrent sur leurs couches de feuilles jusqu'au retour de l'aube et au premier chant des oiseaux.

Et dans l'après-midi du lendemain, ils contemplaient avec ravissement deux beaux pains étalés sur la maie, et que Madeleine, dont c'était le métier à la Fromentière, avait pétris avec tout son art, et dont ils avaient tout deux surveillé la cuisson avec un soin jaloux.

## VI.

Tranquilles du côté du vivre et du couvert, le frère et la sœur se mirent à explorer les environs de la métairie brûlée. Ils ne s'éloignaient jamais beaucoup, ou s'ils poussaient une reconnaissance un peu plus loin que d'habitude, René, dont la prudence ne se démentait jamais, avait bien soin, de distance à autre, de pratiquer une entaille aux arbres ou de semer sur la route des branches cassées, de façon à ne point s'égarer et à retrouver leur précieux refuge.

Plusieurs jours s'écoulèrent dans ces expéditions, — hélas ! toujours infructueuses, — dirigées dans la région qui confinait à la ferme. Un matin, René eut l'idée d'aller voir l'état des choses de l'autre côté de la rivière. Il retroussa son pantalon jusqu'au genou, entra dans l'eau peu profonde qui coulait sur un lit de sable et de petits cailloux, et bientôt Madeleine, restée sur le bord, le vit apparaître au sommet du coteau opposé.

Il ne tarda pas à revenir, la tête basse, comme un porteur de mauvaises nouvelles. Tout était ravagé sur l'autre rive ; c'était encore une zone désolée par les colonnes infernales.

Comme ils revenaient à la métairie, un bruit étrange frappa leurs oreilles et ils s'arrêtèrent du même coup en se regardant d'un air interrogateur.

— Qu'ai-je entendu ? dit Madeleine.

Le bruit se répéta plus distinct.

— M'est avis, fit René, que c'est comme un bœuf qui beugle.

— C'est aussi mon idée, et ça vient de cette partie là.

Ils côtoyèrent le lit du ruisseau qui serpentait entre deux rideaux de saules et de vergnes, dans la direction de la voix. Ils n'avaient pas marché un quart d'heure, qu'ils découvraient, à leur grande stupéfaction, au milieu d'un pré, une vache qui paissait fort tranquillement et qui par intervalles redressait la tête pour mugir.

Ils remarquèrent du premier coup d'œil qu'elle avait une corne cassée et qu'un licou brisé pendait sur son fanon.

Ils se dirigèrent sans hésiter vers l'animal, qui, à leur vue, s'enfuit à toutes jambes dans l'autre bout de la prairie et avec des signes non équivoques de frayeur.

Ils ne coururent point après elle ; ils s'assirent sur l'herbe pour lui donner tout le temps de les examiner et de se persuader qu'ils n'étaient animés d'aucune intention hostile.

Cette tactique fut conseillée par Madeleine, qui avait de prime abord fait les réflexions suivantes :

— Voilà une pauvre bête, mon René, qui n'est pas plus méchante que beaucoup d'autres de son espèce, et elle ne ferait pas, je crois bien, tant de cérémonies pour se laisser approcher par des gens comme nous, qui sommes pareils à ses anciens maîtres, si elle n'avait pas été grandement *épaourée*. Qui lui a fait de la misère ? Ça n'est pas bien malin à deviner.

— Et nenni, dit René, ce sont les *brûleurs*, quand ils ont tout haché dans la métairie de là-haut.

— Sa corde est déchirée, parce qu'elle s'est enfuie de l'étable, plutôt que d'y rester à griller, la malheureuse bête.

— Et cette corne *abîmée*, je parie, ajouta René, qu'elle n'est pas tombée toute seule, et ne s'est pas envolée au vent, mais qu'une balle de fusil l'y aura aidé.

— Tiens, tu es bien le plus fin, toi, je n'aurais pas trouvé celle-là. Et de fait, les Bleus n'y regardent pas de si près, et, bêtes et gens, tout leur est bon, pourvu qu'ils causent du dommage.

Cependant leurs prévisions se réalisaient ; la vache s'apprivoisait petit à petit ; et grâce à ce langage, amical, pour ainsi parler, dont les paysans savent si bien se servir avec les animaux, puis aux caresses qu'ils lui prodiguèrent, elle se laissa faire, elle se laissa prendre par le licou et conduire sans la plus petite résistance dans la prée qui s'étendait au bas de la métairie.

Tout en cheminant, René dit à Madeleine :

— Comment l'appellerons-nous ?

— C'est déjà fait : elle portera le nom de notre pauvre *Rousse* de la Fromentière, qui n'a sans doute pas eu tant de chance que celle-ci !

Dès qu'elle fut entrée dans son nouveau pacage, René courut chercher la terrine, et les mamelles trop pleines de la Rousse se dégonflèrent sous les doigts de la jeune fille.

Ah ! combien de pauvres Vendéens auraient, à cette heure même, échangé leur sort contre celui de nos héros, et se seraient crus les plus fortunés des mortels, s'ils avaient possédé comme eux du pain, des pommes de terre et du lait !

ÉMILE GRIMAUD.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

---

# UN CLUB DE JACOBINS A SERINGAPATAM

EN 1797.

---

La Révolution française est certes le drame le plus saisissant des temps modernes ; or s'il est une règle unanimement acceptée, c'est que dans tout drame, même dans le plus ensanglanté, l'élément comique doit trouver sa place. L'élément comique dans la Révolution française, cet accouplement de mots semble une amère ironie ; jusqu'à présent le philosophe et l'historien ont essayé froidement d'interroger ce sphinx et de deviner le mot de l'énigme, soit dans les périodes qui ont précédé ce grand mouvement, soit dans celles qui l'ont suivi. Les uns ont flétri ses plus belles conquêtes, les autres ont fait l'apothéose de ses crimes, d'autres ont essayé de faire de l'équité en disant leurs vérités à tous les partis ; tour à tour on a remué ce qu'il y a eu de sublime et de hideux, de grand et de vil, d'idéal et de boue dans ce déchaînement de toutes les passions de l'homme, aux quatre vents du ciel, mais personne n'a osé, sur une aussi grande peinture d'histoire, jeter du bout de son pinceau la céruse ou le vermillon de la mascarade, sur une époque qui ne semblait pas devoir échapper à la perpétuelle antithèse de la gloire ou de l'opprobre ; et cependant la Révolution française a été fidèle à cette règle immuable des oppositions et des contrastes que l'on retrouve dans tous les événements humains, et à l'appui de cette assertion nous apportons à la Révolution quelques pages grotesques qui nous donnent sa caricature.

A la fin de 1796, un capitaine au long cours français nommé Ripaud, fut jeté par des vents contraires sur la côte indienne du Karnatic. Ce littoral dépendait du vaste empire de Mysore, dont Tippto-Saib était alors le sultan. Depuis quelques années, la France avait perdu ses dernières possessions dans l'Inde, humbles lambeaux des royaumes que le génie de Dupleix avait pu un instant conquérir, mais que la désastreuse politique de Louis XV dans nos colonies n'avait pas tardé à faire passer aux mains des Anglais.

La cour de Tippto-Saib, dont le père, à une époque glorieuse pour nos armes, avait été longtemps notre allié, était devenue le refuge, l'asile de quelques-uns de nos compatriotes qui n'avaient pu se résoudre à quitter leur patrie d'adoption. Tippto-Saib en avait fait des officiers instructeurs pour son armée ou les avait attachés à sa personne.

Ripaud, amené par les habitants du pays où il avait fait naufrage devant le sultan, reçut le meilleur accueil. Sa qualité de Français le protégeait et on comptait sur lui pour apprendre des nouvelles d'une nation qui depuis plusieurs années n'avait pas donné signe d'existence dans l'Inde qu'elle avait naguère éblouie de son prestige. La guerre entre la France et l'Angleterre avait rompu toute communication de notre commerce dans ces parages et on comprend avec quelle anxiété Tippto-Saib et les Français qui l'entouraient durent interroger Ripaud, qui sentit dès ce moment l'importance que lui donnaient les circonstances.

Ripaud, pour satisfaire la curiosité générale, dut donc commencer le récit de la Révolution française, et il ne tarda pas à frapper de stupéfaction le sultan et sa cour en leur apprenant les événements qui s'étaient si rapidement succédés dans notre pays. En quelques minutes il dut, de la prise de la Bastille, arriver à l'échafaud des Girondins et raconter comment la réaction avait eu enfin son tour et fait justice de la Terreur au 9 thermidor. Et cependant, malgré cette merveilleuse vitesse, Ripaud était encore en retard sur les événements, car, depuis son départ de France, les Directeurs qu'il avait vus au pouvoir avaient dû faire place à leur tour à des Directeurs non moins éphémères.

Tippo, comme tous les rois indiens, était plein de philosophie. Comme il n'est pas rare dans ce pays de voir un homme passer sans transition du trône au gibet, ou du cachot à la couronne, et que ce sont même retours de fortune assez vulgaires, Tippo-Saïb ne fut que médiocrement touché des malheurs de l'infortuné Louis XVI, mais son égoïsme lui fit bien vite discerner ce qui dans le récit de Ripaud avait pour lui de l'importance : c'est que plus que jamais la France était en guerre ouverte avec l'Angleterre.

Ripaud, de son côté, joua son rôle à merveille ; le malheureux naufragé devint, comme par enchantement, un ambassadeur de la République française ayant plein pouvoir pour traiter au nom de la nation qu'il représentait. Il ne tarda donc pas à trancher du personnage à la cour, grâce à la protection que lui accordait Tippo qui voyait dans Ripaud l'intermédiaire dont il pouvait se servir pour obtenir quelques secours de la France dans l'Inde contre les Anglais, dont par tradition comme par intérêt pour sa couronne il était l'ennemi juré.

Ripaud cependant voulut être vis-à-vis de ses compatriotes à la hauteur de sa mission, et reproduire à Seringapatam, capitale de l'empire de Tippo-Saïb, la palinodie de ce qu'il avait vu à Paris. De cette façon, se disait-il sans doute, je deviens le bienfaiteur de l'humanité et je domine de toute mon importance d'initiateur républicain les Français au service du roi de Mysore.

En conséquence, Ripaud décida qu'un club de Jacobins serait formé à Seringapatam.

Ceci n'est point un jeu de notre imagination, si grotesque que cela paraisse ; ce club a existé et il eut des procès-verbaux, lesquels étaient rédigés par un horloger, secrétaire de la commission. Ces procès-verbaux furent trouvés par les Anglais dans les archives de Tippo-Saïb, lors de la prise de Seringapatam par les Anglais, en 1799. L'authenticité des pièces a été reconnue par le capitaine Macleod, chargé de l'examen des papiers de Tippo, et elles ont été reproduites dans les pièces justificatives d'un volume aujourd'hui relégué au rebut<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore*, Michaud, Paris, 1801.



Mais hâtons-nous d'arriver à la mise en scène préparée par Ripaud.

PROCÈS-VERBAL DU CLUB DES JACOBINS A SÉRINGAPATAM.

« Les citoyens français au nombre de 59, à la solde de Tipon le  
 » Victorieux, l'allié de la République française, étant jaloux de  
 » concourir à l'affermissement de la Révolution et à connaître leurs  
 » droits, se sont rassemblés le sextidi de la 2<sup>e</sup> décade de floréal,  
 » l'an V de la République française, une et indivisible. »

Le citoyen Ripaud, s'attribuant alors le titre de lieutenant des vaisseaux de la République française, prononça l'excentrique discours que voici, discours où l'outrecuidance et l'ignorance le disputent au délire. Nous respecterons l'orthographe du secrétaire horloger ; elle encadre trop bien la hauteur des pensées du citoyen Ripaud pour que nous nous permettions d'y changer une lettre.

« Citoyens,

» Vous êtes tous Français, l'éloignement de votre mère-patrie  
 » vous a privé jusqu'à ce jour de connaître vos droits de citoyens  
 » libres. Vous allez commencer à les connaître en abattant l'indigne  
 » pavillon blanc que la nation avait en exécration et qui étaient en  
 » apparence l'idole de vos erreurs. Il nous reste un devoir à rem-  
 » plir, c'est d'arborer le pavillon nationale.

» Je vous présente les Droits de l'homme, c'est dans ces droits  
 » que vous puisserez les vertus républicaines qui vous aideront à  
 » surmonter les défauts de vos anciennes habitudes.

» Si après les éclatantes lumières que je viens de répandre sur  
 » l'assemblée un citoyen avait une idée heureuse, il demanderait  
 » la parole, et si en ma qualité de Président je trouve qu'elle n'est  
 » pas hors de la question, la discussion recommence. »

*Les éclatantes lumières* répandues par le président Ripaud atteignirent leur but en collaboration avec la *présentation des Droits de l'homme*. Avec ce généreux concours, le citoyen Thouvenin se sentit la force de surmonter *les défauts de ses anciennes habitudes* et il

demanda la parole pour « qu'on brûlât tout ce qui avait rapport à » la Royauté et à l'ancien Régime. »

Le Président s'empressa de remercier le citoyen Thouvenin de son ardeur patriotique et l'engagea à conserver ce zèle qui fait gloire à tout homme libre. La proposition Thouvenin fut adoptée et l'on se sépara, dit le procès-verbal, en chantant des hymnes à la Patrie, tels que le *Ça ira* ou la *Carmagnole*.

La séance suivante fut peut-être plus singulière encore.

Le citoyen Ripaud, que les lauriers de Solon et de Lycurgue empêchaient de dormir, résolut de doter d'une constitution ses nombreux adhérents ; il déclara donc « qu'il allait travailler à satis- » faire au vœu général, persuadé qu'il n'aurait pas affaire à des » ingrats, dont il voulait faire le bonheur en les aidant de ses lu- » mières et de son estime. »

Nous rapportons ici les décrets les plus doux que le citoyen Ripaud rédigea dans ses veilles laborieuses pour le plus grand bonheur des cinquante-neuf Français qui avaient reconnu son autorité au club des Jacobins.

« Tout chef qui ne fait pas exécuter la présente loi à la lettre est » cassé ; en cas de récidive, il sera condamné à 5 ans de fers.

» Tout citoyen qui tiendra des propos indécents sur la Constitu- » tion ou aura l'air d'être partizan de la Royauté sera puni de dix » jours de fers la première fois, six mois la seconde, et si ses pro- » jets tendaient à rappeler la contre-révolution, il sera mis à mort. »

Quel Robespierre au petit pied que ce capitaine au long cours !

« Tout conspirateur sera condamné à mort.

» Tout citoyen qui aurait liaison avec les ennemis de la Répu- » blique sera mis à mort.

» Tout citoyen qui s'émigre avec son bien est enchaîné pour » vingt ans sur les travaux publics. »

Toujours à cause du bonheur général, et pour inaugurer le régime de la liberté.

Cependant le citoyen Ripaud avait persuadé facilement au sultan qu'une cérémonie publique, dans laquelle on devait à Seringapatam reconnaître la République française, était indispensable

pour témoigner des bonnes relations qui existaient entre les deux nations.

Tippo-Saïb était encore à cette époque, malgré ses échecs contre les Anglais, un puissant souverain indigène. Douze millions d'hommes environ le reconnaissaient comme leur maître; il avait une armée permanente de soixante mille soldats, et sa capitale, Seringapatam, comptait dans ses murs une population que certains voyageurs n'ont pas craint de fixer à 200,000 âmes. Tippo-Saïb résolut de donner une fête d'une splendeur asiatique en l'honneur de sa nouvelle alliée, la République française.

Le quintidi de la troisième décade de floréal de l'an V de la République française une et indivisible, ou pour être plus bref et mieux compris, le 15 mai 1797, à la sollicitation des cinquante-neuf Jacobins de Ripaud, le *pavillon nationale* fut arboré à six heures du matin, au son de toute l'artillerie et mousqueterie du camp de Tippo.

« Après cette auguste cérémonie, dit le rédacteur du procès-verbal, l'auguste représentant du peuple français près le prince » Tippo avec huit citoyens de l'artillerie se sont transportés sur » la place de la ville où le citoyen-prince les attendait; aussitôt » leur arrivée, il fit faire une salve de deux mille trois cents coups » de canons de la place et de mille coups du fort. » J'ai écrit les nombres en lettres pour qu'on ne crût pas à une erreur typographique. En France nous tirons 101 coups de canons pour la naissance d'un héritier présomptif du trône; mais dans l'Inde, diable, les choses se font plus grandement. Si nous jetons abondamment en Europe de la poudre aux moineaux, les perroquets du Decan n'ont pas non plus à se plaindre de la façon dont on les traite.

La cérémonie continua par la plantation de l'arbre de la Liberté. On le surmonta du bonnet rouge de l'égalité<sup>1</sup>, et le citoyen Ripaud prononça le discours suivant :

<sup>1</sup> Chacun sait d'où vient le sens politique donné au bonnet phrygien. A Rome tous les esclaves qui étaient affranchis par testament suivaient le convoi de leur maître avec un bonnet rouge sur la tête; ce bonnet s'appelait bonnet de la liberté. Les riches romains tenaient tellement à l'honneur d'avoir à leurs obsèques un grand nombre d'affranchis avec ce bonnet

« Citoyens hommes libres,

» C'est bien aujourd'hui que vous devez remercier l'Être bien-  
 » faisant (variante de l'Être-Suprême) de la grâce de vous avoir  
 » fait voir le pavillon nationale et l'arbre de la liberté surmonté du  
 » bonnet rouge chéri et adopté de tous les hommes libres les répu-  
 » bliquains français, vos frères, vos appuis et vos amis que c'est  
 » gloire pour vous : ô ne sentez-vous pas ce penchant pour la vertu  
 » qui caractérise les guerriers républicains.

» O perfide et cruel Anglais, trembles. » (Ceci est dans la couleur  
 politique du temps, pas de discours où ne figure une imprécation  
 contre Pitt et Cobourg; à *fortiori*, devait-on jurer haine à l'Anglais  
 dans l'Inde!)

« Il est un Dieu vengeur des crimes, qui nous inspire de laver  
 » dans ton sang odieux les atrocités féroces que tu as commises  
 » envers nos pères, nos enfants et nos malheureuses compagnes. »

Pour le coup notre capitaine au long cours dut se rengorger  
 glorieusement après ce trait digne de Tacite, non sans regretter que  
 la tribune de Seringapatam ne dominât pas le monde; mais, hélas!  
 cette mâle éloquence ne tombait que dans les oreilles peu littéraires  
 de ses cinquante-neuf Français : *margaritam ante porcos*. Pauvre  
 Ripaud!

« Apaisez-vous, repend-t-il, mânes plaintifs de l'innocence,  
 » nous jurons de vous venger. » Phrase qui revient sans cesse, dans  
 le style révolutionnaire, en manière de coup de canon pour réveiller  
 ceux qui s'endorment.

Mais les Anglais ne sont pas les seuls à qui il en veuille. Ripaud  
 est un homme d'actualité, qui, quoique de quelques années en re-  
 tard, veut passer en revue tous les ennemis de la République.

« Que les hideux brigands de la Vendée tremblent eux dont  
 » l'infâme poignard ont massacré vos plus fiers défenseurs de vos

sur la tête qu'on vit des particuliers se ruiner pour atteindre ce résultat; aussi, sous  
 les empereurs, des lois intervirent-elles pour réglementer l'affranchissement testamen-  
 taire.

» droits, et qu'ils frémissent en apprenant que dans l'Inde, dans le milieu de la terre » (quelle splendeur d'expression ! il y a là comme une nuance d'érudition chinoise ; on voit bien que Ripaud avait navigué ; on s'instruit en voyageant ; un mandarin n'eût pas mieux dit) ; « au milieu de la terre, dis-je, 59 républicains ont juré de les exterminer. Oui, ils frémirons, n'en doutés pas ; ces lâches au seul nom de Français palise de terreur, et aussitôt qu'ils les voyent, ils sont aux trois quarts vaincus. »

Méritez donc que le plus grand connaisseur des temps modernes nomme vos batailles des combats de géants ; appelez-vous Bonchamps et La Rochejaquelein, devenez des héros, pour qu'au fond de l'Inde un microscopique capitaine au long cours vous traite de la sorte !

J'arrive à la conclusion ; j'ai hâte de sortir de ce borborygme oratoire.

« Votre drapeau nationale treize nations l'ont osé attaquer, onze ont reçu ses lois, les deux autres ne tarderont pas à succéder. »

Nous avouons ici notre ignorance ; vainement avons-nous cherché à connaître ces treize nations dont parle Ripaud ; renvoyé, pour plus ample information, à l'histoire de la Révolution française, par M. Thiers.

La fête se termina par un serment que prêtèrent l'un après l'autre les cinquante-neuf Jacobins. Ils jurèrent haine aux Rois, exceptant par politesse Tippo-Saïb le Victorieux, que dans quelques procès-verbaux ils qualifient simplement de citoyen Tippo, ignoble parodie du nom de citoyen Capet, sous lequel fut condamné l'infortuné Louis XVI.

Toute la nuit, un splendide bal donné aux frais de Tippo-Saïb inaugura la reconnaissance de la République française, et les indigènes dansèrent la *bamboula* au son du tam-tam et du canon qui ne cessa jusqu'au jour d'accompagner l'orchestre.

Est-ce à dire pour cela que le sultan de Mysore fût républicain ? Nullement. Le lendemain de cette fête à l'égalité, les trois cents éléphants de Tippo-Saïb défilaient devant lui ; leurs cornacs leur faisaient avec ensemble mettre le genou en terre, et le chef des

cornacs criait devant le péristyle du palais : « Sa Présence (mot qui équivaut à Votre Majesté), vos éléphants vous saluent ! » — On comprend que puisque le despote oriental exigeait même des animaux un hommage à sa puissance, à plus forte raison tenait-il à l'obtenir des hommes dont le témoignage est bien plus flatteur, puisque leur intelligence leur fait connaître la portée de leurs actes.

Quelques jours après, Tippto-Saïb fit don à Ripaud d'un navire avec lequel celui-ci devait gagner l'île Maurice. Quatre ambassadeurs, ministres de Tippto, l'accompagnaient. Arrivés à Maurice, ils devaient tenter de gagner la France, malgré les croisières anglaises, afin de se rendre près du Directoire de la République. Ils devaient proposer alliance et demander l'envoi d'une armée contre les Anglais dans l'Inde.

Tippto avait voulu écrire lui-même aux membres du Directoire<sup>1</sup>. Loin de se montrer accessible aux idées d'égalité qu'il avait laissé prêcher à sa cour, il prodiguait aux chefs du gouvernement républicain les dénominations les plus pompeuses. Il les appelait *les magnifiques et élevés en rang, le refuge affable des amis, les objets des égards, les gentilshommes constituant le pouvoir exécutif*. Malheureusement, ces lettres n'arrivèrent pas à leur destination; autrement, le général Bonaparte n'eût peut-être pas négligé, pendant son expédition d'Égypte, le concours de Tippto-Saïb dans l'Inde contre les Anglais.

Ripaud, une fois en mer, se montra ce qu'il était, c'est-à-dire un fripon et un audacieux flibustier. Il accabla les ambassadeurs de Tippto-Saïb des plus mauvais traitements, et il leur faisait payer à prix d'or l'eau qui leur était nécessaire. Cependant, ils arrivèrent sains et saufs à Maurice, où immédiatement Ripaud, enrichi de ses escroqueries, fut rendu à sa première obscurité.

Il est pénible de dire que les autorités de l'Île-de-France, à cette époque, crurent devoir abuser les ambassadeurs de Tippto Saïb sur les événements européens. Ils leur persuadèrent que l'Angleterre

<sup>1</sup> C'étaient alors Barras, Rewbell, Lareveillère, Carnot et Barthélemy.

était à deux doigts de sa perte , afin de créer une diversion dans l'Inde en faisant prendre les armes aux indigènes ; ils détournèrent les ambassadeurs de se rendre en France , assurant que c'était un voyage inutile , et qu'avant leur retour dans leur patrie , il ne serait plus question de la puissance anglaise. Les ambassadeurs se laissèrent convaincre ; ils crurent même rendre service à leur pays en y rapportant les précieuses nouvelles dont on leur avait fait part. Ils prièrent les autorités de l'Île-de-France de faire parvenir à leur destination les lettres que Tippto-Saïb avait écrites aux Directeurs. *Que vos honneurs soient perpétuels* , disaient-ils à ceux-ci. Le Directoire avait été renouvelé deux fois quand ces dépêches arrivèrent à Paris.

L'armée que les ambassadeurs avaient mission d'amener avec eux , si cela se pouvait , se réduisit à 103 aventuriers , dont la colonie se débarrassa ; faible et funeste secours qui servit de prétexte aux Anglais pour attaquer Tippto-Saïb. L'insuccès de la mission des quatre ambassadeurs leur coûta la tête. Cette exécution faite , Tippto songea à se défendre ; mais , malgré ses 60,000 hommes et une magnifique résistance , il paya de la perte de son trône et de la vie le dangereux et ridicule honneur d'avoir inauguré la République. Le magnifique palais où Ripaud présida son club des Jacobins est maintenant une ruine informe , et l'herbe pousse sur cette place où 200,000 habitants se pressaient à la cérémonie de la plantation de l'arbre de la Liberté.

CH. DE MONTIGNY.

---

POÉSIE.

---

## LE GRAND-BEY

TOMBEAU DE CHATEAUBRIAND.\*

---

A UNE AUTRE TOMBE.

---

A LA MÉMOIRE DU P. H. LACORDAIRE.

---

### I.

Un coin sur un îlot, une grille, une pierre,  
Une croix, du nocher appelant la prière,  
Sous le dais nuageux du ciel armoricain,  
Tel est le dernier lit, romantique et sauvage,  
Où celui que troublait un incessant orage  
Dort d'un sommeil calme et sans fin.

\* M. Sainte Beuve, on le sait trop, s'est établi l'insulteur en titre d'office de notre Chateaubriand. Nous remercions M. Longuécand de l'occasion que nous procure sa remarquable pièce de vers de nous déclarer publiquement, une fois de plus, les amis et les tenants de l'illustre insulté; ce qui ne donne pas précisément à entendre que nos sympathies soient bien vives pour M. le critique du *Constitutionnel*. « Chateaubriand, disait naguère M. Louis de Kerjean, est toujours debout; son nom rayonne encore de tout l'éclat du génie associé à l'honneur, l'Académie française vient de mettre son éloge au concours.... Les concurrents célébreront dans l'auteur du *Génie du Christianisme*, en même temps que le grand écrivain, l'homme d'honneur resté fidèle à ses principes et à son drapeau. » Nous ne leur répondons pas, par exemple, que cela les mettra bien avant dans les bonnes grâces de M. Sainte-Beuve; après tout, il est de plus grands malheurs!

(Note de la Rédaction.)



Parfois un pèlerin accourt sur l'île verte :  
 La tombe est solitaire et la grève déserte ;  
 L'alcyon dans son vol rase le monument :  
 On dirait un esprit visitant la croix sainte.  
 La mer y vient gémir son éternelle plainte ,  
 Traîner son sourd rugissement.

Un jour je vis la foule inonder ce rivage :  
 La France, qui pleurait l'Homère de notre âge ,  
 Dans son dernier chemin suivait le grand vieillard ;  
 Prêtres, peuple, soldats l'escortaient en silence,  
 Et, parmi les rochers, près de la mer immense ,  
 Conduisaient le funèbre char.

René mort retrouvait le lieu de sa naissance ;  
 Son pays lui chantait le chant de souvenance <sup>1</sup> ;  
 Le doux air retentit sous le dôme sacré.  
 Des larmes répondaient aux notes familières ;  
 Les vierges les cachaient sous de jeunes paupières ;  
 Les yeux des vieillards ont pleuré.

Jours de pompe et de deuil, vous n'êtes plus ! — La foule  
 Des abords d'un cercueil comme une onde s'écoule ;  
 Le souvenir chez l'homme est bien vite affaibli :  
 Qui sur ce vague champ peut fixer une image ?  
 Tel un nuage au ciel passe après un nuage ;  
 Sur les tombeaux descend l'oubli.

L'oubli, parfois l'insulte. — On poursuit ta mémoire.  
 Des yeux se sont trouvés offensés de ta gloire ;  
 On dirait que la terre est lasse d'admirer.  
 Celui que soixante ans ont fatigué d'hommages ,  
 Voit des bouffons sourire à ses plus belles pages ,  
 Des zoïles les déchirer.

<sup>1</sup> Pendant la messe des funérailles, par une inspiration touchante, la musique fit entendre la mélodie sur laquelle Chateaubriand a composé les paroles si connues :

*Combien j'ai douce souvenance  
 Du joli lieu de ma naissance....*

Des enfants de René, grandis sous ses caresses,  
 Courtisans autrefois même de ses faiblesses,  
 Sur sa tombe scellée ont brisé l'encensoir.  
 — Que craindre? — Dans la fosse un bras mort est rigide.  
 Près du lion, gisant sous la bruyère humide,  
 Le chacal vient rôder le soir.

Laisse — ils seront flétris pour leur œuvre cynique, —  
 Laisse couler leur fiel, et, nature homérique,  
 De tes divins récits réjouis l'avenir.  
 Le miel de tes accents a des douceurs pareilles  
 Au doux miel que d'Hybla pétrissaient les abeilles,  
 Et qu'Athène aimait à cueillir.

## II.

Voyageur, redis nous les rochers et les grèves,  
 La mer, la large mer. — Tu promenais tes rêves  
 Du soleil de Memphis aux brouillards d'Albion;  
 Des fleurs du souvenir tu couvrais ta palette;  
 Tu revenais chargé des roses de l'Hymette,  
 Des palmes saintes de Sion.

Tu foulais, tu pesais la cendre des royaumes;  
 D'un souffle tu créais de glorieux fantômes:  
 René traînant un mal que rien ne peut guérir,  
 La sauvage Atala, Chactas, ombres charmées  
 Passant dans la splendeur des forêts embaumées  
 Et s'imposant un souvenir.

J'aime, aux siècles lointains conduit par ta pensée,  
 Le virginal éclat de ta Cymodocée;  
 Eudore le Romain chez les Francs égaré;

Le vieillard de Messène à l'accueil plein de joie ;  
 Velléda , la prêtresse , au fol amour en proie ,  
 Portant contre elle un fer sacré.

## III.

Quand tu te révélas régnait un souffle aride ;  
 Le sol était sanglant, le ciel paraissait vide ;  
 Voltaire avait passé , lamentable railleur.  
 Le scepticisme amer à la grâce renonce :  
 Dans les champs de l'esprit il cultive la ronce ,  
 Il fane et flétrit toute fleur.

On avait , sous le dais , promené le blasphème ,  
 Banni Dieu , sous le marbre outragé la mort même ;  
 Le marteau des Capets avait brisé l'écu :  
 Comme au temps de Julien , dans leur rage insensée ,  
 Les dieux du jour criaient sur la croix renversée :  
 — Le Galiléen est vaincu !

Des troupeaux sans pasteurs trébuchaient dans leur route ;  
 Les esprits se troublaient , rassasiés du doute.  
 Ils cherchaient un coin bleu dans le morne horizon ,  
 L'oasis de palmiers dans le désert de sable ,  
 Et , sous la voûte sainte , un Dieu plus adorable  
 Que la froide et folle Raison.

Tu le compris , tu vins. Sous la ronce et l'outrage  
 Du grand Crucifié tu recherches l'Image ;  
 Cette Image souffrante avait tant de douceur !  
 Elle était sympathique aux humaines misères ;  
 Elle avait consolé le trépas de nos pères ,  
 De nos mères fait le bonheur,

Tu dis : En détruisant , la colère s'égare.  
 Ce vieux culte , après tout , n'était point si barbare !  
 Ses dogmes sont divins , ses préceptes sont beaux ,  
 Vingt siècles ont béni son glorieux symbole :  
 Faut-il briser le chêne , en frappant l'herbe folle  
 Qui se mêle à ses forts rameaux ?

Et tu nous décrivis les vastes basiliques ,  
 Les cloîtres , les hameaux , les églises rustiques ,  
 Les tombeaux des afeux pleins d'un cher souvenir ;  
 Tu dis la sœur du pauvre et les guerriers fidèles ,  
 Et l'apôtre qui va sur des plages cruelles  
 Prêcher l'espérance et mourir.

Nos vierges valaient mieux que vos *filles de marbre*.  
 Et pourquoi de la croix vouloir ébranler l'arbre ?  
 Toute vertu fleurit sous son bras protecteur.  
 En dépit des clameurs de l'orgueilleux qui nie ,  
 Le Dieu de Bossuet n'éteint pas le génie ,  
 Et les martyrs étaient sans peur.

Qu'un vulgaire tribun insulte à l'Évangile.....  
 L'esprit religieux n'est point esprit servile :  
 Une âme sur l'autel prend des ailes de feu.  
 Toute injuste grandeur pour le juste est fantôme ;  
 L'homme le plus ardent à ramper devant l'homme  
 N'est pas celui qui croit en Dieu.

## IV.

Quand le sabre au silence avait voué la terre ,  
 Quand des tribuns en foule et des fils de Voltaire  
 Coudoyaient , au Château , les valets de César ,  
 Noble fils des croisés , tendre et mâle génie ,  
 Tu gardais ta voix libre , et nulle tyrannie  
 Ne sut t'atteler à son char !

Tu vis bien des pouvoirs s'élever et s'éteindre ;  
 Tu traversas les cours sans flatter et sans craindre :  
 La pensée à ton front fut un royal bandeau.  
 Saluant du passé la majesté muette,  
 Ta main trouva souvent cette lueur qui jette  
 Sur les vieux temps un jour nouveau.

## V.

Reste après mille assauts debout, noble figure !  
 Il faut bien que l'Honneur soit battu de l'Injure,  
 Quand le Succès reçoit tant d'adorations,  
 Quand le sens du devoir s'oblitére et s'efface,  
 Et que le droit des gens cesse de trouver place  
 Dans le code des nations.

Au bruit des flots bretons, dors dans ton fle-tombe ;  
 Prête au vent qui gémit, à la lame qui tombe,  
 Cette oreille des morts ouverte dans la nuit ;  
 Ramène à l'Idéal les âmes abaissées,  
 Inspire au pèlerin de plus hautes pensées  
 Que l'amour de l'or et du bruit.

A flatter le succès le cœur ment, la voix s'use.  
 Je voudrais prodiguer, favori de la muse,  
 A qui ne promet rien mes hymnes les plus beaux.  
 J'aime à fouler en paix les sentiers et les plages  
 Ignorés de la foule et des chanteurs à gages :  
 Je suis courtisan des tombeaux !

F. LONGUÉCAND.

---

## ÉTUDES LITTÉRAIRES.

---

# LA POÉSIE EN BRETAGNE.

---

*Les Chants du Foyer*, par M<sup>me</sup> Auguste Penquer. — Paris, Didier; en Bretagne, chez tous les libraires.— *Bleuniou-Breiz*, poésies anciennes et modernes de la Bretagne. — Quimperlé, Th. Clairét, imprimeur-libraire, éditeur. 1862.

Un jour, — il y a une douzaine d'années de cela, — deux de mes amis de Vendée lisaient ensemble cette jolie nouvelle de Jules Sandeau, qui s'appelle *Hélène Vaillant*. — Vous savez que c'est l'histoire d'une jeune fille née de parents aubergistes, qui se croit faite pour la poésie et pour la gloire, et qui a le malheur d'abandonner son trop modeste village pour aller misérablement végéter à Paris. — Parmi les causes qui déterminent la pauvre enfant à prendre cette fâcheuse résolution, l'auteur place une lettre d'un *des plus grands poètes de notre époque*, en réponse à une élégie qu'Hélène lui avait adressée. « Il remerciait la jeune fille des vers *enchanteurs* qu'il venait de lire, et regrettait qu'un si beau talent se consumât dans les bas-fonds de la province. — Venez à Paris, disait-il en terminant : c'est là seulement que votre génie pourra déployer librement ses ailes. L'alouette cache son nid dans les sillons; l'aigle plane sur la montagne. »

Jules Sandeau a l'air d'insinuer que le grand poète en question ne manque jamais de remercier ainsi tous les rimeurs qui l'honorent de leurs alexandrins plus ou moins boiteux. Mes deux amis jugèrent que cela devait s'appliquer à M. de Lamartine, et ils furent curieux de vérifier l'assertion du romancier. Ils se mirent donc à la besogne, et, deux jours après, ils cachetaient un pli à cette adresse : *M. de Lamartine, à Paris*, lequel pli renfermait une épître d'au moins cent cinquante vers, précédée d'une lettre dédicatoire de quatre grandes pages, le tout minuté de la plus belle écriture de l'un d'eux, dont, à vrai dire, un maître d'école eût été jaloux.

Chaque matin, mes amis guettaient le facteur. Le facteur ne s'arrêtait point devant leur porte, et ils se plaignaient déjà hautement de Jules Sandeau qui, d'abord, les avait induits en erreur, puis leur avait fait jeter leur *poésie* et leur prose aux moineaux, lorsque, le quinzième jour, la boîte s'ouvrit enfin pour eux et leur livra l'autographe que je transcris fidèlement :

« Messieurs,

» Vous vous êtes réunis pour m'écrire une lettre et des vers  
 » pleins de charme et de bienveillance ; je veux vous unir aussi  
 » dans mon remerciement. Vous êtes les Nisus et les Euryale de  
 » l'imagination. Dans cette voie aride de la politique et des affaires  
 » que je suis maintenant, je me suis arrêté pour écouter de l'oreille  
 » et du cœur votre fraîche et jeune poésie. C'est un chant d'alouette  
 » du Bocage vendéen. En retour de ce plaisir et de cette sympathie  
 » que vous me donnez, recevez mes félicitations et mes vœux pour  
 » votre talent.

» LAMARTINE.

» Monceaux, 11 octobre 1850. »

Ce n'était peut-être pas très-respectueux, mais *Nisus et Euryale* ne purent se défendre d'un certain accès de gaieté en voyant que leur tour d'écolier avait si bien réussi. Je me hâte d'ajouter que leur second mouvement les porta à déplorer l'abus de ces encouragements, à jets continus, pour ainsi dire, qui ont le tort d'avoir

cela de commun avec la rosée du ciel, qu'ils tombent aussi bien sur les méchants que sur les bons, sur les mauvais plus encore que sur les vrais poètes, ceux-ci n'ayant nul besoin de se faire délivrer un brevet de capacité.

Depuis que je connais cette petite aventure, j'avoue que tout volume de vers qui s'offre à moi sous la banale protection et le patronage d'une lettre de l'auteur des *Méditations*, court grand risque de rester vierge du couteau. Cette éternelle lettre me fait l'effet d'une sentinelle placée tout exprès à l'entrée pour crier aux imprudents : *On ne passe pas !*

*Les Chants du Foyer*, de M<sup>me</sup> Auguste Penquer, avaient donc ce tort grave à mes yeux. M. de Lamartine est encore là sur le seuil, qui dit à son aimable interlocutrice : — « Madame, vos » beaux vers m'ont entraîné du premier au dernier par un charme » que je ne me croyais plus permis de subir avec tant d'empire. » Toute reconnaissance à part, cette poésie est une des plus belles » pages que j'aie lues. J'ai peu de minutes, mais je me sentirais » ingrat et insensible si je ne vous écrivais pas mon plaisir..... Je » serais bien heureux de voir de si beaux sentiments reproduits » non-seulement pour moi, mais pour la poésie et pour la » France. »

Comme les braves gens de la fable qui avaient une première fois cru sur parole le berger criant : *Au loup !* pour rire, et qui ne voulurent plus s'y faire prendre, au risque de laisser le loup dévorer et moutons et berger, je me permettais, — que M<sup>me</sup> Penquer me le pardonne ! — de tenir cette attestation pour une gracieuse hyperbole, pour une pure galanterie, dont je ne me croyais pas obligé d'être victime. Mais un motif plus puissant que tout me fit entamer la lecture des *Chants du Foyer* : ils ont été écrits à Brest, et rien de ce qui est breton ne saurait nous être indifférent. — Au bout de quelques pages, j'eus le plaisir de constater que j'avais enfin trouvé une exception à la règle trop générale, que M. de Lamartine avait, pour cette fois, encouragé à juste titre, et que M<sup>me</sup> Penquer devait être distinguée des rimeurs à la douzaine. Comme on dit en géométrie, c'est ce qu'il faut démontrer.



Et d'abord, comment l'auteur des *Chants du Foyer* entend-il la poésie ? Qu'est-ce qu'un vrai poète, à son sens ?

C'est celui qui comprend et chérit la nature ;  
Qui voit son Dieu partout, penseur religieux !  
C'est celui qui, livrant son aile à l'aventure,  
Sait que son vol errant montera vers les cieus.

C'est celui qui méprise et flétrit l'imposture ;  
C'est celui dont le vers est libre, audacieux,  
Sans effort et sans frein, sans travail, sans rature :  
C'est Hugo, c'est Chénier, Lamartine et Brizeux !

Voilà une profession de foi bien faite pour plaire à tous ceux dont on a pu dire :

Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres !  
Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres !

et nous sommes heureux d'affirmer que M<sup>me</sup> Penquer s'y montre constamment fidèle : sa muse est religieuse par essence, mais d'une religion sincère et bien définie. Pour elle, comme pour le chantre de *Marie*,

Le Beau, c'est vers le Bien un sentier radieux.

Tout le livre est imprégné de ce sentiment de foi profonde, mais il éclate surtout dans l'avant-dernière pièce, une véritable ode, que vous aimerez à lire en entier :

#### DIEU.

Permits à mon vol téméraire,  
O Dieu d'amour et de bonté !  
De suivre l'aigle dans son aire,  
Pour voir de plus près ta beauté ;  
Pour voir ton ombre dans le vide,  
Et ton regard étinceler,  
Au sein de ce soleil splendide  
Que l'aigle seul peut contempler !

Permetts aux cordes de ma lyre  
 De vibrer pour toi sous ma main !  
 Permetts à mon œil, qui t'admire,  
 D'oser te voir dans mon chemin !  
 Permetts-moi de te rendre hommage,  
 De verser l'encens sur tes pieds,  
 D'adorer ta divine image,  
 Devant l'autel où je m'assieds !

Je ne suis qu'une faible femme,  
 Humble, plus humble qu'une fleur !  
 Mais mon œil bleu te doit sa flamme  
 Comme la rose sa couleur !  
 Je te dois tout ce qui m'enivre ;  
 Tout ce qui chante ou parle en moi ;  
 Le bonheur d'aimer et de vivre :  
 Comme la fleur, je suis à toi !

Je te dois de chérir la vie,  
 D'avoir les yeux toujours ouverts,  
 Et l'oreille toujours ravie  
 Par les plus sublimes concerts ;  
 De voir, au-dessus des ombrages,  
 Les astres d'or et le ciel bleu ;  
 D'entendre, au-dessus des orages,  
 Ta voix, qui commande en tout lieu !

Je te dois d'être peu de chose,  
 Si peu, qu'on ne me connaît pas !  
 Que jamais nul jaloux ne pose  
 Un œil d'envie où vont mes pas !  
 D'être comme un lis dans la mousse ;  
 D'être comme un oiseau des champs,  
 Et d'avoir une aile où s'émousse  
 Le dard lancé par les méchants !

Je le sais bien, ô Dieu suprême !  
 Si le lis te doit sa senteur,  
 Moi, tout ce qui fait que l'on m'aime,  
 Je le dois à mon Créateur :  
 Je te dois d'être une alouette,  
 De chanter en volant vers toi ;  
 Je te dois d'être un doux poète,  
 De te bénir !... Toi, bénis-moi !

Bénis-moi dans ma vie heureuse !  
 Bénis-moi dans mes mauvais jours !  
 Bénis mon aile aventureuse !  
 Bénis mes célestes amours !  
 Bénis mon œil qui te contemple ,  
 Ma voix qui te chante aujourd'hui ,  
 Mon cœur où je t'ai fait un temple ,  
 Mon âme où ton image a lui !

A côté des pièces graves et remplies de hautes , généreuses et parfois éloquents pensées , telles que le *Siècle* , le *Vallon* , *Germaine* , la *Poésie* , il s'en trouve de légères comme une bergeronnette , et de souriantes comme une matinée d'avril : *l'Etoile et la Fleur* , *Sylvain et Sylvie* , *Ris pour moi* , *Tableaux et Paysages* , etc. C'est dire que M<sup>me</sup> Penquer prend tous les tons avec une égale aisance , et qu'elle pleure , et qu'elle prie , et qu'elle rit , et qu'elle chante , selon le vent qui passe sur son âme : elle est poète toujours. Rien ne nous serait plus facile et plus agréable que de le prouver par de nombreux exemples ; mais , outre que nous sortirions des limites qui nous sont tracées , il vaut mieux laisser le lecteur aller chercher lui-même cette preuve dans le beau volume que vient d'éditer Didier. L'apparition d'un poète digne d'être écouté n'est pas chose si commune en Bretagne , voire même en France , pour que les âmes encore ouvertes , en dépit de la rigueur des temps , aux douces et sereines impressions de l'art , ne se hâtent de l'accueillir et de lui faire fête.

Et maintenant , versons une petite goutte d'absinthe dans la coupe de nos éloges : le breuvage , du reste , n'en sera pas moins salubre. — M<sup>me</sup> Penquer est trop richement douée pour ne pas vouloir que sa poésie lui appartienne en propre , et soit une voix plutôt qu'un écho , une rose naturelle et non pas d'imitation en papier ou en satin , un astre , si modeste soit-il , et non pas un satellite. On sent qu'elle a tout Lamartine dans sa mémoire , et ces souvenirs ne sont pas sans altérer son originalité. Qu'elle s'efforce de les oublier et elle y gagnera de passer de l'état de reflet , qui lui est peut-être un peu habituel , à celui de pur et charmant rayon.

Je ne pousserai pas plus loin ma méchante critique , et , pour

mieux finir, j'offrirai au lecteur un sonnet dont l'idée me semble belle et bien rendue.

#### LE PRESBYTÈRE ABANDONNÉ.

C'est ici qu'il vivait sans faste et sans envie ;  
C'est sous cet humble toit qu'il a passé sa vie,  
N'écoulant que le bruit des mers et des autans,  
L'hiver, et des zéphyrus quand venait le printemps.

C'est ici qu'il priait, l'âme parfois ravie :  
C'est là, sur ce rocher, qu'un jour il m'a suivie.  
J'entends encor sa voix, oui, Seigneur, je l'entends !  
Oui ! c'est là qu'il m'a dit ces mots : J'aime et j'attends !

— « J'aime la main du Dieu qui me guide dans l'ombre ;  
Qui, m'accablant de croix et de fardeaux sans nombre,  
M'a donné l'espérance et l'horreur du péché.

J'attends que le ciel s'ouvre afin d'ouvrir mon aile ;  
Afin d'aller cueillir, dans la vie éternelle,  
L'amour, ce fruit auquel je n'ai jamais touché ! »

— C'est décidément du Finistère que nous vient aujourd'hui la poésie. Si Brest nous envoie ce frais bouquet des *Chants du Foyer*, Quimperlé est tout fier de nous montrer une petite gerbe de poésies anciennes et modernes de la Bretagne, que M. Th. Clairret a eu la très-louable pensée de réunir sous le titre de *Bleuniou-Breiz*, et qui forme un modeste appendice à notre précieux *Barzaz-Breiz* : on dirait une barque à côté d'un vaisseau à trois ponts. Le vaisseau, — pour continuer la similitude — a assez bien fait son chemin sur la mer aventureuse de la publicité. A la barque nous souhaitons aussi bonne chance et aussi bon vent, et nous prions la patronne des marins de la garder des écueils et des tempêtes :

*La barque est si petite et la mer est si grande !*

Le *Bleuniou-Breiz* s'ouvre par quelques pages destinées à expliquer l'intention de l'éditeur. Il nous semble utile d'en mettre un passage sous les yeux des lecteurs de la *Revue* :

« Lorsque la jeunesse bretonne, ardente et studieuse, se groupait, il y a quelques années, autour de Le Gonidec, qui venait de rétablir les règles oubliées de la langue bretonne et de retrouver son orthographe perdue depuis plusieurs siècles; lorsque cette jeunesse, heureuse de voir arracher à une décadence inévitable la langue de nos pères, se pressait avec enthousiasme autour du monument nouveau et lui apportait son contingent de matériaux, on vit combien la poésie est inhérente au sol breton, combien d'œuvres charmantes et pleines de goût n'avaient jamais vu le jour, combien enfin de poètes étaient ignorés et perdus.

» A cette même époque, M. Th. de la Villemarqué collationnait les chants populaires, les débarrassait de leur gangue et en formait le riche écrin du *Barzaz-Breiz*. Mais, dans une mine si riche, il ne put évidemment tout prendre. Aussi, soit que quelques-unes de ces poésies ne lui soient point parvenues, ou que, dans son travail d'épuration rigoureuse, il les ait dédaignées, il dut laisser à recueillir après lui des œuvres de quelque valeur. Ce sont ces œuvres perdues que nous voulons soustraire à l'oubli. Ne laissons pas perdre ces miettes du festin du riche, l'homme n'a que trop besoin d'un aliment pour son cœur et pour sa pensée. »

Tout bon Breton tiendra sans nul doute à encourager cette publication et à goûter ces poésies nationales, dont nous lui donnons la liste, comme on donne à des convives bien disposés l'appétissant menu d'un repas. La voici :

*La Pèlerine de Rumengol*, par Clec'h; — *Départ d'un jeune soldat*, par Prosper Proux; — *Breiz-Izel*, par Luzel; — *Portrait du Breton*, par Kervennic; — *L'Eglise de Plonéour*, par Kersalé; — *Sône*, par Luzel; — *Mort du barde de la Petite-Bretagne*, par Luzel; — *Le Cloarec Laoudour*, chant ancien; — *Le roi Gralon et la ville d'Is*, par Ol. Souvestre; — *Coadélez*, chant ancien; — *Le Barde*, par François Le Scour; — *Le chant du Coucou*, par Pierre Huon; — *Adieu à la jeunesse*, sône ancien; — *Songe du duc de Bretagne*. Extrait du poème de la *Bataille d'Auray*, par Clec'h.

Avec la *Mort du Barde de la Petite-Bretagne*, par M. Luzel, dont la *Revue*, — on ne la pas oublié — avait eu la bonne fortune d'avoir la primeur, que la *Revue des Deux-Mondes* nous a tout aussitôt empruntée, sans nous citer, bien entendu, — nous sommes de trop petites gens! — et dont on lit la traduction française aux pages LIX et LX de l'édition des *Œuvres complètes d'Auguste*

*Brizeux*, par M. Saint-René Taillandier ; — avec cette ravissante élégie, disons-nous, ce que nous préférons dans le *Bleuniou-Breiz*, c'est cette belle et mâle inspiration intitulée *Ar Barz*, le Barde, de M. Le Scour, qui mérite bien que nous nous y arrêtions un instant.

Le poète passe en revue tous les chants, toutes les voix qu'il fait beau entendre dans la nature : l'alouette au mois des fleurs, le rossignol au mois des nids, la tourterelle qui se lamente, le ruisseau qui murmure sous l'épaisseur des halliers dans le bois, les roulements du tonnerre dans la nuit, le bruit de la mer à la marée montante ; puis il se plaint que les oiseaux n'aient qu'une saison pour nous réjouir de leurs chants, et que l'océan et le tonnerre ne connaissent qu'un langage pour nous donner leurs leçons.

« Oh ! s'il y avait une voix parmi les voix qui chantent dans cet univers ; une voix puissante et libre qui chantât toujours et ne cessât jamais ; une voix qui réunit la quintessence de ce qu'il y a de plus beau dans les autres voix, quel bonheur ne serait-ce pas de l'entendre nous chanter ses hymnes ou ses chansons ! — Eh ! bien, je sais une voix sans égale qui jouit de ce privilège si désiré ; une voix qui force à son gré tout le monde de rester à l'écouter ébahi ! Avec le rossignol, elle sait charmer, et avec la tourterelle gémir, et avec la mer immense gronder, et avec le petit ruisseau se plaindre et murmurer !

» Ecoutez le Barde au versant du coteau, assis à l'ombre de son chêne ; écoutez comme, aux accents de sa lyre, il éveille les échos endormis dans le creux des rochers ! Ravi en extase jusque dans les cieux pour apprendre le langage des anges, voilà que maintenant il chante de tout son cœur des louanges au Seigneur Dieu ! — Il n'y a pas que le nom de Dieu qu'il chante et qu'il chante encore sur sa lyre ; souvent il ménage aussi une corde pour chanter les êtres de la création. »

Puis le poète nous montre Ossian, le barde de la Grande-Bretagne, pleurant ses compagnons d'armes ; — Gwinclan, jetant son cri sauvage aux vents, du sommet des Montagnes Noires ; — Riwal, qui s'en allait chantant depuis Saint-Michel en Grève jusqu'à Plougaznou et jusqu'à Trédrez, et qui trouva la mort en tombant, la nuit, dans une fosse aux loups. Enfin il adjure ceux-là qui savent encore chanter d'élever leur voix pour faire revivre les anciens bardes,

« Honneur, dit-il, aux enfants de l'Armorique qui tiennent leur bannière haute et ferme contre le superbe dédain avec lequel quelques-uns de leur compatriotes accueillent les poésies de leurs pays natal ! Honneur à qui se met en peine de prouver à ces gens-là que, si le pays de Gaule sait chanter, dans peu la Bretagne peut-être le saura bien aussi ! »

On le voit, au moment où le *dragon rouge annoncé par Merlin* vient de s'élançer au cœur de la Bretagne, ne semble-t-il pas que la Bretagne ait tenu à montrer que sa source de poésie n'est pas près de tarir, et que Dieu a entendu la prière si touchante que Brizeux lui adressait du bord de sa tombe :

O Dieu, qui nous créas ou guerriers ou poètes,  
Sur la côte marins et pâtres dans les champs,  
Sous les vils intérêts ne courbe pas nos têtes,  
Ne fais pas des Bretons un peuple de marchands !

ÉMILE GRIMAUD.

---

## NOTICES ET COMPTES RENDUS.

---

**GÉOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE DES COTES-DU-NORD**, rédigée sur les documents officiels les plus récents par *J. Gaultier du Mottay*, conseiller général; *Ed. Vivier*, ancien sous-chef de division à la préfecture, et *J. Rousselot*, inspecteur des écoles primaires. Saint-Brieuc, Guyon frère; Paris, Hachette, 1862, un volume in-18.

Voici un excellent petit livre, que l'on peut recommander indistinctement à toutes les classes de lecteurs. Cela est beaucoup plus rare qu'on ne serait tenté de le croire, pour ces sortes d'ouvrages. Depuis le colossal mensonge des encyclopédistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, Dieu seul sait combien d'erreurs de toutes sortes les faiseurs de dictionnaires ont trouvé moyen de glisser dans leurs volumes d'aspect si inoffensif!

Voici, en tout cas pour la Bretagne, et tout au moins pour le département des Côtes-du-Nord, la première fois qu'on fait de la statistique moderne, sans l'entremêler de tartines en l'honneur du progrès humanitaire, et qu'on s'occupe du présent, sans dénigrer le passé. Voici la première fois qu'on se persuade qu'il y avait mieux à faire que de découper le très-pauvre dictionnaire d'Ogée, conformément aux nouvelles circonscriptions administratives, en ajoutant, pour l'acquit de sa conscience, quelques sottises inédites aux inexactitudes dont fourmille l'original, et quelques impiétés, aux hardiesses philosophiques, qui y pointent déjà.

Le plan de ce petit livre dont nous voulons parler aujourd'hui est fort simple et, partant, fort bon. On peut d'un coup d'œil y trouver ce que l'on cherche.

Il débute par un aperçu général sur le département, où l'on traite en autant de paragraphes de sa dénomination, de sa situation géographique, de sa géologie, etc., — de ses divisions administratives, — de son administration religieuse, à propos de quoi ( signe



caractéristique) on relève soigneusement les noms des saints locaux, — de ses voies de communication — de son commerce et de son industrie — de son agriculture — des établissements d'assistance publique, — et enfin de la langue, des mœurs et des coutumes; morceau excellent, où l'on fait tout doucement bonne et sommaire justice des beaux esprits qui ne veulent voir dans le paysan breton qu'une variété de bête de somme, abruti dans la malpropreté, l'ivrognerie et la superstition. Je veux citer, en abrégant toutefois, car cette citation montrera mieux que toutes les épithètes, dans quel bon esprit est conçu ce volume : « Un homme sans prévention, et qui se donnerait la tâche de parcourir nos campagnes, reconnaîtrait bien vite que nos cultivateurs sont généralement hospitaliers et intelligents et que si, parfois, l'imagination domine chez eux, leur raison est solide néanmoins, et leurs appréciations empreintes d'un jugement sain et équitable..... Sous leur enveloppe quelquefois grossière, ils possèdent une extrême délicatese et une exquise sensibilité qu'on est tout surpris d'y découvrir dans leurs rares mouvement d'épanchements; car ils s'imposent toujours une grande réserve : ils ont éprouvé tant de déceptions !..... Il faudrait parler encore de sa patience, de sa résignation, quand quelque maladie, qui n'est presque jamais convenablement soignée, ni facilement guérie, vient à fondre sur lui; aucune douleur ne l'abat. Cette maladie, il l'envisage, la plupart du temps, comme le terme de ses fatigues, car il voit venir la mort sans crainte et sans inquiétude; en effet, pour celui que la foi soutient toujours, ce moment n'est-il pas l'heure de la délivrance?..... Quand il a perdu quelqu'un des siens il passe souvent plusieurs nuits en prières, il le conduit à sa dernière demeure et, quelque dur que puisse être ce devoir qu'il s'impose, il ne l'abandonne qu'au champ du repos..... Et si quelque consolation peut leur être donnée à ces pauvres affligés, quand ils rentrent chez eux, c'est surtout quand le prêtre, qui est en définitive leur meilleur ami et le seul confident de leurs misères, vient à leur rencontre pour leur dire quelques-unes de ces bonnes paroles, que la religion seule sait inspirer. »

Après cet aperçu général, vient le détail par arrondissement, puis par cantons et par communes : les cantons dans chaque arrondissement et les communes dans chaque canton, étant rangés par ordre alphabétique, en tête de chaque canton un tableau synoptique

présente la population, la distance de chaque commune au chef-lieu du département, de l'arrondissement et du canton, le nombre d'hectares imposables, la proportion du revenu cadastral au revenu réel, le nombre de maisons, moulins, usines et même cabarets.

Je ne dois insister que sur la manière dont est traitée la commune, cette unité moléculaire de tout notre système administratif. On trouve en tête, la population, les limites, la perception, les écoles, etc., puis vient en quelques lignes l'histoire de la paroisse, quand la paroisse a une histoire; l'âge de l'église; deux mots des objets curieux qu'elle renferme; les chapelles; l'indication des châteaux ou autres habitations notables; les dolmens, menhirs et autres monuments de l'époque primitive, — les hommes remarquables à divers titres qui sont nés sur ce coin de terre — les routes qui le traversent ou le coupent — les points culminants et leur élévation au-dessus du niveau de la mer — la géologie spéciale — la nomenclature des maires depuis 1792.

Je n'ai ni le désir, ni les moyens de vérifier tous les renseignements puisés dans les cartons officiels : je les accepte pour exacts et tout le monde sera nécessairement comme moi. La statistique est une chose que je vénère à distance, comme toutes les sciences, hélas! si nombreuses, que j'ignore et qui m'ennuient. Mais j'ai très-soigneusement parcouru tous les détails d'histoire et d'archéologie, et si, sur ce point, je ne suis pas tout à fait incompetent, j'affirme que ces notions, très-rudimentaires, sont très-sûres. J'ai bien relevé, par-ci par là, quelques erreurs, peut être purement typographiques. D'ailleurs, en ceci, *quiconque a beaucoup vu* peut seul parler. Les renseignements de seconde main conduisent à des résultats éblouissants. Je ne suis point près d'oublier certaine ascension assez périlleuse au sommet du campanile du Mousterne, pour examiner une cloche, qui était indiquée, dans un gros livre, comme datant de l'an mil, et qui me laissa lire en beaux chiffres arabes le millésime de 1721. Je garde aussi bonne mémoire de certaine course dans la banlieue de Pontivy pour trouver des fresques représentant la légende de sainte Trophime et que tous les journaux de 1850 avaient signalée comme remontant au XIII<sup>e</sup> siècle. Après bien des pas inutiles, je fus admis à contempler de mauvaises peintures à l'huile étalant majestueusement la date de 1704. Je suis bien certain que le livre dont je rends compte n'expose personne à de pareilles déceptions. Si les noms de MM. Vivier et Rousselot

donnent des garanties d'exactitude statistique, celui de M. Gaultier du Mottay offre une autorité des plus sérieuses en matières archéologiques, et M. Gaultier du Mottay a l'habitude de voir et de bien voir.

Telle est cette petite *Géographie des Côtes-du-Nord* et l'on sent dès ici qu'elle s'adresse non-seulement aux enfants des écoles, mais encore aux hommes d'affaires et aux touristes. Elle contient d'excellentes choses. J'estime cependant qu'elle devrait contenir de plus la nomenclature des villages. Les noms de lieux sont très-utiles aux gens d'affaires; ils sont indispensables aux archéologues. On n'a pas d'idée de la manière dont ils sont défigurés dans Ogée et dans ses copistes; bienheureux quand on ne les transporte pas d'une paroisse dans une autre, distante de trente ou quarante lieues; ainsi par exemple, si vous voulez connaître les lieux nobles de *Lanloup*, cherchez, dans les deux éditions d'Ogée, au mot *Saint-Lery*. Les travaux du cadastre rendent aisée cette rectification essentielle. Les auteurs de la *Géographie des Côtes-du-Nord* annoncent une carte du département. Elle peut suppléer, sur ce point, à la lacune que je me permets de signaler dans leur livre.

S. ROPARTZ.

NOTICE HISTORIQUE SUR M. DURAND, ancien curé de Saint-Julien-de-Concelles, mort curé de Saint-Jacques (ville de Nantes), le 10 avril 1862, par M. l'abbé Planté, curé des Sorinières; — 2<sup>e</sup> édition. — Nantes, Mazeau et Poirier-Legros.

Le monde, quand on l'examine de près, offre de saisissants contrastes. Pendant que sa superficie s'agite fiévreusement, que les ambitions se disputent bruyamment la scène, que les passions et les tourmentes bouleversent la société et menacent de la faire sombrer, — dans un recoin ignoré, au fond de quelque rustique sanctuaire, s'écoule une vie humble et cachée qui, insoucieuse et comme ignorante de tout ce qui passionne les autres hommes, et n'en ressentant le contre-coup qu'autant que la tempête menace l'autel sous lequel elle s'abrite, se consume obscurément jour par jour, heure par heure, dans la charité et la vertu. C'est comme une de ces petites fleurs des bois qui, pendant que les chênes orgueilleux livrent leur sommeil à tous les caprices des vents, exhalent douce-

ment leur parfum dans l'herbe ; ou bien comme une de ces blanches dépouilles de janthines ou de nautilus qui jonchent le paisible fond des mers de leur neige nacrée et qui, loin de la région tourmentée des courants et des orages de surface, conservent intacts leur éclat immaculé et leurs délicates ciselures.

Le héros de la Notice dont nous voulons dire quelques mots, nous présente l'exemple d'une de ces existences modestes et obscures. Un Plutarque eût sans doute dédaigné de raconter sa vie. Le paganisme, qui ne vit guère que l'homme extérieur, pris surtout les actions éclatantes, les personnages dont une bruyante renommée vantait les exploits et trop souvent les crimes. Le Christianisme est venu rendre à l'homme intérieur sa prépondérance ; la vertu a vu son domaine s'étendre et se transformer ; mieux éclairée, la conscience a appris à peser les actes, non d'après leur éclat superficiel, mais en raison de leur moralité intime. Telle pauvre villageoise illettrée, tel simple prêtre, a pu dès lors présenter dans sa vie ignorée plus de vraie vertu et de grandeur réelle que tel héros fameux. Ces vertus cachées, que le paganisme matérialiste eût dédaigneusement foulées aux pieds, le Christianisme les recueille avec soin, les ramasse, pour ainsi parler, comme des perles perdues dans la poussière, et les ajoute à sa couronne, dont elles sont le plus bel ornement. Ainsi vient-il de faire encore, par la main de M. l'abbé Planté. Digne élève de M. Durand, c'est à lui qu'incombait la tâche de nous redire ses vertus, dont il fut le témoin et plus d'une fois le coopérateur. Il l'a fait avec un sentiment ému et pieux, dans un style ferme et simple comme la vie de son héros. Il a suivi M. Durand pas à pas dans sa modeste carrière, depuis le village qui le vit naître à côté de la charrue paternelle, jusqu'à la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles qu'il évangélisa et édifia pendant de longues années, et à celle de Saint-Jacques de Nantes, où il mourait, il y a quelques mois, au milieu d'unanimes regrets, laissant après lui le parfum d'une sainte vie.

Il ne nous appartient pas de parler dignement d'un tel homme et d'un tel sujet. Nous n'avons voulu que signaler à nos lecteurs et surtout aux ecclésiastiques qui ne le connaîtraient pas encore, un opuscule intéressant et édifiant, et rendre hommage à notre tour à la mémoire d'un digne prêtre que nous apprîmes à vénérer dès notre plus tendre enfance,

LUCIEN D.

# LE COLLÈGE DE FRANCE

## L'ATHÉISME RELIGIEUX ET LE SIMPLE BON SENS.

---

Nous avons déjà des catholiques — les sincères-indépendants — qui ne reconnaissent ni l'autorité du Pape ni celle des évêques; il y a même, dans les sectes protestantes, des chrétiens (prétendus) qui rejettent la divinité du Christ et presque son existence. Voici, par compensation, des athées qui se disent les hommes les plus pieux du monde et les plus sûrs appuis de la religion.

On voit qu'à force de progrès nous sommes revenus à la confusion des langues, des choses, des idées, et que la Babel antique n'était, auprès de la nôtre, qu'un jeu d'enfant.

L'inventeur de l'athéisme *religieux* est un Breton (hélas!) M. E. Renan. Ce n'est pas pour cela que nous nous en occupons : la Bretagne est peu fière de tels produits.

Ce n'est point non plus la valeur du talent de M. Renan qui nous force à parler de lui : cette valeur ne nous semble pas hors ligne. Il écrit, comme beaucoup d'autres, et ni pis ni mieux, dans le *Journal des Débats* et dans la *Revue des Deux-Mondes*; s'il croyait en Dieu, on ne le remarquerait guère; mais l'athéisme n'est point à nos yeux une preuve de génie.

A vrai dire, la personne même de M. Renan nous touche peu; ce qui nous importe, c'est la situation où il s'est engagé et l'issue qu'elle doit avoir.

Voici le fait, en peu de mots.

Au mois de janvier dernier, M. Renan, dont les idées en matière philosophique étaient fort connues, mais dont ses amis vantaient

beaucoup la science linguistique, fut nommé par le ministre (M. Rouland) à la chaire d'hébreu du Collège de France. Le mois suivant, il ouvrit son cours par une leçon où il niait carrément la divinité du Christ. Une partie de son auditoire applaudit, une autre siffla. Le 26 février, parut dans le *Journal des Débats* le texte de la leçon, et le lendemain, dans le *Moniteur*, un arrêté du ministre suspendant ce singulier cours d'hébreu. M. Renan a gardé le silence pendant près de six mois, dans l'espoir de faire lever cette suspension; mais, au moment des vacances, il a adressé à ses savants collègues des *Explications*<sup>1</sup>, dont le but nous semble être de préparer, pour la rentrée, sa réintégration dans la chaire d'hébreu.

C'est la doctrine de cet écrit que nous voulons examiner, car les questions qu'il soulève sont de haute importance pour les intérêts religieux.

Cette brochure est divisée fort méthodiquement en six chapitres où l'auteur expose : 1° « Pourquoi il a aspiré à la chaire d'hébreu du Collège de France; » 2° la « nature de cette chaire; » 3° « pourquoi il a dû faire une leçon d'ouverture d'un caractère général; » 4° « comment, dans cette leçon, il a dû parler des origines du Christianisme; » 5° « comment il a dû traiter ce point en dehors de toute formule surnaturelle; » 6° enfin « qu'on n'est pas irréligieux pour séparer la religion du surnaturel. »

Les quatre premiers chapitres sont sans importance. Que M. Renan ait vivement ambitionné la chaire d'hébreu par la raison excellente qu'il la jugeait fort à sa convenance; que, malgré la nature spéciale et technique de cette chaire, il ait cru se conformer aux traditions du Collège de France en inaugurant son cours par une leçon d'un caractère général; et qu'enfin dans cette leçon il en soit venu à parler des origines du Christianisme, — en tout cela rien d'étrange, et pour exposer des choses si simples, il était peut-être superflu d'employer vingt pages : dix lignes suffisaient. « *Le dernier* » résultat de mes réflexions, nous dit-il avec une gravité impayable, » a été d'apercevoir la haute personnalité de Jésus : la création du » Christianisme est bien son œuvre. » M. Renan a découvert cela,

<sup>1</sup> E. Renan, *la Chaire d'hébreu au Collège de France, explications à mes collègues*, broch. in-8°, Paris, Lévy.

non sans peine : comment s'étonner dès lors qu'il eût hâte de proclamer cette grande découverte, et de faire jouir le monde du résultat dernier de tant de labeurs, de tant d'hébreu, et de tant de réflexions ?

« Je devais donc nommer Jésus, » continue-t-il. — Sans difficulté. — « Ne devais-je le faire qu'en usant de formules théologiques » impliquant sa divinité ? Je ne le pense pas. Ne pas faire mention » d'un dogme, ce n'est pas l'attaquer. »

Peut-être. Mais est-il vrai que M. Renan se soit tenu à ne pas faire mention du dogme de la divinité de Jésus-Christ ? Voici comme il a parlé de Notre-Seigneur :

« Un homme incomparable, — si grand que, *bien qu'ici tout* » *doive être jugé au point de vue de la science positive*, je ne vou- » drais pas contredire ceux qui, frappés du caractère exceptionnel » de son œuvre, l'appellent Dieu... »

Ou cette phrase rocailleuse ne veut rien dire, ou elle veut dire qu'*au point de vue de la science positive*, c'est à dire, selon M. Renan, au point de vue de la vérité, Jésus-Christ n'est pas Dieu. M. Renan ne se borne donc point à *ne pas faire mention* de la divinité du Christ : il la nie. S'il enveloppe cette négation d'une mielleuse formule, c'est un tour de patelinage philosophique qui ne peut tromper personne. Il n'en reste pas moins sûr que nier un dogme, c'est l'attaquer ; que le nier au nom de la science positive — c'est à dire de la raison — c'est le condamner formellement et le proclamer absurde au premier chef.

Un professeur du Collège de France, un professeur quelconque nommé, payé et patenté par l'État, a-t-il le droit d'attaquer ainsi la base même du Christianisme ? Voilà justement le fond de la question.

M. Renan tient pour l'affirmative ; son plus fort argument est celui-ci :

« L'État n'a pas de dogme théologique officiel.... L'État, en nom- » mant le professeur, ne considère qu'une seule chose, sa capacité ; » il ne doit pas s'enquérir de ses doctrines, il n'en est nullement » responsable. Le professeur public n'est pas l'État enseignant : il » enseigne dans un établissement soutenu par l'État en vue de la » discussion libre, et sur un brevet de capacité décerné par l'État : » voilà tout. L'État n'a pas de doctrine particulière. »

· Sophisme aisé à détruire.

· Tout le monde sait que la liberté des cultes consiste précisément dans la garantie et la protection égale que l'État assure à tous les cultes dont il a reconnu l'existence. A la vérité, la liberté de la presse donne à chaque citoyen, considéré comme particulier, la faculté de discuter les dogmes sur lesquels ces cultes sont fondés. Mais si des fonctionnaires à la solde de l'État se livrent, dans l'exercice de leurs fonctions, à des attaques de ce genre, il est clair qu'une telle conduite sera en contradiction directe avec la garantie et la protection assurée par l'État même aux cultes reconnus ; il est clair que la liberté des cultes sera violée, puisque ainsi l'État autoriserait les attaques portées contre eux par ses propres agents et ses serviteurs gagés.

Or, qui nomme, qui paie, qui suspend et qui révoque les professeurs du Collège de France ? L'État.

· La conséquence suit d'elle-même.

· Mais, ajoute M. Renan, admettre la divinité du Christ, « c'eût été blesser la théologie israélite, qui, dans une chaire d'hébreu, » a particulièrement le droit d'être respectée. » — Il nous semble à nous que, si en respectant les uns on ne pouvait éviter de blesser les autres, la loi des majorités sous laquelle nous vivons prescrivait impérieusement de respecter avant tout le culte du plus grand nombre. Mais est-il vrai que l'infortuné professeur d'hébreu ne pût se tirer de là sans blesser ou les juifs ou les chrétiens ? Le contraire est évident. M. Renan, au lieu de sa périphrase et de sa parenthèse entortillée, n'avait qu'à se servir simplement du nom de Jésus, laissant à chacun le soin d'en faire dans sa conscience un Dieu ou un homme : chacun se fût décidé selon sa religion, et nul n'eût pu se dire blessé. Cet expédient est si aisé, il vient si naturellement à l'esprit, tant de fois déjà il a été employé par des gens dans la situation de M. Renan, qu'on se demande pourquoi celui-ci n'y a pas eu recours.

Ce ne peut être assurément faute d'y avoir pensé : rappelons-nous ces laborieuses réflexions du docte professeur dont le dernier résultat lui a fait *apercevoir la personnalité de Jésus*. Si donc il n'a point usé de cet expédient qui arrangeait tout, c'est qu'il ne



l'a point voulu ; c'est que, quoi qu'il en dise, il tenait à ne point passer sous silence le dogme de la divinité de Jésus-Christ, mais à le nier, à le condamner solennellement au nom de la science et de la raison humaine : et les idées qu'il expose dans les deux derniers chapitres de ses *Explications* nous montrent clairement quelle importance M. Renan attachait à cette solennelle condamnation du dogme chrétien, quel sens et quelle portée il a, aujourd'hui encore, la prétention de lui donner.

-- « Qu'on y réfléchisse un moment, » dit-il à ses collègues du Collège de France, « et l'on verra que toute autre manière de parler eût été la négation même de l'esprit que nous sommes chargés d'entretenir. »

Le Collège de France serait donc spécialement chargé d'entretenir l'esprit anti-catholique et anti-chrétien ? Cette déclaration est d'une telle outrecuidance que nous la croirions volontiers échappée par distraction à la plume de l'auteur, si le reste ne la confirmait et n'allait plus loin encore.

« *Le principe essentiel de la science*, en effet, continue-t-il, c'est » de faire abstraction du surnaturel. Aucun fait ne prouve qu'il y » ait une force supérieure à l'homme intervenant par des actions » particulières dans le tissu des phénomènes du monde. En d'autres » termes, il n'y a pas un seul cas de *miracle* prouvé ; il ne se passe » de miracles qu'aux époques où l'on y croit et devant des gens » disposés à y croire..... De là cette règle inflexible, *base de toute » critique*, qu'un événement donné pour miraculeux est *nécessaire-* » *ment* légendaire. » Et un peu plus bas : « Nous attendons qu'on » nous montre un miracle se passant dans des conditions scienti- » fiques, devant des juges compétents. Nous ne nions pas, nous » attendons. »

Notons en passant la contradiction du professeur d'hébreu : il ne nie pas les miracles, dit-il, il se borne à *attendre* dans cette attitude majestueuse, pose favorite des docteurs modestes ; pourtant, quelques lignes plus haut, ne vient-il pas d'affirmer que tout fait « donné pour miraculeux est *nécessairement* légendaire, » c'est à dire plus ou moins fabuleux et en tout cas non-miraculeux ? Et n'est-ce donc pas là nier formellement, non-seulement tous les

miracles d'un coup, mais jusqu'à leur possibilité? Voulez-vous savoir d'ailleurs quelles sont ces *conditions scientifiques* qu'attend, pour croire aux miracles, M. le professeur? Ecoutez-le encore un instant :

« Il ne s'agit pas ici de métaphysique, continue-t-il, il s'agit de faits à constater. Or, il est certain que jamais miracle n'a eu lieu dans les conditions voulues pour créer une conviction rationnelle. Au lieu de se passer devant des gens crédules, étrangers à toute idée scientifique, ils devraient se passer devant *des commissions composées d'hommes spéciaux*, variant les conditions, *comme on le fait dans les expériences de physique*, réglant elles-mêmes le système de précautions, et *forçant le thaumaturge à opérer dans les circonstances posées par elles.* »

J'ai lu en ma vie bien des bouffonneries, mais ceci passe tout. Le docte auteur, j'aime à le croire, s'est imaginé écrire une chose fort sérieuse, car il est toujours très-grave, et il nous dirait volontiers sans doute, avec Alceste :

Par la sambleu, Messieurs, je ne croyais pas être  
Si plaisant que je suis!

Et pourtant il est bien plus plaisant que le Misanthrope. Comment! le miracle, s'il existe, est l'acte où se révèle par excellence la souveraineté toute-puissante de Dieu; Dieu, par le miracle même, se prouve et se déclare le maître et l'auteur du monde, le créateur et le seigneur de l'homme; — et vous voudriez réduire cette Souveraineté sans limites à s'enfermer dans un cercle tracé par la volonté humaine! Vous homme, ver de terre, atôme, néant, vous avez la prétention de *forcer* la Toute-Puissance infinie à *opérer dans des circonstances posées* par vous, en *régulant vous-même les précautions* et *variant les conditions*, *COMME ON FAIT DANS LES EXPÉRIENCES DE PHYSIQUE!* Vous assignez Dieu à comparaître devant *des commissions d'hommes spéciaux!* Vous arrêtez à loisir le programme des exercices qu'il devra exécuter devant vous, à jour fixe, sous votre contrôle et votre haute direction! Vous imposez à ses œuvres, sous peine de nullité, l'estampille de l'Académie des sciences et le contre-seing de M. Fleurens ou de M. Babinet!

Si quelqu'un vous proposait sérieusement de faire juger en dernier ressort les livres et les systèmes des membres de l'Institut par des élèves de la classe primaire, vous le renverriez sans plus de façon à Bicêtre. Vous ne voulez pas, pour vos œuvres, d'un tel tribunal, et vous voulez que Dieu se soumette au vôtre ! Y a-t-il donc moins de distance de Dieu à vous que de vous à l'écolier ? En somme, pour croire aux miracles vous demandez peu de chose : que l'Infini se subordonne au fini, le Créateur à la créature, le maître à l'esclave ! Autant demander qu'on vous fasse un carré rond, un triangle quadrilatère, un tout inférieur à sa partie. Devant la raison, la logique et le simple bon sens, toutes ces propositions se valant, toutes impliquent au premier chef contradiction dans les termes.

Mais quelle opinion a-t-on du public français pour oser lui servir pareille pâture ?

Le reste de la thèse est à l'avenant.

Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscitait des morts, Lazare, par exemple, dont la propre sœur disait : *Jam factet* ; quand avec cinq petits pains il rassasiait sept mille personnes, était-il nécessaire d'être bien savant pour constater dûment de tels miracles ? Ne suffisait-il pas d'avoir de bons yeux ? Et s'il est d'ailleurs constant que les témoins de ces prodiges n'ont pu vouloir nous tromper, n'est-il pas sûr que leur témoignage, transmis par un récit authentique, est une preuve irrécusable de la vérité des faits qu'ils attestent ? Si l'on n'admet pas ce principe, il n'y a plus d'histoire, et si l'on ne veut pas admettre l'autorité des récits évangéliques, il faut renoncer à trouver, en quelque temps, en quelque lieu que ce soit, un seul document capable de fonder la certitude historique. Je ne parle point seulement d'après les anciens apologistes ; je parle de l'état de la discussion après tous les assauts redoublés de la critique allemande rationaliste, et je me borne à renvoyer au beau livre de M. H. Wallon (de l'Institut) sur la *Croyance due à l'Évangile*<sup>1</sup>. C'est là qu'on peut voir, entre autres, dans tout son jour, la vérité de cet axiôme de M. Renan : *qu'il ne se passe de miracles que devant des gens disposés à y croire*. Car, sans parler de Thomas l'incrédule, les Scribes et les Pharisiens, devant

<sup>1</sup> Paris, 1838, chez Adrien Le Clère, in-8°.

lesquels Jésus-Christ opéra presque tous ses miracles, ne devaient-ils pas être merveilleusement disposés à y croire ?

Autre axiôme du professeur d'hébreu, et tout aussi vrai : « Le » *principe essentiel* de la science est de faire abstraction du surnaturel, » c'est à dire de le nier en tout et partout. De quelle science parle-t-on ? sur quoi repose ce principe ? d'où vient-il ? — Le principe essentiel de la science est nécessairement déterminé par le but même de la science. — Le but même de la science, c'est la connaissance de la vérité, aussi complète que possible. Son principe essentiel, c'est donc de rechercher le vrai, dans tous les ordres de choses, en usant de toutes les ressources et de toutes les forces de l'intelligence humaine, mais sans prévention, sans préjugé, sans affirmation ou négation de parti pris.

Avant de nier en bloc tous les miracles, comme le fait M. Renan, la science examine d'abord s'il peut y avoir des miracles. Il s'agit donc bien ici de métaphysique, quoi qu'en dise M. Renan, et même de la métaphysique la plus haute.

Si en effet la raison nous prouve que l'homme, le monde et tous les êtres finis doivent avoir en dehors d'eux une cause première, absolue, subsistante d'elle-même, par conséquent infinie ; si d'autre part, observant dans le monde et dans l'homme (quoique à un degré fini) la liberté, l'intelligence, la sagesse, nous sommes forcés de reconnaître aussi ces attributs dans leur cause première — sous peine d'admettre dans l'effet ce qui n'était point dans la cause, principe absurde opposé à la notion de cause elle-même — nous arrivons à admettre comme nécessaire un Être infini, libre, intelligent et sage, infini par conséquent en sagesse, en intelligence, en liberté, comme en force et en puissance ; nous arrivons à l'admettre pour cause première, c'est à dire pour créateur du monde et de l'homme, et cet Être, c'est celui que tous les siècles ont salué du nom de DIEU.

De Dieu-créateur à Dieu-providence, il n'y a qu'un pas, ou plutôt l'idée de providence est implicitement contenue dans celle de création.

Pense-t-on, en effet, que Dieu ait créé le monde dans un moment donné de la durée, pour l'abandonner ensuite à son propre

sort, ou, si l'on veut, au jeu mécanique des lois générales de la nature, — absolument comme un ouvrier qui, ayant confectionné une machine, en laisse fonctionner les rouages sans plus s'en préoccuper ? Rien de plus faux qu'une telle idée. Pour Dieu éternel, il n'y a pas de moments séparés les uns des autres, il ne peut y avoir ni division ni succession de temps. Il a créé, ou plutôt il crée le monde par un acte unique et toujours présent de sa volonté, et si l'acte créateur cessait, le monde lui-même cesserait d'être. *Sublata causa, tollitur effectus*. Ainsi, Dieu ne se détache point de son œuvre : il la conserve, il la gouverne, il la crée perpétuellement, et c'est là ce qu'on appelle la Providence.

Ce qu'on nomme les lois de la nature n'est donc pas, comme on se le figure souvent, une sorte de grand mécanisme une fois monté, dont ensuite les roues s'engrènent et les ressorts se développent avec une fatalité mathématique. Les lois de la nature sont quelque chose de plus grand : c'est la volonté vivante et continue du Créateur, exprimée par les rapports des choses créées. Mais puisque ces lois ne sont rien que la volonté de Dieu, comment ôter à cette volonté le droit d'interrompre momentanément l'action de ces lois ? Ceci, c'est le miracle, dont la possibilité est nécessairement contenue dans l'idée de Providence, comme la Providence elle-même dans la création.

Je sais ce qu'on objecte contre les miracles : que Dieu, qui a réglé le cours de la nature par des lois générales, ne saurait violer ces lois, dont il est l'auteur, sans se dédire, se contredire, se reprendre lui-même, en un mot, sans démentir sa sagesse. — Mais il y a deux sortes de lois générales : celles de l'ordre physique et du monde matériel, celles du monde intellectuel et de l'ordre moral. Des unes et des autres, malgré toutes nos sueurs, nous ne savons que peu de chose, seulement ce qui suffit à soutenir notre existence dans l'un et l'autre ordre. Du moins savons-nous que l'esprit vaut mieux que la matière ; donc l'observation des lois morales est plus importante, plus essentielle à l'ordre général de l'univers, que l'inviolabilité des lois physiques. Entre la violation de la vérité ou de la justice et la suspension momentanée de la loi d'attraction, quel est le fait qui répugne davantage à la volonté éternelle de Dieu ?

Si donc l'homme, abusant de sa liberté, viole les lois de l'ordre moral, Dieu, pour réprimer cette violation, ne pourra-t-il pas au besoin, et sans déroger à sa sagesse, suspendre momentanément en certains lieux l'action des lois physiques ? — La vérité religieuse et morale, étouffée sous les passions et les crimes, avait presque tout-à-fait disparu de la terre : Dieu envoya pour la relever Jésus-Christ, qui attesta, par mille prodiges contre les lois de l'ordre physique, la vérité de sa doctrine et de sa mission ; du renversement de l'ordre physique sortit le rétablissement de l'ordre moral.

Si la malice humaine contraint Dieu, en quelque sorte, à suspendre les lois du monde matériel, la vertu sera-t-elle donc moins puissante ? L'humanité en a pensé autrement, car depuis le commencement du monde, dans tous les siècles, sous tous les climats, elle croit à l'efficacité de la prière.

Je n'insiste pas ; je n'écris pas un traité des miracles. Je veux seulement démontrer que loin d'être, comme on l'objecte, un caprice de Dieu, le miracle est l'accomplissement d'une loi générale plus haute que la loi physique dont il suspend l'action habituelle. Le miracle rentre donc dans l'économie et dans l'ordre universel des choses, car cet ordre serait troublé si le maintien des lois les plus essentielles du monde ne passait avant l'inviolabilité de celles qui le sont moins.

Est-ce à dire pour cela que les miracles courent les rues ? Non, certes. Mais l'existence de Dieu une fois admise, il est si évidemment illogique de nier la possibilité des miracles, que J.-J. Rousseau, qui n'était pas un capucin, ne se gêne pas pour déclarer une telle négation parfaitement absurde : « Dieu peut-il faire des » miracles, dit-il quelque part, c'est-à-dire peut-il déroger aux » lois qu'il a établies ? Cette question, sérieusement traitée, serait » impie si elle n'était absurde. Ce serait faire trop d'honneur à » celui qui la résoudrait négativement que de le punir ; il suffirait » de l'enfermer. Mais aussi quel homme a jamais nié que Dieu pût » faire des miracles ? <sup>1</sup> »

Si donc les miracles sont possibles, s'ils rentrent dans l'ordre général du gouvernement de la Providence, le principe essentiel de

1 Lettres écrites de la Montagne, part. I, lettre 3<sup>e</sup>.

la science n'est pas d'en « *faire abstraction*, » c'est à dire de les nier, mais de rechercher s'ils sont suffisamment attestés pour mériter créance ; — nous admettons même qu'on soit d'autant plus sévère sur les preuves que la nature des faits est plus singulière ; mais on ne posera point à leur authenticité des conditions incompatibles à leur essence, comme de faire *travailler* Dieu sous la surveillance de l'Institut, parce que cela est absurde ; on ne déclarera point *nécessairement légendaires* (c'est-à-dire faux ou altérés) tous les événements *donnés pour miraculeux*, parce qu'une telle *nécessité* ne sort logiquement que de l'impossibilité métaphysique et absolue du miracle.

Si donc M. Renan nie ainsi *a priori* tous les miracles, c'est qu'à ses yeux tout miracle est impossible, d'une impossibilité métaphysique, radicale et absolue.

Or nous venons de voir que ces quatre idées — Dieu, création, Providence, miracle — se tiennent et que l'on remonte logiquement de la première à la dernière, en sorte que pour nier la possibilité des miracles il en faut venir à nier de proche en proche la Providence, la création, Dieu.

M. Renan est logique, il nie tout cela. Lisez :

« Aucun agent surnaturel ne vient troubler la marche de l'humanité, cette marche est la résultante immédiate de la liberté qui est dans l'homme et de la fatalité qui est dans la nature ; il n'y a pas d'être libre supérieur à l'homme, auquel on puisse attribuer une part appréciable dans la conduite morale non plus que dans la conduite matérielle de l'univers. »

Ceci est la négation de la Providence, voici celle de la création :

« Si l'on disait au géologue : « Vous recherchez les lois de la formation du monde ; vous vous trompez dès le point de départ ; il y a six ou sept mille ans, Dieu a créé le monde par un acte direct ; » la géologie est supprimée. Partant, aux yeux de la science de M. Renan, Dieu n'a point créé le monde, et pour garder la géologie on supprime la création !

Ces deux passages sont tirés de l'apologie de M. Renan pour son cours d'hébreu. Sur Dieu même, l'auteur est un peu moins clair,

; Non troubler sans doute, mais au contraire redresser ;

ou plutôt un peu plus prudent dans cet écrit : c'est qu'après tout il veut remonter dans sa chaire, et, le public étant encore fort « étranger aux idées scientifiques » du professeur, un franc aveu d'athéisme n'a pas paru à celui-ci très-propre à lui en rouvrir la porte. Mais ses écrits précédents ne laissent aucun doute. Un volume intitulé *Etudes d'histoire religieuse* contient, entre autres, ces déclarations :

« *L'Infini* n'existe que quand il revêt une forme *finie*. Hors de » cette forme finie Dieu n'existe pas. »

En se bornant à ces quatre derniers mots, l'auteur se serait épargné un galimatias parfaitement absurde.

*L'infini*, quand il revêt une forme *finie*, n'est pas l'infini. Et si Dieu, qui est l'infini, n'existe pas en dehors d'une forme finie, il n'existe pas du tout. C'est la logique du bon sens et de M. de la Palisse.

Ailleurs M. Renan dit : « L'absolu de la justice et de la raison » ne se manifeste que dans l'humanité. *Envisagé hors de l'humanité,* » *cet absolu n'est qu'une abstraction* ; envisagé dans l'humanité, il » est une réalité. »

Cependant on trouve le nom de Dieu dans l'apologie de M. Renan et dans la lettre qu'il a écrite à ce sujet à M. Guérout de l'*Opinion nationale* (*Arcades ambo !*) M. Renan s'insurge contre l'accusation d'athéisme. « Je le dis avec confiance, s'écrie-t-il, *un jour* la sym- » pathie des âmes vraiment religieuses sera pour moi ! » — Et en effet, dans une autre occasion, il l'a déclaré : il consent généreusement à conserver dans la langue et même dans son propre usage le nom de Dieu, parce que « *le mot* Dieu étant en possession des res- » pects de l'humanité, ce mot ayant pour lui une longue prescrip- » tion et ayant été employé dans les belles poésies, ce serait ren- » verser toutes les habitudes du langage que de l'abandonner. »

On ne peut dire plus clairement que *le mot* Dieu, selon l'auteur, ne répond à aucun être existant ; mais que désigne-t-il dans la langue de M. Renan ? Si vraiment il y désigne quelque chose, ce ne peut être que *cet absolu de justice et de raison, qui, hors de l'humanité, n'est qu'une abstraction*, c'est-à-dire un non-être, un vrai néant.

Voilà le Dieu de cet ingénieux docteur ; et parce qu'il le révère,



il veut que chacun le tienne pour un homme des plus religieux. Autrefois, on croyait en France que la religion c'est la loi des rapports de l'homme avec Dieu. D'où suit que la religion de M. Renan règle les rapports de l'homme..... avec un non-être ou avec un mot du dictionnaire.

Et en France, dans la patrie du bon sens, — mais d'où le bon sens en ce temps s'absente souvent, — on peut voir un homme savant, soi-disant sérieux et qui ne revient point de Charenton, débiter à ses savants collègues de pareilles fadaïses !

On l'entend proclamer doctoralement que c'est là « le résultat » le plus élevé de la science moderne ! » (*Explications*, p. 29).

Si l'on espère donner le change à l'opinion avec de pareilles subtilités, on méprise trop la France. Et cependant, il faut bien qu'on l'espère. C'est même là le trait le plus frappant de toute cette parade : on n'ose pas, non, on n'ose pas arborer franchement son athéisme. On s'enveloppe hypocritement de nuageuses formules, à l'abri desquelles on pense pouvoir garder à la fois sa chaire, ses traitements et ses négations anti-sociales. — Quelle morale peut subsister, quelle société peut durer avec l'athéisme ?

A l'abri de ces formules, on reprend toute son assurance, non-seulement on se défend, mais on se couronne, on monte au Capitole, on s'écrie que si l'on a résolument nié le surnaturel du haut de la chaire du Collège de France, c'est que « toute autre manière » de parler eût été la négation même de l'esprit que le Collège de France est chargé d'entretenir ! »

Maintenant, malgré les subtilités de M. Renan, toute la France sait, grâce à Dieu, que cet esprit, selon lui, c'est l'ATHÉISME.

Si donc on le revoyait monter dans sa chaire, personne ne s'y méprendrait : ce serait l'intronisation patente de l'athéisme dans l'enseignement public, — et pourtant le décret qui a nommé M. Renan commence ainsi : « N., par la grâce de Dieu, » etc.

A. DE LA BORDERIE.

# CHRONIQUE.

---

**SOMMAIRE.** — Inauguration du chemin de fer de Lorient. — Les gars, les travaux d'art, les stations, la statue de sainte Anne. — Coup d'œil de l'arrivée et bénédiction. — Le banquet municipal, les invités et les *évilés*. — Comment l'*Univers illustré* croque et écrit l'histoire. — Le spectacle avant, le spectacle après le feu d'artifice. — Ce qu'on voit et ce qu'on entend au théâtre lorientais. — Une visite au tombeau de Brizeux.

Si la Chronique mérite quelque reproche, — hélas ! on n'est pas parfait ! — nos lecteurs conviendront que ce n'est toujours pas de sentir le renfermé, et de tourner sur elle-même en se contentant de voyager autour de sa chambre. La dernière fois, elle se promenait dans les rues, les parcs et les palais de Londres ; cette fois-ci, elle franchit, *sur l'aile de la vapeur*, comme on dit poétiquement, les 189 kilomètres qui séparent la Loire du Scorff, pour vous raconter l'inauguration du chemin de fer de Lorient, — un événement, à tous les points de vue, très-considérable pour notre chère Bretagne.

La Compagnie d'Orléans, fort gracieuse en ses procédés, nous avait fait ces loisirs. Nous y avons été d'autant plus sensible, que nous avons pu mieux comparer sa manière d'entendre et de faire les choses avec celle de la municipalité de Lorient, représentée par son maire et député, M. Le Melorel de la Haichois. Mais n'anticipons pas et commençons par le commencement.

Donc, le dimanche 21 septembre, à dix heures et demie nous filions, dans une trentaine de wagons, panache de fumée au vent, et sous les rayons d'un soleil splendide, qui n'avait rien à envier à celui d'Austerlitz. Jusqu'à Savenay, nul incident à noter ; mais là nous changions notre moteur, quelque peu enfumé par le long usage, pour une jeune et brillante locomotive, drapeaux en tête et tout enguirlandée ; puis le *dragon de fer* s'élançait sur la voie nouvelle, réalisant la vision du poète :

Il vient, il a franchi les marches de Bretagne,  
 Traversant le vallon, éventrant la montagne,  
 Passent fleuves, étangs, comme un simple ruisseau,  
 Plus rapide passage que la couleur d'essu.

Une chose nous a frappé dès l'abord : c'est le charmant aspect des gares. On les a bâties en tuffeau et en briques ; ce mélange de blanc et de rose est des plus agréables à l'œil. — Du reste, bien que nous ne soyons guère compétent en pareille matière, nous n'avons pu nous empêcher de remarquer avec quel goût, quelle élégance et quelle hardiesse tous les travaux d'art ont été exécutés, malgré les obstacles sans nombre que les ingénieurs, dirigés par l'habile M. Croizette-Desnoyers, ont rencontrés sur leur pas ; « on aurait dit, comme l'a observé M. le baron de Richemont, que le sol de la vieille Armorique se défendait contre les envahissements de la voie ferrée. »

Vous décrirai-je une à une toutes les stations devant lesquelles nous avons passé ? Pontchâteau et son tunnel ; Drefféac et sa ferme-école ; Saint-Gildas-des-Bois et son couvent ; Redon, un des plus jolis points de la ligne, que l'on traverse en partie sous la voûte de feuillage de sa promenade, non sans avoir le temps de donner un coup-d'œil à l'antique flèche de Saint-Sauveur ; puis Saint-Jacut, Malansac, aux alentours duquel vous apparaissent les ardoisières abandonnées des montagnes de l'Arz ; Questembert, Elven, Saint-Nolf et son vieux château ; Vannes, que l'on a le regret de côtoyer sans y entrer ; Sainte-Anne-d'Auray, où la Compagnie d'Orléans s'est montrée si bien inspirée : elle y a construit une gare, qui ne ressemble à aucune des autres, et qui est combinée de manière à former un immense piédestal ; sur ce socle d'un nouveau genre elle a eu la pieuse pensée d'ériger une statue colossale de la patronne chérie des Bretons, sainte Anne, ayant à ses côtés la vierge, pleine des grâces de l'enfance, qui sera un jour la mère du Fils de Dieu. On sait que ce groupe est l'œuvre de M. Amédée Menard, notre statuaire nantais (et non pas vendéen, comme l'a écrit notre ami Nathaniel, de la *Semaine des familles*). C'est dire qu'il est digne de cette place d'honneur. — Voici maintenant Auray, sa Chartreuse et son Champ des Martyrs ; Hennebont, si pittoresquement posé sur le sommet de son coteau d'où s'élance sa flèche gothique et d'où il domine le cours de cette gracieuse rivière du Blavet. Quelques instants après nous glissons sur ce magnifique pont de 330 mètres de longueur jeté au-dessus du bras de mer du Scorff, et, à trois heures et demie, nous faisons notre entrée triomphale dans la gare de Lorient, à Kerantreck, où les joyeuses fanfares de deux musiques nous saluaient à qui mieux mieux. C'était d'un bon augure ; mais attendons la fin..... ou la *faim*.

Là, tout avait un air de fête : de la voûte pendaient des oriflammes multicolores; sur le côté droit, étaient dressés des gradins spécialement réservés au beau sexe, et qui vous faisaient revenir à l'esprit cette comparaison, si usée pourtant, du parterre ou de la corbeille de fleurs animées; tandis que le sexe laid, tout de noir habillé, s'entassait et s'étouffait sur le trottoir de gauche, se dressant sur ses pieds pour voir le charmant coup d'œil d'en face et, dans le fond, l'autel entouré de tentures de velours cramoyé, d'où M<sup>r</sup> l'évêque de Vannes prononça un discours dont, comme beaucoup d'autres trop éloignés, nous n'avons pas pu saisir le moindre mot. Du reste vous le trouverez *in extenso* dans les colonnes du *Moniteur* et dans celles du *Constitutionnel*.

Enfin, les *chevaux de feu* se sont avancés jusqu'au pied de l'autel, avec une majestueuse lenteur et comme une sorte de bénignité qui les eût fait prendre pour deux moutons, incapables de jamais songer à mal; et la bénédiction du ciel est descendue sur eux. Puissent-ils s'en ressentir toujours!

La cérémonie religieuse était finie.

Ce fut alors un péle-mêle, un tohu-bohu qui se refuse à la description. Tout le monde se précipitait vers les remparts de la ville, sous les allées de Kerantreck dont les arbres disparaissaient dans les flots de poussière soulevés par quelques trente ou quarante mille pieds impatients. — Le programme des fêtes avait annoncé des danses publiques au biniou, où devaient se montrer des Bretons dans leurs plus brillants costumes; nous n'avons point eu la curiosité d'y aller voir, et nous ne l'avons pas regretté, quand nous avons su qu'en fait de Bretons, il n'y avait là que des *matelots* et des *grisettes*.

A cinq heures, messieurs les invités s'attaquaient au banquet de la ville. Qu'y a-t-on fait, qu'y a-t-on dit? Je serais fort empêché de vous le narrer, par la raison, bien simple que je partageais le sort de tous les représentants de la presse provinciale, qu'ils fussent de Rennes, de Nantes ou même de Lorient. « La municipalité n'avait fait d'exception, a dit un de nos confrères, que pour le dessinateur d'un journal à images. Ce n'était que sur son crayon qu'elle comptait pour être illustrée. »

J'ai voulu m'assurer si, au moins, ce crayon-là avait produit un bon dessin de digestion; mais, hélas! rien n'est plus affreux et moins ressemblant. Ah! la précieuse *illustration* qu'a M. le Maire! Les journalistes *évités* se tiennent pour vengés trois fois.

Quant au chroniqueur dudit *Univers illustré*, il vante la façon si aimable, si courtoise avec laquelle M. de la Haichois a fait les honneurs de la ville à ses invités, et il tient l'hospitalité qu'il leur a offerte pour la plus cordiale, la plus exquise qui se puisse rencontrer. Et voilà comme on croque et comme on écrit l'histoire dans les bureaux de l'*Univers!*

Mais nous sommes fixés; et si nous n'avions personnellement fait l'heureuse rencontre de la connaissance d'une connaissance, qui a bien voulu remplir généreusement à notre endroit le rôle de la Providence, — rôle si délaissé par la municipalité lorientaise, — nous eussions dû nous contenter, pour nourriture, de la poussière déjà absorbée le long de notre course au clocher, et pour lit, du sol de la place où la statue de Bisson mettait, ce soir-là, le feu aux poudres avec un bec de gaz, si encore la police ne nous eût pas ramassé; auquel cas nous eussions eu la douceur de nous étendre sur les planches moelleuses de quelque corps de garde. Mais passons.

A huit heures, au bord du bassin à flot, vis-à-vis la promenade, *constellée* — c'est le style — de milliers de lanternes vénitienes, on tirait un fort beau feu d'artifice; aussi aurions-nous mauvaise grâce à ne pas convenir que M. le Maire nous a prodigué la lumière et le son.

Les dernières fusées éteintes et les derniers pétards tirés, nous avons suivi la foule, qui nous a emporté sous le péristyle du théâtre. Là, cédant au flot, nous avons pénétré dans le sanctuaire, voulant juger comment l'art était interprété sur cette scène non classée et comment on y *châtiait les mœurs en riant*. — Voici ce qui s'était passé : avant le feu d'artifice on avait joué une première pièce en trois actes, *le capitaine Tic*, — que je n'ai point l'honneur de connaître, — puis, il y avait eu une interruption pour permettre aux spectateurs et aux acteurs eux-mêmes d'aller jouir des merveilles pyrotechniques. On le voit, tout cela se passait comme dans une famille bien unie.

Nous en eûmes à l'instant une preuve nouvelle. On représentait je ne sais quel graveleux petit vaudeville créé et mis au monde pour la plus grande gloire de M<sup>lle</sup> Déjazet, où une actrice change quatre ou cinq fois de rôle, et de robe, par conséquent, et où d'un bout à l'autre on mange du jésuite. Or, dans une loge voisine de la nôtre, une actrice, — l'amoureuse, nous a-t-on dit, — laquelle avait sans doute tenu son emploi dans la première partie du spectacle, jouissait très-paisiblement de la représentation en allaitant son troisième ou quatrième enfant! C'était sans façon, mais assurément c'était plus moral que les scènes chargées de faire l'éducation du peuple. — Concluons en qu'à Lorient, comme à Nantes et comme partout, l'axiôme dont se prévaut le théâtre devrait être ainsi modifié : *CORRUMPIT ridendo mores*.

Cependant on dansait à la préfecture maritime. J'en étais fort aise; mais comme, pour prendre part aux quadrilles officiels, il était obligatoire d'avoir officiellement mangé, je n'eus rien de mieux à faire que d'aller attendre dans mon lit officieux le retour de l'aurore aux doigts de rose.

Levé en même temps qu'elle, je me hâtai hors des murs, vers le cimetière, où je m'agenouillai bientôt au pied de la tombe qui renferme la dépouille

du dernier barde de la Bretagne. Moins heureux que Chateaubriand, dont le vœu fut exaucé, ce n'est pas là qu'il désirait dormir son dernier sommeil.

A vous, bardes sacrés, ô chanteurs radieux !  
 Un nid voisin de l'aigle, un tombeau près des cieus ;  
 A vous les hauts sommets, à moi l'humble vallée,  
 Et, comme fut ma vie, une tombe voilée.  
 Tel est mon dernier vœu. Tout près du Pont-Kerlô,  
 Dans un bois qui pour maître avait le viell Elô,  
 Couché parmi les buis, au murmure des sources,  
 Je reposerais bien, je crois, après mes courses...  
 Pourtant mon corps venu, si le nouveau curé  
 Me refuse une tombe en ce bois ignoré,  
 Qu'il me donne, du moins, ma place au cimetière,  
 Parmi les rangs bénits de la paroisse entière,  
 Avec Albin, Daniel, et tous ceux du canton  
 Dont j'ai dit bien des fois le village et le nom.

Comme le chantre des *Martyrs*, le chantre des *Bretons* a sa tombe là où fut son berceau, et vraiment le lieu est bien choisi : elle regarde cette belle rade de Lorient ; les vaisseaux passent incessamment devant elle, et la ville ferme, dans le lointain, l'autre côté de son horizon. — Cette tombe est toute taillée dans un superbe granit gris, et se compose d'un dé, sur lequel repose une couronne d'immortelle traversée par une palme ou une plume, — on ne sait trop laquelle ; — puis, du chevet s'élève une croix ancrée ; au centre des bras on a gravé cette inscription : A BRIZEUX. Au dessous, un médaillon en marbre blanc, qui montre l'image du poète, est couronné d'une double branche de cyprès et de chêne. Au dos de la croix on lit : *Marie. Les Bretons. La Fleur d'or. Histoires poétiques. — Né à Lorient le 12 septembre 1803. Mort à Montpellier le 3 mai 1858.*

Ce monument, dû à l'habile ciseau de M. Étex, ne laisse pas d'être d'une assez heureuse conception et d'un effet assez poétique ; mais je lui reprocherais une certaine lourdeur : la couronne, la plume ou la palme, les branches de chêne et de cyprès me semblent un peu trop plantureuses.

Je m'éloignai, rêveur, pensant à cette fête qui m'avait amené, à ce *mal* du chemin de fer — est-ce un mal, est-ce un bien ? l'avenir le dira — si redouté du pauvre Brizeux, dont il s'est plaint avec tant d'éloquence, et je murmurais :

Si chez nous vient le mal que je fuyais ailleurs,  
 Mon âme montera, triste encor, mais sans haine,  
 Vers une autre Bretagne en des mondes meilleurs !

LOUIS DE KERJEAN.

## MÉLANGES.

LES RETRAITES PASTORALES. — Quel beau et consolant spectacle pour la foi que celui que nous offre tout le clergé de France, à la clôture de ses retraites ecclésiastiques ! Les évêques avaient protesté, dans la plus imposante assemblée religieuse qui fut jamais, de leur inébranlable attachement à la Chaire de Pierre ; — les prêtres ont tenu à honneur de donner leur libre et plein assentiment à cette solennelle déclaration et ils l'ont consigné dans une adresse lue au premier pasteur de chaque diocèse. La Bretagne et la Vendée — avons-nous besoin de le dire ? — ont saisi avec bonheur cette occasion de manifester hautement les sentiments qui les animent. — Le clergé de Rennes a dit à M<sup>r</sup> Saint-Marc :

« Vous étiez à peine de retour de ce premier pèlerinage, qui avait ému la Bretagne entière, heureuse de se prosterner dans la personne de son archevêque aux pieds du Souverain-Pontife. Mais Pie IX avait émis un désir : votre âme s'est émue ; vous avez oublié les fatigues et les périls de la route, et Rome vous a revu, apportant pour la seconde fois au Saint-Père les sacrifices et les serments, les hommages et l'amour de vos fidèles Bretons.

» Nous y étions tous avec vous, Monseigneur, attachés à vos pas, écoutant vos paroles, heureux et fiers de voir notre archevêque écrire son nom dans cette grande page des annales de l'Eglise ; heureux aussi, Monseigneur, — que votre modestie nous permette de le dire, — du rang que vous avez tenu dans cette auguste réunion, et fiers de l'influence que ne pouvait manquer d'exercer la franchise, la noblesse et l'indépendance de votre caractère. »

Le vénérable prélat a répondu par une de ces allocutions éloquentes et émues que son esprit et son cœur ne manquent jamais de lui inspirer dans les occasions solennelles.

« Ces sentiments, a-t-il dit, me remplissent de consolation, car si nous devons, avant tout, nous résigner à la sainte volonté de Dieu et être prêts à recevoir de sa main paternelle les joies comme les douleurs, il n'en est pas moins vrai que la pensée qu'on ne sera pas seul au jour de l'infortune, que vos amis, vos disciples, ne vous abandonneront pas dans le jardin de Gethsémani, est une des plus grandes consolations que l'homme, que le chrétien puisse désirer sur cette terre d'exil. Aussi c'a-t-il été l'effet béni qu'a produit sur le cœur du Saint-Père, hélas ! si rempli d'amertume, la présence des évêques réunis à Rome dans la journée à jamais mémorable du 8 juin dernier, et Pie IX a-t-il pu dire : Non, je ne crains plus rien pour l'avenir de la sainte Eglise en présence d'une telle manifestation, mon âme surabonde de consolations et de forces ; et dans un de ces épanchements intimes dont il a daigné nous honorer, a-t-il pu également nous adresser ces touchantes paroles : « Ah ! *miocaro*, l'on dit souvent que je suis destiné à imiter mon divin Maître dans sa douloureuse Passion et à le suivre dans la voie du Calvaire ; pour moi, je ne le sais pas ; mais tout ce que je sais, c'est que je ne pourrai jamais reprocher à mes Frères de n'avoir pu veiller une heure avec moi : *Non potuistis una hora vigilare mecum*. » — Eh bien ! Messieurs, ce que le Saint-Père a bien voulu dire de nous, c'est pour moi un devoir bien doux de vous le répéter avec la même confiance et la même gratitude. »

Pour aller au Pape, en suivant la voie hiérarchique, le clergé de Nantes avait dû s'adresser à son évêque. A son tour, l'évêque a dit à ses prêtres : — Je ne veux pas être seul à présenter au Saint-Père l'hommage de votre dévouement : vous l'offrirez avec moi. — Une seconde adresse, destinée au Souverain Pontife, a été rédigée immédiatement en langue latine. Nous y lisons ce passage :

« Ce n'est pas seulement au nom des prêtres aujourd'hui réunis pour la retraite ou demeurés à la garde du troupeau, que nous parlons en ce moment (nous n'avons tous qu'un cœur et qu'une âme) ; mais nous pouvons, en vérité, témoigner que les fidèles avec qui nous vivons et dont nous avons le soin, ont pour Votre Sainteté tout le dévouement et toute la soumission qui conviennent à des fils pleins d'obéissance et d'amour. Ils en ont donné des preuves éclatantes, et ils en donnent chaque jour encore, non par des paroles, mais par leurs œuvres, soit en multipliant les pieuses offrandes de leur piété filiale, soit en envoyant leurs fils combattre pour la défense du Saint-Siège. A la suite de l'illustre général, notre concitoyen, que Dieu a choisi pour combattre les combats de son Eglise, se sont pressés, avec un noble courage, plusieurs jeunes hommes dont les souvenirs de famille étaient pleins de gloire, et d'autres qui avaient pour noblesse la pureté de leur foi et leur vie chrétienne. Il en est plus d'un parmi eux qui a glorieusement versé son sang et souffert généreusement la mort en défendant la cause de Dieu et de la justice. »

Grâce à Dieu, les évêques de nos deux chères provinces peuvent rendre au Souverain Pontife le même témoignage que M<sup>sr</sup> de Nantes et lui dire : — « Je suis comblé de consolation, Très-Saint-Père, quand je vois mes frères et mes fils bien-aimés marcher ainsi dans la vérité. »

CANTIQUES AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, publiés avec l'approbation de M<sup>sr</sup> l'Évêque de Nantes. — Chez Mazeau et Poirier-Légros.

L'approbation dont l'a revêtu M<sup>sr</sup> de Nantes et les réflexions suivantes de l'auteur, sont plus que suffisantes pour recommander ce pieux recueil.

« La pensée qui nous a conduit à composer ces Cantiques est celle-ci : En France on aime non seulement à s'édifier par de saintes lectures, mais on aime encore à chanter, et souvent la piété ne trouve pas un moindre aliment dans un simple cantique que dans une lecture ou une méditation pieuse. Or, quand tant d'excellents ouvrages traitent déjà du Sacré-Cœur, nous nous sommes dit qu'il serait utile ou du moins agréable aux disciples de cette chère dévotion d'avoir un petit livre qui permit à chacun, soit en famille, soit en se livrant à ses occupations journalières, de chanter sur des airs connus, en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, quelques paroles de reconnaissance, de prière et d'amour.... C'est un faible écho qui répète les grandeurs, les amabilités, les bienfaits de ce Cœur Sacré, si dignement célébrés déjà ; une petite fleur que nous venons déposer sur son autel. »

— Nous rendrons compte, le mois prochain, d'une translation solennelle des reliques de saint Hilaire et de saint Philbert qui a eu lieu à Luçon, le dimanche 12 octobre, sous la présidence de M<sup>sr</sup> de Dijon et en présence de NN. SS. de Luçon et de la Rochelle.



# JULIEN-MARIE LE HUËROU

SA VIE, SES ŒUVRES, SA CORRÉSPONDANCE.

---

Feu M. Le Huërou a été mon maître. C'est sa parole lucide et savante, pittoresque et animée, qui m'a d'abord inspiré le goût de l'histoire en m'en faisant pénétrer le sens intime et les profonds enseignements.

Feu M. Le Huërou, mort jeune, a honoré par son caractère et son talent cette vieille province de Bretagne, ma mère et la sienne, si chère à tous ses enfants.

Disciple et compatriote de Le Huërou, c'est donc une dette de reconnaissance que j'acquitte en essayant de faire connaître ici sa vie et ses œuvres.

Toutefois, au début de cette notice, il est une déclaration que je dois faire. Comme le disait en 1843, au lendemain et au sujet de la mort de Le Huërou, une voix grave et amie, « la *présomption*, » de suicide a obscurci la dernière heure d'une vie toute morale.<sup>1</sup> Il est malheureusement trop certain que l'infortuné Le Huërou a mis fin à ses jours de sa propre main ; ce qui est douteux, plus que douteux, c'est que cet acte ait été le fait d'une volonté libre et intelligente. Chez tous ceux qui avaient connu Le Huërou, il y eut dès lors, on peut le dire, unanimité pour voir dans cette catastrophe le fatal produit d'un accès d'aliénation mentale. Cette conviction

<sup>1</sup> Notice sur J.-M. Le Huërou, par M. La Ferrière.

générale et spontanée, accrue depuis lors et confirmée dans tous les esprits par la réflexion, a toujours été la mienne : sans quoi je n'aurais jamais entrepris le présent travail.

Dans un temps où sous le masque d'une tolérance soi-disant transcendante et universelle, on prétend concilier tous les contraires, vrai et faux, bien et mal, crime et vertu, — ce qui revient précisément à nier tout principe, et à saper par la base toute foi, tout droit, toute morale, — quiconque garde dans son cœur le culte de ces principes insolemment niés est tenu plus que jamais de les affirmer hautement et d'éviter, en conduite et en parole, jusqu'à l'ombre d'une équivoque.

Or, malgré tous les sophismes, le suicide *volontaire* est un crime contre la société et contre Dieu. Si je croyais que M. Le Huërou l'eût commis, je pourrais sans doute garder la sympathie personnelle que son talent et son caractère m'ont inspirée, mais je ne tenterais pas de la faire partager au public, et je ne tracerais pas d'une main amie la biographie d'un suicidé.

Sous le bénéfice de cette déclaration, — qu'on voudra bien excuser, parce qu'elle est pour moi affaire de conscience, — j'entre en matière.

J'essaierai d'abord de faire revivre l'homme, et puis d'apprécier ses œuvres.

La première partie de cette tâche en est aussi certainement la plus délicate, et je désespérerais d'en venir à bout, n'était le secours précieux d'une intéressante correspondance de Le Huërou avec sa famille, dont je dois la communication à son neveu M. Fr.-M. Luzel, et à laquelle je compte faire de nombreux emprunts.

### I. *Premières Années (1807-1826).*

Julien-Marie Le Huërou naquit au village de Kernigoual, paroisse de Prat (Côtes-du-Nord) le 23 février 1807. Il appartenait à une famille de propriétaires-cultivateurs riches et considérés. Famille

nombreuse, car Le Huërou n'avait pas moins de deux frères et trois sœurs. Privé de sa mère à six ans, de son père à neuf, il retrouva père et mère dans sa sœur aînée et dans le mari de cette sœur, M. et M<sup>me</sup> Luzel, qui habitaient, en la paroisse de Plouaret, le village de Keramborgne. C'est là que Le Huërou fut élevé avec un soin, une amitié, une tendresse dont il ne perdit jamais le souvenir. A toute époque de sa vie, si loin qu'il fût de la Bretagne, l'image des châtaigniers de Keramborgne ne cessa de revenir devant ses yeux et de remuer son cœur : nous la retrouverons souvent dans ses lettres. Keramborgne, c'était pour lui la famille et la Bretagne, les deux choses qu'il aimait le mieux au monde.

La vocation de Le Huërou s'annonça de bonne heure. Tout enfant il préférait aux jeux bruyants de son âge le plaisir de la lecture ; à dix ans il dévorait les livres. Le catéchisme ordinaire ne lui suffit point ; l'abbé Le Luyer <sup>1</sup>, chargé de le préparer à la première communion, dut lui donner à apprendre par cœur les trois volumes du catéchisme de Montpellier. A douze ans, au collège de Tréguier, le jour ne lui semblait point assez long pour lire et étudier : au milieu de la nuit, quand tout dormait, trompant la surveillance de ses maîtres, il allumait une chandelle et reprenait ses livres. C'était déjà une passion.

De Tréguier il alla à Saint-Brieuc, et de là au collège de Rennes en 1825, à dix-huit ans. C'est de Rennes qu'est datée la première lettre de lui que nous ayons, et elle est adressée à l'une de ses sœurs, Anne-Marie, tout particulièrement chère à son cœur. Certes il aimait profondément toute sa famille ; mais pour sa sœur Anne-Marie, son affection prit de bonne heure le caractère d'une tendresse d'autant plus vive qu'il était plus rapproché d'elle par l'âge et par le goût des choses de l'esprit. Le 31 décembre 1825, il lui écrivait de Rennes :

« Que te souhaiterai-je pour ta bonne année ? Rien qui appartienne à tout le monde, mais quelque chose de moins commun ; la vertu, le savoir, le contentement. »

<sup>1</sup> Curé de Trébeurden (Côtes-du-Nord) depuis 1829, et chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1838 pour ses nombreux actes de dévouement héroïque.

Et au commencement de l'année suivante, il lui disait :

« Tu m'as promis de m'écrire une longue lettre ; souviens-toi de  
 » tenir ta parole. Voici une belle occasion : je serai seul ici pen-  
 » dant le congé de Pâques, et c'est à toi qu'appartient le soin de  
 » me désennuyer. Donne-moi de longs détails sur tout ce qui fait la  
 » matière de tes études. Quelles sont tes occupations, tes plaisirs,  
 » tes peines, tes espérances ? Voilà, j'espère, une matière abon-  
 » dante, qui suffirait pour remplir tout un volume !..... Pour moi, il  
 » me vient quelquefois ici des idées singulières. J'ai été de tout  
 » temps si attaché à ma famille et au pays où j'ai passé les beaux  
 » jours de mon enfance, que je me trouve malheureux d'en être  
 » séparé longtemps. D'ailleurs j'y ai laissé une sœur dont le sou-  
 » venir m'est si cher que j'y pense presque continuellement. »

Voilà déjà le regret de la famille et de la patrie absentes : il com-  
 mence à dix-neuf ans, pour durer jusqu'à la mort, en devenant d'un  
 an à l'autre plus vif, plus douloureux, plus amer.

Aux vacances de 1826, Le-Huërou retourna à Keramborgne chargé  
 de lauriers scolaires ; ses études étaient finies ; il lui fallait se dé-  
 cider pour une carrière ; il choisit l'enseignement, et quelques mois  
 après, en vertu d'une ordonnance royale contresignée Frayssinous,  
 il prenait place à l'École Normale, désignée alors sous le nom  
 d'École Préparatoire, et que Le Huërou dans ses lettres appelle  
 souvent et tout prosaïquement *son collège*.

## II. Séjour à Paris ; Ecole Normale (1826-1828).

Au commencement tout va bien, la gaité se soutient. Le 23 avril  
 1827, par exemple, dans une lettre à sa famille il écrit : « L'autre  
 » jour, nous allâmes en promenade à la maison de campagne du  
 » collège Louis-le-Grand. C'est un beau château appartenant au-  
 » trefois à la princesse de Condé. Je m'y suis bien amusé, d'autant  
 » plus que notre aumônier, qui nous accompagnait, eut la courtoisie  
 » de nous régaler de lait qu'on venait de traire à l'instant même.  
 » Les avenues de ce château m'ont fait penser à celles de Keram-  
 » borgne ; je ne les verrai, hélas ! que dans dix-huit mois ! »

Cette lettre a un post-scriptum bon à transcrire :

« Anne-Marie me demandait si j'avais fait mon jubilé. Depuis  
 » longtemps il n'est plus question de jubilé ici ; mais j'ai fait mes  
 » pâques, et j'ai gagné une indulgence aussi étendue que celle  
 » qu'on donne pour le jubilé. C'est une faveur particulière que  
 » N. S. P. le Pape a accordée à la chapelle de notre collège. »

— Le 9 juin de la même année, il écrit encore à cette même sœur : « J'espère que je verrai bientôt *mon compatriote* M<sup>sr</sup> de  
 » Quélen, archevêque de Paris ; il viendra incessamment adminis-  
 » trer le sacrement de confirmation dans notre collège. » Voilà bien le Breton, qui se réjouit de voir l'archevêque de Paris parce qu'il est son compatriote, et le château des Condé parce qu'il rappelle son vieux manoir de famille.

En même temps se révèle aussi un autre trait de caractère, destiné à persister en se développant de plus en plus chez Le Huërou, et à jouer enfin un rôle fatal dans la catastrophe suprême de son existence : je veux dire, une sensibilité excessive, prompt à s'exalter, ingénieuse à se tourmenter elle-même en se grossissant tout, au point de transformer les peines, les ennuis ordinaires de la vie en malheurs uniques, irréparables.

Ainsi, dans cette même année 1827, Le Huërou reste deux mois sans recevoir de lettre de Keramborgne. Aussitôt son imagination travaille ; au lieu de chercher à ce silence une explication simple et plausible, il y voit le signe d'une rupture entre lui et sa famille, qu'il pense avoir blessée sans le savoir ; sur ce fondement, il écrit le 23 juin à sa sœur Anne-Marie une lettre désolée, où on lit, entre autres choses : « Je suis dans un état qu'on ne peut concevoir ; il  
 » m'est impossible de distraire mon esprit de cette idée, que j'ai  
 » peut-être eu le malheur irréparable de me rendre odieux pour  
 » jamais à ceux qui m'ont tant aimé et que j'aime tant encore ! » Bientôt lui vint de Keramborgne l'explication de ce silence, tout autre qu'il ne l'avait imaginée, et prise de circonstances entièrement étrangères à Le Huërou. De suite, il passe d'un extrême à l'autre, et écrit, le 4 juillet, à cette même sœur : « Je suis au comble de la  
 » joie ! J'ai reçu des nouvelles de la maison : ils se portent tous  
 » bien, ils ne sont pas fâchés contre moi, et cela me suffit. »

Cela ne lui suffisait pas pourtant tout à fait; il lui fallait de plus revoir sa famille. Il avait d'abord compté passer à Paris, sans en bouger, les deux années du cours de l'École Normale; mais s'étant convaincu de l'impossibilité d'aller en Bretagne à la fin de la seconde année de ce cours, il se ravisa. « Certainement (écrivait-il » le 4 juillet 1827), certainement j'aimerais mieux laisser là tout le » grec, et tout le latin du monde que de rester trois ans de suite » sans voir ma famille! » Il résolut donc de passer à Keramborgne, au milieu des siens, les vacances de 1827, entre la première et la seconde année du cours de l'École Normale. A peine conçu, ce projet, cet espoir le transporte : « Bon Dieu! s'écrie-t-il, cette pensée » était si loin de mon esprit que je me possède à peine. Peut-être, » il est vrai, que tout ceci n'est qu'un rêve; mais je m'y complais. » Je commençais à être lassé; maintenant je suis plein d'une ar- » deur nouvelle ! » Et quelques jours après (le 18 juillet 1827), il écrit encore : « Je sens un grand besoin de voir ma famille; je » doute que je puisse jamais passer deux ans de suite sans aller » faire un petit tour dans cette pauvre Bretagne qui me tient tant » au cœur!... Je brûle ici (à Paris); il me tarde de vous embrasser » tous. Mon Dieu, quand donc viendra le temps où il ne faudra plus » vous quitter? »

Ce rêve, comme il l'appelait, se réalisa. Il passa à Keramborgne ses vacances de 1827; revenu à Paris vers la fin d'octobre, il écrivait, le 7 novembre, à sa sœur Anne-Marie : « J'ai passé mon grand, » mon terrible examen, non-seulement à la satisfaction des autres, » mais aussi à ma propre satisfaction. Maintenant il me semble que » je vais travailler deux fois comme je faisais l'année dernière. Je » me porte bien, par conséquent rien ne me manque. Quand j'ai une » bonne santé, j'ai tout ce qu'il faut pour être passablement gai et » chasser un peu la tristesse noire qui m'assiège quelquefois. »

Sa bonne santé ne suffit pas longtemps à vaincre la *tristesse noire*, dont cette lettre signale les premiers assauts. Le travail excessif et le dur régime de l'École Normale en vinrent bientôt à éteindre toute gaieté, toute lueur sereine dans cette âme dont la vie était d'aimer,

1 Lettre du 4 juillet 1827, à sa sœur Anne-Marie.

de s'épancher, de respirer librement, et qui dès lors vécut uniquement de l'espoir d'échapper enfin à ce joug, que l'on serait tenté d'appeler les travaux-forcés de l'intelligence. Cette appréciation sort tout entière des lettres de Le Huërou pendant sa seconde année d'École Normale : pour la justifier je n'ai qu'à citer.

Le 19 décembre 1827, il écrit à sa sœur Anne-Marie : « J'aurai » passé à Paris deux rudes années. Si le reste des années que Dieu » me destine doit leur ressembler, je le prie d'en abrégér le nombre. » Il me semble que je n'aurais jamais dû quitter ma famille : j'aurais » vécu tranquille au milieu de vous ; j'aurais partagé vos joies et » vos chagrins ; vos occupations auraient été les miennes ; enfin » j'aurais vécu avec vous, comme vous : cela m'aurait suffi. Ces » idées me viennent plus fréquemment depuis les dernières va- » cances : peu s'en est fallu que je ne laissasse là le grec et le » latin ! » Et un peu plus bas, faisant allusion aux souhaits d'usage pour la future année déjà proche, il dit à sa sœur : « Aujourd'hui » je suis mécontent des hommes et fâché contre la vie : je ne te » souhaiterai pas de longs jours, je craindrais qu'ils ne fussent » pour toi trop pleins d'amertume. Tout ce que je te désire, c'est » de passer sans chagrin les années que le ciel te destine, quelque » petit qu'en puisse être le nombre. Tout ce que je me désire à » moi-même, c'est de ne survivre à aucun de vous. »

Dans une autre lettre, écrite par lui le jour de Noël (25 décembre 1827) à ses frères et sœurs de Keramborgne, on retrouve les mêmes pensées, avec un souvenir touchant de la messe de minuit : « Hier au soir, pendant que je travaillais à ma chandelle, » je pensais que vous étiez au coin de votre feu, parlant de moi » peut-être, et vous préparant à vous rendre à la messe de minuit. » Alors j'ai regretté de ne pas être au milieu de vous. Quelquefois » il m'arrive de ces idées, et je ne suis jamais plus mal à Paris que » quand je pense à vous..... Je ferai tant des pieds et des mains » que je parviendrai peut-être à n'avoir pas besoin d'être éloigné » de mon pays pour gagner mon pain ! »

Sa sœur Anne-Marie, alarmée de cette noire tristesse, lui fait-elle part de ses craintes, il lui répond le 2 janvier 1828 : « Dissipe tes

» inquiétudes, je me porte parfaitement bien. Il faut cependant te  
 » dire quelle en est la cause : c'est que nous sommes en vacances  
 » depuis trois jours pour les fêtes du premier jour de l'an. J'ai  
 » si bien dormi depuis trois jours que j'ai repris ma gaité ordinaire  
 » et surtout un peu de mon embonpoint.... Je reprends une nou-  
 » velle vigueur quand je pense qu'il ne me reste plus que fort peu  
 » de mois de misère. *Le terme de ma captivité approche; l'année*  
 » *prochaine, je vais renaître à la vie.* On ne goûte bien le bonheur  
 » que quand on a éprouvé un peu de misère. »

Le 5 février 1828, à ses frères de Keramborgne : « Le récit de  
 » votre partie de chasse m'a causé de la peine et du plaisir. Du  
 » plaisir, parce que je voyais que vous viviez gais et contents. De  
 » la peine, parce que je n'étais pas là pour partager cette gaité. Ce  
 » n'est pas que je m'embarrasse beaucoup de courir après le gibier ;  
 » mais ma vie aurait été allongée de plusieurs années si j'avais  
 » trinqué avec vous, si je vous avais vus, si je vous avais em-  
 » brassés. »

Du 14 du même mois, à sa sœur Anne-Marie : « Tu me de-  
 » mandes des nouvelles de mes études : mon Dieu, *ce ne sont*  
 » *toujours que tracas et embarras.* Jamais on ne fut plus mal logé,  
 » jamais on n'eut plus d'occupations pénibles..... » On ne peut  
 donc être étonné de le voir écrire à la même, vers le même temps :  
 « Tu me demandes des vers pour ton *cadre* ' : bon Dieu, si jamais  
 » la manie de faire des vers m'a pris autrefois, je t'assure qu'elle  
 » m'a entièrement abandonné. Au milieu de nos pénibles études,  
 » tout ce qu'il pourrait y avoir de poétique dans la vie ne peut  
 » manquer de disparaître. Je t'annonce donc, à mon grand regret,  
 » que je ne pourrai probablement pas me rendre à tes souhaits. »

Dans une autre lettre de la même année (du 15 juillet 1828), il a  
 peint de main de maître cette sorte d'oppression morale imposée  
 à son âme par les travaux desséchants de l'École Normale ; c'est  
 toujours à cette même sœur qu'il s'adresse : « Je commence à  
 » craindre, lui dit-il, qu'une application trop soutenue ne nuise à  
 » ta santé. *Ma propre expérience m'a suffisamment instruit là-*

1 Il s'agit d'un petit tableau peint ou dessiné par sa sœur.



» dessus, et tu peux m'en croire. Rien ne nuit tant à l'esprit et au  
 » corps qu'un travail sans relâche. Outre que cela ruine la santé,  
 » la gaieté du caractère, ce contentement intérieur qui fait que  
 » nous aimons la vie, en souffre beaucoup. On devient rêveur,  
 » sombre et mélancolique lorsqu'on a trop souffert. Je te conseille  
 » avec instance de ne pas donner dans ce travers, qui fait le tour-  
 » ment de l'âme sans produire aucun bon résultat. Sois gaie, aime  
 » à te répandre au dehors : c'est le moyen de vivre heureux. »

Pour lui, sa seule manière de se répandre au dehors, c'était sa fréquente correspondance avec sa famille, et surtout avec cette sœur si chérie, à laquelle il écrivait, à la fin d'une lettre (10 mars 1828) : « Adieu. Je réclame de ta part des lettres plus fréquentes.

» C'est un besoin pour moi. Surtout, tâche de parler un peu plus  
 » souvent de ce qui te concerne ; parle-moi de tes craintes, de tes  
 » espérances, de tes projets. Je ne conçois rien d'aussi doux pour  
 » moi qu'une telle correspondance ; elle fera disparaître à mes  
 » yeux les cent lieues qui nous séparent, et je me croirai à tes  
 » côtés. Le cœur d'une sœur trouve toujours de quoi entretenir  
 » son frère. Jamais on ne tarit quand on parle à quelqu'un qu'on  
 » aime ; vois comme je babille ! »

La sœur obéit sans peine à ce désir du frère. Elle lui parlait non-seulement de l'avenir, mais du passé, de ce passé si doux pour eux sous l'ombrage des châtaigniers de Keramborgne. De telles images, évoquées par une telle voix, remuaient jusqu'au fond de l'âme le pauvre exilé et lui arrachaient, entre autres, la belle et si touchante lettre qu'on va lire :

« Paris, 22 mai 1828. — Ma chère Anne-Marie, ta dernière  
 » lettre m'a fait pleurer en rappelant mes idées sur des souvenirs  
 » qui m'ont toujours été si chers. Tu dis vrai : telle est ma desti-  
 » née ici-bas, que, malgré l'attrait invincible qui m'entraîne tou-  
 » jours vers les champs et les lieux qui m'ont vu naître, je me vois  
 » condamné à habiter toujours au milieu des villes, à cent lieues  
 » de mon pays. Aussi mon esprit et mon cœur sont-ils rarement  
 » où est mon corps. Je tâche d'oublier autant que possible la dure  
 » captivité qui me pèse depuis si longtemps, et alors je me trans-

» porte en idée auprès de toi, de ma sœur Rose, de ma sœur de  
 » Kernigoual et de mes frères. Ce sont les seuls moments heureux  
 » que je passe sur cette terre. Dieu a mis dans mon cœur un fond  
 » naturel de mélancolie et de tristesse ; mais la contrainte où j'ai  
 » toujours vécu depuis le moment où je me suis connu n'a pas  
 » peu contribué à le développer en moi ; mon séjour à Paris l'a  
 » encore augmenté, et je crois qu'il serait devenu tout-à-fait incu-  
 » rable si je n'avais modéré mon travail et si je ne m'étais donné  
 » un peu plus de liberté et de mouvement. Mon grand malheur est  
 » d'avoir été toujours éloigné de ma famille, et de ne pouvoir  
 » vivre sans elle. Si j'avais pu, comme tant d'autres, en bannir  
 » l'idée ou me consoler des ennuis de l'absence, j'aurais été plus  
 » heureux, sans doute ; mais, à tout prendre, j'aime mieux encore  
 » cet état de peine et de tourment que de perdre tout droit à votre  
 » amitié en ne pensant jamais à vous. Ma chère Anne-Marie, la  
 » bonté de ton cœur fait éprouver au mien mille sentiments déli-  
 » cieux. Tu n'aurais pas mieux voulu, dis-tu, que de m'accompa-  
 » gner dans mes études. Ma pauvre sœur, je crois que ma vie se  
 » serait prolongée de plus de moitié si j'avais eu auprès de moi un  
 » frère, auquel j'aurais pu confier les peines de mon âme. Quand  
 » je pense à cela, je pleure d'abord ; puis je finis, en essuyant mes  
 » larmes, par répéter ces beaux vers de Malherbe :

» De murmurer contre elle (*la fortune*) et perdre patience  
 Il est mal à propos :  
 Vouloir ce que Dieu veut est la seule science  
 Qui nous met en repos ! »

Tout le cœur de Le Huërou est dans cette lettre, terminée par  
 un sublime cri de résignation. Au reste, à mesure qu'il approche  
 du jour où il doit quitter l'École Normale, la vie semble lui revenir  
 de plus en plus. Lisez plutôt : « *Paris, 20 juin 1828.* — Ma chère  
 » Anne-Marie, j'ai reçu ta dernière lettre, elle est bien courte.  
 » Mais je suis depuis quelques jours d'une humeur tellement satis-  
 » faite que je ne me plaindrai pas. Imagine-toi que dans deux mois  
 » tout juste je vais me trouver libre, rendu à la joie et à la gaieté,  
 » choses que j'ai si peu connues jusqu'aujourd'hui ! »

Et le 15 juillet suivant, à la même : « Quoi que je ne sois sûr de » rien, j'espère cependant avoir un moment au commencement » d'octobre. Alors, ma sœur, je te verrai, je t'embrasserai, je me » consolerais avec toi de tous les chagrins du passé en me berçant » des espérances de l'avenir. Je t'apporterai des livres, nous lirons » ensemble, nous nous instruirons ensemble, enfin nous vivrons » ensemble ! Voilà déjà un an qu'aucune main amie n'a serré la » mienne. Il me tarde de trouver quelqu'un avec qui je puisse être » à l'aise et montrer mon cœur à découvert. »

### III. *Suite du séjour à Paris (1828-1832).*

Nous ne saurions dire si cet espoir se réalisa; ce qui est sûr, c'est que Le Huërou, en sortant de l'École Normale, subit heureusement les épreuves d'usage et fut reçu dans un rang fort distingué agrégé des classes supérieures des lettres. On pourrait s'étonner, après cela, de le voir, à la rentrée de 1828, simplement chargé d'un cours de septième au collège Bourbon, aux appointements de 1,600 fr.; mais lui-même explique ce fait dans une lettre, adressée de Paris à sa famille le 7 novembre 1828, où on lit : « Je vous » avais marqué dans ma dernière lettre que je devais aller à Angers » professer la rhétorique. Je comptais partir un de ces jours, » lorsque Pierre Legrand est arrivé à Paris; il est venu me voir le » jour même; je lui ai parlé de mon projet; il m'en a très-forte- » ment dissuadé. Il m'a fait envisager combien de tracasseries » j'aurais à Angers, et, pour conclure, il m'a dit qu'il valait mieux » pour moi être maître d'études à Paris que professeur de rhéto- » rique en province. Je n'ai pas pu résister aux instances qu'il m'a » faites, et par ailleurs j'étais très-disposé moi-même à écouter ces » propos. Bref, je suis resté. Me voilà donc professeur de septième » au collège Bourbon, dans le plus beau quartier de la ville, mais » entièrement isolé de mes anciennes connaissances qui sont à » une lieue de moi. » Pierre Legrand, alors inspecteur de l'Académie d'Angers, et depuis recteur de celle de Rennes, était un homme aussi distingué par son caractère que par son talent; né

dans les Côtes-du-Nord (à Langoat, si je ne me trompe), proche compatriote de Le Huërou et ami de sa famille, il lui montra constamment le plus vif et le plus actif intérêt. Aujourd'hui, il est sans doute impossible de pénétrer les motifs qui le portaient à détourner Le Huërou d'accepter la chaire de rhétorique d'Angers; toujours est-il qu'elle fut offerte à ce dernier, et que s'il se trouva réduit à la septième du collège Bourbon, ce fut par son propre choix<sup>1</sup>.

Il resta deux ans entiers dans ce poste qu'il avait choisi. La première année (1828-1829) lui fut assez douce. Charmé d'être délivré de l'École Normale, il a la gaité, la belle humeur d'un prisonnier échappé; c'est là le ton qui domine dans ses lettres et forme un parfait contraste avec celui de l'année précédente. Voici, par exemple, ce qu'il écrit de Paris à sa famille au commencement de 1829 (11 janvier): « François<sup>2</sup> est arrivé, et avec lui » votre lettre et vos saucisses. Jeudi soir, nous avons fait avec tout » cela un régal des plus ragoutants. Après avoir allumé un feu » d'enfer chez François, nous nous sommes mis en train de griller » les saucisses. Mais au milieu du train et des propos, l'espèce de » casserole en ferblanc dont nous nous servions s'est défoncée, » et tout le fricot est tombé dans le feu. Malgré cet accident, nous » n'en avons été moins gais. Je ne me souviens pas d'avoir tant » ri depuis le jour où j'aidai à transporter la vieille armoire au » milieu de la cour. Nous avons bu chacun notre bouteille de vin, » et une tasse de café a été tout le dessert. J'étais en train, car il » m'avait appris que tout le monde se porte bien à la maison. » Mais j'ai été on ne peut plus surpris quand il m'a dit que vous » aviez des craintes sur ma santé. Je puis vous assurer que je ne » me suis jamais si bien porté. C'est au point que François lui-même a eu quelque peine à me reconnaître. Aussi ai-je pris le » parti de couper mes favoris, et maintenant j'ai repris un peu de » mon ancien air. Je pèse 125 livres, mon teint est frais et assez

<sup>1</sup> La lettre du 7 novembre 1828, où Le Huërou fait connaître ce choix à sa famille, se termine ainsi: « Mes adieux et mes amitiés au Luyer; dites lui que je ne suis pas encore » perdu. » Il s'agit ici de l'abbé Le Luyer, qui lui avait fait faire sa première communion.

<sup>2</sup> M. François Le Tiec, ami et compatriote de Le Huërou, qui habitait alors Paris.

» fleuri, mon visage assez rempli. Je suis tellement content de  
 » mon état, que parfois il me prend envie d'aller faire une tournée  
 » à la maison pour vous surprendre ; vous en tomberiez des nues !...  
 » Je suis très-aimé de mes élèves ; l'autre jour, ils me demandèrent  
 » si je ne passerais pas avec eux en sixième..... »

Ce qui le contentait moins, c'était la brièveté des lettres qu'il recevait de ses frères et sœurs ; il y revient souvent : « Ecrivez-  
 » moi sans délai et longuement, comme je le fais ; rien n'est si  
 » ennuyeux qu'une lettre courte, » leur disait-il le 7 novembre 1828, et peu de temps après (1<sup>er</sup> février 1829), il leur écrit ce joli mot : « La lettre d'Yves (l'un de ses frères) est moitié trop  
 » courte ; *quand on n'a rien à dire, on dit des riens pour finir la*  
 » *page.* »

Cependant il apprenait l'allemand (lettres du 1<sup>er</sup> février et du 17 avril 1829), il s'occupait de philologie bretonne : « Mardi, j'irai  
 » voir un académicien, qui me prêtera des livres relatifs aux ori-  
 » gines de la langue bretonne, que je veux étudier et approfondir.  
 » De pareilles matières m'aideront à croire que je suis encore  
 » dans l'antique Bretagne, et non pas sur les bords de la Seine. »  
 (Lettre à sa famille du 17 avril 1829).

Illusion difficile à entretenir ; la famille et la patrie absentes lui étaient une double plaie toujours vive, saignante, inguérissable ; dans cette même lettre du 17 avril, sa plainte éclate en ces termes : « Je me porte toujours très-bien ; mais toujours aussi j'éprouve un  
 » certain malaise dont je vous ai souvent parlé et que le temps ne  
 » calme pas. La vue de ma famille est une chose nécessaire pour  
 » mon bonheur ; je me sens tellement attaché à vous et aux lieux  
 » où j'ai passé mon enfance, que ma pensée ne peut s'en séparer,  
 » et, quoique à plus de cent lieues de vous, mon cœur et mes  
 » affections habitent toujours au milieu de vous. Vous ne le croiriez  
 » peut-être pas, je me sens incapable de former ici aucune liaison  
 » durable. Ce verbiage des salons et de la société m'étourdit et  
 » me rend, pour ainsi dire, malade. Ainsi je ne vois personne. Je  
 » passe mon temps entre l'étude et quelques promenades solitaires.  
 » Je ne puis me dissimuler que ce genre de vie ne peut durer

» longtemps : l'homme a besoin de quelqu'un à qui il puisse  
 » communiquer ses joies et ses chagrins. Ce sera donc avec un  
 » plaisir indicible que je quitterai Paris aux vacances prochaines  
 » pour courir dans vos bras. Alors aurai-je le courage de laisser là  
 » tout ce que j'ai de plus cher au monde pour venir de nouveau  
 » m'ensevelir dans ce tumulte de Paris? Oui; mais voici quel  
 » est mon but. » — Ce but est bon à connaître; ce n'est rien  
 moins qu'un nouveau plan de vie et de carrière. — « Dès l'année  
 » prochaine je vais commencer mon droit; cela ne me coûtera  
 » que le prix de mes inscriptions et de mes examens, c'est-à-dire  
 » sept à huit cents francs en tout. Au bout de trois ans, je serai  
 » avocat, et je viendrai alors, selon les circonstances, me fixer au  
 » milieu de vous » (c'est-à-dire, apparemment, dans la ville la  
 plus voisine où se puisse suivre la profession d'avocat, comme  
 Saint-Brieuc). « Je n'aurai encore que vingt-cinq ans. Qu'en dites-  
 » vous? Je suis persuadé que ceci vous arrangera autant que moi.  
 » Réjouissons-nous donc : le temps que je dois passer loin de  
 » vous est bien abrégé, et, s'il plaît à Dieu, nous vivrons et mour-  
 » rons ensemble! » — Ainsi, ce projet chimérique lui semble  
 déjà un fait accompli, dont le succès bien assuré le remplit de  
 joie: tant son imagination est prompte à se créer des fantômes et à  
 les traiter, à peine éclos, comme des réalités !

Du moins eut-il le bonheur d'aller cette année-là (1829) passer  
 ses vacances dans sa famille. Le 9 octobre, à peine revenu à Paris,  
 il écrit à ses frères et sœurs pour leur conter les principaux inci-  
 dents de son voyage et de son retour. La lettre est fort gaie. Mais  
 cette bonne veine dura peu. Il demanda au ministre à échanger sa  
 classe de septième contre une division de la sixième qui se trouvait  
 alors vacante au collège Bourbon; sa demande ne réussit pas; cet  
 échec l'attrista. Le 6 novembre, il écrit à sa famille : « Tout est  
 » fini, je n'ai pas la place en question. Elle vient d'être donnée à  
 » un jeune homme reçu agrégé cette année, et que j'avais *enfoncé*  
 » l'année dernière, car c'est moi qui disputais avec lui. On m'a  
 » dit, *pour me consoler*, que si la place lui avait été donnée, c'est  
 » qu'il a trente-deux ans et que je n'en ai que vingt-deux; que

» d'ailleurs la première place vacante serait pour moi, ce dont je  
 » doute. Ce que je regrette le plus dans cette affaire, c'est la perte  
 » de trois jeudis que j'ai passés dans les antichambres du minis-  
 » tère..... Ja compte me présenter au doctorat l'année prochaine,  
 » ou plutôt dans le courant même de cette année, pour que la  
 » honte de laisser un docteur en septième les oblige à me donner  
 » de l'avancement. »

Le 1<sup>er</sup> décembre 1829, autre lettre du même ton, toujours à ses frères et sœurs : « Je n'ai pas d'espoir de sortir cette année de ma  
 » septième. L'injustice qu'on m'a faite me pèse terriblement sur le  
 » cœur et me fait craindre qu'elle ne soit encore suivie de bien  
 » d'autres. Je crois toutefois que, l'année prochaine, je recevrai de  
 » l'avancement, car on se lasse à la fin de persécuter les gens.... »  
 Puis, revenant à son projet de passer l'examen du doctorat :  
 « Pour cela, dit-il, il me faudra encore lire et relire trente ou  
 » quarante volumes, ce qui n'est pas amusant, surtout lorsqu'on  
 » n'a pas de feu pour se chauffer les doigts, comme moi par  
 » exemple. Avec cela, il faudra encore faire la cour à celui-ci, à  
 » celui-là, et déboursier 300 francs dont je n'ai pas le premier sou.  
 » Je me décourage quand je pense à mes affaires. Je travaille  
 » depuis tant de temps et je n'ai encore rien : fiez-vous, après  
 » cela, aux belles promesses des hommes !.... Vous êtes tous plus  
 » heureux que moi ; vous avez tout en abondance, Dieu merci, et  
 » moi je suis obligé de m'imposer bien des privations. Ces priva-  
 » tions ne me coûteraient guère si du moins j'y gagnais quelque  
 » chose. Mais avoir tant de peine, et n'en rien retirer ! »

Quand on songe que Le Huërou n'avait à cette époque que vingt-deux ans et commençait à peine sa carrière, on ne peut, malgré tout, se tenir de voir là un découragement au moins prématuré. La fin de la lettre, il est vrai, s'éclaircit un peu :  
 « J'ai acheté un beau manteau qui me coûte 80 francs ; il m'aidera  
 » à passer mon hiver. Quand je l'ai sur le dos, je ne songe pas à  
 » ma misère et je me regarde comme un grand seigneur. Heureu-  
 » sement, ces moments-là se présentent encore assez souvent, et  
 » je ne suis pas toujours si triste que je vous le parais dans cette

» lettre. Ce qui fait que je suis aujourd'hui d'aussi mauvaise  
 » humeur, c'est que je suis enrhumé, ce qui ne m'était pas encore  
 » arrivé cette année. Je jouis par ailleurs d'une santé merveilleuse,  
 » quoique je n'aie à manger tous les matins que du pain sec et du  
 » vin, mais je mange une livre de pain à mon déjeuner; je ne puis  
 » pas prendre de café, il m'empêche de dormir.... »

Et comme toute la noire tristesse qui domine dans cette lettre avait vivement ému sa famille, Le Huërou, pour rassurer sur son compte ses frères et sœurs, leur écrit le 28 décembre 1829 :  
 « Malgré tout ce que je vous ai dit dans ma dernière lettre, je suis  
 » passablement bien à Paris. Vous avez pris mes paroles trop à la  
 » lettre, et, à vrai dire, je ne suis malheureux que quand je pense  
 » aux injustices des hommes. Ma santé est excellente.... Ne crai-  
 » gnez pas que je travaille jamais de manière à me nuire, ce temps  
 » est passé, et je suis maintenant dans mes jours de sagesse. Mais  
 » un travail raisonnable ne peut jamais faire tort; au contraire,  
 » j'y trouve une distraction aux ennuis de l'absence, car s'il n'y  
 » avait pas de livres à Paris, cette grande ville ne me présenterait  
 » rien de désirable. » Et plus bas : « J'ai acheté du bois, et  
 » maintenant je suis heureux comme un roi.... Ce qui fait que ma  
 » bourse est aujourd'hui si complètement vide, c'est qu'un de mes  
 » anciens condisciples est venu m'emprunter 30 francs, et le len-  
 » demain il est parti pour je ne sais quel pays. » — Suit  
 cette jolie anecdote : « Il faut que je vous conte une chose  
 » qui m'a beaucoup fait rire. Je suis allé, l'autre jour, dîner chez  
 » M<sup>me</sup> Hoche; dans la suite de la conversation on en est venu à  
 » parler de mariage, et voilà que M<sup>me</sup> Hoche a voulu me marier  
 » pour tout de bon. Elle voulait me donner une demoiselle de  
 » 10,000 livres de rente. Elle a été bien surprise quand je lui ai  
 » dit que je n'épouserais jamais qu'une Basse-Brette comme moi.  
 » Tâchez donc, vous autres, de m'en trouver une, quoique cela  
 » ne presse pas encore. » — Il est vrai que la plainte ordinaire  
 revient, ramenée par l'approche du premier jour de l'an : « A  
 » chaque nouvelle année, je me demande toujours si c'est là celle  
 » que je dois passer avec vous. J'éprouve un bien grand besoin de



» vivre à la campagne ! » — Mais le ton, on le voit, est bien radouci.

Cependant, cette seconde année de septième au collège Bourbon, sans être aussi dure pour Le Huërou que sa seconde année d'École Normale, lui fut difficile à supporter. Le sentiment qui domina en son âme, cette année-là, me semble surtout bien exprimé dans une lettre à sa famille, du 14 mars 1830, où il dit : « Je me suis séparé » de vous qui êtes mes frères et sœurs ; j'ai quitté les lieux qui » m'ont toujours été si chers pour aller vivre dans un pays lointain, » sans amis et sans parents, afin de suppléer par mon travail à l'in- » suffisance de ma fortune ; et cependant, après bien des peines, le » fruit de mon travail suffit à peine à mes dépenses de chaque jour. » Si je n'avais que moi au monde, je serais satisfait après avoir » pourvu à mes propres besoins. Mais j'avais à cœur de témoigner » ma reconnaissance à ceux qui ont pris soin de mon enfance et » aux seuls êtres qui m'intéressent sur la terre. Cette satisfaction » m'a été jusqu'aujourd'hui refusée, et il n'y a que l'espoir de mieux » réussir dans la suite qui me soutienne dans mes inutiles efforts. » Voilà les seuls sujets de chagrin que ressent votre frère. Ils » seraient suffisants pour lui rendre la vie bien pénible s'il y pen- » sait toujours ; mais heureusement, ces tristes pensées font sou- » vent place à d'autres plus gaies et plus heureuses. La preuve, » c'est que ma santé s'améliore de jour en jour. »

Quoiqu'il eût renoncé, pour le moment, à passer ses examens de doctorat <sup>1</sup>, sa position ne tarda pas non plus à s'améliorer. Le 19 octobre 1830, il écrivait à ses frères et sœurs :

« Hier, j'ai été à l'audience de M. Villemain, président du conseil » royal de l'instruction publique, pour savoir définitivement si j'ob- » tiendrais l'avancement qui m'est dû. Il m'a accueilli avec beau- » coup de bonté, m'a dit les choses les plus affectueuses, entre » autres, « *que mon mérite était connu* », et a fini par me promettre

<sup>1</sup> Le 15 juillet 1830, écrivant à sa famille, il dit : « Je vous avais parlé d'une thèse de » docteur que je devais subir avant la fin de l'année : on m'a assuré que cela ne me » servirait de rien pour mon avancement, et, comme je ne suis pas jaloux de dépenser » 300 francs en pure perte, je ne la passerai pas. »

» qu'un de ces jours je recevrais ma nomination à une chaire  
 » d'histoire. De cette manière, mon traitement sera augmenté et  
 » mon travail diminué : je n'aurai que quatre classes à faire par  
 » semaine, au lieu qu'auparavant j'en avais deux par jour. »

En effet, vers la fin de novembre 1830, il fut chargé d'un cours d'histoire au collège Saint-Louis ; c'est à ce propos qu'il écrivait, le 5 décembre, à sa famille : « Je suis très-content de ma position, » quoique j'aie beaucoup à travailler. Je n'emploie pas moins de » dix heures par jour au travail régulièrement. Les froids qui com- » mencent me font souvent penser au foyer de Keramborgne ; mais » enfin il faut patienter si l'on veut parvenir à quelque chose. J'ai » été sur le point d'accepter la réthorique de Rennes, que me pro- » posait Pierre Legrand <sup>1</sup>. J'aurais eu 3,500 fr. par an et le plaisir » de vous voir plus souvent ; mais c'est Pierre lui-même qui m'a » conseillé et qui me conseille encore de rester à Paris. Il croit » que si je reste ici, j'y trouverai mon avantage au bout de quelques » années : ainsi soit-il ! »

Dans une autre lettre, du 20 décembre suivant, Le Huërou nous fait connaître, sur sa nomination à Saint-Louis, un trait assez curieux : « Vous avez été étonné, dit-il à ses frères et sœurs, que » ma nomination n'ait pas paru au *Moniteur* ; moi aussi j'en ai été » étonné ; j'ai même demandé le motif d'une pareille omission. On » m'a répondu que le ministre étant sorti ce jour-là même du » ministère, il n'a eu que le temps de signer ma nomination, et » n'a pas songé à l'envoyer au *Moniteur* selon l'usage. » Ce ministre était M. Guizot ; Le Huërou entra donc dans l'enseignement historique sous d'heureux auspices, et de son côté l'illustre homme d'Etat eût pu s'applaudir du dernier acte de son premier ministère.

A. DE LA BORDENNE.

(La suite au prochain numéro).

<sup>1</sup> M. Legrand était alors recteur de l'académie de Rennes, depuis le mois de septembre 1830.

# LA COMMUNE DE NANTES

ET LES BIENS DE MAIN-MORTE AVANT 1789.

---

## II. \*

Les Capucins et Graslin : topographie du coteau de la Fosse ; Bouvet, la Cagassais ; vastes projets de Graslin. — Les Capucins du grand couvent, le père Victorin, ses doléances. — Projet de traité du 29 mai 1783. — Traité du 1<sup>er</sup> juillet. — Une ratification vainement attendue, et pourquoi. — *Un homme dangereux*. — Le père Arpenteur. — Une aventure *ridicule*. — Irritation. — Polémique. — Le vœu de pauvreté. — *Averte oculos tuos ne videant vanitatem*. — Traité du 7 février 1787. — L'article 1674 du code Napoléon enseigne-t-il la fraude ? — La Révolution, ses ruines. — Caractère élevé et génie de Graslin.

La discussion entre Graslin et les Capucins de la Fosse fut longue et vive. Le souvenir toutefois en était à peu près perdu, lorsqu'il a été ravivé tout à coup par la publication du Mémoire de M. Renoul sur *Graslin et le quartier qui porte son nom*, Mémoire fort intéressant et qui a été couronné par la Société académique de Nantes. Les Capucins, il faut bien le dire, y sont peu ménagés : *chicanes les plus subtiles et les plus persistantes, prétentions de plus en plus exagérées, arsenal de procédure, mépris et désaveu de traités signés de bonne foi*, tels sont les reproches qu'on leur adresse et qui deviennent plus graves encore par le caractère connu de M. Renoul, homme loyal, religieux, s'occupant d'études sé-

\* Voir la livraison d'octobre, pp. 249-274.

rieuses et essentiellement modéré<sup>1</sup>. Il m'était impossible, on le conçoit, du moment que je m'occupais des relations des couvents avec la ville et des facilités ou des obstacles qu'ils apportèrent jadis à son embellissement, de passer ces accusations sous silence. Et cependant j'hésitais à me lancer dans les complications et le feu croisé de cette querelle. C'est, en effet, tout un petit drame qu'on n'est pas libre de raccourcir à volonté. Si je suis minutieux, après tout, ce n'est pas ma faute. Il s'agit d'une tempête dans un verre d'eau ; mais ce verre d'eau, c'est notre ville ; et si la tempête ne l'a pas submergée, elle n'a pas été du moins sans émouvoir nos pères.

Avant 1780, l'espace que le quartier Graslin occupe aujourd'hui était presque entièrement compris dans le périmètre de trois grandes propriétés, auxquelles on n'arrivait que par des chemins la plupart privatifs ou même par des culs-de-sac<sup>2</sup>. C'était d'abord, au-dessus des maisons de la rue de Guérande et de la rue de la Fosse, le *terrain noble de Bouvet*, avec vieille maison, barraques, hangars, jeux de boule, un pré et des jardins. Au-dessus de Bouvet, s'étendait, d'un côté, la tenue de la Cagassais qui couronnait le coteau, embrassant le terrain actuel de la place, celui à peu près entier de l'hôtel de France, et se prolongeant à l'ouest dans la direction de la corderie Brée, devenue depuis la *place de la Monnaie*, et du carrefour des Ormeaux, c'est-à-dire du haut de la rue Racine ; de l'autre côté, vous rencontriez le couvent des Capucins avec ses dépendances, entouré de ruelles impraticables

<sup>1</sup> Je dois déclarer, au reste, dès l'abord, que mes observations critiques ne portent que sur une partie accessoire de l'ouvrage de M. Renouf ; elles ne peuvent donc en aucune façon diminuer, quant au reste, le mérite du livre qui offre un intérêt incontestable et est généralement bien étudié.

<sup>2</sup> La plupart des propriétés situées aux portes de la ville n'avaient que des arrivées semblables. Chacun ne pensait qu'à soi, de sorte qu'il y avait très-peu de chemins publics : le collège Stanislas offre aujourd'hui encore, et offrait surtout, il y a peu de temps, un spécimen de ces entrées étroites et privatives terminées en culs-de-sac, qui étaient à peu près les seuls abords des tenues dont le quartier actuel du Palais-de-Justice, et le quartier Graslin étaient couverts. Le service dans ces ruelles, et l'on pourrait presque dire dans toute la ville, pour tout transport, même de matériaux de construction, se faisait par *foctiers*, mot local qui désignait les conducteurs de bêtes de bât.

pour les voitures : ruelle de Bouvet, ruelle de l'Héronnière, ruelle ou chemin des Gâte-Deniers, et comprenant tout le terrain du cours Napoléon, d'une partie des maisons qui forment l'ovale de la place Graslin, d'une petite partie même de l'hôtel de France, et des trois rues Piron, Gresset et Voltaire. Avant de divulguer son plan, Graslin commença par acheter, en 1778, Bouvet et la Cagassais, ainsi que deux maisons et des écuries qui leur étaient contiguës. Le tout, présentant une surface de 403,272 pieds carrés, fut payé, avec les frais, 261,100 livres, c'est-à-dire 12 sols et demi le pied, et, en défalquant 60,000 livres pour la valeur des superficies, un peu plus de 10 sols.

Ces acquisitions faites, Graslin demande un plan à Ceineray. Ce plan, tracé aussitôt, présente une place centrale traversée par deux rues formant quatre rayons autour de la place<sup>1</sup>. Quelque beau et grandiose que fût un tel projet, la communauté de ville hésita d'abord à l'adopter. Nous étions en guerre avec l'Amérique, les revenus baissaient ; mais Graslin avait réponse à tout. Lui parlait-on de la difficulté d'un emprunt ? il s'offrait comme prêteur ; de la cherté des déblais ? il s'offrait comme entrepreneur ; des travaux commencés ailleurs et inachevés ? — Vous les achèverez à la paix, à votre loisir, répondait-il ; tandis que les neuf grands journaux que je vous offre, vous ne les retrouverez pas quand vous voudrez. Pensez-vous que je sois en disposition d'attendre votre bon plaisir, avec des terrains chèrement acquis ? Si vous ne voulez pas de moi, je bâtirai à petits frais, sans grands nivellements, à ma manière et non à la vôtre ; mes rues graviront le coteau en faisant des lacets comme les grands chemins, au lieu de suivre des pentes droites et adoucies. Mes maisons seront irrégulières, ce qui ne les empêchera pas d'être tout aussi habitables et aussi productives. Je ferai une spéculation plus sûre, mais votre ville sera moins belle. Puis, si d'ici à demain je viens à mourir, pouvez-vous croire que le tuteur de mes enfants sera tenté de construire un quartier avec vous ? Vous perdrez donc la plus belle occasion

<sup>1</sup> Ce plan est daté du 6 août 1779.

de créer, au-dessus du port et des affaires, tout un amphithéâtre de rues, de places et d'édifices qui ferait honte à la vieille ville, cette relique des *temps de barbarie*.

Ces traits pris çà et là, mais presque textuellement, dans les écrits de Graslin, suffisent pour marquer tout ce qu'il y avait de net, de pratique et d'élevé dans son intelligence. Le plan qu'il proposait à la ville était d'ailleurs trop avantageux et les moyens d'exécution trop faciles pour ne pas être adoptés. Ils le furent définitivement par délibération du 23 septembre 1780, confirmée bientôt par arrêt du conseil et par lettres-patentes.

Graslin était receveur-général des fermes; c'était un financier, un spéculateur, mais du moins de ceux chaque jour plus rares qui ne séparent jamais leur intérêt privé de l'intérêt public. C'est ainsi qu'on l'avait vu entreprendre tour à tour des défrichements et des dessèchements considérables<sup>1</sup>; et aujourd'hui encore le quartier qu'il édifiait déjà en pensée offrait le double avantage d'une très-belle spéculation pour lui et d'un très-grand service rendu à la ville. Il fallait d'ailleurs toute sa hardiesse et toute sa sûreté de vue pour l'entreprendre. « Pas un spéculateur de cette ville n'eût voulu être à ma place ou même mon associé, » disait-il plus tard, et il disait vrai.

Le coteau était, en effet, tellement abrupt, il présentait des pentes si roides, si irrégulières, si peu facilement attaquables à cause du roc qui perçait partout, que, depuis deux cents ans, on n'avait même pas entrevu la possibilité de le relier à la ville. Et cependant la ville s'en allait chaque jour descendant le long du fleuve, se prolongeant indéfiniment dans cette *Fosse*, comme on l'appelait, étroite lisière entre le rocher et la Loire, que les eaux des marées inondèrent longtemps. Peu de profondeur pour les magasins du commerce, une vingtaine de ruelles étroites et infectes pour communiquer avec eux, nulle voie charretière en dehors

<sup>1</sup> Voir sur ces travaux une notice fort intéressante publiée dans le n° du 17 avril 1838 du journal *le Breton*. Cette notice, incomplète sur certains points, nous donne d'ailleurs de Graslin une idée juste, et n'a pu qu'être utile à tous ceux qui depuis lors ont parlé de lui.

du quai, nulle issue transversale vers le coteau pour la population qui s'agglomérerait sur le sable de la rive. Tel était l'état des lieux, et le tableau que nous en fait Graslin, avec sa verve habituelle, n'a rien d'exagéré<sup>1</sup>. Aussi était-il évident que si la transformation du rocher en rues et en maisons était possible, le nouveau quartier deviendrait immédiatement le centre du mouvement et du commerce.

Graslin se rendit un compte exact de cette possibilité, et, comme tous les esprits capables de concevoir des idées grandes et justes, il apporta dans ses conventions avec la ville une largeur qui, en fin de compte, devait tourner à son profit en hâtant les travaux. On peut dire que son activité native agissait sur lui comme une fièvre continue, et ce fut là même, sans nul doute, la cause principale de son succès. Personne ne savait mieux que Graslin abrégier les non-jouissances, ces causes si fréquentes de ruine, même pour les entreprises les mieux conçues. L'histoire du quartier qui porte son nom en est une preuve éloquente. Commencé en 1781, ce quartier était tellement avancé sept ans après, malgré des excavations dans le roc qui allèrent parfois jusqu'à quinze et dix-huit pieds, qu'il excita l'admiration la plus vive chez le grave Anglais, sir Arthur Young, lors de son séjour à Nantes en septembre 1788. Sir Arthur trouvait Londres vaincu sur plus d'un point. Pour un Anglais, c'était tout dire<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Je ne fais ici qu'abrégier ce tableau. Voir *Observations de M. Graslin, etc.*, p. 1. Voir aussi le début des lettres-patentes de Louis XVI, en date du 12 mai 1781 : — « Il n'y a point de villes où les rues soient plus étroites, les places publiques plus serrées, les maisons plus élevées, plus gênées, plus obscures et moins commodes : allées longues et étroites, cours très-petites, point de portes cochères, et des loyers excessivement chers. . . . » Puis, au sujet de la Fosse : « Il n'y a aucune issue charretière dans toute la longueur de ce quai ; les derrières ne sont accessibles que par des ruelles impraticables ; ils sont ensuite bornés par un roc monstrueux, etc. »

<sup>2</sup> « La ville a ce signe de prospérité qui ne trompe jamais : des maisons neuves. Le quartier de la Comédie est magnifique ; toutes les rues sont coupées à angles droits et bâties de pierres blanches. Je ne sais pas si l'hôtel de Henri IV (hôtel de France) n'est pas la plus belle auberge de l'Europe ; elle a coûté 400,000 livres garnie et se loue 14,000 livres par an, excepté la première année qui est accordée *gratis*. Elle compte soixante lits de maîtres et vingt-cinq écuries. Quelques-uns des appartements de deux chambres fort propres se louent 6 francs par jour ; une bonne chambre 3 livres ; mais les

Le plan de Graslin était sanctionné ; mais ce plan ne se bornait pas à disposer des terrains acquis, il disposait encore de quelques autres qui étaient à acquérir, et spécialement d'une partie de celui des Capucins. — « Les religieux Capucins, portait la délibération » de la communauté de ville, seront *tenus de souffrir* le retranchement de la partie de leur enclos nécessaire tant pour *l'ouverture de la rue* cotée BB..... que des *deux autres rues* qui longent leur dit enclos à l'occident et au midi..... Lesdits religieux seront indemnisés par la communauté de ville par une rente à leur profit, en nature d'aumône ou autrement, d'une manière convenable, à l'amiable ou à dire d'experts..... »

Remarquons d'abord ces mots *seront tenus de souffrir*. L'énergie d'une pareille locution montre assez que les biens de main-morte, comme je l'ai dit, n'étaient jamais un obstacle à l'accomplissement des projets d'utilité publique. Souvent même on faisait plus de façons avec les particuliers qu'avec les clercs. Ainsi, dans la même délibération et presque à la suite, on lit : « A l'égard de la rue » qui communique de la place Graslin à la rue Bignon-Lestard, » comme elle se trouve interceptée par une maison nouvellement » bâtie, elle ne sera prolongée jusqu'à ladite rue du Bignon-Lestard *qu'autant que le propriétaire de cette maison voudra bien s'y prêter* et traiter à des conditions raisonnables. » La différence de langage est sensible.

Ainsi donc le droit d'expropriation qui existait vis-à-vis de tout le monde, autrefois comme aujourd'hui, lorsqu'il s'agissait de l'utilité publique, s'exerçait, ce semble, plus énergiquement vis-à-vis des communautés que vis-à-vis de personne. Mais, du moins,

négociants paient 5 livres par jour pour dîner et souper, vin et chambre compris, et 35 sols par cheval. C'est sans comparaison la plus belle auberge de France et on n'y est pas cher... Le terrain sur lequel l'auberge a été bâtie a été acheté 9 livres par pied ; dans quelques endroits de la ville il vaut 15 livres. La cherté du terrain est cause qu'ils font des maisons si hautes que l'élévation en détruit la beauté.... La salle de spectacle est neuve, de belles pierres blanches, et a un portique magnifique de huit élégantes colonnes de l'ordre corinthien.... Le dedans est tout or et peintures, et offre un coup-d'œil qui m'a singulièrement frappé. Cette salle est, je crois, deux fois aussi grande que *Drury-Lane* et cinq fois plus brillante. »



jusqu'où allait ce droit d'expropriation ? S'arrêtait-il à *l'utilité publique*, c'est-à-dire à l'ouverture des rues ? Évidemment oui ; le mot lui-même le disait. Pouvait-il s'étendre aux terrains libres, c'est-à-dire à ce qui représentait le simple agrément public ou un intérêt de spéculation ? Non, assurément. La jurisprudence était formelle, elle restreignait autant que possible le droit exceptionnel d'expropriation, et elle n'a été modifiée sur ce point que par le décret de 1850, c'est-à-dire il y a à peine douze ans. Aussi la délibération de la communauté de ville avait-elle grand soin, nous venons de le voir, de ne parler que des *rues*. La ville ne pouvait exiger que cela, et, il y a plus, les religieux n'étaient autorisés à aliéner que cela, par les lettres-patentes confirmatives de la délibération. Graslin le savait très-bien ; mais il lui était pénible d'admettre que de magnifiques terrains pussent rester inhabités. Il y avait perte pour lui, perte pour le quartier, pour sa beauté, son mouvement, sa sûreté même, disait-il, et il se décida, avec la hardiesse quelque peu audacieuse qui était le défaut de ses qualités, à outrepasser les termes de la délibération, sauf à tout régulariser plus tard par l'obtention de nouvelles lettres-patentes.

Le couvent des Capucins de la Fosse avait alors pour gardien, — c'était le titre que portait le supérieur, — un père Victorin, que Graslin nous représente comme un religieux estimé et considéré dans son ordre, et fait pour l'être par toutes les personnes qui le connaissaient. « Attaché aux intérêts de sa maison, ajoute-t-il, il ne pouvait pas penser qu'il lui fût dû de fortes sommes, mais *il ne négligea rien pour les obtenir*<sup>1</sup>. » — M. Renoul nous dit à son tour du père Victorin, que c'était un esprit *éclairé, conciliant*, et qui mit *la meilleure volonté* dans l'arrangement de l'affaire<sup>2</sup>. — Au lieu de tracer un troisième portrait, il me semble plus naturel de laisser le P. Victorin se peindre lui-même. Le bon père écrivit, en effet, de sa main, huit ou dix pages qui se trouvent aux archives de la mairie, et qui sont, il faut bien le dire, la plus douloureuse

<sup>1</sup> *Observations de M. Graslin*, p. 2.

<sup>2</sup> *Graslin et le quartier qui porte son nom*, p. 40.

élégie sur le trouble que les projets de Graslin allaient jeter dans sa paisible retraite.

Graslin lui disait, et M. Renoul répète après lui, qu'il ne *perdait réellement rien* à l'échancrure qu'on lui faisait ; une *portion de verger assez aride*, une *partie d'un bois d'agrément* ! y avait-il de quoi se plaindre ? Mais le pauvre Capucin prenait les choses moins philosophiquement. — « Outre la diminution de notre enclos dans » des parties utiles et agréables, le fruitier et la promenade, » disait-il, nous allons nous trouver entourés de maisons qui nous » éclaireront à toute heure et ne nous laisseront pas la possibilité » de sortir dans le jardin '. » — Puis il s'effraie des rues qui vont cerner le couvent et succéder aux ruelles qu'on fermait à la brune ; — « de telle sorte, dit-il, que notre mur nous parera à » peine des insultes des coureurs de nuit et des libertins. » Tout l'offusque, les *pierres*, les *vidanges*, les *ordures* qui vont s'entasser le long de son enclos. — « C'est, dit-on, le bien public ! » mais personne n'est plus disposé à concourir au bien public que nous ! » — Et il rappelle les incendies auxquels on les voit courir, les pestes qu'on les voit braver, une épidémie toute récente qui a témoigné de leur zèle.

« A la vérité, ajoute-t-il, on parle d'indemnité ; mais *qui peut* » nous *dédommager dans cette circonstance* ? Quelle sûreté, d'ailleurs, avons-nous ? » Il signale à ce sujet d'anciennes obligations qui ne sont plus tenues ; il demande si l'indemnité sera touchée sans frais, à l'abri de tout retranchement, etc. ; puis il en vient à poser ses conditions. La première, c'est que *le terrain sera loisé* ; vient ensuite la hauteur des murs, l'entretien du pavé, l'autorisation de l'évêque sous le fief duquel le couvent se trouve ; enfin il termine ainsi : — « Sur ce qui regarde les dédommagements » proportionnés à ce qu'on nous demande, je déclare, moi, gardien » de la communauté, n'avoir encore aucun droit d'en passer l'accord ; nous ne voulons point vendre pied à pied ; nous attendons

<sup>1</sup> Nous verrons en effet Graslin arguer, en 1786, de ce que la vue plonge du haut du péristyle du théâtre, jusque dans leur dortoir, pour les convaincre de la nécessité de dégrèver le quartier.

» tout de la libéralité de la maison de ville, à qui nous sommes  
 » charmés de prouver en cette occasion notre respect et notre  
 » amour, cependant que nous nous en rapporterons entièrement  
 » aux lumières de M. le marquis de Becdelièvre, notre père tem-  
 » porel, dont nous implorons la protection. »

Que résulte-t-il de ce long épanchement au sein de nos magistrats municipaux ? Que le P. Victorin résisterait tant qu'il pourrait ; mais que du moment où la résistance deviendrait superflue, il s'en remettrait aveuglément pour le chiffre de l'indemnité à la bonne volonté du bureau de ville et aux lumières du marquis de Becdelièvre. Ce fut en effet ce qui arriva. Lorsque les lettres-patentes, qui confirmaient la délibération du 23 septembre, furent portées à la Chambre des Comptes, le P. Gardien protesta contre leur enregistrement. Aussitôt, lettre de Graslin au marquis pour détourner le coup, et, tout en écrivant, Graslin glisse dans la lettre un paragraphe qui en disait plus qu'il n'était gros : — « Je vous prie en grâce, Monsieur, de ne pas oublier en traitant avec les Pères Capucins pour les terrains que *la rue leur enlève*, de demander aussi *une portion du terrain qui nous est absolument nécessaire pour bâtir sur la place* <sup>1</sup>. » C'était là le point important, mais c'était aussi le point difficile.

Plus on allait d'ailleurs et plus les Capucins se montraient effrayés du caractère entreprenant de Graslin qui poussait ses ouvriers jusqu'au pied de leur mur et n'attendait même, leur disait-on, que l'enregistrement à la Chambre des Comptes pour ouvrir chez eux, sans autre formalité <sup>2</sup>.

Le temps passait donc sans qu'on s'entendit. Enfin, le 1<sup>er</sup> février 1782, le P. Gardien déclare à Graslin qu'il a tout pouvoir pour traiter <sup>3</sup>. Et cependant les semaines, les mois, un an s'écoulaient sans aucune signature. D'où provenait ce retard ? Nous l'ignorons ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, le 25 janvier 1783, Graslin s'en plaignait hautement à la communauté de ville. — « Si on différait davantage,

<sup>1</sup> Archives municipales. — Lettre du 7 octobre 1781.

<sup>2</sup> Archives municipales. — Lettre de Graslin au marquis de Becdelièvre, 7 oct. 1781.

<sup>3</sup> Archives municipales. — Lettre de Graslin, 1<sup>er</sup> février 1782.

disait-il, si on attendait que le suppliant eût vendu des emplacements plus haut et plus près des terrains que les Capucins doivent abandonner, *ils ne manqueraient pas d'élever leurs prétentions en raison du prix qu'ils verraient vendre lesdits emplacements voisins.* Il est donc de l'intérêt de la ville, autant que de celui du suppliant, que le traité soit fait le plus tôt possible <sup>1</sup>. »

Enfin, le 29 mai 1783, les Capucins signèrent une pièce que M. Renoul appelle un *traité*, et que Graslin, plus modeste, nommait simplement un *projet de traité* <sup>2</sup> qui, toujours suivant ses expressions, devait être approuvé et *renouvelé* par la ville <sup>3</sup>. Qu'est-ce en effet qu'un traité ? C'est un contrat synallagmatique arrêté entre les parties et signé simultanément d'elles ou de leurs mandataires. Un traité commence toujours par la formule : *Les soussignés ou entre les soussignés...* Ici rien de semblable. Les pères Capucins sont seuls en scène : — « Nous, soussigné, Victorin, gardien des » pères Capucins de la Fosse, à Nantes, agissant pour et du consentement de notre communauté, sous l'autorisation de notre Supérieur et de notre père temporel, et promettant en outre de » rapporter la ratification du Consistoire de cette province, — pour » donner à MM. les Officiers municipaux une nouvelle preuve de » notre déférence et de notre dévouement au bien public, nous » *contracterons* les engagements suivants aux conditions qui vont » être exprimées... »

Ainsi, il ne s'agit nullement d'un traité qui se fait, mais d'un traité qui se fera. C'est une simple déclaration des clauses et condi-

<sup>1</sup> *Archives municipales.* — Mémoire de Graslin, 25 janvier 1783. — Le passage que nous citons ici répond catégoriquement, ce nous semble, à cette phrase de M. Renoul : — « Lorsque Graslin avait traité avec eux (les Capucins), le *projet de construction du quartier ne faisait que de naître*, et les terrains qu'ils devaient céder avaient été estimés à la valeur qu'ils avaient réellement alors (p. 48). » — M. Renoul se figure dans ce passage, et il le dit, que le traité était de 1780, tandis que sept pages auparavant il l'avait mis à sa véritable date, 29 mai 1783. (Voir p. 41.)

<sup>2</sup> « Lesdits Capucins ont donné au sieur Graslin un *projet de traité* entre eux et la communauté de ville... Les terrains que nous abandonnons (ce sont ici les Capucins qui parlent) ne pourront être ni vendus ni bâtis avant que la ville ait fait le traité avec nous, etc. (Traité du 1<sup>er</sup> juillet 1783, entre Graslin et les pères Capucins.)

<sup>3</sup> *Observations de M. Graslin*, p. 10.

tions auxquelles les pères Capucins sont disposés à traiter, déclaration signée d'eux seuls, rien de plus. Il ne tenait d'ailleurs qu'à Graslin et à la ville de rendre cette déclaration obligatoire en la transformant en un traité ; mais c'est ce qu'ils ne firent pas. Nous dirons tout-à-l'heure pourquoi.

Cette déclaration était cependant des plus avantageuses pour Graslin et pour la ville. Graslin s'en applaudissait vis-à-vis de la municipalité comme d'un grand succès. Non-seulement il avait obtenu les terrains des rues, les seuls qui pussent être expropriés, mais en outre deux *portions triangulaires du verger et du bois* qui allaient se trouver séparées par la rue de l'enclos du couvent, plus *quarante-huit pieds de profondeur à prendre de l'oratoire Saint-François jusqu'à la rue nouvelle*. Graslin faisait valoir le soin avec lequel il avait motivé ces dernières aliénations que n'autorisaient pas les lettres patentes : *Les portions triangulaires ? c'est pour que la rue puisse être bâtie comme l'exigent le bien et la sûreté publique. Les quarante-huit pieds de profondeur ? c'est pour qu'on puisse construire une maison en avant du bois des Capucins, ce qui était un accessoire indispensable à la place. Nul effort n'était épargné, on le voit, pour faire rentrer ces acquisitions dans le domaine de l'utilité publique, ce qui n'empêchait pas néanmoins Graslin d'avoir quelques craintes.* — « La communauté de ville, écrivait-il le 28 novembre 1785, courrait évidemment le risque que les pères Capucins ne réclamassent contre leurs concessions étrangères à celles de la rue, si elle les mettait aussitôt en vente à prix d'argent. »

Mais alors il n'y avait qu'un parti à prendre : c'était de faire rédiger le traité sans délai, et, le traité signé, de tâcher d'obtenir de nouvelles lettres-patentes approbatives des aliénations que les premières n'avaient pas autorisées <sup>1</sup>.

Au lieu de cela, Graslin se borne à demander aux Capucins l'au-

<sup>1</sup> Il est vraisemblable, au reste, que ces lettres n'auraient pas été facilement obtenues. Les irrégularités étaient en effet nombreuses dans le projet de traité. La plus grave était l'omission des contenances, si sévèrement exigées, alors comme aujourd'hui, lorsqu'il s'agit d'aliénations de biens de mineurs ; il était par suite impossible de se prononcer sur la convenance du prix. Cette omission des contenances était d'autant plus singulière que nous avons vu le P. Victorin, quelque temps auparavant, faire du *toisé* sa première condition.

torisation de commencer les travaux dans leur clôture, et, pour les y déterminer plus sûrement, il leur donne de sa poche les 6,000 livres que leur devait la ville aux termes du projet de traité. — « Les formalités auxquelles les villes sont assujetties peuvent, leur disait-il, retarder la confection de l'acte, et un retard de deux mois suffirait pour me faire perdre tout le bénéfice de la belle saison. » — Les Capucins consentent à tout, et, le 1<sup>er</sup> juillet 1783, intervient entre eux et Graslin un traité provisoire dans ce sens. Mais ce traité, qui n'engageait nullement la ville, ne pouvait aucunement tenir lieu de celui qu'elle devait signer. Les Capucins n'étaient autorisés, ni par les lettres-patentes ni même par les pleins-pouvoirs de leurs supérieurs, qui cependant avaient approuvé toutes les clauses, à traiter privativement avec Graslin. Ils attendaient donc et ils réclamaient le traité qu'on leur avait promis. Les mois cependant s'écoulaient, l'hiver vient, le printemps approche : point de traité ! Le P. Victorin renouvelle ses plaintes (mai 1784). Graslin, pour le faire patienter, s'engage à lui servir lui-même la rente de 600 livres qui, avec les 6,000 livres déjà payées, formaient le prix dont on était convenu, et il lui en paie, à la Saint-Jean suivante, le premier terme. Peu de temps après, le P. Victorin quitte Nantes et est remplacé par le P. Pacifique, qui n'avait de pacifique que son nom, dit M. Renoul. Eh bien ! le P. Pacifique fit tout d'abord comme le P. Victorin. Il avait signé comme lui le projet de 1783 ; mais comme lui aussi il voulait un traité et non un projet de traité. Fut-il plus heureux ? Pas davantage.

Quelle était donc, en définitive, la cause de ces retards si obstinés, pour un contrat dont Graslin proclamait tous les avantages ? La cause, la voici : Graslin menait toujours de front deux ou trois idées et il tenait à ce qu'il y eût un parfait accord entre elles. En ce moment, il était très-occupé d'obtenir de la ville que le théâtre fût construit sur la place neuve, et, en attendant qu'une décision fût prise, il y avait quelques points du traité avec les Capucins, écrivait-il lui-même, qui ne pouvaient pas être réglés définitivement<sup>1</sup>. Mais il avait un autre motif plus grave encore. De tout

<sup>1</sup> Archives municipales. — Lettre de juin 1783.

temps, Graslin avait jeté un regard d'envie sur le verger et le bois des Capucins qui lui semblaient merveilleusement appropriés pour faire une promenade publique, en tête de laquelle on eût pu bâtir la Bourse, et il lui semblait assez inutile de faire un traité pour la partie lorsqu'il espérait bien en faire un pour le tout<sup>1</sup>. Mais ces motifs qu'il ne disait pas d'ailleurs aux Capucins, du moins à l'origine, ne pouvaient pas être, on le pense bien, de leur goût.

Graslin finit cependant par leur parler de son projet de Bourse. Il leur dit qu'on pourrait les nommer aumôniers du nouvel établissement. Quant à leur bois, ne ferait-il pas une très-belle promenade publique ? Il avait 600 pieds de long, tandis que la grande allée d'ormeaux de la Bourse actuelle n'en avait que 250<sup>2</sup>. Leur église serait, d'un autre côté, vraisemblablement érigée en succursale ; enfin, on estimait que le louage des chaises dans l'église, la Bourse et la promenade leur rapporterait au moins 4,000 livres<sup>3</sup>.

Ces beaux avantages touchèrent peu les Capucins auxquels on laissait cependant leur *grand jardin légumier*, objet d'utilité réelle et dans lequel même se trouvaient quelques allées qu'on pouvait rendre agréables.

Mais quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'ils surent que le projet de leur dépossession avait été présenté, plus ou moins officiellement, aux États de Rennes (1784) ! En même temps ils voyaient les ouvriers de Graslin pousser les travaux et modifier de telle sorte leur clôture, qu'il n'allait plus rester bientôt aucun des *intersignes* qui eussent pu aider à reconnaître les parties détachées<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Observations de M. Graslin*, p. 11. — Ainsi, ne nous y trompons pas, c'est de Graslin et de Graslin seul que viennent les retards sans fin apportés à la signature du traité ; Graslin est le premier à nous le dire. Aussi ne puis-je comprendre que M. Renoul veuille imputer ces retards à la municipalité qui en était fort innocente.

<sup>2</sup> Cette grande allée d'ormeaux et la promenade dont elle faisait partie, et qui s'étendait jusqu'à la rivière, s'appelaient *la Hollande*, d'où est venu le nom de *Petite-Hollande* à celle qu'on planta vis à-vis.

<sup>3</sup> *Archives municipales*. — Mémoire en date du 1<sup>er</sup> décembre 1785.

<sup>4</sup> C'est ce que Graslin fit observer plus tard, lui-même, au P. Jérôme, lorsque celui-ci lui montra son toisé ; — « Comment avez-vous pu lever le plan de ce terrain, actuelle-

Dans cette position, les Capucins se décidèrent à prendre des conseils. L'avis ne pouvait être douteux. Un traité n'est obligatoire que lorsqu'il existe, et il n'existe pas lorsqu'il n'est signé que de l'une des parties. Quant à un engagement moral, comment aurait-il pu subsister après les vains efforts faits pendant dix-huit mois pour obtenir une signature qui cependant avait été promise, et en face de *projets toujours grandissants* qu'on ne prenait plus la peine de dissimuler ?

Nous ne connaissons pas les noms de tous les conseillers des bons Pères ; mais il en est un qui nous est divulgué par Graslin. — « Les Capucins, écrit-il à la Mairie, le 28 novembre 1785, sont mal disposés aujourd'hui, et, par dessus cela, ils ont pour conseil *un homme dangereux*, le sieur Cacaut. »

Cacaut ! mais ce ne peut être que François Cacault, le célèbre auteur du plan de Nantes et l'expert-arpenteur attitré de la ville, pendant quarante ans. Personne, à coup sûr, ne pouvait mieux éclairer les Capucins sur la valeur des cessions qu'on leur demandait et aussi sur les irrégularités du projet de traité qu'ils avaient signé. Je ne sais ce que Cacault leur dit, mais je le devine ; il me semble d'ailleurs entrevoir sa main dans une requête présentée par les religieux à la communauté de ville, le 26 novembre 1784, requête où le point de droit et le point de fait sont précisés avec

ment qu'il est confondu avec le mien et qu'il ne reste plus aucun vestige des anciennes séparations, pas même les fondements des murs. » — *Observations de M. Graslin, p. 18.*

1 Cacault avait pris, en 1780, sa retraite des fonctions que lui avait confiées la ville, et la ville lui avait continué, par égard pour ses longs et bons services, le traitement de 900 livres qu'elle lui faisait, « *étant bien juste, portent les registres, qu'elle lui rende une partie des épargnes sans nombre dont elle a profité depuis qu'il a la conduite de ses travaux, en lui assurant un bien-être qu'une conduite réglée et un travail assidu pendant tout le cours de sa vie n'ont pu lui procurer.* » (*Archives municipales. — Registre 3 mai 1777.*)

Maintenant ne peut-on pas s'étonner de l'intervention de Cacault dans cette circonstance où son avis contrariait fortement celui de la ville ? N'avait-il pas quelque grief personnel contre Graslin ? C'est ce que nous ne pouvons approfondir ; mais il est certain que Graslin le désigne, plus d'une fois, assez clairement, comme l'un de ses principaux ennemis.



une netteté qui jusque-là ne se trouve dans aucun des écrits émanés du couvent.

« Nous n'avons jamais eu dessein, disent-ils, de traiter privativement avec le sieur Graslin. Nous ne le pouvions, vous ne l'ignorez pas, Messieurs. Tout ce qui s'est passé entre lui et nous ne doit et ne peut être regardé que comme les préliminaires d'un arrangement définitif que nous prendrons avec vous quand il vous plaira nous manifester la volonté de votre respectable compagnie.... Pour vous témoigner, Messieurs, tout l'empressement que nous avons de contribuer à l'agrandissement et l'embellissement de votre ville, nous avons abandonné tout le terrain *nécessaire à la rue* qui conduit de la nouvelle place à celle des Irlandais, rue *toute prise sur notre terrain*, à l'exception d'un très-petit angle pris sur la Cagassais. On nous a proposé et nous avons reçu pour dédommagement 6,000 livres, prix bien certainement au-dessous du modique, puisque, suivant la plus juste estimation, le pied carré ne serait pas payé *quatre sols*.

» Notre reconnaissance pour une ville qui, depuis plus de deux siècles, nous comble de ses bienfaits, nous a fait céder à tout motif d'intérêt. *Les rues et les places sont les seuls objets qui paraissent regarder la municipalité, et l'arrêt du conseil ne paraît avoir d'autre motif.* Le terrain *excédant celui de la rue* et celui qu'a demandé et que demande encore le sieur Graslin, n'est donc uniquement que pour son propre intérêt, pour le vendre et y faire bâtir. Il ne serait pas juste, Messieurs, qu'un particulier, d'ailleurs *recommandable par les vastes connaissances qui le distinguent et son zèle patriotique*, se servit du prétexte du bien public pour augmenter son bien-être aux dépens des Capucins... Si l'on s'en tenait à ses prétentions, on paierait quatre sols ou environ, un terrain qu'il vend au bas prix sept livres le pied carré, toujours sous le prétexte du bien public <sup>1</sup>. La lésion est trop excessive et le prétexte trop illusoire <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Le P. Victorin avait bien dit qu'il ne voulait point vendre *pied à pied* à la ville; mais il ne s'agissait alors que du terrain des rues, non des terrains de spéculation.

<sup>2</sup> *Archives municipales.*

Tout ici porte coup : distinction très-nette du *terrain des rues*, le seul dont s'occupe l'arrêt du conseil et pour lequel aucune plus-value n'est due, parce qu'il s'agit de l'*utilité publique*, puis aussi, il faut le dire, parce que le terrain qui sert à ouvrir les rues ne peut évidemment profiter de la plus-value que ces rues futures n'ont pu encore donner, — et *terrain excédant celui des rues*, qui tombe dans le commerce et qui doit en subir les chances.

Où je me trompe fort ou ce fut Cacault qui instruisit si bien les Capucins de cette distinction fondamentale ; mais Cacault ne fut pas le seul à leur donner l'intelligence du projet de traité. Nous avons dit que les contenances n'y étaient pas indiquées, de sorte que si les pères connaissaient parfaitement de l'œil les parties qu'ils cédaient, leur connaissance n'avait rien de mathématique. Or il leur arriva, en 1784, un confrère, le P. Jérôme, « fils d'un arpenteur, nous dit Graslin, et ayant exercé le même talent dans sa jeunesse. Voulant faire voir son savoir faire, c'est toujours Graslin qui parle, il leva des plans, fit des calculs, des règles de trois. — Si M. Graslin vend son terrain tant le pied, combien ce qu'il nous prend qui contient tant de pieds, doit-il nous produire ? — Il va partout débitant son algèbre <sup>1</sup>. »

Ce fut ainsi que les Capucins acquirent la certitude qu'ils avaient vendu dans les environs de quatre sols tout ensemble, terrain des rues et terrains à bâtir, tandis que Graslin les payait dix sols dès 1778, c'est-à-dire avant qu'on connût son projet, et tandis qu'aujourd'hui il les vendait de cinq à douze livres <sup>2</sup>. Cette intervention

<sup>1</sup> *Observations de M. Graslin*, p. 15.

<sup>2</sup> Graslin prétendait cependant avoir basé ses calculs pour le terrain des Capucins sur les acquisitions de 1778 ; mais c'est qu'il comprenait dans le prix l'argent que devait coûter la reconstruction du portail des Capucins, du porche de leur église, de la maison de leur sœur temporelle, etc., tandis que ces reconstructions, qui n'étaient que la réparation de dommages causés en tel et tel endroit, ne pouvaient évidemment pas compter, comme indemnité du terrain qu'il prenait en tel et tel autre. — Le toisé du P. Jérôme d'ailleurs était-il juste ? Il avait compris la ruelle que les Capucins prétendaient leur être privée — ce que Graslin n'admettait pas ; mais les divergences étaient fort peu graves. Ce que l'on peut dire seulement c'est qu'il y aurait probablement à ajouter la valeur d'une petite portion de la Cagassais qui se trouvait réunie à l'enclos du couvent. L'indemnité se trouverait ainsi portée au plus à cinq sols.

du père Arpenteur, comme on l'appela dès lors, fut tout un événement. On ne parlait que de lui ; il y avait foule aux Capucins quand il prêchait. Malheureusement ce petit succès de curiosité, cette popularité d'opposition qui ne manque jamais, en France, à ceux qui font querelle soit à la spéculation, soit au pouvoir, suscita, ailleurs, on le pense bien, de vifs ressentiments ; et, comme il y a toujours, dans les bas-fonds de chaque parti, quelques honteuses et mauvaises passions, le P. Jérôme et deux de ses confrères furent les *héros* ou les *victimes*, comme dit M. Renoul, d'une aventure qu'il qualifie d'*assez ridicule*. Je lui laisse au reste la parole :

« Sous un prétexte quelconque on leur avait donné rendez-vous dans un jardin. Ils furent exacts à s'y rendre ; mais là ils se trouvèrent en présence de vigoureux gaillards qui, entre autres, leur administrèrent cette humiliante correction qu'une bonne mère inflige parfois à son malin enfant. »

En vérité M. Renoul fait bon marché du Capucin. S'il était jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, le *héros* ou la *victime* de pareille aventure, il trouverait probablement la chose non pas *ridicule*, mais odieuse. Eh bien ! je serais complètement de son avis.

Malheureusement le P. Jérôme eut le tort de s'en prendre à Graslin qui était fort innocent de l'injure, et de là une irritation qui, de part et d'autre, fut à son comble.

Que se passait-il cependant dans les régions plus calmes de la communauté de ville ? La communauté avait à répondre et à l'intendant de la province, M. de Bertrand, qui se plaignait des retards apportés à la signature du traité, et à Graslin lui-même qui demandait instamment aujourd'hui la conclusion de ce traité qu'il s'était plu à laisser dormir si longtemps, malgré les réclamations des moines. Mais comment conclure aux anciennes conditions avec des contractants qui n'en voulaient plus ? Pouvait-on les y contraindre ? Évidemment non. M. Renoul parle d'une ratification pure et simple. Il en parle bien à son aise ; mais la loi n'admet de ratification que pour des actes déjà signés de part et d'autre et dont les signatures ont seulement besoin d'approbation. Or, rien de semblable ici. Le projet de traité était même tel qu'il eût été impossible

de le signer dans sa forme et teneur. C'est ce que les juristes de l'Hôtel-de-Ville voyaient très-bien. — « Le projet du 29 mai, » disaient-ils, n'est qu'une ébauche et n'a point les caractères d'un » acte translatif de propriété. M. Graslin y a contracté en son propre » et privé nom. Il ne pouvait en effet agir au nom de la communauté, » n'ayant pas de pouvoirs et n'ayant pas pris son consentement ou » son agrément sur aucune des clauses. Les objets cédés ou échangés » ne sont désignés ni par leur consistance, contenance et étendue » ni par leur bornage. Il y est parlé de compensations dont les » objets ne sont ni désignés ni exprimés, ce qui est absolument » nécessaire dans un acte qui contient des obligations respectives. » Le projet relate le consentement de la communauté de Nantes, » et cependant les religieux qui la composent, n'ont signé ni » le projet ni le traité et leur consentement par écrit n'y est pas » joint '.... »

En présence de telles irrégularités, la municipalité ne pouvait prendre qu'un parti, c'était d'approuver, en ce qui la concernait, le projet de traité du 29 mai 1783, pour être exécuté dans tout son contenu, *après qu'il aurait été renouvelé entre elle et lesdits religieux* (28 novembre 1785). M. Renoul appelle cela une *fausse démarche*. Que faisait cependant la ville en statuant ainsi? Elle ne faisait qu'emprunter le langage même de Graslin. « Je m'obligeais (par le traité du 1<sup>er</sup> juillet), écrivait Graslin, sous peine de toute indemnité, à le faire *approuver* par la communauté de ville et à le lui faire *renouveler* aux mêmes clauses et conditions<sup>2</sup>. » Pouvait-elle faire mieux?

<sup>1</sup> Voir la pièce aux *Archives municipales* — Ajoutons que ces irrégularités n'étaient pas les seules. Ainsi, il n'était question dans le projet de traité que des Capucins et de la ville; et cependant Graslin leur cédait, à titre d'échange, par le même traité, une *petite portion de la Cagassais* qui lui appartenait en propre. En échange de quoi, puisqu'il ne recevait rien? mais c'est qu'il comptait que la ville lui rétrocéderait tout ce que les Capucins lui abandonnaient et que la loi ne lui permettait pas de recevoir d'eux directement. — Voir aux *Archives municipales* une lettre de Graslin très-explicite sur ce point, en date du 23 novembre 1785.

<sup>2</sup> *Observations de M. Graslin*, p. 10.

Si ensuite il y avait contradiction entre cette décision obligée et l'un des considérants par lequel étaient déclarés *définitifs et irrévocables* les engagements pris par les religieux avec Graslin, il ne fallait imputer cette contradiction qu'au désir extrême qu'éprouvait la municipalité de revenir sur la faute commise en ne traitant pas depuis deux ans, aux conditions admises par le P. Victorin. De là cette solennelle épithète de *définitif* donnée au traité provisoire du 1<sup>er</sup> juillet, cette qualification d'*irrévocable* et par conséquent de synallagmatique, à l'acte unilatéral du 29 mai ; puis, quand il faut conclure, la pénible obligation de convenir que tout est à refaire.

Les Capucins répondent qu'ils tiennent pour absolument nuls dans la forme et dans le fond les projets de traité, mais qu'ils n'en sont pas moins disposés à prendre avec la ville les arrangements convenables, en observant les formalités *requises et prescrites par les lois*. « Arsenal de procédure ! » s'écrie M. Renoul. — Mais, en vérité, si le très-honorable M. Favre, notre excellent maire, venait à s'apercevoir que des biens de la commune ont été vendus sans les formes légales, et qu'il arguât de nullité la vente, est-ce que personne y trouverait à redire ? Eh bien ! ce que ferait M. Favre, le P. Pacifique le fit. Il indiqua les formalités exigées, et offrit le premier de s'y soumettre.

La communauté de ville eut le bon esprit d'agir de même. Par délibération du 21 janvier 1786, elle nomma des experts qui descendirent sur les lieux, constatèrent l'état des choses, et procédèrent à un arpentage régulier. Le résultat de cet arpentage fut que 30,439 pieds devaient entrer dans la formation des rues — 12,602 dans les constructions de la place — et que 17,830 restaient libres dans la rue Penthievre (aujourd'hui rue Voltaire).

Cette distinction entre les terrains des rues, c'est-à-dire d'utilité publique, et les terrains à bâtir, c'est-à-dire terrains de spéculation, était déjà un grand pas vers la vérité. La communauté en fit un autre, en offrant de payer ceux-ci le double des premiers. Seulement les prix qu'elle offrait étaient modestes. C'était cinq sols pour le terrain des rues et dix pour les terrains libres. Les Capucins répondent à cette offre en demandant une expertise, Refus de la

communauté de ville. — « Les experts, disait-elle, en leur supposant d'ailleurs de la probité et de l'équité, partent d'un principe également faux et injuste, en estimant, *comme ils font constamment*, les terrains soumis à leur estimation, le prix qu'ils valent au moment où ils les apprécient, sans avoir aucun égard aux circonstances qui en doublent et triplent quelquefois la valeur <sup>1</sup>. » — Mais alors qui pourra apprécier une valeur quelconque, si les experts jurés en sont incapables?

Les choses en étaient là lorsqu'on apprit que Graslin venait de vendre l'emplacement actuel de l'hôtel de France, emplacement qui comprenait un *petit triangle* dépendant de l'enclos des Capucins <sup>2</sup>, au prix moyen, façade et fonds, de 9 livres 15 sols.

On juge ce que durent penser les Capucins en voyant vendre près de dix livres ce dont on leur offrait dix sols. Graslin leur disait pour les pacifier que s'il vendait 9 livres 15 sols, c'est qu'il avait excavé, nivelé, toutes choses qui coûtent; que d'ailleurs tout n'était pas profit dans le métier, qu'il y avait perte d'intérêts pour lui depuis le commencement des travaux, et, qu'après tout, s'il y avait plus-value, c'était son industrie qui l'avait créée et non la leur, qu'il était donc juste qu'il en profitât au lieu d'eux.

— Votre industrie ! mais qui donc en souffre plus que nous ? répondaient les pères. Notre recueillement, notre solitude.... C'étaient toutes les doléances du P. Victorin, que terminait cette fois un aphorisme de jurisprudence : *Qui sentit incommodum debet quoque sentire commodum*; en d'autres termes : — Celui qui souffre un dommage doit aussi profiter du bénéfice.

Tout n'était pas sans doute péremptoire dans la discussion de Graslin ; mais il y avait du vrai. Il leur faisait remarquer en outre que leur *petit triangle* n'acquerrait toute sa valeur que par sa réunion

<sup>1</sup> *Archives municipales.* — Registres.

<sup>2</sup> Si le fait n'était constaté par les lettres même de Graslin, on ne pourrait le croire; mais il est avéré (*Archives municipales.* lettre du 11 mars 1786). Or pour que Graslin pût vendre ce *petit triangle* régulièrement, il aurait fallu d'abord que le traité avec les Capucins fût *renouvelé* suivant ses propres expressions, et 2° que la ville à qui le terrain était cédé, le cédât à son tour à Graslin; mais Graslin allait de l'avant, sauf à faire régulariser ensuite. C'était, je le répète, le défaut de ses qualités.

à ce qui lui appartenait; que, sans cela, insuffisant par lui-même pour une importante construction, il perdait presque tout son prix. C'est ainsi que dans toutes les questions il y a des faces très-diverses, et que le plus prudent est, de part et d'autre, de se défier de ces accusations de mauvaise foi, de chicane, d'injustice qui souvent portent à faux.

Les Capucins avaient, au reste, une réplique toute prête. Peu importe après tout le prix de nos terrains, disaient-ils, la loi veut, pour les biens de main-morte, une adjudication : qu'on les mette en adjudication ; le prix s'établira de lui-même.

Ce n'était pas précisément ce que désirait Graslin. Il s'étonnait, d'ailleurs, que des moines mendiants tinssent tant à avoir la valeur entière de ce qu'on leur prenait. Les lettres-patentes, disait-il, ne parlent que d'une indemnité; on n'est donc obligé qu'à vous indemniser du tort qu'on vous cause, c'est-à-dire des fruits de votre verger et de la pousse de vos ormes. Vous avez fait vœu de pauvreté; que réclamez-vous? — Sans doute, nous avons fait vœu de pauvreté, répondaient les moines, mais nous n'avons pas fait vœu de ne pas payer nos dettes, et nous en avons. Nous n'avons pas fait vœu, non plus, de ne pas agrandir notre église, et, d'après ce que vous nous dites vous-même, elle va devenir insuffisante. Pouvions-nous aussi faire vœu de renoncer à l'occasion qui se présente de venir au secours de nos frères de Rennes dont le couvent est en ruines, et de nos frères de Quimper, dont le couvent est en cendres?

— Mais, mes pères, lorsqu'on fait un dessèchement, les propriétaires qui en profitent vous paient une plus-value, et vous voudriez vous attribuer celle qui résulte des rues et des places dessinées par moi et payées de mon argent!

— Il y a une loi pour les dessèchements et une loi pour les constructions urbaines. Comme il s'agit de terrains à bâtir, nous n'avons consulté que la loi sur les constructions. Les rues et les places sont d'ailleurs comme l'eau de la rivière, à laquelle chacun peut boire.

— « C'est l'eau de la rivière, à la bonne heure! mais je l'ai fait monter, cette eau, par une machine aussi hardie et aussi risquable

» que dispendieuse. Ce n'est donc plus le cas de dire que l'eau de  
 » la rivière appartient à tout le monde.... Attendez que l'eau de  
 » ma machine ait abreuvé mon champ; elle coulera ensuite natu-  
 » rellement dans le vôtre, et vous pourrez avoir des rentes comme  
 » si vous préférerez ce régime à celui de la mendicité <sup>1</sup>. »

Ce que Graslin craignait surtout, en effet, c'était cette adjudication que demandaient les pères. Elle le menaçait d'une concurrence sérieuse, tout en répondant aux motifs d'intérêt public qu'il avait fait valoir pour acquérir leurs terrains. Ainsi Graslin s'appuyait sur le peu de sûreté qu'offriraient des rues non bâties, sur la difformité qui en résulterait pour le quartier. — Nous mettrons dans le cahier des charges, répondaient les Capucins, que les terrains seront bâtis et conformes aux plans et élévations fournis par la ville. — Qu'objecter à cela ?

Les choses en étaient d'ailleurs, depuis longtemps, à un point où toute entente était devenue impossible, sinon entre les Capucins et la ville, du moins entre les Capucins et Graslin. Dès l'année 1780, Graslin avait écrit une lettre dans laquelle il traitait les religieux *un peu légèrement* (il en convient lui-même), à propos des *cou-pures* qu'il leur ménageait. La lettre tomba entre les mains des Capucins, et ce que Graslin trouvait *un peu léger*, ils le trouvèrent très-grave. Vint ensuite la mésaventure du P. Jérôme. Le P. Jérôme jeta feu et flamme, choisissant mal ses expressions; on lui prêta même un mot fort grossier qui revint bien vite à Graslin et que Graslin imprima tout de suite. C'était une guerre à outrance dont Graslin, homme de beaucoup d'esprit, fit le sujet d'un mémoire qui le cède peu aux *Provinciales*.

Et encore le mémoire n'était-il que le préambule d'un prospectus annonçant la formation d'une *association patriotique* pour la dépossession complète du couvent. L'auteur y affectant un profond respect pour les Capucins en général, ces *vrais religieux* qui ne

<sup>1</sup> *Observations de M. Graslin*, pp. 22 et 23.

Le paragraphe accompagné de guillemets est seul textuel. Le reste du dialogue est d'ailleurs un résumé fidèle de cette longue discussion. J'ai choisi cette forme parce que c'est celle que Graslin, dans ses *Observations*, a adoptée lui-même.



connaissent ni l'usage, ni les noms même des instruments de l'*arpentage*, enfants du *tien* et du *mien* qui ont mis la division parmi les hommes (avis au P. Arpenteur), leur adresse une lettre sarcastique dont je citerai les principaux traits :

« Mes Révérends Pères, leur disait-il, pleins de confiance dans  
 » la Providence, vous avez renoncé à acquérir la richesse qui est  
 » l'objet de l'ambition de tous les hommes. Vous n'avez aucune  
 » propriété, aucune possession ; vos habitations sont des retraites ;  
 » chacun de vous n'occupe qu'une cellule dont l'étendue est pro-  
 » portionnée à la stature de l'homme. Vos jardins vous sont néces-  
 » saires pour fournir à vos besoins journaliers auxquels les au-  
 » mônes ne subviendraient pas. Vos allées, vos bosquets ne peuvent  
 » que vous exciter à de pieuses méditations. Ces établissements éloi-  
 » gnés autrefois du centre des villes, et faits pour de saints religieux  
 » qui fuient le tourbillon du monde, n'étaient enviés de personne.

» Par une révolution récente, votre maison de la Fosse va se  
 » trouver au milieu d'un quartier qui se couvre de grands et beaux  
 » édifices. Ce changement n'en apportera aucun dans vos mœurs.  
 » S'il vous rapproche de plusieurs familles riches et vertueuses  
 » dont la bienfaisance est votre patrimoine, vous reconnaîtrez le  
 » doigt de Dieu et le soin qu'il prend de ses fidèles serviteurs, et  
 » vous ne prendrez point d'autre part à cette révolution. Qu'on  
 » vous dise que vos bois, vos jardins pourront être convertis en  
 » emplacements précieux, que quelque spéculateur vous fasse  
 » des offres de sommes considérables (on parlait d'une offre de  
 » 500,000 livres), il vous parlera une langue étrangère. Ce ne sont  
 » pas vos statuts seuls qui vous rendront sourds à cette séduction ;  
 » votre humilité, la simplicité et l'austérité de vos mœurs vous en  
 » préserveront encore mieux.

» Cependant, mes Révérends Pères, je ne craindrai point de  
 » vous faire la même proposition, mais dans un esprit absolument  
 » contraire. » — Puis, après leur avoir expliqué que leur enclos  
 forme une *énorme obstruction* dans le quartier neuf, il continue  
 ainsi :

« La place de la Comédie est beaucoup trop petite et on ne peut

» l'agrandir qu'en prenant sur votre terrain, sur votre cour même  
 » et approcher très-près de votre église. Le spectacle exigera  
 » qu'on pût faire en face une rue spacieuse qui lui servit d'avenue  
 » et, de la manière dont cette salle a été placée, quel qu'en ait  
 » été le motif, cette avenue ne peut se faire qu'à travers votre  
 » enclos. Enfin, mes Révérends Pères, vous devez voir avec quelque  
 » peine que l'hôtel fastueux des plaisirs mondains se trouve en  
 » face de vos modestes toits, et que, du parvis élevé de ce temple  
 » profane, on domine sur votre église et l'on plonge jusque dans  
 » votre dortoir. Eloignez-vous, mes Pères, de ce séjour du faste  
 » et de la mondanité, *averte oculos tuos ne videant vanitatem.*<sup>1</sup> »

Il était difficile de pousser la plaisanterie plus loin; mais un dernier trait prouvait que la plaisanterie était très-sérieuse. Graslin proposait la constitution d'une association patriotique au capital de 300,000 livres qui demanderait l'expropriation des Capucins pour cause d'utilité commune, et se chargerait de leur faire, sous forme d'aumône, une rente de 15,000 livres. Il est bon de savoir que ces mêmes terrains, vendus nationalement en 1791 et 1792, c'est-à-dire dans d'assez mauvais jours, produisirent 609,646 livres.

La communauté de ville eut le bon esprit de se tenir en dehors de ces agitations et de ces plans, et, grâce à l'intervention de Bertrand-Molleville, intendant de la province, elle finit par signer avec les Capucins un traité qui porte la date du 7 février 1787. Par ce traité, les pères cédaient en toute propriété à la ville

30,439 pieds pour les voies publiques;

25,443 pour les constructions de la place;

Et 34,661 pour celles de la rue Penthhièvre.

En tout 90,543 pieds.

<sup>1</sup> *Observations de M. Graslin, etc.* — Graslin était un écrivain très-remarquable. Peut-être l'étudierons nous un jour sous ce point de vue; mais qu'il nous soit permis d'exprimer, dès aujourd'hui, le regret que la Bibliothèque de Nantes ne possède pas ses œuvres complètes. M. Péhant, avec tout son zèle si intelligent et si actif pour le dépôt qui lui est confié, n'a pu encore les réunir toutes, et il faut même connaître la Bibliothèque, comme lui, feuille par feuille, pour savoir que les principaux mémoires de Graslin s'y trouvent reliés dans un volume du journal de la Marine.

En échange des 30,439 pieds entrés dans les places et rues, les religieux étaient libérés des 6,600 livres qui leur avaient été payées par Graslin, c'est-à-dire qu'ils cédaient à la ville les terrains d'utilité publique, en raison de *quatre sols* le pied.

Le surplus, c'est-à-dire les 60,104 pieds de terrains à bâtir devaient être vendus à l'enchère par les soins de la communauté, après toutefois arrêt du conseil et lettres-patentes autorisant l'aliénation, et le produit de la vente être partagé entre les Capucins et la ville<sup>1</sup>.

Telle fut la fin de cette longue contestation. Et maintenant si nous voulions apprécier, en toute justice, le rôle de chacun dans la lutte, nous ne pourrions qu'admirer le calme et la droiture de la municipalité. La seule chose qui lui fit défaut, ce fut un peu d'initiative. Quant à Graslin, peut-on beaucoup lui en vouloir d'avoir cherché à compléter son œuvre par l'occupation de terrains que les bons pères lui cédaient si facilement. Il leur disait : Voilà deux triangles qui vont se trouver séparés de vous par la rue, qu'en ferez-vous ? — Rien, répondaient les bons pères. — Autant vaudrait alors me les céder, reprenait-il. — Était-il vraiment tenu de leur dire, à eux qui avaient un père temporel chargé de leurs intérêts : — Mais ce dont vous ne ferez rien, vous pourriez demander l'autorisation de le vendre et vous le mettriez à l'enchère ? — C'eût été par trop héroïque, car enfin ces enchères-là lui eussent fait une fâcheuse concurrence. Seulement en se donnant ainsi la chance de gros bénéfices, Graslin s'exposait à deux dangers qu'il eût pu éviter et qu'il n'évita pas : le premier, c'était que les Capucins refusassent de signer si on les faisait trop attendre ; le second, qu'ils n'intentassent une action en rescision, même contre le traité signé, si le prix stipulé était assez faible pour qu'il en résultât lésion d'*outre-moitié*. Ce droit de rescision est considéré comme tellement important par nos lois qu'aux termes de l'article 1674 du

<sup>1</sup> Ce traité fut approuvé, à l'intendance, le 15 mars 1787, confirmé par lettres-patentes en janvier 1788, et enregistré au greffe du parlement par arrêt du 7 mai de la même année.

Code, le vendeur peut l'exercer, *quand même il y aurait expressément renoncé dans le contrat, et déclaré donner la plus-value*<sup>1</sup>. M. Renoul accusera-t-il le Code Napoléon d'enseigner la mauvaise foi et la chicane ?

Mais y avait-il lésion d'outre-moitié? c'est ce qu'il nous est impossible de juger avec certitude. Lorsqu'on lit toutefois dans le mémoire de M. Renoul que les terrains du quartier Graslin se vendirent dès l'abord (c'est-à-dire, croyons-nous, dès 1784) de 4 à 12 livres le pied <sup>2</sup>, ce qui ferait, en défalquant les frais, tout au moins de 2 à 10 livres, on peut croire que les Capucins, à qui on ne les payait, en 1783, que quatre sols, et les eût-on même payés dix, n'étaient pas si déraisonnables dans leur articulation <sup>3</sup>. Il est bien entendu que je ne parle ici que des terrains à bâtir; les autres ne firent jamais de difficulté sérieuse.

Quel fut cependant le résultat, en chiffres, du traité de 1787? J'ai dit que les Capucins cédaient le terrain des rues, au prix de quatre sols le pied carré, ce qui était incontestablement un marché

<sup>1</sup> Le Code a substitué d'ailleurs la lésion de sept-douzièmes à celle d'outre-moitié.

<sup>2</sup> *Graslin et le quartier qui porte son nom*, p. 67.

<sup>3</sup> Tout terrain a deux valeurs très-distinctes : une valeur que j'appellerai *d'estimation*, valeur positive qui tient compte de la plus-value, mais ne l'admet que dans ce qu'elle a de fixe et d'assuré, — et une valeur de *spéculation* qui dépend des chances de la concurrence. Les Capucins pouvaient, du moins pour leurs terrains à bâtir qu'ils n'étaient pas obligés de vendre, demander ou une adjudication avec ses hasards, ou une expertise avec sa certitude plus modeste. Or, quelle pouvait être la valeur *d'estimation* de leurs terrains, au mois de mai 1783, date du projet de traité? Rappelons-nous que la ville estimait 20 sols le pied le terrain qu'elle donnait à Ceineray, en 1767, sur le Cours; qu'elle payait 26 sols le pied celui qu'elle prenait aux Cordeliers pour la rue Royale et que ce marché lui semblait si avantageux qu'elle en exprimait sa reconnaissance aux bons pères. N'oublions pas la proportion que nous avons relevée (p. 259) entre les prix du quartier du Cours et ceux des quartiers habités par le commerce. Rappelons-nous enfin que, dès la fin de l'année 1782, les travaux de Graslin avaient atteint le  *pied du mur*  des Capucins, qu'en mai 1783, la paix avec l'Angleterre était sinon faite, du moins assurée; et il nous semble qu'en de telles circonstances, la valeur estimative ne pouvait s'élever à moins de 30 sols. A ce prix, Graslin eût été à l'abri de toute répétition, et la ville et lui n'en auraient pas moins fait une affaire magnifique, puisqu'ils auraient revendu les mêmes terrains de 4 à 12 livres, ou, frais déduits, de 2 à 10, un an après. Mais en ne les portant qu'à 5 et même à 10 sols, l'action en rescision devenait très-possible.

superbe pour la ville. Le reste devait être vendu à l'enchère; or la vente n'eût-elle produit que quatre livres par pied, cela aurait fait encore, pour 60,104 pieds, 240,416 livres, dont moitié, soit 120,208 seraient revenus à la ville<sup>1</sup>. Il n'y avait assurément point lieu de se plaindre; aussi la ville ne se plaignit-elle pas. Nous lisons même dans le registre de ses délibérations : « La communauté, aussi » satisfaite des sacrifices que les pères Capucins font d'une partie » de leurs possessions pour l'accroissement, l'utilité et l'embellissement de cette ville, qu'elle est sensible à la manière honnête » dont ils l'accompagnent, déclare bien volontiers et dans la plus » grande sincérité renoncer à ne point diminuer davantage leur » propriété, et à les aider de ses avis, de ses soins et de ses bons » offices, contre ceux qui entreprendraient de les troubler dans la » jouissance de ce qui leur reste. » — Avis à l'*Association patriotique*.

Nous venons de dire ce qu'eût été le résultat sans la Révolution; mais soudain elle éclate et met ordre à tout. Capucins, Chartreux, Dames Bénédictines, chapitre de Saint-Pierre, sont mis à la porte, comme, au temps de Mauclerc, la population du Marchix. C'est le droit de la force, un vieux droit trop oublié depuis longtemps et qui a le grand mérite de suppléer tous les autres.

Mais Graslin au moins sera-t-il respecté? L'entreprise qui devait faire sa gloire n'avait pas fait jusque là son bonheur. On n'aurait pas voulu l'aider quand il commença; on le trouva trop heureux quand il réussit. Des libelles honteux, qui ne venaient nullement des Capucins, l'abreuvèrent d'outrages; on affectait de le traiter de spéculateur, et c'est alors qu'il disait avec un sentiment de dignité blessée qui n'était assurément pas sans éloquence : — « Au lieu d'appeler spéculation particulière un plan d'établissement public, parce que c'est un particulier qui le conçoit, en pareil cas, c'est le

<sup>1</sup> Sur ce prix, la ville aurait eu à prélever, il est vrai, des frais de reconstruction pour le portail des Capucins, le porche de leur église et la maison de leur sœur temporelle; elle aurait dû aussi indemniser Graslin de ses dépens. Les Capucins, de leur côté, devaient déduire de leur moitié, la valeur de deux parcelles réunies à leur enclos et appartenantes, l'une à Graslin, l'autre à la ville, le tout sur le prix d'adjudication des terrains voisins. Il était impossible de rien imaginer de plus simple et de plus juste.

*particulier qui devient en quelque sorte un homme public*<sup>1</sup>. » — Lui reprochait-on son gain ? il s'écriait : — « Faut-il absolument que je perde pour faire un acte de patriotisme ? Faut-il que pour être un bon citoyen, je sois un père de famille extravagant ? »

Je citerai encore une phrase qui le peint tout entier : — « J'oserais le dire, écrivait-il ; c'est dans la grandeur, la beauté, la hardiesse même de mon projet, bien plutôt que dans l'espérance des bénéfices, que j'ai puisé le courage qu'il fallait avoir pour l'entreprendre et pour en surmonter les obstacles ; peut-être ne serai-je pas cru par beaucoup de monde ; mais il me suffira de l'être par le petit nombre de ceux qui savent que les idées du grand et du beau donnent infiniment plus d'énergie à l'âme que les froides spéculations de l'intérêt<sup>2</sup>. » C'est vrai et c'est noble<sup>4</sup>.

En définitive, l'opération de Graslin fut fructueuse ; et, par sa intelligence, son activité, sa hardiesse, il réussit là où la plupart des calculateurs aurait échoué. Nous apprenons, en effet, de M. Renoul, qu'en 1790, époque de la mort de Graslin, son compte se soldait par un bénéfice net d'un million. Graslin avait pris toutes les précautions que lui suggérait son expérience, pour que ce million ne pérît pas et qu'il prospérât même dans l'avenir. Ainsi il avait eu soin de le constituer en rentes non franchissables et, mieux encore, rentes en grains, c'est-à-dire à l'abri des déprécia-

<sup>1</sup> *Mémoire par écuyer Jean-Joseph-Louis Graslin, servant de réponse à un libelle anonyme.*

<sup>2</sup> *Id.*, p. 6.

<sup>3</sup> *Observations de M. Graslin sur un mémoire, concernant le café de la Comédie.*

<sup>4</sup> Graslin était très-loin, en effet, d'être un spéculateur ordinaire ; nous n'en voudrions pour preuve que le fait suivant. Il avait pris à ferme, avec deux associés, une terre du duc de Lauzun, en Bretagne, pour la somme annuelle de 92,000 livres et 36,000 de pot de vin. Deux ans après, le duc qui était fort grevé de dettes, trouva un beau prix de sa terre ; mais il fallait d'abord que le bail fût résilié. Les deux associés de Graslin qui étaient fondés chacun pour un quart, demandent, pour eux deux, 60,000 livres d'indemnité et les obtiennent. Graslin eût pu réclamer également 60,000 livres pour sa moitié ; mais : — « Je sentais, dit-il, qu'il ne me convenait pas de surcharger le duc d'une créance qui n'avait pour cause et pour motif qu'un gain à faire et un gain conjectural, » — et il se déclara prêt à signer l'acte de résiliation sans indemnité.

tions successives de l'argent. Rien assurément de mieux combiné; mais la Révolution se préoccupait bien des combinaisons des pères de famille! D'un trait de plume, elle rend toutes les rentes franchissables, et la plupart des débiteurs profitent des assignats pour se libérer. Sans doute, la veuve et les enfants de Graslin auraient pu utiliser immédiatement ces assignats par des achats de biens nationaux qui se donnaient à vil prix; mais victimes de la Révolution, ils ne demandèrent point une nouvelle fortune à la Révolution, et rentes, assignats, créances sacrées du travail et du génie, tout fut perdu<sup>1</sup>.

#### EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

<sup>1</sup> Nous ne parlons ici, bien entendu, que des bénéfices de l'opération. Quant à la fortune primitive de Graslin, elle se trouva, à la suite de la liquidation, à peu près intacte.

---

LA MÉTAIRIE BRULÉE.

---

VII\*.

Deux jours, qui complétaient la semaine depuis la découverte de la métairie brûlée, se passèrent sans amener de nouveaux incidents.

Cette semaine — avons-nous besoin de le dire? — avait paru plus longue qu'une année, surtout à Madeleine, qui n'avait pas pour tuer le temps toutes les petites industries de son frère. Ainsi, en ce moment, celui-ci, qui vient d'apercevoir une bande d'ablettes dans la rivière, se préoccupe du moyen de les pêcher. Fera-t-il une ligne? Un seul point l'embarrassé : il a bien à sa portée une gaule de coudrier ou de châtaignier ; une épingle, détachée du corsage de sa sœur, et recourbée à la pointe, suppléera à merveille l'hameçon ; il ne manque, pour l'appât, ni de pain ni de vers ; mais il a beau fouiller dans le réduit, il ne parvient pas à y trouver le moindre brin de fil ou de ficelle. Cependant laissons-le faire ; il est si ingénieux que je serais bien étonné si les ablettes lui échappaient.

Quant à Madeleine, elle passe une grande partie de ses journées sur le pré, à regarder paître la Rousse et à la caresser.

Ses mains sont croisées sur ses genoux ; ses mains qui n'étaient

\* Voir la livraison de septembre, pp. 179 192, et celle d'octobre, pp. 272 285.



point accoutumées à de tels loisirs. Pourquoi faut-il qu'en s'enfuyant de la Fromentière elle n'ait pas eu l'idée de se munir de son tricot !... Si seulement elle avait eu l'heur de rencontrer, à côté de la maie, une quenouille chargée et munie de son fuseau ! Mais par malheur le réduit n'était pas un magasin.

La pauvre Madeleine s'abandonnait donc sans réserve au cours de ses noires pensées, et vous en devinez facilement la pente naturelle : son père, sa bonne mère, le petit frère Jean, l'excellent frère Louis ne cessaient pas d'être devant ses yeux. Tantôt elle les voyait vivants, sauvés, l'embrassant ; tantôt ils lui apparaissaient étendus dans la campagne, criblés de blessures, baignés dans leur sang, et rendant le dernier soupir en tendant les bras et en appelant Madeleine et René. Alors son sein se gonflait, et ses larmes jaillissaient. — A ce vif sentiment du regret de la famille, il s'en mêlait un autre, d'une nature plus tendre et plus intime. Nous l'avons dit, Madeleine Blaineau et Joseph Allard avaient été fiancés dès l'enfance ; sans les événements, ce projet d'union serait aujourd'hui une réalité, et elle partagerait le gouvernement de ce petit et si plaisant domaine de la Fresnaye avec celui qui n'a jamais cessé de posséder son cœur tout entier, avec cet honnête Joseph, ce brave et fin laboureur.

Et l'infortunée jeune fille courbait le front sous cet arrêt inexorable qui avait détruit son bonheur de fond en comble. Quand elle se sentait trop près de succomber sous le poids du découragement, elle tirait de sa poche son chapelet, qui ne la quittait jamais, et elle l'égrenait plusieurs fois de suite, jusqu'à ce qu'un peu de calme fût descendu dans son âme.

Ce soir là, quelques heures avant le coucher du soleil, elle était livrée à cette pieuse occupation, mais les larmes abondantes qu'elle avait répandues l'avaient fatiguée, et un sommeil profond s'était emparé d'elle. A une dizaine de pas, étendue sous un chêne, la Rousse ruminait paisiblement. René, toujours en quête de la solution de son grave problème de pêche, était descendu au bord de la rivière.

S'ils n'eussent pas été ainsi absorbés l'un et l'autre, ils se seraient sans doute bien vite aperçus de ce qui se produisait d'insolite à

quelque distance de la métairie brûlée. — Dans le chemin par lequel ils étaient arrivés le premier jour, des baïonnettes brillaient aux rayons du soleil, et une voix bien timbrée lançait aux échos le couplet que voici :

Toi, brigand de la Vendée,  
 Qu'un prêtre mène aux combats,  
 Ta dernière heure est sonnée,  
 La France a levé son bras.  
 Le feu vengeur étincelle  
 Sur la trace de tes pas,  
 Ton sang à grands flots ruisselle,  
 L'airain vomit ton trépas.

— Bravo, bravo, Fleurdepied ! s'écrièrent les huit ou dix camarades du chanteur.

— Vrai, reprit avec emphase une vieille moustache, le porteur d'un nez passablement rubicond, et qui n'était autre, s'il vous plaît, que l'honorable sergent auquel ce détachement obéissait, — vrai comme je m'appelle Brutus-Alcibiade Bécavin, dit Francœur, je sacrifierais bien un mois de ma solde sur l'autel de la patrie, pour trouver sous mon rayon oculaire le lapin qui a ficelé cette romance nouvelle ; et ça à seule fin de le féliciter, avec toute l'effusion de mon âme vertueuse et sensible, du civisme de ses sentiments et de l'élégance patriotique de ses termes !

Les soldats, alléchés et impatientes de connaître le reste, répétèrent en chœur :

— La suite, Fleurdepied ! la suite !

Et l'obéissant ténor entonna, en l'accentuant, le second couplet :

Soldats, foncez sur ces prêtres,  
 La baïonnette à la main :  
 Point de quartier pour ces traîtres,  
 Bourreaux-nés du genre humain.  
 Que la croix, ce signe antique  
 De leur superstition,  
 Soit le manche d'une pique  
 Ou serve d'écouvillon.

Et tous, y compris Bécavin, hurlèrent en guise de refrain :

Soit le manche d'une pique  
Ou serve d'écouvillon.

— Ah! ça, mais, à propos de brigands, s'écria Fleurdepied, je crois qu'en voilà un échantillon! Est-ce que ma chanson aurait la vertu de faire sortir cette vermine-là de son trou?

Et désignant la métairie et Madeleine que l'on distinguait au milieu du pré : — Voilà la tanière et voici le gibier.

— Chut! fit le sergent, plus un mot, et demi-tour à droite.

Quelques minutes après la maison était cernée et le citoyen Bécavin, à la tête de quatre hommes, entra dans la prairie, le fusil en avant. Comme la *brigande* leur tournait le dos et ne remuait pas, ils s'avançaient à pas de loup, pour la surprendre.

— Elle dort, dit à voix basse un des soldats.

— C'est bien ce qui s'appelle saisir la pie au nid, reprit un autre.

— Dis donc, Fleurdepied, fit le caporal qui s'était arrêté frappé de la beauté de Madeleine, tu appelais ça de la vermine tout à l'heure; hum! hum! c'est une jolie vermine en tout cas!

— Possible, caporal Manlius, répondit Fleurdepied d'un ton rogue, mais si tu la regardais aussi bien ailleurs qu'à la figure, tu verrais que *la croix, ce signe antique de sa superstition*, pend à son cou et au bout du chapelet qu'elle a dans les mains; et tu penserais peut-être, finalement, que c'est de la chair à fusil!

Fleurdepied, qui ne plaisantait jamais sur l'article patriotisme, s'était animé et avait prononcé ces dernières paroles d'un ton assez haut, qui avait réveillé Madeleine.

Quel réveil!... Elle crut d'abord à un rêve; puis, un cri déchirant s'échappa de sa poitrine; elle enfouit sa tête dans ses mains et elle tomba sur le sol comme une morte.

— Allons, la belle, allons, pas tant de grimaces! disait Bécavin en se baissant pour la relever. Ne dirait-on pas que ça n'a jamais envisagé un homme en face!... Au fait, ça ne connaît que ses momeries, son curé et son bon Dieu!...

Il laissa les trois hommes à la garde de la prisonnière; puis il

appela le caporal Manlius et se retira avec lui un peu à l'écart pour délibérer sur le cas.

Au même instant, René, qui avait entendu le cri perçant de sa sœur, accourait de la rivière et sautait par-dessus un échelier dans le pré.

— Un louveteau ! un louveteau ! crièrent les Bleus.

Ils le mirent en joue, et René, qui avait la rage dans le cœur, mais qui, voyant sa sœur prise, ne songeait point à s'enfuir, fut saisi au collet et gardé à vue auprès d'elle.

Bécavin et Manlius, que cet incident avait dérangés dans leur délibération, reprirent leur grave conseil de guerre, et ils agitèrent la question de savoir si, comme le disait la chanson, *l'airain allait vomir le trépas de ces traîtres* ou si le détachement les emmènerait avec eux au quartier.

Le trop sensible Bécavin, qui n'en était point à son coup d'essai, penchait pour le premier parti ; Manlius, pour le second.

— A ta place, disait-il à son chef, je les remorquerais. Ça n'est pas amusant, j'en conviens ; c'est reculer pour mieux sauter, car ils sauteront toujours le pas, j'en suis sûr ; mais Cordelier entrera dans une colère rouge si tu lui rapportes que nous avons battu pour rien les buissons ; tandis que le frais minois de la petite le mettra d'une humeur d'ange. Tu sais qu'il est amateur, le coquin !

Quelle était la pensée du caporal ? Était-ce un intérêt déguisé, un reste d'humanité, le souvenir d'une sœur, qui le faisait penser et parler ainsi ? On aimerait à le croire. Toujours est-il que Bécavin se rangea à l'avis de son *inférieur*.

Lorsque les Bleus avaient paru dans la prairie, la Rousse ne les avait pas aperçus tout d'abord ; mais, au moment où ils entouraient Madeleine, elle s'était soulevée tout d'une pièce, et en bondissant avait pris sa course vers l'autre extrémité. Elle cherchait à s'enfuir du côté de la métairie. Là encore il y avait des soldats ; et elle restait à distance égale des deux groupes, le corps à moitié plongé dans le buisson, soufflant violemment et faisant des efforts inouis pour s'échapper dans le taillis.

Un des gardiens de la maison dit tout à coup :

— Eh ! les autres ; il y a longtemps que nous ruminons du petit salé ; un quartier de viande fraîche, ça ne vous ferait-il pas plaisir ? Tenez, en voilà là-bas qui se promène. Je m'en vas tout simplement appréhender la bête, et, avec la permission de l'autorité, nous la tirerons par le licou jusqu'au bivac.

— Bien trouvé ! répondit-on.

Tenant son fusil d'une main et tendant l'autre pour saisir la corde, le républicain marcha à grands pas vers la vache.

A mesure qu'il approchait, la pauvre bête reniflait, tremblait de tous ses membres, battait ses flancs de sa queue, et pesait de tout son poids en reculant sur la haie qui s'écrasait.

— Là, là, bellement, faisait le Bleu. Chien de pays, où l'on ne sait pas qui est le plus sauvage, les bêtes qui mangent de l'herbe ou les bêtes qui mangent du pain !

Et il saisit le licou.

— Ah ! ah ! je te tiens tout de même, vache de brigand !

Il n'y avait pas de quoi se réjouir : la Rousse baisse la tête, enfonce sa meilleure corne dans le ventre de l'imprudent, qui saute en l'air comme une balle, pirouette sur lui-même et va retomber lourdement à six pas, son fusil de ci et lui de là, qui vomit le sang à pleine bouche.

Une doublé clameur s'élève aussitôt de chaque groupe, et les fusils s'abaissent et foudroient l'animal assez sauvage pour se souvenir et pour avoir peur et horreur des uniformes.

La détonation avait rappelé Madeleine à elle-même ; elle s'était redressée en sursaut. Quand la pauvre Rousse s'affaissa sans vie sur le gazon qui l'avait nourrie si longtemps, on eût dit que le frère et la sœur avaient été foudroyés comme elle, et de grosses larmes roulaient sur leurs joues.

— Ainsi jusqu'au dernier, s'écria solennellement Fleurdepied, puissent périr les animaux du fanatisme !

— En attendant, répliqua Manlius, notre pauvre diable de camarade est assez mal troussé !

Il fallut faire un brancard. Le sergent donna l'ordre de se mettre en marche ; au milieu du détachement, et les mains liées derrière

le dos, étaient placés les prisonniers, — les deux agneaux que l'on menait à l'abattoir, avec cette différence, tout en faveur des agneaux, qu'ils ne connaissent pas le sort qu'on leur réserve. — Le blessé venait ensuite ; mais il n'embarrassa pas longtemps ses amis : moins d'une heure après le départ, il rendait l'âme avec un dernier flot de sang. On le déposa, sans plus de cérémonie, sous un chêne ; puis on continua à cheminer.

Cette sanglante aventure avait glacé la gaieté ; personne ne desserrait les dents, et Fleurdepied ne se sentait pas la plus petite velléité d'entonner un des cent flons-flons de son répertoire.

— C'est bête et embêtant, pas moins, se contenta de dire le philanthrope Bécavin, de finir comme un chien par la malice d'une misérable vache..... et d'une vache écornée encore !

Ce fut là toute l'oraison funèbre de la victime de la Rousse. Celle de la pauvre bête, dont la fin avait provoqué les larmes et les regrets de deux cœurs vraiment *sensibles*, était sans contredit plus éloquente.

Dix heures du soir sonnaient à l'église de la Trinité, quand la petite troupe fit son entrée dans la ville de Clisson, récemment tombée au pouvoir des républicains.

## VIII.

Le jour commence à poindre. Dans la plus grande chambre d'une maison dont la façade donne sur la rue qui conduit au château, et regarde par derrière la Sèvre qui coule au bas de son jardin et dont on entend le charmant murmure, nous retrouvons nos amis, René et Madeleine, assis sur un banc de bois adossé à la muraille, entre deux soldats, le caporal Manlius et l'un des hommes du détachement.

Le mobilier de cette pièce, blanchie à la chaux, se compose de quelques chaises de paille rangées devant une table en sapin placée au fond, et derrière laquelle s'étale un vieux fauteuil en velours

ponceau, flanqué de deux chaises également de paille. Devant chacun de ces sièges, un cahier de papier blanc, une écritoire carrée en plomb et des plumes couvrent la table. Au-dessus du fauteuil et attaché avec clous, on admire un dessin colorié, dont l'exécution est sans doute un peu primitive, mais le sujet la rachète amplement : il représente un niveau égalitaire traversé par une pique, laquelle est coiffée d'un bonnet phrygien, dont la teinte, du carmin le plus vif, contraste agréablement avec les rayons, du plus beau jaune serin, qui font autour dudit bonnet une splendide auréole. Le long des côtés du triangle symbolique, on lit ces mots :

*Liberté — Égalité — Fraternité ;*

puis ce couplet sous la base du triangle :

Ah ! le patriote enchanté  
Chérit les lois, l'égalité ;  
Son niveau, voilà son emblème ;  
Sa devise est la vérité,  
Et son flambeau l'Être-Suprême.

Madeline est pâle assurément ; elle ne lève pas les yeux et semble absorbée par une contemplation intérieure, peut-être par la prière, car ses lèvres remuent ; mais on ne découvre pas dans ses traits l'abattement qui y serait pourtant bien naturel ; ils reflètent plutôt une mélancolique résignation. Quant à René, il est le même ; on dirait qu'il ne se doute pas de la scène qui va se jouer. Il regarde obstinément et d'un air fort intrigué la flamboyante image de la muraille, et il se creuse le cerveau pour en saisir le sens hiéroglyphique. Une seule chose lui paraît claire : il prend le bonnet rouge pour un coquelicot la tête en bas et assez mal imité.

Au bout de quelques minutes, une porte s'ouvre derrière le bureau et donne successivement passage à quatre personnages dont le premier s'installe au fauteuil, les deux autres, — un capitaine et un lieutenant, — s'asseyent à ses côtés, et le dernier prend une chaise et va se poser un peu à l'écart, en face des prisonniers ; qu'il regarde d'un air narquois, tout en tirant sa longue et vieille moustache : c'est le sergent Bécavin, dit Francœur.

Le président de ce tribunal militaire, qu'on reconnaît de suite pour un général, à ses épauettes à gros grains et à son habit chamarré d'or, est un de ces types effacés dont on ne sait trop que dire. Point de distinction dans cette physionomie, mais rien non plus qui peigne la férocité dont cette âme s'est fait une douce habitude. On s'attend à voir une tête fortement accentuée, quelque chose de saisissant et de monstrueux qui donnerait presque au crime une sorte de grandeur, une face de tigre enfin; et c'est tout au plus la plate et mesquine figure de la hyène au repos qui s'offre à vos regards déçus.

Tel était l'un des douze satellites de Turreau et l'un des plus sanguinaires, le fameux général Cordelier.

Après avoir un instant examiné en dessous le frère et la sœur, — surtout la sœur :

— Caporal, dit-il, fais avancer les prévenus.

D'un peu pâle qu'il était tout à l'heure, le teint de Madeleine s'était subitement coloré des roses de la pudeur quand elle s'était vue exposée au feu des regards brillants de convoitise, incessamment dardés sur elle par les trois juges.

Les premières demandes d'usage ayant été faites :

— Citoyenne Madeleine Blaineau, ajoute Cordelier, tu es accusée, ainsi que ton frère, René Blaineau, ici présent, d'avoir conspiré contre les lois de la République une et indivisible, en cachant des prêtres réfractaires..... Qu'as-tu à dire pour ta défense ?

— Pas grand'chose, monsieur, répond-elle d'un ton de voix doux et tranquille; pour les cacher, il aurait fallu voir ces messieurs prêtres; et, je vous le jure bien, monsieur, je n'en ai pas rencontré un seul depuis que la guerre se fait.

— Monsieur ! messieurs ! repartit aigrement Cordelier; il n'y a pas de messieurs ici; nous sommes des citoyens, comme toi tu es une brigande; appelle-moi donc *citoyen*. — Je continue : — On vous a pris tous les deux dans un repaire, dont la flamme vengeresse de la Nation avait déjà fait justice; depuis quand étiez-vous là ?

— Depuis huit jours, monsieur.... citoyen.



— Et de quoi y viviez-vous ? De cendres, de pierres ou d'herbes, puisqu'il n'y avait pas autre chose ?

— Pardon, citoyen ; nous avons découvert une chambre qui n'avait pas été brûlée ; il y avait une maie et un peu de farine dedans. J'en ai fait deux pains.

— Ah !... et comment étaient-ils larges, les pains ?

— Dame, citoyen, fit Madeleine en souriant ingénument, ils n'étaient toujours pas plus larges que la gueule du four !<sup>1</sup>

Toute l'assistance se sentit prise de l'envie de rire, mais on la maîtrisa ; car le représentant de la justice révolutionnaire n'était pas là pour rire, lui, et partant, pour se laisser désarmer.

Il s'écria avec une mauvaise humeur de plus en plus marquée :

— Ah ! oui, tu te passes la plaisanterie, brigande ! Eh bien, puisque tu as vu la gueule du four, nous allons bientôt te faire faire connaissance avec la gueule du p....

Un officier, qui venait d'entrer rapidement par la porte de derrière et qui se penchait vers Cordelier pour lui parler, l'empêcha d'achever le dernier mot. Il lui dit à demi-voix, mais pas assez bas pour que tout le monde ne l'entendit :

— J'ai à te dire, général, que nos éclaireurs nous signalent la présence d'une bande de brigands à une lieue d'ici. Que veux-tu qu'on fasse ?

— Qu'on double partout les postes, et qu'on m'attende ; je te suis.

Puis, après avoir, en moins d'une seconde, pris l'avis de ses deux acolytes, il se retourna vers les accusés :

— Voyons, il est temps d'en finir. — Toi, fille Madeleine Blaineau, et toi, René Blaineau, la Justice vous reconnaît coupable au premier chef d'incivisme (leur qualité de Vendéens), de fanatisme (la croix et le chapelet de Madeleine) et de recel de prêtres réfractaires ; et pour ces causes, dont une seule serait plus que suffisante, elle vous condamne tous deux à la peine de mort.

Madeleine et René levèrent en même temps les yeux au ciel. La jeune fille, qui sentait mieux que jamais, depuis un quart d'heure,

<sup>1</sup> Réponse historique.

de quels périls son innocence était entourée, rendait grâce à Dieu de cette sentence; et puis, aller au ciel, n'était-ce pas rejoindre toute sa famille.... et Joseph lui-même? — René, le pauvre enfant, n'était pas si résigné; son sang bouillonnait dans ses veines, et il appelait la justice céleste à son aide contre la justice de ces bourreaux.

— Fille Blaineau, écoute-moi, reprit Cordelier d'un ton radouci: bien que tu te sois entachée de crimes épouvantables, la République tient à te montrer qu'elle est une bonne mère, et que si elle n'hésite jamais à sévir contre le coupable endurci, elle consent toutefois à pardonner, quand le coupable manifeste un sincère et profond repentir.... Nous te ferons donc grâce de la peine capitale, si tu veux nous jurer de devenir une vertueuse patriote, une vraie citoyenne, et, comme telle, de renoncer à tous rapports avec les aristocrates et les calotins. Dis-nous donc : Je le jure ! et puis scelle ton serment du cri de : Vive la République !...

Madeleine n'en croyait pas ses oreilles. La Fromentière en cendres, ses parents, son fiancé égorgés, René qui allait périr, le piège exécrable tendu à sa vertu, tout cela passa comme un éclair devant ses yeux, et, d'une voix vibrante, elle s'écria :

— Vive Dieu et le Roi !

— Vive Dieu et le Roi ! répéta René avec enthousiasme en agitant son chapeau.

— Soldats, au château ! dit Cordelier avec rage.

Et la séance fut levée.

## IX.

L'une des plus belles et des plus imposantes ruines féodales qui subsistent encore sur le sol de la France, c'est sans contredit l'antique forteresse du connétable Olivier de Clisson. Admirable en elle-même et par son ensemble majestueux, elle ne l'est pas moins par le site ravissant que la Sèvre déroule à ses pieds. Ce paysage si

frais et si riant semble avoir été créé tout exprès pour servir de fond et d'encadrement à l'austère et noble donjon, et l'austère donjon lui-même, pour faire valoir davantage les grâces de cette nature enchanteresse. L'œuvre de Dieu et l'œuvre de l'homme se complètent ici l'une par l'autre et se fondent dans une délicieuse harmonie.

Si vous avez jamais gravi le sentier qui y mène, je ne crains pas d'affirmer que ni la tour d'honneur, ni le bastion ombragé par ses gigantesques ormeaux, ni les tours, ni les oubliettes, ni le cachot humide et noir où le duc de Bretagne Jean V subit plusieurs mois de captivité, que rien ne vous a arrêté et ému comme un if qui dresse sa colonne funèbre au milieu d'une petite cour écartée. — C'est que l'arbre des tombeaux plonge ses racines dans un puits à cette heure comblé de terre, mais qui fut autrefois comblé de corps vivants; et si l'on fouillait jusqu'aux dernières profondeurs de cet ossuaire, il rendrait à la lumière du soleil les cadavres de plus de trois cents Vendéens de tout âge, de tout sexe et de toute condition.

Les régénérateurs de la patrie avaient besoin — tant les victimes se pressaient nombreuses sous leurs coups — de moyens à la fois commodes et prompts pour expédier leur besogne acharnée : Nantes avait ses carrières de Gigant, sa guillotine en permanence au Bouffay et ses bateaux à soupape, si propices à ce que le citoyen Carrier appelait des *déportations verticales*. Clisson, qui opérait sur une plus modeste échelle, avait le puits de son château.

C'est en face de cette ouverture, béante et sinistre comme la gueule insatiable d'un monstre, que nos jeunes condamnés viennent d'être conduits par le caporal Manlius et ses hommes. Ils comprennent alors le sens du cruel jeu de mots de Cordelier : — « Tu as vu la gueule du four; tu vas faire connaissance avec la gueule du puits! »

Le couvercle massif qui le fermait ne fut pas soulevé pour eux seuls. On les avait fait attendre un instant dans la cour d'entrée; puis bientôt ils avaient vu se joindre à eux une troupe de dix autres victimes que l'on était allé prendre dans la prison et qui se com-

posait de trois vieillards, de quatre paysans dans la force de l'âge, d'une paysanne et de deux enfants de moins de huit ans.

Nous n'essaierons pas de décrire la scène lamentable — la scène, hélas ! de tous les jours — qui se passa sur le bord de ce hideux abîme, et nous renonçons à rendre les gémissements, les plaintes étouffées, les sanglots qui arrachent l'âme, les cris de révolte et d'horreur qui font frissonner.

Un des vieillards — c'est le privilège de son âge — ouvre l'exécution. Il se laisse saisir sans opposer la moindre résistance, et sa calme et noble tête disparaît tout à coup dans le gouffre, qui dévore sans bruit désormais, car les victimes nouvelles tombent sur un lit de victimes et périssent étouffées sous celles qui les suivent.

Madeleine et René s'étaient trouvés placés auprès des vieillards. L'un de ceux qui restaient avait paru saisi d'une pitié profonde à la vue de leur jeunesse, et s'adressant tout bas à la jeune fille pendant que l'on appréhendait la première victime :

— Mon enfant, cet homme est un prêtre ; je le suis aussi moi ; nous nous sommes préparés l'un l'autre à paraître devant le bon Dieu. Pendant qu'il en est temps encore, je puis vous rendre le même service.

A cette révélation si inattendue, le visage de Madeleine et de René rayonna d'une joie sublime, et leurs yeux, à défaut de leurs bras, s'élevèrent pour lancer vers la voûte céleste un de ces regards où se peignent à la fois la reconnaissance, le repentir et l'amour.

— Mes amis, faites votre acte de contrition, dit le prêtre.

Tous deux baissèrent le front, et le ministre de Jésus-Christ prononça sur eux les paroles qui ouvrent les portes de la vie éternelle ; et, comme ses mains attachées derrière son dos étaient incapables de tout mouvement, il accompagna son absolution d'un signe de croix fait avec sa tête, — sa tête de martyr couronnée de cheveux blancs et de sainteté.

On emmenait un second vieillard à la citerne. Celui-ci se tournant vers le prêtre :

— Adieu, monsieur le curé, priez pour moi !

— Nous nous reverrons au ciel, M. de Rochemont.

Et le vieux gentilhomme est lancé dans l'abîme.

Tout à coup un bruit s'élève semblable au bruit d'une vive querelle. Tous les yeux se dirigent vers la poterne qui donne accès dans la cour du puits. Deux soldats républicains, dont l'un est Fleurdepied, le beau chanteur, s'efforçaient d'y entraîner un paysan qui se débattait avec une vigueur et une énergie désespérées. Il se tenait cramponné à une pièce de toile roulée, que les Bleus tiraient de chaque bout, mais sans pouvoir parvenir à la lui arracher.

Voici, en peu de mots, ce qui s'était passé.

Fleurdepied se promenait sentimentalement le long du parapet du pont et se livrait, en contemplant les cascades et les gracieux méandres de la Sèvre, aux douces impressions que la belle nature ne manque jamais d'insinuer dans les cœurs pétris de sensibilité et de candeur;

Quand on a le cœur vertueux,  
On aime à voir... *couler la Sèvre!*

lorsqu'il s'était trouvé en face d'un tisserand de la campagne, portant sous le bras une pièce de toile qu'il venait vendre à la ville.

— Halte là! donne moi ta toile, avait crié Fleurdepied.

— Prends-la..., mais pour de l'argent.

— Je la veux, je l'aurai!

— Croyez-vous donc que je me suis échiné quinze jours sur ce travail pour vous en faire cadeau! Et ma femme, et mes petits enfants, est-ce votre grand merci qui les nourrira? C'est mon gagne-pain, à moi. Payez ma toile.... ou je la garde.

— Nous allons voir!

Et Fleurdepied avait appelé à la rescousse un de ses camarades qui entrait sur le pont; et ces deux protecteurs de la République, des lois et des bonnes mœurs, avaient tiré, poussé l'intraitable tisserand jusque dans la cour du puits.

— Lâche ta toile, brigand, hurla Fleurdepied, ou tu es un homme perdu!

— C'est vous qui êtes des brigands, et ma toile est à moi.

Fleurdepied et son aide poussèrent dans le puits le malheureux, qui ne disparut point, mais qui demeura suspendu : il se tenait trop bien cramponné au rouleau.

Abandonner le tout, la toile et son maître, était un facile moyen pour les soldats d'en finir avec cette dégoûtante scène ; mais cela ne faisait pas du tout l'affaire de l'honorable Fleurdepied, qui avait de l'amour-propre, qui ne tenait pas plus à l'objet en litige qu'à un brin de paille, mais qui avait juré d'avoir le dessus : son *honneur* y était engagé.

— Une dernière fois, veux-tu lâcher ?

— Non, non !

Fleurdepied dégaina son sabre, coupe les deux ficelles qui tenaient la toile attachée, la laisse se dérouler un peu, et tranche l'étoffe d'un bord à l'autre.

Le tisserand était perdu, mais le citoyen Fleurdepied avait la gloire d'être vainqueur, et il emportait son rouleau de toile en triomphe<sup>1</sup>.

## X.

Cet abominable incident avait tellement absorbé l'attention des prisonniers et de leurs bourreaux, qu'ils n'avaient pas pris garde à la grande clameur qui, en ce moment même, éclatait dans la ville et montait, et se reproduisait jusque dans l'enceinte du château : les tambours battaient la générale ; les clairons sonnaient le rappel, et des coups de feu retentissaient, de plus en plus rapprochés et distincts.

— Aux armes ! aux armes ! criait-on de toutes parts.

Quelques soldats accoururent dans la cour du puits :

— Les brigands ! les brigands ! Aux armes, camarades !

Et les soldats-exécuteurs, sans plus se soucier de leurs victimes, se précipitèrent hors de la funeste enceinte.

<sup>1</sup> Historique.

Les prisonniers attendaient, dans une inexprimable anxiété, l'issue de cette lutte, dont le fracas augmentait de seconde en seconde, de ce coup de dé qui allait décider de leur sort.

— A genoux, mes amis, s'écria le prêtre par une inspiration soudaine, à genoux, et prions pour le succès de nos frères.

Et il récita le *De profundis*, auquel succédèrent les litanies du Saint nom de Jésus :

— *Par votre agonie et votre passion*, disait-il.

— *Délivrez-nous, Jésus!* répondait le chœur des suppliants.

Peu à peu la fusillade avait diminué d'intensité; on n'entendait plus que quelque coups de feu isolés qui partaient çà et là; enfin un silence relatif succéda à cette animation guerrière; puis des hurras frénétiques, accompagnés de houppelements sans fin, éclatèrent sur tous les points de la ville, et remplirent bientôt tout le château lui-même.

Un flot de Vendéens fit irruption dans la cour du château.

— Vive Dieu et le Roi! Mes braves gens, vous êtes sauvés!

Et femmes, enfants, hommes faits, les pauvres prisonniers pleuraient d'allégresse, et dansaient et sautaient au cou de leurs libérateurs, et les embrassaient à les étouffer.

On s'interrogeait de part et d'autre avec empressement pour savoir si l'on n'aurait pas, parmi les royalistes, des proches, des amis ou des connaissances.

— Qui êtes-vous donc de votre nom, jeunes gens? demanda au frère et à la sœur un des paysans, qui portait à son chapeau le plumet d'un capitaine de paroisse.

— Madeleine et René Blaineau.

— Blaineau? Etes-vous parents d'un brave gars de ma compagnie qui s'est joliment bien conduit tout à l'heure et qui a nom Louis Blaineau?

— Eh! Jésus! c'est notre frère! Est-il ici?

— Pour lors, mes enfants, suivez-moi, suivez-moi!

Une demi-heure après, Madeleine et René se jetaient entre les bras de leur frère, un des héros de la journée.

Leur allégresse devint une affliction sans mesure, quand ils

apprirent que leur père, leur mère et le petit Jean avaient succombé sous les balles des incendiaires, dans la nuit de la fuite.

Tout entière à sa douleur, Madeleine avait omis de s'informer du septième fugitif, ou du moins elle s'en gardait par un sentiment instinctif de pudeur.

— Et ce pauvre Joseph, dit Louis, tu l'as donc oublié, Madeleine, que tu ne m'en parles pas !

L'innocente enfant devint rouge comme une pivoine et tremblante comme une feuille de peuplier sous la brise :

— Laissons-le, dit-elle en baissant la voix, laissons-le reposer en paix aussi lui !.... Ah ! que de sacrifices le bon Dieu me fait faire aujourd'hui !

— Tu ne te trompes point, Joseph repose en paix..... et ce brave ami en avait bon besoin ; car il ne s'est guère épargné, toute la matinée, pour chasser d'ici ces maudits patauds.

— Quoi ! s'écrie Madeleine palpitante et joignant les mains..... il ne serait pas mort !

— Pas plus que moi, Dieu merci au bon Dieu ; et je te répète qu'il repose en paix, pas loin de nous, sur l'herbe, au bord de la rivière. Allons vite le réveiller, ce pauvre cher gars, qui vous croit dans le paradis.... — et que j'ai vu tant pleurer sur toi !... Allons le tirer de son bon somme, et, je te le promets, ma Madeleine mignonne, il ne s'en plaindra pas !....

---

Si vous visitiez aujourd'hui, ami lecteur, les lieux où s'élevèrent les deux fermes que nous avons essayé de vous peindre au début de ce récit, vous seriez charmé et surpris de les retrouver telles que nous les avons esquissées. Vous nous accuseriez sans doute de vous avoir induit en erreur, quand nous avançons qu'elles avaient été la proie de l'incendie révolutionnaire ; et vous auriez grand tort de révoquer en doute notre véracité et de suspecter notre bonne foi. — Oui, voilà bien, à l'issue du chemin du Pâtis, la métairie de la Fromentière ; et voilà bien là-bas, au sommet du coteau, la métai-



rie de la Fresnaye, à demi cachée sous son bouquet d'ormes. Mais ces deux maisons ressemblent aux maisons primitives, comme des filles ressemblent à leurs mères.

La paix, la paix si ardemment désirée, est enfin venue. Il a été permis à la malheureuse Vendée de renaître de ses cendres, on peut le dire sans figure, et les demeurants de ces luttes immortelles ont eu à cœur de relever les toits, de rallumer les foyers, où leurs pères, ces géants, leur avaient enseigné l'héroïsme.

René n'a jamais pardonné aux Bleus les infamies dont il avait été le témoin et la victime. Il a vécu à la Fromentière avec son frère Louis, et il ne s'est plus occupé que de devenir un des premiers laboureurs de la contrée; mais, en 1815, il a planté la charrue dans le sillon, il a jeté le fusil de son aîné sur son épaule; puis il est allé se joindre à Louis de La Rochejaquelein, et se faire tuer glorieusement à ses côtés, au combat des Mathes.

Quant à Madeleine, il y a trois mois, elle soupirait après la mort qui la réunirait à son cher défunt, à son cher Joseph, qui l'avait précédée de six ans dans la tombe. Mais avant d'y descendre, elle a eu l'insigne bonheur de voir un de ses petits-enfants soutenir noblement l'héritage paternel, se lever pour défendre la cause sacrée de l'Eglise et de son magnanime Vicaire, se battre comme un lion, et teindre de son sang la colline de Castelfidardo; puis, cinq semaines avant le jour où toute la paroisse en deuil conduisait au champ de l'éternel repos la veuve de Joseph Allard, cette vénérable aïeule de quatre-vingt-quatre ans avait encore trouvé dans son cœur, que tant d'émotions n'avaient pas desséché, quelques larmes de joie et d'orgueil, en apprenant que son intrépide petit-fils était décoré de l'ordre de Pie IX.

ÉMILE GRIMAUD.

## POÉSIE.

---

### LE CAMPAGNARD.

---

Dites-moi, mes administrés,  
Puisque je suis Monsieur le Maire,  
N'avons-nous pas de quoi nous plaire  
Dans nos champs, nos bois et nos prés ?  
Pour tous ces beaux messieurs des villes,  
Aux gants paille, aux cheveux ondés,  
Nos mains sont passablement viles  
Et nos habits bien démodés.  
Ils ont pour nous des mots critiques,  
Des airs quelque peu dédaigneux ;  
Nous, paysans, aux goûts rustiques,  
Ne savons pas vivre comme eux.  
Ils ont leurs salons, leurs théâtres,  
Leurs artistes et leurs auteurs,  
Choses très-au-dessus des pâtres  
Et qu'ignorent les laboureurs.  
Ils ont, curiosité fine,  
D'un vieux chérif le parasol,  
Des magots, venus de la Chine,  
Et des pipes du grand Mogol.  
Ils ont encor bien autre chose ;  
Mais de ces objets précieux  
Laissons l'inventaire, et pour cause :  
Par devers nous, nous avons mieux.  
Nous avons nos vertes prairies,  
Nos beaux troupeaux et nos moissons,  
L'amour dans nos noces fleuries  
Et la gaité dans nos chansons.  
Ils ont des dignités, des places ;  
C'est honorable assurément ;  
Mais que de tours de passe-passes  
Ils se font... toujours poliment ;  
Car flatter qui peut-être utile,  
Démolir qui vous porte ennui,

Duper qui se croit plus habile,  
 C'est le savoir-vivre aujourd'hui.  
 Oh ! le monde est bon à connaître !  
 Eh bien ! mes chers hommes des bois,  
 Voulez-vous cet aimable maître  
 A vous éduquer sous ses lois ?  
 Vous apprendrez la politique  
 Dans les colonnes d'un journal,  
 Et même la métaphysique,  
 Car là se dresse un arsenal  
 D'arguments contre vos croyances,  
 Si nourri d'érudition,  
 Qu'on se sent enflé de sciences ....  
 Dût-on crever comme un ballon.  
 Vous aurez la littérature  
 A forte dose, à tours de bras ;  
 Les lettres sont une culture  
 Qui cause assez peu d'embarras.  
 Vous avez autrement de peine  
 A mener vos bœufs dans le champ,  
 Quoiqu'un poète perde haleine  
 Souvent avant la fin d'un chant.  
 Vous pourrez encor faire usage  
 Des romans et des feuilletons,  
 De coupons et d'agiotage,  
 Et d'autre joli tripotage ;  
 Mais taisons-nous pour être sage,  
 Et revenons à nos moutons.

Revenons au bord de nos grèves.  
 Hélas ! trop triste vérité !  
 Là souvent nous créons des rêves  
 Pour tromper la réalité.  
 La réalité des campagnes,  
 Ce n'est pas toujours le plaisir :  
 Heureux fermier, toi seul tu gagnes ;  
 Pauvre ouvrier, j'ai vu gémir  
 Ta femme, tes enfants, toi-même....  
 Mais dans ce style trop léger

Ne touchons pas à ce problème  
De peur de trop nous engager.  
Faisons un retour salulaire  
Sur nous, plus ou moins citadins.  
Pour le saint travail de la terre  
N'avons-nous pas de froids dédains ?  
Comprenons-nous la grande tâche  
De qui possède les sillons,  
Ou bien n'est-il pas quelque lâche  
Qui dit : — Qu'importe, jouissons !  
Assez.... il est temps de reprendre  
Le ton par où j'ai commencé ;  
Mais ma corde veut se détendre,  
Malgré moi le rire est passé.  
Je vois désertier nos chaumières ;  
Les bras manquent à nos guérets ;  
J'entends bien parler de lumières,  
De chemins de fer, de progrès ;  
J'y crois, certes, plus que personne,  
Mais, en attendant, on ressent  
Dans notre campagne bretonne  
Ce que c'est que le riche.... absent.  
Ils ont besoin d'une tutelle,  
Ces pauvres gens dans le malheur.  
Si ma muse, du bout de l'aile,  
Pouvait toucher un noble cœur !  
Si ce devoir simple et sublime  
Était senti dans sa beauté ;  
Qu'on ne se crût pas trop victime  
Et du siècle déshérité,  
Parce qu'on vit dans une ferme  
Ou dans un modeste manoir,  
Plus d'un bras redeviendrait ferme,  
Plus d'un cœur saisirait l'espoir.  
Les monts aux cimes azurées,  
Les prés, la source au sable d'or,  
Les grands bois, les moissons dorées,  
Trouveraient leur Virgile encor.

ACHILLE DE CLÉZIEUX.

## UNE TRANSLATION DE RELIQUES A LUÇON.

---

Dans un récent discours, un personnage haut placé déclarait que les comices agricoles avaient remplacé, pour les populations rurales, les fêtes religieuses, auxquelles elles se rendaient jadis en foule. Cette opinion heureusement n'est pas fondée, et si les comices agricoles ont été l'occasion de beaux discours et de pompeux éloges donnés à l'agriculture, ils ne pouvaient éteindre aux cœurs des chrétiens cette flamme qui les échauffe encore et les entraîne vers les fêtes que la Religion catholique ordonne aux époques accoutumées.

La petite ville de Luçon vient de voir aussi ses habitants et ceux des campagnes voisines se réunir spontanément pour assister à l'une de ces solennités pacifiques et religieuses, dont la vue fait sourire les philosophes et les incrédules. La Vendée se reconnaît à ce signe ; elle aime les fêtes religieuses, elle a encore le culte des reliques, et à Luçon il s'agissait de la translation des restes précieux de plusieurs saints, entre autres de saint Hilaire et de saint Filbert.

A cette occasion, M<sup>sr</sup> l'évêque de Luçon, profitant du séjour en ce diocèse de M<sup>sr</sup> de Dijon, qu'une vive amitié et une paternelle affection retenaient près de lui, fixait au 12 octobre la cérémonie de cette translation. Pour y ajouter une pompe plus grande, il invitait M<sup>sr</sup> l'évêque de La Rochelle à se joindre à lui, et à prêter le concours de son éloquente parole. M<sup>sr</sup> l'évêque de Luçon avait fait disposer deux reliquaires en bois richement sculptés et ornés à l'intérieur, l'un de draperies rouges, l'autre de draperies blanches. Déposés dans la chapelle de l'évêché, ils y furent bénits par M<sup>sr</sup> de Dijon, et y demeurèrent jusqu'au moment où le clergé vint solennellement les prendre pour les porter triomphalement au chœur de l'église, toute brillante de feux et parée de fleurs.

Avant d'entrer à la cathédrale, les reliquaires, portés sur les épaules des diacres revêtus de riches ornements, traversèrent processionnellement une partie de la ville. Les enfants des écoles, le collège Richelieu, dont la musique déjà organisée faisait entendre ses marches brillantes, s'avançaient les premiers, comme c'est l'usage antique de l'Église. Elle offre d'abord les âmes les plus jeunes, les fleurs les plus pures, les anges de la terre à Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Ainsi précé-

dé, s'avancait le nombreux clergé de notre ville, faisant cortège aux châsses qui, dans l'église, furent portées par des prêtres. Derrière les reliques, marchaient les trois évêques, entourés de leurs assistants, et bénissant la foule compacte et recueillie qui se pressait sur leurs pas. Arrivés dans le sanctuaire, les prêtres déposèrent les reliquaires sur un trône entouré de cierges allumés, au milieu des éclats majestueux de l'orgue, des chants d'allégresse de l'Église, qui voit dans ces solennités l'occasion de célébrer la gloire de Dieu et le triomphe de son divin Fils, dans la gloire et le triomphe de ses saints. M<sup>r</sup> l'évêque de Dijon termina la cérémonie par les belles prières que la Religion catholique met à la bouche de ses ministres. Puis, à ce moment, les trois évêques se levèrent, et tous ensemble, à haute voix, bénirent solennellement la foule prosternée à leurs pieds. Je ne saurais redire combien majestueuse, combien touchante m'a paru cette bénédiction implorée par trois vénérables prélats, debout au milieu du sanctuaire, les mains tendues vers le ciel pour en recevoir la rosée miséricordieuse qu'ils se hâtent de répandre sur leur troupeau chéri.

Avant que le peuple ne se fût avancé par la ville en procession, M<sup>r</sup> de La Rochelle était monté en chaire, et suivant l'habitude de l'Église, qui fait de toutes ses fêtes l'occasion d'un enseignement dogmatique, un sujet de sanctification, avait développé, dans un langage vif, plein d'onction, d'images et d'éloquence, la doctrine catholique sur les reliques. Le rationalisme rejette la prière, le culte des saints et de leurs restes précieux; le catholicisme, au contraire, embrassa dès les premiers jours de sa propagation dans le monde, cette foi dans la puissance des saints. La vénération des reliques suit nécessairement l'intercession des élus de Jésus; et quoi de plus naturel que de croire que Dieu écouterait plus favorablement nos prières, si elles lui sont offertes par ceux qu'il a placés près de lui? Aussi, dans les catacombes, les premiers chrétiens offraient le saint sacrifice sur les tombeaux des martyrs, et saint Augustin explique comment dans cette circonstance on ne pria pas pour eux, mais afin qu'il prie pour nous. Mais que sont devenus les progrès de la civilisation moderne; qu'est devenue la science, si nous en sommes aux catacombes et à saint Augustin? Qui, le catholicisme comme doctrine est immuable, parce que c'est le propre de la vérité de s'affirmer dès le principe, comme c'est le caractère particulier de l'erreur d'innover chaque jour. En terminant, M<sup>r</sup> de La Rochelle, ne s'inspirant plus de Bossuet ou du concile de Trente, a rappelé saint Jean Chrysostôme, qui s'écriait : « Moi, j'aime Rome, non pour sa splendeur et les grandes choses qu'elle a faites, mais parce que Paul y a vécu, prêché, et y est mort; parce que son corps y repose..... J'admire cette ville, non pour l'abondance de ses richesses, non pour ses colonnes de marbre, mais parce qu'elle possède ces deux colonnes de l'Église,

Pierre et Paul..... Et voilà pourquoi cette cité est devenue si remarquable, pourquoi je dis qu'elle est bienheureuse. »

Et moi aussi, a dit M<sup>r</sup> de la Rochelle, j'aime et j'admire Rome à cause des reliques de ces deux saints qu'elle renferme ; je crois et j'espère qu'ils protégeront la ville éternelle et que leurs corps, exposés dans ses temples, seront comme une barrière inexpugnable, contre laquelle se briseront les efforts des ennemis de Pie IX. Ils inspireront, avec l'aide de Dieu, aux puissants de la terre une pensée qui sauvegardera les droits sacrés du Souverain-Pontife.

C'était aussi deux protecteurs que Luçon glorifiait dans son Église : Saint Hilaire, évêque de Poitiers, et sous la houlette duquel étaient à cette époque groupés nos ancêtres ; saint Filbert, cet abbé de Noirmoutiers, qui fonda l'abbaye de Luçon, et fut dans ce pays le propagateur de la vie monastique.

Et c'est avec raison que l'Église développe ses pompes les plus grandes pour fêter ceux de ses enfants qui ont par leurs vertus et leurs travaux mérité qu'elle les inscrive au rang des saints. C'est avec justice qu'elle célèbre dans saint Hilaire la science profonde et courageuse, qui ne recule devant aucun labeur, aucune tribulation, aucun danger, pour soutenir et faire triompher la vérité, à l'encontre de l'hérésie. Elle glorifie ainsi la vérité qu'elle a reçue en partage, et qu'elle doit répandre.

C'est avec justice que l'Église de Luçon célèbre saint Filbert, le fondateur de la vie monastique dans nos contrées, le grand chrétien qui, en même temps qu'il préservait les âmes des dangers d'une époque pleine d'erreurs et de violences, arrachait les campagnes voisines à la mer et à la solitude. De même aujourd'hui, le catholicisme est encore inspiré de Dieu, lorsqu'il oppose à l'envahissement du luxe, des jouissances terrestres et du matérialisme, ses monastères, sa vie religieuse et monastique, où la mortification est la compagne du travail.

C'est ainsi que dans l'Église catholique, malgré son immutabilité, on trouve toujours une institution propre à l'époque où elle naît, et que la religion qu'elle propage est éminemment pratique, sans pour cela cesser d'être une comme la vérité sur laquelle elle repose. Aussi fête-t-elle aujourd'hui, comme aux premiers jours du Christianisme, ses saints et ses héros. Elle vénère leurs restes précieux, comme une mère la dépouille de ses enfants ; elle les expose dans ses temples, en même temps qu'elle propose leurs vertus pour modèles, afin que la vue de ces reliques saintes rappelle à tous le souvenir de leurs combats, de leurs efforts pour imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ.

ALFRED BIRÉ.

# CHRONIQUE.

---

SOMMAIRE. — La Bretagne et les vaudevillistes. — *Les Ganaches* de M. Sardou. — M. About et M. Prévost-Paradol. — Deux bonnes nouvelles.

Il y a aujourd'hui trente et un ans paraissait, chez l'éditeur Renduel, un petit volume de vers sans nom d'auteur : ce petit volume était un chef-d'œuvre, c'était *Marie* ; l'auteur était un grand poète, c'était Brizeux. Son succès ne laissa pas que d'avoir pour sa chère Bretagne un résultat assez fâcheux : il la mit à la mode parmi les rimeurs de la capitale qui, se sentant à court d'inspirations, vinrent en demander à notre pauvre province. Mais la Bretagne, qui avait trouvé parmi ses propres enfants de nobles et vrais poètes, — Brizeux, Turquety, la Morvonnais, Violeau, du Clézieux et l'auteur trop discret des *Souvenirs Bretons*, — refusa d'entendre à toutes les propositions de nos beaux messieurs de Paris qui en furent pour leurs frais. De guerre lasse, ils finirent par diriger leurs pas d'un autre côté et par chercher leurs rimes ailleurs.

La Bretagne était à peine délivrée de ces poètes, qu'elle tombait aux mains de nos romanciers. Ses beaux sites, ses riches annales, ses nobles caractères semblent appeler en effet un Walter Scott ; il viendra sans doute, mais il faut bien avouer qu'il n'est pas encore venu, et que les romans *historiques* dont la Bretagne a été le prétexte méritent de prendre place au premier rang parmi ceux dont Alfred de Musset a dit un jour :

Qui me délivrera de tous ces longs romans  
Assomants ?

Après les poètes, après les romanciers, voici venir maintenant les vaudevillistes. Assez embarrassés de trouver un cadre convenable pour leurs personnages qui ne sont d'aucune époque et d'aucun pays, ils ont trouvé bon depuis quelque temps de placer le lieu de la scène au fond de la Bretagne, qui paraît ainsi appelée à l'honneur de remplacer cette principauté d'Allemagne où M. Scribe a, pendant trente années, noué et dénoué ses petites intrigues. *Le Pardon de Ploërmel* de Scribe et Meyerbeer, *Le roman d'un jeune homme pauvre*, comédie de M. Octave Feuillet, jouée il y a deux ans au Vaudeville avec un immense succès, se passent dans le Morbihan ; *les Ganaches*, comédie de M. Victorien Sardou, représentée ces jours derniers au Gymnase avec un succès plus grand encore, se passent dans le Finistère.



M. O. Feuillet a placé dans les ruines de la tour d'Elven la scène principale de sa comédie : aussi messieurs les journalistes parisiens qui ont rendu compte de l'inauguration du chemin de fer de Savenay à Lorient, dont l'une des stations est à Elven, n'ont pas manqué de parler de la tour du village et du bon effet qu'elle produit, vue par la portière d'un wagon : à quoi il n'y a vraiment qu'un petit malheur, c'est que du chemin de fer on n'aperçoit pas la plus petite pierre de la tour d'Elven.

Mais laissons là le *Jeune homme pauvre*, qui ne saurait plus guère exciter notre intérêt depuis qu'il est devenu riche, et arrivons à la pièce en vogue, au succès d'hier et d'aujourd'hui, aux *Ganaches* de M. Sardou. Cet excellent vaudevilliste, profondément convaincu qu'il ne peut y avoir de ganaches qu'en province, en Bretagne, dans une petite ville, a logé les siennes à Quimperlé. Si vous voulez bien m'y suivre, ami lecteur, nous allons parcourir rapidement la galerie de portraits que l'auteur a crayonnés d'une main plus spirituelle que légère.

Une ganache, selon le dictionnaire de l'Académie, est une *personne dépourvue de talent et de capacité*. De ces ganaches-là, notre auteur comique est-il bien sûr qu'il n'y en ait point ailleurs qu'en province et qu'il ne s'en trouve pas, à Paris même, parmi ceux qui applaudissent le plus chaudement sa pièce ? M. Sardou me l'accordera sans doute assez volontiers, d'autant que la définition de l'Académie n'est point la sienne. Il entend par *ganache*, non pas une personne qui est dépourvue de talent et de capacité, mais une personne qui a des convictions et qui y demeure fidèle. Ainsi le vieux duc de la Rochepéan, un quasi centenaire qui a émigré en 1792 et qui est demeuré royaliste, est une *ganache* ; son fils le marquis qui a brisé son épée en 1830, *ganache* ; le docteur Léonidas Vauclin, ancien chirurgien aux armées de la République, qui a refusé en 1804 de prêter serment à l'Empire, *ganache* ; M. Fromental, ex-fabricant de conserves alimentaires, ci-devant garde-national, resté fidèle au régime de 1830, *ganache* ! Et de quatre qui demeurent tous, à des étages différents, dans le même hôtel, celui des la Rochepéan. Que dites-vous de ce duc et de ce marquis qui louent, — à Quimperlé ! — les étages de leur hôtel, ou plutôt de leur hôtellerie ? Propriétaires et locataires passent ensemble leurs soirées dans un salon commun, où ils jouent le whist. Le grand âge du duc ne lui permettant pas d'y prendre part, restent, pour faire la partie, trois *ganaches*, le marquis, Vauclin et Fromental. Faute d'un partner, nos joueurs sont obligés d'avoir un *mort*. Certains critiques ont paru regretter que M. Sardou n'eût pas remplacé ce mort par une quatrième *ganache*, la ganache bonapartiste, qui ne brille dans la pièce que par son absence ; ils ont été jusqu'à dire que cela eût été de bon goût et de nature à faire taire les ennemis et les *intimes* de l'auteur, lesquels insinuent méchamment que cette attaque dirigée contre tous les partis, sauf le parti victorieux, est un acte assez

peu honorable et qui laisse peut-être à désirer au point de vue de la délicatesse et du courage. Cette accusation, fondée en apparence, est bien loin de l'être au fond. Et, en effet, pourquoi M. Sardou n'a-t-il pas fait figurer, dans sa galerie, la *ganache* du premier Empire? C'est évidemment parce que, dans sa conviction, le premier Empire n'a point laissé de *ganaches*, c'est-à-dire, selon la définition de notre auteur, de partisans *quand même* qui lui soient demeurés fidèles après sa chute. C'est là sans doute une grosse erreur, mais qui se comprend pourtant très-bien de la part de M. Sardou, lequel, écrivant dans le *Moniteur*, doit en avoir parcouru la collection. Il y aura vu, à la date d'avril 1814, que tous les sénateurs, tous les maréchaux, tous les ministres de Napoléon Ier, tous ses serviteurs, depuis Marchand, son premier valet de chambre, jusqu'à Roustan, son mameluck, se sont empressés de l'abandonner et d'applaudir à sa déchéance. M. Sardou aura conclu, de cette défection générale, que le premier Empire, à la différence des régimes qui l'avaient précédé et de ceux qui l'ont suivi, n'a laissé aucun de ces défenseurs posthumes, aucun de ces survivants obstinés qui méritent le titre de *ganaches*. Et voilà justement *pourquoi votre fille est muette*, comme dit Molière, une *ganache* de l'ancien régime; voilà pourquoi la galerie de M. Sardou, qui n'est point un Molière, est demeurée incomplète et renferme une lacune si regrettable.

Quoi qu'il en soit, la comédie des *Ganaches* classe désormais M. Sardou à son véritable rang : il est enrégimenté, comme fifre, dans le bataillon des *littéraires indépendants*, bataillon sacré dont M. Sainte-Beuve est le chef, et dans lequel M. Nisard est capitaine, M. Grandguillot, sergent, M. Paulin Limayrac, tambour-major, M. Havin, tambour-maitre, et M. About, caisse roulante.

Ce dernier, dans l'espoir de faire un peu de bruit, vient de publier deux nouveaux volumes, *le Nez d'un notaire* et *le Cas de M. Guérin*.

Ses titres ont toujours quelque chose de rare. Vous vous rappelez peut-être qu'il y a un an M. About et sa *Gaëtana* tombaient de compagnie sous les sifflets les plus drus, les mieux nourris et j'ajouterais les mieux mérités qui aient jamais fait retentir les voûtes sonores de l'Odéon. A quelques jours de là, M. Francisqué Sarcey, le feuilletoniste incompris de l'*Opinion nationale*, annonçait, d'un ton d'oracle, que son ami About retiré à la campagne, pour y panser ses blessures, reparaitrait bientôt à Paris, avec un véritable chef-d'œuvre ! Honnête Sarcey ! cette prédiction était trop modeste et votre ami l'a noblement fait mentir : ce n'est pas avec un, c'est avec deux chefs-d'œuvre qu'il reparait aujourd'hui devant le public.

Essayons d'analyser le premier en date, *le Nez d'un notaire*. Maître L'Ambert, notaire à Paris, donne un coup de poing sur le nez d'Ayvas-Bey, secrétaire de l'ambassade ottomane. Ayvas-Bey coupe le nez de

M<sup>e</sup> Lambert. Un chat qui passait par là emporte le précieux appendice ; le notaire, assisté d'un nombreux personnel, court après le chat qui se jette dans un puits en communication avec les catacombes. Désespéré, M<sup>e</sup> Lambert a recours aux bons soins du docteur Bernier ; celui-ci met la main sur un auvergnat, *Chébachien* (sic) Romagné qui, pour cent louis, laisse coudre son bras gauche au visage du notaire. Au bout d'un mois, on les sépare et M<sup>e</sup> Lambert se trouve à la tête d'un nez magnifique. Les choses vont au mieux pendant quelque temps ; mais tout à coup le nez s'enfle et rougit : on se met en quête de Romagné et on le trouve ivre-mort. Un peu plus tard, le nez pâlit et s'effile : c'est que Romagné est malade et ne mange plus. Un soir, dans un salon du faubourg Saint-Germain, M<sup>e</sup> L'Ambert parle auvergnat : Romagné a un rhume de cerveau. Le notaire est sur le point de se marier ; au moment où il va se rendre à l'autel, son nez disparaît : Romagné qui vient d'entrer chez un mécanicien a eu le bras pris dans un engrenage.

Et voilà le chef-d'œuvre promis par M. Sarcey ! M. About, qui a peu d'idées, en avait par hasard rencontré une qui pouvait fournir la matière d'un conte assez agréable. Au lieu d'un conte, il a fait un roman ; au lieu des quinze ou vingt pages que le sujet comportait, il en a écrit trois cents dépourvues de goût, d'esprit et de style. *Le Nez d'un Notaire* serait à coup sûr la publication la plus pitoyable de l'année 1862, si celle-ci n'avait pas été condamnée, de par le même M. About, à inscrire à son passif le *Cas de M. Guérin*.

*Le Cas de M. Guérin* est un de ces livres impossibles à analyser, qui échappent à la critique, mais qui n'échappent pas au dégoût. L'homme qui a écrit un pareil ouvrage prend place au-dessous de Pigault-Lebrun, le dernier des romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle, et il ne saurait plus prétendre même au coup de chapeau de M. Paul de Kock. Après *le Nez d'un Notaire* et le *Cas de M. Guérin*, le cas de M. About me paraît vraiment désespéré.

Au sortir de semblables lectures, pleines de miasmes fétides, âcres et malfaisants, on éprouve le besoin de respirer un air pur et vivifiant, de se retremper dans des émotions saines et généreuses. Telles sont celles que j'ai éprouvées en lisant les deux derniers ouvrages de M. Prévost-Paradol<sup>1</sup>. Je ne partage pas toutes les idées du jeune et brillant écrivain, mais je me plais à rendre hommage à l'élégance de son style, à l'élevation constante de sa pensée, à la noblesse de ses sentiments. M. Prévost-Paradol est un talent parce qu'il est un caractère. Entré dans la carrière des lettres en même temps que M. About, avec autant d'éclat, mais avec moins de bruit, il a suivi des voies différentes ; il n'a demandé

<sup>1</sup> *Quelques pages d'histoire contemporaine*, 1 vol. in-18. — *Nouveaux essais de politique et de littérature*, 1 vol. in-8°. Chez Michel Lévy.

son succès qu'au travail, à l'étude, à l'énergie et à la persistance de ses convictions; il est resté respectueux devant le malheur, il n'a jamais jeté la pierre aux vaincus. Aussi sa jeune renommée est-elle chère à tous les gens de cœur et à tous les hommes de goût. Déjà sa place est marquée à l'Académie française; M. About restera de l'autre côté du pont des Arts et ne sera jamais qu'un académicien déclassé. Ces deux destinées, commencées ensemble et pourtant si diverses, me rappellent involontairement une anecdote déjà bien ancienne. Il y avait une fois une crise ministérielle — en Angleterre. Sur les marches de l'escalier du palais, deux hommes d'État se rencontrèrent, l'un qui montait, l'autre qui descendait, le premier qui venait d'être nommé ministre, le second qui cessait de l'être. — Qu'y a-t-il de nouveau? demanda le premier au second. — Rien, mylord, si ce n'est que vous montez et que je descends.

Je terminerai par deux bonnes nouvelles. M. Alfred Nettement, ancien représentant du Morbihan à l'Assemblée législative, va publier le troisième volume de sa belle *Histoire de la Restauration*. Ce volume, attendu avec une si vive et si légitime impatience, comprend le second retour des Bourbons, le ministère Talleyrand, le premier ministère Richelieu et la session de la chambre introuvable (1815-1816). La *Revue* reviendra prochainement sur cette importante publication.

M. V. de Laprade va faire paraître, sous peu de jours, un volume de poésies nouvelles, sous le titre de *Satires et Comédies*. Ces beaux vers, qui seront bientôt dans les mains de tous nos lecteurs, auront, je crois pouvoir le prédire, tous les genres de succès : ils plairont au public et ils déplairont à M. Sainte-Beuve.

Cet oracle est plus sûr que celui de *Sarcey* !

LOUIS DE KERJEAN.

## NÉCROLOGIE.

### M. L'ABBÉ LE DIOT, RECTEUR DE L'ÎLE-AUX-MOINES.

Le diocèse de Vannes qui, il y a quelques années, perdit dans la personne de M. l'abbé Guillaume, recteur de Kergrist, son poète breton le plus distingué, vient de perdre son orateur breton le plus célèbre dans la personne de M. l'abbé Le Diot, recteur de l'Île-aux-Moines.

M. l'abbé Le Diot naquit à Carnac en 1797.

Ses parents étaient de ces fiers paysans morbihannais qui, au milieu de toutes nos révolutions, restent inébranlables non-seulement dans leur foi religieuse, mais aussi dans leur foi politique. Ceux qui ont connu M. l'abbé Le Diot savent que, lui aussi, est resté fidèle à toutes les tradi-

tions de sa famille. C'était, au moral comme au physique, un des types les plus purs de la race bretonne.

Avec les leçons que M. Le Diot reçut dès sa plus tendre enfance, il était naturel qu'il aspirât au sacerdoce. Ses pieux parents s'imposèrent avec joie de pénibles sacrifices pour le mettre à même de suivre sa vocation. M. Le Diot commença ses études de latinité à Vannes et les acheva au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, qui, de 1816 à 1828, fut dirigé par les R. P. de la Compagnie de Jésus.

A l'école de ces habiles instituteurs, le jeune Le Diot fit des progrès rapides dans les lettres et dans la piété. C'était un écolier modèle comme plus tard il fut un prêtre exemplaire.

Il eut occasion d'entendre dans la chaire de Sainte-Anne le célèbre P. de Maccarthy et quelques autres pères Jésuites dont le talent oratoire était fort remarquable. Il les admira et se proposa de les prendre pour modèles quand, devenu prêtre, il aurait à prêcher lui-même. Et, en effet, le disciple rappelait, par l'action oratoire du moins, le souvenir de ses maîtres.

C'est peut-être grâce à cette circonstance que M. l'abbé Le Diot a été notre plus célèbre prédicateur breton. Il est vrai qu'il avait reçu de Dieu plusieurs des qualités nécessaires à l'orateur : un cœur ardent, un esprit droit et vif, une mémoire excellente, une santé robuste, une figure régulière et expressive, un organe doux et sonore. Mais qui ne sait que, sans une excitation extérieure, souvent les facultés les plus puissantes restent engourdis.

Ce fut en 1821 que l'abbé Le Diot reçut l'ordre de la prêtrise. Tout aussitôt il se livra à la prédication avec une ardeur extrême, excita une admiration générale et fut appelé de tous côtés aux retraites et aux missions.

C'était un infatigable missionnaire. Du confessionnal il montait en chaire, de la chaire il retournait au confessionnal, puis, avant et après les différents exercices, il chantait avec âme des cantiques bretons. Comme le fameux P. de Bridaine, il croyait que le succès d'une mission dépendait en grande partie du chant des cantiques. Nos paysans étaient émerveillés de lui. Aux veillées, on s'entretenait de ses sermons, on chantait ses cantiques, et les pâtres, le lendemain, répétaient de leur mieux, en gardant leurs troupeaux, ces airs bretons qui ont tant de charme pour nous.

Durant trente ans il ne s'est donné de retraites ou de missions dans le diocèse sans que M. l'abbé Le Diot n'y ait prêché. Il était l'âme de ces saintes réunions.

Il ne suffisait pas à M. l'abbé Le Diot de faire entendre successivement sa voix dans tous les cantons bretons, il eût voulu, dans son zèle brûlant pour le salut des âmes, généraliser sa prédication. Pour atteindre ce but, il se mit à composer ou à traduire en breton des livres de piété. Il en a publié un nombre assez considérable. Il fut aussi l'un des collaborateurs les plus laborieux de l'Œuvre dite en breton *Brediah er Fé* (traduction en breton des *Annales de la Propagation de la Foi*).

Il faut l'avouer, M. Le Diot, orateur excellent, n'était qu'écrivain médiocre. Sa phrase est lourde et d'une longueur démesurée, elle n'a même pas l'allure bretonne. En chaire, en face d'un immense auditoire, l'orateur était clair, vif, éminemment breton ; dans sa chambre, à sa table de travail, l'écrivain était lent, obscur, et n'avait aucune originalité. Néanmoins, malgré leurs défauts, ses livres ont consolé et ils consolent encore bien des âmes.

L'on s'étonnera peut-être qu'un homme de la valeur de M. l'abbé Le Diot ne soit pas arrivé à l'une des premières places du diocèse. Ce n'est pas l'administration épiscopale qui a omis de l'appeler à des places importantes, c'est lui qui a supplié l'administration de le laisser dans sa chère paroisse de l'Île-aux-Moines. Quand, il y a une dizaine d'années, M<sup>sr</sup> de la Motte lui proposa la cure de Plœmeur dont la population n'est guère au-dessous de 8 à 9,000 âmes, M. l'abbé Le Diot conjura son vénérable évêque de le laisser finir ses jours au milieu de ses enfants chéris, et de lui permettre de réserver au troupeau qu'il devait nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombait et d'une ardeur qui s'éteignait (Bossuet).

P.-S. VERT.

M. L'ABBÉ MENUET, VICAIRES-GÉNÉRAL DE LUÇON.

Une lettre circulaire de M<sup>sr</sup> l'Évêque de Luçon à son clergé, en date du 17 de ce mois, annonce une affligeante nouvelle :

M. l'abbé Menuet, vicaire-général du diocèse, chevalier de la Légion-d'Honneur et membre du Conseil général de la Vendée, vient de mourir. Il était âgé de soixante-huit ans.

Cette perte, quoique prévue, n'en est pas moins immense, et *humainement irréparable*, comme l'écrit si justement M<sup>sr</sup> de Luçon. Plusieurs fois déjà les forces du vénérable prêtre avaient trahi son courage, et un état d'atonie, suite naturelle d'une complète débilitation, présageait une fin prochaine. Il y a quelques semaines, sentant que sa dernière heure allait venir, il nous disait avec cette gaieté sereine, cette joie expansive et cette amabilité exquise dont il avait le secret : « Je suis prêt. Je ne demande plus à Dieu qu'une petite place dans son paradis. » Dieu, à la vérité, l'a trouvé prêt et lui a ouvert le ciel.

Nous croyons être le fidèle interprète du sentiment général, en affirmant que la mort de M. l'abbé Menuet est un deuil pour toute la Vendée. Personne en effet ne jouit d'une vénération plus profonde, d'une estime plus universelle, d'une confiance plus illimitée, et personne ne fut plus digne de cette confiance, de cette estime, de cette vénération. Depuis près de quarante ans, M. l'abbé Menuet a été mêlé à presque tous les actes de l'administration diocésaine. Il a été l'ami, le conseiller, le confident intime et le plus ferme appui du grand évêque<sup>1</sup> qui releva l'Église de Luçon de ses ruines, au commencement de ce siècle, et à qui nous devons la renaissance de la religion dans nos contrées. Deux fois élu vicaire capitulaire, il a rempli ses fonctions de vicaire-général sous trois évêques<sup>2</sup> qui, successivement, ont rendu le plus éclatant témoignage à sa sagesse et à ses lumières. Dans les positions diverses occupées par M. l'abbé Menuet, siot comme professeur de rhétorique, ou supérieur du petit séminaire des Sables, soit comme administrateur du diocèse, il a toujours été entouré des sympathies unanimes des prêtres et des fidèles sans distinction de rang, d'opinion ou de parti, preuve irrécusable de ses qualités éminentes qu'il a su faire apprécier de tous ceux qui l'ont connu.

Né à Saint-Gervais, au centre du marais vendéen, d'une famille peu aisée, mais vraiment chrétienne et qui paya largement sa part de dévoue-

<sup>1</sup> M<sup>sr</sup> René-François Soyer.

<sup>2</sup> M<sup>sr</sup> Soyer, M<sup>sr</sup> Delamare aujourd'hui archevêque d'Auch, et M<sup>sr</sup> Colet, évêque actuel de Luçon.

ment à la monarchie, il entendit la voix de Dieu l'appeler au sacerdoce à une époque où la Vendée ressentait encore le contre-coup de la tempête révolutionnaire. M. l'abbé Hervouet, alors supérieur de l'école ecclésiastique de la Garnache, mort depuis missionnaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre, fut le premier qui devina, sous la pétulance d'un caractère encore indompté, les rares talents et les mâles vertus qui devaient conduire un jour M. l'abbé Menuet aux dignités ecclésiastiques et qui eussent honoré l'épiscopat si une erreur fatale n'eût empêché l'épiscopat de le compter dans ses rangs.

Esprit calme, juste et droit, M. l'abbé Menuet fut à la fois conciliant et ferme et montra dans les affaires, avec une prudence consommée, une sagacité et une activité peu communes. Bon, affectueux, généreux, compatissant, affable, il conserva toujours, dans le commerce de la vie, un agréable et spirituel enjouement qui fit rechercher sa société et revêtait d'un indicible charme ses plus simples et ses plus familiers entretiens. A l'exemple de saint François de Sales, il savait rendre la piété aimable. Il fut tout ensemble homme de Dieu et homme du monde; homme de Dieu sans affectation et sans minutie, homme du monde sans jamais rien perdre de la gravité et de la dignité sacerdotales. Toujours disposé à rendre service, ce fut l'*ami* par excellence, ce fut l'homme *au cœur d'or*, selon l'expression si belle et si vraie de M<sup>sr</sup> l'évêque de Luçon; ce fut l'un de ces beaux, de ces grands, de ces admirables caractères qui semblent appartenir à un autre âge, et que l'on ne rencontre plus que de loin en loin, dans le siècle où nous vivons.

Directeur prudent et éclairé, M. l'abbé Menuet conduisit un grand nombre d'âmes dans les voies de la perfection. Orateur élégant et pathétique, il fit souvent retentir la parole de Dieu dans l'église cathédrale de Luçon, et nous nous souvenons encore avec délices des larmes abondantes qui coulaient de tous les yeux, quand, le front illuminé, le regard inspiré, le geste grave et lent, la voix vibrante et pleine d'émotion, il épanchait son âme tout entière et traduisait les élans de sa foi en présence d'un auditoire attendri et suspendu à ses lèvres. Il prêcha également à diverses reprises et avec le même succès à La Rochelle, à Saintes, à Bordeaux; et pendant son isolement de dix années, il se constitua, pour ainsi dire, le missionnaire et l'apôtre de la Vendée en se mettant à la disposition de tous les prêtres qui réclamaient le secours de sa parole pour les exercices des jubilés, des retraites et des missions, trouvant ainsi, comme le grand saint Hilaire, l'apôtre de notre Poitou, un ample dédommagement à ses peines et à ses humiliations du moment, dans la pensée que son ministère était utile au salut de plusieurs, *uberius gaudium consectans ex salute multorum*<sup>1</sup>. Son ministère, il l'exerça, il est vrai, en des temps difficiles, *difficillimo asperrimoque tempore*; mais dans ces temps de troubles et de divisions, ce ministère fut tout de paix et de douceur, de conciliation et de salut. Toujours son soin pour la discipline fut de la tendresse, et son zèle pour l'observation des lois fut de l'amour, *cura disciplinæ dilectio et dilectio custodia legum*<sup>2</sup>. Comme ce prêtre pieux et savant sorti autrefois de notre Poitou pour monter sur un siège épiscopal, il aurait pu s'appeler avec raison l'*athlète du Seigneur*, *athleta Domini*<sup>3</sup>. Homme aux convictions ardentes et profondes, d'une foi robuste et vigoureuse qui l'éleva au-dessus des épreuves et des revers

1 St. Hil. de Trinit., lib. VI, N° 1<sup>er</sup>.

2 Sap. c. VI, v. 19.

3 Gallia christiana nova, tom. II. Raho, ép. Engolesm.

de cette vie, courageux défenseur de la religion, zéléteur de la vérité et de la justice, protecteur du pauvre, du faible et de l'opprimé, en même temps d'une charité si tendre, que les prêtres et les gens du monde, les riches et les pauvres, et surtout les pécheurs, ne pouvaient trouver de consolation plus suave que de se réfugier près de son cœur, de recourir à sa bonté ou de se jeter dans ses bras.

Ajoutons que les charges de l'administration diocésaine et son zèle pour les besoins spirituels des âmes ne firent point oublier à M. l'abbé Menuet les intérêts matériels des populations, qui, durant ces dernières années, l'avaient établi leur mandataire. « Ce sont les travaux du Congrès général qui ont achevé de m'épuiser, » nous disait-il dans l'entretien relaté plus haut. Nouveau titre à la gratitude de ses compatriotes, qui perdent en lui un ami dévoué et un protecteur puissant.

Dans les circonstances présentes, la perte de M. l'abbé Menuet produit une sensation d'autant plus douloureuse, que le vide causé par ce malheur sera difficilement rempli, même dans ce diocèse, où les vertus ecclésiastiques abondent et où la science qui les relève n'a jamais manqué. Disons encore que la douleur de nos populations vendéennes, accoutumées à voir et à entendre M. l'abbé Menuet accompagnant nos évêques dans leurs tournées pastorales, ajoute à nos regrets une empreinte particulière, car la Vendée aimait M. l'abbé Menuet, elle en était fière, et M. l'abbé Menuet aimait la Vendée de toute la chaleur, de toute la tendresse de son cœur de prêtre et de Vendéen.

D'autres pourront raconter les détails de cette vie si pleine; nous nous contentons de ces quelques lignes. Et qu'on n'y voie pas l'une de ces formules banales, d'un usage presque universel, qui reparaissent comme un accompagnement obligé dans les éloges décernés à tous les morts indistinctement. Le souvenir de l'affection que daigna nous témoigner M. l'abbé Menuet accroît d'une douleur personnelle celle que nous ressentons comme chrétien, comme prêtre et comme enfant de la noble Vendée. Nous écrivons donc à la hâte sous l'impression de la triste nouvelle annoncée par M<sup>r</sup> l'évêque, empressé que nous sommes de rendre à la mémoire du prêtre éminent et vénéré que nous pleurons un hommage que lui doit notre reconnaissance et que méritent ses vertus comme ses immenses bienfaits.

Que sa mémoire soit à jamais bénie ! Sa belle âme est remontée vers Dieu. Doux et souriant comme pendant sa vie, il contemple à présent le visage doux et souriant du Seigneur Jésus : *Mitis et festivus Christi Jesu illi aspectus apparuit*. Mais la tombe s'est en vain fermée sur sa dépouille mortelle, il est une chose que sa mort ne fermera jamais, c'est le cœur de ceux qui l'ont aimé !

L'abbé AUGUSTE PIRAUD.



ÉTUDES LITTÉRAIRES.

---

LES CHEVALIERS-POÈTES DE L'ALLEMAGNE

(MINNESINGER)

PAR M. OCTAVE D'ASSAILLY..

---

Je parlais, il y a peu de temps, de quelques *jeunes morts*, qui ont laissé récemment de brillantes traces dans les lettres ; eh bien ! voici encore un jeune et très-jeune auteur qui nous donne un beau livre ; mais à celui-ci du moins reste l'avenir et à nous l'espérance.

C'est en revenant du Quartier-Latin et pour se distraire du souvenir de l'école de droit que M. Octave d'Assailly s'est pris à raconter l'histoire des *Chevaliers-poètes* de l'Allemagne. Je ne sais ce que Cujas eût dit de ce genre de distraction ; mais pour moi, qui ai rompu, depuis trente ans, avec ce docte maître, je me suis complu, je l'avoue, dans cette lecture variée et attrayante, entremêlée de récits, de critique et d'échantillons d'une poésie dont je n'avais aucune idée. J'en étais encore, pour les lettres allemandes, à Martin Luther et à Ulrich de Hutten ; c'étaient là mes plus vieux livres, et, quelle que fût la verve de ceux qui les avaient écrits, il m'était impossible de ne pas me les représenter toujours entre deux pots de bière dans quelque taverne de la Saxe. N'est-ce pas Martin

\* Un vol. in-8°. — Paris, librairie académique Didier et C<sup>o</sup>, 35, quai des Augustins.

Luther lui-même qui a dit que le démon familier de l'Allemagne était la bouteille ?

Pouvais-je donc me figurer que, trois cents ans avant lui, lorsque nous en étions, en France, à Bertramm de Born, Blacas, Peirols et Arnaud Daniel, l'Allemagne avait, elle aussi, sous le nom de *Minnesinger*, ses *chantres d'amour* et ses *chevaliers-poètes* qui ne le cédaient en rien, comme sentiment et comme délicatesse, aux troubadours du midi ? Ceux-ci, je le sais, faisaient peu de cas de leurs confrères d'Outre-Rhin. M. d'Assailly nous cite une strophe de Peire Vidal qui est même, à leur égard, moins qu'honnête : — « Les Allemands, dit le poète provençal, sont aussi rudes que grossiers. Si l'un d'eux, par hasard, se mêle d'être aimable, il y a de quoi en mourir. Leur langue est un hurlement de chiens continu (*los parlars sembla lairar de cas*). Aussi n'ai-je nulle envie d'être seigneur au pays de Frise, pour entendre tous les jours des cris discordants, tels qu'en poussent les suppliciés <sup>1</sup>. » — Ces *cris*, ces *hurlements*, tel est cependant le sujet du nouveau livre. M. d'Assailly ne nous les épargne pas ; à nous de juger.

En voici un, par exemple, qui nous vient dès les premières pages : — « Ça, amenez-moi mon destrier, s'écrie un preux ; ma bien-aimée m'ordonne de quitter mon pays, et je m'éloigne, et je m'en vais chevaucher au loin pour lui plaire ; mais je t'en supplie, ô ma bien-aimée, je t'en supplie, que personne au monde ne sache que je t'ai donné ma foi et que tu m'as donné la tienne..... Fais comme l'étoile du soir, jeune fille, fais comme l'étoile du soir qui se voile sous les profondeurs des cieux ; fais comme elle lorsque mes pas retentiront près de toi : détourne tes yeux sur un autre, de sorte qu'aucune pensée ne surprenne nos pensées, aucun regard le secret de nos âmes <sup>2</sup>. »

Pétrarque eût-il mieux dit ? Mais c'est aux troubadours surtout que je voudrais emprunter une comparaison. Je la demanderai à Sordello, de Mantoue, à ce compatriote de Virgile que Dante nous représente, dans son *Purgatoire*, grave, silencieux et promenant

<sup>1</sup> *Les Chevaliers-Poètes*, p. 20.

<sup>2</sup> *Chevaliers-Poètes*, p. 12.

*lentement son noble regard comme un lion qui se repose* <sup>1</sup>. Sordello chanta un jour le cœur de son ami Blacas, qui venait de mourir; nous allons voir en quels termes : — « Je veux, disait-il, d'un cœur triste et marri, plaindre le seigneur Blacas, et j'en ai bien sujet, car en lui j'ai perdu un seigneur et un bon ami, et du même coup les plus nobles vertus sont éteintes ! Le dommage est si grand que je n'ai pas soupçon qu'il se répare jamais, à moins qu'on ne lui retire le cœur et qu'on ne le fasse manger à ces barons qui vivent sans cœur, et alors ils en auront assez. » — Et le poète fait manger le cœur de Blacas à tous les princes du temps. — « Je veux que le roi anglais mange beaucoup de ce cœur et il deviendra vaillant et bon.... et le roi de Castille, il convient qu'il en mange pour deux, car il tient deux royaumes et il n'est pas assez preux pour un seul..... Je veux que le roi d'Aragon mange de ce cœur; cela lui fera digérer la honte qu'il recueillit du côté de Marseille, etc., etc. <sup>2</sup> »

Ne dirait-on pas que ce sont là les cris des suppliciés (*lo glai delsenoios*) dont se plaignait Peire Vidal? Et cependant, chose singulière, c'est sous les orangers de la Provence qu'on soupirait ainsi; et c'était dans les forêts de la Thuringe qu'on chantait de si pudiques et si doux *lais* aux jeunes filles.

Nous ne prétendons point assurément que les chants des troubadours ressemblent tous à la mordante complainte de Sordello; on peut même dire qu'elle fait exception au ton habituel de leurs chants, mais quelque suaves que fussent souvent leurs pensées et quelque mélodieuse que fût leur voix, nous sommes bien obligés de convenir qu'en fait de gracieuse harmonie, ils ne paraissent pas avoir rien appris aux Minnesinger.

Tacite nous représente les Germains prenant conseil de leurs femmes et vénérant en elles je ne sais quoi de saint et de prophétique, *sanctum aliquid et providum* <sup>3</sup>. N'était-ce pas déjà un commencement de chevalerie? Il est évident, du moins, que la cheva-

<sup>1</sup> *Purgatorio*, C. VI.

<sup>2</sup> Reynouard. — *Choix des Troubadours*, t. IV, p. 67.

<sup>3</sup> *Mœurs des Germains*, VIII.

lerie, avec sa galante casuistique, devait se développer à l'aise dans un pays si bien disposé. — « Une race chez qui les femmes sont entourées de respect, d'une sorte de prestige, dit M. d'Assailly, recèle des trésors merveilleux de force et d'enthousiasme. Elle est déjà grande; elle n'attend pour monter qu'une impulsion, qu'un souffle, car elle a des ailes <sup>1</sup>. » — Puis il nous dépeint les Minnesinger : ces *chantres d'amour* « n'ont rien, dit-il, de la galanterie savante des troubadours provençaux, damoiseaux couronnés de roses, courtisans folâtres des princesses et des châtelaines, dont la lyre insouciant et frondeuse vibre plus souvent pour le bon plaisir de la reine d'un tournoi que pour l'honneur de la reine des anges <sup>2</sup>. Ils ressemblent encore moins aux successeurs de nos trouvères épiques, engeance gaillarde, railleuse et fine, chez qui le mot pour rire et le proverbe sont tout et l'idéal une plaisanterie. Rarement ils offrent dans leurs écrits ces tableaux licencieux, jamais cette mélancolie fiévreuse du romantisme moderne. Les Minnesinger chantent la nature avec la candeur de petits enfants qui s'élancent en souriant dans les bras de leur mère; ils font leurs chefs-d'œuvre comme le moissonneur fait sa gerbe, sans y songer, et ne se retournent pas pour voir s'ils sont suivis de cette glaneuse qu'on nomme la postérité. Ils sont voués à Dieu, à la Vierge, aux femmes, à la patrie. Une passion jeune et tendre les anime et pénètre leur parole d'une sorte de parfum. Mais cette passion est candide, et, loin de chercher le bruit des villes ou le faste des cours, elle est amoureuse de solitude, de recueillement, de mystère <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Les Chevaliers-Poètes*, p. 3.

<sup>2</sup> M. d'Assailly compare ailleurs, très-ingénuement, les Minnesinger au Pérugin, — « maître au pinceau chaste, aux extases célestes, aux profils angéliques... » — et les troubadours à « cet éclatant Rubens, dont la peinture se montre périe de soleil, il est vrai, mais luxuriante, matérielle; éblouissante de coloris, mais le plus souvent sans reflet d'en haut. » P. 57.

<sup>3</sup> *Les Chevaliers-Poètes*, p. 12. — M. d'Assailly convient toutefois ailleurs que *l'innocence allemande n'est point celle de tous les pays*; mais du moins telle était la foi au moyen âge que chevaliers et poètes finisaient presque tous par revenir, suivant une très-heureuse expression de M. d'Assailly, à *la place qu'aimait saint Jean*. — P. 117.

Voilà, certes, un tableau charmant; rien de plus frais et de plus fin. Le sujet ne serait-il pas d'ailleurs un peu embelli? A l'âge de M. d'Assailly, on embellit toute chose, et j'avoue, quant à moi, que je ne crois jamais qu'à demi à la naïveté des amoureux, à la candeur des chevaliers et à l'amour de la solitude des poètes.

Jetons cependant un coup-d'œil sur les physionomies toutes plus ou moins caractéristiques qui passent devant nous. C'est d'abord Walter Von Der Vogelweide, c'est-à-dire, en français, *Gauthier de la Prairie des Oiseaux*. — « Nul, dit M. d'Assailly, n'a été plus franchement fils de son siècle par l'ardeur à se jeter en avant dans tous les conflits, par l'audace à se précipiter dans tous les torrents d'idées et de passions qui divisaient, submergeaient l'Europe au moyen âge. Aucun n'a plus aimé et sa patrie et sa foi et sa dame et les croisades, les belles choses en un mot. C'est pour cela aussi que nous l'aimons davantage <sup>1</sup>. »

Élevé à la cour du duc d'Autriche, Ferdinand le Catholique, passant ensuite à celle de Philippe de Hohenstauffen, ce qui, soit dit entre nous, n'indique pas une très-grande aversion pour le faste des cours, Walter se trouva mêlé à toutes les luttes qui précédèrent l'élection de ce dernier à l'empire. Ces luttes furent longues, violentes, et, dans sa douleur, le poète s'écriait :

« Créatures de Dieu, il n'y en a pas une parmi vous qui vive sans haïr ! Depuis la bête sauvage jusqu'au vermisseau, il y a combat, combat à mort. Les oiseaux même se font la guerre ; mais au moins les animaux ont un but ; ils cherchent une nourriture, faute de laquelle ils périraient ; ils reconnaissent des maîtres, un droit de la force ; les uns dominant et les autres servent..... Ah ! malheur à toi, pays d'Allemagne, malheur à toi ! Dans quel état m'apparais-tu ? Voilà maintenant que le moucheron veut élire son roi ! Voilà que ton honneur s'en va déclinant ! Ah ! renais à la gloire ! Les petits fronts couronnés ne rêvent qu'agrandissement. Les misérables princes te pressent comme dans un étou..... <sup>2</sup> »

<sup>1</sup> *Les Chevaliers-Poètes*, p. 23.

<sup>2</sup> *Les Chevaliers-Poètes*, p. 28.

Ne croirait-on pas entendre Pétrarque s'adressant à l'Italie, qu'envahit Louis de Bavière :

*Italia mia, benchè 'l parlar sia indarno...*

C'est le même accent, c'est la même verve ardente et émue, c'est le même sentiment douloureux et patriotique.

Et, comme Pétrarque aussi, Vogelweide, si énergique parfois dans ses vers, se laisse aller, un instant après, aux émotions les plus douces. — « O tristesse ! s'écrie-t-il, par où s'est-elle dispersée la gerbe de mes années ? Tout ce après quoi je soupirais, qu'était-ce ? Il semble que j'ai fait un somme, car j'ai tout oublié. A l'heure qu'il est, j'ai secoué le sommeil, et cependant tout ce qui m'était familier jadis, comme ma main droite l'est à ma main gauche, m'est devenu étranger. Les hommes et jusqu'à cette contrée où mon enfance a grandi, me montrent un visage que je ne reconnais plus ; pour moi, c'est comme s'ils n'étaient pas. Ceux qui jouaient avec moi quand j'étais petit, ils sont aujourd'hui infirmes et vieux. La campagne git devant moi déserte ; la forêt est tombée sous la cognée. Il n'y a que le ruisseau qui coule toujours comme il coulait. Et lorsque je remonte vers quelques-uns de ces jours de délices, évanouis pour jamais, c'est comme si je frappais dans la mer ; le gouffre se referme, et je murmure avec un redoublement de douleur : Hélas ! hélas ! »

Certes, voilà ce qu'on eût appelé jadis une perle à mettre dans un écrin. Je me défie bien un peu du français de M. d'Assailly, et je ne voudrais pas parier que la perle allemande fût d'une aussi belle eau ; mais enfin je ne puis, telle qu'on nous la présente, qu'admirer sa limpidité sans égale.

Cette fois-ci, je ne rappellerai point Pétrarque. Pétrarque, quand il donne dans le sentiment, est plus quintessencié ; mais je citerai Sénèque, tout rhéteur et philosophe qu'il fut, parce qu'il se trouve qu'il exprima un jour les mêmes idées que Vogelweide. Le rapprochement n'est donc pas sans intérêt. — « De quelque

côté que je me tourne, écrit-il dans une de ses lettres à Lucilius, je trouve des preuves de mon vieil âge. J'étais venu dans ma maison des champs et je me plaignais des sommes que me coûtait la réparation de l'édifice. — Ce n'est pas ma faute, répondit mon intendant; j'y ai apporté tout le soin possible; mais le bâtiment est vieux. — C'est pourtant moi qui l'ai construit! Que m'arrivera-t-il donc si les pierres de mon âge sont déjà à bout? — J'étais cependant de mauvaise humeur, et je saisis de nouveau la première occasion de gronder. — Et ces platanes? dis-je, en avez-vous soin? Voyez comme ils sont noueux, comme leurs branches sont rabougries, comme l'écorce de leur tronc est noire et rugueuse; ils ne poussent déjà plus de feuilles! En serait-il ainsi si la terre était bêchée et arrosée à l'entour? — Mon homme jure aussitôt par mon génie qu'il n'y a point de négligence de sa part; mais, dit-il, les arbres sont vieux. — Vieux! et c'est moi qui les ai plantés! et j'ai vu leur première feuille! — M'étant tourné ensuite vers l'entrée: — Quel est, dis-je, ce vieux décrépité? On a bien fait de le mettre près de la porte, car il la passera bientôt. Où l'as-tu trouvé? Quel plaisir prends-tu à m'amener ici un cadavre? — Et voilà que celui dont je parlais s'écrie: — Vous ne me reconnaissez donc point? Je suis le fils de Philosistas, votre économe. Quoi! vous ne reconnaissez plus Felicio, votre petit ami (*delicium tuum*), auquel vous apportiez des images? — Ce bonhomme radote. Moi! j'aurais eu un pareil poupon pour petit ami! Les dents lui tombent! — Bref, j'ai cette obligation à ma maison des champs de m'avoir fait voir partout ma vieillesse <sup>1</sup>.

Ceci n'est plus une perle; mais c'est, il faut en convenir, un très-joli tableau. L'esprit y abonde; quant au sentiment, j'entends le sentiment profond qui ne plaisante ni ne rit, c'est dans la pièce allemande qu'il faut aller le chercher. Sénèque s'amuse à tourner en charge le *petit ami* de sa jeunesse; mais il n'a pas de ces mots qui vont à l'âme comme Vogelweide: — « Ceux qui jouaient avec moi quand j'étais petit, ils sont aujourd'hui infirmes et vieux.... la

<sup>1</sup> Senec., *Epist.* XII.

forêt est tombée sous la cognée; *il n'y a que le ruisseau qui coule toujours comme il coulait.* » — Un ruisseau ! ce qu'il y a au monde de plus fugitif; voilà tout ce qui demeure ! Quelle vive et charmante image ! Heureusement que Sénèque n'était pas là pour dire à Vogelweide, comme il le disait un jour à Lucilius : — « Ces eaux limpides que vous vites jadis couler et que vous croyez reconnaître, elles sont bien loin aujourd'hui ! »

Et ce retour vers le passé : — « Lorsque je remonte vers quelques-uns de ces jours de délices, évanouis à jamais, *c'est comme si je frappais dans la mer. Le gouffre se referme,* et je murmure avec un redoublement de douleur : Hélas ! hélas ! » — Sénèque eût-il jamais trouvé cette belle pensée parmi les subtilités philosophiques dont il amusait ses loisirs ?

Il est enfin un dernier trait qui ne saurait être omis dans la vie comme dans l'œuvre de Vogelweide, c'est qu'il chanta la croisade, qu'il l'appela de ses vers et de ses vœux, et qu'il fit mieux encore, qu'il y prit part. En France, Bertramm de Born excitait aussi les princes et les nobles au voyage d'Outre-Mer; mais quand vint l'heure de partir, il se souvint un peu trop d'une dame, *belle et blonde*, près de laquelle, disait-il franchement, *s'est peu à peu affiédi mon courage*, et il se borna à aiguillonner de loin les combattants<sup>2</sup>. Un motif tout semblable et non moins délicat mit au contraire Geoffroy Rudel en campagne. Ayant vu, un jour, le portrait d'une dame française de la Terre-Sainte, de la comtesse de Tripoli, il prit aussitôt la croix ; la mort toutefois ne lui permit pas d'arriver jusqu'à la comtesse.

Les vers de nos troubadours sur le *grand Sépulcre*, comme dit le Tasse, sont donc très-rares. En voici cependant quelques-uns de Peyrols : — « Puisque j'ai vu le Jourdain et le Sépulcre, à vous, vrai Dieu, Seigneur des seigneurs, je rends grâce de ce qu'il vous a plu me montrer les saints lieux où vous naquîtes véritablement.... Et maintenant Dieu nous donne bonne route et bon vent, bon navire et

<sup>1</sup> *Ego, mehercules, titillare non destinam et ludos mihi ex istis subtilibus neptiis facere.* — Ep. CXIII.

<sup>2</sup> Baynaud — *Choix des Troubadours*, t. IV, p. 24.



bon pilote, car je veux revenir en personne à Marseille. Oh! je recommanderais de grand cœur à Dieu Acre et Tyr et Tripoli et l'Hôpital et le Temple et le roi Jean, lorsqu'une fois je mouillerais dans les eaux du Rhône <sup>1</sup>. »

S'il y a ici de l'enthousiasme, c'est pour le retour assurément beaucoup plus que pour le voyage. L'admiration et la piété se font moins sentir que l'ennui. En fut-il autrement pour Vogelweide? M. d'Assailly nous assure qu'il retrouva, en célébrant la Syrie, toute l'ardeur de ses vingt ans. Pourquoi alors ne nous citer qu'une phrase? Voici cette phrase : « Je n'ai jamais rencontré pays plus étonnant, plus splendide, plus merveilleux, et cependant j'ai parcouru bien des pays <sup>2</sup>. » — C'est peu de chose; et Peyrols, à sa manière, en avait dit pour le moins autant.

Je commence donc à croire que les poètes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles étaient trop sensibles à une certaine beauté pour bien comprendre celle de cette terre aride et silencieuse qui, suivant Chateaubriand, semble encore *muette de terreur*; et que, tout en comptant Jérusalem comme la *première dame de leurs pensées*, ils se sentaient moins éloquents avec elle qu'avec quelques autres dames plus souriantes. Aussi est-ce bien moins dans leurs vers que dans les récits des chroniqueurs qu'il faut chercher la véritable impression des croisades. C'est à Albert d'Aix, à Robert le Moine, à Guibert de Nogent, à Guillaume de Tyr qu'il faut demander l'émotion de ces armées, de ces peuples tombant à genoux et inondant la terre de leurs larmes à la vue de la cité sainte. Le Tasse lui-même n'a fait que les copier dans ses vers magnifiques :

*Ecco apparir Gerusalem si vede ;  
Ecco additar Gerusalem si scorge ;  
Ecco da mille voci unitamente  
Gerusalemme salutar si sente...*

A la suite de Vogelweide, M. d'Assailly fait passer devant nous Godefroid de Strasbourg, Ulrich de Lichtenstein, Wolfram d'Es-

<sup>1</sup> Bagnouard, t. IV, p. 101.

<sup>2</sup> *Les Chevaliers-poètes*, p. 53.

chembach, le Tannhauser et Frauenlob. Nous ne pouvons le suivre dans le travail très-piquant d'analyse et de critique auquel il se livre, et nous nous bornerons à signaler quelques traits qui caractérisent les hommes et les temps. Il est d'abord remarquable que ces chevaliers-poètes, parmi lesquels se trouvaient des princes tels que Ulrich de Lichtenstein, et nous pourrions même dire des rois tels que Conrad, Venceslas, Richard-Cœur-de-Lion, étaient loin d'être tous des chevaliers. Ainsi Godefroid de Strasbourg était un petit bourgeois de la ville dont il a gardé le nom ; le Tannhauser était un vaurien de noblesse douteuse. Pareille chose en France, où, tout près du sire de Blacas et de Bertramm de Born, seigneur de Hautefort, figurait sans désavantage Bernard de Ventadour, glorieux fils de l'homme qui chauffait le four du comte de Ventadour. Ainsi en était-il au moyen âge, non-seulement pour les chevaliers-poètes, mais pour bien d'autres. Un petit homme des champs, *homo rusticus*, devenait comte d'Anjou sans que cela étonnât personne, et Dante croyait pouvoir, dans sa haine d'Italien, faire descendre Hugues-Capet d'un boucher, sans que ce gros mensonge parût exorbitant aux mœurs contemporaines.

Le titre de gloire de Godefroid de Strasbourg est un *poème, un cri de passion*, comme dit M. d'Assailly, *Tristan et Isolde*. *La qualité dominante de son esprit c'est la grâce, ce qui n'empêche point d'ailleurs les fines remarques, les comparaisons inattendues, la raillerie incisive, le mot pour rire et pour penser*<sup>1</sup>. Il y a là à la fois du troubadour et du trouvère. Godefroid raconte que lorsque son héros Tristan chantait, sous les sapins de la Bretagne, les airs de son enfance, les auditeurs sentaient « s'élever dans leurs âmes des sentiments étranges, et que plus d'un chevalier, assis, muet, le menton entre ses mains, en oublia jusqu'à son nom. » Ne serait-ce pas un souvenir quelque peu exalté de l'effet que, parfois, avaient produit ses chants ? On pourrait le croire, quand on voit de quelle renommée jouit longtemps le poème de *Tristan et Isolde*.

Plus tard, Godefroid chanta *Marie, délices du ciel*, èt il ajoutait avec une certaine bonhomie qui n'était peut-être pas aussi naïve

<sup>1</sup> *Les Chevaliers-poètes*, p. 81.

qu'elle voulait le paraître : — « Je sais bien que mes fautes sont plus nombreuses ailleurs que les gouttes d'eau dans le lac de Constance, mais j'espère que le Seigneur voudra bien s'incliner vers moi, quand ce ne serait que pour mieux entendre les louanges de sa mère que j'ai célébrée dans mes vers. » — S'il avait peu de foi dans sa vertu, il en avait tout au moins très-suffisamment dans son œuvre.

Ulrich de Lichtenstein est un type à part ; c'est le Don Quichotte de la courtoisie : — « Mon père m'avait confié très-jeune, racontait-il, à un noble seigneur riche en vertus magnifiques, le margrave Henri d'Autriche qui obéissait fidèlement aux dames et professait une souveraine admiration pour elles.... Ce vaillant seigneur me répétait souvent qu'il faut se choisir une belle quand on veut être sûr de garder son honneur<sup>1</sup>. » — C'étaient les conseils du temps, et, chose singulière, nous les retrouvons encore dans quelques cours, en plein XVI<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que nous lisons dans les Mémoires du duc de Bouillon : — « L'on avoit en ce temps-là (1568) une coutume, qu'il étoit messéant aux jeunes gens de bonne maison, s'ils n'avoient une maîtresse, laquelle ne se choisissoit par eux et moins par leur affection ; mais, ou elles étoient données par quelques parens ou supérieurs, ou elles-mêmes choisissoient ceux de qui elles vouloient estre servies. Peu après, M. le maréchal d'Amville.... me donna mademoiselle de Châteauneuf pour maîtresse, laquelle je servois fort soigneusement, autant que ma liberté et mon âge me le pouvoient permettre (il avoit quatorze ans). J'estois soigneux de lui complaire et de la faire servir, autant que mon gouverneur me le permettoit, de mes pages et laquais. Elle se rendit très-soigneuse de moi, me reprenant de tout ce qu'il lui sembloit que je faisois de mal-séant, d'indiscret ou d'incivil ; et cela avec une gravité naturelle qui étoit née avec elle ; si bien que nulle autre personne ne m'a tant aidé à m'introduire dans le monde et à me faire prendre l'air de la cour.... Je ne saurois désapprouver cette coutume, d'autant qu'il ne s'y voyoit, oyoit ni faisoit que choses honnestes.... Depuis

<sup>1</sup> *Les Chevaliers poètes*, p. 118.

on n'a eu que l'effronterie, les médisances et saletés pour ornement, qui fait que la vertu est mésestimée et la modestie blâmée, et rend la jeunesse moins capable de parvenir qu'elle ne l'a été de longtemps. »

Je n'ai point à me prononcer ici sur le mérite de la coutume devant laquelle s'extasie le duc de Bouillon ; mais ce que je suis bien obligé de dire, c'est que cette même coutume fit perdre la tête au pauvre Ulrich de Lichtenstein. Placé comme page au service d'une grande princesse, qui lui exprima un intérêt quasi maternel, Lichtenstein lui en exprima sa reconnaissance par un amour qui n'avait rien de filial, et il ne trouva que dérision, moquerie, inhumanité. D'abord on lui reproche d'avoir une lèvre double ; il en fait aussitôt trancher la moitié d'un coup de rasoir, malgré cette observation très-sensée d'un humble varlet : — « Un chrétien mécontent de sa figure ne peut-il patienter jusqu'au jugement dernier où les bienheureux ressusciteront pleins de gloire ! » — La belle, du moins, sera-t-elle touchée du sacrifice et deviendra-t-elle plus exorable ? Elle écrit à Lichtenstein ; mais le secrétaire de celui-ci est absent et l'infortuné chevalier ne sait pas lire ! Qu'on juge de son impatience : il place, en attendant, le billet sur son cœur, et la chaleur de ce cœur, pendant huit jours d'attente, fait à peu près disparaître les lettres ! Il faut lire, au reste, dans le livre de M. d'Assailly, toute la suite de ces aventures douloureuses et extravagantes. Elle y est contée avec un entrain, une gaité, un *brio* qui ne s'imité pas.

Ce trait d'un chevalier, d'un haut baron qui ne sait pas lire, marque l'époque ; mais peut-on le généraliser comme M. d'Assailly semble vouloir le faire <sup>2</sup> et comme on l'a souvent fait de ce côté-ci du Rhin ? Je ne le pense pas. Sans doute, au XIII<sup>e</sup> siècle, tout le monde ne lisait pas comme aujourd'hui, c'était une distinction de

<sup>1</sup> *Les Chevaliers-Poètes*, p. 129.

<sup>2</sup> « Il'on en croit la tradition, ils (les Minnesinger) ne savaient ni lire ni écrire. Ecrire, selon les idées répandues alors, n'étant que l'attribut des ignorants qui n'ont pas appris à parler, la misérable occupation des moines, pauvres hères, incapables de donner un coup d'épée, bons tout au plus à voler aux nobles leur place en paradis. » — Pag. 18.

*lire comme un clerc* ; mais précisément parce que c'était une distinction, rien n'indique que la noblesse en ait fait fi.

J'écris pour elle et elle sait lire,

disait Bernard de Ventadour en parlant d'Éléonore de Guyenne ; et pour qui, je le demande, les troubadours auraient-ils écrit tant de vers, tant de volumes, s'ils n'avaient pas trouvé des yeux pour les lire comme des oreilles pour les entendre, dans les châteaux qu'ils fréquentaient ? Je dis donc comme Villemain, que le grand nombre de livres publiés alors suffit seul pour attester un grand nombre de lecteurs, et que, dans la vie urbaine et féodale, lire et raisonner sur ses lectures était un plaisir fort en vogue <sup>1</sup>.

Revenons cependant aux Minnesinger. Wolfram d'Eschenbach est le preux de la bande, l'homme en qui s'est incarné l'esprit chevaleresque : — « Que les dames, dit-il fièrement, ne s'avisent point de m'aimer à cause de mes vers ; qu'elles m'aiment pour la façon dont je tiens ma lance haute ; qu'elles m'aiment parce que je suis un preux <sup>2</sup>. » — M. d'Assailly cite quelques beaux passages de son poème de *Parceval*. Comment ne pas aimer, par exemple, ce vieillard qui, choqué des allures peu catholiques d'un chevalier, lui rappelle que personne au monde n'a été plus loyal que Dieu se sacrifiant sur la croix !

Quant au Tannhauser, j'ai déjà dit que c'était un vaurien ; sa vie offre le type de la *vie de Bohême* telle que la menaient au moyen âge certains pages expulsés par leurs seigneurs, certains bâtards de bonne maison en quête d'un logis, peut-être aussi des clercs défroqués en peine d'une vocation, de turbulents écoliers mal stylés par leurs maîtres, des gentilshommes ruinés qui ne renonçaient pas pour cela à faire chère lie, troupe espiègle, aventureuse et mal

<sup>1</sup> *Littérature au moyen âge*, t. 1<sup>er</sup>, p. 272. — Voir sur cette question un très-intéressant article de notre ami M. A. de la Borderie, *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, t. 1<sup>er</sup>, p. 60, — et un savant mémoire de M. Léopold Dellele, intitulé : *De l'Instruction littéraire de la noblesse française au moyen âge*. Bennes, Catal.

<sup>2</sup> *Les Chevaliers-Poètes*, p. 165.

apprise, dont les prouesses annonçaient de loin celles de François Villon et de Pierre Faifeu. A la différence de ceux-ci toutefois, le Tannhauser hantait les palais non moins que les auberges. C'était un fin courtisan à qui il suffisait, disait-il, de voir un jour son prince, Frédéric d'Autriche, *pour avoir du bonheur tous les jours de la semaine, même le dimanche*<sup>1</sup>.

Eh bien! faut-il le dire? ce type peu édifiant est encore celui qui a fait le plus de fortune en Allemagne. De tous les *Chevaliers-Poètes*, le Tannhauser est celui dont la mémoire est restée le plus populaire. Que dis-je, la mémoire! M. d'Assailly nous apprend que, pour l'Allemand des bords du Rhin, le Tannhauser vit encore. Il vit au sein d'une montagne, servi par *dame Vénus*, et il y vivra toujours vaurien et toujours insouciant jusqu'au jour où il sait par avance que Satan viendra le prendre pour le mener dans son royaume. Ce jour-là sera celui de la fin du monde.

Frauenlob est d'une tout autre famille. C'est une nature honnête, *tendre, pleine d'élan*, et qui pousse le sentiment jusqu'à la métaphysique amoureuse. Frauenlob était né pour les joutes des cours d'amour du Midi. Aussi lorsqu'il fut mort, les dames de Mayence voulurent-elles porter son cercueil. — « Huit nobles dames, cheveux épars, dit la Chronique, portèrent le corps de Frauenlob; elles le conduisirent jusqu'à l'église. De fraîches guirlandes pendaient le long du cercueil et le voilaient presque entièrement. On entendait des cris et des lamentations..... Lorsque la pierre sépulcrale fut posée, la foule répandit du vin sur la pierre, selon l'usage antique. Les libations furent si abondantes que le pavé du temple disparut sous les flots<sup>2</sup>. »

Qu'est-ce cela, en vérité! du vin! une libation antique! Pour qui cette cérémonie païenne? Pour un chevalier disert et courtois, qui adressait de *pieuses mignardises* à la Vierge Marie<sup>3</sup>, et méritait en

<sup>1</sup> *Les Chevaliers-Poètes*, p. 221.

<sup>2</sup> Chronique citée. *Les Chevaliers-Poètes*, p. 254.

<sup>3</sup> Celles-ci entre autres: — « Tu es rose entre les roses et dame entre les dames.... La verdure de la plus fraîche prairie paraît pâle, foulée par tes pieds éblouissants.... Marie, tu es le sourire du Dieu terrible... Tu es ma dame, à moi, tu m'enchantes, tu me ravis, etc. — *Les Chevaliers-Poètes*. pp. 268, 269.

même temps le surnom de *Louange des Dames*. Étrange alliance d'idées et de mœurs! La société chevaleresque reniait sans doute, de toute l'ardeur de sa foi, la mythologie païenne, Jupiter adultère, Mercure voleur, Vénus impudique, etc.; mais elle se faisait, sans s'en apercevoir, une mythologie à elle, un Olympe rétréci que peuplait toute une fourmilière de petits dieux, fort honnêtes à coup sûr, *Loyauté, Honneur, Courtoisie, Bel-Accueil, Déduit, Espérance*.... mais auxquels elle dressait un peu trop dévotement des autels avec culte, rites, prêtres, hymnes et encens. C'était un paganisme anodin, je le veux, mais c'était un paganisme, dont l'effet le plus clair était de rapetisser l'esprit et de fausser le cœur. Tout est de convention dans un pareil monde, même les sentiments les plus naturels. La *Loyauté* est une noble châtelaine qui a l'*Honneur* pour chevalier, la *Courtoisie* pour dame d'atour, *Bel-Accueil* pour maître des cérémonies et *Déduit* pour page. Ayez donc un peu d'abandon, un peu d'âme avec tout ce monde-là! Les Minnesinger s'en tirèrent cependant, il faut en convenir, assez bien. Il y a de la fraîcheur dans leurs idées, de l'entrain dans leur verve; c'est une poésie encore toute jeune et qui se prête volontiers aux enfantillages. Ajoutons qu'elle vient de trouver un interprète qui ne lui nuira pas. M. d'Assailly avait, en effet, tout ce qu'il faut pour bien saisir le côté brillant de cette littérature, sa fraîcheur, sa puissance de coloris, sa jeunesse. Jeune comme elle, il a comme elle le coup de pinceau fin et vif: *cette glaneuse qu'on nomme la postérité* — ce diadème façonné par deux orfèvres fantasques, *l'élection et le hasard*, etc. N'est-ce pas de la même manière que Godefroid de Strasbourg disait du hasard: ce *chétif gouvernail*, — et que Vogelweide parlait de ce *sol vigoureux qu'on appelle le cœur d'un homme*?

Le livre de M. d'Assailly réunit donc l'intérêt du sujet et l'agrément du style; aussi le lit-on tout d'une haleine. Je ne saurais trop féliciter ce jeune auteur d'avoir allié ainsi l'érudition à l'imagination. C'est de la sorte qu'on fait une œuvre sérieuse et durable. Il y a longtemps qu'Horace a dit tout ce qu'il pensait de ceux qui savent mêler *utile dulci*.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE,

# LE CHATEAU DE KERNADEC

NOUVELLE.

---

## I.

Deux jeunes gens, deux artistes, le sac sur le dos, l'album sous le bras, le bâton à la main, visitaient à pied tous les cantons de notre Bretagne, si riche en vieux monuments et en vieux souvenirs.

Par une après-midi du mois de septembre, ils cheminaient gaiement, s'arrêtant de temps à autre pour dessiner un frais paysage, un château ruiné, un monument celtique, ou pour se reposer à l'ombre de quelque chêne séculaire.

Où allaient-ils ? Ils eussent été fort embarrassés de le dire. Aucun village ne s'offrait à leurs regards.

Le jour déclina, le soleil disparut dans la mer, et l'horizon empourpré teignit de brillants reflets les flots mollement agités par la brise du soir. La campagne était paisible ; on n'entendait plus que les cris des goëlands et des hirondelles de mer, qui rasaient le sol, puis se perdaient dans les airs, le chant de quelque pâtre attardé dans les prairies, et le sourd bruissement des vagues qui venaient battre les rochers de la côte.

Nos touristes marchèrent encore deux heures, et Dieu sait s'ils firent du chemin ! car, à leur allure, on les eût crus chaussés de bottes de sept lieues.



— Ah ! mais, mon cher, dit Henri à Léon, sais-tu que le jour baisse grand train, et que si la chance ne nous favorise pas davantage, nous courons risque de coucher à la belle étoile ?

— Bah ! repartit Léon, avançons encore ; nous trouverons bien par là quelque bicoque où l'on nous donnera un morceau de galette de blé noir et une botte de paille.

— Ça, reprit Henri, je ne me trompe pas ; voici bien là-bas une espèce de masure. Reprenons espoir.

Henri et Léon continuèrent leur route non moins gaiement, et bientôt ils se trouvèrent en face de la cabane aperçue par Henri ; Léon frappa ; personne ne répondit à son appel.

— Recommence, dit Henri.

Léon battit la charge sur la porte avec son bâton.

Cette fois, la porte roula à moitié sur ses gonds rouillés, un homme passa sa tête dans l'ouverture et les regarda d'un air curieux sans proférer une parole.

— Pourriez-vous, mon brave, nous donner un gîte pour cette nuit ? demanda Léon.

L'homme continua de les regarder et ne répondit point. Léon réitéra sa question. Cette fois encore, il n'obtint pas de réponse.

— Il est clair qu'il ne te comprend pas, dit Henri ; on ne parle ici que le breton. Hélas ! absence complète de cet idiome dans mon bagage scientifique ! ajouta-t-il piteusement.

Le bonhomme avait reconnu des *Gallaouets*, des Français ; c'étaient des acquéreurs de biens peut-être ; et, défiant comme tous ses compatriotes, il referma vivement la porte ; car autant les Bretons, qui possèdent au plus haut point la vertu d'hospitalité, sont ouverts et expansifs avec ceux qui leur parlent leur langue, autant ils se montrent soupçonneux à l'endroit de ceux qui les interrogent en français.

— Quel désappointement ! s'écria Henri, il faut nous résigner à coucher en plein air.

La nuit était tout-à-fait venue, et il faisait si sombre qu'on ne voyait plus à deux pas.

— Nous jouons de malheur ! dit Léon.

Ils marchaient en tâtonnant. Soudain la lune, perça les épais nuages qui la couvraient et éclaira l'obscurité ; le ciel se parsema d'étoiles ; la mer étincela comme une immense nappe d'argent ; les menhirs de la lande dressèrent leur tête altière : en les voyant, à travers le léger voile de brouillards jeté sur la campagne, on eût dit une armée de géants prêts à combattre. Dans le lointain se dessina la silhouette monumentale d'un vieux castel, dont les tours crénelées, les flèches aiguës, se perdaient dans les airs. Ses hautes tourelles, blanchies par les rayons de la lune, ressortaient vivement sur la masse sombre qu'elles couronnaient.

— Dieu nous protège, dit Henri en indiquant du doigt l'antique manoir ; si nous pouvons trouver un abri dans ces féodales murailles, nous n'avons pas, ce me semble, à regretter la chaumière et ses muets habitants.

Il pouvait être dix heures au moment où Henri et Léon se trouvèrent en présence du Castel-Kernadec. Ils frappèrent sans succès, à plusieurs reprises. Enfin, un vieux domestique, armé d'une lanterne, vint ouvrir et leur demander ce qu'il désiraient.

— L'hospitalité pour une nuit, dit Léon.

— Nous ne sommes pas difficiles, mon ami, le moindre galetas ferait toute notre affaire.

— Je ne sais, messieurs.... reprit le bonhomme en se grattant l'oreille ; nous n'avons pas l'habitude.... madame la marquise ne.... je suis bien....

— Décidément, dit Léon bas à son compagnon, ce pays est habité par des gens passablement étranges : les uns ne parlent pas du tout, les autres ne le font que par monosyllabes.

— Allons, je vois, mon brave, que vous nous offrez la séduisante perspective de passer la nuit face à face avec la belle nature.

Ces mots, prononcés d'un ton sonore, trouvèrent un écho.

— Pourquoi donc, Tanguy, refusez-vous un gîte à ces voyageurs ? demanda une voix fraîche et pure.

Henri et Léon se retournèrent : une gracieuse jeune fille, vêtue d'un peignoir blanc, se tenait derrière eux, un flambeau à la main.

Mademoiselle,.... je.... je.... balbutia le domestique.

— Ma grand'mère n'a jamais refusé l'hospitalité aux voyageurs, reprit la jeune fille ; conduisez ces messieurs dans la chambre rouge, et veillez à ce qu'il ne leur manque rien.

Le vieux serviteur s'inclina ; la jeune fille disparut.

Léon et Henri se croyaient sous l'empire d'une hallucination. Quiconque met le pied en Bretagne se trouve entraîné malgré soi sur la pente du merveilleux. Les deux amis se demandaient si cette blanche vision, sitôt évanouie, n'était pas une de ces fées bienfaites dont parlent les légendes ; une de ces jeunes vierges qui reviennent errer la nuit aux lieux qui les ont vu naître, ou peut-être.... Mais une fois lancé sur cette route, on ne s'arrête plus. Le vieux Tanguy, avec sa voix grave, mit le rêve en fuite et les ramena à la réalité.

Il leur fit traverser une longue suite d'appartements assez délabrés et les introduisit dans une chambre dont les meubles et la tapisserie étaient en damas rouge. Les hautes fenêtres avaient encore leurs vitraux colorés ; la cheminée était immense ; au-dessus des portes à deux battants se voyait l'écusson à demi effacé des sires de Kernadec : *D'azur à trois fers de lance d'or.*

Lorsque Tanguy les eut laissés seuls, les deux jeunes gens se livrèrent à d'innombrables commentaires. Henri, doué d'une vive imagination, eut bientôt bâti un roman sur le château et ses habitants. Léon l'écoutait en souriant, quand le majordome reparut, suivi d'une femme âgée, qui dressa une table et leur servit un repas fort simple, mais fort appétissant, auquel nos affamés firent le plus grand honneur.

— Cela vaut mieux que tes romanesques fantaisies, dit Léon en riant.

La gouvernante alluma le feu et sortit.

— Ces messieurs ne désirent rien autre chose ? demanda Tanguy en s'éloignant.

Léon fit un signe négatif. Henri se disposait à interroger le bonhomme pour s'édifier sur les propriétaires du manoir ; mais Tanguy ne lui en laissa pas le temps ; il quitta la chambre après leur avoir souhaité une bonne nuit.

— Ce lieu-ci me donne des pensées sinistres ! dit Henri en promenant son regard autour de lui.

— Bah ! dit Léon, je suis exténué et me fais une fête de dormir tranquillement dans un de ces grands lits, sous ces lourdes draperies ornées de crépines d'or.

Et ils ne tardèrent pas à céder à qui mieux mieux au sommeil.

## II.

Tout le monde ne les imitait pas au château de Kernadec. Dans une chambre du rez-de-chaussée, une jeune fille travaillait avec une ardeur fébrile, auprès du lit d'une autre jeune fille qui paraissait profondément endormie.

La première leva sur la dormeuse un regard d'indicible tendresse, puis essuyant une larme :

— Oui, oui, repose, dit-elle, pauvre petite ! Puisses-tu toujours ignorer les tourments de ta sœur et ne jamais connaître les privations, les sacrifices qu'elle s'impose pour vous procurer, à toi et à notre malheureuse aïeule, les douceurs d'une paisible existence !

Puis elle contempla encore sa sœur qui souriait à ses rêves, écarta les boucles blondes qui se jouaient sur son front et reprit son travail avec une nouvelle activité.

Elle donnait aux fleurs de sa tapisserie et aux dessins variés de son magnifique ouvrage une grâce inimitable. Pourtant sa pensée n'était point à ce qu'elle faisait : elle songeait qu'elle était, à dix-huit ans, le seul soutien des deux êtres les plus chers à son cœur, sa sœur, sa grand'mère. C'était elle qui devait les faire vivre du produit de son labeur. Sans elle, que seraient devenues ces deux infortunées, dont l'une était folle, l'autre aveugle !

Ah ! si Blanche n'eût pas été privée de la vue, elle eût, comme Isabelle, passé ses jours, et bien souvent ses nuits, au travail, afin de procurer le nécessaire à leur pauvre aïeule.

Isabelle et Blanche, jumelles et orphelines dès les premiers jours de leur existence, se ressemblaient à s'y méprendre ; c'étaient de

charmantes jeunes filles. La marquise de Kernadec, mère de leur père, les avait élevées, ainsi que leur frère Raymond, de dix années plus âgé qu'elles. Celui-ci avait été mis au collège de Vannes, qu'il avait quitté à l'âge de quinze ans pour entrer à l'École navale de Brest.

Blanche atteignait à peine sa treizième année, lorsqu'elle perdit la vue : son malheur retomba sur sa famille entière. Ce ne fut pas le seul. M<sup>me</sup> de Kernadec, déjà privée d'une partie de ses biens par la révolution de 89, se vit enlever par une faillite les derniers débris de sa fortune. La douleur qu'elle ressentit de ce coup si violent et si inattendu, qui détruisait l'avenir de ses petits-enfants, la conduisit aux portes du tombeau. La santé du corps lui revint, mais non, hélas ! celle de l'esprit ; elle resta dans un état de complète démence.

Quelle horrible position ces événements avaient faite à Isabelle ! A quatorze ans se trouver seule entre une folle et une aveugle ! Seule, car Raymond était en mer, et au moment où nous prenons ce récit, il ne connaît même pas encore la perte de leurs biens et la triste situation de sa grand'mère.

La marquise n'avait pas une folie méchante ; elle aimait à faire des espiègeries et elle se croyait toujours riche. Avant sa maladie, elle n'avait parlé qu'à Isabelle de l'état de leur fortune, trouvant Blanche trop à plaindre pour ajouter au poids de son malheur.

Avec un héroïsme au-dessus de son âge, Isabelle avait aussitôt pris son parti. Elle s'était promis de ne jamais dévoiler leur misère à sa sœur.

Les œuvres de ses mains adroites et patientes, ces broderies, ces tapisseries, sont remises à Tanguy qui va les vendre à Vannes, la ville la plus rapprochée du manoir. Tanguy est le confident de toutes les peines de la jeune fille, et il unit ses efforts à ceux de sa maîtresse pour répandre un peu d'aisance autour d'eux. Aussi, grâce à ce double dévouement, Blanche ignore-t-elle qu'elle n'est plus, comme autrefois, une des plus riches héritières du pays vannetais.

La nuit s'avancait ; Isabelle de Kernadec avait compté toutes les heures. L'aube la surprit à l'œuvre : elle voulait finir son travail,

qui devait être livré le lendemain. Cinq heures sonnèrent à la pendule ; Isabelle ne leva pas la tête ; elle continua à pousser l'aiguille activement. Six coups vibrèrent sur le timbre, alors Isabelle se leva : son ouvrage était achevé ; mais ses yeux rouges et sa figure pâle portaient l'empreinte de l'insomnie.

— Merci, Seigneur ! dit-elle en tombant à genoux, ma mère et ma sœur sont pour aujourd'hui encore à l'abri de la misère.

— Tu es là, Isabelle ? demanda une voix harmonieuse.

— Je suis là, répondit la jeune fille en s'approchant du lit de sa sœur ; puis l'embrassant : Tu peux dormir encore ; va, sœur, il n'est pas tard.

— Non, puisque tu es levée, je veux en faire autant ; d'ailleurs, te sens qu'une promenade au grand air me fera du bien.

Quelques instants après, la jeune aveugle, attachée au bras de sa sœur, parcourait lentement les allées du parc de Kernadec.

Qu'elles étaient charmantes à voir, appuyées l'une sur l'autre, si jolies toutes deux et si parfaitement ressemblantes ! Mais sur la figure de l'une les veilles fatigantes et les soucis prématurés avaient posé leur triste empreinte, tandis que sur les traits de l'autre se peignait une douce résignation.

On ne s'apercevait pas aisément de l'infirmité de Blanche ; elle marchait avec aisance, ses mouvements étaient souples et gracieux ; ses beaux yeux bleus avaient une expression de bonté angélique ; mais, hélas ! ils étaient plongés dans une éternelle nuit !

Léon et Henri, voulant profiter de la fraîcheur du matin, avaient ouvert une fenêtre et s'étaient installés dans le balcon autour duquel s'enlaçaient les branches d'une clématite et d'un chèvrefeuille.

Le soleil levant se mirait dans la mer, sur laquelle glissaient de petites barques, toutes voiles dehors. Un ruisseau, qui coulait au pied du manoir, reflétait lui aussi les premiers feux du jour et allait, en murmurant joyeusement, se perdre dans les profondeurs de la forêt de Kernadec.

Disons maintenant quelques mots sur nos artistes.

C'étaient deux élèves sortis de l'école de Saint-Cyr avec le grade de sous-lieutenant et près d'entrer dans un régiment alors en garnison à Paris.

Léon de Cernay et Henri de Loyant avaient resserré au collège et à l'école les liens d'une amitié d'enfance et ils ne s'étaient jamais séparés. Gais, bons, généreux, aimant les dangers, ils se promettaient d'avancer aussi rapidement l'un que l'autre dans la carrière qu'ils avaient embrassée et de se délasser des fatigues du métier par la culture des arts bien compris.

En ce moment, ils repassaient ensemble les moindres aventures qui avaient égayé leurs vacances et riaient à gorge déployée, comme de grands enfants qu'ils étaient, chaque fois que quelque incident burlesque leur revenait en mémoire.

Soudain, ils aperçurent les deux jeunes filles qui débouchaient d'une allée de charmille.

— Tiens ! dit Léon, ces vieilles ruines ne sont pas trop mal habitées ! L'une de ces aimables personnes est assurément notre introductrice d'hier soit.

Un coup discrètement frappé à la porte, annonça la visite de Tanguy.

— A qui donc appartient ce château ? demanda Henri, sitôt que Léon eût ouvert au vieux majordome.

— A madame la marquise de Kernadec.

— Kernadec ! je connais toujours bien ce nom-là.

— En effet, dit Léon, ce jeune marin que nous avons arraché des mains de ces deux misérables qui s'apprétaient à lui faire un mauvais parti, ne s'appelait-il pas Kernadec ?

— Mais oui, Raymond de Kernadec.

Tanguy les avait écoutés attentivement et une expression joyeuse avait remplacé la teinte habituellement mélancolique de son visage.

— Raymond de Kernadec ! c'est le nom de notre jeune monsieur, dit-il. Quoi ! vous lui avez sauvé la vie ? Oh ! vous serez bien cher aux habitants de ce manoir.

— Mais qui sont-ils donc, ces habitants ? demanda le curieux Henri.

Tanguy redevint triste.

— Madame la marquise, dit-il avec un soupir.

— Elle seule ?

— Oh! non, ses deux petites filles y demeurent avec elle, répondit encore Tanguy.

— Et M. Raymond?

— Notre jeune monsieur voyage; voici quatre ans passés de la Saint-Armel que nous ne l'avons pas vu au pays.

Tanguy poussa un nouveau soupir et se tut. Puis, ayant demandé aux jeunes gens s'ils n'avaient point quelque ordre à lui donner, il se retira.

— Ce vieux Breton est décidément fort pathétique, dit Léon en riant.

— Pour moi, il m'intéresse au dernier point, répliqua Henri... Dis donc, Léon, ne serait-il pas convenable d'aller présenter nos respects aux dames du logis et de les remercier de leur bienveillant accueil?

— Faisons au moins deux doigts de toilette; qu'en penses-tu?

— Cela ne se demande pas.

— Nous allons donc nous annoncer comme les sauveurs du jeune marquis?... J'aime peu cette présentation, Henri.

— Mais non, nous allons simplement remercier ces dames. Je t'avertis que je ne pars point d'ici sans avoir revu notre séduisante fée d'hier soir.

### III.

La toilette des deux amis fut vite faite et les métamorphosa. Sous le costume simple mais de bon goût qu'ils avaient soin de porter dans leurs sacs, ce n'étaient plus deux pauvres touristes, c'étaient deux gentilshommes accomplis.

Isabelle et Blanche travaillaient, assises sur un banc encadré de verdure. La première était si occupée de son ouvrage qu'elle ne vit point venir les deux amis. Ce fut seulement lorsqu'ils furent tout près d'elles, qu'entendant le sable crier sous leurs pas, elle dressa la tête.

— Blanche, dit-elle bas à sa sœur, voici les deux étrangers qui sont arrivés hier soir au château.



En ce moment, Léon et Henri étaient devant les jeunes filles qui se levèrent.

— Je vous demande pardon, Mesdames, de la liberté que nous avons prise de vous suivre jusqu'ici, dit Henri ; mais, mon ami et moi, nous étions pressés de vous remercier de votre toute gracieuse hospitalité.

— Messieurs, répondit Isabelle, veuillez rester quelques jours de plus à vous remettre des fatigues d'une longue route. C'est de grand cœur que nous vous offrons le peu que nous possédons.

Les jeunes gens s'inclinèrent.

— Le pays est plein de beaux sites, et vous êtes peintre, je crois.

— Mademoiselle, votre bienveillance est exquise ; néanmoins nous ne pourrions, sans être indiscrets, accepter une invitation si tentante.

Tout en parlant, Léon et Henri contemplaient avec ravissement les deux jeunes filles.

— Oserais-je, mademoiselle, dit encore Henri, vous demander à présenter mes hommages à madame de Kernadec ?

— Ma mère, dit Isabelle en hésitant, est presque toujours souffrante, elle ne voit personne.

— Veuillez lui dire, mademoiselle, que nous avons l'honneur de connaître un peu son petit-fils, et que....

— Mon frère, s'écria Isabelle, vous connaissez mon frère, mon pauvre Raymond ! Ah ! c'est une raison de plus pour que vous prolongiez votre séjour à Kernadec, car il nous a fait annoncer son arrivée pour aujourd'hui même.... Hélas ! il trouvera bien du changement ici ! ajouta-t-elle tristement.

Les deux jeunes gens prirent congé de mesdemoiselles de Kernadec, après avoir promis à Isabelle de retarder leur départ jusqu'au retour de Raymond.

— C'est singulier, dit Léon à Henri, ces demoiselles se ressemblent étonnamment, elles sont charmantes toutes deux ; mais je crois que l'une d'elles est muette, car elle n'a pas laissé échapper une parole ni même un mouvement, pendant tout le temps que nous avons été près d'elles.

— Ou je me trompe beaucoup, répondit Henri, ou il y a ici quelque pénible mystère : les soupirs du vieux serviteur, la tristesse des jeunes filles, la réclusion de la marquise; tout cela tend à me le prouver.

On servit le déjeuner des deux amis dans leur chambre. Après le repas, ils quittèrent le château pour faire une promenade dans les environs. Ils restèrent toute la journée à explorer la campagne et ne reprirent la route du manoir qu'à cinq heures, afit d'être arrivés à six, qui était l'heure du dîner.

Comme ils traversaient la forêt pour rentrer au château, une femme, belle encore malgré son âge avancé, et dont les vêtements annonçaient une certaine distinction, se leva d'un banc où elle était assise et vint en souriant leur barrer le passage.

— Que voulez-vous, madame? dit Léon étonné de la singulière persistance qu'elle mettait à vouloir les empêcher de continuer leur route. Qui êtes-vous?

La vieille dame sourit :

— Je suis la marquise de Kernadec; je suis riche, quoique l'on dise que je n'ai plus rien. Je demeure dans ce superbe château; venez, je vais vous y conduire, et vous verrez si la marquise de Kernadec est ruinée.... Ruinée! ajouta-t-elle, ils voulaient bien que je le fusse, les acquéreurs; ils ont tout fait pour cela; mais ils n'ont pas réussi. Ils sont plus riches que moi peut-être, mais ces biens-là ne profitent pas. Que m'importe leur grande fortune, la mienne est assez belle, et ne suis-je pas la marquise de Kernadec? acheva-t-elle, en se redressant avec un geste de fierté toute bretonne. Puis s'emparant de leurs mains, la vieille dame reprit : — Venez, venez chez moi; les acquéreurs serment leurs portés aux voyageurs; mais à Kernadec, ils sont toujours bien reçus et bien traités.

— Cette pauvre dame est folle, dit Henri à Léon.

— Je ne le vois que trop et m'explique sans peine la tristesse de ses enfants.

Précédés de la marquise, les deux amis rentrèrent au château; elle leur fit traverser plusieurs pièces, puis enfin ouvrant une porte :

— Entrez là, dit-elle.

Henri et Léon voulurent la forcer à passer devant eux, mais elle s'y refusa obstinément. Ils entrèrent donc, la porte se referma sur eux avec fracas et un bruyant éclat de rire vint leur apprendre que la pauvre aliénée s'était moquée d'eux.

Un peu étourdis, tout d'abord, de ce brusque mouvement qu'ils n'avaient pu prévoir, Henri et Léon restèrent à se regarder sans mot dire; puis ils se précipitèrent ensemble vers la porte, mais elle était solidement verrouillée en dehors; il n'y avait pas à songer à l'ouvrir.

— Eh bien ! mon cher, dit Henri à Léon, nous voilà pris là-dedans comme des rats dans une souricière. Toute folle qu'elle soit, la bonne dame a finement joué son tour.

Henri se mit à rire; Léon l'imita, et se plaisantant mutuellement de leur aventure, ils examinèrent leur prison. C'était une grande salle, basse et humide, qui n'avait d'autre issue que la porte par laquelle ils étaient entrés et qui ne recevait de jour que par une petite lucarne placée à une grande hauteur du sol.

Cette inspection fit promptement évanouir leur gaieté et lorsqu'ils virent que, contre leur attente, madame de Kernadec ne venait pas les délivrer, ils se prirent à maudire mille fois la fatalité qui l'avait amenée sur leur route.

La nuit tomba, et leur appétit, aiguïté par plusieurs heures de marche, devenait de plus en plus vif.

— Cette captivité commence à me fatiguer, dit Léon avec humeur et en donnant contre la porte des coups de talon rudement appliqués. Imbécile de porte, va ! il faut renoncer à l'enfoncer.

— Oui, je crois qu'avant de l'entamer, tu mettrais tes bottes en lambeaux, dit Henri qui avait essayé à plusieurs reprises de se hisser jusqu'à la lucarne et qui n'avait pu y réussir.

Léon poussa un soupir qui ressemblait fort à un rugissement, et alla s'asseoir sur un vieux bahut oublié dans ce réduit.

Les deux amis gardèrent longtemps le silence. Henri le rompit le premier.

— Mon pauvre Léon, si le hasard n'amène personne ici, nous sommes perdus, dit-il, car on meurt de faim et c'est la plus affreuse

de toutes les morts : rappelle-toi le radeau de la Méduse ! et recommande ton âme à Dieu, car c'est probablement ta dernière nuit !...

— Quoi ! tu oses rire encore, repartit Léon d'un ton amer, et notre position ne t'épouvante pas ?...

— Eh ! pas trop, en vérité ; je suis bien persuadé que nous en serons quittes pour un jeûne de douze heures. Demain, où la vieille marquise viendra d'elle-même nous délivrer, ou quelqu'un passera, et deux ou trois de ces coups de bottes que tu donnes avec tant d'entrain suffiront pour nous faire ouvrir la cage. Résignons-nous donc et arrangeons-nous pour dormir.

Ces réflexions calmèrent un peu le bouillant Léon, et ils redevinrent silencieux pour longtemps encore. Quant au sommeil, ils l'appelaient en vain. Léon se levait souvent et faisait quelques pas pour user son impatience. En palpant les murs, il mit la main sur une armoire vermoulue ; l'idée lui vint de l'ouvrir. O bonheur ! elle masquait une porte fermée en dedans par d'épais verroux.

— Victoire ! Henri, victoire ! cria-t-il, nous sommes sauvés !

— Que dis-tu ?

Et Henri ne fit qu'un bond de son siège à l'armoire. Une bouffée de vent leur apprit que cette sortie donnait sur le dehors. Avec quel empressement et quelle joie ils s'élançèrent de cette maudite prison ! Ils se trouvèrent dans le parc. Minuit sonnait au château.

Ils furent tout surpris d'apercevoir de la lumière à l'une des fenêtres du rez-de-chaussée. Léon, malgré Henri qui voulait le retenir, s'approcha de cette croisée et colla son œil contre l'ouverture des auvents. Voici ce qu'il vit : Blanche, endormie, était presque ensevelie sous les courtines de son lit ; un de ses bras s'arrondissait autour de sa tête et se perdait dans les flots de sa soyeuse chevelure ; l'autre reposait sur la soie brune de sa courte-pointe. Isabelle, assise près d'elle, travaillait à la lueur d'une lampe, et ne s'interrompait que pour contempler sa sœur.

— Pourquoi travailler si tard ? s'écria Léon, pourquoi ?.....

— Que dis-tu ? demanda Henri qui, plus discret, s'était tenu à l'écart.

— Regarde, dit Léon en le poussant vers la fenêtre ; y comprends-tu quelque chose, toi ?

— Elle travaille, elle veille, il est minuit pourtant. Et comme elle paraît triste !

— Sa sœur dort, reprit Léon.

— Léon, voici M<sup>lle</sup> de Kernadec qui abandonne son ouvrage ; retirons-nous.

— Si nous frappions à quelque porte, cette belle jeune fille viendrait bien nous ouvrir ?

— Non, non, Léon, ce serait malséant, le jour sera bientôt venu, attendons.

— Mais j'ai une faim rouge, Henri !

— Moi aussi, Léon, mais à la guerre comme à la guerre ; quand on est artiste et soldat, il faut savoir souffrir un peu.

#### IV.

Isabelle de Kernadec n'avait su que penser de la disparition de leurs hôtes. Elle s'informa d'eux à Tanguy, qui lui apprit qu'ils venaient d'arriver, sans dire où ils avaient passé la nuit.

Isabelle, en entrant dans le parc, aperçut Léon et Henri qui s'y promenaient déjà. Les deux jeunes gens vinrent la saluer avec empressement.

— Nous vous avons attendus longtemps, Messieurs, dit-elle, vous nous avez bien inquiétés, hier ; c'est mal à vous.

— Veuillez nous pardonner, Mademoiselle, car il n'y a vraiment pas eu de notre faute.

— Comment cela donc ?

— Il nous est arrivé une aventure bien singulière, Mademoiselle, dit Henri.

— C'est vrai, ajouta Léon, nous avons rencontré dans la forêt une dame qui.....

Léon s'arrêta embarrassé.

— Ah ! je devine, dit-elle, vous n'êtes pas les premiers à qui ce désagrément arrive, et vous connaissez maintenant l'un de nos plus cruels malheurs. Oui, Messieurs, ma grand'mère, la marquise

de Kernadec, est privée de la raison. Hélas ! ce n'est pas là notre seule affliction !

En ce moment, Blanche traversa le parc, appuyée au bras de la vieille gouvernante.

— Vous voyez que j'ai raison, reprit Isabelle avec accablement ; vous n'avez pas été sans vous apercevoir que ma sœur est privée du don le plus précieux de la vie ?...

— Elle est muette ? interrompit Léon.

— Non, elle est aveugle.

— Aveugle ! répétèrent les deux jeunes gens, stupéfaits, aveugle !

— Depuis cinq ans ; il n'y a ici que moi qui ne sois pas infirme de corps ou d'esprit, et pourtant..... peut-être ne suis-je pas la moins à plaindre, car.....

Une larme, qu'avaient fait monter des pensées bien amères, sans doute, effleura la joue d'Isabelle.

Léon et Henri étaient tout émus ; ils la contemplaient avec tristesse et ils commençaient à comprendre une partie de son dévouement.

Soudain, de bruyantes acclamations partirent du château et la vieille bonne accourut.

— Qu'est-ce donc, Margafde ? demanda Isabelle.

— Monsieur le marquis est arrivé, Mademoiselle.

— Raymond ! Raymond est arrivé !.... quelle joie de le revoir !...

Oh ! venez, venez, Messieurs, il sera sans doute bien joyeux de vous trouver ici.

Henri et Léon suivirent de loin Isabelle qui tomba, halétante, entre les bras de son frère, à qui Blanche souriait en l'embrassant.

— Enfin, te voici donc parmi nous, mon pauvre Raymond !

— Isabelle ! ma bonne sœur ! chère petite Blanche ! je suis bien heureux de vous revoir !

— Et nous donc ! Comme tu es changé, comme tu as embelli !

— Raymond, dit Isabelle, après les premières effusions et indiquant Léon et Henri, qui se tenaient à l'écart, ne reconnais-tu pas ces deux messieurs ?

— Je n'ai jamais eu l'honneur de les voir peut-être ?

— Ce sont pourtant de tes amis.

— Pardon, Mademoiselle, dit Henri en s'avancant, Monsieur votre frère ne nous a pas vus assez longtemps pour pouvoir nous reconnaître ; cependant nous sommes de ses amis, comme vous le dites, vous allez le voir : Monsieur le marquis, je suis le vicomte Henri de Loyant.

— Et moi le baron Léon de Cernay.

— Raymond se précipita vers eux et leur prenant les mains avec transport :

— Oh ! oui, dit-il, vous êtes mes amis, mes sauveurs !..... Mes sœurs ! sans ces deux nobles jeunes gens, vous n'embrasseriez pas votre frère aujourd'hui, et vous ne lui verriez pas ces belles épaulettes de lieutenant de vaisseau que vous avez tant désirées pour lui ! C'est toute une histoire que je vous raconterai un de ces jours. Maintenant je ne songe plus qu'à une chose : voir ma bonne mère.

Isabelle devint pâle, Blanche tressaillit.

— Eh bien ! pourquoi ce silence ? Isabelle ! Blanche ! vous me faites peur ! notre mère est morte !

— Non ! oh ! non, mon frère !

On entendit alors une voix chevrotante qui s'approchait ; une porte s'ouvrit, la marquise poussa un grand éclat de rire en apercevant en face d'elle Henri et Léon.

— Dansons ! dit-elle en leur prenant les mains. Puis elle entonna le refrain d'une vieille ronde bretonne.

— Ciel ! murmura Raymond, qui avait compris, nous sommes trop cruellement éprouvés ! L'une est aveugle ! l'autre folle !..... Ma mère ! cria-t-il en s'élançant vers la marquise.

A cette voix si connue, M<sup>me</sup>. de Kernadec se retourna brusquement, poussa un grand cri et vint tomber, évanouie, dans les bras du jeune homme.

— Tanguy ! cria le lieutenant, va dire à mon ami Desforges de se rendre promptement ici.

— M. Desforges ? dit Léon, quoi ! il est ici ? Je le connais parfaitement. C'est un de nos meilleurs oculistes de Paris.

— Je comprends, dit Isabelle montrant sa sœur, tu as voulu tenter une épreuve ; merci, mon bon Raymond. Puisse-t-elle réussir !

M. Desforges arriva bientôt et se trouva en pays de connaissance. Il s'approcha de la marquise, toujours évanouie, et donna ordre à Isabelle et à Margaide de la mettre au lit, puis il examina les yeux de Blanche.

— Eh bien? demanda Raymond avec anxiété.

— Tout espoir n'est pas perdu, mon ami.

Raymond de Kernadec leva les yeux au ciel et remercia Dieu de toute son âme.

## V.

Trois semaines s'étaient écoulées pendant lesquelles deux événements de la plus haute importance avaient changé toute la face des choses au château de Kernadec. — Raymond avait obtenu que ses sauveurs restassent au château jusqu'à l'époque où ils entreraient dans un régiment; et ils avaient pu être témoins du bonheur survenu aux habitants de Kernadec. M. Desforges avait tenté une opération douloureuse qui avait parfaitement réussi : Blanche de Kernadec n'était plus aveugle.

Un vieux cousin de la marquise était mort sur ces entrefaites, léguant une belle fortune à Raymond et à ses sœurs, « pour réparer, disait-il dans son testament, les injustices des révolutions et des gens d'affaires. » Isabelle n'aurait donc plus besoin de se tuer au travail. — Elle gardait religieusement son secret, mais Tanguy, dans le transport de sa joie, ne sut pas se contenir et il révéla à tous les habitants du château l'héroïque conduite de sa jeune maîtresse.

Henri et Léon savaient enfin le mot de l'énigme; leur admiration s'accrut encore, et ne tarda pas à faire place à un sentiment plus tendre, qu'ils nourrissaient l'un et l'autre au fond de leur cœur sans oser se l'avouer à eux-mêmes.

Le moment approchait où ils devaient quitter le château; c'était avec une peine infinie qu'ils le voyaient venir. Accoutumés à ne se rien cacher, ils ne tardèrent pas à se faire des confidences. Henri,



comme Léon, s'était dès l'abord attaché à Isabelle ; mais toujours grand et généreux, il feignit de préférer Blanche. Alors il étudia le caractère de cette jeune fille et reconnut qu'elle était en tous points la digne sœur d'Isabelle. Elle avait sa bonté, sa douceur, son amabilité.

— Oh ! oui, se dit-il, si Blanche eût été Isabelle, elle n'eût pas montré moins de dévouement.

Un matin, les deux jeunes officiers, qui dans cinq jours devaient avoir rejoint leur régiment, s'armèrent de courage, firent leurs adieux à la famille de Kernadec, et s'éloignèrent de ce bienheureux manoir où ils laissaient la moitié de leur cœur. Longtemps, ils se retournèrent, et ils étaient déjà loin qu'ils tâchaient d'apercevoir encore le sommet des tourelles du manoir.

— Ah ! dit Henri, notre beau rêve est évanoui !

Léon soupira tristement, mais ne répondit pas.

Où étaient-ils, ces joyeux touristes qui naguère faisaient la route si allègrement et qui se riaient aussi bien de la pluie que de la poussière, de la chaleur que du vent ?

## VI.

Ce qui advint, quelques mois après, n'est ni difficile à pressentir, ni bien long à raconter. Raymond, qui éprouvait le besoin de payer la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers Léon et Henri, et qui avait deviné, sans beaucoup de peine, le sentiment profond qui les attachait à ses sœurs, Raymond s'était rendu à Paris avec sa grand'mère, Blanche et Isabelle. La pauvre marquise avait été soumise à un traitement dont on avait espéré les meilleurs effets ; mais la secousse avait été trop rude, et M<sup>me</sup> de Kernadec était trop avancée en âge pour que la guérison se fît complète. La science obtint du moins ce résultat de ramener cet esprit malade jusqu'aux confins de la raison, et par intervalles, il s'y faisait comme une sorte

d'éclaircie, une lueur y pénétrait, qui lui rendait un instant l'intelligence des choses. Elle reconnaissait ses enfants, mais c'était tout; elle ne pouvait s'associer aux incidents de leur vie.

Toutefois, lorsqu'un soir d'avril, M<sup>mes</sup> de Cernay et de Loyant, qui avaient été tout heureuses de connaître Isabelle et Blanche et plus heureuses encore de les trouver aussi parfaites que Léon et Henri les avaient dépeintes, vinrent à l'hôtel qu'habitait la marquise, la vieille dame sourit en voyant les jeunes officiers dont elle s'était habituée à aimer la présence et surtout les attentions délicates, et lorsque les deux mères amenèrent aux côtés de l'aïeule leurs fils qui fixaient sur Isabelle et Blanche, émues, des yeux brillants de joie, elle regarda un instant sans comprendre; mais Raymond, qui s'était complu, ainsi qu'il le disait en plaisantant, à remplir l'office de bon génie, Raymond se pencha vers la marquise, et tandis que de la main il désignait le groupe arrêté devant elle, il dit avec un sourire :

— Mère, Mesdames de Cernay et de Loyant veulent vous enlever vos filles.

L'aïeule eut un mouvement d'effroi, mais elle se rassura promptement en entendant la douce voix de M<sup>me</sup> de Loyant lui dire :

— N'écoutez pas ce méchant garçon, Madame; en devenant les nôtres, selon notre vœu le plus ardent, vos chères filles ne vous quitteront pas.

La lueur d'intelligence se faisait plus grande; on le devinait au rayonnement des yeux et au jeu de la physionomie; il semblait à chacun que la vénérable dame allait s'écrier : — J'ai compris! — Elle ne prononça pas une parole, mais elle attira à elle Isabelle et Blanche et elle plaça leurs mains dans celles de Léon et d'Henri.

— Ah! Madame, ne craignez pas pour elles! s'écrièrent les deux amis avec transport.

La marquise fit un petit signe de tête joyeux, puis son esprit, épuisé par l'effort qu'il venait de faire, retomba dans son atonie; mais Blanche et Isabelle étaient heureuses : leur union future avait eu l'approbation de leur mère.

Que dire de plus? Un mois après deux mariages se célébraient

avec pompe à Saint-Pierre de Vannes : Léon épousait Isabelle, Henri épousait Blanche.

Il y eut à Kernadec une fête simple, mais pleine d'entrain et de gaieté. On dansa dans les salons du manoir, on dansa aussi sous les grands arbres de la cour d'honneur; car Isabelle et Blanche avaient voulu que les paysans des alentours fussent associés au bonheur général.

Ce bonheur fut troublé à quelques jours de là par une dure séparation : Raymond partait pour une expédition lointaine. Il s'efforça avec sa bonne humeur ordinaire de rassurer ses frères et ses sœurs :

— Ma tâche près de vous est terminée, mes amis; je vais en remplir une autre. Donnez parfois une pensée au pauvre marin, et priez sainte Anne, pour qu'il revoie sa chère famille et sa vieille Bretagne!

---

GABRIELLE D'ETHAMPES.

# JULIEN-MARIE LE HUËROU

SA VIE, SES ŒUVRES, SA CORRESPONDANCE.

---

## IV. *Sejour à Nantes (1832 à 1835).*\*

Le Huërou ne resta qu'un an dans cette nouvelle position. Le 1<sup>er</sup> décembre 1831, il écrivait de Paris à sa famille : « Je m'empresse » de vous annoncer que je viens d'être nommé professeur d'histoire à Nantes, avec des appointements de 3,000 francs. J'ai eu » quelque peine à obtenir cette belle chaire, parce qu'on trouve que » je ne suis pas assez sévère avec mes élèves, mais je le serai dorénavant. J'aurais été nommé à Rennes, si la création de cette faculté » (la chaire d'histoire du collège de Rennes) n'avait été remise à » l'année prochaine. L'année prochaine, si je veux, je l'aurai. Pierre » Legrand m'a beaucoup servi dans tout ceci ; je ne saurais assez » reconnaître le zèle qu'il y a mis. J'aurai assez de travail, quoique » je n'aie que deux heures de classe par jour... Au milieu de tout » cela je n'éprouve qu'une crainte, c'est de ne pas me montrer » assez sévère avec mes élèves ; on m'a fait là-dessus de sérieux » reproches. »

Il ne paraît pas toutefois que cet excellent homme, si sympathique aux jeunes gens par son caractère et par son âge, ait eu l'art de se rendre rude et désagréable à ceux dont l'enseignement lui était confié ; car peu de temps après son arrivée à Nantes, dans une

\* Voir la livraison de novembre, pp. 337-354.

lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1832, il raconte à sa famille que, la veille du premier jour de l'an, ses élèves lui ont adressé des vers et sont allés sous ses fenêtres lui donner une sérénade : « Il a donc fallu » les faire monter, dit-il, et leur adresser, selon l'usage, un petit » compliment que j'ai fort mal tourné. Il y avait de quoi être inti- » midé : c'étaient de gros garçons qui étaient tous plus grands que » moi. Enfin, je m'en suis tiré vaille que vaille. » — Il rend compte ensuite de ses visites officielles du jour de l'an, de l'ennui qu'elle lui ont causé, et il ajoute : « Voilà les misères auxquelles nous sommes » soumis, nous autres fonctionnaires. Vous n'avez rien de tout cela, » et vous n'en êtes que plus heureux. A ces inconvénients se joint » pour moi la nécessité d'un grand et rude travail. Cette année » sera pénible sous ce rapport, mais par ailleurs j'aurai bien des » agréments. J'ai trouvé ici à Nantes quelques-uns de mes amis de » collège, d'autres qui sont dans le voisinage, comme Morvan et un » autre encore. Dans ma classe de rhétorique, j'ai, je crois, le fils » de Martin de Keranpont, de Lannion, ensuite les frères de Chris- » tian Ploësquellec, mon grand ami quand j'étais à Lannion. Je ne » saurais dire combien ces rencontres m'ont fait plaisir. » Et en terminant sa lettre : « En vérité, je suis tellement pressé d'ouvrage » et le serai pendant toute l'année, que je trouve à peine le temps » d'écrire deux mots. Ceci est à la lettre. Je ne travaille pas moins » de onze heures par jour. »

Ce *grand et rude travail* avait pour cause son intention de subir, aux vacances de 1832, les épreuves de l'agrégation d'histoire. Mais le désir de revoir sa famille l'emporta, et l'agrégation fut ajournée à l'année suivante.

A peine revenu de vacances, il entreprit, outre l'agrégation, un autre travail, dont il parle ainsi à ses frères et sœurs dans une lettre datée de Nantes, 2 mai 1833 : « Je mets en ce moment le » dernière main au premier volume de mon *Histoire de France*. » C'est à cela que je travaille depuis si longtemps. Voilà sept mois » que je travaille régulièrement depuis huit heures du matin jusqu'à » minuit, sans prendre sur tout ce temps que trois heures pour » mes repas et mes promenades. Cela n'empêche pas que je me » porte bien. Le livre paraîtra avant les vacances prochaines ; le

» manuscrit est déjà à Paris. Un de mes amis de l'École Normale,  
 » aujourd'hui précepteur de l'un des enfants de Louis-Philippe,  
 » s'est chargé de le faire imprimer. J'attends sa lettre pour savoir  
 » à quelles conditions. J'espère que mon livre fera plaisir à mes  
 » amis. »

C'est dans la même lettre qu'il fait connaître à ses frères et sœurs le but final de son travail et de son ambition. Son ambition, c'est de se faire 2,000 livres de rente. Voilà qui est loin du million, auquel aujourd'hui chacun se croit en droit d'étendre ses prétentions. Pour Le Huërou, son dessein était de travailler jusqu'à ce qu'il eût ses 2,000 francs de rente, et alors de s'arrêter : « Si je vis jusqu'à » quarante ans, s'écriait-il, il me restera encore assez de temps » pour me reposer avant de mourir, et si je ne dois pas atteindre » cet âge, ce n'est pas la peine que je m'arrête pour prendre » haleine. D'ailleurs, mon avenir s'améliorera désormais de jour » en jour. Et puis, mes neveux ne seront pas fâchés, lorsqu'ils arri- » veront à leur tour, de m'e trouver là pour leur tendre la main. » Moi, qui n'ai trouvé personne sur mon chemin, je sais ce qu'il en » coûte de marcher seul. J'aurai 2,000 francs de rente avant trente » ans. Un peu de courage : nous rirons bien encore après tout » ceci ! »

À lire ces lignes on croirait que l'horizon de la vie s'est éclairci définitivement aux yeux de Le Huërou, et que désormais, appuyé sur la modestie de ses désirs et sur un espoir bien justifié par les débuts de sa carrière, il y va marcher d'un cœur confiant, apaisé et résolu. Malheureusement, cette tranquille appréciation du présent et cette confiance dans l'avenir n'étaient chez lui que des éclairs et passaient de même. La lettre qui suit celle-ci dans notre recueil, à un mois seulement de distance (en date du 4 juin 1833), est déjà d'un ton tout différent : « Je désire bien vivement em- » brasser toute ma famille, dit-il à ses frères ; mais je crains bien » de ne pouvoir pas seulement me donner cette satisfaction après » avoir si bien travaillé dans mon année. Il faudra que j'aille à » Paris pour plus d'une cause. J'ai de graves affaires à démêler dans » ce pays et ma fortune à avancer. Voilà à quoi l'on s'expose lorsque » l'on a un peu d'ambition et quelques moyens de la satisfaire.

» *J'aurais été bien plus heureux sous quelqu'un des châtaigniers de Keramborgne, j'aurais vécu plus longtemps ; mais on est entraîné comme malgré soi.* Il n'y a pas de jour où je ne pense à la maison, à ma famille, au bonheur de vivre au milieu d'elle, et tout indique cependant que je passerai encore plusieurs années dans cet éloignement. »

Il est vrai qu'à ce moment même les mauvaises nouvelles pleuvaient sur lui. Et d'abord : « L'on vient de m'écrire (poursuit-il), que les libraires de Paris ne veulent pas se charger de mon livre, à moins que je ne fasse imprimer les deux volumes à la fois. Or, le second volume ne sera prêt que dans un an. Ainsi, probablement, me voilà ajourné, quoique j'eusse bonne envie de montrer à plusieurs que je suis encore en vie. »

Mais ce n'est là encore qu'un contre-temps, ce n'est pas une peine ; l'autre nouvelle est bien plus grave : « Yves m'a écrit dernièrement, continue-t-il, qu'Anné-Marie avait dessein de se faire religieuse. Il m'a dit de l'en dissuader : je ne le ferai point. Car j'ai pour principe de ne jamais contrarier personne dans des vœux qui peuvent être légitimes et qui sont toujours sacrés. Je dirai seulement mes raisons. Je dirai donc... » Et il expose en effet assez longuement les raisons qui lui semblent militer contre le dessein de sa sœur. Qui oserait lui en faire un crime ? Cette sœur qu'il avait élevée, pour ainsi dire, cet esprit vif et charmant qu'il avait guidé, éclairé, formé avec une sollicitude paternelle, ce cœur dont la suave tendresse était son plus cher trésor, en un mot ce qu'il aimait le mieux au monde, pouvait-on lui demander de se le laisser ravir sans un cruel déchirement, et sans quelque effort pour le retenir ? N'est-on pas touché plutôt, quand on le voit, après l'exposé de ses raisons, s'adresser directement à sa sœur et conclure ainsi : « Tout ce que je t'ai dit jusqu'ici, mes larmes et mes prières, ne doivent pourtant pas t'arrêter, si aucun des inconvénients que je signale, ni de ceux plus nombreux encore que je suis forcé d'omettre, ne te paraît assez grave pour rompre une détermination que nous pleurerons toujours, même en nous y soumettant. Examine, pèse ces conseils, et prends ensuite ton parti selon que ton cœur t'aura inspirée. »

Nous verrons plus loin quelle fut la résolution définitive de cette sœur chérie. Quant à Le Huërou, il dut passer à Paris la majeure partie de ses vacances de 1833, afin de subir les épreuves de l'agrégation d'histoire. Le 22 octobre, il écrivait de Nantes à l'un de ses frères qui habitait alors Kernigoual : « Quoique je sois ici depuis » quelque temps, je n'ai pas encore trouvé un seul moment pour » vous écrire. Vous avez dû savoir le détail de mon voyage à Paris, » par la lettre que j'ai écrite à Keramborgne <sup>1</sup>; aussi je ne vous en » dis rien. L'état de mes affaires est satisfaisant; j'ai réussi dans ce » que j'avais entrepris, fort heureusement pour moi. Car j'avais » parlé à un *grand seigneur* de là-haut avec un peu trop de hardiesse, et il n'aurait pas manqué de m'en faire repentir, si le » résultat de mon examen (pour l'agrégation d'histoire) ne m'avait » mis à couvert. Je vous expliquerai tout ceci plus au long de » vive voix. Actuellement je ne demande qu'une chose, c'est de » pouvoir aller à Rennes quand on y établira une chaire d'histoire; » mon traitement s'en trouvera considérablement augmenté. »

Un autre passage de cette lettre nous montre que Le Huërou, à travers tous les travaux et toutes les études que lui imposait sa profession, ne perdait jamais de vue la Bretagne : « Je viens maintenant, » écrit-il à ses frères, vous demander quelques services. Dans mon » dernier voyage à Paris, j'ai fait connaissance avec quelques personnes qui me veulent du bien et qui s'occupent d'études sur la » Bretagne. Elles m'ont engagé à prendre part à leurs travaux, et j'ai » cru que je ne pouvais rien faire de mieux. Je vous prie de m'en » voyer ici à Nantes, le plus tôt possible, par la diligence et pas » autrement, 1° *Buez ar Pévar mab Aymon* <sup>2</sup>; 2° *Buë santex Trefignan* <sup>3</sup>; 3° la chanson du Siège de Guingamp; vous ne trouverez pas cette dernière pièce imprimée, mais beaucoup de gens » la savent dans le pays <sup>4</sup>. Autre chose : Si vous trouviez le moyen » de me faire copier les principales chansons bretonnes qu'on

<sup>1</sup> Keramborgne, habité par M. et M<sup>me</sup> Luxel, était d'ailleurs considéré comme le centre de la famille Le Huërou. La lettre en question manque dans notre recueil.

<sup>2</sup> *Vie des Quatre fils Aymon*, en breton.

<sup>3</sup> *Vie de sainte Trifine*, en breton.

<sup>4</sup> Ce chant a été publié depuis par M. de la Villemarqué, *Chants popul. de Bret.*, 3<sup>e</sup> édit., t. II, p. 48. Voyez aussi M. Ropartz, *Hist. de Guingamp*, t. II, pp. 309-311.



» chante dans le pays et d'en faire un recueil, je vous en serais  
 » obligé ; mais cet article ne presse pas. Soyez persuadé que ceci  
 » est plus sérieux que vous ne seriez peut-être tenté de le croire :  
 » j'ai mes vues sur cela. » Le Huërou comprenait dès lors tout  
 l'intérêt de nos vieux chants bretons, et peut-être songeait-il à  
 quelque publication du genre de celle que M. de la Villemarqué  
 exécuta, quelques années plus tard, avec tant de succès. Ce qui  
 suit touche à la fois à la Bretagne et aux affections de famille de  
 Le Huërou : « Dites à Anne-Marie que je fais pour elle un extrait  
 » d'un livre extrêmement curieux, que j'ai trouvé ici, intitulé :  
 » *Vies des Saints et Saintes de Bretagne* <sup>1</sup>. Je suis persuadé que  
 » cette lecture lui causera infiniment de plaisir, comme elle m'en  
 » a causé à moi-même. Je n'ai pas pu acheter le livre parce qu'on  
 » ne le trouve pas à vendre. Je lui enverrai l'extrait à Pâques. »

Deux mois après (30 décembre 1833), il écrit à ses frères et  
 sœurs de Keramborgne. Comme d'ordinaire, il revient sur sa dou-  
 leur de vivre éloigné des siens : « Il semble que les tourments d'une  
 » longue absence n'aient servi qu'à me rendre plus cher votre sou-  
 » venir, comme si Dieu avait voulu y attacher cette espèce de com-  
 » pensation pour tous les maux qu'elle m'a fait souffrir. C'est alors,  
 » au milieu des tristes pensées qui assiègent mon esprit, que je me  
 » suis demandé si cette séparation devait être éternelle, ou plutôt  
 » si elle n'allait pas bientôt devenir plus cruelle, par l'effet d'une  
 » volonté que je respecte au moment même où je cherche à la com-  
 » battre. Quelque chose m'a répondu au fond du cœur qu'il n'en  
 » saurait être ainsi, et que nous conserverons notre sœur puisqu'elle  
 » fait notre consolation.... J'ai accepté cette espérance, je persiste  
 » à m'y attacher, me résignant du reste à l'abandonner, dès qu'il  
 » me sera démontré que ce n'est là qu'une illusion, à laquelle il  
 » faut renoncer comme à tant d'autres.... »

C'était alors là, en effet, sa grande préoccupation. Cette illusion  
 ou cette espérance, il continuait de la défendre avec tout le zèle  
 d'une tendresse ardente, mais aussi avec l'élévation d'un grand  
 cœur et d'un esprit généreux. Les vulgaires arguments, que la foule  
 mondaine ne cesse de remâcher contre les vocations religieuses,

<sup>1</sup> C'est l'ouvrage du P. Albert Le Grand.

lui inspiraient une répugnance instinctive ; à peine si l'on en trouve un ou deux rappelés en passant, avec un dédain visible. Les siens étaient d'autre sorte ; en voici un exemple, tiré d'une lettre à sa sœur du 31 mars 1834 :

« .... Jésus-Christ a dit : Celui qui aime son père ou sa mère  
 » plus que moi n'est pas digne de moi. Mais il n'a dit nulle part  
 » que la vie séculière soit incompatible avec cet amour qu'il ré-  
 » clame de nous. S'il est mort, c'est pour nous racheter ; si son  
 » sang a coulé pour nous, il coule encore et coule pour tous. La  
 » simplicité du cœur et l'espérance du pardon, voilà ce qui suffit  
 » pour en être couverts. Je crois qu'il convient de se modérer,  
 » même dans la passion du bien.... Il me serait facile d'intéresser  
 » ton cœur dans une question qui touche de si près à nos affections  
 » les plus chères, mais j'aime mieux ne m'adresser qu'à ta raison.  
 » Pour quiconque est aussi bien instruit que je le suis de la tendre  
 » affection que tu portes à ta famille, il ne peut pas rester l'ombre  
 » d'un doute sur les motifs qui te conduisent au couvent. Tu n'y  
 » vas que pour chercher la paix de la conscience dans la solitude  
 » du cloître, dans l'oubli des hommes et des choses du monde.  
 » Mais cette paix que tu cherches, tu la portes avec toi dans la paix  
 » et la sérénité d'une âme pure. Ne va donc pas attrister inutile-  
 » ment ta famille, pour l'amour d'un bien que tu possèdes déjà si tu  
 » sais en jouir. Cette famille que tu aimes ne pourra de longtemps  
 » se consoler de ta perte, après t'avoir vue si bonne, si patiente, si  
 » résignée, dans ses bons comme dans ses mauvais jours. Tu par-  
 » donneras facilement l'espèce d'opiniâtreté que je mets à com-  
 » battre une résolution magnanime sans doute, mais qu'un frère ne  
 » peut jamais approuver. Il s'agit de ma tranquillité personnelle,  
 » du bonheur de toute ma famille, de ton bonheur peut-être. Ces  
 » intérêts sont sacrés aussi.... »

Ainsi ce que Le Huërou oppose à cette résolution *magnanime*  
 « qu'il respecte tout en la combattant, » c'est avant tout la voix de  
 sa tendresse et le cri des affections de famille. La dernière phrase  
 de cette lettre marque d'ailleurs parfaitement quelles limites il  
 entendait donner à son intervention auprès de sa sœur : « Adieu, ma  
 » pauvre sœur, lui dit-il, réfléchis à toutes ces choses. C'était un

» devoir pour moi d'éclairer ton inexpérience. Je l'ai fait selon mes  
 » forces et avec la mesure qui convient dans tout ce qui touche aux  
 » déterminations de la conscience. En faire davantage, ce serait  
 » tyranniser ta volonté, et j'aime mieux être malheureux que de  
 » te forcer à l'être. »

Il obtint du moins de cette sœur chérie de ne rien précipiter et de prendre tout le temps utile pour bien assurer sa vocation. Aussi écrit-il à sa famille, le 22 juillet 1834 : « L'époque des vacances est fixée, et je serai à Keramborgne le 22 du mois prochain. J'ai une grande impatience de vous voir, mes chers parents ; toutes les nuits, je ne fais plus que rêver au voyage et au plaisir de vous embrasser... Quant à Anne-Marie, je n'ai pas renoncé à l'espérance de la convertir, et vous verrez qu'elle nous restera. »

Cette joie de revoir sa famille et de passer un ou deux mois au milieu des siens fut suivie de près d'un autre événement heureux : il fut nommé à la chaire d'histoire de Rennes. Le 15 octobre 1834, il écrit de Nantes à ses frères et sœurs : « Je puis enfin vous annoncer que je suis nommé à Rennes. Ma nomination m'arrive dans quelques jours, et je partirai à l'instant même pour ma nouvelle destination. Je n'ai pas besoin de vous dire combien ceci me fait plaisir, et vous-mêmes, j'en suis sûr, vous n'en êtes pas non plus fâchés..... — La lettre d'Anne-Marie m'a causé un grand chagrin. Je crois que son intention est de quitter la maison sans me revoir. J'espère que son amitié pour moi lui inspirera de meilleures résolutions. Quelque pénible que soit une séparation de cette nature, je sens en moi la force nécessaire pour subir cette triste épreuve. Maintenant que je vais être si près de vous, il ne me faudra que vingt-quatre heures pour être dans vos bras. Ainsi donc, ma chère sœur, fais encore ce dernier sacrifice pour un frère qui ne t'en demandera pas d'autre. »

Le 3 novembre 1834, toujours à ses frères : « C'est encore de Nantes que je vous écris, car j'ai ordre d'y rester jusqu'à l'arrivée de mon successeur. — Je me propose de vous envoyer, ainsi qu'à Fr. Luzel (son beau-frère), une collection de graines étrangères, qui vous donneront de beaux et jolis arbres pour

- » l'ornement de vos allées. — Qu'est devenue Anne-Marie qui ne  
 » m'écrit pas ? Est-ce qu'elle est allée au couvent sans me revoir ?  
 » J'espère qu'elle a plus d'amitié pour moi. — Je suis on ne peut  
 » plus content d'aller à Rennes ; maintenant je suis à la porte de  
 » chez moi, et je pourrai avoir mes neveux. »

### V. *Séjour à Rennes (1835 à 1837).*

Il dut se rendre à Rennes vers la fin de l'année 1834, et le 2 janvier 1835, il écrivait de cette ville à ses frères et sœurs : « Je  
 » ne vous ai pas encore envoyé mes souhaits de bonne année :  
 » n'en accusez ni ma paresse, ni mon indifférence ; j'aime ce retour  
 » périodique des jours consacrés aux fêtes domestiques, à la joie  
 » des pères, des frères et des amis. Pour moi, qui n'ai plus ni  
 » père ni mère à embrasser, la nouvelle année est une époque qui  
 » reporte naturellement mon souvenir vers eux, et ce souvenir,  
 » depuis tantôt vingt ans, cause encore les plus douces émotions  
 » de mon âme. Je prie Dieu, qui me les a ravis si jeunes et qui m'a  
 » laissé orphelin presque dès le berceau, de me conserver au  
 » moins ceux qui m'en ont tenu lieu jusqu'ici, vous mes frères et  
 » sœurs, et surtout au moment où la mort frappe à côté de vous  
 » ceux qui vous tiennent de si près <sup>1</sup>. — Dites à Anne-Marie que  
 » j'ai oublié de la remercier des soins qu'elle se donne pour moi.  
 » Dites-lui de rester avec nous, que nous avons besoin d'elle, sinon  
 » pour vivre heureux, puisque enfin la vie est si courte, du moins  
 » pour mourir en paix. — Je profite de l'occasion que m'offre G<sup>\*\*\*</sup>,  
 » procureur du roi à Guingamp, pour vous envoyer quelques  
 » graines cueillies par moi au Jardin des Plantes de Nantes, et  
 » auxquelles j'attache quelque prix. Vous ferez bien de ne les  
 » semer qu'en avril, lorsque les gelées du matin deviendront moins  
 » piquantes et plus rares. Il faut garder le tout à Kernigoual, où la  
 » terre est plus légère qu'à Keramborgne : plus tard on partagera. »

Il terminait en disant : « Ma santé est fort bonne ; je suis très-  
 » content d'être à Rennes. »

<sup>1</sup> Au commencement de cette lettre, Le Huërou déplore la mort d'un de ses jeunes neveux, qu'il ne nomme pas.

Cependant un grand sujet de tristesse troublait cette satisfaction ; sa sœur s'affermisssait de plus en plus dans son dessein de quitter le monde, et Le Huërou, craignant même qu'elle ne prît le voile avant les vacances, c'est-à-dire sans le revoir, lui écrivit, le 19 mars 1835, la lettre suivante, où il laisse éclater toute sa douleur :

« Ma chère Anne-Marie, avant d'avoir lu ta dernière lettre, je  
 » n'aurais jamais cru que l'amitié que nous avons eue constamment  
 » l'un pour l'autre pût être pour nous deux la cause de chagrins  
 » aussi vifs. Je ne connaissais encore des véritables peines du cœur  
 » que ce que j'en avais appris par les malheurs des autres ; désor-  
 » mais, ma chère Anne-Marie, ta famille n'aura plus rien à ap-  
 » prendre sur ce sujet. Je vois assez, au ton de résolution qui  
 » règne dans ta lettre, que ton parti est irrévocablement pris et  
 » ton sacrifice à moitié consommé. Tu n'attends donc plus, pour  
 » aller à l'autel, que le consentement et la présence de ceux qui  
 » avaient espéré que la mort seule pourrait désormais les séparer  
 » de toi ? Hé bien, je me souviens encore du jour où j'accompagnai  
 » mon père au tombeau : j'avais demandé à Dieu que cette douleur  
 » fût la dernière, et il sait seul ce que je souffris alors, quoique je  
 » ne fusse qu'un enfant. Voilà qu'il me présente de nouveau ce  
 » calice, et c'est toi qui veux que je le boive jusqu'à la lie ! Je vois  
 » d'avance qu'il est inutile d'essayer de combattre, par des larmes  
 » ou des raisons, une volonté qui s'est fortifiée dans les épreuves, et  
 » qui ne connaît d'autre règle que le devoir....

» Je te fatigue peut-être par mes instances ; mais songe qu'il s'agit  
 » pour moi d'un intérêt bien cher, et que je ne me séparerai de toi  
 » qu'avec la plus vive douleur. Nous touchons encore au temps où  
 » notre enfance s'écoulait si paisiblement sous les yeux d'une  
 » seconde mère, et sans la moindre prévision de ces orages.  
 » Pourquoi viens-tu m'arracher à mes illusions et me répéter les  
 » paroles de Job sur la brièveté de la vie ? Ainsi vont commencer  
 » pour nous les angoisses de l'agonie ! — Je ne sais si tu seras  
 » disposée à accueillir encore une de mes prières. Je n'ai peut-  
 » être que trop abusé déjà du droit que tu veux bien m'accorder.  
 » Tu as différé ton départ de six mois pour l'amour de moi :

» diffère-le encore de trois mois, et je n'aurai plus rien à te deman-  
 » der. Je voudrais encore passer avec toi un dernier congé. Il me  
 » reste à te dire bien des choses qu'une lettre ne peut pas dire.  
 » Depuis quinze ans que je ne te vois qu'en passant, tu as peut-  
 » être oublié combien nous avons été unis. J'ai besoin de faire ma  
 » paix avec toi, avant que la grille du cloître nous sépare pour  
 » jamais. Trois mois ne sont pas longs, et j'ai besoin de ce délai  
 » pour mon repos et ma tranquillité. Après cela, si tu persistes dans  
 » ta résolution, je prends l'engagement de ne plus rien faire pour  
 » te retenir, et j'irai moi-même te conduire à l'autel. Mais je te  
 » prie, au nom des sentiments qui nous unissent, d'attendre les  
 » vacances prochaines. Adieu, ma sœur. »

Que de tendresse et de douleur tout à la fois ! Que de cris déchirants et aussi que de traits charmants dans cette lettre ! Et remarquons que cette douleur, dans le temps même où elle éclate si poignante, si impétueuse, n'est pas capable d'entraîner, je ne dis pas le cœur, mais la plume de Le Huërou à une injustice : loin d'accuser sa sœur, il proclame, il révère en elle, pour ainsi dire, « une volonté qui s'est fortifiée dans les épreuves, et qui ne connaît » d'autre règle que le devoir. » Quel plus bel éloge pouvait-on faire de cette âme d'élite et de ses résolutions magnanimes ?

Le Huërou obtint de sa sœur ce qu'il lui demandait ; mais la presque certitude de la perdre bientôt et de voir se rompre des relations si douces, si intimes, le charme et la vie de son cœur depuis son enfance, — cette certitude réveilla en lui ce spectre de la tristesse noire, amère, et presque désespérée, dont nous avons déjà eu à signaler les apparitions. Mais cette tristesse a grandi avec les années ; jamais nous ne l'avions vue plus profonde, jamais aussi éloquente que dans cette page, adressée à ses frères et sœurs de Keramborgne :

« Rennes, 8 juin 1835, veille de la Pentecôte. — Quoique je  
 » n'aie rien à vous dire, je sens le besoin de m'entretenir un mo-  
 » ment avec vous après les travaux de la journée. Je pense à vous  
 » régulièrement une fois par jour, lorsque j'ai éteint ma chandelle  
 » et que j'ai dit adieu aux devoirs de ma charge et aux embarras  
 » qu'elle me donne, jusqu'au lendemain matin. A mesure que je

» vieillis, je sens de plus en plus le besoin de vivre au milieu de  
 » ma famille. Je vois bien aujourd'hui qu'il y a certains penchants,  
 » que le temps ne peut détruire ni modifier. Après quinze années  
 » d'études et d'isolement, je me trouve encore au même point  
 » que lorsque je quittais tout en larmes, pour la première fois, la  
 » maison de mon père. Depuis ce temps, je n'ai pas été sans me  
 » dire souvent que j'aurais dû n'en jamais sortir, que vous avez  
 » tous vécu plus heureux que moi, et que vous mourrez plus  
 » contents. Aussi je ne sais si je ne dois pas mettre au nombre des  
 » malheurs de ma vie ce fatal penchant, qui m'entraîna si jeune  
 » vers la science, et qui, comme tous les vains désirs de ce monde,  
 » ne m'a donné encore que de courtes illusions. Dans l'intervalle,  
 » ma raison s'est troublée, mes sens se sont affaiblis, et je m'avance  
 » sous mon triste fardeau avec la triste idée que je marche plus  
 » rapidement qu'aucun autre vers la mort, quoique par des chemins  
 » plus rudes et plus laborieux. Mon imagination, qui me peignait  
 » autrefois sous des couleurs si riantes l'avenir sans bornes qui  
 » s'ouvrait devant moi, semble n'avoir aujourd'hui conservé  
 » quelque chose de sa puissance que pour me montrer, dans le  
 » lointain, tous les malheurs qui m'attendent. Chaque jour désor-  
 » mais apportera son affliction. Il faut dire un éternel adieu à tout  
 » ce que j'ai laissé derrière moi et qui n'a plus de réalité que  
 » dans mes souvenirs et mes regrets. Vous occupez tous une place  
 » dans ces regrets. Les plus pures et les seuls plaisirs de ma vie,  
 » c'est au milieu de vous que je les ai trouvés, et lorsque je suis  
 » trop accablé de mes chagrins présents, c'est dans ces souvenirs  
 » que je cherche un refuge. Les prochaines vacances vont me  
 » ramener au milieu de vous, mais attristé par ces idées et pour  
 » voir se briser les derniers liens qui tenaient encore notre famille  
 » unie : mais je me suis résigné à ce sacrifice, et je ne veux plus  
 » y revenir aujourd'hui..... »

Dans cette belle et sombre page, on a déjà, si j'ose dire, la vision du sort tragique de Le Huërou. Cette conviction où il est de marcher vers la tombe plus vite que personne par des chemins plus laborieux, n'est-ce pas un pressentiment de la destinée? Et cette *raison troublée*, cette imagination dérégulée, dont la puissance mal-

faisante ne s'emploie plus qu'à lui peindre et à lui grossir les maux futurs, n'est-ce pas le bourreau dont la main fatale doit un jour réaliser ce pressentiment ?

Les vacances de 1835 virent en effet s'accomplir ce sacrifice, auquel Le Huërou, comme il le dit, s'était résigné, mais, hélas ! le cœur saignant. M<sup>lle</sup> Anne-Marie Le Huërou prit le voile à Tréguier. La résignation de son frère fut comme sa douleur, grande et sincère. Nous avons pour preuve une lettre de lui, écrite l'année suivante (le 12 mai 1836) à cette sœur chérie, connue dès lors en religion sous le nom de sœur Saint-Augustin.

On ne trouve pas trace dans cette lettre du moindre ressentiment, pas même une plainte amicale, pas une allusion. Rien de changé dans le ton, qui est, comme d'ordinaire, fort affectueux. Il annonce à sa sœur qu'il est complètement débarrassé d'une affection assez grave, dont elle s'était inquiétée, et pour le traitement de laquelle lui-même avait d'abord jugé nécessaire d'aller prendre quelque repos dans sa famille; déjà même il avait demandé un congé, mais il a eu le temps de le contremander et il s'en applaudit, d'autant que les trois mois qui restent jusqu'aux vacances sont ceux où il a moins de besogne : « Tu avoueras toi-même, continue-t-il, que » j'ai eu raison de ne pas m'en aller. On vieillit tous les jours, et si » l'on ne travaille pas aujourd'hui, on sera bientôt dans l'impuis- » sance de le faire. Ne pense donc plus à mon indisposition : je » devine ce qu'elle a dû te causer de peine. Je te reconnais là, ma » bonne sœur, et ce n'est pas moi qui t'accuserai d'avoir oublié, » sous ce voile, ce que tu dois à ta famille.... Ne crains pas que je » perde ta croix. » Toute la lettre est sur ce ton.

Le 31 décembre 1836, il écrit de Rennes à ses frères et sœurs de Keramborgne : « Je comptais vous écrire, mais je ne suis pas toujours » libre de faire ce que je veux. Il ne faut pas du moins laisser passer » cette grande occasion (celle du nouvel an) sans vous dire encore » une fois combien vous m'êtes chers. C'est au milieu de vous, dans » la maison de mon père et dans celle de ma sœur Rose, que j'ai » passé les plus heureux jours de ma vie. Aujourd'hui encore, » après tant d'années, c'est avec une joie inexprimable, mêlée de » quelque tristesse, que je reporte ma pensée vers des temps qui ne



» reviendront plus. *Je sens qu'il ne me reste plus à espérer sur la terre que de courtes joies et de longs chagrins.* Ne vous étonnez donc pas si, dans cet exil qui dure déjà depuis bientôt vingt ans, je pense souvent à vous, et si j'adresse souvent au ciel des vœux pour votre conservation. Le jour où je vous perdrais, je perdrais ce qui me reste encore de bonheur sur la terre. »

Il y a dans ces lignes comme un écho de la lettre désolée du 8 juin 1835. La seule défense de Le Huërou contre cette noire tristesse, c'est le souvenir, c'est le sentiment si vif des affections de famille, et quoique l'absence fasse encore de ce sentiment une nouvelle douleur, il ne laisse place dans son cœur, pas plus en 1837 que dix ans plus tôt, à aucune autre amitié intime et profonde. Le Huërou lui-même le confesse, dans une lettre à l'un de ses frères : « Je suis constamment resté attaché de cœur à ma famille. Quoique je sois condamné depuis bien des années à vivre loin d'elle, cet attachement a été si vif qu'il n'a pas laissé de place dans mon cœur à d'autres amitiés, et je me suis toujours consolé d'un isolement qui dure depuis si longtemps, et qui durera longtemps encore, en pensant qu'à défaut de tout autre affection le cœur et l'amour des miens me restaient, et qu'il dépendait toujours de moi de m'y réfugier pour échapper à l'indifférence des autres. »

Cette lettre (du 31 octobre 1837) est la dernière de notre recueil<sup>1</sup>, qui, en remontant de cette date jusqu'à 1826, embrasse ainsi onze années entières. Dans cette longue correspondance, où Le Huërou montre à nu le fond de son âme, tout révèle une nature franche, élevée, généreuse, aimante jusqu'à la tendresse, douée des plus beaux dons de l'intelligence et d'une sensibilité exquise, mais quelquefois excessive, sur laquelle les purs caprices de l'imagination ont souvent presque autant de prise que la réalité.

Trois ou quatre sentiments dominant dans ces lettres et, sous

<sup>1</sup> Il nous reste cependant quelques lettres postérieures à celles-ci, qui seront citées à leurs dates; mais elles se trouvent dispersées à de longs intervalles, sans liaison entre elles, tandis que les lettres du recueil se suivent presque sans lacunes pendant onze ans, du 31 décembre 1825 au 31 décembre 1836; car, de 1837, nous n'en avons qu'une, celle du 31 octobre.

mille formes diverses, les remplissent : l'amour constant et profond de la famille et de la patrie, le regret profond et constant de s'en voir séparé, l'impossibilité radicale de remplacer ces saintes affections, et, comme suite naturelle d'un tel état, un fond de tristesse incurable, souvent prête à déborder en tournant à l'amertume, parfois même à la désolation.

Nous ne ferons pas d'autres réflexions sur cette belle et si curieuse correspondance intime. Les lettres sont là, on vient de les lire, on y voit l'homme tout entier : un commentaire ne ferait qu'affaiblir l'impression de cette lecture.

#### VI. Suite du séjour à Rennes ; dernières années (1838 à 1843).

Les six années qui s'étendent d'octobre 1837 à octobre 1843 furent certainement les plus actives, les plus occupées, les mieux remplies de la vie intellectuelle de Le Huërou. Il suffit, pour le prouver, d'une simple énumération chronologique.

En 1838, Le Huërou subit avec honneur les épreuves du doctorat ès-lettres, et prit pour sujet de thèse l'*Établissement des Francs dans les Gaules et le gouvernement des premiers Mérovingiens* : germe d'où sortirent, peu de temps après, les *Institutions Mérovingiennes*. — Pendant que Le Huërou devenait docteur, M. de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, fondait à Rennes une Faculté des lettres, et durant le second semestre de l'année scolaire 1838-1839, Le Huërou suppléait, à cette Faculté, le professeur de littérature étrangère, M. Marmier, envoyé en mission au Spitzberg. — L'année suivante (1839-1840), aussi dans le second semestre, il suppléa le professeur d'histoire de la Faculté, le savant M. Varin, contraint de s'absenter pendant quelques mois ; et le succès du suppléant fut tel, que le ministre, M. Cousin, crut devoir appliquer pour la première fois, en sa faveur, la disposition de l'ordonnance de 1840, qui permettait de conférer directement, sans concours, le titre d'agrégé à une Faculté, en récompense de services rendus : Le Huërou fut ainsi institué *agrégé pour l'histoire* près la Faculté de Rennes. — En 1841, il publia, presque coup sur coup, deux œuvres importantes, ses *Recherches sur les origines celtiques* et son *His-*

*toire des Institutions Mérovingiennes* : le premier de ces travaux fut imprimé, dès les premiers mois de l'année, en tête de la nouvelle édition du *Dictionnaire historique de Bretagne*, et l'autre, qui forme à lui seul un volume in-8° de plus de 500 pages, parut au mois de novembre. — Le Huërou aussitôt, reprenant sa tâche, se mit à composer son *Histoire des Institutions Carolingiennes*, dont le travail l'occupait sans distraction pendant toute l'année 1841-1842 ; mais à la rentrée de 1842, il remonta dans la chaire de littérature étrangère de la Faculté de Rennes, pour suppléer le nouveau professeur, M. Labitte, qui, se regardant en Bretagne comme exilé, « fit avec quelque bonheur ses adieux à la » province<sup>1</sup>. » Malgré ce cours, qu'il professa pendant toute l'année 1842-1843, Le Huërou trouva moyen d'achever ses *Institutions Carolingiennes* et de faire imprimer ce volume (de plus de 600 pages), dont l'apparition coïncida avec la mort même de son auteur (octobre 1843).

Ajoutons que pendant tout ce temps, et jusqu'au dernier moment, ni les cours de Le Huërou à la Faculté des lettres ni la composition de ses ouvrages ne l'empêchèrent de remplir au collège royal ses laborieuses fonctions de professeur d'histoire. Qu'on évalue donc, maintenant, l'énorme somme de travail accompli par lui pendant les six dernières années de sa carrière.

Nous reviendrons plus loin sur ses ouvrages ; disons ici quelques mots de ses cours, sans oublier celui du collège royal.

Ce dernier était sans doute le plus modeste, mais non assurément le moins utile, le moins difficile, ni le moins méritoire. Autre chose est de savoir, et autre chose d'enseigner. Entre un professeur de faculté et un professeur de collège, la différence n'est pas moindre : l'un a les roses du métier et l'autre les épines. Mais si l'on concluait de là que, pour bien faire sa besogne, il faut moins de talent au second qu'au premier, on se tromperait de tout. Un cours de collège est sans doute aisé à faire tellement qu'on le fait, — à faire bien, c'est autre chose. Des écoliers, des enfants, qui ne savent point et le plus souvent ne désirent point savoir, sont autre-

<sup>1</sup> Nous reproduisons ici textuellement les expressions de M. La Ferrière, dans sa *Notice sur Le Huërou*, p. 13.

ment difficiles à attirer, à intéresser, à captiver, que des hommes qui savent déjà et ne demandent d'ordinaire qu'à savoir mieux.

Le premier don de Le Huërou, dans son enseignement classique, c'était justement d'intéresser. Pour la caractériser d'un mot, sa manière était l'opposé du pédantisme. Au lieu de nous présenter l'histoire (je dis *nous*, car j'en étais) comme une infinie kyrielle de dates, de faits et de noms, à incruster de vive force dans notre mémoire, il nous la montrait ce qu'elle est : un drame immense, tragique, pittoresque et infiniment varié, mais pourtant toujours suivi, logique, conséquent. Sans sortir de la rigueur des programmes scolaires, il savait grouper les faits de manière à en marquer l'enchaînement, remonter des effets aux causes, du particulier au général, et, au cours même de sa narration, semer çà et là des traits de mœurs ou quelques piquants détails, propres à soutenir l'attention et à mieux fixer dans la mémoire le souvenir des événements principaux.

J'ai encore fraîche l'impression que me laissa son cours d'histoire du moyen-âge. Sur ce que j'en avais ouï dire, je me figurais cette histoire comme l'écheveau le plus embrouillé et le plus confus du monde. Grand fut mon étonnement de voir ce fameux chaos s'éclaircir et s'ordonner comme par enchantement, grâce à l'excellente méthode de Le Huërou. Il commençait par distinguer nettement les périodes ; à l'entrée de chaque période, il en déterminait soigneusement les caractères distinctifs ; puis venant à l'exposition des faits, et passant successivement d'une nation à l'autre, il montrait partout la manifestation de ces caractères dans la suite des événements.

Ajoutons que l'esprit de cet enseignement était hautement chrétien : je me rappelle, entre autres, ses leçons sur la querelle du Sacerdoce et de l'Empire et sur l'histoire des Croisades. Jamais on n'a mieux montré le rôle supérieur, l'invincible puissance morale, le caractère surhumain de l'Église et de la Papauté, qui seules, au prix de tant de luttes, préservèrent la liberté et la civilisation européennes des deux plus fameux périls qu'elles aient couru : l'invasion mahométane, et le brutal despotisme des Césars germains.

Mais le chef-d'œuvre de Le Huërou, c'était le cours qu'il professait

aux rhétoriciens, où il avait à faire l'histoire des institutions de la France, de Mérovée à Louis XVI. Ceux qui l'ont entendu savent par expérience combien de cours de Faculté seraient incapables de soutenir un seul instant la comparaison avec ce cours de collège. Le difficile, assurément, en pareille matière, c'était de se bien faire comprendre par les élèves : l'extrême lucidité de Le Huërou supprimait en quelque sorte la difficulté. Ici, l'on me pardonnera de citer un trait qui est à ma connaissance personnelle. Un jour, les inspecteurs-généraux de l'Université visitaient la classe de Le Huërou; après avoir entendu son cours : — « Bonne et excellente leçon ! lui dirent-ils à demi-voix. Un vrai cours de Faculté ! Mais ne craignez-vous pas que vos jeunes auditeurs ne puissent vous suivre et ne soient pas tout à fait en état de vous comprendre ? — Veuillez les interroger, répliqua Le Huërou, vous verrez ce qu'il en est. » — L'épreuve eut lieu sur le champ, et tourna tout à l'honneur du maître et des disciples.

Le Huërou fut toujours extrêmement aimé de ses élèves ; la rigueur lui répugnait, mais par la douceur et l'émulation, il avait d'eux ce qu'il voulait. Ceux d'entre eux qui l'allaient voir chez lui trouvaient toujours un accueil affectueux et sympathique ; avec eux il n'était plus professeur, il était un ami, un frère aîné : pour peu qu'il leur crût le cœur bien placé, non seulement il se plaisait à leur donner des conseils et à les guider dans leurs études, mais il s'ouvrait volontiers à eux de ses projets, de ses désirs, même de ses peines : par là il provoquait leur confiance et l'obtenait de suite, car on ne pouvait le pratiquer sans reconnaître en lui un homme aussi bon qu'aimable et spirituel.

Lorsque Le Huërou parut pour la première fois (en 1839) dans la chaire de la Faculté de Rennes, en qualité de suppléant de M. Marmier, c'est l'Angleterre qu'il choisit pour objet de ses études. Avant d'en aborder la littérature, il lui sembla nécessaire de retracer, en manière d'introduction, la grande et tragique histoire des institutions politiques de nos voisins. Dans le cours de l'été de 1839, il esquaissa d'une main sûre toute la première partie de ce vaste tableau, depuis la bataille d'Hastings jusqu'à la mort de Marie Tudor, en 1558. Sa parole élégante et animée, ferme et brillante à

la fois — disons mieux — son éloquence, appuyée sur une science irréprochable, puisée aux sources, et féconde en aperçus originaux, fit revivre avec éclat, devant un nombreux auditoire, ces luttes fameuses et ces hommes célèbres : Guillaume le Conquérant, Henri II, Thomas Becket, Richard Cœur-de-Lion, Jean-Sans-Terre, Simon de Leicester, la guerre des barons et de la grande charte, et par-dessus tout, pour terminer, la figure épouvantable de cet atroce tyran, Henri VIII, un Néron théologien, un Sardanapale pédant, une âme de bourreau, dont le règne est la plus grande honte de l'Angleterre, et dont l'Angleterre pourtant n'a point eu honte d'embrasser avec amour la prétendue Réforme, fruit de ses infâmes adultères.

Aussi Le Huërou, en achevant son cours de 1839, avait-il raison de dire : « Sur cette base de la Réforme s'élèvera désormais tout » ce qui est destiné à s'élever en Angleterre : les lois, les mœurs, » la littérature. Les modes nationales se sont empreintes de ce » préjugé. L'étude que nous en avons faite n'a donc pas été un » hors-d'œuvre. Je persiste à dire que ce prologue était nécessaire » pour l'intelligence du drame littéraire qui doit suivre. »

Le succès de ce cours fut complet. Dans ce jeune orateur de trente-deux ans, on reconnut à ce premier coup un maître ; dès lors le public breton réclama avec instance une place définitive, pour ce glorieux enfant de la Bretagne, dans la nouvelle université bretonne, créée par M. de Salvandy. Le Huërou, sentant sa force, aspirait, lui aussi, à prendre sa place. Tout au moins espérait-il continuer comme suppléant, à la rentrée de 1839, un cours inauguré avec tant d'éclat. Cependant il n'en fut rien, une autre combinaison prévalut. Cette déception le rejeta dans un de ces accès de tristesse désolée, dont nous avons eu déjà plus haut quelques exemples. Au mois de septembre 1839, il écrivait à l'un de ses amis <sup>1</sup> : « Me voilà » brisé au milieu de ma carrière.... *Il y a de quoi en perdre la* » *raison, et la mienne a été plus d'une fois sur le point de flé-* » *chir....* Je me demande quelquefois si je ne ferais pas aussi bien

<sup>1</sup> M. Victor Foucher, alors avocat-général à la cour royale de Rennes, éditeur des *Assises de Jérusalem*.

- » de renoncer à ma carrière et de me retirer.... Il y a des intérêts
- » beaucoup plus chers encore que ceux de la fortune : ce sont ceux
- » d'un amour-propre trop longtemps et trop profondément blessé ;
- » c'est surtout cet intérêt-là qui me fait souffrir ' . »

C'est presque l'accent du désespoir. Pourtant, l'année ne passa point sans amener à Le Huërou une compensation : dans l'été de 1840, il fut appelé à suppléer M. Varin, doyen de la Faculté de Rennes, dont la parole savante et piquante, pleine d'esprit et de grâce, attirait alors autour de la chaire d'histoire une foule compacte et charmée, qu'on n'y a guère vue depuis. Avec des qualités autres, mais non pas moindres, Le Huërou sut retenir cette affluence et continuer ce succès. Sa première parole fut un hommage au talent de celui qu'il remplaçait ; mais, dans une pensée de convenance parfaite, voulant écarter toute ombre de compétition, il abandonna sans hésiter le terrain où s'était établi M. Varin (l'étude des sources de l'histoire de France), pour rentrer dans le sien propre, c'est-à-dire dans l'histoire de la constitution de l'Angleterre. Après avoir, dans ses trois premières leçons, peint avec une éloquence émouvante la lutte implacable d'Elisabeth contre Marie Stuart, il arriva de suite à la trop fameuse révolution de 1640, dont il acheva le tableau en cinq leçons, jusqu'à la mort de Charles I<sup>er</sup>. C'est justement ce cours de 1840, précédé des trois dernières leçons de celui de 1839, qui doit former la publication, en tête de laquelle la présente notice est destinée à prendre place.

Toutes les qualités applaudies dès 1839 dans le cours de Le Huërou reparurent en 1840 avec plus d'éclat, de force, de plénitude, et dans un épanouissement plus complet. Le succès fut plus grand encore que la première fois et toucha à l'enthousiasme. La Bretagne applaudissait ce Breton de pure race, dont la jeunesse faisait mieux que promettre un orateur et un savant de premier ordre. Rennes, qui l'avait nourri dans son collège, le regardait avec un orgueil de mère. De plus en plus l'opinion publique l'appelait à la possession définitive d'une chaire de la Faculté des lettres. Tout semblait seconder ce désir. M. Varin s'était voué depuis longtemps

à des travaux d'érudition d'une nature spéciale, impossibles à poursuivre hors de Paris, sans de grandes difficultés. Il aspirait donc à y revenir, prêt d'ailleurs à se contenter (on le vit bien plus tard) d'une position modeste, et désireux d'avoir dans sa chaire de Rennes un héritier capable d'en soutenir le renom. Dès 1840, il travaillait à mettre cette succession aux mains de Le Huërou. Voici comme ce dernier raconte l'incident fort imprévu, qui renversa cette combinaison. Le 18 septembre 1840, il écrit de Paris à sa famille :

« Mes chers parents, si je ne vous ai pas encore écrit, c'est que  
 » je n'avais aucune bonne nouvelle à vous apprendre, et qu'il me  
 » répugnait de vous en annoncer de mauvaises. Depuis un mois que  
 » je suis ici, je n'ai pas cessé un seul jour de m'occuper de cette  
 » interminable affaire de la Faculté, et à mesure qu'une difficulté  
 » disparaissait, une autre s'élevait tout à coup et prenait sa place.  
 » Voici ce qui est arrivé : — Varin, professeur d'histoire à la  
 » Faculté de Rennes, que j'ai suppléé l'an dernier <sup>1</sup>, est venu  
 » comme moi à Paris demander au ministre une place qui lui était  
 » presque formellement promise, et qui lui convenait mieux que  
 » celle qu'il occupe à Rennes. C'est un homme très-adroit et très-  
 » habile, et je pensais qu'il ne manquerait pas de faire usage de  
 » toute son habileté auprès du ministre. Nous sommes donc allés  
 » tous deux ensemble au ministère. Mais, à ma grande surprise, le  
 » ministre <sup>2</sup>, qui est un original, au lieu d'accueillir Varin avec des  
 » compliments, comme je m'y attendais et comme il s'y attendait  
 » lui-même, ne lui adresse que des reproches, lui disant qu'il est  
 » un paresseux, qu'il n'a rien fait, qu'il ne veut rien faire, etc.  
 » Varin s'emporte, se fâche, sort brusquement, et écrit le len-  
 » demain au ministre qu'il retourne à Rennes et ne lui demande  
 » rien. Ce coup retombe sur moi, car la place de Varin m'était pro-  
 » mise, et le ministre était très-disposé à me la donner, parce qu'il  
 » a été extrêmement content de mon cours <sup>3</sup>. Vous voyez par quel  
 » hasard elle m'échappe encore une fois. D'un autre côté, je ne

<sup>1</sup> C'est-à-dire pendant la dernière année scolaire.

<sup>2</sup> Ce devait être alors M. Cousin.

<sup>3</sup> Sans doute le cours professé à la Faculté, en suppléant M. Varin.



» veux point quitter la Bretagne : à quoi bon aller recommencer  
 » une autre carrière à l'autre bout de la France ?

» Je vais donc retourner à Rennes, et j'y retourne pour occuper  
 » mon ancien poste. Quelque pénible que soit cette détermination,  
 » il faut bien s'y résigner. Varin ne peut pas rester longtemps à  
 » Rennes ; il finira par obtenir ce qu'il demande ou quelque chose  
 » d'équivalent. D'ailleurs, le ministre, hier soir, m'a promis de  
 » me donner, comme compensation, le titre d'agrégé d'histoire  
 » près la Faculté de Rennes <sup>1</sup>. Par là, au moins, je serai assuré de  
 » la succession de Varin quand la place viendra à vaquer. Ce titre  
 » d'agrégé n'est accompagné d'aucun traitement, mais il me donne  
 » une position définitive dans la Faculté, et dès-lors il faudra bien  
 » tôt ou tard que j'arrive comme titulaire. En attendant, il faut  
 » patienter.

» Vous le voyez, les emplois publics, comme le mien, donnent  
 » bien des embarras, beaucoup de peine, et quelquefois peu de  
 » profit. A force de travailler, la santé s'use, la vie s'en va, et on  
 » arrive à la mort sans avoir goûté un moment de repos. C'est à  
 » peu près le cas où je me trouve. Il y a vingt-trois ans que je  
 » travaille, et mon avenir n'est pas encore assuré. J'ai bientôt  
 » trente-quatre ans, et je ne suis pas encore établi ; je ne sais pas  
 » même quand je pourrai y songer. Tout cela me cause de grandes  
 » inquiétudes. Je ne veux pourtant pas mourir dans l'état d'isole-  
 » ment où je me trouve depuis tant d'années, et si je suis condam-  
 » né à vivre sans famille, je vivrai malheureux.

» Je partirai de Paris, dans quelques jours. Je m'arrêterai à  
 » Rennes. Il ne me reste plus assez de temps pour aller jusqu'en  
 » Bretagne, quelque désir que j'aie de vous revoir. Ce sera pour  
 » une autre fois. Je suis déjà habitué à ces sortes de sacrifices,  
 » mais ils ne m'en sont pas moins pénibles. »

Lorsque M. Cousin l'eut nommé, suivant sa promesse, agrégé  
 d'histoire près la Faculté de Rennes, un membre du Conseil royal  
 de l'instruction publique, qui avait assisté à son cours, lui écrivit,  
 le 9 novembre 1840, pour l'en féliciter : « La justice qui vous a

<sup>1</sup> On a déjà vu plus haut que cette promesse reçut son exécution.

« été rendue, je l'appelais de tous mes vœux. Vous savez si j'estime  
 » profondément l'enseignement de l'histoire, ce premier instru-  
 » ment de vie ou de mort que la Providence a déposé entre les  
 » mains de l'autorité universitaire. Vous enseignez l'histoire et  
 » vous êtes chrétien : je me félicite de votre belle mission, et je  
 » m'associe à vos succès par tous mes désirs et toutes mes espé-  
 » rances ». » *L'autorité universitaire* nous gâte quelque peu cette  
 lettre, et nous ne sommes pas du tout sûr que la Providence veuille  
 accepter la responsabilité dont on la charge. A cela près, l'idée  
 exprimée est belle et juste, et il est honorable pour Le Huërou  
 d'avoir provoqué de semblables paroles.

Il passa, comme on l'a dit, les années 1840-41 et 1841-42 tout  
 occupé de la composition de ses ouvrages, et fut, à la rentrée de  
 1842, chargé de rēchef de la suppléance du cours de littérature  
 étrangère. M. Varin s'employa vivement pour procurer ce résultat,  
 et Le Huërou ne fut point en reste pour lui témoigner sa recon-  
 naissance <sup>1</sup>. Il occupa cette chaire pendant toute l'année, jusqu'aux  
 vacances de 1843, et poursuivit fidèlement le plan qu'il s'était tracé  
 dès 1839. En 1840, il avait achevé le *prologue historique*, indis-  
 pensable, à ses yeux, « pour l'intelligence du drame littéraire, »  
 principal objet de son cours. En 1842, il aborda ce drame même,  
 et marquant son but d'avance au cœur de son sujet, il se proposa  
 pour tâche principale l'étude de l'immense génie de Shakspeare.  
 Auparavant, il sonda d'une main hardie les origines de la poésie  
 anglaise; il en compara les plus beaux types aux modèles de la

<sup>1</sup> La Ferrière, *Notice sur Le Huërou*, p. 11. M. La Ferrière appelle l'auteur de cette  
 lettre « M. le conseiller R, » — initiale qui ne nous semble guère pouvoir désigner que  
 M. Rendu.

<sup>2</sup> On lit dans une lettre d'octobre 1842, adressée par Le Huërou à M. Varin : « Mon  
 » très-cher doyen et ami, . . . ces remerciements sont bien tardifs, je le sais; ils n'en  
 » sont, après tout, ni moins affectueux ni moins sincères, et je vous prie de les agréer  
 » comme l'expression des sentiments d'estime et d'attachement que je vous ai voués. » —  
 Dans une lettre de novembre 1842 : « Je ne saurais vous dire combien votre lettre  
 » d'aujourd'hui m'a ému, moins par ce qu'elle m'annonce que par le sentiment qu'elle  
 » respire. . . . Je ne vous répéterai pas combien je suis reconnaissant de tout ceci; je  
 » voudrais pouvoir vous le prouver. » — Autre lettre de novembre 1842 : « Je ne saurais  
 » vous dire combien je suis touché de l'affection que vous y mettez. . . . Adieu, et mille  
 » remerciements. » (La Ferrière, *Notice sur Le Huërou*, p. 13 et 14).

littérature italienne : Dante, Pétrarque, Boccace, etc., parurent tour à tour, avec leurs œuvres, leur siècle, leur génie, et enfin après eux, ainsi préparé et annoncé, le divin Shakspeare. — Jusque là, bien des auditeurs de Le Huërou, et même des plus sympathiques, avaient douté que son talent, transporté dans des régions purement littéraires, y pût conserver un vol aussi élevé que dans l'histoire. Mais cette crainte fut plus que vaine : loin de décliner, il monta encore ; tout le monde voulut entendre cette parole ; la ville entière vint se presser aux portes de la salle trop étroite.

Quelques-unes des leçons de ce cours ont été publiées depuis la mort de l'auteur, et, bien que ce ne soient que des esquisses, des cadres qu'une fois en chaire il ornait, il amplifiait et il animait au gré de son inspiration, avec une verve et un éclat sans pareil, elles suffirent pourtant à faire comprendre les qualités éminentes et en même temps les triomphes de cette éloquence magistrale.

En descendant de sa chaire, couvert de bravos, Le Huërou retournait chez lui mettre la dernière main à ses *Institutions Carolingiennes* ou en revoir les épreuves. La fièvre du travail succédait à celle des applaudissements. A travers ces succès et ces travaux, surexcité mais lassé par les uns comme par les autres, agité de corps et d'esprit, Le Huërou atteignit enfin le seuil des vacances de 1843.

A. DE LA BORDERIE.

---

POÉSIE.

---

ON NE RIT PLUS.

---

Le monde en vieillissant est devenu morose ;  
On ne rit plus en vers, on ne rit plus en prose ;  
La Chanson ne sait plus égayer son refrain,  
La Comédie est triste et le Roman chagrin ;  
L'Opéra tout en pleurs a chaussé le cothurne ;  
Frontin vole à Lisette un baiser taciturne ;  
On dirait qu'Arlequin suit un enterrement,  
Et Paillasse, rêveur, saute lugubrement.

Protecteurs des pinsons qui fuyaient la Bastille,  
Aimant le vin qui jase et l'esprit qui pétille,  
Les financiers jadis vivaient joyeux dans l'or,  
Et de tout on glosait, on riait chez Mondor.  
On riait d'un robin épousant sa Toinette,  
D'un marquis, sous un as tombé la bourse nette,  
D'une altesse camarade éprise de Carlin,  
Du frondeur Arouet, courtisan à Berlin,  
Et de Mondor lui-même, et le plaisant apôtre,  
Quand on riait de lui, riait plus fort qu'un autre.

L'or n'a pas aujourd'hui le don de l'enjouement,  
Il semble qu'un remords le poursuit constamment.  
L'or a tous les dégoûts pour escorte ordinaire,  
Et nul n'est soucieux comme un millionnaire.  
Vient-il prendre sa part d'un plantureux festin,

Va-t-il dans le vallon, quand les feux du matin  
 Transforment en rubis les gouttes de rosée,  
 Une œuvre d'art est-elle à ses yeux exposée,  
 Traverse-t-il d'un bal le chaud trémoussément,  
 On reconnaît Crésus à son long baillement.

Des sublimes hauteurs que le pouvoir habite  
 Que de pieds-plats ont fait l'ascension subite !  
 C'était rare antrefois, c'est commun de nos jours.  
 Eh bien ! ces parvenus qui trouvèrent toujours  
 La chance disposée à leur tenir l'échelle,  
 Ces vainqueurs sont-ils gais ? Non, leur face vous gèle.  
 De leur grandeur étrange eux-mêmes étonnés,  
 Ivres de l'encens vil qu'on brûle sous leur nez,  
 Dans un champ dont l'orgueil a reculé la borne,  
 Ils promènent, muets, leur prospérité morne !

Rire fou, qui soudain pars d'un cœur réjoui,  
 Comme avec le bouchon part la mousse d'Al,  
 Rire expansif, qui mets les poitrines à l'aise,  
 Rire de nos aïeux, vieille gaité française,  
 Puisque, n'y trouvant plus Molière ni Picard,  
 Du théâtre aujourd'hui tu te tiens à l'écart ;  
 Puisque, dans les salons que Plutus inaugure,  
 C'est l'ennui qui, lui seul, nous montre sa figure ;  
 Puisque, payant en vain le rire des bouffons,  
 Les grands restent en proie à leurs soucis profonds,  
 Et que dans les palais, pleins de sombres présages,  
 Les ténèbres des cœurs flottent sur les visages ;  
 Puisqu'enfin, n'y prenant que d'anxieux ébats,  
 On ne rit plus en haut, on rit peut-être en bas ?  
 Peut-être que, fuyant le luxe et l'étiquette,  
 La folie a suivi le peuple à la guinguette,  
 Et que le rire éclate, éparpillant son feu,  
 Entre la contredanse et le broc de vin bleu ?

Faux espoir ! La gaité qui, retroussant sa manche,  
 Allait aux Porcherons s'attabler le dimanche,  
 La gaité laissa choir son flageolet grivois,  
 Quand Désaugiers chanta pour la dernière fois.  
 Sans doute, au cabaret toujours le peuple abonde,  
 Et, tandis qu'aux tonneaux on arrache la bonde,  
 L'archet attire à lui les filles des faubourgs.  
 Oui, l'on danse toujours aux barrières ; toujours  
 Le peuple dans l'étain boit à large rasade ;  
 Mais sa danse est fiévreuse et son vin est maussade.  
 A Béranger donnant un démenti, les gueux  
 Ont eux-mêmes fini d'être les gens heureux.

Au feu de la gaité nul cerveau ne s'allume.  
 Si, par exception, une maligne plume  
 Décoche un trait plaisant, c'est un trait émoussé,  
 Dans Le Sage ou Scarron au hasard ramassé.  
 L'art d'amuser n'est plus maintenant l'art d'écrire.  
 Est-ce que le pinceau provoquerait le rire ?  
 Les deux Téniers sont morts, et depuis bien longtemps.  
 Lui-même, le crayon, l'arme des mécontents,  
 Le crayon qui badine et fustige et se moque,  
 Le crayon pourrait-il déridier notre époque ?  
 Non ; la caricature a perdu son grelot ;  
 Cham est mélancolique à côté de Callot.

J'interroge un penseur, j'interroge un touriste ;  
 Que me répondent-ils tous les deux ? « L'homme est triste ! »

C'est que l'homme a perdu cette foi des vieux temps  
 Qui lui faisait narguer les destins inconstants ;  
 C'est que de son bonheur l'homme a tari la source,  
 Quand, tirant Dieu du ciel, il l'a mis dans sa bourse.  
 Possesseur inquiet d'un dieu métallisé,  
 A se le voir ravir l'homme s'est exposé.  
 L'argent est devenu la suprême espérance ;

Plus d'argent dans la bourse, et plus de providence!  
 L'homme dont le regard s'est détaché des cieux,  
 Marche vers l'avenir, la frayeur dans les yeux.  
 Pauvre, il est en secret dévoré par l'envie;  
 Riche, en vain la fortune à jouir le convie;  
 Au sein du plaisir même, il s'assombrit, il sent  
 La peur du lendemain qui lui glace le sang!  
 Voilà pourquoi le monde est frappé de marasme,  
 Voilà pourquoi les cœurs n'ont plus d'enthousiasme,  
 Pourquoi l'esprit s'épuise en efforts superflus,  
 Pourquoi, cupide et vain, le monde ne rit plus!

Ah! du moins riez, vous, enfants, chère jeunesse!  
 Que le rire gaulois sur vos lèvres renaisse!  
 Que votre cœur bondisse et prête à la gaité  
 Les ailes de l'espoir et de la liberté!  
 Rire, c'est nous sauver! Enfants, vous qui, dans l'âme,  
 De la foi conservez la fécondante flamme,  
 Vous qu'un orgueil mortel, vous que l'amour de l'or,  
 De leur souffle empesté n'ont point touchés encor,  
 Riez, enfants, riez!.. Au vaniteux tapage  
 D'une sotte richesse, au pompeux équipage  
 D'un rustre devenu haut et fier citadin,  
 Envoyez en passant le rire du dédain.  
 Aux éloges vendus, aux souplesses serviles,  
 Aux soudaines splendeurs des existences viles,  
 Aux grandes trahisons dont chacun sait le prix,  
 Lancez publiquement le rire du mépris!  
 Riez; que votre rire un jour soit votre gloire!  
 Le rire et les chansons mènent à la victoire;  
 Le rire unit les cœurs comme il confond les rangs:  
 Riez, vous serez forts; riez, vous serez grands!

HIPPOLYTE MINIER,

# NOTICES ET COMPTES RENDUS.

---

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LANNION, par Ad. Le Nepvou de Carfort.  
— In-8° de 112 pages. — Lannion, J.-F. Le Goffic, 1862.

Ce petit ouvrage est, si je ne me trompe, le début d'un tout jeune homme dans la difficile carrière des études historiques. A ce titre seul, il serait digne de toutes les sympathies bretonnes. J'ai hâte d'ajouter que M. Le Nepvou de Carfort s'assure ces sympathies par le meilleur des sentiments qui puisse diriger l'historien, je veux dire un amour sincère des choses religieuses et un respect intelligent de nos vieilles institutions. M. de Carfort s'est livré à de sérieuses recherches dont son livre garde les fruits ; son style est clair et naturel. Le *Précis de l'histoire de Lannion* est déjà mieux qu'une promesse ; mais ce serait manquer à l'auteur que de le présenter au public comme irréprochable.

Je reprocherai d'abord à M. de Carfort de n'avoir point admis des divisions et même des subdivisions dans son travail. Il en résulte une sorte de pêle-mêle, augmenté encore par la confusion de l'histoire de la ville de Lannion et de la famille de Lannion, qui n'ont absolument rien de commun que le nom. Jamais les Lannion ne furent seigneurs de Lannion, qui, dès ses origines, nous apparaît aux mains de la famille ducale. L'erreur où M. de Carfort est tombé, dès le début, sur ce point, lui cause de pénibles embarras et l'induit même à des inexactitudes de détails qu'il eût très-facilement évitées sans cette constante préoccupation. C'est ainsi qu'à propos de l'érection de la chapelle du château en paroisse, il écrit : « La nouvelle église paroissiale fut placée sous la protection de saint Jean, probablement parce que dans les armes du comte de Lannion figurait l'agneau de saint Jean. » La famille de Lannion portait : d'argent à trois merlettes de sable, au chef de gueules, chargé de trois quintefeuilles d'argent. C'est la communauté de ville de Lannion qui, appelée beaucoup plus tard à prendre des armes, adopta l'agneau, « probablement parce que saint Jean était le patron de son église paroissiale, » et peut-être parce qu'il ne faudrait point traduire Lannion par *Lan-Huon*, comme on le fait généralement, mais bien par *Lan-lan*. Du reste, cette famille de Lannion a partout porté malheur à notre historien ; c'est à son occasion qu'il met au jour la plus étrange théorie de la féodalité que nous ayons lue jusqu'ici, et qu'il écrit des phrases comme celle-ci : « Dans les derniers siècles, la famille de Lannion, dont l'autorité ne s'étendait plus, beaucoup s'en faut, sur toute l'an-



cienne Domnonée, avait senti, comme les autres, le besoin de se mettre à l'abri sous l'égide d'une grande maison; c'étaient les seigneurs de Launez-Nevet, qui avaient une juridiction dont le siège se trouvait dans la paroisse de Servel, qu'elle avait choisi pour protecteurs. » Je comprends qu'avec une pareille théorie M. de Carfort soit très en peine d'expliquer comment Claude de Lannion fournit aveu au seigneur de Nevet en 1660, et au Roi en 1663. S'il s'était rappelé que le lien féodal unissait, en réalité, la terre à la terre, et non l'homme à l'homme, il eût remarqué que l'aveu au sire de Nevet portait sur la terre de Kerougant, et l'aveu au Roi sur la terre du Cruguil, advenue aux Lannion par leur alliance avec la dernière héritière de cette maison.

Il faut bien que je proteste encore contre l'histoire des Lexobiens, qui, en l'année 836 (pas plus, pas moins), chassés par les Danois, après un siège de neuf mois (pas plus, pas moins), vinrent fonder Lannion, avec l'agrément de la famille Huon, qui s'était établie jadis en cet endroit. Je proteste, par la même occasion, contre l'histoire de ces autres Lexobiens, qui, à la même date, ayant plus grand peur à leurs chausses que les premiers, et voulant mettre une plus honnête distance entre eux et les terribles Danois, vinrent fonder Belle-Isle-en-Terre. Je sais bien que M. de Carfort peut invoquer, pour les Lexobiens de Lannion, l'autorité d'une note de M. Ducrest de Villeneuve, dans le nouvel *Ogée*, et pour les Lexobiens de Belle-Isle, l'autorité de M. Jollivet; mais ces autorités n'arrêtent pas un instant, je l'avoue, ma protestation. Il y a longtemps que, pour tous les critiques sérieux, Lexobie est cherchée et trouvée loin de notre Bretagne. Les deux *Annuaires* de M. de La Borderie ont mis nos origines historiques à la portée de tout le monde, et il est réellement plus sûr de s'y tenir. M. Ducrest de Villeneuve a joué deux autres méchants tours à M. de Carfort, en l'amenant à faire fonder je ne sais quelle chapelle par les Templiers, vers l'an 1360, et à faire d'un du Parc quelconque un *duc* de Lokmaria. M. de Carfort fera bien, à l'avenir, de ne plus faire d'emprunts à des auteurs de troisième ou quatrième main. Il a assez d'ardeur et de zèle pour remonter toujours aux sources: ce travail sincère et fécond lui portera bonheur; nul ne le souhaite plus que nous.

S. ROPARTZ.

---

CARNAC EN BRETAGNE. Fouilles et nouvelles découvertes. — Controverse sur l'origine et la destination des Carns. — Véritable étymologie du mot Carnac, par L.-F. Jehan de Saint-Clavien, brochure in-8°, prix 1 fr. Tours, Cottier, libraire-éditeur, 1862.

Carnac, comme chacun sait, est un lieu qui ne produit que des pierres.... et des dissertations. Celle dont il est ici cas (la disser-

tation) n'a que quatorze pages, et pourtant, ainsi que le titre l'annonce, cette brochure doit traiter de trois questions obscures, assez diverses, quoique connexes. Il est vrai que, en ce qui concerne les *fouilles et nouvelles découvertes*, l'auteur, qui n'a rien vu, se borne à transcrire une petite lettre de M. Fouquet, laquelle annonce que M. Galles rendra compte de ces fouilles, en 1863. Sur un autre point assez important, pour ceux qui attachent de l'importance à ce qui ne peut être que systématique et conjectural, la question des menhirs, l'auteur se contente de la déclaration suivante : « Je ne puis répondre ici à cette question, qui nécessite de longs développements. Ce problème, comme plusieurs autres relatifs aux origines celtiques, est examiné et résolu dans un ouvrage qui est en ce moment sous presse <sup>1</sup>. » Vous comprenez que toutes ces prétentions à l'état de promesses abrègent le livre, ce dont je ne me plains pas précisément. Il reste, en définitive, de la brochure de M. Jéhan un fait; c'est que tandis que M. Fouquet, M. Galles, M. Lallemand et les autres archéologues morbihannais faisaient à Carnac la découverte d'un dolmen enfoui sous la butte Saint-Michel, M. Jéhan faisait ou croyait faire la découverte de la *véritable* interprétation du mot *Carnac*, et il ajoute : « Si nous ne nous flattons pas, ce serait une coïncidence remarquable. » Qu'est-ce donc que Carnac? -- M. Jéhan répond : « Il n'est pas douteux pour moi que ce mot ne soit le même que *Carn* ou *Cairn* qui, en irlandais et en cymraeg ou gallois, signifie *hauteur, éminence, colline*, exactement le sens de *tumulus*, qui ne signifie pas autre chose lui-même que *tertre, élévation de terrain, terre amoncelée*; et par extension *tombeau*.

» Maintenant (c'est M. Jéhan qui continue) vous savez ce que c'est que *ek, ec, ac* qui termine Carn-ac, Tum-iac, etc. Ces syllabes ainsi placées à la fin des mots, marquent, en breton, la possession, et peuvent se traduire par cette phrase : *Où il y a du... de la... des...* Ainsi Carnac veut dire littéralement : *Où il y a des carns*. Tumiac veut dire : *Où il y a un tumulus*. »

« Remarquons encore (c'est toujours l'auteur) à propos de cette suffixe *ac*, qu'elle se trouve comme mot gaulois, avec le sens du latin *gens, famille, souche*, mais sous la forme *ack*. *Ach* en gallois signifie aussi *race*, comme l'atteste un vocabulaire du IX<sup>e</sup> siècle. Nous ne serions pas étonné qu'il se trouvât des étymologistes qui s'emparant de ces mots, traduisissent Carnac et Tumiac par *tombeau de famille*. »

Je n'en serais pas trop surpris, non plus. Ces étymologistes sont capables de tout !

S. ROPARTZ.

M<sup>me</sup> DE RIEUX-SONGY. — M<sup>me</sup> la C<sup>ss</sup>e de Rieux-Songy, sœur de Henri, Louis et Auguste de la Rochejaquelein, vient de mourir, au Fresne-Chabot,

<sup>1</sup> *La Bretagne pittoresque et archéologique*. — Origines celtiques et nouvelle interprétation des monuments. — Vues ethnographiques. — Druidisme et traditions primitives. Un vol., in-8°, par M. Jéhan.

en Vendée, à l'âge de 75 ans. Une page des *Mémoires* du général Canuel montrera qu'elle était digne de ses héroïques frères :

« M<sup>lle</sup> Lucie de la Rochejaquelein, apprenant que son frère (Louis) avait besoin d'un renfort, monta aussitôt à cheval et parcourut en toute hâte les paroisses de son arrondissement. Elle disait aux bons paysans : « Mes amis, ma famille ne vous a jamais trompés ; mon frère Henri est mort en combattant pour vous ; aujourd'hui que Louis, qui vous a comblés de bienfaits, est à votre tête, l'abandonnerez-vous au moment du danger ? »

» Les paysans ne furent point sourds à cette voix ; le nom seul de la Rochejaquelein éveilla leur courage ; en peu d'instants, deux mille hommes se présentèrent ; de toutes parts, ce cri se faisait entendre : « Allons le sauver ! »

» Lorsqu'ils furent rassemblés, mademoiselle Lucie fit lire devant eux la proclamation suivante :

« Mes amis, braves Vendéens !

» Nous venons de recevoir des ordres de mon frère, qui ordonne de réunir les paroisses pour aller chercher les armes et les munitions envoyées à l'armée du roi. Marchons donc, braves Vendéens ! allons assurer le retour de nos amis, de nos enfants et de nos frères.

» Il est resté parmi vous, et il vous est arrivé plusieurs officiers pour vous commander ; vous ne les connaissez pas tous, mais mon frère les connaît. Je les connais aussi, et, pour vous le prouver, j'irai avec vous, et nous montrerons au monde entier que les Vendéens, avec la confiance en Dieu, combattant pour leur religion et pour leur roi, sont invincibles. Vous verrez que je suis de la famille de ceux qui vous ont dit : « Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi ! » — « Vive le roi !

» Signé : Lucie DE LA ROCHEJAQUELEIN.

» Saint-Aubin de Baubigné, 4 juin 1815. »

» Cette proclamation produisit l'effet qu'il était permis d'en attendre ; elle électrisa tous les cœurs, l'armée se mit en route aux cris mille fois répétés de : Vive le roi ! Surmontant la faiblesse et la timidité naturelles à son sexe, M<sup>lle</sup> Lucie marchait à la tête et allait affronter des dangers auxquels les hommes les plus braves ne s'exposent qu'en frémissant. Elle pressait la marche, un sinistre pressentiment lui faisait craindre d'arriver trop tard. En entrant aux Herbiers, elle apprit que l'armée du marquis avait quitté le marais. Cette nouvelle fit sur elle une impression terrible ; elle entrevit tout son malheur. Cependant, un reste d'espérance la soutenait encore : « Courage ! mes amis, criez-elle aux soldats, avançons, allons battre l'ennemi, courons sauver mon frère ! »

» Vain espoir ! inutiles efforts du dévouement le plus noble et le plus héroïque ! Quelques jours après elle apprit que ce frère infortuné n'était plus !... Abîmée dans une tristesse profonde, elle reprit douloureusement le chemin qu'elle avait parcouru la veille, et retourna à Saint-Aubin, escortée d'une partie de ses bons paysans qui, en se retirant, exhalaient leurs regrets par des sanglots.... »

— Nous entamerons dans la livraison de janvier une nouvelle, *Emma*, que veut bien offrir à nos lecteurs notre compatriote M. Jules d'Herbauges, l'auteur des *Esquisses et Récits*, ce remarquable livre, qui renferme la *Jaguerre* et la *Grande Perrière*, « deux véritables chefs-d'œuvre, » a dit M. de Pontmartin. — Les *Esquisses* font partie de la *Bibliothèque des Chemins de fer*.

# CHRONIQUE.

---

## LA CONSCIENCE DANS LES ŒUVRES LITTÉRAIRES.

*Discours prononcé par M. Anthime Menard, président de la Société Académique de Nantes, dans la séance publique du 16 novembre 1862.*

MESSIEURS,

La statistique, cette ambitieuse servante, m'apporta bien des hésitations, lorsque, il y a quelques semaines, je dus penser à cette solennité... Elle m'apprenait, en effet, que chaque jour et presque dans chaque État, les discours que l'on imprime couvriraient plus de sol que leurs villes. Quant à ceux que l'on prononce, la patience découragée déclare leur supputation impossible.

Admirable fécondité ou déplorable abondance !

Ces flots incessants, ces flots incalculables d'écrits et de paroles inondant nos esprits jusqu'à les submerger, d'où viennent-ils, comment viennent-ils, pourquoi viennent-ils ? Sortent-ils de sources bénies, ont-ils un cours pur, et de leur incubation de saines moissons doivent-elles naître ? Issus au contraire de l'amour-propre, se précipitent-ils avec toutes ses imprudences et ses désordres, et ne laissent-ils, après leur retraite, que des affouillements inquiétants ou des miasmes délétères ? Telle était la question.

Mais que ce fût l'un, que ce fût l'autre, à quoi bon jeter dans cet Océan une nouvelle goutte d'eau, inutile autant qu'inaperçue, si j'étais honnête, insalubre et troublée, si je n'étais que vaniteux ? Telle était la réponse !

Cette réponse me conduisait logiquement au silence, et le silence eût été mon désir. Le silence, toutefois, je ne le garderai pas. — Pourquoi, Messieurs ? — Parce qu'il ne serait pas le mien, il serait le vôtre. Je suis, en effet, votre Président, et cette présidence, que votre générosité m'a conférée comme un honneur, je l'ai surtout acceptée comme une tâche ; je dirai mieux, comme une fonction ! Recueillir, dans l'intimité de nos relations familiales, les grands principes qui dirigent vos travaux ; puis, lorsque viendrait le jour du public, énoncer en votre nom quelqu'un de ces principes ; voilà comment j'ai compris cette fonction, et le mérite en remonte à vous.

Si donc, comme je l'espère, ma parole ne doit être qu'une formule de votre pensée; si je dois à vous, à moi et surtout à cet auditoire, la manifestation du mobile de vos œuvres; si c'est par conscience, enfin, que je proclame ici quelqu'une de ces vérités que vous aimez le plus et pratiquez le mieux, pourquoi chercher et choisir un autre sujet que la conscience elle-même?

LA CONSCIENCE DANS LES ŒUVRES LITTÉRAIRES, voilà ce qu'avec vous, Messieurs, je viens méditer brièvement, tout haut et sans crainte.

Rigoureusement bannis de ma pensée, les noms le seront de mes lèvres; et convaincu mais faillible, je vous prie tous de juger mes jugements.

L'œuvre littéraire, pour être pleinement consciencieuse, doit l'être par l'inspiration, le développement et la tendance, c'est-à-dire, *dans sa cause, dans son exécution, dans son but.*

Pénétrons successivement, Messieurs, dans l'intimité de ces trois obligations, car tout écrivain les contracte par cela seul qu'il veut écrire.

## I.

Quoi qu'il fasse et bien qu'il dise, quelle que soit enfin l'impulsion à laquelle il cède, c'est toujours une partie de son âme que l'écrivain va nous livrer.

L'âme comprend; l'âme éprouve; l'âme se souvient; l'âme invente. Intelligence, sentiment, mémoire, imagination, tels sont les quatre fonctionnements cardinaux de cette mystérieuse entité connue seulement de celui qui l'a faite et qu'on appelle l'âme humaine. Organes immatériels de cette immatérielle créature, l'un d'eux au moins, plusieurs souvent, tous quelquefois, apportent à l'écrivain, avec l'idée de l'œuvre qu'il va faire, les matériaux dont elle sera faite.

Il s'ensuit, Messieurs, qu'avant tout et forcément, l'œuvre littéraire est une action de l'âme, action d'autant plus grave qu'une pleine liberté y préside, que l'écriture la perpétue et que souvent la presse lui donne l'universalité. Or, agir suppose un moteur; à toute action il faut une cause: la conscience veut donc que l'écrivain s'avoue cette cause avec franchise et sans faiblesse. Il devra scruter le motif véritable, aller enfin, malgré les voiles, les profondeurs ou les détours, jusqu'à l'agent secret et primordial qui va lui-même le rendre actif.

Sans doute, Messieurs, cet examen, bien des oublieux l'omettent, bien des dédaigneux le méprisent. Ils croient et ils disent n'écrire qu'au hasard, donner un cours fortuit au trop-plein de leurs talents et laisser l'écoulement s'en faire par toutes les pentes naturelles.

Qu'ils le sachent, ces imprudents se trompent! Leur œuvre n'a pas moins une cause; le dédain et l'oubli peuvent bien empêcher qu'ils la voient, le dédain et l'oubli ne peuvent empêcher qu'elle existe.

Au reste, cette théorie de l'indifférence et de la littérature sans cause n'est pas fière, il faut bien le dire, et si les aventuriers de la plume semblent la suivre, nul camp lettré n'en ferait sa devise et ne l'inscrirait sur son drapeau. Écrire sans motif et sans inspiration! Qui donc voudrait l'avouer?

Mais ici se présente une école qui, se dupant elle-même avec ses propres mots, déclarant une cause nécessaire, rejetant les mauvaises et n'allant pas résolument jusqu'à la bonne, qualifia d'inspiration ce qui n'était que la chose inspirée, et se donna le titre fastueusement modeste de *Théorie de l'art pour l'art*.

1. La théorie de l'art pour l'art déroula sa flexible bannière; l'élasticité du mot en permettant l'interminable distension, des miliciens sans nombre s'y engagèrent, et sauf la discipline, cette école devint une armée.

Les fantaisistes de la pensée et les fantaisistes du costume; les équilibristes de la phrase et les équilibristes du trapèze; ceux qui jonglaient avec les mots comme ceux qui jonglaient avec les boules, tous, tous dans une égale et naïve sincérité, se proclamaient artistes et fils de l'art.

Ces innombrables fils de l'art vivaient par l'art, vivaient pour l'art, et l'art, père putatif de cette famille fourmillante, déniait en vain sa paternité invoquée. On voulait qu'il fût partout, on le disait partout. On l'eût mis solennellement en face d'une chaussure ou d'une barbe, en le sommant de décider quel était le plus grand artiste, celui qui la portait ou celui qui l'avait faite.

Ces folles applications du mot nécessitaient, Messieurs, l'exacte définition de la chose; mais cette définition eût détruit la théorie de l'art pour l'art; et afin de rester plus libres, les vrais artistes eux-mêmes s'abstenaient de la préciser....

Messieurs, la théorie de l'art pour l'art est une théorie deux fois fautive, car elle donne comme cause et comme but ce qui, de sa nature, ne peut être accepté que comme moyen. Sans doute, l'exécution laissera son empreinte dans la chose exécutée; sans doute, l'inspiration qui dictera l'œuvre donnera l'art nécessaire à cette exécution. Voilà dans quel sens, pour l'œuvre, l'art touche à la cause, et touche au but; mais en même temps, voilà comment il n'est et ne peut être ni le but ni la cause.

La théorie de l'art pour l'art nettement comprise et réduite à sa mathématique rigoureuse, tombe donc dans la triple chimère du vide, du faux et de l'impossible. — L'art inspirant l'art pour arriver à l'art, c'est une forme inspirant une forme pour l'empreindre dans une forme; c'est une apparence causant une apparence pour produire une apparence. Comprenez-vous, Messieurs, qu'il faut autre

chose ? que sous cette forme il faut un objet, ou c'est le *vide* ; — que sous cette apparence il faut une réalité, ou c'est le *faux* !... L'art n'est qu'un admirable vêtement. En vain vous en couvrirez le néant, le néant ne deviendra pas l'être ! Pour l'art, c'est l'*impossible*, c'est la folle tentative de l'usurpation de la substance par l'attribut !

Et pourtant, vous le savez et vous le dites, vous, grands, vrais et bien-aimés artistes, l'art que tant d'insensés dénaturent, que tant d'ingrats profanent, l'art est divin ! Pourquoi ? Pourquoi ?... Parce qu'il vient de Dieu et qu'il nous mène à Dieu !

Ah ! lorsque sans sortir de son éternelle immuabilité, l'Être incréé frappant sur le néant en fit jaillir la création, il mit dans le fini comme une ressemblance de l'infini. Il fit paternellement de l'âme humaine une image limitée de son être sans limites, et comme il voulait que cette image vit à l'état de reflet ce que lui il voyait à l'état de lumière, souverain Archétype, il déposa dans les formes visibles, une empreinte saisissable des types immatériels de tendresse et de beauté qu'il avait en lui.

L'art, Messieurs, c'est discerner, aimer et reproduire cette empreinte. C'est, avec l'immensité de l'intervalle.... parler la pensée de Dieu. C'est donner, pour participer au but qu'il s'est proposé lui-même, la traduction du sens intime qu'il a déposé dans les choses.

Voilà pourquoi l'art est divin. Voilà pourquoi tombe cette fausse théorie de l'art pour l'art... qui confondrait l'art avec les excentricités du fantaisiste et les habiletés du métier.

II. Plus bas que la théorie de l'art, je place, Messieurs, une théorie qui s'intitule : *Théorie de la gloire*, et que j'appelle moi *théorie de la vanité*.

A sa base est l'orgueil. Elle place comme principe inspirateur ce qui, tout au plus et parfois seulement, peut être une récompense du travail inspiré, la renommée !... Ici, Messieurs, pas d'équivoque ! Ce que la conscience proscriit, c'est l'amour-propre, c'est le désir de retentissement, c'est l'appétit de la louange. C'est le *moi* causant l'œuvre. C'est l'auteur écrivant uniquement parce qu'il y a dans sa vie des amours, des actions, des fautes, des vices ou des systèmes ! — Amours qu'il veut que l'on envie, actions qu'il veut que l'on admire, fautes qu'il veut que l'on pardonne, vices et systèmes que fatalement il veut nous faire partager.

Cette personnalité qui commande l'œuvre, je ne la confonds pas, et gardez-vous de la confondre, avec le cachet d'individualité marquant les pages de l'œuvre. Non ! non ! fût-ce involontairement, l'écrivain se déposera toujours un peu dans son écrit, le fleuve dans son cours réfléchira toujours un peu ses rives.

Mais tout cela, Messieurs, c'est le voyage ou l'arrivée, ce n'est pas le départ. Or, dans la théorie que j'examine et que je repousse, ce qui donne l'ordre du départ, c'est l'amour-propre, c'est le moi. Ce moi, qui donc l'accepte, qui donc y *croit* ? Personne. Chacun

sent, en effet, qu'il doit chercher hors de lui toutes les causes premières, et qu'il ne peut pas plus se donner le souffle de l'inspiration, qu'il ne s'est donné le souffle de la vie. Aussi quand l'écrivain fait de son moi le centre unique, que d'infirmités tantôt ridicules, tantôt terribles, accompagnent les œuvres dictées par ce moi? Que d'immolations seront faites à la féroce vanité de ce moi? Les vertus qu'il n'a plus, qui donc oserait les avoir? Les grandeurs qu'il n'a pas, qui donc oserait y prétendre? Les faits qui le réfutent, qui donc oserait les déclarer vrais? Est-ce que les sciences qu'il ignore et les principes qui le gênent ont le droit d'exister?... Souplesse, raillerie, souillure, négation, le débarrassent sur terre de toute concurrence, de toute supériorité, — et voilà qu'un jour il se trouve face à face avec Dieu! Alors, ne pouvant le nier, il en délaie la divinité dans je ne sais quel vague panthéisme dont il se donne comme une parcelle, il en brise l'unité en mille pièces et se proclame fièrement un morceau de Dieu.

Voilà, Messieurs, les étapes que parcourt l'esprit, lorsque la vanité donne le signal. Voilà l'abîme final où tombe le moi.

Allez au fond de ces œuvres dont les accusations et les menaces épouvantent le monde. Tout, événements, maux et remèdes, sont écroués dans le cercle de fer et les horizons restreints de l'humanité. Pourquoi l'auteur ne dit-il pas à cette humanité : Lève les yeux, vois au-dessus de toi?..... C'est parce qu'il détournerait ainsi de lui des regards qu'il veut garder pour lui; — c'est qu'il reconstruirait une autorité supérieure sous les pieds de laquelle serait sa place; — c'est qu'il s'ensuivrait une soumission et des obéissances qu'il ne veut pas avoir.....

Sans doute, il est permis, ainsi que le disent les nouveaux troubadours, d'attacher sa fibre intime comme une corde à sa lyre! Oui!... mais le mal c'est d'en faire la principale et surtout la seule corde. C'est, quels que soient les chants ou les récits, les thèses ou les rythmes, d'entendre les doigts du génie, du talent ou du métier, jouer toujours sur cette corde les variations du moi..... Théâtres des faits, univers de la pensée, éden de la tendresse, cieus de la poésie, c'était moi, c'est moi, ce sera moi, contemplez-moi..... je me contemple! Je suis l'historien, le penseur, l'amant, le poète..... Encore, si je me nomme ainsi, est-ce humilité pure. Tenez, en réalité, je suis l'histoire, la pensée, l'amour, la poésie!....

Voilà, Messieurs, le mobile de bien des livres. Nul ne s'y trompe ou tout au moins, l'erreur n'est pas durable; et lorsque sous les pompes, les richesses, les élégances, le lecteur a saisi l'exiguité du moi qu'elles dissimulent, il les déchire, il l'en accable, et dans sa justice injuste, il refuse même la gloire méritée, parce que l'auteur, au lieu de l'attendre, a voulu la dérober.

La gloire est une couronne que la vertu la plus pure n'a pas le droit de poser sur sa tête.



Les contemporains qui la préparent, la postérité qui l'assure ne la doivent pas à l'égoïsme et la doivent au dévouement. C'est par ce côté seul qu'on en est digne, et précisément le dévouement consiste dans le sacrifice de sa propre personnalité.

La *gloire* est donc encore un mot qu'ici l'on fourvoie et, pour la conscience, la théorie dite de la *gloire*, me paraît moins acceptable que la théorie dite de l'*art*.

III. Ici, Messieurs, de par la noble solidarité des lettres, je sens mon front rougir, car il me faut descendre vers les fonds mornes et fangeux de la vénéralité.

Là, Messieurs, je trouve la cause la plus déshonorante que puisse avoir un livre : *l'argent* !

Ah ! je le crie et bien haut et bien vite, ce n'est pas à vous que je touche ; phalange pour moi deux fois sacrée, travailleurs de tout sexe et de tout âge, semeurs de bonnes semences, cultivateurs de nos âmes ! J'ai suivi vos jours, j'ai suivi vos nuits, j'ai vu vos lampes laborieuses s'épuiser et s'éteindre ; j'ai vu sur vos fronts les sillons du labeur s'incruster en rides profondes et précoces ; je n'y ai point vu la tache hâve et putride de la vénéralité. Si l'argent qui jamais ne vous inspire vient comme récompense et parfois vous dédommage, acceptez-le sans crainte, vous le sanctifiez, loin qu'il vous souille, car vous en faites le pain, le toit, le vêtement de la famille ou de la charité !

Non ! non ! mais, l'écrivain vénal, le voici : il a du talent, il a des talents, il a tous les talents ; il convient à tout ; il convient à tous. Il le sait, tous le savent ; sur le turf littéraire il est coté ; mettez un peu de forme et beaucoup d'argent..... il est à vous. — Il nie la vente et touche le prix ; cela suffit. — Alors, il part, il se déploie, il parade, il piaffe, il bondit, il s'arrête. Il est souple, il est ardent ; il est.....?... Ce que vous voudrez. Il porte votre pensée, où voulez-vous qu'il aille?... Vos éperons sont d'or : eh bien ! éperonnez-le.

Oh ! pudeur ! La vénéralité ! mais, c'est l'agenouillement devant toutes les servitudes. Oh ! malheur ! mais le premier maître et la première victime du lettré vénal, c'est le public....

Que veut le public ? Que paie le public ? Où sont les courants aurifères ? Voilà la question ! — Sembler l'y guider et cependant l'y suivre ! Voilà le jeu. — Jeu toujours ruineux et souvent mortel pour la foule inexpérimentée qui le partage.

Et, cependant, Messieurs, qui, par l'homme de cœur, devrait être plus respecté que cette foule ? Elle n'est que confiance et besoin ; malade par ses préjugés, malade par ses ignorances, elle a pourtant d'inépuisables forces et croit en nous avec une inépuisable bonne foi. Quelques jours et quelques vérités nous suffiraient pour calmer ses fièvres et donner à ses mâles énergies leurs simples et providentiels fonctionnements.

Oh ! misère ! Oh ! misère !

De ces maux aigus, nous faisons des maladies chroniques, les mains qui devraient servir les remèdes ne servent que des mets imprudents, et la foule, au lieu de trouver dans l'écrivain l'austère médecin de sa santé, n'y rencontre que le servile pourvoyeur de ses appétits.....

Certes, Messieurs, il est des cas où je comprends, où j'approuve la subordination d'une œuvre littéraire à l'impulsion d'autrui; et loin de moi d'en blâmer le légitime salaire.

Voilà des hommes qu'une même vérité meut; leurs aptitudes, semblables en nature, ne diffèrent qu'en puissance. L'édifice à parfaire est haut et vaste. Seul, nul n'y suffirait; unis, tous y parviendront: ils collaborent. Une seule pensée dirige, mais elle est la fusion de toutes les pensées.

Voilà que dans le cabinet ou la cellule, le savant ou le moine sentent finir leurs forces, avant de voir finir leur œuvre; voilà que l'élève ou le frère achève l'œuvre commencée!

Vous le voyez, Messieurs, collaborateurs et continuateurs, c'est une chaîne d'idées et non une chaîne d'argent qui les lie; chacun ne subit la pensée d'autrui qu'en lui faisant subir la sienne; elles se contrôlent et se fondent. Là n'est pas la servitude. Pour les ouvriers, c'est l'union; pour l'œuvre, ce sera l'unité!

Mais voici que dans l'ombre, la spéculation, la passion ou la richesse sentent sourdre, s'agiter, éclore leurs impérieuses convoitises. Ce sont des gains à réaliser, des haines à assouvir, des ambitions à faire triompher.

Messieurs, Messieurs, la spéculation, la passion et la richesse, dans cette grande et loyale France, trouveront-elles à louer des serviteurs?.... Aurons-nous dans nos sanctuaires judiciaires, la honte et la douleur de voir des domestiques de la pensée plaider pour le paiement de leurs gages? Non, non, n'est-il pas vrai, l'esclavage n'aura pas disparu des institutions extérieures pour se réfugier dans les institutions intellectuelles et les rendre, de par la finance, corvéables des volontés étrangères.

Et c'est ici, mes bien-aimés collègues, c'est dans cette question d'honneur que je me sens, que je me proclame votre cœur et votre voix. Oui, oui, l'Imprimerie est un des plus grands dons de Dieu, car elle est à la fois un dérivatif et une participation de sa puissance. — Image de sa fécondité, elle répète sans cesse et sans nombre, sous des formes accessibles les produits de la pensée; image de son ubiquité, elle les rend simultanément présents à tous les hommes et dans tous les lieux; image de son éternité, elle met en eux les caractères de la durée et les germes de la reproduction.

Donc, Messieurs, abuser de l'imprimerie, et souiller la presse, c'est en quelque sorte profaner Dieu.

Ainsi l'Art, ainsi la Gloire, ainsi l'Argent, envisagés comme causes déterminantes de l'œuvre littéraire, ne peuvent être accueillis par la conscience et la laissent sans satisfaction.

## II.

Lorsque, rassuré sur le mobile auquel il cède, l'écrivain, dépositaire d'une partie de l'idée suprême, arrive à la manifestation humaine de cette idée, à l'*exécution* en un mot, il comprend sans effort que, de par la conscience, cette exécution exige trois choses : la science de ce qu'il va dire ; la sincérité dans ce qu'il va dire ; la forme dans laquelle il le dira.

I. La *science* véritable est humble et forte. Assise dans le fini, elle regarde dans l'infini. Elle reçoit avec discrétion ; elle épure avec sévérité ; elle classe avec méthode les trésors innombrables que l'étudel ui apporte, et tout emploi qu'elle en fait sent le recueillement.

Vous reconnaissez-vous ici, mes doctes et chers confrères, vous surtout médecins et naturalistes, vous plus spécialement encore, président, qui l'année dernière occupiez ce fauteuil ? — Familiers de la nature, elle vous dit amicalement ses secrets et l'on vous trouve toujours comme elle, pleins de richesse et de bonté. Laborieux et doux, vous savez que les vents du dehors n'apportent qu'une science de surface, que multiplier n'est pas approfondir ; vous laissez la pseudo-science aux faiseurs de technologies et de nomenclatures. Intérieurement, vous ne donnez accueil qu'à ce qu'extérieurement vous pouvez publier en toute sincérité.

## II. En toute sincérité !

S'il est une qualité essentiellement française, c'est incontestablement la *sincérité*, nous perdons notre nationalité lorsque nous oublions la franchise, et l'excès même de cette franchise, l'indiscrétion, est moins un défaut qu'un charme de notre caractère.

L'hostilité n'est pas possible entre deux hommes complètement sincères. Jamais la lutte ne deviendra la guerre ; jamais l'antagonisme ne deviendra l'inimitié. Nul mieux que moi, Messieurs, ne peut vous l'affirmer. Combien ici, combien au dehors, vois-je de nobles et chères intelligences qui sont séparées de la mienne par des divergences profondes et souvent radicales. Elles savent combien je les aime malgré nos luttes quotidiennes, et je sais qu'elles m'aiment aussi. Aux chocs de nos pensées nous demandons de la lumière et non pas des chutes ; nos sincérités mutuelles garantissent nos mutuelles indépendances, et nous donnent ce bien qui rend seul les œuvres méritoires : la liberté !...

En vous parlant de la sincérité dans l'exécution des œuvres littéraires, je ne viens pas, vous le savez bien, traiter la question du mensonge volontaire. Celui qui, dans un acte aussi sérieux qu'un livre, ment sciemment et de sang-froid, est un misérable et un criminel. Voilà tout !

La sincérité qui m'occupe consiste à ne dissimuler jamais par le silence, à ne falsifier jamais par l'imagination la vérité des raisonnements, des faits et des personnes. Sur ce point, Messieurs, je renfermerai tout dans un exemple.

Croyez-vous qu'il y ait sur terre quelque chose de plus auguste, de plus sacré que ce patrimoine, union de tous les nôtres, que cette famille faite de toutes nos familles, et qu'on appelle la *patrie* ! On l'aime tant qu'on lui donne sa vie, n'est-ce pas ? n'est-ce pas, Messieurs?... Et quand cette patrie se nomme la France, quand, pendant quinze cents ans, chacune des pages de son histoire resplendit sous de grandes figures, depuis le saint jusqu'à l'artisan ; quand tout cela c'est nous, par le sang et par le sol, par tous les liens enfin qui forment une race, une nation, Messieurs, comment en écrire ? Messieurs, comment en parler ?

Ah ! plumes du pittoresque, plumes du drame, plumes du roman, plumes qui devez rester aux ailes de l'imagination et ne jamais toucher terre, qu'avez-vous fait et que faites-vous de l'histoire ?

Vos ouvrages se comptent par milliers et leurs volumes par millions ; eh bien ! il n'est pas un nom, il n'est pas un fait que n'ait touché, que n'ait dénaturé quelqu'une de vos fantaisies.

Et se dire qu'ouvriers, enfants et femmes, tous ces déshérités de temps, d'expérience ou d'étude, croiront que c'est là l'histoire de leurs pères, de leurs prêtres, de leurs héros ! Et se dire que pour des aiguiselements de curiosité, pour des coupures d'articles, pour des effets de théâtre, ces grands noms, ces grands faits seront irrévocablement déshonorés!...

Tuer l'honneur d'un mort, Messieurs, c'est plus qu'un attentat ; disons le mot, c'est un sacrilège. Ce sacrilège ! combien d'imprudents l'ont commis !

III. Quant à la *forme*, que tant de parleurs superficiels déclarent l'unique ou tout au moins la première qualité de l'exécution ; la forme, qui selon la conscience n'en est que la moindre et la dernière, qu'en dirai-je, ici, Messieurs, moi qui suis au milieu de mes maîtres ?

La *distribution*, le *style*, voilà, chacun le sait, ce qui surtout constitue la forme, et Dieu me garde de faire de la pédagogie.

La distribution, deux sortes d'esprits l'ont ou la trouvent : l'esprit naturellement logique et l'esprit laborieux, lorsqu'il a comparé toutes les forces de son sujet. Et le style, qu'on a tort de croire toute la forme, car il n'en est qu'un élément, qui de nous, Messieurs, ne l'aime ample et sobre ? Ample, pour laisser visible toute l'étendue de la pensée ; sobre, pour ne pas cacher par de faux plis la pureté de son galbe et la précision de ses mouvements.

Je n'ajouterais rien sur le style, s'il ne s'agissait ici que des blessures auxquelles sont exposées la langue et la grammaire. Mais il en est d'autres, et je viens les signaler.

Que dans la pardonnable folie de son inexpérience, un adoles-

cent veuille nous faire croire à la hauteur de ses sentiments en les mettant sur les échasses de l'hyperbole, on en sourit; plus tard, il en rira lui-même, et l'expiera. Mais, qu'entrant dans les sanctuaires de la langue, on y dérobe tout ce qu'il y a de grand, tout ce qu'il y a de saint, tout ce qu'il y a de chaste pour en parer ses caprices, c'est passer par la profanation pour arriver au ridicule.

Messieurs, j'ai parcouru des centaines d'auteurs, prosateurs et poètes, dont voici la modeste autobiographie. De dix-huit à vingt-cinq ans, ils étaient Titans de la pensée, ils escaladaient l'Olympe, et cette fois, Jupiter n'étant pas le plus fort, ils le mettaient à la porte. De vingt-cinq ans à trente, ils étaient Jupiter à leur tour, et l'Olympe en voyait de belles. A trente ans, ne voulant ni vieillir, ni cesser d'être dieux, ils s'immobilisaient dans le *Fatum*.

Il est vrai que pour mieux être le grand tout, le *Pan*, comme ils le disent, ils joignaient aux honneurs du ciel toutes les joies de la terre. Ils s'en donnaient en immortels et jamais divinité ne tint moins à ses mystères : vers ou prose, chaque mot était un clou où pendait superbement une description, chaque description était un microcosme. Le tout était dans tout, le grand *Pan* l'y avait mis ! c'était clair.

Que de sublimités ! que d'ivresse ! ah ! c'était bien le mot !... Mais dans ces folies de style, avec le côté comique, que de côtés coupables et douloureux !

Il est près de nous, sur la terre, un être dont on ne sait comment prononcer le nom, lorsque cet être est digne de le porter. Nos larmes tombent dans nos syllabes, et nos bras qui s'ouvrent, nos genoux qui fléchissent achèvent seuls le doux nom commencé. Penché devant nos berceaux encore vides, cet être nous aime avant notre vie ; penché sur nos tombes fermées, cet être nous aime après notre mort. Soumis par nous à tous les modes de l'être, cette soumission ne suffit pas à sa tendresse, il implore le sacrifice. Vierge, il a toutes les puretés, tous les parfums, toutes les espérances, et ces trésors qui lui sont donnés pour nous, il nous les apporte en les ignorant. Épouse, les réalités sont pour lui des dévouements ; il les accepte, et son bonheur est de nous en bénir. Mère, il dépose sa vie dans celle de son enfant, c'est désormais cet enfant qui la vivra. Et lorsque sa vénérable tête s'élevant au-dessus des horizons de la terre, touche à l'éternité et se repose déjà dans le giron de Dieu, il se baisse encore et nous murmure dans un dernier sourire : Je vous bénis ; je vous attends.

Voilà nos sœurs ! Voilà nos épouses ! Voilà nos mères ! Voilà la femme, voilà ce que Dieu l'a faite ; et vous, qu'en faites-vous, écrivains au pastel, écrivains au clair-obscur, réalistes et rêveurs, stylistes de tout nom, qu'en faites-vous ?..... Ah ! répondez-moi tout bas, car cette assemblée pourrait vous entendre ; ou plutôt, ou plutôt, de par toutes les prudences, ne me répondez pas !

## III.

Tout livre, nous l'avons dit, est un voyage que deux âmes font ensemble ; et si l'auteur ne peut l'entreprendre sans cause, il doit moins encore nous le faire entreprendre sans *but*. Il doit au lecteur plus de sollicitude et de respect qu'il ne s'en doit à lui-même. Il répond des fatigues, des ennuis, des périls de la route ; il répond plus encore de tous les malheurs de l'arrivée. — Le titre qu'il a le lui dit énergiquement ; il est l'auteur !

De là, Messieurs, la conscience dans le but.

Le but ! dès le départ, il faut le regarder ferme, pendant tout le trajet il faut y marcher droit. Ce but, quelque variés qu'en soient les aspects, quelque nombreux qu'en soient les chemins, est cependant *un*, et un mot l'exprime : Améliorer.

Améliorer les âmes, c'est leur donner ce qui leur manque, lorsque ce qui leur manque les empêche de croître ou les fait défaillir. Comme les corps, Messieurs, elles ont de légitimes besoins et des appétits déréglés, ne refuser rien à ceux-là, refuser tout à ceux-ci : c'est Améliorer.

Donnez toutes les sciences, pourvu qu'elles soient vraies. Donnez toutes les joies, pourvu qu'elles soient dignes. Donnez toutes les ardeurs, pourvu qu'elles soient chastes. Vous aurez sans doute rendu l'âme plus instruite, plus heureuse, plus aimante ; mais avant tout, comme ces richesses ainsi épurées et réparties sagement appartiennent de droit à l'âme, elles y combleront autant d'indigences, et finalement qu'aurez-vous fait de cette âme ? vous l'aurez améliorée !

---

Donc, et je me résume : dans l'œuvre littéraire, la conscience n'admet comme cause ni l'art, ni la gloire, ni l'argent. La conscience veut pour l'exécution l'étude, la sincérité, la forme. La conscience exige comme but final, l'amélioration.

Ici, bien des voix irréfléchies ou passionnées s'élèveront sans doute et se réuniront pour me demander : « Qui donc inspirera l'auteur, si ce n'est ni l'art, ni la gloire, ni l'argent ? quelle force assurera et sa marche et sa fin ? Éliminer n'est qu'à moitié résoudre ! Dites-nous donc, enfin, quels écrits la conscience accepte ? Quel est, en un mot, le vrai générateur dont doivent naître la cause, l'exécution, le but des œuvres littéraires ? »

Le générateur, Messieurs, ah ! vous le connaissez : il est le même pour les œuvres écrites que pour toutes les autres œuvres humaines, il porte le nom le plus impérieux de la terre, il s'appelle : le *Devoir*,

Générateur en effet, dans toute la profondeur du mot, car le Devoir ne permet aucune stérilité à quiconque est né pour produire; générateur vrai, car le Devoir défend toute fécondité inutile ou mauvaise; générateur qui doit rester unique, puisqu'il féconde toute stérilité qui serait coupable, puisqu'il stérilise toute fécondité qui serait fautive.

Comprenons bien, Messieurs, cette irrésistible et double puissance. Dans les immenses domaines de l'esprit humain, voyez, de par le Devoir, les plus humbles facultés obligées de produire, par cela seul qu'elles ont en germe un peu de bien pour autrui. Voyez, de par le Devoir, le génie le plus fier épurant son souffle sans l'affaiblir et ne secouant de ses grandes ailes, ni les fièvres qui dévorent, ni les miasmes empoisonnés. De par le Devoir, tout le bien, rien que le bien!

Messieurs, Messieurs, ouvrez une page philosophique dictée par le Devoir: l'intellect y apparaît dans sa calme impartialité, et pour que le *moi* ne l'en fasse pas sortir, il l'oublie sans effort et s'abstrait de lui-même. Ferme et serein, il ne court pas, il ne parade pas, il marche! Si l'objection barre la route, il ne la franchit ni ne s'en détourne. Il ne croit pas qu'elle cesse d'être parce qu'il ferme les yeux ou regarde ailleurs; il ne laisse pas croire qu'il l'a détruite parce qu'il la couvre de silence ou de dédain. — Non, il la contemple et se demande: Est-ce un obstacle? est-ce le terme?..... Obstacle, il l'enlève, il le brise et il passe; terme, il s'arrête, il se soumet et il le dit.

Quittez le métaphysicien; voyez le naturaliste.

Comme il comprend dès l'abord qu'il ne connaîtra la créature que par les confidences du Créateur! Créature lui-même, comme il comprend ensuite qu'il n'a pas fait les lois qu'il subit; qu'il lui faut les apprendre et non les inventer. Comme enfin dans sa visite à chaque être, il descend avec l'analyse jusque dans les parties les plus rudimentaires, comme il les groupe avec la méthode et comme il les ramène puissamment au giron de la synthèse d'où il était parti!

Et l'historien, quelle magistrale figure en fera le Devoir! Laisant dans l'inexorable oubli les êtres et les faits qui ne serviraient plus à la terre, il ne va point, par curiosité vaine, dérober au néant ses légitimes condamnés. Avant de raconter, et s'il le faut, de juger le globe, il le sent, il le regarde tourner dans cette main paternelle et souveraine qui l'abrite et le dirige, mais aussi qui l'arrête et qui l'écrase, dès que ses révoltes la font se refermer. — Debout pour ainsi dire entre deux mondes, l'avenir et le passé, obligé de recueillir dans l'un et de transporter dans l'autre ces grands fardeaux d'années, d'événements et de personnes, quand l'œuvre est à son terme, l'austère travailleur du devoir n'a rien oublié, si ce n'est lui-même.

Et vous, hôtes charmants et tendres de tous les ombrages, chanteurs et voyageurs des sphères éthérées, passereaux et rossignols,

aigles et colombes, oiseaux innombrables et presque célestes que l'on nomme poètes, quelle pureté auront vos voix, quelle sûreté auront vos ailes! Vous n'alourdirez plus vos plumes de nos boues et de nos poussières, et c'est alors que vous passerez sur les âmes, comme l'hirondelle sur les eaux, les effleurant avec un chant qui n'est qu'un cri de joie, et y formant des plis qui semblent des sourires....

Au-delà, en deçà du Devoir, je ne vois rien, Messieurs, si ce n'est son principe et sa récompense. Foyer allumé par Dieu, il m'apparaît fixe et central au milieu des âmes, comme le soleil au milieu des mondes; central, Messieurs, autant parce que toutes les forces y convergent, que parce que tous les rayons s'en élancent, portant la lumière et la vie, et la donnaut à tous et partout avec un égal amour.

Ah! Messieurs, comprenons-en bien les admirables conséquences. Quelle que soit l'œuvre littéraire qu'engendre le Devoir, elle est grande, par cela seul que c'est lui qui l'a engendrée. Elle porte au front le signe de sa race, et la véritable sève circule désormais en elle. Donc, quelque variées qu'en soient les éclosions, quelque divers qu'en soient les épanouissements, croyons-y, aimons-les.

J'ai dit race, et c'est là le grand bonheur des œuvres nées du Devoir: enfantines ou viriles, brodées par la femme ou robustement taillées par l'homme, elles ont entre elles l'identité du sang, elles forment famille. Mutuellement elles s'affectionnent et se complètent; leurs inévitables et réciproques défauts, elles se les pardonnent; elles se respectent dans leurs dissidences, elles sont fraternelles, et cela dit tout.

Ainsi, dans les mondes de la pensée, comme dans ceux de la nature, toutes les choses qui suivent leurs lois véritables reviennent inévitablement former des unités. Puis, par un merveilleux mouvement concentrique, toutes ces unités s'unifiant à leur tour, rentrent dans Dieu, cette unité première d'où toutes étaient sorties.

Ici, Messieurs, je m'arrête et j'ai fini. Je viens de prononcer un nom qui, lorsqu'il s'agit du Devoir, ne permet pas que l'on discute ou que l'on résiste, et je crois comprendre qu'il m'ordonne de me taire.

En m'asseyant, je me demande, si vous n'aurez pas fait un peu de bien par ma bouche, et si, dans ce discours, j'aurai assez montré l'exemple pour mériter de donner le conseil. La presse a, parmi nous, plus de vaillants soldats que d'enfants perdus! Beaucoup cherchent un drapeau; je leur laisse le vôtre. Comme celui de la France, c'est le seul qui conquière et qui civilise, et je n'en sache pas d'autre sous lequel s'accomplisse cette tâche à la fois céleste et terrestre qu'on a si bien appelée, par un emprunt à la langue sainte :  
*La mission de l'Écrivain.*

---



# TABLE GÉNÉRALE DU TOME DEUXIÈME

ANNÉE 1862. — DEUXIÈME SEMESTRE.

## JUILLET.

Situation religieuse de la France à la fin du règne de Louis XIV. — Le père de Montfort, par M. <i>L. Roumain de la Rallaye</i> ...	5
Mœurs et coutumes d'autrefois. — Pierre Kervela, ou un apothicaire au XVI <sup>e</sup> siècle, par M. <i>Stéphane de la Nicollière</i> .....	20
Etudes littéraires. — <i>Poètes et artistes contemporains</i> , de M. Alfred Nettement (suite et fin), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	30
Lettres inédites de Louis XIV et de Colbert, en faveur du commerce de Saint-Malo (1659 à 1672), communiquées par M. <i>A. de la Borderie</i> .....	42
Poésie. — Le Rouge-Gorge de Keranroux, par M. <i>Hippolyte Violeau</i> .	60
Notices et comptes rendus. — <i>Annuaire historique et archéologique de Bretagne</i> (2 <sup>e</sup> année), de M. <i>A. de la Borderie</i> , par M. <i>S. Ropartz</i> . — <i>Vie du R. P. D. Bernard, fondateur et premier abbé de la Trappe de Thymadeuc</i> , de M. le V <sup>te</sup> Gouillon de Bélizal, par M. l'abbé <i>T. Richoud</i> . — <i>Sans Beauté</i> , de M <sup>lle</sup> <i>Z. Fleuriot</i> , par M. <i>Emile Grimaud</i> .....	64
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i> .....	75

## AOUT.

Un almanach royaliste de 1795, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> ..	81
Une Héroïne de roman, nouvelle, par M <sup>lle</sup> <i>Zénaïde Fleuriot</i> (Anna Edianez).....	97
L'entrée de M <sup>sr</sup> de Jumilhac à Vannes en 1742.....	117
Documents inédits. — Les Guillery (1604-1608), par M. <i>Anatole de Barthélemy</i> .....	126

Vie de M. de Barillon, évêque de Luçon (1671-1699), écrite par lui-même (suite et fin).....	134
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	150

## SEPTEMBRE.

Études historiques. — La seconde capitulation de Paris (3 juillet 1815), par M. Alfred Nettement.....	161
Récits vendéens. — La Métairie brûlée, par M. Émile Grimaud...	179
Poésie. — Les Frères nantais, mystère en un acte, par M. S. Ropartz.....	193
Essais d'histoire féodale. — Les sires du Quémenez-Héboi et du Pontcallec, par M. A. de la Borderie.....	213
Notices et comptes-rendus. — <i>L'Église russe et l'Église catholique</i> , Lettres inédites du père Rozaven, publiées par M. le prince Augustin Galitzin, par M. Ch. de Sourdeval. — <i>Souvenirs et Réflexions d'un Pèlerin de Rome en juin 1862</i> , de M. l'abbé Petit, par M. Lucien ***. — M. l'abbé Tresvaux.....	236
Chronique, par M. Louis de Kerjean..	241

## OCTOBRE.

La commune de Nantes et les biens de main-morte avant 1789, par M. Eugène de la Gournerie.....	249
Récits vendéens. — La Métairie brûlée (suite), par M. Émile Grimaud.....	272
Un club de Jacobins à Seringapatam en 1797, par M. Ch. de Montigny.....	286
Poésie. — Le Grand-Bey, tombeau de Chateaubriand, par M. F. Longuécand.....	296
Études littéraires. — La poésie en Bretagne, par M. Émile Grimaud.....	302
Notices et comptes-rendus. — <i>Géographie départementale des Côtes-du-Nord</i> , de MM. J. Gaultier du Mottay, E. Vivier et J. Rousselot, par M. S. Ropartz. — <i>Notice historique sur M. l'abbé Durand, curé de Saint-Jacques de Nantes</i> , de M. l'abbé Planté, par M. Lucien D.....	312

## TABLE GÉNÉRALE.

499

Le Collège de France, l'athéisme religieux et le simple bon sens, par M. A. de la Borderie.....	317
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	330
Mélanges.....	335

## NOVEMBRE.

Julien-Marie Le Huërou, sa vie, ses œuvres, sa correspondance, par M. A. de la Borderie.....	337
La commune de Nantes et les biens de main-morte avant 1789 (suite et fin), par M. Eugène de la Gournerie.....	355
Récits vendéens. — La Métairie brûlée (suite et fin), par M. Émile Grimaud.....	384
Poésie. — Le Campagnard, par M. Achille du Clézieux.....	402
Une translation de reliques à Luçon, par M. Alfred Biré.....	405
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	408
Nécrologie. — M. l'abbé Le Diot, par M. P.-S. Vert. — M. l'abbé Menuet, par M. l'abbé Auguste Piraud.....	412

## DÉCEMBRE.

Études littéraires. — Les Chevaliers-poètes de l'Allemagne, de M. Octave d'Assailly, par M. Eugène de la Gournerie.....	417
Le Château de Kernadec, nouvelle, par M <sup>lle</sup> Gabrielle d'Éthampes.....	432
Julien-Marie Le Huërou, sa vie, ses œuvres, sa correspondance (suite), par M. A. de la Borderie.....	452
Poésie. — On ne rit plus, par M. Hippolyte Minier.....	476
Notices et comptes-rendus. — Précis de l'histoire de Lannion, de M. Ad. Le Nepvou de Carfort; — Carnac en Bretagne, fouilles et nouvelles découvertes, de M. Jehan (de Saint-Clavien), par M. S. Ropartz. — M <sup>me</sup> la comtesse de Rieux-Songy, née de la Rochejaquelein.....	480
Chronique. — La Conscience dans les œuvres littéraires, discours de M. Anthime Menard, président de la Société Académique de Nantes.....	484

# TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

---

## RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

Le Collège de France, l'athéisme *religieux* et le simple bon sens, par M. A. de la Borderie, 317-329. — Une translation de reliques à Luçon, par M. Alfred Biré, 405-407.

## HISTOIRE.

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES.— Situation religieuse de la France à la fin du règne de Louis XIV : le père de Montfort, par M. L. Roumain de la Rallaye, 5-19. — Lettres inédites de Louis XIV et de Colbert en faveur du commerce de Saint-Malo (1659-1672), communiquées par M. A. de la Borderie, 42-59. — Un almanach royaliste de 1795, par M. Eugène de la Gournerie, 81-96. — L'entrée de M<sup>sr</sup> de Jumilhac à Vannes, en 1742, 117-125. — Les Guillery (1604-1608), par M. Anatole de Barthélemy, 126-133. — La seconde capitulation de Paris (3 juillet 1815), par M. Alfred Nettement, 161-178. — Les sires du Quémenet-Héboi et du Pontcallec, par M. A. de la Borderie, 213-235. — La Commune de Nantes et les biens de main-morte avant 1789, par M. Eugène de la Gournerie, 249-271, 355-383. — Un Club de Jacobins à Seringapatam en 1797, par M. Ch. de Montigny, 286-295.

BIOGRAPHIE. — Vie de M. de Barillon, évêque de Luçon (1671-1699), écrite par lui-même (suite et fin), 134-149. — M. l'abbé Tresvaux, 240. — Julien-Marie Le Huërou, sa vie, ses œuvres, sa correspondance, par M. A. de la Borderie, 337-354, 452-475. — M. l'abbé Le Diot, recteur de l'Île-aux-Moines, par M. P. S. Vert, 412-414. — M. l'abbé Menuet, vicaire-général de Luçon, par M. l'abbé Auguste Piraud, 414-416. — M<sup>me</sup> la comtesse de Rieux-Songy, née de la Rochejaquelein, 482-483.

ARCHÉOLOGIE. — Pierre Kervela, ou un apothicaire au XVI<sup>e</sup> siècle, par M. Stéphane de la Nicollière, 20-29.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Annuaire historique et archéologique de Bretagne* (2<sup>e</sup> année), de M. A. de la Borderie, par M. S. Ropartz, 64-67. — *Géographie départementale des Côtes-du-Nord*, de MM. J. Gaultier, du Mottay, L. Vivier et J. Rousselot, par M. S. Ropartz, 312-315. — *Précis de l'histoire de Lannion*, de M. Ad. Le Nepvou de Carfort, par M. S. Ropartz, 480-481. — *Carnac en Bretagne*, de M. Jéhan (de Saint-Clavien), par M. S. Ropartz, 481.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique mensuelle, par M. Louis de Kerjean, 75-80, 150-159, 241-248, 330-334, 408-412. — Entrée de M<sup>r</sup> David à Saint-Brieuc, 160. — Les retraites pastorales de 1862, 335-336.

## LITTÉRATURE.

ETUDES LITTÉRAIRES. — *Poètes et Artistes contemporains*, de M. Alfred Nettement (suite et fin), par M. Eugène de la Gournerie, 30-41. — La poésie en Bretagne, par M. Emile Grimaud, 302-311. — *Les Chevaliers-Poètes de l'Allemagne*, de M. Octave d'Assailly, par M. Eugène de la Gournerie, 417-431. — La Conscience dans les œuvres littéraires, par M. Anthime Menard, 484-496.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Une héroïne de roman, par M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot (Anna-Ediane), 97-116. — La Métairie brûlée, par M. Emile Grimaud, 179-192, 272-285, 384-401. — Le Château de Kernadec, par M<sup>lle</sup> Gabrielle d'Ethampes, 432-451.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Vie du R. P. D. Bernard, fondateur et premier abbé de la Trappe de Thymadeuc*, de M. le vicomte Gouzillon de Bézilal, par M. l'abbé T. Richoud, 67-71. — *Sans Beauté*, de M<sup>lle</sup> Z. Fleuriot, par M. Emile Grimaud, 64-74. — *Le Collectionneur breton*, par M. Louis de Kerjean, 158-159. — *L'Eglise russe et l'Eglise catholique*, lettres inédites du P. Rozaven, publiées par M. le prince Augustin Galitzin, par M. Ch. de Sourdeval, 236-238. — *Souvenirs et réflexions d'un pèlerin de Rome en juin 1862*, de M. l'abbé Petit, par M. Lucien D., 238-240. — *Notice historique sur M. l'abbé Durand, curé de Saint-Jacques de Nantes*, de M. l'abbé Planté, par M. Lucien D., 315-316. — *Cantiques au Sacré-Cœur de Jésus*, 336.

POÉSIE. — Le Rouge-gorge de Keranroux, par M. Hippolyte Violeau, 60-63. — Les Frères nantais, mystère en un acte, par M. S. Ropartz, 193-212. — Le Grand-Bey, tombeau de Chateaubriand, par M. F. Longuécand, 296-301. — Le Campagnard, par M. Achille du Clézieux, 402-404. — On ne rit plus, par M. Hippolyte Minier, 476-479.

# TABLE DES ARTICLES

## PAR NOMS D'AUTEURS.

- DE BARILLON (M<sup>r</sup>). — *Vie de M. de Barillon, évêque de Luçon (1671-1699), écrite par lui-même (suite et fin), 139-149.*
- DE BARTHÉLEMY (Anatole). — *Les Guillerys (1604-1608), 126-132.*
- BIRÉ (Alfred). — *Une translation de reliques à Luçon, 405-407.*
- DE LA BORDERIE (A.). — *Lettres inédites de Louis XIV et de Colbert, en faveur du commerce de Saint-Malo (1659 à 1672), 42-59. — Les Sires du Quéméné-Héboi et du Pontcallec, 213-235. — Le Collège de France, l'athéisme religieux et le simple bon sens, 317-329. — Julien-Marie Le Huërou, sa vie, ses œuvres, sa correspondance, 337-354, 452-475.*
- DU CLÉZIEUX (Achille). — *Le Campagnard, poésie, 402-404.*
- D<sup>\*\*\*</sup> (Lucien). — *Souvenirs et réflexions d'un pèlerin de Rome en juin 1862, par M. l'abbé Petit, 238-240. — Notice historique sur M. l'abbé Durand, curé de Saint-Jacques de Nantes, par M. l'abbé Planté, 315-316.*
- D'ETHAMPES (Gabrielle). — *Le Château de Kernadec, 432-451.*
- FLEURIOT (M<sup>lle</sup> Zénaïde). — *Une héroïne de roman, 97-116.*
- GRIMAUD (Emile). — *Sans beauté, de M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot, 64-74. — La Métairie brûlée, 179-192, 272-285, 384-401. — La Poésie en Bretagne, 302-311.*
- DE LA GOUBERNE (Eugène). — *Poètes et Artistes contemporains, de M. Alfred Nettement (suite et fin), 30-41. — Un Almanach royaliste de 1795, 81-96. — La Commune de Nantes et les biens de main-morte avant 1789, 249-271, 355-383. — Les Chevaliers-Poètes de l'Allemagne (Minnesinger), de M. Octave d'Assailly, 417-431.*
- DE KERJEAN (Louis). — *Chronique mensuelle, 75-80, 150-159, 244-248, 330-334, 408-412. — Le Collectionneur breton, 158-159.*

- LONGUÉCAND (F.). — Le Grand-Bey, tombeau de Chateaubriand, poésie, 296-301.
- MENARD (Anthime). — La Conscience dans les œuvres littéraires, discours prononcé à la Société Académique de Nantes, 484-496.
- MINIER (Hippolyte). — On ne rit plus, poésie, 476-479.
- DE MONTIGNY (Ch.). — Un Club de Jacobins à Seringapatam, en 1797, 285-295.
- NETTEMENT (Alfred). — La seconde capitulation de Paris (3 juillet 1815), 161-178.
- DE LA NICOLLIÈRE (Stéphane). — Pierre Kervela, ou un apothicaire au XVI<sup>e</sup> siècle, 20-29.
- PIÉDERRIÈRE (l'abbé). — L'entrée de M<sup>r</sup> de Jumilhac à Vannes, en 1742, 117-125.
- PIRAUD (l'abbé Auguste). — M. l'abbé Menuet, vicaire-général de Luçon, 414-416.
- RICHOU (l'abbé T.). — *Vie du R. P. D. Bernard, fondateur et premier abbé de la Trappe de Thymadeuc*, par M. le vicomte Gouillon de Bélizal, 67-71.
- ROPARTZ (S.). — *Annuaire historique et archéologique de Bretagne* (2<sup>e</sup> année), par M. A. de la Borderie, 64-67. — *Géographie départementale des Côtes-du-Nord*, par MM. J. Gaultier du Mottay, E. Vivier et J. Rousselot, 312-315. — Les Frères nantais, mystère en un acte et en vers, 193-212. — *Précis de l'histoire de Lannion*, par M. Ad. Le Nepvou de Carfort, 480-481. — *Carnac en Bretagne*, par M. Jehan (de Saint-Clavien), 481.
- ROUMAIN DE LA RALLAYE (L.). — Situation religieuse de la France à la fin du règne de Louis XIV: le père Montfort, 5-19.
- DE SOURDEVAL (Ch.). — *L'Eglise russe et l'Eglise catholique, Lettres inédites du P. Rozaven*, publiées par M. le prince Augustin Galitzin, 236-238.
- VERT (P.-S.). — M. l'abbé Le Diot, recteur de l'He-aux-Moines, 412-414.
- VIOLEAU (Hippolyte). — Le Rouge-Gorge de Keranroux, 60-63.
-

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

---

*Annuaire historique et archéologique de Bretagne* (2<sup>e</sup> année), par M. A. de la Borderie, 64-67.

*Archives curieuses de Nantes*, par M. Verger, 257, 261, 268.

*Carnac en Bretagne*, par M. Jéhan (de Saint-Clavien), 481-482.

*Le cas de M. Guérin*, par M. About, 410-411.

*Chateaubriand et son groupe littéraire*, par M. Sainte-Beuve, 156.

*Les Chevaliers-Poètes de l'Allemagne*, par M. Octave d'Assailly, 417-431.

*Le Collectionneur breton*, 158-159.

*Commune et milice de Nantes*, par M. Mellinet, 264, 265, 268.

*Les Cours Saint-Pierre et Saint-André*, par M. Renoul, 256, 258, 260.

*Coutume de Bretagne*, 256.

*L'Eglise russe et l'Eglise catholique*, lettres inédites du P. Rozaven, 236-238.

*Les Ganaches*, par M. Sardou, 408-410.

*Graslin et le quartier qui porte son nom*, par M. Renoul, 259, 361.

*Histoire de Bretagne*, par d'Argentré, 250-251; — par D. Lobineau, 252.

*Histoire de Nantes*, par Travers, 251.

*Histoire de la Restauration*, par M. Alfred Nettement, 151.

*Les Jeudis de M<sup>me</sup> Charbonneau*, par M. A. de Pontmartin, 156.

*Les Misérables*, par M. V. Hugo, 150-153.

*Le Nez d'un Notaire*, par M. About, 410-411.

*Notice sur M. J.-M. Le Huërou*, par M. La Ferrière, 337.

*Poètes et Artistes contemporains*, par M. Alfred Nettement, 30-41.

*Précis de l'histoire de Lannion*, par M. Ad. Le Nepvou de Carfort, 480-481.

*Preuves*, de D. Morice, 255.

*Revue de l'Ouest*, 252.

*Sans Beauté*, par M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot, 64-74.

*Souvenirs et réflexions d'un Pèlerin de Rome en juin 1862*, par M. l'abbé Petit, 238-240.

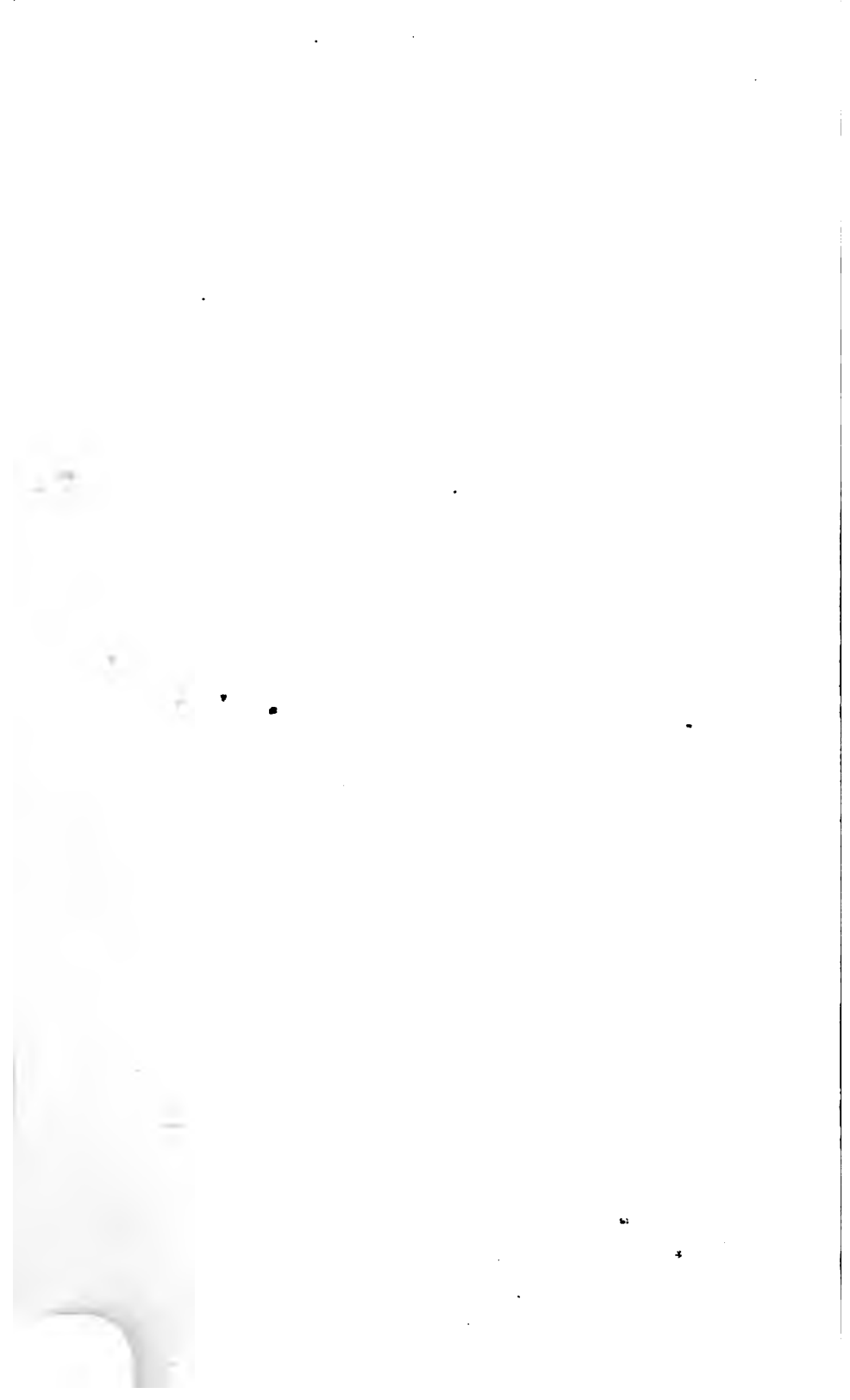
*Vie du R. P. D. Bernard, fondateur et premier abbé de la Trappe de Thymadeuc*, par M. le vicomte G. de Bézizal, 67-71.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

---









Princeton University Library



32101 064991290

~~XXXXXXXXXX~~

~~XXXXXXXXXX~~

MAR 1987

~~Ernest~~  
**ANNEX**  
~~SPRING 1984~~

